



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

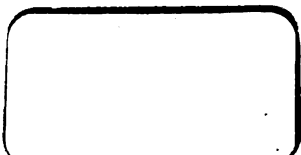
### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>





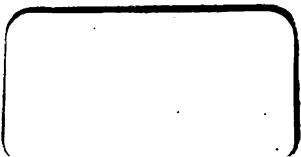
600074204N







600074204N



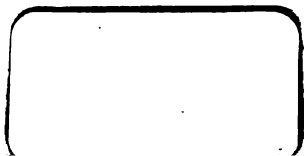
1

2





600074204N



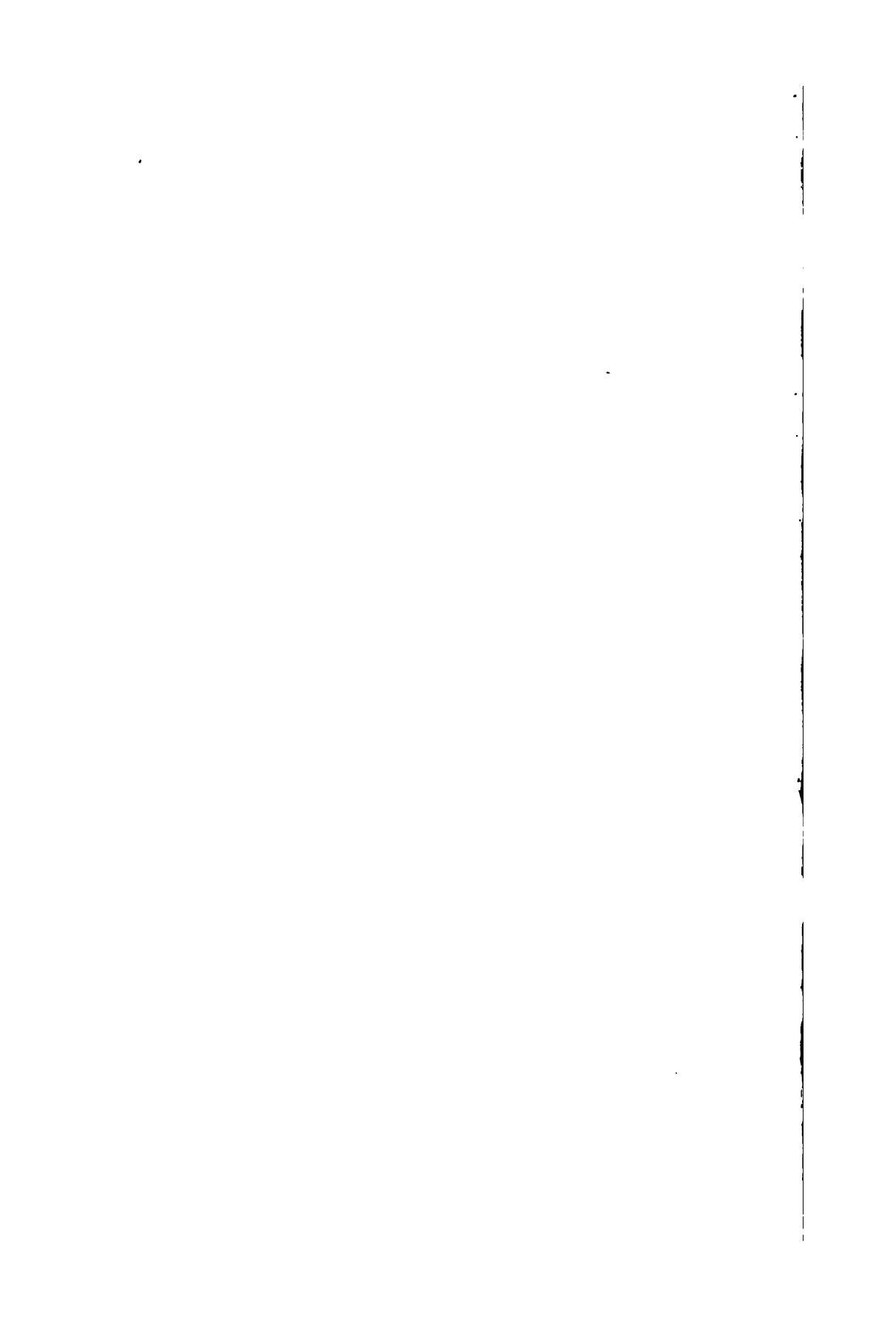
4

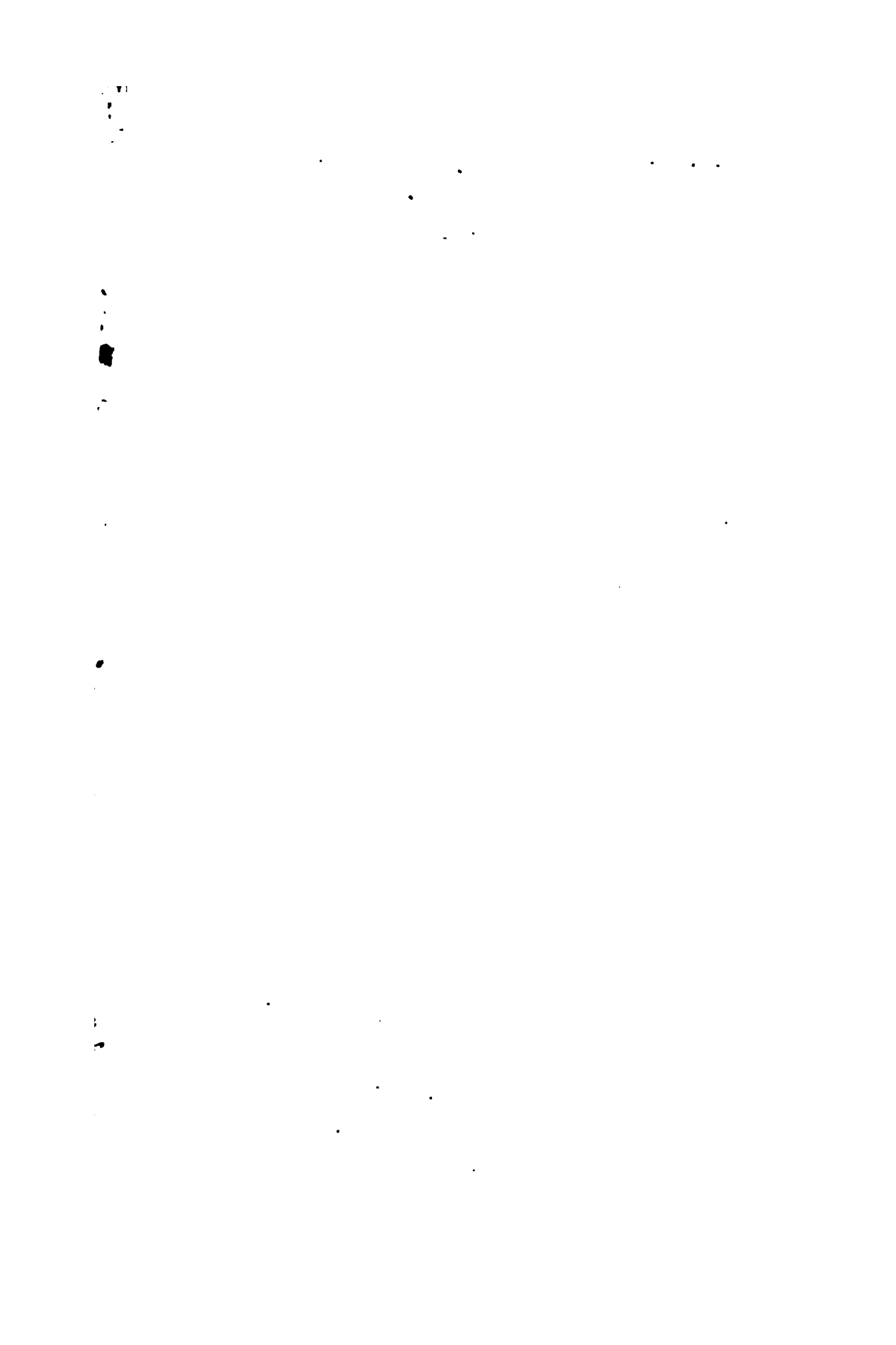
•

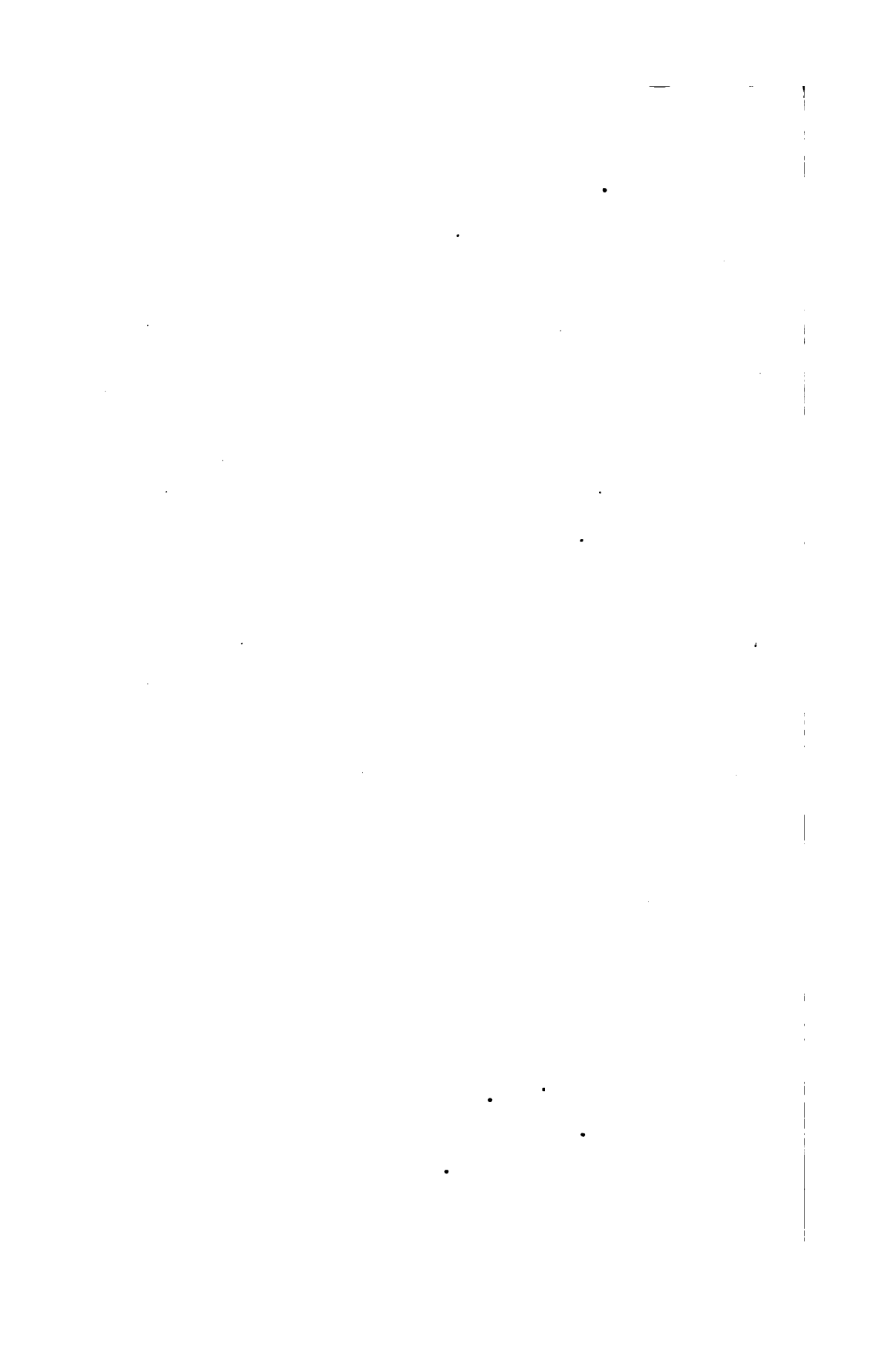
•

•









**OEUVRES**

**DE**

**SAINT-SIMON & D'ENFANTIN**

**PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES**

**XX• VOLUME**



ŒUVRES  
DE  
SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
INSTITUÉ PAR ENFANTIN  
POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS  
QUATRIÈME VOLUME



PARIS  
E. DENTU, ÉDITEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1869

Tous droits réservés

265. i. 615.



1000

OEUVRES  
DE  
SAINT-SIMON

---

INTRODUCTION

---

SUITE DE 1819

Avec la douzième livraison du *POLITIQUE*, parue en avril 1819, cessa la publication de cet ouvrage. Dès le mois suivant, Saint-Simon publia un petit écrit ayant pour titre :

— **CONSIDÉRATIONS RELATIVES A UNE PÉTITION POUR DEMANDER L'ADDITION D'UN ARTICLE A LA LOI DES FINANCES.** Brochure de 10 pages in-8°, de l'imprimerie d'Anthoine Boucher, successeur de L.-G. Michaud, rue des Bons-Enfants, n° 34 ; 1819.

Cette brochure n'est pas signée, mais il est facile d'y reconnaître la plume de Saint-Simon, et le Rapport fait à la Chambre, rapport qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 10 juin 1819<sup>1</sup>,

1. Nous avons entre les mains ce Rapport, copié de la main de Saint-Simon dans le *Moniteur* du 10 juin 1819.



## ŒUVRES DE SAINT-SIMON

Ne laisse aucun doute à cet égard. Saint-Simon avait dès lors d'autres préoccupations ; au **POLITIQUE**, il voulait faire succéder une autre publication semi-périodique, L'ORGANISATEUR, dont il lança le *Prospectus* en août 1819. Ce *Prospectus* fut publié dans divers journaux, notamment dans la quatre-vingtième livraison de *la Minerve* (deuxième numéro d'août 1819), tome VII, pages 95 et 96. Nous allons le reproduire d'après ce recueil :

### — L'ORGANISATEUR. *Prospectus de l'Auteur.*

Le XIX<sup>e</sup> siècle n'a point encore pris le caractère qui lui convient ; c'est encore celui du XVIII<sup>e</sup> qui domine notre littérature philosophique, car elle n'a cessé d'être essentiellement critique.

De cet état de choses il résulte : que nous sommes encore en révolution ; que nous sommes menacés de nouvelles crises sociales ; car un système quelconque (et par conséquent le système politique) ne peut pas être remplacé par la critique qui l'a renversé ; il faut un système pour remplacer un système.

Les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont dû être critiques, puisque la première chose à faire était de mettre en évidence les inconvénients d'un système formé à une époque de superstition et de barbarie ; mais ce système ayant été complètement discrédité par eux, il est évident que la tâche de leurs successeurs, c'est-à-dire des philosophes actuels, consiste à produire et à dis-

cuter le système politique qui convient à l'état présent des lumières ; et il est également évident que l'ancien système ne pourra cesser entièrement d'être en activité qu'à l'époque où les idées, sur les moyens de remplacer les institutions (dérivées de ce système) qui existent encore, auront été suffisamment éclaircies, liées et coordonnées ; qu'à l'époque où ces idées auront été sanctionnées par l'opinion publique.

Telle est l'opinion que l'auteur de cet écrit s'est formée, en résultat de longues méditations à ce sujet.

Il a soumis cette opinion à l'examen des hommes les plus capables de la juger, et elle a obtenu leur approbation.

Ce n'est pas un seul homme qui peut organiser le nouveau système politique dont l'espèce humaine a besoin ; l'auteur de cet écrit a donc dû chercher la combinaison au moyen de laquelle les hommes les plus capables, dans les diverses branches de nos connaissances positives, pourraient concourir à ce travail.

Le projet qu'il a conçu, projet qui sera exposé dans son ouvrage, consiste à former une société scientifique divisée en quatre classes ; il consiste à partager la totalité des travaux à faire entre

ces quatre classes, d'une manière telle que chacune d'elles puisse agir indépendamment de toutes les autres, et que cependant elles concourent toutes avec la même efficacité à l'organisation du système.

Et ce projet, qui a été soumis à la critique de plusieurs savants très-estimés, a été approuvé, on oserait presque dire adopté par eux.

Voilà quels ont été les antécédents de l'*Organisateur*.

L'*Organisateur* aura pour objet : 1° de poser les principes qui doivent servir de base au nouveau système de politique ; 2° de présenter le projet d'organisation d'un atelier scientifique, capable d'établir une doctrine sociale proportionnée à l'état des lumières ; 3° de prouver qu'il est de l'intérêt de toutes les classes de la société que ce travail s'exécute le plus promptement possible ; 4° d'indiquer les moyens de maintenir la tranquillité publique pendant l'organisation du nouveau système.

Son but général sera d'examiner toutes les questions dont la solution intéressera le bonheur de la société. .

La première livraison de l'*Organisateur* paraîtra le mois prochain (septembre); elle annon-

cera le mode de publication qui sera adopté pour cet ouvrage, ainsi que les conditions d'abonnement.

La *Revue encyclopédique*, dans son numéro d'août 1819 (t. III, p. 389 et 390), annonça aussi la publication promise par Saint-Simon : « *L'Organisateur*, nouvelle feuille semi-périodique qui doit paraître incessamment, disent les rédacteurs, et dont un de nos journaux vient de publier le Prospectus, renferme les passages suivants. » Alors ils reproduisent, entre guillemets, ce que nous avons extrait de la *Minerve*, mais avec de notables variantes et un peu plus de développements. Ils ne disent pas à quel *journal* ils ont emprunté leur citation, mais il semble en résulter que Saint-Simon avait adressé, à plusieurs organes de la presse, des Prospectus qui n'étaient pas identiques.

*L'Organisateur* est peut-être celle des publications de Saint-Simon qu'il est le plus difficile de réunir complète, à cause du désordre dans lequel ses livraisons se succédèrent, comme on va le voir.

— EXTRAITS DE L'ORGANISATEUR, par Henri Saint-Simon; 32 pages in-8°, imprimées chez Anthoine Boucher; novembre 1819. Saint-Simon annonce que l'ouvrage est encore manuscrit, et qu'il en publie seulement des *Extraits*.

Cet écrit est indiqué dans le numéro du *Journal de la Librairie*, qui a paru le 27 novembre 1819. — Le *Constitutionnel* du 22 novembre 1819 renferme un article sur cette première livraison; il est signé E.

— L'ORGANISATEUR. *Première livraison*; SECONDE ÉDITION, *augmentée de deux lettres*

*importantes*; 42 pages in-8°, imprimées chez Anthoine Boucher; novembre 1819.

Cette *seconde édition* est annoncée dans le numéro du *Journal de la Librairie* qui a paru le 4 décembre 1819.

— L'ORGANISATEUR. *Première livraison*; TROISIÈME ÉDITION, augmentée d'une *Esquisse du nouveau système politique*. VI lettres formant 62 pages in-8°, de l'imprimerie d'Anthoine Boucher, successeur de L.-G. Michaud, rue des Bons-Enfants, n° 34. Décembre 1819.

Indiquée dans le numéro du *Journal de la Librairie* du 18 décembre 1819.

1820.

— L'ORGANISATEUR. *Deuxième livraison*. Paris, 1820; de l'imprimerie d'Anthoine Boucher.

Cette livraison renferme les Lettres VII et VIII, et continue la pagination de la précédente livraison jusqu'à la page 116. Saint-Simon la termine par ce Nota :

Je publierai *sous peu de jours* une seconde édition de cette livraison; elle sera beaucoup plus volumineuse que celle-ci. — J'expliquerai

plus tard à mes lecteurs ce qui m'a forcé à adopter ce mode de publication, que j'abandonnerai le plus tôt qu'il me sera possible.

En effet, au bout de quelques jours, on vit paraître :

— L'ORGANISATEUR. *Deuxième livraison* ;  
SECONDE ÉDITION, considérablement augmentée,  
de l'imprimerie d'Anthoine Boucher.

Cette *seconde édition* continue, comme la précédente, la pagination de la première livraison depuis la page 63, et va jusqu'à la page 265. L'addition faite commence à la page 117<sup>1</sup> et se compose de la suite des lettres depuis IX jusqu'à XIV.

Ainsi, tout ce qui a paru de cet ouvrage forme, comme on voit, un volume de 265 pages, et, pour qu'il soit complet, il faut réunir la TROISIÈME ÉDITION de la *première livraison*, et la SECONDE ÉDITION de la *deuxième livraison*.

La lettre XIV<sup>e</sup> et dernière (p. 255) donne la date exacte de cette publication ; elle commence par ces mots : « Mes chers compatriotes, un crime atroce vient d'être commis : mon seigneur le duc de Berry a été assassiné, etc. » Or, cet événement est du 13 février.

Saint-Simon avait formé un *Bureau de l'Organisateur*, rue Montmartre, n° 56. Il annonçait qu'une livraison paraîtrait chaque mois et qu'avant la fin de l'année au moins trois volumes de *L'Organisateur* auraient paru. Cette promesse eut le sort de tant d'autres du même genre qu'il avait faites ; il ne put la tenir.

Nous allons reproduire complet cet écrit si original, sorti de la plume de notre maître.

1. Voyez page III de ce volume.



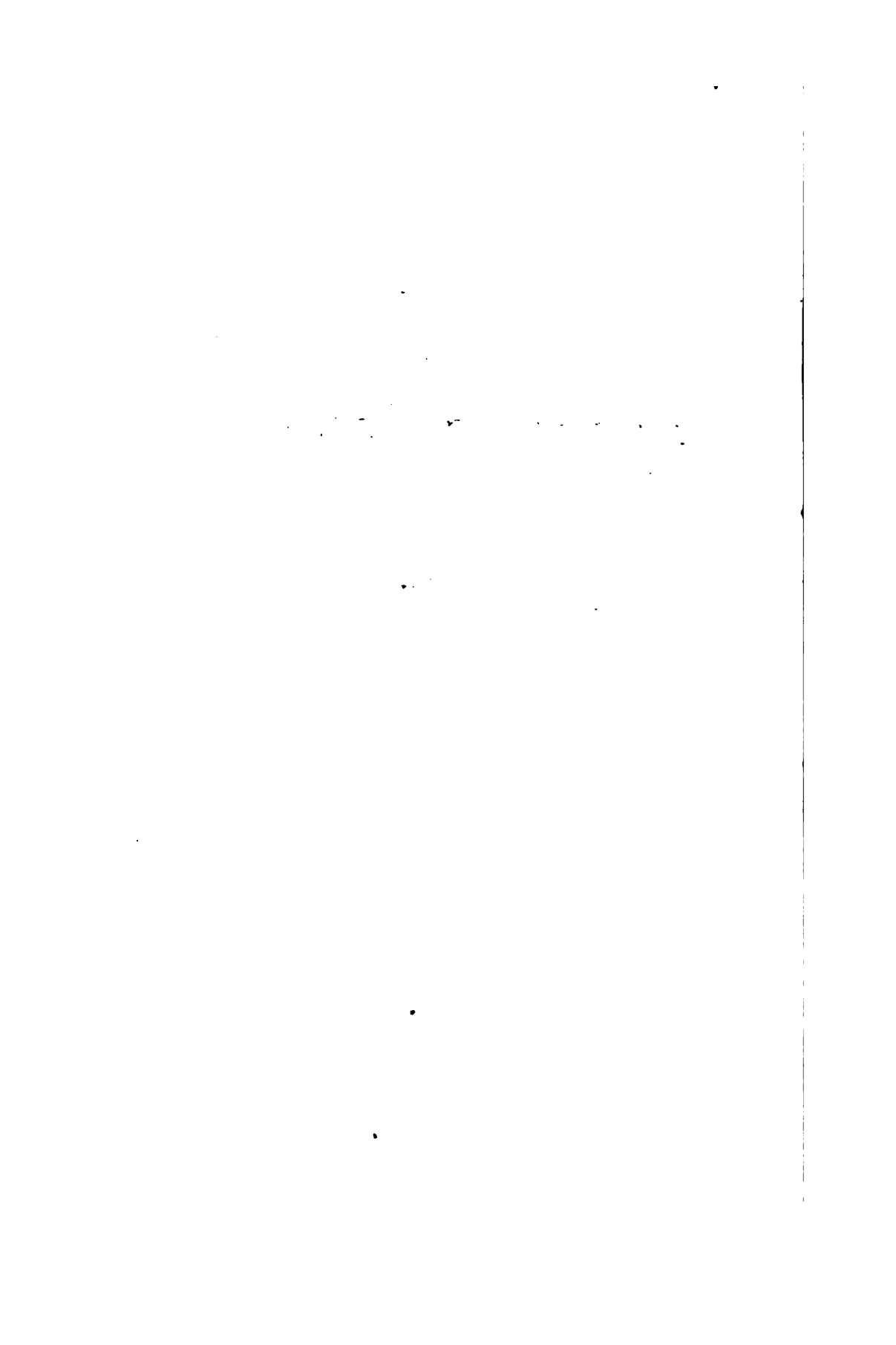
# L'ORGANISATEUR

PAR

**Henri SAINT-SIMON**

~~~~~  
DE NOVEMBRE 1819 A FÉVRIER 1820  
~~~~~





# L'ORGANISATEUR

PAR

**HENRI SAINT-SIMON**

---

## L'AUTEUR A SES CONCITOYENS

Je m'étais engagé, par mon Prospectus qui a été inséré dans la *Minerve*<sup>1</sup>, à faire paraître la première livraison de *l'Organisateur* pendant le courant du mois dernier, cela ne m'a pas été possible ; le travail qui se trouvera en tête de cet ouvrage m'a demandé beaucoup plus de temps que je ne l'avais présumé, et je ne puis assigner l'époque où il sera terminé.

Je prends le parti de publier quelques extraits de ce travail. Dans le premier, j'expose avec toute franchise l'état présent de la société, dans

1. On voit ici pourquoi nous avons, de préférence, réimprimé le *Prospectus* publié dans la *Minerve*. (Note des Éditeurs.)

le second, je dis mon opinion sur le moyen de guérir la maladie dont le corps politique est attaqué; dans le troisième, j'indique les précautions qu'il faudra prendre, en procédant à l'application du remède.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont menacées de grands malheurs; d'un instant à l'autre la guerre civile peut éclater dans chacun de ces pays en même temps qu'une guerre générale en Europe. Si le terrible fléau des combats vient de nouveau désoler nos villes et ravager nos campagnes encore couvertes de cadavres, ce sera par la raison que la question d'organisation sociale n'aura été ni assez promptement, ni assez complètement éclaircie, car les hommes ne se battent jamais que faute de s'entendre.

Je crois avoir éclairci le point le plus important de cette question; il résulte de ma conviction, à cet égard, que c'est mon devoir comme citoyen de vous communiquer le plus promptement possible le résultat de mes recherches à ce sujet.

Daignez agréer, mes chers concitoyens, avec bienveillance et indulgence, ce premier fruit de mes veilles. Je hâterai le plus possible le moment

où je pourrai vous livrer l'ensemble de mon travail et vous en faire hommage.

HENRI SAINT-SIMON,

Citoyen français, Membre de la Société européenne  
et de la Société américaine.

*P.-S.* — Je mettrai un intervalle entre la publication de ces extraits, afin de laisser au public le temps nécessaire pour asseoir son jugement sur chacun d'eux successivement.

---

## PREMIER EXTRAIT

DE *L'ORGANISATEUR*.

Nous supposons que la France perde subitement ses cinquante premiers physiciens, ses cinquante premiers chimistes, ses cinquante premiers physiologistes, ses cinquante premiers mathématiciens, ses cinquante premiers poètes, ses cinquante premiers peintres, ses cinquante premiers sculpteurs, ses cinquante premiers musiciens, ses cinquante premiers littérateurs ;

Ses cinquante premiers mécaniciens, ses cin-

quante premiers ingénieurs civils et militaires, ses cinquante premiers artilleurs, ses cinquante premiers architectes, ses cinquante premiers médecins, ses cinquante premiers chirurgiens, ses cinquante premiers pharmaciens, ses cinquante premiers marins, ses cinquante premiers horlogers ;

Ses cinquante premiers banquiers, ses deux cents premiers négociants, ses six cents premiers cultivateurs, ses cinquante premiers maîtres de forges, ses cinquante premiers fabricants d'armes, ses cinquante premiers tanneurs, ses cinquante premiers teinturiers, ses cinquante premiers mineurs, ses cinquante premiers fabricants de draps, ses cinquante premiers fabricants de coton, ses cinquante premiers fabricants de soieries, ses cinquante premiers fabricants de toile, ses cinquante premiers fabricants de quincaillerie, ses cinquante premiers fabricants de faïence et de porcelaine, ses cinquante premiers fabricants de cristaux et de verrerie, ses cinquante premiers armateurs, ses cinquante premières maisons de roulage, ses cinquante premiers imprimeurs, ses cinquante premiers graveurs, ses cinquante premiers orfèvres et autres travailleurs de métaux ;

Ses cinquante premiers maçons, ses cinquante premiers charpentiers, ses cinquante premiers menuisiers, ses cinquante premiers maréchaux, ses cinquante premiers serruriers ses cinquante premiers couteliers, ses cinquante premiers fondeurs, et les cent autres personnes de divers états non désignés, les plus capables dans les sciences, dans les beaux-arts, et dans les arts et métiers, faisant en tout les trois mille premiers savants, artistes et artisans de France<sup>1</sup>.

Comme ces hommes sont les Français les plus essentiellement producteurs, ceux qui donnent les produits les plus importants, ceux qui dirigent les travaux les plus utiles à la nation, et qui la rendent productive dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts et métiers, ils sont réellement la fleur de la société française; ils sont de tous les Français les plus utiles à leur pays, ceux qui lui procurent le plus de gloire, qui hâtent le plus sa civilisation ainsi que sa prospérité; la nation deviendrait un corps

1. On ne désigne ordinairement par artisans que les simples ouvriers; pour éviter les circonlocutions, nous entendons par cette expression tous ceux qui s'occupent de produits matériels, savoir: les cultivateurs, les fabricants, les commerçants, les banquiers et tous les commis ou ouvriers qu'ils emploient.

sans âme, à l'instant où elle les perdrait; elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis-à-vis des nations dont elle est aujourd'hui la rivale, et elle continuerait à rester subalterne à leur égard tant qu'elle n'aurait pas réparé cette perte, tant qu'il ne lui aurait pas repoussé une tête. Il faudrait à la France au moins une génération entière pour réparer ce malheur, car les hommes qui se distinguent dans les travaux d'une utilité positive sont de véritables anomalies, et la nature n'est pas prodigue d'anomalies, surtout de celles de cette espèce.

Passons à une autre supposition. Admettons que la France conserve tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, dans les beaux-arts, et dans les arts et métiers, mais qu'elle ait le malheur de perdre le même jour Monsieur, frère du Roi, Monseigneur le duc d'Angoulême, Monseigneur le duc de Berry, Monseigneur le duc d'Orléans, Monseigneur le duc de Bourbon, Madame la duchesse d'Angoulême, Madame la duchesse de Berry, Madame la duchesse d'Orléans, Madame la duchesse de Bourbon, et Mademoiselle de Condé.

Qu'elle perde en même temps tous les grands officiers de la couronne, tous les ministres d'État

(avec ou sans départements), tous les conseillers d'État, tous les maîtres des requêtes, tous ses maréchaux, tous ses cardinaux, archevêques, évêques, grands-vicaires et chanoines, tous les préfets et les sous-préfets, tous les employés dans les ministères, tous les juges, et, en sus de cela, les dix mille propriétaires les plus riches parmi ceux qui vivent noblement.

Cet accident affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sauraient voir avec indifférence la disparition subite d'un aussi grand nombre de leurs compatriotes. Mais cette perte des trente mille individus, réputés les plus importants de l'État, ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'État.

D'abord par la raison qu'il serait très-facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes ; il existe un grand nombre de Français en état d'exercer les fonctions de frère du Roi aussi bien que Monsieur ; beaucoup sont capables d'occuper les places de prince tout aussi convenablement que Monseigneur le duc d'Angoulême, que Monseigneur le duc de Berry, que Monseigneur le duc d'Orléans, que Monseigneur le duc de



Bourbon ; beaucoup de Françaises seraient aussi bonnes princesses que Madame la duchesse d'Angoulême, que Madame la duchesse de Berry, que Mesdames d'Orléans, de Bourbon et de Condé.

Les antichambres du château sont pleines de courtisans prêts à occuper les places de grands officiers de la couronne ; l'armée possède une grande quantité de militaires aussi bons capitaines que nos maréchaux actuels. Que de commis valent nos ministres d'État ! Que d'administrateurs plus en état de bien gérer les affaires des départements que les préfets et les sous-préfets présentement en activité ? Que d'avocats aussi bons jurisconsultes que nos juges ? Que de curés aussi capables que nos cardinaux, que nos archevêques, que nos évêques, que nos grands-vicaires et que nos chanoines ? Quant aux dix mille propriétaires vivant noblement, leurs héritiers n'auront besoin d'aucun apprentissage pour faire les honneurs de leurs salons aussi bien qu'eux.

La prospérité de la France ne peut avoir lieu que par l'effet et en résultat des progrès des sciences, des beaux-arts et des arts et métiers ; or, les princes, les grands officiers de la couronne, les évêques, les maréchaux de France,

les préfets et les propriétaires oisifs ne travaillent point directement au progrès des sciences, des beaux-arts, des arts et métiers ; loin d'y contribuer, ils ne peuvent qu'y nuire, puisqu'ils s'efforcent de prolonger la prépondérance exercée jusqu'à ce jour par les théories conjecturales sur les connaissances positives ; ils nuisent nécessairement à la prospérité de la nation en privant, comme ils le font, les savants, les artistes, et les artisans, du premier degré de considération qui leur appartient légitimement ; ils y nuisent puisqu'ils emploient leurs moyens pécuniaires d'une manière qui n'est pas directement utile aux sciences, aux beaux-arts et aux arts et métiers ; ils y nuisent, puisqu'ils prélèvent annuellement, sur les impôts payés par la nation, une somme de trois à quatre cents millions sous le titre d'appointements, de pensions, de gratifications, d'indemnités, etc., pour le payement de leurs travaux qui lui sont inutiles.

Ces suppositions mettent en évidence le fait le plus important de la politique actuelle ; elles placent à un point de vue d'où l'on découvre ce fait dans toute son étendue et d'un seul coup d'œil ; elles prouvent clairement, quoique d'une manière indirecte, que l'organisation sociale est

peu perfectionnée ; que les hommes se laissent encore gouverner par la violence et par la ruse, et que l'espèce humaine (politiquement parlant) est encore plongée dans l'immoralité.

Puisque les savants, les artistes et les artisans, qui sont les seuls hommes dont les travaux soient d'une utilité positive à la société, et qui ne lui coûtent presque rien, sont subalternisés par les princes et par les autres gouvernants qui ne sont que des routiniers plus ou moins incapables.

Puisque les dispensateurs de la considération et des autres récompenses nationales ne doivent, en général, la prépondérance dont ils jouissent qu'au hasard de la naissance, qu'à la flatterie, qu'à l'intrigue ou à d'autres actions peu estimables.

Puisque ceux qui sont chargés d'administrer les affaires publiques se partagent entre eux, tous les ans, la moitié de l'impôt, et qu'ils n'emploient pas un tiers des contributions, dont ils ne s'emparent pas personnellement, d'une manière qui soit utile aux administrés.

Ces suppositions font voir que la société actuelle est véritablement le monde renversé.

Puisque la nation a admis pour principe fondamental que les pauvres devaient être généreux à l'égard des riches, et qu'en conséquence les

moins aisés se privent journellement d'une partie de leur nécessaire pour augmenter le superflu des gros propriétaires.

Puisque les plus grands coupables, les voleurs généraux, ceux qui pressurent la totalité des citoyens, et qui leur enlèvent trois à quatre cents millions par an, se trouvent chargés de faire punir les petits délits contre la société.

Puisque l'ignorance, la superstition, la paresse et le goût des plaisirs dispendieux forment l'apanage des chefs suprêmes de la société, et que les gens capables, économes et laborieux ne sont employés qu'en subalternes et comme des instruments.

Puisque, en un mot, dans tous les genres d'occupations, ce sont des hommes incapables qui se trouvent chargés du soin de diriger les gens capables ; que ce sont, sous le rapport de la moralité, les hommes les plus immoraux qui sont appelés à former les citoyens à la vertu, et que, sous le rapport de la justice distributive, ce sont les grands coupables qui sont préposés pour punir les fautes des petits délinquants<sup>1</sup>.

1. Ce sont ces dix pages qu'Ol. Rodrigues a publiées en 1832, sous le titre de *Parabole de Saint-Simon*, et qui ont été réim-

Quoique cet extrait soit fort court, nous croyons avoir suffisamment prouvé que le corps politique était malade ; que sa maladie était grave et dangereuse ; qu'elle était la plus fâcheuse qu'il pût éprouver, puisque son ensemble et toutes ses parties s'en trouvaient affectés en même temps. Cette démonstration devait précéder toutes les autres ; car ceux qui se portent bien (ou qui croient se bien porter) ne sont nullement disposés à écouter les médecins qui leur proposent les remèdes ou le régime convenables pour les guérir.

Dans le second extrait, nous examinerons quel est le remède qu'il convient d'administrer au malade.

primées plusieurs fois depuis sous le même titre. Ol. Rodrigues les a encore réimprimées en 1848, sous le nom de *Paroles d'un mort*.

(NOTE DES ÉDITEURS.)

---

## L'AUTEUR A SES COMPATRIOTES'

## DEUXIÈME LETTRE

Mes chers Compatriotes,

D'après la lecture de ce premier extrait, vous imaginerez vraisemblablement que j'ai des intentions hostiles à l'égard des chefs du gouvernement ; il n'en est rien, et je serais très-fâché que vous me crussiez dans cette direction. Pour me mettre à l'abri de tout soupçon à cet égard, je vais vous présenter, par anticipation, l'ensemble de mon opinion. Il résultera de cet exposé la preuve que mes intentions ne sont hostiles à l'égard de personne et qu'elles sont, au contraire,

1. J'emploie dans cette seconde lettre l'expression de *compatriote* au lieu de celle de *concitoyen*, dont je me suis servi dans la première, parce que l'expression de *compatriote* comprend clairement le Roi, tandis que celle de *concitoyen* peut être envisagée comme ne le comprenant point, et que c'est au Roi plus qu'à tout autre Français que j'adresse ce que je dis dans cette lettre.

très-pacifiques et même les plus bienveillantes possible à l'égard de tout le monde.

Les historiens qui se sont occupés de rechercher l'origine des nations ont constaté que tous les peuples avaient commencé par être anthropophages.

Les historiens qui nous ont fait connaître les mœurs et les usages des Grecs et des Romains ont constaté que, dès cette époque (où il se faisait encore des sacrifices humains), l'idée de manger de la chair humaine répugnait à la société, et même qu'elle révoltait tout le monde.

Ainsi, un grand changement s'était déjà opéré; l'ordre de choses qui avait existé primitivement avait déjà complètement disparu.

Chez les Romains, les affaires publiques les plus importantes étaient décidées d'après l'examen des entrailles des poulets sacrés et l'inspection du vol des oiseaux.

Dès que la religion chrétienne a été établie, les augures et les aruspices ont disparu, et la société s'est reconstituée sur de nouvelles bases.

Pendant le moyen âge, les prévenus de crimes étaient soumis au jugement de Dieu; ils subissaient l'épreuve de l'eau ou du feu; la théologie était réputée la plus importante et la plus utile

des sciences ; les papes se trouvaient investis du pouvoir d'excommunier et d'interdire ceux qui (d'après les constitutions d'alors) étaient chargés d'administrer les affaires des peuples.

Cette législation barbare a été abandonnée ; la suprématie des papes a cessé d'exister puisqu'elle n'a plus été reconnue, et les idées qui étaient prépondérantes au moyen âge ont été remplacées par d'autres idées moins erronées. Aussi MM. de Bonald et de Chateaubriand, quoique très-estimés pour leurs vertus et considérés comme des hommes de beaucoup de talent et d'instruction, sont généralement regardés comme des extravagants, parce qu'ils s'efforcent de ramener un ordre de choses dont le progrès des lumières a fait justice.

Pendant le siècle dernier, il s'est formé dans toute l'Europe, et particulièrement en France, une opinion générale en politique, d'où il est résulté que les affaires des nations européennes ont été jugées avoir été jusqu'à ce jour administrées trop chèrement ; d'où il est également résulté que les gouvernements ont été considérés comme investis de pouvoirs beaucoup plus étendus qu'ils ne devaient l'être. C'est à ces deux causes que l'opinion publique a attribué le désordre social



constitué ; état de choses monstrueux dans lequel les gouvernants administrent les affaires générales dans leur intérêt et à leur profit, au lieu de les gérer dans l'intérêt des peuples et à leur plus grand avantage.

Ne doit-on pas s'attendre que les pouvoirs des gouvernants seront diminués, et que les sommes consenties par les nations européennes pour les frais d'administration de leurs affaires seront considérablement restreintes ; en un mot que le mode d'administration des affaires publiques, existant encore aujourd'hui, sera totalement changé ; qu'il sera entièrement anéanti, et qu'il éprouvera enfin le même sort que l'anthropophagie, que le système politique qui avait été fondé sur la croyance aux décisions des aruspices et des augures, que celui qui a existé dans le moyen âge<sup>1</sup> et en ?

1. Deux choses sont très-essentielles à remarquer :

La première de ces choses est que la critique des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle a beaucoup plus porté sur les choses que sur les hommes, sur les principes fondamentaux du système politique que sur la forme du gouvernement ; que le changement dont ils ont principalement manifesté le désir était celui d'où il résulterait que la nation accorderait plus de confiance à ses connaissances positives qu'à ses sciences conjecturales ; aux gens laborieux qu'aux gens désœuvrés ; à ceux qui satisfaisaient tous ses besoins, qu'à ceux qui ne l'entretenaient que de rêveries, de manière qu'ils auraient dit à peu près les mêmes choses, quelle qu'eût été la forme du gouvernement sous lequel ils eussent vécu, quels qu'eussent

N'est-il pas évident que la véritable cause de la révolution actuelle est le désir que les gouvernés ont de restreindre les pouvoirs des gouvernants, de diminuer la considération extrêmement exagérée dont ils sont investis, de réduire les sommes qu'ils perçoivent pour le paiement de leurs travaux, attendu qu'ils jugent que ces travaux sont beaucoup trop chèrement payés pour les services qu'ils rendent à la société?

N'est-il pas évident, enfin, que la révolution ne sera terminée, que le calme ne sera rétabli qu'après que les gouvernés auront atteint leur but?

L'expérience de tous les siècles connus a prouvé que l'espèce humaine a toujours travaillé à l'amélioration de son sort, et, par conséquent, au perfectionnement de son organisation sociale, d'où il résulte qu'il est de sa nature de perfectionner indéfiniment son régime politique en

été les hommes chargés de l'administration des affaires publiques.

L'autre chose importante à observer, c'est que la révolution n'a pas encore pris la grande direction qui lui avait été donnée par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle s'est beaucoup plus occupée jusqu'à ce jour des hommes que des choses, de la forme du gouvernement que des principes fondamentaux du système. Je m'occuperai de ces deux observations dans la lettre suivante.

remplaçant successivement les institutions qui ont pour objet le maintien de l'ordre social, par de nouvelles institutions ayant le même but, mais qui soient combinées de manière à les rendre plus douces pour les gouvernés et moins onéreuses pour eux que celles qui les avaient précédées.

L'expérience des siècles a également prouvé que chacun des perfectionnements qui se sont opérés dans l'organisation sociale a donné lieu à une crise, ou plutôt qu'il a été le résultat d'une grande crise politique; elle a prouvé que chacune de ces crises (qui a été d'autant plus longue que les hommes étaient moins éclairés) a duré jusqu'à l'époque où le moyen d'effectuer le perfectionnement a été trouvé et mis en pratique. Les faits qui constatent ce que je viens de dire se trouvent profondément gravés dans la tête de tous les hommes instruits.

Enfin, cette même expérience générale a encore prouvé que chacune des crises dont je viens de parler a été annoncée par le même symptôme. Les institutions fondamentales étaient devenues un objet de risée publique, et, en effet, la religion chétienne a commencé à s'établir peu de temps après que Cicéron eut dit qu'il ne conce-

vait pas comment deux augures pouvaient se regarder sans rire. Ainsi, dans l'aperçu du travail que j'entreprends de présenter au public, partie par partie, j'ai dû commencer par prouver que les institutions actuelles étaient tout à fait en arrière des connaissances acquises par les gouvernés, qu'elles étaient, et qu'elles méritaient, en effet, d'être un objet de risée publique.

J'aurais certainement pu ne raisonner que sur les principes ; mais de cette manière, j'aurais été nécessairement abstrait et froid ; je n'aurais mis la vérité (que je devais rendre la plus saillante possible) qu'à la portée d'un très-petit nombre.

Voilà, mes chers compatriotes, ce qui m'a engagé à présenter en opposition, d'une part, la capacité des gouvernés, ainsi que l'utilité des services qu'ils rendent à la chose publique, en suivant des principes opposés à ceux des gouvernants ; et, d'une autre part, le mode d'élection aux places du gouvernement, la capacité que ces plans exigent et les services que rendent ceux qui les occupent ; mais je déclare formellement que je n'ai eu aucunement en vue de déprécier les vertus et les talents des princes, ni le mérite des ministres, ni la capacité des autres fonctionnaires publics ; ce sont les institutions seules que

j'ai voulu attaquer. Enfin, je me suis proposé pour but de rendre palpables les deux grands faits que j'ai énoncés : l'un que la société était encore plongée dans l'immoralité, l'autre que l'organisation sociale actuelle était la constitution du monde renversé.

La grande vérité politique, la seule sur laquelle il soit important de fixer l'attention dans les circonstances actuelles, est que ce sont ceux qui cultivent avec plus ou moins de succès les sciences conjecturales qui se trouvent chargés de diriger ceux qui sont adonnés à des occupations positives ; que ce sont les premiers qui sont chargés de distribuer aux seconds les récompenses nationales, et par conséquent de juger un genre de capacité qu'ils ne possèdent point ; que ce sont les premiers qui sont chargés de guider les seconds dans une route qu'ils ne suivent point, qu'ils ne connaissent point : ce qui met les gouvernants dans le cas des missionnaires qui prêchent, *faites ce que je vous dis, mais gardez-vous bien de faire ce que je fais* ; ce qui place la société dans une direction de raisonnement aussi fausse que si elle avait admis que les miroirs qui réfléchissent les rayons du soleil sont les corps lumineux ; en un mot, que c'est la lune qui éclaire le soleil.

Vous conviendrez, mes chers compatriotes, que si je m'étais exprimé de cette façon, je n'aurais pas été lu par cinquante personnes ; ainsi ce n'était pas le moyen convenable pour agir vivement sur la société, et pour lui ouvrir les yeux sur les malheurs dont elle est menacée, ainsi que pour lui faire connaître les mesures qu'elle doit prendre pour s'en garantir.

Voilà un premier aperçu de mon opinion générale sur la politique. Dans la lettre suivante, je vous présenterai cette opinion d'une manière plus précise et plus détaillée.

S.-S.

P.-S.— Je vous prie d'observer que les considérations que je vous ai présentées dans mon premier extrait *ne portent que sur les chefs de la nation, et qu'elles ne tendent nullement à remuer le peuple.*

Notre nation, mes chers compatriotes, a deux espèces de chefs bien distincts, savoir : d'une part, les chefs des sciences positives, ceux des beaux-arts et ceux des arts et métiers ; elle a d'une autre part ses chefs militaires, ses chefs théocratiques et les chefs de son administration.

Le but de mon travail est d'examiner quels

sont les rapports de subordination qui doivent exister entre ces deux classes de chefs, pour le plus grand avantage de la chose publique.

---

### TROISIÈME LETTRE.

Je vais répondre aux deux questions suivantes :

Qu'aurions-nous dû faire ?

Qu'avons-nous fait ?

J'espère que mes réponses à ces deux questions tranquilliseront complètement les honnêtes gens sur mes intentions, et que, mon but leur étant suffisamment connu, je pourrai dans les livraisons suivantes développer mes principes et en tirer des conséquences sans causer d'inquiétude à personne, et sans en éprouver moi-même d'aucune espèce.

Je diviserai l'examen de ce que nous aurions dû faire en quatre lettres, par la raison qu'il y a quatre choses que nous aurions dû faire, que nous n'avons pas faites, et qui méritent chacune de fixer séparément notre attention.

Nous aurions dû commencer par éclaircir nos

idées relativement au système politique dont nous voulons nous débarrasser, et relativement aussi au système social que réclame l'état de nos lumières. Nous aurions dû, préliminairement à toute exécution, nous faire une idée bien nette de l'un et de l'autre; cela n'était pas difficile, car on peut exprimer en peu de mots chacune de ces deux conceptions, ainsi que je vais le faire.

L'ancien système politique (je veux parler de celui qui est encore en vigueur et dont nous voulons nous débarrasser) a pris naissance au moyen âge. Deux éléments de nature très-différente ont concouru à sa formation; il a été dès son origine, et pendant toute sa durée, un composé du système théocratique et du système féodal. La combinaison de la force physique (éminemment possédée par les hommes armés), avec les moyens de ruse et d'astuce inventés par les prêtres, avait investi les chefs du clergé et ceux de la noblesse des pouvoirs souverains, et leur avait asservi tout le surplus de la population.

Un meilleur système ne pouvait pas s'établir à cette époque; car, d'une part, toutes les connaissances que nous possédions alors étant encore



superficielles et vagues, la métaphysique générale contenait les seuls principes qui pussent servir de guide à nos ancêtres du moyen âge, et par conséquent, les métaphysiciens généraux devaient diriger les affaires scientifiques de la société.

D'un autre côté, le seul moyen qu'un grand peuple eut de s'enrichir, dans ces temps de barbarie, étant de faire des conquêtes, les militaires devaient être chargés de la direction des affaires nationales de chaque état particulier.

Ainsi, la base fondamentale de l'ancien système politique a été, d'une part, un état d'ignorance, d'où il résultait que les raisonnements sur les moyens d'assurer le bien-être de la société n'étaient pas appuyés sur des observations, et qu'ils ne reposaient que sur de simples aperçus.

Et, d'une autre part, un état d'inhabileté dans les arts et métiers qui (rendant les peuples incapables de produire des richesses, en améliorant par leurs travaux les matières premières) ne leur laissait d'autre moyen de s'enrichir que de s'emparer des matières premières possédées par les autres peuples.

Par l'effet des progrès de l'industrie, les peuples ont acquis les moyens de prospérer tous à

la fois, en s'enrichissant par des travaux pacifiques.

D'un autre côté, des connaissances positives ont été acquises, les phénomènes de tous les genres ont été observés, et la philosophie, fondée sur l'expérience, contient aujourd'hui des principes qui peuvent guider les peuples vers la morale et le bien-être beaucoup plus sûrement que la métaphysique.

De cet état de choses, il résulte les moyens et par conséquent la nécessité de fonder un nouveau système politique.

Les bases fondamentales d'un nouveau système sont donc, d'une part, un état de civilisation qui donne aux hommes les moyens d'employer leurs forces d'une manière qui soit utile aux autres et profitable à eux-mêmes.

Et, d'une autre part, un état de lumières d'où il résulte que la société, connaissant les moyens qu'elle doit employer pour améliorer son sort, peut se guider d'après des principes, et qu'elle n'a plus besoin de confier des pouvoirs arbitraires à ceux qu'elle charge du soin d'administrer ses affaires.

Ce n'est pas la différence dans la division du pouvoir qui constitue la différence de système.

c'est la différence dans la nature et dans la quantité des pouvoirs exercés par les gouvernants sur les gouvernés.

Toutes les formes de gouvernement sont applicables à tous les systèmes politiques<sup>1</sup>.

Tant que les gouvernants seront considérés comme les hommes les plus importants, les plus capables et les plus utiles de la société; tant qu'il sera accordé à leurs chefs d'énormes traitements pour accroître leur considération et leur pouvoir; tant que la nation leur laissera le soin de choisir les moyens qu'ils jugeront à propos d'employer pour perfectionner sa morale et pour assurer sa tranquillité, ainsi que sa prospérité; tant qu'ils seront pris, d'une part, dans la classe des métaphysiciens (c'est-à-dire des personnes qui, étant encore soumises à d'aveugles croyances, et n'ayant que des connaissances superficielles, veulent raisonner sur les faits généraux); et d'une autre part des militaires (gens dont l'occupation la plus relevée consiste à perfectionner les moyens de lutte entre les hommes), elle restera

1. Je ne veux pas dire par là que les formes du gouvernement et que le mode de division du pouvoir soient indifférents: j'entends seulement que ces choses ne sont que d'une importance secondaire.

engagée dans l'ancien système ; elle restera soumise à ce système, quelle que soit la forme du gouvernement qu'elle adopte, que cette forme soit républicaine, aristocratique, monarchique pure ou monarchique constitutionnelle ; elle y restera soumise dans le cas où elle prendra ses chefs militaires parmi les héritiers des familles féodales, comme dans celui où elle les choisira dans la classe des descendants des serfs, dans le cas où ses chefs, pour la partie scientifique, seront pris parmi les théologiens, ou choisis dans les métaphysiciens qui ont fait leur séminaire aux écoles de droit.

La nation ne se trouvera placée au point de départ de la nouvelle existence politique qu'elle doit acquérir, qu'à l'époque où elle aura clairement conscience de toute l'immoralité et de toute la monstruosité du régime social auquel elle est restée soumise jusqu'à ce jour ; qu'à l'époque où, ayant ouvert les yeux sur la combinaison des moyens de force et de ruse que la noblesse et le clergé ont employés pour l'exploiter à leur profit, elle sera décidée à démonter entièrement cette ancienne machine, et à la remplacer par une nouvelle qui soit conçue et organisée d'après les principes puisés dans la saine morale et dans

la vraie philosophie; qu'à l'époque où elle aura reconnu que son gouvernement sera inévitablement arbitraire tant que ses chefs seront pris parmi les militaires et les métaphysiciens, où elle aura reconnu que ses gouvernants seront nécessairement despotes tant qu'ils seront réputés par la société les personnages les plus importants de l'État, ceux qui lui sont le plus utiles et qui méritent, par conséquent, le plus de considération; qu'à l'époque, enfin, où (ayant arrêté l'idée que sa prospérité ne peut résulter que du progrès des sciences, des beaux-arts et des arts et métiers) elle regardera les savants, les artistes et les artisans comme les hommes qui lui sont le plus utiles, et par conséquent, comme ceux auxquels elle doit accorder le premier degré de considération; époque heureuse pour l'espèce humaine, à laquelle les fonctions de gouvernants seront réduites à n'être plus que de la nature de celles de surveillants dans les collèges : les surveillants ne sont chargés que du soin de maintenir l'ordre; c'est aux professeurs qu'est confiée la direction des travaux des élèves. Il doit en être de même dans l'État : les savants, les artistes et les artisans doivent diriger les travaux de la nation; les gouvernants ne doivent être occupés que

du soin d'empêcher que les travaux soient troublés.

Vous pouvez, si vous le désirez, mes chers compatriotes, apprécier immédiatement la valeur politique des idées que je viens de vous soumettre.

Prenez la peine de considérer (du point de vue où je vous ai placé) ce qui s'est passé depuis 1789, ainsi que les choses dont on s'occupe aujourd'hui, vous reconnaîtrez que si, dès le commencement de la crise, la nation avait admis pour principe général qu'elle devait adopter l'organisation la plus favorable aux progrès de ses connaissances positives, Robespierre n'aurait jamais pu faire gouverner la France par les sans-culottes, puisque le simple bon sens aurait prouvé à la nation que la classe la plus ignorante n'était pas capable de diriger les travaux des savants, des artistes et des artisans; par la même raison, Bonaparte n'aurait pas pu établir un gouvernement militaire, parce qu'il aurait été évident que les militaires, qui sont des consommateurs, ne sont nullement propres à diriger les travaux de l'industrie; et aujourd'hui, enfin, on ne remettrait pas en question lesquels des propriétaires oisifs ou des chefs de l'industrie

doivent exercer le plus d'influence sur les élections, et la composition du ministère ne serait pas regardée comme une chose importante.

S.-S.

---

#### QUATRIÈME LETTRE.

Après nous être élevés à la conception nette du système qui peut satisfaire les désirs politiques de la très-grande majorité de la nation, dans l'état présent des lumières, nous aurions dû faire le raisonnement suivant :

Nous aurions dû dire : attendu qu'il nous est évidemment impossible d'établir immédiatement le nouveau système ; attendu que ce système a besoin d'être préparé, d'être organisé avant de pouvoir être mis en pratique, nous devons chercher à vivre de la manière la plus supportable possible, sans sortir de l'ancien système, jusqu'à l'époque où nous serons en mesure de l'abroger entièrement.

Ainsi, la seconde chose dont nous aurions dû

nous occuper en 1789 aurait dû être de résoudre la question suivante :

*Quel est le mode d'organisation dans lequel l'ancien système a le moins d'inconvénient ?*

Cette solution n'était pas difficile à trouver, car l'expérience a prouvé que c'est la constitution anglaise, c'est-à-dire le régime parlementaire, qui est l'organisation sociale la moins vicieuse dans l'ancien système.

L'expérience l'a prouvé, puisque la nation anglaise a prospéré avec infiniment plus de rapidité que toutes les autres; depuis qu'elle a adopté cette forme de gouvernement.

Ainsi, la seconde chose que nous aurions dû faire aurait dû être d'adopter le régime parlementaire.

S.-S.

---



## CINQUIÈME LETTRE.

Adopter la constitution anglaise comme régime provisoire, comme constitution transitoire, comme une espèce d'échafaud qu'il était nécessaire d'élever pour exécuter commodément la construction du nouvel édifice social, *est donc la seconde chose que nous aurions dû faire.*

Découvrir les moyens de perfectionner cette constitution est la troisième chose dont nous aurions dû nous occuper ; et nous devons nous tenir pour certains que nous trouverions d'importants perfectionnements à y faire, puisque plus d'un siècle s'était écoulé depuis que cette combinaison politique avait été mise en pratique, et que ce siècle était celui de tous dans lequel on s'était le plus occupé de politique.

*Quel est le perfectionnement le plus important dont la constitution anglaise soit susceptible ?* est donc la troisième question dont nous aurions dû chercher la solution.

La constitution anglaise est entachée d'un

vice radical que nous aurions aperçu très-aisément et auquel nous aurions facilement remédié si nous avions pris la peine d'en faire l'analyse. Ce vice est la mauvaise composition de la chambre des communes.

C'est la chambre des communes qui vote l'impôt ; ainsi, l'intérêt de la nation est que cette chambre soit composée d'hommes personnellement intéressés à rendre l'impôt le plus léger possible, et la très-grande majorité des membres de la chambre des communes anglaise est intéressée à l'augmentation plutôt qu'à la diminution de l'impôt.

Un grand nombre de ces députés sont fonctionnaires publics, et les fonctionnaires publics sont obligés de seconder les désirs du gouvernement, sous peine de perdre leurs emplois ou au moins d'être privés d'avancement ; indépendamment de la dépendance directe dans laquelle ils se trouvent du ministère, leur intérêt commun les porte à désirer que le gouvernement ait beaucoup d'argent à sa disposition, puisque la portion de leur revenu, qui consiste en appointements, est nécessairement proportionnée à la quotité de l'impôt.

Les membres de la chambre des communes

qui ne sont pas fonctionnaires publics, sont pour la plupart, des propriétaires désœuvrés qui aspirent à obtenir des places dans le gouvernement pour accroître leurs revenus et leur considération ; ainsi ils sont, à de légères nuances près, dans le même cas que les premiers.

Après avoir reconnu que la chambre des communes anglaise était mal composée, nous aurions dû chercher le moyen de donner une meilleure composition à la nôtre, et nous aurions trouvé facilement ce moyen, si nous l'avions cherché, car il se présente tout naturellement à l'esprit ; l'expression de chambre des *communes* l'indique clairement.

La chambre des communes doit être composée des principaux membres des communes, c'est-à-dire elle doit être composée des chefs des différents genres de travaux d'industrie, car les chefs des travaux industriels sont les citoyens les plus intéressés à l'économie dans les dépenses publiques et les plus opposés à l'arbitraire, par la raison que l'impôt ne peut pas tourner à leur profit et que le pouvoir arbitraire ne peut pas être exercé par eux ; le soin de la conservation et de l'accroissement de leur fortune, par les succès obtenus dans les travaux qu'ils dirigent, employant tout

leur temps et les mettant dans l'impossibilité d'accepter des places dans le gouvernement.

*Ainsi, en troisième lieu, nous aurions dû améliorer le régime parlementaire en composant la chambre des députés des chefs de toutes les branches de l'industrie<sup>1</sup>.*

1. A l'époque où les communes se sont rachetées, il n'y avait d'artisans que dans les villes; la culture était encore dans l'enfance et les seigneurs en possession, avec le clergé, de la presque-totalité du sol de la France, étaient propriétaires du petit mobilier aratoire qui servait à l'exploitation de leur domaine. Depuis cette époque, les choses ont bien changé à cet égard, surtout dans les départements situés au nord de la Loire. Il s'est formé une classe d'artisans qui prennent les terres à ferme, et qui les exploitent avec un mobilier qui leur appartient. Cette classe d'industriels est devenue la plus importante de toutes, et elle doit jouer le rôle le plus important dans la chambre des communes.

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait en politique jusqu'à ce jour, le propriétaire avec le cultivateur. *Un contrat ou une conquête suffisent pour faire un propriétaire; un mobilier et de la capacité sont indispensablement nécessaires pour constituer un cultivateur.*

Il existe encore en faveur des propriétaires territoriaux un préjugé qui retarde beaucoup les progrès de la civilisation. Beaucoup de personnes ont la bonhomie d'admettre la prétention qu'ils élèvent d'être la classe de la société la plus intéressée au maintien de l'ordre, tandis que ce fait est absolument faux, car ce sont les cultivateurs qui souffrent le plus du désordre. On pille une grange, on emmène les chevaux des écuries, on mange les vaches, les porcs et les moutons; en quelques heures on peut ruiner un fermier, tandis qu'on ne peut ni détruire ni emporter la terre. Le propriétaire n'a que son revenu d'exposé, tandis que le fermier court les risques de perdre son capital.

## SIXIÈME LETTRE.

Les trois choses dont je viens de parler étant faites, nous nous serions trouvés en mesure de procéder à l'établissement du nouveau système politique, car la nouvelle composition de la chambre des communes l'aurait rendu propre à établir l'organisation sociale que réclame l'état présent des lumières ; et la chambre des communes est investie du pouvoir politique suprême, puisque c'est elle qui vote l'impôt<sup>1</sup>.

Je vais exposer la marche que la chambre des communes (composée, comme je l'ai dit dans la lettre précédente, des chefs de l'industrie) aurait dû suivre. Pour m'expliquer d'une manière plus ferme et plus rapide, je ferai parler cette chambre :

- Il sera formé une première chambre qui portera le nom de Chambre d'*invention*.

1. Du fait qu'à la chambre des communes appartient exclusivement le droit de voter l'impôt, il résulte que cette chambre est investie du pouvoir politique suprême ; car le gouvernement ne pouvant rien faire sans argent, la chambre des communes peut lui imposer les obligations qu'elle veut, en ne lui donnant d'argent qu'aux conditions auxquelles il lui plaît de le soumettre.

- Cette chambre sera composée de trois cents membres ; elle sera divisée en trois sections qui pourront s'assembler séparément, mais dont les travaux n'auront le caractère officiel que dans le cas où elles auront délibéré en commun.

- Chaque section pourra provoquer l'assemblée des trois sections réunies.

- La première section sera composée de deux cents ingénieurs civils ; la seconde de cinquante poètes ou autres inventeurs en littérature, et la troisième de vingt-cinq peintres, de quinze sculpteurs ou architectes et de dix musiciens.

- Cette chambre s'occupera des travaux suivants :

- Elle présentera, à l'expiration de la première année de sa formation, un projet de travaux publics à entreprendre pour accroître les richesses de la France et pour améliorer le sort de ses habitants, sous tous les rapports d'utilité et d'agréments ; elle donnera, ensuite, tous les ans, son avis sur les additions à faire à son plan primitif et sur les améliorations dont il lui paraîtra susceptible.

- Les dessèchements, les défrichements, les percements de routes, les ouvertures de canaux,

• seront considérés comme la partie la plus importante de ce projet ; les routes et les canaux à faire ne devront pas être conçus seulement comme des moyens de faciliter les transports ; leur construction devra être combinée de manière à les rendre le plus agréables possible aux voyageurs <sup>1</sup>.

• Cette chambre présentera un autre travail

1. Cinquante milliers d'arpents de terres (et plus, si cela est jugé convenable) seront choisis parmi les sites les plus pittoresques que les chemins ou que les canaux traverseront. Ces terrains seront consacrés à servir de lieu de repos pour les voyageurs et de séjour de plaisir pour les habitants du voisinage.

Chacun de ces jardins contiendra un musée des produits naturels, ainsi que des produits industriels des contrées environnantes ; ils renfermeront aussi des habitations pour les artistes qui voudront s'y arrêter, et il y sera toujours entretenu un certain nombre de musiciens, destinés à enflammer les habitants du canton de la passion dont les circonstances exigeront le développement pour le plus grand bien de la nation.

La totalité du sol français doit devenir un superbe parc à l'anglaise, embelli par tout ce que les beaux-arts peuvent ajouter aux beautés de la nature. Depuis longtemps le luxe est concentré dans les palais des rois, dans les habitations des princes, dans les hôtels et les châteaux de quelques hommes puissants. Cette concentration est très-nuisible aux intérêts généraux de la société, parce qu'elle tend à établir deux degrés de civilisation distincts, deux classes d'hommes différents, celle des personnes dont l'intelligence est développée par la vue habituelle des productions des beaux-arts, et celle des hommes dont les facultés d'imagination ne reçoivent

- qui consistera dans un projet de fêtes publiques.
- Ces fêtes seront de deux espèces : les fêtes d'*espérance*, et les fêtes de *souvenir*.
- Ces fêtes seront célébrées successivement dans la capitale, dans les chefs-lieux de départements et dans les chefs-lieux de cantons, afin que les orateurs capables (qui ne seront jamais très-nombreux) puissent répandre les bienfaits de leur éloquence.
- Dans les fêtes d'*espérance*, les orateurs exposeront au peuple les projets de travaux qui auront été arrêtés par le Parlement, et ils stimuleront les citoyens à travailler avec ardeur, en leur faisant sentir combien leur sort se trouvera amélioré quand ils auront exécuté ces projets.
- Dans les fêtes consacrées *aux souvenirs*,

aucun développement, les travaux matériels dont ils sont exclusivement occupés ne stimulant point leur intelligence.

Les circonstances actuelles sont favorables pour rendre le luxe national. Le luxe deviendra utile et moral quand ce sera la nation entière qui en jouira. C'est à notre siècle qu'étaient réservés l'honneur et l'avantage d'employer d'une manière directe, dans les combinaisons politiques, les progrès des sciences exactes et ceux faits dans les beaux-arts depuis la brillante époque de leur régénération.



- les orateurs s'attacheront à faire connaître au
- peuple combien sa position est préférable à celle
- dans laquelle ses ancêtres se sont trouvés.
- Le noyau de la chambre d'invention sera
- composé :
- 1° Des quatre-vingt-six ingénieurs en chef
- des ponts-et-chaussées dans les départements ;
- 2° Des quarante membres de l'Académie fran-
- çaise ;
- 3° Des peintres, des sculpteurs et des musi-
- ciens qui sont de l'Institut.
- Chaque membre de cette chambre jouira
- d'un traitement annuel de 10,000 francs.
- Il sera mis tous les ans à la disposition de
- cette chambre une somme de 12 millions
- qu'elle emploiera en encouragements pour les
- inventions qu'elle jugera utiles. La première
- section disposera de 8 millions, et les deux
- autres de 2 millions chacune.
- Le noyau de cette chambre procédera de lui-
- même à se compléter.
- La chambre se constituera elle-même, c'est-à-
- dire, elle fixera elle-même les conditions qui
- devront être remplies pour être électeur, ainsi
- que celles qui seront exigées des candidats. Ses

- membres ne pourront pas être nommés pour
- plus de cinq années, mais ils seront indéfiniment
- rééligibles, et la chambre pourra adopter le
- mode de remplacement qu'elle voudra.

- Cette chambre pourra s'associer cent mem-
- bres nationaux et cinquante étrangers. Les
- associés auront le droit de siéger à la chambre ;
- ils y auront voix consultative.

- Il sera formé une seconde chambre qui
- prendra le nom de Chambre d'*examen*.

- Cette chambre se composera de trois
- cents membres, dont cent physiciens occupés
- de la physique des corps organisés, cent phy-
- siciens occupés de la physique des corps bruts,
- et cent mathématiciens.

- Cette chambre sera chargée de trois espèces
- de travaux.

- Elle examinera tous les projets présentés
- par la première chambre, et elle dira son
- opinion détaillée et motivée sur chacun de
- ces projets.

- Elle fera un projet d'éducation publique
- générale. Ce plan sera divisé en trois degrés
- d'enseignement, correspondant à trois degrés
- d'aisance différente des citoyens. Il aura pour
- objet de rendre les jeunes gens les plus capa-

- bles possible de concevoir, de diriger et d'exé-
- cuter des travaux utiles.
- Atténué que tout citoyen est le maître de
- professer la religion qu'il veut, et, par consé-
- quent, qu'il peut faire élever ses enfants dans
- celle qu'il préfère, il ne devra être nullement
- question de religion dans le plan d'éducation
- que cette chambre présentera.
- Quand le projet aura été admis par les deux
- autres chambres, celle d'examen sera chargée
- de son exécution, et elle conservera la sur-
- veillance de l'instruction publique.
- Le troisième travail dont cette chambre
- devra s'occuper sera un projet de fêtes publi-
- ques de l'espèce suivante :
- Fêtes des hommes, fêtes des femmes, fêtes
- des garçons, fêtes des filles, fêtes des pères
- et mères, fêtes des enfants, fêtes des chefs
- d'ateliers, fêtes des ouvriers.
- Dans chacune de ces fêtes, des orateurs
- nommés par la chambre d'examen feront un
- discours sur les devoirs sociaux de ceux en
- l'honneur de qui la fête sera célébrée.
- Chaque membre de cette chambre jouira
- d'un traitement annuel de 10,000 francs.
- Il sera mis tous les ans à la disposition de

- cette chambre une somme de 25 millions,
- qui sera employée par elle aux dépenses
- qu'exigeront les écoles publiques et aux
- encouragements à donner pour hâter les progrès des sciences physiques et mathématiques.

- La chambre d'*examen* se constituera en remplissant les mêmes conditions que la chambre d'*invention*.

- Ce sera la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut qui fournira le noyau de cette chambre.

- La chambre d'examen pourra s'associer cent membres nationaux et cinquante étrangers, qui auront voix consultatives.

- La chambre des communes se constituera quand les deux premières seront formées; elle prendra alors le nom de chambre d'*exécution*.

- Cette chambre aura soin que, dans sa nouvelle composition, chaque branche de l'Industrie soit représentée, et qu'elle ait un nombre de députés proportionné à son importance.

- Les membres de la chambre d'exécution ne jouiront d'aucun traitement, attendu qu'ils doivent tous être riches, ne pouvant être

• choisis que parmi les principaux chefs des  
• maisons d'industrie.

• La chambre d'exécution sera chargée de  
• diriger l'exécution de tous les projets arrêtés ;  
• elle seule sera chargée d'établir l'impôt et de  
• le faire percevoir.

• Les trois chambres réunies formeront le Par-  
• lement nouveau, lequel sera investi du pouvoir  
• souverain, tant constitutionnel que législatif.

• Chacune des trois chambres aura le droit  
• de convoquer le Parlement.

• La chambre d'exécution pourra appeler  
• l'attention des deux autres sur les objets  
• qu'elle jugera convenables.

• Ainsi tout projet sera présenté par la pre-  
• mière chambre, examiné par la seconde, et  
• ne sera définitivement adopté que par la troi-  
• sième.

• S'il arrivait jamais qu'un projet présenté par  
• la première chambre fût rejeté par la seconde,  
• pour éviter toute perte de temps, il serait  
• renvoyé à la première, sans avoir passé par la  
• troisième. »

Je vais, maintenant, mes chers compa-  
triotés, vous dire les trois premières choses,  
que le nouveau Parlement aurait dû faire : je

parlerai en son nom, de même que je viens de m'exprimer au nom de la Chambre des communes.

- Tous les Français (particulièrement les juristes) seront invités à présenter un nouveau système de lois civiles et un nouveau système de lois criminelles, qui soient en rapport avec le nouveau système politique. La propriété devra être reconstituée et fondée sur les bases qui peuvent la rendre la plus favorable à la production.

- Tous les projets présentés au Parlement seront publiés aux frais de la nation<sup>1</sup>. Le Parlement choisira le projet de code civil et le projet de code criminel qui lui paraîtront les meilleurs ; il accordera une récompense importante à leurs auteurs, et il les admettra dans les chambres lors de la discussion des codes qu'ils auront présentés, en leur donnant voix consultative dans cette discussion.

- Tous les Français (particulièrement les ingénieurs militaires) seront invités à présenter un projet de défense générale du

1. Les projets ne seront point imprimés en totalité ; il en sera seulement publié des extraits, et ces extraits ne pourront pas contenir plus d'une feuille d'impression.

• territoire. Ce projet devra être conçu de  
• manière à exiger le moins de troupes perma-  
• nentes possible. Les auteurs de ces travaux  
• ne devront pas perdre de vue que tous les  
• moyens employés pour la défense de notre  
• territoire deviendront inutiles, et qu'ils devront  
• être abandonnés dès l'instant que les peuples  
• voisins auront adopté le même système de  
• politique que la nation française.

• Il sera accordé une récompense nationale à  
• l'auteur du projet qui sera préféré.

• Il sera fait un emprunt de 2 milliards, avec  
• fonds d'amortissement, pour indemniser les  
• personnes aux intérêts pécuniaires desquelles  
• l'établissement du nouveau système politique  
• aura causé quelque dommage.

• Une récompense nationale sera accordée à  
• l'auteur de l'ouvrage qui remplira le mieux  
• les trois conditions suivantes :

• 1° Démontrer la supériorité du nouveau  
• système politique sur l'ancien ;

• 2° Établir le meilleur mode de répartition  
• de l'indemnité de 2 milliards accordée à ceux  
• dont les intérêts auront été lésés par l'éta-  
• blissement du nouveau système ;

- 3° Prouver que la somme de 2 milliards
- accordée en indemnité aux personnes inté-
- ressées à s'opposer à l'établissement du nou-
- veau système est extrêmement peu consi-
- dérable, en comparaison des avantages que
- l'établissement paisible du régime libéral
- procurera à la nation. •

Voilà, mes chers compatriotes, le premier aperçu de ce que je pense sur ce que nous aurions dû faire, sur ce que nous devons faire.

S.-S.

*P.-S.* — Aurait-il fallu beaucoup de temps ? en faudrait-il beaucoup pour établir la constitution dont je viens de donner l'esquisse ? C'est ce que j'examinerai dans la lettre suivante.

---

#### SEPTIÈME LETTRE.

Quand j'ai exposé, dans la lettre précédente, un projet d'organisation sociale, fondé sur les principes que les nations les plus civilisées me



paraissent devoir adopter aujourd'hui, j'ai cédé, mes chers compatriotes, au besoin de vous indiquer d'avance l'ensemble de mon opinion politique, afin de vous faire connaître le plus tôt possible le but et l'esprit de cet ouvrage. Mais je ne me suis point dissimulé qu'un système de mesures aussi neuves, présenté sous la forme d'un simple énoncé, sans être appuyé par aucun raisonnement, devait nécessairement rencontrer les plus grands obstacles à s'introduire dans les têtes, et paraître, de prime abord, tout à fait impraticable, même aux esprits les plus philosophiques. J'ai donc prévu que les jugements les plus favorables sur la valeur intrinsèque de ces mesures seraient purement abstraits, et que le système commencerait par être classé parmi les utopies. Quel que soit l'inconvénient de cette première sensation, je n'en persiste pas moins à croire, en thèse générale, que l'énoncé doit précéder la démonstration. Cette exposition sommaire de l'ensemble de mes idées a fixé le but de tous mes travaux ultérieurs, car ils n'auront pas d'autre objet que de développer et de fortifier par des démonstrations le système dont j'ai présenté les bases.

Les raisonnements que j'emploierai pour cela

seront en général de deux espèces : les uns consisteront à établir les avantages de ce système ; les autres tendront à prouver que, abstraction faite de tous ses avantages, il est, quant à ses dispositions principales, un résultat forcé de la marche que la civilisation a suivie depuis sept à huit siècles ; d'où il résultera la preuve que ce n'est point une utopie.

Cette seconde classe de raisonnements est la plus importante, car il est certain qu'on ne résiste point à la marche de la civilisation ; il suffit donc de constater quel est le système dont elle provoque aujourd'hui l'établissement, pour qu'on doive se déterminer à l'adopter. Mais avant d'entreprendre cet examen qui sera l'objet de la lettre suivante, je crois devoir présenter dans celle-ci quelques considérations préliminaires sur cette disposition, générale parmi nous, à traiter d'utopie tout projet de perfectionnement important de l'ordre social.

Cette disposition est en nous le résultat d'une éducation politique vicieuse, d'une étude mal faite de l'histoire, ou plutôt de l'imperfection des ouvrages sur l'histoire, car l'histoire serait nécessairement bien étudiée si elle était bien faite.

**En effet, qui dit utopie dit incertitude de la**

possibilité, ou impossibilité, sentie d'une manière vague, de l'exécution d'un nouveau système d'organisation sociale. Or, ce vague et cette incertitude, à quoi tiennent-ils, si ce n'est au peu d'habitude que nous avons de considérer la grande série des faits historiques relatifs à la marche de la civilisation, ou, pour mieux dire, à l'ignorance complète où l'éducation nous laisse d'ordinaire à cet égard ?

Si nous étions aussi familiarisés avec cette série d'observations que nous le sommes peu, nous jugerions presque subitement si, en aperçu, tel perfectionnement proposé est praticable, ou bien s'il ne l'est pas, et, dans ce dernier cas, par quel motif.

Un projet quelconque d'amélioration du système social serait alors à nos yeux ou une combinaison évidemment vicieuse, ou une tentative précoce et anticipée, ou enfin une théorie présentée dans un moment opportun pour son exécution, et qui doit fixer immédiatement l'attention publique.

Dans tous les cas, l'idée d'utopie disparaîtrait parce qu'elle ne signifie rien autre chose que notre incertitude relativement à celle de ces trois catégories à laquelle doit correspondre le projet donné.

Pourquoi, par exemple, le projet de paix per-

pétuelle, conçu par Henri IV et développé par l'abbé de Saint-Pierre a-t-il été traité d'utopie ? C'est uniquement parce que, tout en le trouvant impraticable, on ne sentait pas et on n'était pas en état d'indiquer en quoi consistait le vice de la combinaison proposée par ces deux publicistes<sup>1</sup>. Et pourquoi ne le pouvait-on pas ? Parce que l'on ne considérait point la grande série des observations historiques, qui eût montré d'abord, jusqu'à l'évidence, qu'il était absurde de vouloir faire maintenir la paix par des pouvoirs d'une nature toute militaire et constamment militaire depuis leur origine ; et, en second lieu, qu'un tel projet ne deviendrait praticable qu'à l'époque

1. On sera certainement surpris de me voir employer l'expression de publiciste en parlant de Henri IV, mais il n'en est pas de plus juste pour rendre ma pensée sur ce grand homme. Considérons que dans ce siècle si peu éclairé, et malgré l'influence du trône, il songea nettement à une organisation sociale, fondée sur des principes vraiment libéraux, ce qui est prouvé par le vœu de *la poule au pot*, quant à la politique intérieure et, quant à la politique extérieure, par le projet de *paix perpétuelle*.

Un tel homme a mérité sans doute le titre de publiciste ; c'est à ce titre, et non comme preneur de villes et donneur de batailles, que Henri IV doit obtenir l'estime et la vénération de tous les siècles ; c'est sous ces traits qu'il devrait être gravé dans nos souvenirs et représenté dans nos monuments nationaux, au lieu d'y figurer l'épée à la main, couvert de son armure et monté sur son cheval de bataille.

où, par l'effet du progrès des lumières et de la civilisation, le pouvoir de diriger la Société se trouverait placé entre les mains d'hommes essentiellement pacifiques, c'est-à-dire entre les mains des artistes, des savants et des artisans.

Le passé, mes chers compatriotes, nous offre des exemples si sensibles de changements, qui d'abord paraissaient absolument impraticables, et qui néanmoins se sont pleinement effectués, même en peu de temps, que si l'histoire, à la manière dont elle est faite, ne nous masquait pas presque toutes les observations intéressantes, notre tendance naturelle et irréfléchie à traiter de rêve d'un homme de bien toute innovation philosophique un peu importante serait absolument inexplicable. Dans le grand nombre de faits par lesquels je pourrais établir cette vérité, j'en choisirai deux qui, j'espère, la mettront dans tout son jour.

*1<sup>er</sup> exemple.* — La connaissance du double mouvement de la terre et de sa vraie position, ainsi que de ses dimensions réelles, nous est aujourd'hui si familière ou, pour mieux dire, si naturelle, que nous avons beaucoup de peine à imaginer qu'on ait jamais pu considérer la terre comme plus grosse que le soleil, et

comme le centre de tous les mouvements célestes. Voilà cependant où en était toute l'espèce humaine, il n'y a pas encore trois siècles.

Reportons-nous un instant par la pensée à cet état d'ignorance.

Qu'auriez-vous dit, mes chers compatriotes, à Copernic ou plutôt à Galilée, qui est le véritable auteur du changement de la doctrine astronomique? Qui de vous n'eût pas traité d'innovation impraticable son projet de détruire une croyance si universelle, si profondément enracinée? En effet, il n'y eut jamais, en apparence, d'innovation d'un succès aussi peu vraisemblable; cependant ce changement inouï s'est opéré dans l'intervalle de deux à trois générations, et le vieux Galilée a joui du bonheur de voir, à la fin de sa carrière, se former en Italie une société destinée à soutenir et à propager cette même doctrine pour laquelle il avait été persécuté!

Qui a opéré ce prodige?

La seule force de la démonstration; force qui n'a été jusqu'à présent considérée que comme d'un effet lent et d'une importance secondaire. La vivacité de l'action de cette force et son empire irrésistible se sont clairement caractérisés dans

cette occasion, puisque l'on peut dire qu'elle avait à lutter contre toutes les autres forces humaines réunies. Il s'agissait d'une doctrine dont la vérité (si difficile à apercevoir) choquait directement des intérêts alors tout-puissants, en même temps qu'elle soulevait contre elle tout ce qu'il y a d'orgueil dans la tête et dans le cœur de l'homme.

*2<sup>e</sup> exemple.* — Un moine dans sa cellule, seul, sans ressources, sans appui, sans réputation, sans influence d'aucun genre, forme le projet d'abolir le pouvoir papal. Comment, aurions-nous dit à cette époque, Luther peut-il concevoir une pareille utopie et espérer le succès d'un projet aussi insensé ?

Mais ce moine avait observé la marche de l'esprit humain, ce que tout autre jugeait impossible, il l'avait reconnu inévitable et mûr pour l'exécution. Il se décide, et, dès la première année, il détermine le commencement de la réforme, qui a détruit l'autorité pontificale dans la moitié de l'Europe, et qui en a ébranlé les fondements dans l'autre moitié.

Les historiens n'ayant point fixé jusqu'à ce jour notre attention sur la marche de la civili-

sation, nous perdons de vue, en examinant le passé dans les relations qu'ils nous présentent, que tous les grands changements qui se sont opérés avaient été préparés pendant un long intervalle de temps avant de commencer à se prononcer, ou plutôt nous ignorons le fait général des progrès successifs de l'esprit humain. La vue de ces changements nous étonne et ne nous instruit point, parce que nous les voyons mal. Tant qu'on n'aura pas remédié à cette grande imperfection, nos esprits seront rebelles à tous les perfectionnements de l'ordre social, car ils ne sauront jamais distinguer ce qui est praticable d'avec ce qui ne l'est pas.

*L'histoire est, dit-on, le bréviaire des peuples et des rois ; cela est incontestable en fait comme en principe, et il est, par conséquent, incontestable que si l'histoire est mal faite, les peuples et les rois doivent avoir commis beaucoup de fautes, et qu'ils ne cesseront pas d'en commettre tant que l'histoire sera mal faite ; or, je dis que tous les ouvrages écrits jusqu'à ce jour sur l'histoire ont été mal conçus. Permettez-moi, mes chers compatriotes, de donner quelques développements à cette assertion importante.*

Une considération qui doit faire naturellement



présumer que l'histoire, non-seulement telle qu'on l'enseigne, mais telle même qu'elle est conçue et cultivée par les esprits les plus philosophiques, n'a point encore le caractère qu'elle doit avoir, c'est qu'elle est classée dans toutes les têtes comme une branche de la littérature. Ce fait prouve que l'histoire est encore loin d'être une simple série d'observations sur la marche et le développement de la civilisation ; car elle serait alors classée au rang des véritables sciences ; elle ne pourrait plus être cultivée que par des hommes capables d'observer l'état social sous toutes ses faces, et d'ailleurs habitués par des études scientifiques à coordonner des faits pour en induire des lois générales et à suivre des raisonnements. Nous arriverons à la même conclusion d'une manière plus frappante, en jetant un coup d'œil sommaire sur ce que l'histoire a été jusqu'à présent.

Jusque vers le milieu du dernier siècle, l'histoire n'a presque jamais été qu'une biographie du pouvoir, dans laquelle les nations ne figurent que comme instruments et comme victimes, et où se trouvent clair-semées çà et là quelques notions épisodiques sur la civilisation des peuples. A la vérité, les philosophes du xvii<sup>e</sup> siècle ont

fait justice d'un tel caractère, et l'impulsion qu'ils ont donnée a produit, chez les Anglais principalement, une série d'ouvrages historiques infiniment supérieurs à tous ceux qui les avaient précédés. Mais, malgré ce précieux résultat, il faut convenir que la philosophie du siècle dernier n'a pas été plus loin que la simple critique. Sur ce point, comme sur tous les autres, elle a bien mieux établi ce qu'il fallait éviter que ce qu'il fallait faire. Si tous les hommes éclairés sentent aujourd'hui que l'histoire ne consiste pas dans l'insipide tableau des hauts faits de l'astuce et de la force, il en est peu, il est peu d'historiens même qui aient nettement compris le véritable objet et le véritable but des grands travaux historiques.

Plusieurs, il est vrai, et surtout Hume, ont fixé leur principale attention sur la marche de la civilisation, et ils ont présenté sur ce sujet un grand nombre de vues judicieuses et profondes; mais ces améliorations n'ont guère été que partielles. Les observations ont bien été, depuis cette époque, dirigées en général dans un meilleur esprit; mais elles n'en ont pas moins continué à être coordonnées de la même manière, ainsi qu'un vieux château dont la distribution

intérieure serait refaite à la moderne, tandis que le plan et l'extérieur seraient restés gothiques. On peut en présenter une preuve sensible. Si l'histoire eut été réellement conçue dans son ensemble, comme une série d'observations sur la marche de la civilisation, on eût, sans doute, pris naturellement cette marche pour base de la distribution des époques, on eût ordonné d'après elle la série des observations. Au lieu de cela l'ancienne division par dynasties et par règnes a été maintenue par les meilleurs historiens, comme s'il s'agissait toujours de la biographie des familles souveraines. On voit donc que la réforme de l'histoire n'a porté encore que sur le choix des matériaux et non sur la manière d'en considérer l'ensemble. Ainsi cette réforme est incomplète, et cela sous le rapport le plus essentiel; de sorte que l'histoire n'est encore constituée qu'à moitié sur ses nouvelles bases<sup>1</sup>, car si le choix du mode de division et de coordination peut sembler presque indifférent aux esprits superficiels, tous ceux qui considèrent les choses d'une manière

1. L'ouvrage de Condorcet intitulé : *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, est une tentative pour constituer l'histoire d'une manière vraiment philosophique, en la traitant comme une véritable science; mais ce

scientifique savent bien que, dans tous les travaux systématiques, c'est la partie la plus importante.

Outre la raison générale que je viens de développer, il en est une particulière, mais très-importante, et qui a mis également jusqu'à ce jour un obstacle insurmontable à ce que l'histoire fût traitée de façon à fournir une instruction politique saine : c'est le peu d'attention et le peu d'importance que la plupart des historiens ont donné au moyen âge. Cette période est celle de toutes qu'il importe le plus d'approfondir, et c'est précisément la moins observée, c'est aussi celle qui l'a été le plus mal. On l'a vue presque constamment avec le préjugé que, dans tout cet intervalle, la civilisation a rétrogradé, quand, au contraire, elle a fait alors des progrès du premier ordre, les plus importants qui aient eu lieu jusqu'à présent, et qui doivent nous faire envisager le moyen âge comme le véritable berceau de notre civilisation

n'est qu'une tentative suffisante pour marquer le but, tout à fait insuffisante pour l'atteindre, de sorte que le travail est encore à exécuter.

A quelqu'époque qu'il soit entrepris, il n'en restera pas moins à Condorcet l'honneur éternel d'avoir le premier conçu nettement, dans toute sa généralité, cette grande idée philosophique, et d'en avoir facilité l'exécution.

moderne, comme l'époque où elle en a reçu un caractère distinct de celle des peuples de l'antiquité.

On conviendra, sans doute, d'après tout ce qui précède, que l'histoire n'a pas été et n'a pu être faite jusqu'à ce jour de manière à nous donner une idée tant soit peu nette et juste de la marche de la civilisation. Or, c'est là, je le répète, ce qui vicie radicalement notre éducation politique, ce qui nous empêche de distinguer, pour ainsi dire, à la première vue, quels perfectionnements sont dans la série naturelle du développement de l'état social et quels n'y sont pas, et de reconnaître, par conséquent, quels sont impraticables, quels praticables, et dans quel ordre ils le sont. Marchant presque les yeux fermés, dans une route que nous ne connaissons pas, nous nous croyons quelquefois voisins de ce qui est très-éloigné, et plus souvent, au contraire, nous croyons fort loin ce qui est tout près.

Je vais donc essayer, mes chers compatriotes, de refaire sommairement avec vous ce travail fondamental, sans lequel nous ne pourrions que nous égarer, et dont nous aurions été, vous et moi, dispensés en très-grande partie si les historiens eussent mieux fait leur métier. C'est

à vous qu'il appartiendra de décider, après avoir examiné cette série d'observations, si le système dont je vous ai présenté l'esquisse dans la lettre précédente n'est qu'une chimérique utopie, ou bien s'il est, quant à ses bases, le résumé fidèle des progrès de la civilisation depuis huit siècles.

S.-S.

*P.-S.*— En disant que, jusqu'ici, l'histoire me semble avoir été mal conçue, je n'ai pas prétendu établir que les travaux historiques entrepris de nos jours sont dans une mauvaise direction. Cette assertion serait, au contraire, diamétralement opposée à ma manière de voir.

L'époque actuelle me paraît être celle où doit s'opérer la réforme intégrale de l'histoire.

Les ouvrages historiques de M. Lémontey, de M. Raynouard, de M. Daru et de plusieurs autres, tels surtout que MM. de Volney et Daunou, sont les indices, les éléments et les précurseurs de cette réforme, par l'esprit vraiment philosophique dans lequel ils sont écrits. Mais, tous ces écrivains n'ayant traité que des points particuliers à l'histoire de la civilisation, ce travail général et fondamental reste encore à faire.

Aucun auteur que je connaisse n'a marché dans la ligne tracée par Condorcet, et n'a tenté d'établir directement la grande série des progrès successifs de l'esprit humain. Il y a cependant aujourd'hui assez de termes principaux bien éclairés pour que cette série puisse être posée d'une manière générale. C'est là que nos historiens philosophes me paraissent devoir actuellement porter toutes leurs forces, pour les employer le plus utilement et le plus glorieusement possible. Quand ce travail aura été exécuté, tous les travaux particuliers s'y rattacheront d'eux-mêmes à leurs places naturelles; mais il faut évidemment que la série soit établie d'abord.

La lettre suivante, mes chers compatriotes, sera un premier exemple de la manière dont l'histoire me paraît devoir être conçue. Ce sera un premier échantillon du procédé par lequel on peut extraire de l'histoire des observations générales, propres à servir de base à la politique, propres à élever cette science au rang de nos connaissances positives, en la dégageant des croyances aveugles sur lesquelles elle est encore fondée.

## HUITIÈME LETTRE.

Tout grand changement exige incontestablement beaucoup de temps; mais il est aussi incontestable que cette condition du temps peut, indifféremment, être remplie de deux manières, avant ou après l'époque où la volonté d'effectuer le changement se prononce.

Le changement que je propose d'effectuer dans l'organisation sociale est très-grand sans doute; il est le plus grand possible en politique, puisqu'il consiste dans le passage d'un système à un autre, fondé sur des principes absolument opposés. Mais il faut observer que, depuis huit siècles, le système dont nous voulons nous débarrasser a toujours perdu, tandis que celui dont je propose l'établissement a toujours gagné dans les esprits. Ce dernier système est une voûte immense, à laquelle nos pères ont travaillé pendant huit cents ans, et dont la génération actuelle est destinée à poser la clé. Tel est le fait fondamental dont je me propose d'établir, dans cette lettre, une première démonstration.

Le système que la marche de la civilisation



nous appelle à remplacer était la combinaison du pouvoir spirituel, ou papal et théologique ; et du pouvoir temporel, ou féodal et militaire.

La naissance de ce système doit être rapportée, quant au pouvoir spirituel, au commencement de la prédication du Christianisme en Europe, c'est-à-dire vers le troisième ou quatrième siècle. Quant au pouvoir temporel, on doit placer son origine aux premières grandes tentatives d'établissement des peuples du Nord dans le sud de l'Europe et aux premiers démembrements de l'Empire romain, c'est-à-dire à peu près à la même époque.

La constitution définitive de ces deux pouvoirs a eu lieu dans le onzième et le douzième siècles. A cette époque, d'une part, la féodalité s'est établie universellement sur des bases fixes comme pouvoir national, et, d'une autre part, l'autorité du saint-siège a été complètement organisée comme pouvoir européen.

Arrêtons-nous un instant sur cette époque remarquable pour faire deux observations importantes.

En premier lieu, cette double organisation s'est effectuée en peu de temps et sans beaucoup de difficultés, parce qu'elle avait été graduelle-

ment préparée pendant les sept à huit cents ans qui s'étaient écoulés depuis l'origine des deux pouvoirs.

L'établissement du pouvoir temporel était la suite du renversement de la puissance romaine par les peuples septentrionaux. Si ce pouvoir ne s'est pas constitué aussitôt après que cette puissance a été totalement anéantie, c'est qu'il était évidemment nécessaire pour cela qu'on eût d'abord mis un terme au système d'irruption, ce qui s'effectua par les conquêtes des nations établies les premières sur celles qui entreprenaient de nouvelles invasions en Europe. Tel a été l'objet des guerres de Charlemagne contre les Saxons et les Sarrasins, et ensuite des Croisades.

La constitution du pouvoir spirituel avait été préparée par le renversement du polythéisme en Europe et par l'établissement de la religion chrétienne, dont le clergé nombreux s'était répandu dans toute l'Europe.

Lorsque, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, le pape Hildebrand commença à proclamer directement la supériorité de l'autorité pontificale comme pouvoir européen sur les pouvoirs nationaux, il ne fit autre chose que résumer un principe, dont

les bases étaient déjà établies dans toutes les têtes, ou, en d'autres termes, rédiger une croyance dont tous les éléments étaient depuis longtemps adoptés.

En second lieu, la coïncidence des deux pouvoirs, quant à l'époque de leur origine et quant à celle de leur constitution définitive, mérite d'être notée. Nous pourrions observer la même analogie, par rapport à leur décadence, et cette simultanéité constante tend à prouver (indépendamment du raisonnement, qui montre ces deux pouvoirs comme appuyés l'un sur l'autre) qu'ils doivent disparaître en même temps ; que le pouvoir temporel ne saurait être remplacé par un pouvoir d'une nature différente sans qu'un remplacement analogue n'ait lieu pour le pouvoir spirituel, et réciproquement.

Ce système social avait pris naissance pendant la durée du système précédent et même à l'époque où celui-ci venait d'atteindre son développement intégral. Pareillement, lorsque le système féodal et théologique s'est constitué au moyen âge, le germe de sa destruction commençait à naître, les éléments du système qui doit le remplacer aujourd'hui venaient d'être créés.

En effet, quant au pouvoir temporel, c'est au

x<sup>i</sup>° et x<sup>ii</sup>° siècle qu'a commencé l'affranchissement des communes. Quant au pouvoir spirituel, c'est à peu près en même temps que les sciences positives ont été introduites en Europe par les Arabes.

Fixons toute notre attention, mes chers compatriotes, sur ce fait capital, qui est le véritable point de départ de la série d'observations par laquelle nous devons aujourd'hui illuminer notre politique.

La capacité industrielle ou des arts et métiers est ce qui doit se substituer au pouvoir féodal ou militaire.

A l'époque où la guerre était et devait être regardée comme le premier moyen de prospérité pour les nations, il était naturel que la direction des affaires temporelles de la société fût entre les mains d'un pouvoir militaire, et que l'industrie, classée comme subalterne, ne fût employée que comme instrument. Au contraire, quand les sociétés sont enfin convaincues par l'expérience que le seul moyen pour elles d'acquérir de la richesse consiste dans l'activité pacifique, c'est-à-dire dans celle des travaux industriels, la direction des affaires temporelles doit naturellement passer à la capacité industrielle, et la force mili-

taire, à son tour, ne peut plus être classée qu'en subalterne, comme une force purement passive, destinée même vraisemblablement à devenir un jour tout à fait inutile.

Or, l'affranchissement des communes a posé la base de ce nouvel état de choses; il en a préparé la possibilité, et même la nécessité, qui s'est ensuite développée de plus en plus, ainsi que nous le prouverons bientôt. Cet affranchissement a constitué la capacité industrielle, puisqu'il a établi pour elle une existence sociale indépendante du pouvoir militaire.

Avant cette époque, outre que les artisans pris collectivement étaient dans la dépendance absolue des militaires, chacun d'eux était entièrement soumis à l'arbitraire individuel du possesseur de la terre dont il faisait partie.

L'affranchissement, en laissant subsister le premier genre d'arbitraire, anéantit le second, et par suite créa le germe de la destruction du premier. Auparavant, les artisans ne possédaient rien en propre, tout ce qu'ils possédaient et eux-mêmes appartenaient à leur seigneur; ils n'avaient que ce qu'il voulait bien leur laisser. L'affranchissement créa une propriété industrielle ayant pour origine le travail, propriété

distincte, indépendante et bientôt rivale de la propriété territoriale, qui était purement d'origine et de nature militaire.

Par cette mémorable innovation, la capacité industrielle put se développer, se perfectionner, s'étendre, et les nations purent s'organiser dans toutes leurs parties sur une base industrielle, la tête seule de la société restant militaire, ainsi que la direction générale dont elle continuait à demeurer en possession.

Faisons, pour le pouvoir spirituel, des observations analogues à celles que nous venons de faire pour le pouvoir temporel.

La capacité scientifique positive est de même ce qui doit remplacer le pouvoir spirituel.

A l'époque où toutes nos connaissances particulières étaient essentiellement conjecturales et métaphysiques, il était naturel que la direction de la société, quant à ses affaires spirituelles, fût entre les mains d'un pouvoir théologique, puisque les théologiens étaient alors les seuls métaphysiciens généraux. Au contraire, quant une fois toutes les parties de nos connaissances sont uniquement fondées sur des observations, la direction des affaires spirituelles doit être confiée à la capacité scientifique positive, comme

étant évidemment très-supérieure à la théologie et à la métaphysique.

Or, l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes a créé le germe de cette importante révolution, qui est aujourd'hui pleinement terminée, quant à nos connaissances particulières, et quant à nos doctrines générales pour la partie critique.

A peine les Arabes eurent-ils commencé à établir, dans les parties de l'Europe qu'ils avaient conquises, des écoles pour l'enseignement des sciences d'observation, qu'une ardeur générale dirigea tous les esprits distingués vers cette nouvelle lumière. Des écoles semblables s'élevèrent bientôt dans toute l'Europe occidentale; des observatoires, des salles de dissection, des cabinets d'histoire naturelle, furent institués en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, Roger Bacon cultivait avec éclat les sciences physiques. La supériorité du positif sur le conjectural, de la physique sur la métaphysique, fut tellement sentie dès l'origine, même par le pouvoir spirituel, que plusieurs membres éminents du clergé, et entre autres deux papes, à peu près vers la même époque, allèrent compléter leur édu-

cation à Cordoue, en y étudiant les sciences d'observation sous des professeurs arabes.

Ainsi, en résumant les observations précédentes, nous pouvons poser en principe de fait, qu'au moment où le système féodal et théologique fut définitivement organisé, les éléments d'un nouveau système social commencèrent à se former. Une capacité temporelle positive, c'est-à-dire la capacité industrielle, prit naissance à côté du pouvoir temporel, parvenu à son entier développement; et une capacité spirituelle positive, c'est-à-dire la capacité scientifique, s'éleva derrière le pouvoir spirituel, à l'instant où il commençait à développer toute son activité<sup>1</sup>.

Avant de passer à l'examen des faits ultérieurs, considérez, je vous prie, mes chers compatriotes, cette différence remarquable entre les deux systèmes, qui se montre dès la naissance

1. La division de la société et de tout ce qui la concerne en temporel et spirituel, doit subsister dans le nouveau système comme dans l'ancien. Cette division, qui n'existait pas chez les Romains, est le perfectionnement le plus capital dans l'organisation sociale qui ait été fait par les modernes. C'est là ce qui a primitivement fondé la possibilité de faire de la politique une science, en permettant de rendre la théorie distincte de la pratique. Seulement cette division, dans le nouveau système, n'est plus entre deux pouvoirs, mais entre deux capacités.



du nouveau, et que j'ai tâché de rendre par l'opposition des mots pouvoir et capacité. Je ne dis pas : un nouveau pouvoir s'élève à côté de chacun des deux pouvoirs anciens, mais : une *capacité* s'élève à côté d'un *pouvoir*. C'est, en d'autres termes, l'action des principes qui naquit alors, pour se substituer aujourd'hui à l'action des hommes, la raison pour remplacer la volonté, ainsi que je l'expliquerai plus amplement dans le *Second Extrait* qui se trouvera à la fin de cette livraison.

Le pouvoir temporel dans l'ancien système étant militaire, exigeait, par sa nature, le plus haut degré d'obéissance passive, de la part de la nation. Au contraire, dans la capacité industrielle, envisagée comme devant diriger les affaires temporelles de la société, l'arbitraire n'entre point et ne saurait entrer, puisque, d'une part, tout est jugeable dans le plan qu'elle peut former pour travailler à la prospérité générale, et d'une autre part, l'exécution de ce plan ne peut exiger qu'un très-faible degré de commandement des hommes, à l'égard les uns des autres.

De même, le pouvoir spirituel, étant de sa nature conjectural, devait nécessairement de-

mander le plus haut degré de confiance et de soumission d'esprit. C'était là une condition indispensable à son existence et à son action. Au contraire, la capacité scientifique positive, conçue comme dirigeant les affaires spirituelles de la société, n'exige ni croyance aveugle, ni même confiance, au moins de la part de tous ceux qui sont susceptibles d'entendre les démonstrations : quant aux autres, l'expérience a suffisamment prouvé que leur confiance dans les démonstrations unanimement arrêtées entre les savants positifs ne peut jamais leur être aucunement préjudiciable, et que ce genre de confiance, en un mot, n'est point susceptible d'abus.

Ainsi, on peut considérer, si on veut, la capacité scientifique positive comme donnant lieu à un pouvoir, en tant qu'elle crée une force ; mais c'est le pouvoir de démonstration, au lieu du pouvoir de révélation.

Tel est donc notre point de départ.

Au XI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se sont définitivement constitués, et en même temps deux capacités positives ont commencé à se former derrière ces deux pouvoirs, et à préparer leur décadence et leur remplacement. En un mot, un système s'est établi

et un autre a pris naissance. Depuis cette époque, ces deux systèmes ont toujours coexisté en se choquant, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, et de manière que le premier a de plus en plus perdu de ses forces, tandis que le second en a de plus en plus acquis.

L'examen du passé se divise donc, à partir de cet instant, en deux séries contemporaines, celle des observations sur la décadence de l'ancien système, et celle de l'élévation du nouveau. C'est aussi la division que nous allons suivre dans tout ce qui nous reste à dire.

#### PREMIÈRE SÉRIE.

A l'époque que nous venons de fixer pour l'origine de nos observations, les forces étaient trop inégales entre les deux systèmes coexistants (dont l'un entrait dans la plénitude de l'âge, tandis que l'autre naissait à peine), pour que de longtemps il pût s'établir entre eux aucune lutte directe et sensible. Aussi l'histoire nous montre-t-elle que la lutte n'a commencé à exister ouvertement qu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Les quatre ou cinq cents années qui avaient précédé ont formé la période de splendeur du système féodal et théo-

logique. Mais toute **cette splendeur** reposait sur un terrain miné.

Si les historiens eussent mieux analysé et plus approfondi l'examen du moyen âge, ils ne nous auraient pas parlé uniquement de la partie visible de cette période ; ils auraient constaté la préparation graduelle de tous les grands événements qui se sont développés plus tard, et ils n'auraient pas présenté les explosions du xvi<sup>e</sup> siècle, et des siècles suivants, comme brusques et imprévues. Quoi qu'il en soit, ce n'est incontestablement qu'au xvi<sup>e</sup> siècle qu'a commencé la lutte ouverte entre les deux systèmes. C'est là que nous allons la prendre.

L'attaque de Luther et de ses co-réformateurs contre l'autorité pontificale a renversé de fait le pouvoir spirituel, comme pouvoir européen : ce qui était son véritable caractère politique. En même temps, elle a sapé radicalement l'influence qui restait encore à l'autorité théologique en détruisant le principe de la croyance aveugle, en remplaçant ce principe par le droit d'examen, qui, restreint d'abord dans des limites assez étroites, devait inévitablement s'agrandir continuellement et embrasser enfin un champ indéfini.

Ce double changement s'est opéré d'une ma-

nière tout aussi complète dans les pays restés catholiques, et surtout en France, que dans ceux qui ont embrassé le protestantisme.

Il y a eu néanmoins cette différence essentielle à observer, que, dans les pays qui sont restés catholiques, le pouvoir spirituel, sentant bien qu'il était détruit comme puissance distincte et indépendante, s'est mis en général aux ordres et au service du pouvoir royal, en lui offrant l'appui de ces mêmes doctrines par lesquelles il l'avait autrefois dominé.

Ce changement de rôle du clergé a eu pour effet de prolonger un peu au delà de son terme naturel la durée de son influence politique; mais il a eu, pour la royauté, l'inconvénient capital de lier plus intimement son sort à celui de doctrines qui avaient perdu tout leur crédit dans la classe instruite.

L'exécution de la réforme (à cause des guerres qu'elle a entraînées) a exigé la totalité du xvi<sup>e</sup> siècle et le commencement du xvii<sup>e</sup>. L'attaque contre le pouvoir temporel a eu lieu immédiatement après, en France et en Angleterre.

Dans l'un et l'autre pays, cette attaque a été effectuée par les communes, ayant pour chef l'une des deux branches du pouvoir temporel. Il n'y a

eu à cet égard entre les deux nations qu'une seule différence : chez les Anglais, c'est la féodalité qui s'est liée avec les communes contre l'autorité royale, tandis qu'en France c'est la royauté qui s'est mise à leur tête contre la puissance féodale.

Cette combinaison des communes avec une moitié du pouvoir temporel contre l'autre moitié avait pris naissance dans les deux pays aussitôt après l'affranchissement, et même elle n'avait pas peu contribué à le déterminer. Les effets de cette combinaison s'étaient manifestés depuis, bien avant le xvii<sup>e</sup> siècle, par des résultats non équivoques, qui avaient préparé les événements importants dont ce siècle a été l'époque.

En France, le cardinal de Richelieu travailla directement à renverser la puissance féodale, et après lui Louis XIV termina cette entreprise. Il réduisit la noblesse à la plus entière nullité politique, à l'insignifiance la plus absolue, et il ne lui laissa d'autre rôle à jouer que celui de garde d'honneur de la royauté. Il est essentiel d'observer que Richelieu et Louis XIV encouragèrent puissamment, l'un et l'autre, les beaux-arts, les sciences, et les arts et métiers ; ils cherchèrent à élever l'existence politique des savants, des artistes et des artisans, en même temps qu'ils

abaissèrent celle des nobles. Cette intention fut principalement manifestée par le ministre Colbert, qui était un artisan. Mais nous retrouverons ce fait dans notre seconde série, et il suffit ici de l'indiquer.

La lutte eut pour résultat, en Angleterre, la révolution de 1688, qui limita le pouvoir royal, autant qu'il était possible de le faire sans culbuter l'ancien système. Ainsi l'attaque contre le pouvoir temporel produisit séparément, dans chacun de ces deux pays, l'affaiblissement, aussi entier que possible, d'une portion différente de ce pouvoir. De telle sorte que, l'un dans l'autre, les deux peuples avaient effectué le renversement intégral de ce pouvoir, jusqu'au point au delà duquel ce renversement devenait impraticable, sans sortir de l'ancien système social. Pour que ce résultat total pût se réaliser, de part et d'autre, il suffisait que chacune des deux nations adoptât la modification faite par l'autre. C'est ce qui vient d'avoir lieu en France, par l'adoption que les Français ont faite de la constitution anglaise.

La coalition des communes avec une portion du pouvoir temporel pour attaquer l'autre portion, ainsi que la protection très-active accordée

par le pouvoir temporel de plusieurs pays contre le pouvoir spirituel (lors de la réforme), ont fait que, sans un examen très-approfondi, il est impossible de saisir la véritable nature de ces attaques.

Il est résulté de là une erreur très-répandue qu'il importe de signaler et de détruire. Au lieu de voir dans ces événements la lutte des communes ayant pour chefs certaines parties du système féodal et théologique, contre les autres éléments de ce système, on n'y a vu que la querelle des rois contre les papes, et des autorités royale et féodale l'une contre l'autre; les communes n'ont été envisagées que comme des instruments employés par les différents pouvoirs, et presque jamais sous un autre rapport.

Avant de présenter les considérations au moyen desquelles on peut rectifier l'erreur que nous venons d'indiquer, il est à propos de rappeler que, quelque parti qu'on prenne à ce sujet, notre série actuelle n'en sera point affectée; elle n'en restera pas moins vraie, puisque son but essentiel est de constater la décadence continue de l'ancien système. Malgré cela, il s'en faut bien qu'il soit indifférent d'ignorer ou de connaître la véritable action que les artisans, les artistes



et les savants (qui, considérés collectivement, forment les communes), ont exercée pour déterminer cette décadence.

Nous posons en principe que toute scission entre les éléments d'un système est un signe évident de décadence. Ainsi, aussitôt qu'on a vu le premier grand acte de division entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, on aurait pu prédire hardiment la chute plus ou moins prochaine de l'un et de l'autre.

Des divisions de ce genre ont éclaté de très-bonne heure dans l'ancien système; elles se sont manifestées même avant qu'il eût été complètement organisé; mais elles sont devenues continues presque aussitôt sa constitution définitive. Si l'on veut y bien réfléchir, on reconnaîtra qu'elles étaient inévitables dans ce système.

Des pouvoirs sont nécessairement rivaux et jaloux les uns des autres, même alors que leur intérêt commun le plus évident leur fait une loi de l'union la plus intime. En effet, ces pouvoirs n'étant point susceptibles d'être clairement caractérisés, il est naturel que chacun d'eux prétende à la totalité de la domination. Il ne peut exister de véritable combinaison, de combinaison solide, qu'entre des capacités positives.

La combinaison devient alors possible, et pour ainsi dire forcée, parce que chacune de ces capacités tend d'elle-même à se renfermer dans son rôle naturel, qui est toujours circonscrit aussi nettement que possible. La prétention à l'universalité, qui pourrait seule troubler cet arrangement naturel, se présente aux yeux de tous comme une absurdité, et ne pourrait par conséquent jamais obtenir un assez grand nombre de partisans pour qu'elle pût devenir dangereuse.

Les communes, évidemment trop faibles à l'origine de leur existence politique, furent forcées, pour lutter contre l'ancien système, de s'accoler à des chefs du camp ennemi. Elles cherchèrent à profiter des divisions qui s'y étaient formées, et leur prudence fut telle qu'effectivement elles en profitèrent toujours. Leur plan fut bien simple; il consista à prêter constamment leur appui au pouvoir qui se trouvait, à chaque époque et dans chaque pays, être le plus libéral, c'est-à-dire le plus conforme à leurs intérêts. C'est ce plan qu'elles suivirent constamment par une espèce d'instinct admirable, dans toutes les crises partielles qui précédèrent les deux grandes luttes du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles. Ainsi, leur conduite à ces dernières époques ne fut nulle-

ment accidentelle ; elle se rattachait à de longues habitudes contractées. *C'était la manière des communes.*

Voilà ce qui explique pourquoi elles se mirent, en Angleterre, du côté des lords contre les rois, tandis qu'en France elles s'unirent à la royauté contre la féodalité. Dans des temps plus reculés, les communes, en France et en Angleterre, avaient de même embrassé la cause du pouvoir spirituel, parce qu'il était alors le plus libéral. Ainsi, en réalité, ce n'étaient point les communes qui étaient des instruments entre les mains des anciens pouvoirs, ce sont bien plutôt ces pouvoirs eux-mêmes qui devraient être envisagés comme ayant servi d'instruments aux communes, bien que d'ailleurs ils fussent mus par une impulsion qui leur était propre. De fait, c'est par les communes que l'attaque de l'ancien système eut lieu, de même que, de fait, elle eut lieu pour elles. S'il y eut des dupes dans cette occasion, sans doute ce ne furent point elles.

Les communes ont, de plus, exercé dans les deux luttes du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle une action tout à fait directe et purement dérivée d'elles. Les deux éléments du nouveau système, la capacité industrielle et la capacité scientifique

positive, ont fourni chacun leur part dans cette action. Bien qu'elles aient toujours agi concurremment, cependant c'est la seconde (la capacité scientifique) qui s'est particulièrement attachée au pouvoir spirituel, comme la première (la capacité industrielle) au pouvoir temporel, ainsi que la nature des choses l'exigeait. Chaque capacité a combattu corps à corps le pouvoir correspondant, et (ce qui mérite d'être remarqué) dans les raisonnements employés alors par la capacité scientifique positive pour renverser les doctrines théologiques, c'est dans la théologie même qu'elle se regarda d'abord comme obligée de prendre ses bases, ou, au moins, elle se crut forcée de les accommoder à la manière théologique. C'est ce qu'on observe principalement dans tous les ouvrages du chancelier Bacon. Ce fait, dans la lutte spirituelle, répond à celui de la coalition des communes avec une moitié du pouvoir militaire, dans la lutte temporelle.

Nous n'avons nullement besoin de constater l'influence fondamentale que les progrès des sciences d'observation ont exercée sur la réforme de Luther, parce qu'elle n'est aujourd'hui mise en doute par personne; il nous suffit de la noter. Quant à celle moins forte et moins directe des

progrès des arts et métiers sur cette même réforme, les meilleurs historiens qui aient traité de cette époque en ont fait ressortir un exemple frappant, en indiquant l'action incontestable qu'exerça sur ce point la grande extension donnée au commerce, et conséquemment à l'industrie, par la découverte de l'Amérique et du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, laquelle était elle-même une suite des progrès des arts industriels, combinés avec ceux des sciences d'observation.

Deux autres découvertes du premier ordre, l'une dans les arts, l'autre dans les sciences, faites, l'une vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'autre environ un siècle après, vinrent assurer et hâter la décadence de l'ancien système, et donner à la lutte entreprise par les éléments du nouveau une marche plus directe, plus sûre, plus calme et plus rapide tout à la fois.

La première fut celle de l'imprimerie, qui, si elle n'a point contribué à déterminer la réforme, a servi du moins à la propager d'une manière infiniment plus rapide et plus complète qu'elle n'aurait pu l'être sans cela. Mais ce n'est pas là son effet le plus essentiel, quant à la décadence de l'ancien système.

Nous ne répéterons pas les raisonnements très-connus qui font sentir quel immense changement cette découverte a introduit dans l'ordre social, en créant la souveraineté de l'opinion publique. Nous la considérerons sous le seul aspect qui nous occupe ici.

De ce point de vue nous dirons :

1° Qu'elle a assuré au nouveau système les moyens de prendre l'initiative la plus directe et la plus entière, pour préparer le remplacement de l'ancien, sans être obligé de continuer à se placer sous la protection de quelqu'un des pouvoirs à éteindre ;

2° Qu'elle a fait disparaître, en grande partie, le caractère violent que la lutte avait eu jusqu'alors, parce qu'elle a changé l'attaque en critique.

La seconde découverte dont j'ai voulu parler est celle de la vraie théorie astronomique, trouvée par Copernic, prouvée et établie par Galilée.

Les meilleurs esprits ne mesurent pas d'ordinaire à sa juste valeur l'action vraiment toute-puissante exercée par le changement que cette théorie a opéré dans toutes les têtes, relativement à la destruction radicale du système théologique. Cette influence est telle que, seule, elle

eût suffi pour amener l'anéantissement de ce système. Nous nous contenterons de l'indiquer par la considération suivante, que chacun peut amplement développer.

Tout le système théologique est fondé sur la supposition que la terre est faite pour l'homme, et l'univers entier pour la terre; ôtez cette supposition, et toutes les doctrines religieuses s'écroulent. Or, Galilée nous ayant démontré que notre planète est une des plus petites, qu'elle ne se distingue en rien des autres, qu'elle tourne dans la foule autour du soleil; l'hypothèse que la nature tout entière est faite pour l'homme choque si ouvertement le bon sens, elle est tellement en opposition avec les faits, qu'elle ne peut éviter de paraître absurde, et d'être bientôt renversée, entraînant avec elle les croyances dont elle est la base. En un mot, les doctrines théologiques sont absolument incompatibles avec la conviction pleine et entière de la théorie astronomique moderne, même dans les têtes où cette conviction ne repose pas sur les connaissances des démonstrations qui l'établissent.

Si l'on pèse suffisamment cette réflexion, on conviendra que l'inquisition faisait bien son métier de gendarmerie du pouvoir spirituel, en tâ-

chant d'étouffer, à sa naissance, la théorie de Galilée.

En résumant tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, il s'en suit, qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, il y avait eu deux attaques partielles contre l'ancien système : l'une au xvi<sup>e</sup> siècle, contre le pouvoir spirituel, l'autre au xvii<sup>e</sup>, contre le pouvoir temporel.

A la première sensation, cette double attaque eût pu paraître suffisante, mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle le fût ; le système avait été attaqué dans ses éléments, mais non dans son ensemble ; il avait été battu en détail, il restait à le battre comme système. De plus, chaque lutte particulière ayant eu lieu sous la direction d'une branche des anciens pouvoirs, elle n'avait point eu un caractère assez net, elle ne s'était point assez fermement prononcée comme choc entre un système et les éléments d'un autre. C'était là une seconde raison, distincte de la précédente, pour l'insuffisance des deux premières luttes.

Ainsi donc, quelqu'un qui, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, aurait bien connu le véritable état des choses, eût pu prédire avec pleine assurance que les deux attaques partielles, exécutées jusqu'alors, n'étaient que préliminaires et préparatoires, et



que, dans le siècle suivant, l'attaque se dirigerait d'une manière générale contre l'ensemble du système, et qu'enfin elle serait décisive pour sa chute. De tels événements étaient la suite inévitable de tout le passé depuis le xi<sup>e</sup> siècle, et la conséquence immédiate des deux siècles qui venaient de finir.

Il serait superflu d'entrer ici dans aucun détail sur des faits aussi voisins de nous, et qui sont présents à la mémoire de tout le monde. Le xviii<sup>e</sup> siècle fut, en effet, ce qu'il devait être, la suite, le complément et le résumé des deux siècles précédents.

Quant au pouvoir spirituel, le principe du droit d'examen en matière religieuse (posé par Luther, mais d'une manière d'abord très-restreinte) fut étendu jusqu'à sa plus extrême limite. L'application la plus hardie de ce droit marcha de front avec les tentatives faites pour l'établir dans toute sa latitude. Les croyances théologiques, soumises à la discussion, furent entièrement renversées, avec trop d'imprudence, de précipitation et de légèreté, sans doute, avec un oubli trop absolu du passé et des vues trop confuses et trop incertaines sur l'avenir; mais enfin elles le furent, et de manière à ne pouvoir s'en relever, puisque la

critique fut poussée jusqu'au point de les couvrir de ridicule aux yeux des hommes les moins instruits. C'est un fait qu'on ne saurait nier, et nous ne jugeons pas cette critique, nous l'observons.

Quant au pouvoir temporel, si nous examinons ce qui s'est passé à son égard en France où tout le xviii<sup>e</sup> siècle doit être principalement observé, nous verrons que la féodalité, après avoir perdu, dans le siècle précédent, toute sa puissance politique, perdit, dans celui-ci, toute sa considération civile.

La royauté, parvenue sous Louis XIV à la possession pleine et entière du pouvoir temporel au moyen de l'appui que les communes lui avaient prêté, cessa de se combiner avec elles, ce qui fut une grande faute de sa part.

Louis XIV commit une grande erreur en s'accolant à la noblesse, qui se résignait enfin à adopter, à prix d'argent et d'honneurs, une existence politique subalterne et insignifiante, paraissant avoir oublié qu'elle avait marché de pair avec l'autorité royale<sup>1</sup>.

1. La raison pour laquelle les *Mémoires* de mon parent, le duc de Saint-Simon, font encore aujourd'hui une assez grande sensation dans le public, c'est qu'il fut alors le seul noble qui conserva l'ancien caractère féodal, le seul qui montra une véritable indépendance.

Si Louis XIV n'eut pas commis cette faute capitale, s'il eut abandonné à sa destinée une puissance devenue caduque, une puissance dont le sort était irrévocablement fixé dans les décrets de l'esprit humain, et que lui-même avait efficacement concouru à détruire; s'il eut enfin continué à suivre simplement la direction des communes, il eût, sans doute, épargné tous les malheurs qui tombèrent plus tard sur l'innocent et malheureux Louis XVI.

C'est là, en effet, ce qui primitivement discrédita la royauté aux yeux des communes, et les sépara d'elle. La honte qui rejaillit ensuite sur le pouvoir royal des mœurs du régent et du libertinage de Louis XV porta cette déconsidération à son comble. En même temps, les philosophes ayant soumis le pouvoir temporel à la même discussion que le pouvoir spirituel, il n'y résista pas davantage, d'autant plus qu'il était, en grande partie, fondé sur les mêmes doctrines, depuis la réforme:

Ainsi, le xviii<sup>e</sup> siècle porta la critique des deux pouvoirs jusqu'à ses dernières bornes, et il acheva la ruine de l'ancien système dans ses éléments et dans son ensemble. Un examen plus détaillé de la manière dont ce

renversement fut conduit serait ici tout à fait déplacé.

Je ne ferai qu'indiquer seulement l'influence que les progrès immenses et toujours croissants, faits par les sciences d'observation depuis Galilée, ont exercée et dû exercer sur la destruction des doctrines théologiques. La découverte par Newton d'une loi physique générale, l'analyse faite par Franklin du principal phénomène météorologique, ainsi que l'invention du moyen de le soumettre à la puissance de l'homme, et, en un mot, toutes les découvertes remarquables faites en si grand nombre dans ce siècle, en astronomie, en physique, en chimie et en physiologie, ont plus contribué à la destruction radicale et irrévocable du système théologique que tous les écrits de Voltaire et de ses coopérateurs, malgré leur prodigieuse influence. C'est à quoi les partisans de l'ancien système, et ses adversaires, n'ont pas fait assez d'attention.

Préparée, ou, pour mieux dire, nécessité invinciblement par cet état des choses, la révolution française éclata : elle prit dès son origine une fausse direction, la royauté fut renversée.

La royauté ne tarda pas à se reconstituer, parce qu'étant en France la tête et le cœur en même

temps de l'ancien système, elle ne peut s'éteindre qu'avec lui, et qu'un système ne peut s'éteindre qu'autant qu'un autre existe déjà tout formé, et prêt à le remplacer immédiatement.

Le résultat final de toute cette grande commotion fut l'abolition des privilèges, la proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience, et, enfin, l'établissement de la constitution anglaise, octroyée par le pouvoir royal lui-même.

L'abolition des privilèges ne fit que compléter la ruine de la féodalité, et réduisit absolument le pouvoir temporel à l'unique pouvoir royal.

La proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience anéantit en totalité et irrévocablement le pouvoir spirituel<sup>1</sup>.

1. Cette proclamation a rendu impossible l'établissement d'aucune autorité religieuse, soit politique, soit simplement morale ; car les croyances ayant été laissées à l'arbitraire de chaque individu, il n'y aura peut-être pas deux professions de foi tout à fait uniformes, et celle de chacun pourra changer du matin au soir, en suivant toutes les variations que pourra lui inspirer l'état perpétuellement mobile de ses affections morales et physiques, ainsi que les circonstances sociales, également mobiles, dans lesquelles il se trouvera successivement placé.

En un mot, il est clair que la liberté illimitée de conscience et l'indifférence religieuse absolue reviennent exactement au même, quant aux conséquences politiques. Dans l'un et l'autre

Enfin, l'établissement de la Constitution anglaise doit être considéré sous deux rapports différents, et en quelque sorte opposés.

D'une part, il a continué la démolition de l'ancien système, en limitant le pouvoir royal (qui en est aujourd'hui le seul reste réel) autant qu'il est possible de le faire en ne sortant pas de ce système.

D'un autre côté, il a institué, par l'établissement d'une chambre représentative de l'opinion publique, le véritable moyen de transition, le moyen qui permet d'arriver paisiblement, sans efforts, et promptement, au système qui doit suivre, aussitôt qu'il sera formé et susceptible d'entrer en activité.

Parvenu à la fin du dernier terme de la première série d'observations, je vais résumer en peu de mots les conséquences de cet examen.

Mon point de départ était celui-ci :

Au XI<sup>e</sup> siècle, le système féodal et théologique

cas, les croyances religieuses ne peuvent plus servir de base à la morale; c'est un fait qu'on ne saurait trop répéter, bien loin de devoir le cacher, puisqu'il prouve la nécessité de constituer sur d'autres principes, sur des principes positifs (c'est-à-dire déduits de l'observation), la morale qui est la base, ou plutôt le lien général de l'organisation sociale.

s'est définitivement constitué, quant au pouvoir temporel et quant au pouvoir spirituel.

A la même époque, les éléments d'un nouveau système social ont pris naissance, savoir : la capacité industrielle ou des artisans (née de l'affranchissement des communes), derrière le pouvoir temporel ou militaire; et la capacité scientifique positive (née de l'introduction des sciences d'observation en Europe par les Arabes), derrière le pouvoir spirituel.

Ces deux systèmes ont coexisté pendant quatre ou cinq cents ans sans se choquer ouvertement, attendu l'inégalité des forces; la lutte s'est préparée en silence durant cet intervalle.

A partir du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, il y a eu trois attaques principales des éléments du nouveau système contre l'ancien : deux partielles et une générale; chacune d'elles a employé environ un siècle.

Le xvi<sup>e</sup> siècle a vu l'attaque contre le pouvoir spirituel; le xvii<sup>e</sup> siècle celle contre le pouvoir temporel; et enfin l'attaque générale et décisive contre l'ancien système a eu lieu pendant la durée du xviii<sup>e</sup> siècle; elle a déterminé sa chute.

Le véritable état actuel de l'ancien système,

ce qu'on pourrait appeler son budget des moyens (s'il était permis d'employer une expression qui paraîtrait plaisante dans une matière si profondément sérieuse), est celui-ci, sans aucune exagération.

D'une part, plus de doctrines, toutes les croyances qui leur servaient de base sont éteintes ou prêtes à s'éteindre ; ainsi, le pouvoir spirituel ne peut plus exercer d'action que sur la dernière classe de la société.

D'un autre côté, le pouvoir temporel est réduit uniquement à une seule de ses deux branches, et cette branche, le pouvoir royal, est réduite aux moindres dimensions qu'elle puisse avoir pour ne pas laisser tomber comme une masse inerte tout cet ancien système qui y est suspendu.

Enfin, l'ancien système n'a aujourd'hui de force que celle qui lui est rigoureusement nécessaire pour maintenir l'ordre jusqu'à l'établissement du nouveau ; encore est-il fort douteux qu'il pût continuer à le maintenir, si cet établissement était trop longtemps retardé.

Je laisse à juger, d'après cet exposé, si l'organisation du nouveau système est une chose urgente, et si les artistes, les savants et les



artisans ne commettent pas la plus grande faute en s'endormant à cet égard.

Tel est, au vrai, l'état présent de la société, sous le rapport de l'ancien système. Nous saurons bientôt, par l'examen de la deuxième série d'observations, s'il n'est pas plus satisfaisant sous le rapport du nouveau système.

S.-S.

*P.-S.* — Je vous prie, mes chers compatriotes, de ne considérer le travail que je vous ai présenté dans cette lettre que comme un premier aperçu. Je reviendrai sur cette récapitulation historique des progrès de la civilisation depuis le xi<sup>e</sup> siècle ; je vous la présenterai avec plus de développement. Je prendrai cette récapitulation de plus haut : je la commencerai à Socrate, et je ferai voir comment le progrès des lumières a amené la destruction du système politique que les peuples de l'antiquité avaient établi. Enfin, je donnerai à cette récapitulation un point de départ encore plus reculé, je remonterai jusqu'à l'origine de la société, et je descendrai les siècles en notant les progrès de la

civilisation, de la manière que Condorcet a indiqué que les publicistes devaient le faire.

Chacune de ces récapitulations, mes chers compatriotes, sera une démonstration plus ou moins étendue du fait que le plan d'organisation sociale, exposé dans ma première livraison, sera nécessairement adopté, parce qu'il est l'application directe de nos connaissances les plus positives en politique.

---

## **ADDITION**

**FAITE A LA PREMIÈRE ÉDITION**

de cette seconde livraison.

---

### **NEUVIÈME LETTRE.**

Mes chers compatriotes, je vous ai exposé, dans ma Lettre précédente, la décadence successive de l'ancien système politique depuis le **xi<sup>e</sup> siècle** (époque à laquelle il s'est constitué),

jusqu'à ce jour ; dans celle-ci, je vous présenterai les progrès faits par le système politique positif depuis son origine. Je vous donnerai un résumé de cette seconde série, et je terminerai la Lettre par un résumé général des deux séries.

#### DEUXIÈME SÉRIE.

Autant la marche de la civilisation nous a paru orageuse dans la série précédente, autant nous la trouverons calme dans celle que nous allons examiner. Nous n'avons encore considéré que la désorganisation successive de l'ancien système social. Mais, en même temps que cette décadence s'effectuait, la société s'ordonnait peu à peu dans toutes ses parties d'après un système nouveau, qui se trouve aujourd'hui assez développé pour pouvoir remplacer tout à fait l'ancien, parvenu à son extrême caducité. C'est ce développement graduel du nouveau système qu'il nous reste à observer et à expliquer.

Reposons d'abord le point de départ.

Nous avons vu qu'au xi<sup>e</sup> siècle, au moment même où l'ancien système achevait de se constituer, les éléments d'une nouvelle organisation sociale avaient pris naissance. Ces éléments

étaient, quant au temporel, la capacité industrielle (née de l'affranchissement des communes), et, quant au spirituel, la capacité scientifique (résultat de l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes).

Si quelque homme de génie avait pu, dès cette époque, observer cet état de choses avec les lumières suffisantes, il aurait infailliblement prévu à son origine toute la grande révolution qui s'est effectuée depuis ; il aurait reconnu que les deux éléments qui venaient d'être créés tendraient inévitablement à renverser les deux pouvoirs dont la combinaison formait le système alors en vigueur.

Il aurait également prévu que ces deux éléments se développeraient de plus en plus aux dépens des deux pouvoirs, de manière à constituer peu à peu un système qui devait finir par se substituer à l'ancien.

Appliquons-nous d'abord, mes chers compatriotes, à constater nettement cet aperçu fondamental, qui nous montrera le germe de cette seconde série comme étant tout entier dans le premier terme. Nous examinerons ensuite la manière dont l'organisation du nouveau système s'est effectivement opérée.

Cette double tendance du nouveau système

(et également nécessaire sous les deux rapports) à détruire l'ancien système et à le remplacer résultait directement des deux causes suivantes.

En premier lieu, par la force même des choses, la capacité industrielle et la capacité scientifique sont les antagonistes, l'une du pouvoir militaire, l'autre du pouvoir théologique.

En second lieu, à la manière dont ces deux capacités venaient de se constituer, elles étaient établies en dehors de l'ancien système, étant possédées par des classes distinctes et indépendantes, sous ce rapport, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

C'est cette dernière circonstance qui, en même temps qu'elle assurait pour l'avenir, aux deux capacités, la possibilité d'atteindre leur développement intégral, leur imprimait un caractère fondamental et indélébile d'opposition et d'incompatibilité avec l'ancien système.

On a fait jusqu'à présent si peu d'attention à cette remarque essentielle, qu'il est indispensable de la développer avec quelque étendue.

Dans l'état de société qui subsiste encore de nos jours en Russie, où toutes les entreprises d'arts et métiers sont dirigées, en dernier ressort, par les hommes de la classe féodale, la ca-

pacité industrielle ne se présente point comme opposée de sa nature au pouvoir militaire et comme devant correspondre à un système social distinct. Elle n'a point encore acquis de caractère qui lui soit propre. Les artisans ne sont que des instruments passifs entre les mains des militaires. Il en est de même pour la capacité scientifique quand la culture des sciences est encore entre les mains du pouvoir théologique, ce qui a existé à l'origine de la civilisation dans les anciennes théocraties de l'Orient, et ce qui s'est prolongé jusqu'ici en Chine. La capacité scientifique n'est alors, en réalité, qu'un instrument de domination pour le sacerdoce.

Tel a été précisément l'état des choses en Europe jusqu'à l'époque mémorable que nous avons prise pour point de départ.

Avant l'affranchissement des communes, le peu d'industrie agricole, commerciale et manufacturière qui existait était, en totalité, sinon sous la direction, du moins dans la dépendance absolue du pouvoir temporel.

De même, avant l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes, le peu de lumières existant se trouvait entièrement dans les mains du pouvoir spirituel.

Remarquons que cet état de choses, tant qu'il a subsisté, assurait à l'ancien système une vie indestructible, non-seulement parce que les deux éléments qui pouvaient conduire à un système nouveau étaient absolument à la merci des deux anciens pouvoirs, mais aussi parce que, d'après cette cause même, les deux capacités se trouvaient arrêtées pour jamais dans leur développement.

Quand les sciences et les arts sont uniquement considérés comme des instruments, ils ne sauraient jamais s'élever au-dessus d'un certain degré très-peu élevé, ainsi qu'on peut le voir à la Chine et dans l'Inde.

Au contraire, aussitôt que les communes ont été affranchies et que les sciences positives ont été exclusivement cultivées par les séculiers, ce qui arriva bientôt après leur introduction en Europe, les choses ont totalement changé de face.

Ces deux grands événements ont d'abord permis aux arts et aux sciences de tendre librement vers leur plus entier développement; ils n'ont laissé à la carrière des deux capacités positives d'autres limites que celles de la durée de l'espèce humaine.

En second lieu, dès ce moment, la capacité industrielle et la capacité scientifique, dégagées

pour jamais de l'ancien système, se son solidement constituées en dehors de lui, et ont acquis une existence propre, caractéristique, indépendante. Or, elles ne pouvaient pas cesser d'être instruments pour l'ancien système sans devenir ses ennemies ; c'est le cas de l'adage : *Qui non est pro me, contra me est.*

Cette révolution fondamentale a donc créé dans la société deux nouvelles forces, la force industrielle et la force scientifique, qui, dès leur origine et en vertu de cette origine même, ont été empreintes pour jamais du double caractère d'antagonistes de l'ancien ordre politique et d'éléments d'un ordre nouveau.

Le mépris et la haine que la féodalité et la théologie ont montrés constamment depuis cette époque, l'une pour les arts et métiers, l'autre pour les sciences d'observation, n'ont abouti qu'à renforcer cette opposition et à la rendre plus tranchée.

Ainsi le changement qui s'est opéré au XI<sup>e</sup> siècle contenait tout à la fois le principe de la destruction de l'ancien système et le germe d'un système nouveau.

Tout le passé, depuis cette époque, n'a été que la conséquence et le développement de ce double état primitif de la société. Nous avons,



dans la série précédente, considéré ce développement sous le premier rapport. Nous allons maintenant nous occuper exclusivement de le suivre et de l'étudier sous le second rapport.

Il serait certainement absurde de penser que l'organisation successive du nouveau système a été conduite par les savants et les artistes, par les artisans, ainsi que d'après un plan prémédité, suivi d'une manière invariable depuis le xi<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. A aucune époque, le perfectionnement de la civilisation n'a obéi à une marche ainsi combinée, conçue d'avance par un homme de génie et adoptée par la masse<sup>1</sup>. Cela

1. La grande erreur des législateurs et des philosophes de l'antiquité a consisté précisément à vouloir assujettir la marche de la civilisation à leurs vues systématiques, tandis que leurs plans auraient dû au contraire lui être subordonnés. Cette erreur, du reste, a été très-excusable et très-naturelle de leur part, car, à cette époque, les hommes étaient encore trop près de l'origine de la civilisation pour avoir pu observer que la civilisation suit une marche, pour avoir pu reconnaître la marche qu'elle suit, et à plus forte raison pour avoir pu s'apercevoir que cette marche est hors de notre dépendance.

On ne pouvait évidemment arriver à cette vérité que à *posteriori* et non à *priori*. En d'autres termes, la politique ne pouvait devenir une science qu'en se basant sur des observations, et il ne pouvait exister d'observations qu'après une durée de civilisation très-prolongée. Il fallait l'établissement d'un système d'ordre social, admis par une population très-nombreuse, et composé de plusieurs grandes nations, et toute la durée possible de ce système, pour qu'une théorie pût se fonder sur cette grande expérience.

est même tout à fait impossible par la nature des choses ; car la loi supérieure des progrès de l'esprit humain entraîne et domine tout ; les hommes ne sont pour elle que des instruments. Quoique cette force dérive de nous, il n'est pas plus en notre pouvoir de nous soustraire à son influence ou de maîtriser son action que de changer à notre gré l'impulsion primitive qui fait circuler notre planète autour du soleil.

Les effets secondaires sont les seuls soumis à notre dépendance. Tout ce que nous pouvons, c'est d'obéir à cette loi (notre véritable Providence) avec connaissance de cause, en nous rendant compte de la marche qu'elle nous prescrit, au lieu d'être poussés aveuglément par elle ; et, pour le dire en passant, c'est précisément en cela que consistera le grand perfectionnement philosophique réservé à l'époque actuelle. Mais, malgré cela, quand nous voyons dans l'ordre politique une série d'événements qui s'enchaînent de la même manière que si les hommes qui en ont été les agents s'étaient conduits d'après un plan, n'est-il pas permis d'employer cette supposition<sup>1</sup> pour faire mieux ressortir cet enchaîne-

1. Je me permettrai d'ailleurs de remarquer que, s'il est vrai qu'une science ne devient positive qu'en se fondant exclusive-

ment ? C'est suivre alors, et seulement en s'écartant beaucoup moins de la réalité, l'usage adopté dans les sciences physiques, où, pour présenter plus clairement un ensemble de phénomènes, on prête des intentions et des desseins combinés, même à la matière non organisée. D'ailleurs, une nécessité inévitable, qui enchaîne une série d'événements, et un plan prémédité qui les dirige, se ressemblent beaucoup pour les conséquences, et nous allons voir que la marche suivie par le nouveau système avait été nécessitée par la situation de ses éléments à leur origine.

Le plan que les communes peuvent être envisagées comme ayant suivi depuis l'époque de leur affranchissement, pour préparer peu à peu l'organisation de la société sur les bases qui leur étaient propres, a été celui-ci :

S'occuper uniquement d'agir sur la nature,

ment sur des faits observés, et dont l'exactitude est généralement reconnue, il est également incontestable (d'après l'histoire de l'esprit humain dans toutes les directions positives) qu'une branche quelconque de nos connaissances ne devient une science qu'à l'époque où, au moyen d'une hypothèse, on a lié tous les faits qui lui servent de base.

Ainsi, quand la politique sera devenue une science, il est certain qu'on y emploiera des hypothèses, de même qu'on l'a fait dans les autres sciences, et qu'on les y emploiera dans l'esprit que je viens d'indiquer.

pour la modifier autant que possible de la manière la plus avantageuse à l'espèce humaine, ne tendre à exercer d'action sur les hommes que pour les déterminer à concourir à cette action générale sur les choses.

Telle est, en peu de mots, la marche simple que les savants et les artisans ont suivie d'une manière invariable depuis l'origine, en se proposant pour but unique, les uns d'étudier la nature pour la connaître, les autres d'appliquer cette connaissance à la satisfaction des besoins et des désirs de l'homme.

Cette marche était tellement sage, qu'on n'aurait pu en choisir une meilleure s'il eut été possible aux savants et aux artisans de se conduire d'après des vues préméditées et librement discutées dès l'origine.

Enfin, ce plan se trouve être si parfait que tout ce qui nous reste à faire aujourd'hui, c'est de l'appliquer, sans y rien changer, à la direction de l'ensemble de la société, de même que nos pères sont parvenus graduellement à y rapporter toutes les parties de l'action sociale considérées isolément.

Il est facile de s'expliquer pourquoi ce plan a dû être suivi sans jamais avoir été combiné, ni

même senti par personne. Après avoir donné cette explication, nous indiquerons, en aperçu, les motifs du succès qu'il a obtenu.

Les communes, par le fait même de leur affranchissement, se sont trouvées débarrassées de la dépendance individuelle qui pesait auparavant sur chacun de leurs membres; mais elles sont restées soumises à la dépendance collective, exercée sur la masse des artisans et des savants, par la masse des militaires et des théologiens.

Cette dépendance était tellement grande à l'origine, et les communes tellement faibles, qu'elles ne pouvaient évidemment concevoir la pensée de s'y soustraire. Cet obstacle qui, à la première vue, paraissait devoir leur être funeste; fut précisément ce qui assura le succès de leurs efforts; il les empêcha de s'égarer, et les contraignit, par une nécessité invincible, à suivre la marche qui était au fond la meilleure. Ne pouvant songer à entrer en partage de l'autorité, ni même à se soustraire au despotisme collectif, les communes ne tendirent qu'à profiter du degré de liberté individuelle qu'elles avaient obtenu, pour développer le plus possible la capacité industrielle et la capacité scientifique.

Savants et artisans ne cherchèrent qu'à agir

sur la nature, les uns pour pénétrer par des observations et des expériences dans la connaissance de ces lois, les autres pour appliquer cette connaissance à la production des objets nécessaires, utiles ou agréables. Tous ne firent en cela que suivre la tendance naturelle qui nous entraîne vers l'amélioration de notre sort; car, par le fait même de leur infériorité politique, l'action sur la nature était la seule voie qui fût ouverte aux communes pour améliorer leur condition sociale. On voit bien clairement, par là, quelle force a obligé les communes à suivre, sans s'en rendre compte, le plan que j'ai indiqué tout à l'heure.

Pour sentir combien ce plan était conforme à leurs véritables intérêts, faisons d'abord une supposition : admettons que l'état des choses n'eût pas été, à l'origine, tel que je viens de le décrire, imaginons que les communes, aussitôt après leur affranchissement, eussent obtenu une part pleine et entière dans l'exercice du suprême pouvoir politique existant alors, qu'auraient-elles fait de ce pouvoir? que serait-il arrivé? Le voici vraisemblablement.

Cette participation à l'autorité leur eût fait perdre de vue leur objet véritable, qui était le

développement de la capacité industrielle et de la capacité scientifique. Ce développement aurait été du moins infiniment plus lent, et par suite les communes seraient restées, pendant beaucoup plus de temps, en subalternes à l'égard du pouvoir militaire et du pouvoir théologique, car ce n'était que par un grand développement de la force de l'intérêt commun, combinée avec la force de démonstration, qu'elles pouvaient espérer de lutter, avec un succès marqué, contre la force physique combinée avec la force de superstition. Aussi, voyons-nous les communes se montrer fort peu empressées, en France et en Angleterre, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, à jouir de la portion d'autorité législative qui leur avait été octroyée dans ces deux pays, par l'une des branches du pouvoir temporel, pendant les querelles entre la royauté et la féodalité<sup>1</sup>.

1. La coalition des communes avec une des moitiés du pouvoir temporel contre l'autre moitié, en France et en Angleterre, a été réellement très-utile aux artisans et aux savants; mais ce n'est point sous le point de vue que nous examinons ici, c'est par rapport à la destruction de l'ancien système que cette coalition doit être envisagée, et non relativement à l'organisation du nouveau. C'est ainsi que je l'ai considérée dans ma première série d'observations.

Quant au fait du peu d'empressement des communes à jouir

Examinons maintenant d'une manière directe les avantages de la marche suivie par les communes.

Les communes, sans s'inquiéter de la manière dont les militaires et les théologiens dirigeaient l'ensemble de la société, et faisant pour ainsi dire abstraction de l'ancien système, organisèrent tous les travaux particuliers (dont la disposition leur avait été laissée libre) dans l'unique but d'agir sur la nature. Par cette sage conduite, elles eurent l'assurance, non-seulement de ne pas déplaire aux pouvoirs existants, mais de leur être agréables, et de recevoir tous les encouragements compatibles avec l'exercice de l'autorité. Il y a plus même; elles étaient sûres de parvenir peu à peu, par une plus grande action exercée sur la nature, et par la richesse ainsi que la considération qu'elles en tiraient, à

de la portion d'autorité législative qui leur avait été procurée par leurs alliés de l'ancien système, il a été très-sensible en Angleterre, où néanmoins les communes ont donné bien plus de suite qu'ailleurs à ce genre de progrès politique. On sait qu'avant l'époque où elles commencèrent à obtenir voix délibérative pour le vote de l'impôt, elles regardaient comme une corvée très-pénible d'envoyer des députés au Parlement, parce que les militaires ne les y appelaient que pour leur faire rendre compte de ce que les communes pouvaient payer, afin de les piller en parfaite connaissance de cause.



racheter successivement la majeure partie de l'autorité qui pesait sur elles.

Enfin, elles devaient compter aussi que, par l'accroissement successif de la capacité industrielle et de la capacité scientifique, elles acquerraient une force progressivement croissante, qui leur permettrait peu à peu de traiter d'égal à égal avec leurs dominateurs, et plus tard même de prendre le dessus vis-à-vis d'eux, ce qui est effectivement devenu possible aujourd'hui.

Les fous furieux, tels que Charles XII, Bonaparte et autres héros de la même espèce, qui font consister tout leur bonheur à exercer une autorité arbitraire seulement pour le plaisir de l'exercer, sont heureusement des anomalies très-rares dans la nature humaine. Si la plupart des hommes désirent le pouvoir quand il est à leur portée, ce n'est point comme but, mais comme moyen. C'est bien moins par amour de la domination<sup>1</sup>, que parce qu'ils trouvent commode, pour leur paresse et leur incapacité, de faire travailler les autres à leur procurer des jouissances, au lieu de coopérer à ce travail.

1. Cet amour de la domination, qui est certainement destructible dans l'homme, a été cependant annulé en grande partie par les progrès de la civilisation, ou, au moins, ses

En dernière analyse, le principal désir de presque tous les individus n'est point d'agir sur l'homme, mais sur la nature. Il n'est personne, pour ainsi dire, qui ne renonce avec empressement à une autorité très-absolue, quand l'exercice de cette autorité exclut la jouissance des avantages de la civilisation, qui sont le résultat de l'action exercée sur les choses. Le nabab Anglais, qui a fait fortune au Bengale, et qui exerce le pouvoir le plus illimité sur des milliers d'Indiens, soupire après le moment où il pourra retourner en Europe, afin d'y jouir des agréments de la vie, et quoiqu'il sache bien qu'en Angleterre il ne pourra commettre le moindre acte arbi-

inconvénients ont à peu près disparu dans le nouveau système. En effet, le développement de l'action sur la nature a changé la direction de ce sentiment en le transportant sur les choses. Le désir de commander aux hommes s'est transformé peu à peu dans le désir de faire et de défaire la nature à notre gré.

De ce moment, le désir de dominer, inné dans tous les hommes, a cessé d'être nuisible, ou au moins, on peut apercevoir l'époque où il cessera d'être nuisible, et où il deviendra utile. C'est ainsi que la civilisation a perfectionné le moral de l'homme, non-seulement sous le rapport de la vie animale ou de l'intelligence, mais aussi quant à la vie organique ou aux passions.

Quoique, d'après les lois de l'organisation humaine, ce second ordre de fonctions vitales ne soit point perfectible par lui-même, il l'est par l'influence que le premier exerce sur lui.

traire à l'égard du dernier matelot qu'à ses risques et périls. On est donc certain de réussir avec la plupart des hommes, quand on leur proposera de sacrifier une certaine portion de commandement pour obtenir, en échange, une certaine quantité d'action sur la nature.

Le succès du plan politique suivi par les communes, depuis leur affranchissement, était donc fondé sur une loi dérivée de l'organisation humaine.

Nous nous trouvons avoir expliqué, par ce qui précède, la cause de tous les progrès importants que les éléments du nouveau système social ont faits jusqu'ici dans leur organisation graduelle. Ces progrès ont, en effet, tenu essentiellement à la constance avec laquelle les communes ont suivi le plan si simple et si parfait que nous venons d'exposer. Des événements indépendants de ce plan en ont accéléré la réussite, mais c'est toujours là qu'elle doit être rapportée en dernière analyse. Il ne nous reste donc plus à faire que la récapitulation de ces progrès.

Pour éviter la confusion dans cet exposé du développement du nouveau système, au temporel et au spirituel, il faut d'abord distinguer les progrès faits par la masse des communes de

ceux faits par leurs chefs temporels et leurs chefs spirituels. En outre, nous considérerons séparément les progrès civils du nouveau système, et ses progrès politiques. Nous entendons par progrès civils du nouveau système son développement propre, envisagé en faisant abstraction de tout rapport avec l'ancien système ; et par progrès politiques, l'influence que celui-ci a laissé prendre sur la formation du plan politique général, ainsi que la portion d'autorité législative que le nouveau système a obtenue.

Considérons d'abord les progrès civils et politiques du nouveau système, quant au temporel, et, en premier lieu, les progrès civils.

Ce n'est point ici le lieu de retracer, même sommairement, les progrès vraiment immenses faits par les arts et métiers, depuis l'affranchissement des communes ; bornons-nous à les envisager, en tant qu'ils se rapportent à l'organisation du nouveau système.

Depuis cette époque, la capacité industrielle a acquis un développement dont l'imagination la plus active ne saurait se représenter un tableau exact. Tous les arts connus jusqu'alors ont été prodigieusement perfectionnés, et une foule incomparablement plus grande d'arts nouveaux

ont été créés. L'agriculture a multiplié ses produits dans une proportion énorme. Les relations commerciales se sont perfectionnées à un degré incalculable, et en même temps elles ont pris une extension considérable, surtout depuis la découverte du Nouveau-Monde. En un mot, l'action de l'espèce humaine sur la nature s'est augmentée dans une proportion inappréciable, ou, pour ainsi dire, c'est alors qu'elle a vraiment été créée.

En résultat de cet accroissement d'action, une beaucoup plus grande portion de l'espèce humaine, dans les pays civilisés, s'est trouvée abondamment et sûrement pourvue des choses nécessaires à la vie, quoique la population y fût considérablement augmentée, et l'usage des objets de commodité et d'agrément s'est répandu dans une proportion analogue.

Voici quelles ont été les principales conséquences de ces perfectionnements, par rapport à l'organisation temporelle du nouveau système.

Les communes ont progressivement acquis une influence et une considération prépondérante. Tout dans la société est tombé sous leur dépendance, toutes les forces réelles sont entrées dans leurs mains, la force militaire même leur a

été subordonnée, depuis l'invention de la poudre à canon.

D'une part, la découverte de la poudre a fait disparaître la supériorité physique que les armes donnaient aux militaires sur les artisans, et elle a assuré à ceux-ci les moyens de se garantir de la violence sans avoir besoin de recevoir une éducation militaire. D'une autre part, elle a rendu tout le système de la guerre dépendant des arts industriels et des sciences d'observation.

En même temps, la guerre étant aussi devenue par là de plus en plus coûteuse, elle ne peut plus se faire sans emprunts, pour lesquels le pouvoir militaire est dans une étroite dépendance des communes. En un mot, les choses sont successivement parvenues à ce point, que la guerre ne saurait avoir lieu si la capacité industrielle et la capacité scientifique refusaient leur coopération.

Les progrès politiques du nouveau système, quant au temporel, ont été la conséquence directe et nécessaire de ses progrès civils. A mesure que les communes ont acquis plus de richesses, plus de considération et plus d'importance civile, elles ont aussi gagné en influence sur la direction générale de la société, et en autorité politique directe.

C'est principalement en Angleterre que la marche des communes doit être observée sous ce rapport, parce que c'est là qu'elle a été le plus manifeste<sup>1</sup>.

Les communes ayant commencé, dans le Parlement d'Angleterre, par obtenir une sorte de voix consultative dans le vote de l'impôt, parvinrent, peu à peu, à obtenir voix délibérative, et enfin il arriva plus tard que le vote de l'impôt leur fut spécialement accordé. Ce droit exclusif fut posé en principe fondamental, et d'une manière irrévocable, en résultat de la révolution de 1688.

En même temps, l'influence des communes sur la formation du plan de politique générale a été de plus en plus grande. A la même époque, elle est parvenue au point, en Angleterre, que l'ancien système a admis en principe que la

1. Presque aussitôt après leur affranchissement, les communes furent appelées, en France aussi bien qu'en Angleterre, à concourir à la formation des états généraux; mais, en France, ce pas n'eut presque aucune suite.

Je saisis cette occasion pour dire que je n'ai pas cru devoir prendre en considération les tentatives faites, peu de temps après l'affranchissement sur presque tous les points de l'Europe civilisée, et spécialement en Italie et en Allemagne, pour organiser des sociétés industrielles. Ces tentatives, qui n'étaient que l'éveil du nouveau système, n'ont laissé aucune trace durable; elles n'ont pas eu ni pu avoir le caractère organique.

Dans un exposé aussi rapide, elles auraient jeté de la confusion dans les idées, bien loin de les éclaircir.

prospérité sociale est basée sur l'industrie, et que, par conséquent, le plan politique doit être conçu dans l'intérêt des communes ; sous ce double rapport, la modification de l'ancien système en faveur du nouveau a été poussée aussi loin qu'elle puisse l'être, tant que la société restera soumise, dans son ensemble, à l'ancien système.

Ce pas fait par les communes a sûrement été très-essentiel, mais il est très-essentiel aussi de ne pas s'exagérer son importance ; il est très-essentiel de ne pas voir dans une simple modification un changement total de système.

En principe, le droit exclusif de voter l'impôt accordé aux communes devait les investir du pouvoir politique suprême. Mais, dans la réalité, ce droit a été jusqu'à présent fort peu utile aux communes, parce que, de fait, il n'a pas été exercé par elles. La chambre, dite *des communes*, n'a été au fond qu'une sorte d'appendice de la royauté et de la féodalité ; elle n'a été qu'un instrument pour l'ancien système. De même l'axiome admis en Angleterre par le pouvoir temporel, que le plan politique doit être conçu dans l'intérêt de l'industrie, n'a été que très-médiocrement utile aux communes jusqu'à pré-



sent. La raison en est que l'ancien système étant resté en possession de former ce plan, et devant nécessairement conserver la même fonction jusqu'à ce que le nouveau soit organisé définitivement, il n'a pu offrir aux communes, pour contribuer à leur bonheur, que ses propres moyens d'action, c'est-à-dire la force et la ruse. C'est ainsi que, depuis le fameux acte de navigation, le pouvoir temporel a fait des guerres systématiques, et combiné des plans machiavéliques, dans le dessein de servir les intérêts des communes.

L'établissement du régime parlementaire, en Angleterre, ne doit donc être envisagé que comme ayant modifié le plus possible l'ancien système, et constitué les moyens de passer au système nouveau. C'est uniquement sous ce point de vue qu'il a été utile aux communes, car, à le considérer en lui-même d'une manière absolue, ses conséquences lui ont été pour le moins aussi funestes qu'avantageuses.

La France, par l'adoption récente de la constitution anglaise, s'est mise de niveau avec l'Angleterre sous le double rapport que nous venons d'examiner. Seulement, comme ce changement s'est opéré à une époque de civilisation

beaucoup plus avancée, il y a été beaucoup plus complet. La féodalité ayant été renversée avant que le régime parlementaire fût établi, la modification de l'ancien système s'est trouvée être infiniment plus grande qu'en Angleterre. Le principe qui considère l'intérêt des communes comme le but et le régulateur des combinaisons politiques a pris un caractère beaucoup plus large, plus général et plus prépondérant.

Enfin, par le fait que cet établissement a eu lieu en France à une époque où le besoin de changer entièrement de système politique était profondément senti, le caractère de transition attaché au régime parlementaire est devenu beaucoup plus prononcé.

Observons maintenant les progrès civils et politiques du nouveau système, quant au spirituel.

Avant l'introduction des sciences positives en Europe, toutes nos connaissances particulières étaient, aussi bien que les connaissances générales, entièrement théologiques et métaphysiques. Le peu de raisonnements qui se faisaient alors étaient uniquement fondés sur des croyances religieuses. Mais, depuis cette époque mémorable, les sciences naturelles ont commencé

à se baser de plus en plus sur des observations et des expériences. Néanmoins elles sont encore restées mêlées de superstition et de métaphysique jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Elles ne sont parvenues à se dégager entièrement des croyances théologiques et des hypothèses métaphysiques que vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et les premières années du xvii<sup>e</sup>. L'époque où elles ont commencé à devenir vraiment positives doit être rapportée à Bacon, qui a donné le premier signal de cette grande révolution; à Galilée, son contemporain, qui en a donné le premier exemple, et enfin à Descartes qui a irrévocablement détruit dans les esprits le joug de l'autorité en matière scientifique. C'est alors que la philosophie naturelle a pris naissance, et que la capacité scientifique a eu son véritable caractère, celui d'élément spirituel d'un nouveau système social.

A partir de cette époque, les sciences sont successivement devenues positives dans l'ordre naturel qu'elles devaient suivre pour cela, c'est-à-dire dans celui du degré plus ou moins grand de leurs rapports avec l'homme. C'est ainsi que l'astronomie d'abord, la physique ensuite, plus tard la chimie, et de nos jours enfin la physio-

logie, ont été constituées sciences positives. Cette révolution est donc pleinement effectuée par toutes nos connaissances particulières, et elle tend évidemment à s'opérer aujourd'hui pour la philosophie, la morale et la politique, sur lesquelles l'influence des doctrines théologiques et de la métaphysique a déjà été détruite aux yeux de tous les hommes instruits, sans que toutefois elles soient encore fondées sur des observations. C'est la seule chose qui manque au développement spirituel du nouveau système social.

A mesure que les sciences sont devenues positives, et que par suite elles ont fait des progrès toujours croissant de plus en plus, une masse de plus en plus grande d'idées scientifiques est entrée dans l'éducation commune, en même temps que les doctrines religieuses perdaient peu à peu leur influence. Il s'est élevé des écoles spéciales pour les sciences où l'action de la théologie et de la métaphysique était pour ainsi dire nulle. Enfin l'état des esprits a tellement changé sous ce rapport, qu'aujourd'hui le système d'idée de chaque individu, depuis le citoyen le moins instruit jusqu'au plus éclairé, se rapporte presque en totalité aux sciences positives, et que les anciennes croyances n'y occupent en comparaison

qu'une très-petite place, dans les classes mêmes où ces croyances ont conservé le plus d'empire.

On peut dire, sans exagération, que les doctrines religieuses n'ont d'influence sur les esprits que celle qui tient à ce que la morale leur est encore restée attachée. Cette influence durera nécessairement jusqu'à l'époque où la morale aura subi la révolution qui s'est déjà opérée dans toutes nos connaissances particulières en devenant positive. Dès ce moment, l'empire des croyances théologiques s'éteindra pour jamais ; car il est très-évident que cet état des choses où toutes les parties de notre système d'idées sont devenues positives, tandis que les idées destinées à servir de lien général sont restées superstitieuses, ne saurait être que transitoire, sans quoi il impliquerait contradiction dans la marche générale des choses.

Les progrès politiques du nouveau système, quant au spirituel, ont été, comme au temporel, la suite inévitable de ses progrès civils. Depuis l'établissement des premières écoles pour l'enseignement des sciences d'observations, qui a eu lieu dans le XIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal en France et la féodalité en Angleterre ont constamment et de plus en plus encouragé les

sciences et relevé l'existence politique des savants.

En France, la royauté a pris de plus en plus l'habitude de les consulter sur les objets de leur ressort et de rechercher leur approbation, ce qui était implicitement reconnaître la supériorité des idées scientifiques positives, sur les idées théologiques et métaphysiques.

Peu à peu, ce que nos rois n'avaient d'abord envisagé que comme chose louable à faire, ils sont arrivés à le regarder comme un devoir, et ils ont reconnu l'obligation d'encourager les sciences et de se soumettre aux décisions des savants. L'établissement de l'académie des sciences, instituée sous Louis XIV, par le ministre Colbert, est une déclaration solennelle de ce principe. En même temps, cet établissement a été un premier pas vers l'organisation politique de l'élément spirituel du nouveau système.

Le nombre des académies s'est prodigieusement multiplié depuis cette époque, sur tous les points du territoire européen, et par l'action de la capacité scientifique sur les esprits. Elle a été constituée d'une manière régulière et légale. Son autorité politique s'est accrue dans une proportion analogue; elle a exercé une influence directe

et toujours croissante sur la direction de l'éducation nationale. Si l'on considère, sous ce rapport, les attributions légales dont la première classe de l'Institut est actuellement investie, on conviendra qu'elles sont à peu près aussi étendues qu'elles peuvent l'être, tant que le corps qui les exerce n'est pas chargé de l'enseignement de la morale<sup>1</sup>. Or c'est ce qui ne saurait avoir lieu qu'à l'époque où la morale sera devenue une science positive. Ainsi, sous ce rapport, comme sous tous ceux que nous avons considérés jusqu'à présent, l'ancien système a cédé la place au nouveau et lui a frayé les voies autant qu'il est possible. On ne peut aller plus loin qu'en organisant le nouveau système.

1. Il est clair, en thèse générale, que la direction suprême de l'éducation nationale et celle de l'enseignement de la morale doivent être dans les mêmes mains; les séparer serait absurde. Ainsi, tant que la morale restera uniquement fondée sur les croyances religieuses, il est inévitable que la direction générale de l'éducation appartienne, en dernière analyse, à un corps théologique ou du moins à l'esprit théologique.

Les hommes qui s'élèvent aujourd'hui si vivement contre les jésuites, contre les missionnaires et autres corporations religieuses, devraient donc bien sentir que le seul moyen de faire disparaître le reste d'influence de ces sociétés est de fonder la morale sur l'observation des faits.

Jusqu'à ce qu'un travail de ce genre soit fait, toutes ces réclamations seront à peu près inutiles, parce qu'elles portent à faux en très-grande partie.

Il est essentiel d'observer qu'en même temps que l'action scientifique s'est constituée et étendue de plus en plus dans chaque nation européenne considérée isolément, la combinaison des forces scientifiques des différents pays s'est aussi effectuée de plus en plus. Le sentiment de la nationalité a été (sous ce rapport) totalement écarté, et les savants de toutes les parties de l'Europe ont formé une ligue indissoluble, qui a toujours tendu à rendre européens tous les progrès scientifiques faits sur chaque point particulier. Cette sainte alliance, contre laquelle l'ancien système n'a aucun moyen de résistance, est plus forte pour opérer l'organisation du nouveau système que ne peut l'être, pour l'empêcher ou seulement pour la ralentir, la coalition de toutes les baïonnettes européennes.

La même combinaison a bien eu lieu, jusqu'à un certain point, entre les capacités industrielles des différentes nations européennes ; mais ce n'a été qu'à un degré infiniment plus faible. Le sentiment de rivalité nationale, les inspirations d'un patriotisme féroce et absurde, créées par l'ancien système et soigneusement entretenues par lui, ont conservé encore, quant au temporel, une très-grande influence. C'est ce qui fait que la



ligue des différentes nations européennes pour organiser le nouveau système ne peut commencer qu'au spirituel. La coalition des capacités temporelles ne saurait s'opérer qu'après et en résultat de la précédente.

Enfin il importe d'observer qu'à mesure que les deux éléments du nouveau système ont fait, chacun séparément, des progrès nationaux et des progrès européens vers leur organisation politique finale, la combinaison entre ces deux éléments, et par conséquent la formation du système, s'est également effectuée de plus en plus. Une classe intermédiaire entre les savants, les artistes et les artisans, la classe des ingénieurs a pris naissance, et, dès ce moment, on a pu regarder la combinaison des deux capacités comme ayant commencé. Elle est devenue de plus en plus grande, à tel point qu'aujourd'hui, dans l'opinion commune des savants, ainsi que dans celle des artisans (quoique cependant à un degré moindre dans cette dernière), la véritable destination des sciences et des arts est de se combiner pour modifier la nature à l'avantage de l'homme, les unes en l'étudiant pour la connaître, les autres en appliquant cette connaissance.

De nombreux établissements publics et privés,

en France et en Angleterre principalement, ont vivifié ce principe en organisant un commencement de combinaison. Tels sont, en France, le Conservatoire des arts et métiers, et les différentes écoles qui s'y rapportent, la Société d'encouragement pour l'industrie, l'École des ponts et chaussées, etc.

Ainsi, non-seulement chacun des deux éléments du nouveau système a tendu successivement vers son organisation complète, et a fini par primer l'élément correspondant de l'ancien système, mais aussi leur combinaison a fait des progrès toujours croissants, qui les ont préparés à se coordonner ensemble pour diriger la société.

Nous n'avons considéré, dans tout ce qui précède, que les progrès civils et politiques faits par les chefs temporels et spirituels du nouveau système. Il nous reste à observer les pas faits par la masse des communes vers la nouvelle organisation sociale.

Ces pas ont été de deux espèces; les uns ont consisté dans la capacité acquise par la masse des communes, au temporel et au spirituel, de vivre sous le nouveau régime; les autres se rapportent à la coordination successive de la

masse, sous les nouveaux chefs temporels et spirituels.

Il faut qu'une population ait acquis un certain degré de capacité temporelle et spirituelle, pour pouvoir vivre sous un système d'ordre social, où elle n'est pas soumise, quant au temporel, à l'empire de la force physique, et quant au spirituel à celui des croyances aveugles. L'homme qui, n'a pas contracté au temporel certaines habitudes d'ordre, d'économie et d'amour du travail, et qui au spirituel ne possède pas un certain degré d'instruction et de prévoyance, est hors d'état d'être émancipé; il a indispensablement besoin d'être mené à la lisière. Il en est de même d'un peuple; tant qu'il n'a pas rempli ces conditions, il ne saurait être gouverné autrement que d'une manière arbitraire. C'est ainsi, par exemple, que les serfs de Russie, qui dans un pressant besoin mangent le blé de semence, sont encore incapables même de jouir de la liberté individuelle. Tenter leur émancipation avant qu'ils aient contracté de meilleures habitudes, serait une véritable absurdité qui ne saurait avoir de succès. Tandis qu'en France, où la masse entière de la nation sait souffrir la faim à côté du blé de semence sans y toucher, le peuple n'a plus besoin

d'être gouverné, c'est-à-dire commandé. Il suffit, pour le maintien de l'ordre, que les affaires d'un intérêt commun soient administrées.

De même au spirituel, le peuple qui par exemple aurait une croyance suffisante dans les sorciers, pour se laisser guider par eux dans ses affaires importantes, a besoin que son esprit soit gouverné arbitrairement par des hommes plus éclairés. Il ne saurait être livré à lui-même sans inconvénient pour ses propres intérêts. Mais il est évident qu'aussitôt que la masse d'un peuple se trouve en état de se conduire, dans les affaires ordinaires de sa vie, d'après ses propres connaissances, et que par conséquent il se trouve avoir satisfait aux deux conditions que nous avons posées, elle n'a nullement besoin d'être gouvernée ; elle peut se conduire par elle-même, sans que la tranquillité coure aucun risque. On peut même ajouter que toute action de commandement, exercé sur elle à cette époque où elle est devenue inutile, tend à troubler la tranquillité plutôt qu'elle ne sert à la maintenir.

Depuis l'affranchissement des communes, la masse de la population française a contracté peu à peu et acquis les lumières suffisantes pour vivre sous le nouveau système. L'abolition de

l'esclavage a rendu, par le fait même, tous les individus propriétaires ; il n'a plus existé depuis de prolétaires réels, dans l'acception rigoureuse de ce mot. Il est même à propos d'observer que la propriété industrielle née de l'affranchissement exige par sa nature une bien plus grande capacité que la propriété territoriale, telle qu'elle a existé depuis. Car celle-ci, quand elle existe séparément de la culture, n'exige d'autre talent que celui de jouir de ses revenus avec assez de modération pour ne pas entamer ses capitaux. C'est le cultivateur qui a besoin de capacité, et non le possesseur de la terre.

Le peuple étant devenu propriétaire a contracté peu à peu toutes les habitudes d'amour de l'ordre et du travail, toutes celles de prévoyance et de respect à la propriété<sup>1</sup>, et en même temps il a acquis assez généralement en France, en Angleterre et dans le nord de l'Allemagne, le premier degré d'instruction.

Sans doute il reste beaucoup à faire sous ces

1. Quand on a vu dans l'affreuse disette de 1791, au moment où la dernière classe du peuple était toute-puissante, cette même classe mourir de faim par milliers, sans que la tranquillité ait été troublée un seul instant sous ce rapport, on peut bien dire que le peuple français sait respecter la propriété.

deux rapports et surtout sous le second. Mais le perfectionnement a été assez grand pour que le peuple n'ait plus besoin d'être gouverné par la force et par les croyances. Il a acquis la capacité nécessaire pour devenir associé en vivant sous le nouveau système, où l'action de gouverner doit être réduite à ce qu'il est indispensable pour établir une subordination de travaux dans l'action générale des hommes par la nature, qui est le but final du système.

En réalité, la tranquillité n'est maintenue essentiellement aujourd'hui que par ces nouvelles habitudes; l'appareil militaire du pouvoir temporel n'y contribue que très-accessoirement<sup>1</sup>, de même que l'appareil infernal du pouvoir spirituel.

Examinons maintenant de quelle manière la population s'est organisée successivement sous les nouveaux chefs temporels et spirituels.

1. L'action de l'ancien système est encore indispensable pour le maintien de l'ordre; mais ce n'est point sous le rapport que nous venons de considérer, c'est seulement comme empêchant les ambitieux et les intrigants de troubler la tranquillité, en se disputant un pouvoir qui attirera leurs désirs jusqu'à ce qu'il puisse s'éteindre par l'organisation définitive du nouveau système. Or, ce n'est point le peuple qui vise ainsi au pouvoir, c'est la classe oisive et parasite de la société, c'est-à-dire aujourd'hui l'ancienne féodalité et la féodalité de Bonaparte.

Avant l'affranchissement des communes, la masse du peuple se trouvait avoir, au temporel, pour chefs uniques et permanents, les militaires. Depuis l'affranchissement, au contraire, le peuple s'est peu à peu détaché de ces chefs, et s'est en même temps organisé sous la direction des chefs des arts et métiers. Il a contracté envers eux des habitudes de subordination et de discipline qui, sans être rigoureuses pour lui, sont tout à fait suffisantes pour maintenir l'ordre dans les travaux et la bonne harmonie dans la société.

On peut rapporter à l'origine de l'institution des armées permanentes et soldées sous Charles VII, le moment de la séparation entière du peuple d'avec les chefs militaires. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'affranchissement jusqu'à la naissance de cette institution, le peuple a été coordonné à peu près également sous les deux espèces de chefs. Pour tous les travaux pacifiques habituels, il était sous la direction des chefs industriels ; mais, pour les travaux et exercices militaires, il était en général sous le commandement des chefs militaires.

Quand une fois les armées permanentes et soldées ont été établies, le métier de soldat étant devenu l'objet d'une fraction particulière et sé-

parée de la population, la masse du peuple n'a plus eu aucun rapport avec les chefs militaires, elle n'a plus été organisée qu'industriellement. Celui qui se faisait soldat ne se regardait plus et n'était plus regardé comme appartenant au peuple; il passait des rangs du nouveau système dans ceux de l'ancien, de communal il devenait féodal, et voilà tout. C'était lui qui se dénaturait, et non le système dont auparavant il faisait partie.

Ainsi cette institution des armées permanentes, devenue aujourd'hui, par les progrès de la civilisation, si onéreuse et si inutile, a été un intermédiaire indispensable pour parvenir à l'organisation du nouveau système.

Que l'on considère aujourd'hui l'état du peuple, et on verra qu'effectivement il n'est plus en rapport direct et continu, au temporel, qu'avec ses chefs industriels. Suivez par la pensée dans ses relations journalières un ouvrier quelconque, soit dans l'agriculture, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, vous trouverez qu'il n'est habituellement en contact et en subordination qu'avec des chefs agriculteurs, manufacturiers, ou commerçants, et nullement, par exemple, avec le grand seigneur, qui est propriétaire de la terre, ou le capitaliste oisif auquel



appartiennent, en tout ou en partie, la manufacture ou la maison de commerce. Ses rapports avec les chefs militaires de la société rentrent tous dans les rapports généraux du nouveau système avec l'ancien ; il n'en a plus d'un autre ordre.

C'est ici le lieu d'observer, par rapport au peuple, la différence fondamentale qui existe à son avantage entre sa coordination actuelle vis-à-vis de ses chefs industriels et son ancienne soumission aux chefs militaires. Cette différence fera ressortir une des oppositions les plus importantes et les plus heureuses entre l'ancien système et le nouveau.

Dans l'ancien système, le peuple était *enrégimenté* par rapport à ses chefs ; dans le nouveau, il est *combiné* avec eux. De la part des chefs militaires il y avait *commandement*, de la part des chefs industriels il n'y a plus que *direction*. Dans le premier cas, le peuple était *sujet*, dans le second il est *sociétaire*. Tel est effectivement l'admirable caractère des combinaisons industrielles, que tous ceux qui y concourent sont, en réalité, tous collaborateurs, tous associés, depuis le plus simple manouvrier jusqu'au manufacturier le plus opulent, et jusqu'à l'ingénieur le plus éclairé.

Dans une société où il entre des hommes qui n'apportent ni capacité, ni mise quelconque, il y a nécessairement des maîtres et des esclaves, sans quoi les travailleurs ne seraient pas assez dupes pour consentir à un pareil arrangement s'ils pouvaient s'y soustraire. On ne peut pas même concevoir une telle société ayant commencé autrement que par la force. Mais dans une coopération, où tous apportent une capacité et une mise, il y a véritablement association, et il n'existe d'autre inégalité que celle des capacités et celle des mises, qui sont l'une et l'autre nécessaires, c'est-à-dire inévitables, et qu'il serait absurde, ridicule et funeste de prétendre faire disparaître.

Chacun obtient un degré d'importance et des bénéfices proportionnels à sa capacité et à sa mise ; ce qui constitue le plus haut degré d'égalité qui soit possible et désirable. Tel est le caractère fondamental des sociétés industrielles, et voilà ce que le peuple a gagné en s'organisant par rapport aux chefs des arts et métiers. Il n'y a plus de commandement exercé sur lui par ses nouveaux chefs, que ce qui est strictement nécessaire pour maintenir le bon ordre dans le travail, c'est-à-dire très-peu de choses. La capacité indus-

trielle répugne tout autant par sa nature à exercer l'arbitraire qu'à le supporter. N'oublions pas d'ailleurs que, dans une société de travailleurs, tout tend naturellement à l'ordre; le désordre vient toujours, en dernière analyse, des fainéants.

Enfin, observons que les progrès de l'industrie, des sciences et des beaux-arts, en multipliant les moyens de subsistances, en diminuant le nombre des inoccupés, en éclairant les esprits et en polissant les mœurs, tendent de plus en plus à faire disparaître les trois plus grandes causes de désordre : la misère, l'oisiveté et l'ignorance.

Nous avons à faire, pour le spirituel, des observations analogues à celles qui viennent d'être faites pour le temporel.

Avant l'introduction des sciences positives en Europe, ou, pour parler plus juste, avant que les sciences eussent passé des mains du clergé dans celles des séculiers (événement qui suivit le premier de très-près), la masse du peuple était organisée spirituellement par rapport à ses chefs théologiques. Le peuple croyait sur leur parole ; il les consultait sur tout, et il s'en rapportait aveuglément à leurs décisions ; les doctrines qu'il leur convenait d'établir devenaient les siennes. En un mot, il avait à leur égard

l'habitude d'une confiance absolue et d'une soumission d'esprit tout à fait illimitée. Mais du moment que les sciences positives ont eu acquis un certain développement, cette confiance et ce respect se sont peu à peu retirés du clergé et transportés successivement aux savants.

Ce changement a été puissamment secondé par le changement analogue qui s'était déjà effectué dans le temporel. Le peuple, organisé industriellement, s'aperçut bientôt que ses travaux ordinaires d'arts et métiers n'étaient nullement en rapport avec les idées théologiques, qu'il ne pouvait tirer des théologiens aucunes lumières réelles sur les objets de ses occupations journalières, et partout où il put être en contact avec les savants, soit directement, soit indirectement, il perdit l'habitude de consulter les prêtres, et il prit celle de se mettre en rapport avec ceux qui possédaient les connaissances positives. Sans doute ce rapport est encore fort loin d'être aussi intime qu'il pourrait et devrait l'être, et cela tient principalement, non pas au peu de désir que le peuple aurait de s'instruire, mais au peu de moyens qu'il en a et au peu de soin qu'on prend pour lui faire acquérir les connaissances qui lui seraient utiles. Le peuple est au

contraire avide d'instruction bien plus que les oisifs de nos salons, parce que ses travaux lui en font sentir à tout instant la nécessité. Partout où il a trouvé possibilité d'étudier, il a étudié. Mais quoique l'action de la capacité scientifique sur le peuple soit encore très-faible, eu égard à ce qu'elle peut devenir, il n'en est pas moins vrai qu'elle est beaucoup plus grande qu'on ne se le figure ordinairement. Des faits saillants et incontestables prouvent que le peuple accorde aujourd'hui à l'opinion unanime des savants le même degré de confiance qu'il accordait dans le moyen âge aux décisions du pouvoir spirituel.

Ainsi, par exemple, depuis environ un siècle, le peuple a cessé unanimement de croire à l'immobilité de la terre, il a admis la théorie astronomique moderne, et il y attache autant de certitude qu'il en a jamais attaché aux anciennes croyances religieuses. Quelle est la cause de cette révolution dans les opinions populaires? Est-ce parce que le peuple a pris connaissance des démonstrations qui établissent la théorie du mouvement de la terre? Certainement non, car ces démonstrations ne sont peut-être pas entendues de trois mille individus sur toute la population française. La confiance du peuple tient évidem-

ment à l'unanimité qu'il a reconnue dans les opinions des savants sur ce point de doctrine.

Qu'on prenne également dans les sciences d'observation toutes les découvertes qui sont aujourd'hui populaires, on verra que toutes le sont devenues de la même manière. C'est ainsi que le peuple a successivement admis la circulation du sang, l'identité entre la matière de la foudre et de l'électricité, etc., etc. D'ailleurs, en fait de sciences, tous ceux qui ne sont pas susceptibles d'entendre les démonstrations, sont peuple. La même confiance qui a tant fait admettre aux gens du monde l'analyse de l'air et de l'eau, la loi de la gravitation universelle, la décomposition de la lumière, et tant d'autres découvertes astronomiques, physiques, chimiques et physiologiques, les fera également accepter par le peuple un peu plus tard.

Il est donc prouvé par les faits les plus sensibles que le peuple est aujourd'hui spontanément confiant et subordonné à l'égard de ses chefs scientifiques, de même qu'il l'est temporellement, par rapport à ses chefs industriels, et j'ai, par conséquent, le droit de conclure que la confiance est organisée dans le nouveau système aussi bien que la subordination.

Nous devons également observer ici que la confiance du peuple pour ses nouveaux chefs spirituels est tout à fait distincte , par sa nature, de celle qu'il avait dans l'ancien système pour ses chefs théologiques ; celle-ci consistait dans une soumission d'esprit tout à fait aveugle, qui exigeait dans chaque individu une abnégation absolue de sa propre raison. La confiance dans les opinions des savants a un tout autre caractère. C'est l'assentiment donné à des propositions sur des choses susceptibles de vérification, propositions admises à l'unanimité par les hommes qui ont acquis et prouvé la capacité nécessaire pour en juger.

A la vérité le fait est admis sans preuves, mais il n'est admis de cette manière que par la raison qu'on se juge incapable de suivre les démonstrations qui établissent ces vérités. Cette confiance renferme toujours implicitement la réserve expresse du droit de contradiction, en cas de nouvelles démonstrations produites, qui prouvent qu'elle est mal fondée, ou de lumières suffisantes acquises par le croyant pour combattre les opinions reçues. Le peuple est donc loin de renoncer par là au libre exercice de sa raison.

Cette confiance du peuple dans les opinions des savants est absolument du même ordre, quoique beaucoup plus étendue, que celle des savants les uns pour les autres.

Les mathématiciens croient journallement les physiologistes sur parole, et réciproquement chacun d'eux pour leurs classes respectives.

Dans la même science, n'arrive-t-il pas tous les jours que les savants croient provisoirement sur la parole les uns des autres, avant d'avoir pu connaître et juger les démonstrations. Quel est, par exemple, le mathématicien qui se serait refusé à admettre, sans examen, une proposition d'après l'autorité de Lagrange?

Cette croyance n'a aucun inconvénient dans les sciences, parce qu'elle n'est jamais que provisoire. La confiance du peuple pour les savants a précisément le même caractère; seulement c'est un provisoire qui se prolonge indéfiniment, quoique toujours regardé comme provisoire. Ainsi, cette confiance n'est nullement humiliante pour le peuple, et elle ne saurait jamais avoir, pour ses intérêts, la moindre des conséquences funestes de la soumission d'esprit aux théologiens.

La crainte de voir s'établir un jour un des-



potisme fondé sur les sciences serait une chimère aussi ridicule qu'absurde, elle ne saurait naître que dans des esprits absolument étrangers à toute idée positive.

D'après ce qui précède, le peuple se trouvant aujourd'hui organisé temporellement et spirituellement par rapport au nouveau système, la partie la plus difficile de l'établissement de ce système se trouve pleinement exécutée. Ce grand changement a simplifié le plus possible le travail à faire pour cet établissement définitif, en réduisant tout ce qui reste à faire pour cela à des rapports entre les chefs du nouveau système et les chefs de l'ancien.

Le peuple a été éliminé de la question.

C'est pour le peuple que la question se résoudra, mais il y restera extérieur et passif.

Le seul danger qu'il ait à craindre, sa seule précaution à prendre, c'est de ne pas se laisser détourner du but par les intrigues des ambitieux, qui tendent à se disputer le pouvoir caduc de l'ancien système.

Telles sont, en aperçu, les parties principales du tableau que nous présente, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, la marche de la civilisation, considérée sous le rapport du développement graduel

du nouveau système social. Essayons maintenant de résumer le plus sommairement possible les résultats de cette grande série organique.

#### RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

Nous sommes partis de ce fait fondamental :

L'affranchissement des artisans et l'introduction des sciences positives en Europe ont constitué, au XI<sup>e</sup> siècle, les deux éléments d'un nouveau système social, la capacité industrielle et la capacité scientifique.

Nous avons observé ensuite :

1<sup>o</sup> Que les deux capacités élémentaires du nouveau système social étaient établies sur des bases d'une nature très-différente des pouvoirs sur lesquels l'ancien système reposait ;

2<sup>o</sup> Que ces deux capacités s'étaient constituées en dehors de l'ancien système, et de manière à se rendre aussi indépendantes de lui que possible ;

3<sup>o</sup> Que les communes, où les deux capacités réunies ont pris, dès l'origine, le sage parti de ne point prétendre à partager l'autorité de l'ancien système, et se sont proposé uniquement de

profiter du degré d'indépendance dont elles jouissaient, pour tendre à exercer sur la nature la plus grande action possible ;

4° Que ce plan, invariablement suivi, a eu le double effet qu'il devait avoir ; que, d'une part, les éléments du nouveau système ont acquis leur plein et entier développement, d'où il est résulté que leur force civile est devenue prépondérante ; que, d'une autre part, ils ont obtenu peu à peu un plus grand degré de liberté dont ils ont toujours usé de la même manière, et qu'enfin ils se sont trouvés tout naturellement investis d'une portion d'autorité législative à laquelle ils n'avaient pas visé directement ;

5° Que toutes les forces temporelles et spirituelles de la société sont passées dans les mains des communes, que la force militaire elle-même s'est subordonnée à leur influence ;

6° Que les communes ont obtenu, sur le plan politique formé par l'ancien système, tout l'ascendant qu'elles pouvaient avoir, tant que ce plan ce sera pas formé par elles, le pouvoir temporel ayant admis en principe que toute l'organisation sociale devait être combinée dans l'intérêt des communes ;

7° Que le pouvoir temporel a établi le régime

parlementaire qui, par le vote exclusif de l'impôt accordé aux communes (au moins en principe), les a investies de toute l'autorité législative qu'il pouvait leur céder sans se détruire lui-même ;

8° Que cette autorité est plus que suffisante pour que les communes puissent aujourd'hui procéder directement ou d'une manière légale à l'organisation finale du nouveau système ;

9° Qu'en même temps que ces progrès ont été faits par les chefs temporels et spirituels du nouveau système, la masse des communes s'est détachée entièrement de ses chefs militaires et théologiques, et s'est organisée sous le rapport temporel et sous le rapport spirituel, à l'égard des chefs des deux capacités positives ;

Qu'ainsi, l'ancien système a cédé au nouveau tout ce qu'il pouvait lui abandonner sans s'anéantir, et qu'il lui a aplani les voies par lesquelles celui-ci doit marcher à sa constitution définitive.

Voici donc, en résultat, de tout le passé depuis le x<sup>e</sup> siècle, l'état actuel du nouveau système ; toutes les forces de la société lui appartiennent. Toutes les doctrines nécessaires à son organisation existent dans leurs éléments, qui sont les sciences d'observation. En un mot, la société est organisée dans toutes ses parties pour

agir sur la nature. Il ne reste plus qu'à organiser son ensemble de la même manière. Les moyens dont les communes avaient besoin pour cela existent.

#### RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DEUX SÉRIES.

Quand l'ancien système social s'est définitivement constitué (au XI<sup>e</sup> siècle), les éléments du système qui devait lui succéder ont pris naissance.

Depuis cette époque, deux actions d'une nature différente ont été exercées simultanément et sans interruption par le nouveau système ; d'une part il a tendu à détruire l'ancien, de l'autre à le remplacer.

Pour la première action, les communes se sont liguées d'abord avec un des pouvoirs de l'ancien système contre l'autre, en profitant des divisions qui s'étaient élevées entre eux ; et après avoir terrassé le pouvoir qu'elles avaient combattu, elles ont formé une nouvelle ligue avec une des fractions du pouvoir dont elles avaient été alliées, contre une fraction de ce même pouvoir.

Pour la seconde action, elles se sont tenues extérieures à l'ancien système, et elles se sont bornées à agir sur la nature.

Ce renversement et cette organisation se sont toujours combinés de manière que le nouveau système s'est emparé successivement de tous les postes occupés par l'ancien, à mesure que celui-ci les a abandonnés.

Pendant l'époque de sa pleine vigueur, l'ancien système gouvernait à la fois l'action générale de la société et toutes les actions sociales particulières, tant au spirituel qu'au temporel. Toutes les actions privées et toutes les connaissances particulières se sont d'abord dégagées peu à peu des liens de l'ancien système, et elles se sont coordonnées par rapport au nouveau. Le nouveau système s'est organisé dans tous les détails de la société.

L'ancien système, après avoir perdu absolument toute son influence sur les détails, a successivement perdu, au temporel et au spirituel, la majeure partie de son empire sur l'action sociale générale.

Il reste en possession de la formation du plan politique général, ce qui ne saurait être autrement jusqu'à l'organisation totale du nouveau

système. Mais il a été admis, en principe fondamental, que ce plan devait être combiné dans l'intérêt des communes.

Le pouvoir temporel a été réduit aux moindres dimensions qu'il puisse avoir jusqu'à l'extinction entière de l'ancien système et son remplacement par le nouveau. Le pouvoir spirituel a été complètement renversé, comme puissance politique. Il n'a plus d'autre influence que celle dérivée de ce que l'enseignement de la morale se trouve encore entre ses mains, et qu'il est encore fondé sur ses doctrines.

Le nouveau système, après avoir obtenu la direction exclusive de tous les détails de la société, a successivement gagné, dans la direction de l'ensemble, tout ce que l'ancien système a perdu.

Au temporel, il a été reconnu que les communes avaient le droit de modifier à leur gré le plan politique général, et l'exercice légal de ce droit a été régulièrement constitué, ce qui a établi en même temps le moyen de transition.

Au spirituel, la capacité scientifique a obtenu sur l'éducation nationale toute l'influence qu'elle peut avoir, tant que l'enseignement de la morale n'est point encore passé entre ses mains.

La force des deux systèmes, sous le rapport de l'action qu'ils exercent sur la direction de l'ensemble de la société, est aujourd'hui à peu près la même ; la différence est plutôt pour le nouveau que pour l'ancien.

Ainsi l'état présent de la société est la coexistence d'un système caduc et d'un système adulte, dont l'un a perdu toute son influence sur les détails, et la moitié de celle qu'il possédait sur l'ensemble, et dont l'autre domine toutes les parties, plus une moitié de l'ensemble.

Le nouveau système n'a donc plus qu'un dernier échelon à monter pour parvenir à son entière organisation, et à achever de remplacer l'ancien. Il ne lui reste plus qu'à compléter ses progrès au temporel et au spirituel. Au temporel, en s'emparant de la chambre des communes ; au spirituel, en établissant la morale sur des principes uniquement déduits de l'observation. Or, tout est préparé pour cela ; les moyens existent, il ne faut que les employer.

La seule chose qui manque aujourd'hui au nouveau système pour terminer sa constitution, c'est uniquement une volonté ferme et active de la part des savants et des artisans, d'entreprendre la tâche que je viens d'indiquer, chacun



pour la partie que la marche de la civilisation lui assigne.

Que les beaux-arts, par la force d'imagination qui est entre leurs mains, exercent sur la masse commune l'action suffisante, pour la déterminer à suivre irrévocablement cette direction, et à secourir ses chefs naturels dans cette grande coopération.

*Que les artistes transportent le paradis terrestre dans l'avenir, qu'ils le présentent comme devant être le résultat de l'établissement du nouveau système, et ce système se constituera promptement.*

---

#### DIXIÈME LETTRE.

Dans les deux lettres précédentes, j'ai examiné la marche de la civilisation depuis le xi<sup>e</sup> siècle.

J'ai observé cette marche sous le double rapport de la décadence du système social qui s'était définitivement constitué à cette époque, et de l'organisation graduelle du nouveau système, dont les éléments avaient pris naissance au même instant.

J'ai conduit cette double récapitulation jusques et y compris l'établissement du régime parlementaire en France, c'est-à-dire jusqu'en 1814. Il me reste à examiner actuellement les progrès qui ont été faits dans la même direction, depuis le dernier terme des deux grandes séries d'observations que j'ai produites.

Commençons par rappeler, d'après la récapitulation qui a terminé la lettre précédente, le point où la civilisation était alors parvenue, et le pas qu'elle avait à faire immédiatement par rapport à l'un et à l'autre système.

Nous avons vu, d'un côté, que par le fait même de l'établissement du régime parlementaire, la modification et la décadence de l'ancien système avaient été poussées aussi loin qu'elles peuvent l'être jusqu'à l'entière organisation du nouveau. D'un autre côté, nous avons reconnu que le nouveau système touchait à sa constitution définitive, que les voies par lesquelles la transition devait s'opérer étaient préparées, au temporel et au spirituel.

Au temporel, par l'institution d'une chambre des communes investie du mode exclusif de l'impôt.

Au spirituel, par la proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience.

Nous avons conclu de cet état des choses, qu'il ne restait plus rien à faire quant au décroissement direct de l'ancien système, et qu'il fallait s'occuper exclusivement de terminer la formation du nouveau.

Enfin, nous avons établi que, sous ce dernier rapport, tout se réduisait, quant à la partie temporelle, à composer la chambre des communes en totalité de membres des communes, c'est-à-dire d'artisans ; quant à la partie spirituelle, à fonder la morale sur des bases uniquement déduites des observations, ce qui concerne les savants.

Tels sont évidemment, d'après l'examen approfondi de la marche de l'esprit humain, les deux progrès immédiats réservés à la génération présente.

Comparons maintenant, à ce type de ce qui devait se faire, ce qui a été fait réellement.

Depuis la promulgation de la Charte, la royauté est restée fidèle à ses habitudes primitives de préparer les voies aux communes ; je voudrais pouvoir dire également que les communes ne se sont pas écartées de la route qu'elles devaient suivre ; je voudrais pouvoir dire : elles ont profité sur-le-champ des moyens

qui leur étaient procurés pour suivre le développement de leur système politique.

Au temporel, il a été créé, par la royauté, une loi d'élections qui a admis les industriels à l'électorat, comme industriels, dans une proportion raisonnable pour leur début dans ce genre.

Au spirituel, la royauté a établi d'une manière directe et solennelle (dans la discussion de la loi sur la presse) le principe de la séparation de la morale d'avec la religion.

L'admission des industriels à l'électorat a été le seul perfectionnement réel qui ait été fait à l'organisation sociale depuis l'origine de la Révolution française; elle a été une amélioration capitale du régime parlementaire, tel que les Anglais l'avaient établi, et cette amélioration a été provoquée par la royauté, ce qui est très-important à remarquer.

Sans doute on n'a point encore atteint par là le but indiqué, à cet égard, par la marche de la civilisation. Car ce but est, ainsi que je l'ai exprimé déjà plusieurs fois, de composer la Chambre des communes en totalité de membres des communes; mais cette admission a été un premier pas fait dans cette route, puis-

qu'elle a donné aux industriels la faculté d'introduire dans la chambre représentative un certain nombre de chefs des arts et métiers. Quand même ce n'eût été d'abord que suivant une proportion égale à celle des artisans dans le corps électoral, ce qui était très-facile à réaliser, le nombre de ces députés aurait été assez grand pour influencer manifestement les délibérations et pour leur imprimer, d'une manière positive, le caractère communal<sup>1</sup>.

La déclaration faite par la royauté, que la morale est indépendante de la religion, doit être envisagée comme un perfectionnement capital du principe de la liberté de conscience, tel qu'il avait été établi par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut même dire que l'utilité de

1. A la vérité, depuis cette époque, quelques industriels importants ont été nommés députés, sans qu'ils aient exercé sur les délibérations aucune influence communale sensible. Mais, s'étant trouvés jetés en très-petit nombre au milieu des militaires, des gens de loi et des fonctionnaires publics, ils ont dû se laisser modifier par l'ancien esprit politique, au lieu de le modifier eux-mêmes.

Il ne faudrait pas conclure de ce fait que les délibérations conserveraient le même caractère, si la Chambre était composée d'industriels en totalité, ou même seulement si elle était composée suivant une proportion égale à celle des artisans dans le corps électoral, surtout si ces députés étaient élus spécialement comme industriels.

ce dernier principe n'a consisté, sous le rapport organique<sup>1</sup>, qu'à préparer cette déclaration.

En effet, tant que l'autorité sociale n'a point reconnu que la morale peut être traitée indépendamment des idées religieuses, il est impossible que les savants s'occupent de l'établir sur des principes uniquement déduits de l'observation. La liberté des cultes ne diminue point par elle-même cette impossibilité, au moins d'une manière essentielle. La faculté de se choisir une croyance à volonté ne fait point cesser directement l'obligation de fonder la morale sur des croyances<sup>2</sup>.

Quand le pouvoir suprême a non-seulement admis, mais qu'il a établi de lui-même la séparation de la morale d'avec la religion, tous les obstacles qui s'opposaient à ce que les savants travaillassent directement à établir la morale sur des observations sont entièrement levés. Il ne reste plus qu'à mettre la main à l'œuvre.

1. Le principe de la liberté de conscience a sans doute exercé une action spéciale et directe; mais c'est uniquement sous le rapport critique, et comme détruisant d'une manière irrévocable l'autorité du pouvoir spirituel. C'est ainsi que j'ai considéré le principe de la liberté de conscience dans ma première série d'observations.

2. Cela est très-sensible dans les États-Unis d'Amérique,

Ainsi, bien loin d'entraver le développement du nouveau système social, il est de fait que, depuis l'établissement de la Charte, la royauté a favorisé cet établissement autant qu'il a dépendu d'elle, au temporel et au spirituel<sup>1</sup>.

Quoique la royauté ait exercé cette action sans

qui sont très en arrière de notre civilisation, sous ce rapport capital.

Quoique la plus extrême liberté des cultes existe en Amérique, quoique tous les jours ce pays voie éclore des religions d'une invention nouvelle, l'obligation de fonder la morale sur une théologie quelconque y est poussée jusqu'au fanatisme, et nul n'oserait s'y soustraire ouvertement.

Certainement aucun ministre américain ne prendrait sur lui de proclamer ou même d'insinuer dans l'une des deux Chambres du congrès ce que M. de Serres, au nom du pouvoir royal, a établi d'une manière si expresse et si péremptoire à notre tribune législative.

1. Jusqu'à présent le caractère d'allié que le pouvoir royal avait eu dès l'origine, vis-à-vis des communes, ne s'était présenté que comme celui d'une action combinée; il ne s'était présenté que comme une coalition de la tête de l'ancien système et des éléments du nouveau, luttant ensemble contre la féodalité, leur ennemi commun.

Dans cette action, la royauté pouvait être envisagée comme travaillant uniquement à sa propre conservation, sans avoir l'intention expresse de favoriser la cause des communes.

Mais, par les deux mesures de l'admission des industriels à l'électorat et de la déclaration d'indépendance de la morale à l'égard des idées religieuses, la royauté a pris un caractère absolument neuf, c'est celui d'une initiative directe pour la formation du nouveau système, ce qui constitue de sa part le plus haut degré d'élévation et de générosité politique.

Espérons que la royauté soutiendra ce rôle, qui est à la fois le plus honorable et le plus conforme à ses intérêts.

s'en rendre compte, faisons à son égard, pour rendre cette idée plus sensible, une hypothèse analogue à celle que nous avons employée dans la lettre précédente, quand nous avons supposé que les communes, à leur origine, s'étaient dirigées d'après un plan.

Le roi, placé par sa position au plus haut point de généralité politique, peut être regardé comme ayant reconnu, d'après l'observation de la marche de l'esprit humain, la tendance actuelle du nouveau système vers son organisation définitive ; dès lors, voyant les pas qui restaient à faire à ce système pour atteindre ce but, il a résolu de les lui rendre plus faciles, en proposant les deux mesures dont nous avons parlé.

Ces deux mesures peuvent être envisagées comme un appel fait par la royauté aux artisans et aux savants, pour les inviter à travailler directement à la constitution finale du nouveau système social<sup>1</sup>.

1. Du reste, je me propose d'établir expressément, dans les livraisons suivantes, que cette manière hypothétique de considérer les choses est, en la réalisant aujourd'hui, la plus conforme aux intérêts de la royauté ainsi qu'à ceux des communes.

La liaison intime de la royauté avec les communes et des communes avec la royauté est le seul moyen, pour la dynastie



Comment les communes ont-elles répondu à cet appel. Cette question sera, dans la livraison suivante, le sujet d'un examen direct. Je dois me borner ici à une simple indication de ma pensée sur ce point.

Au lieu de marcher dans la voie qui leur était ouverte par la loi des élections, et d'envoyer à la Chambre des communes des industriels importants, les communes ont laissé dominer leur choix par la féodalité de Bonaparte, et se sont laissé entraîner par elle dans une direction hostile contre le pouvoir royal, leur allié naturel.

De même les savants, au lieu de travailler à la formation d'une morale positive, ont continué, pour la plupart, à rester indifférents, ou à refaire la critique des doctrines théologiques.

En un mot, la royauté a ouvert une porte aux artisans et une autre porte aux savants, pour entrer de plain-pied dans le nouveau système; les uns et les autres sont restés toujours en dehors, à faire brèche dans le vide pour pratiquer des ouvertures qui venaient d'être formées.

Depuis ce moment, la politique a pris le ca-

actuelle, d'éviter le sort que lui prépare la féodalité de Bonaparte, et pour les communes d'empêcher l'établissement momentané du despotisme militaire.

ractère d'insignifiance qu'elle doit naturellement avoir quand on a atteint sans s'en apercevoir le but vers lequel on tendait, et qu'on se conduit toujours comme s'il fallait encore l'attendre.

Quelque mal entendue qu'ait été cette conduite, il n'en reste pas moins constant que, depuis l'établissement du régime parlementaire en France (en 1814), les deux conditions préliminaires qui étaient encore à remplir, au temporel et au spirituel, pour que les communes pussent travailler directement à la formation du nouveau système social, ont été suffisamment remplies, l'une par l'admission des industriels à l'électorat, l'autre par la déclaration de l'indépendance de la morale à l'égard des idées religieuses.

Ces deux mesures ont complété la série des efforts que les éléments du nouveau système ont faits depuis le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, vers leur constitution définitive.

Si les communes n'ont point encore profité de ces moyens, ils n'en existent pas moins, toujours prêts à être employés aussitôt que les communes auront pris la résolution de s'occuper de la formation du nouveau système social.

Or, il est évident que cette volonté ne peut

guère tarder à se prononcer dans les savants, les artistes et les artisans, chacun pour la portion qui les concerne. Elle se manifestera nécessairement quand ils se seront une fois bien convaincus qu'il n'existe plus aujourd'hui d'autre obstacle réel à la formation directe du nouveau système, que le manque de résolution et d'activité de leur part. Ils sentiront facilement que les choses étant amenées au point où elles sont aujourd'hui, ils ne peuvent se dispenser d'entrer en action politique.

Tant qu'il a existé des voies à aplanir, des obstacles à écarter, les artistes, les savants et les artisans ont dû se tenir en dehors de la politique; ils ont dû laisser l'initiative à leurs alliés de l'ancien système, dont cette destination était le rôle naturel, depuis que la décadence de ce système a commencé à être clairement irrévocable. Mais actuellement que le travail pour l'organisation du nouveau système est devenu possible, les communes ne peuvent manquer de sentir promptement que cette dernière partie de leur tâche ne saurait être remplie par d'autres que par elles.

Il serait absurde que les communes continuassent à se reposer du soin d'organiser

définitivement le nouveau système sur les chefs constitués par l'ancienne organisation sociale ; car ces chefs n'ont pas et ne sauraient avoir les capacités nécessaires pour effectuer ce travail, quand même ils en auraient la volonté, ce qu'il serait déraisonnable d'exiger de leur part.

L'enfant élevé par un vieillard a dû laisser celui-ci faciliter son développement et lui préparer les voies ; mais aussitôt qu'il touche à sa majorité, il y aurait folie de sa part à continuer de se reposer sur le vieillard, devenu caduc, du soin de penser et d'agir pour sa propre carrière future ; de ce moment, il doit penser et agir par lui-même, et marcher directement au but qu'il se propose.

J'ai achevé de fixer avec précision, par ce qui précède, le véritable état présent du nouveau système social. Je suis parvenu à constater que l'organisation de ce système en est aujourd'hui au point qu'il ne manque plus pour la terminer qu'une volonté suffisante de mettre la main à l'œuvre, chez les artistes, chez les savants et chez les artisans, volonté qui ne peut tarder à se prononcer chez eux, puisqu'ils y sont évidemment intéressés au plus haut degré, sous

tous les rapports, et de la manière la plus directe possible.

Ce résultat final de toutes mes observations, sur la marche de la civilisation depuis le **xi<sup>e</sup>** siècle, sera trouvé, j'ose le dire avec confiance, de plus en plus exact à mesure qu'il sera examiné davantage.

En parlant de ces données, nous sommes en état maintenant de répondre à la question que j'ai posée au commencement de cette livraison, et de décider si la constitution, dont j'ai présenté les bases dans la première livraison, est ou n'est pas une utopie.

Dans l'histoire de l'esprit humain, les générations et les hommes, qui ont été appelés par la marche générale des choses à faire les résumés importants, ont toujours eu, aux yeux des contemporains et même de la postérité, le caractère créateur. Ainsi, par exemple, Luther a fait le résumé de Jean Huss, de Wicleff, des Vaudois, etc., et nous le voyons d'ordinaire comme ayant inventé la réforme. De même, dans les sciences, on voit, par exemple, Leibnitz, pour la découverte du calcul infinitésimal, faire le résumé de Fermat, de Descartes, de Cavalieri, etc. : et il nous semble cependant

avoir créé en totalité ce que la marche de l'esprit humain avait presque entièrement préparé. On peut faire la même observation relativement à tous les progrès importants qui ont eu lieu dans toutes les directions, soit particulières, soit générales.

La génération ou l'homme qui a mis la dernière main aux perfectionnements, a été constamment regardé comme ayant créé l'ensemble; personne n'éprouve de difficulté à se rendre compte d'une pareille sensation: elle est naturelle et inévitable, jusqu'à un certain point. Elle est l'effet d'un premier jugement.

Il arrive la même chose aujourd'hui relativement au projet de constitution dont j'ai tracé l'esquisse dans la première livraison. Ce projet se présente comme une conception absolument neuve, hors de tout rapport avec ce qui a existé jusqu'à ce jour, tandis qu'il n'est au fond que la conséquence la plus directe et la plus nécessaire de tous les progrès de la civilisation, particulièrement depuis le XI<sup>e</sup> siècle.

On ne crée point un système d'organisation sociale, on aperçoit le nouvel enchaînement d'idées et d'intérêts qui s'est formé, et on le montre, voilà tout. Un système social est un fait, ou il n'est

rien. Ce n'est pas moi qui ai formé le projet de constitution dont j'ai exposé les bases ; c'est la masse de la population européenne qui a travaillé à le former, pendant les huit siècles qui ont précédé celui-ci ; si tout le monde ne l'a pas encore aperçu, c'est qu'il se trouve caché par le frontispice de l'ancien édifice social qui est encore subsistant.

Tout ce que je demande pour mon travail, c'est qu'on veuille bien examiner :

1° Si la récapitulation que j'ai présentée de la marche de la civilisation depuis huit cents ans, est fondée sur des observations exactes et convenablement coordonnées ;

2° Si le projet dont il s'agit est conforme à cette récapitulation.

Si la récapitulation n'est pas exacte, ou si le projet n'en est pas la conséquence immédiate, il faut refaire la récapitulation ou refaire le projet, jusqu'à ce qu'on soit tombé d'accord sur une bonne récapitulation et sur un projet qui y soit conforme.

Mais voilà tout : l'examen de ce plan de constitution ne peut porter que sur ces deux points fondamentaux.

Toute critique en dehors de ce cercle est,

j'ose le dire, incompétente; car il est pleinement démontré que cette manière de juger est la seule philosophique.

Quelle que soit réellement la bonté ou l'imperfection du travail que je sou mets au public, il doit rester toujours vrai, en thèse générale, que le plan d'organisation sociale, convenable à l'état présent des lumières, doit être entièrement fondé sur l'observation philosophique de la marche de la civilisation dans les siècles précédents. Rien ne saurait ébranler cette vérité politique fondamentale.

Pour juger le projet de constitution proposé, dans l'esprit que je viens d'indiquer, il faut le décomposer en trois parties, qui sont chacune d'une nature distincte.

La première, qui est la plus essentielle, l'idée mère du projet, consiste dans le principe que l'ordre social doit aujourd'hui avoir pour objet unique, direct et permanent, l'action des hommes sur les choses, et que l'administration des intérêts généraux de la société doit être exclusivement confiée aux artistes, aux savants et aux artisans, seuls possesseurs des capacités positives qui sont les éléments de l'action administrative utile.

La seconde partie, dans l'ordre d'importance,



est le mode proposé pour la combinaison des trois capacités positives.

La troisième, enfin, consiste dans la mesure présentée pour opérer la transition directe de l'ancien système au nouveau, sans que personne se trouve lésé.

Tel est l'ordre dans lequel le projet de constitution doit être examiné.

La première partie est la seule qui ait le caractère historique ; elle doit être jugée uniquement par sa conformité ou son opposition avec la récapitulation que j'ai présentée de la marche de la civilisation depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Or, si cette récapitulation est juste, je crois qu'il est démontré (autant qu'une proposition puisse l'être dans un premier aperçu), que l'espèce humaine a toujours tendu de plus en plus, jusqu'à présent, à s'organiser pour travailler à sa prospérité par son action sur la nature, et que les savants, les artistes et les artisans ont toujours tendu de plus en plus à posséder le premier degré de considération et d'influence sociale ; en un mot, à s'emparer exclusivement de la direction générale de la société. Je crois, enfin, qu'il est également démontré que ce nouveau système d'ordre social se trouve aujourd'hui

d'hui assez développé pour qu'il ne reste plus qu'à y mettre la dernière main.

Si l'idée mère du projet est une fois admise, on reconnaîtra, je pense, que la justesse de la seconde partie en est une conséquence nécessaire. C'est au raisonnement seul à en juger.

S'il est une fois admis que les savants, les artistes et les artisans doivent diriger l'ensemble de la société pour tendre à exercer sur les choses l'action la plus utile possible, on s'apercevra sans doute, que la division du suprême pouvoir social en trois pouvoirs, dont l'un ait pour mission spéciale de former les plans d'action, un autre d'examiner ces plans, et le troisième de les mettre à exécution, est fondée sur la nature même de l'esprit humain, qui, dans toutes les circonstances où il n'est point troublé par quelque passion, commence par imaginer, examine ce qu'il a imaginé, et finit par mettre en exécution ce qui lui paraît avantageux et praticable.

Du reste, cette partie du projet pourrait être erronée sans que la première dût en souffrir. Il y aurait seulement un meilleur mode de combinaison à chercher, si celui-ci était reconnu vicieux,

et l'esprit général du système n'en serait pas moins intact.

Enfin, la troisième partie n'est jugeable qu'autant que les deux autres ont été admises. Il serait, en effet, très-inutile de chercher le meilleur moyen de transition vers le nouveau système, si ce système était démontré vicieux.

Quant au moyen que j'ai proposé, je crois qu'étant fondé sur le principe de l'indemnité pour les intérêts lésés, il est aussi bon qu'il puisse l'être, sauf les détails de son application, dont je ne peux ni ne dois m'occuper.

La bonté de ce principe paraîtra sans doute incontestable, si l'on considère qu'elle a été vérifiée par la double expérience du succès que les communes ont toujours obtenu en l'appliquant à propos, et des malheurs qu'elles se sont attirés quand elles ont voulu s'en écarter.

La nécessité de suivre dans le jugement du projet proposé l'analyse que je viens de tracer sera facilement sentie par tout esprit juste, si on s'écarte de cette analyse, ou si l'on veut discuter les trois parties dans un autre ordre que celui indiqué, il est absolument impossible de se former sur ce projet une opinion positive, soit favorable, soit défavorable.

Ayant ainsi exposé au public, et les premiers matériaux du jugement, et la marche à suivre pour juger, je dois attendre sa décision, en travaillant à développer les idées dont je n'ai présenté qu'un aperçu et à préparer de nouveaux éclaircissements.

---

## ONZIÈME LETTRE.

Toutes les questions traitées dans cette livraison se rapportent à cette question générale : Qu'aurions-nous dû faire à l'origine de notre réforme politique, en 1789 ? Dans l'ordre naturel des idées, je devrais maintenant examiner ce qui a été fait réellement depuis cette époque, afin de comparer la marche que nous avons suivie à celle que le développement de la civilisation nous prescrivait, et de fixer nettement par cette comparaison l'état réel des choses dans le moment actuel, ainsi que ce qui nous reste à faire aujourd'hui. Mais la gravité des circonstances présentes, l'importance des questions proposées par le ministère à la discussion des Chambres, m'obligent à intervertir momentanément

cet ordre naturel. L'opinion que je présenterai sur ces mesures, étant fondée sur une théorie générale de l'organisation sociale, j'ai cru qu'elle avait besoin d'être préparée par une exposition raisonnée des principes fondamentaux de cette théorie. C'est ce qui me détermine à placer dans cette livraison le *second extrait* suivant, qui était naturellement destiné à une livraison postérieure.

---

## DEUXIÈME EXTRAIT

### DE MON OUVRAGE SUR LA THÉORIE DE L'ORGANISATION SOCIALE.

• Les gouvernants ont considéré jusqu'ici les nations comme des patrimoines; toutes leurs combinaisons politiques ont eu essentiellement pour objet, ou d'exploiter ces domaines, ou de les agrandir. Celles même de ces combinaisons qui se sont trouvées profitables aux gouvernés n'ont réellement été conçues par les gouvernants que comme des moyens de rendre leur propriété, ou plus productive, ou plus solide. Les avantages qui en sont résultés ont été envisagés,

même par les peuples, non comme des devoirs, mais comme des bienfaits des gouvernants.

• Cet ordre de choses a, sans doute, éprouvé successivement de grandes modifications; mais il n'a éprouvé que des modifications, c'est-à-dire que le progrès des lumières a toujours diminué de plus en plus l'action gouvernante, mais qu'il n'en a point encore changé la nature. Telle qu'elle existe aujourd'hui parmi nous, cette action s'exerce moins librement et dans un cercle moins étendu, mais elle conserve le même caractère. L'ancien principe que les rois sont, de droit divin, propriétaires-nés de leurs peuples, est encore admis, au moins en théorie, comme le principe fondamental; la preuve en est que toute tentative pour le réfuter est traitée par la loi comme un attentat à l'ordre social.

• D'un autre côté, néanmoins, un nouveau principe général de politique a été posé par les gouvernés. Il a été reconnu que les gouvernants ne sont que les administrateurs de la société, qu'ils doivent la diriger conformément aux intérêts et aux volontés des gouvernés, et qu'en un mot le bonheur des nations est le but unique et exclusif de l'organisation sociale. Ce principe a été adopté par les gouvernants, ou, du moins, il a déjà été admis par eux en concurrence avec

l'ancien principe ; c'est-à-dire, que les gouvernants ont reconnu qu'ils devaient administrer dans ce sens, en se regardant toutefois comme les administrateurs-nés. On peut considérer le nouveau principe comme constitué, puisque l'un des trois pouvoirs parlementaires (la Chambre des communes) a pour fonctions constitutionnelles de le défendre et de le faire valoir.

• L'établissement de ce principe est, sans contredit, un pas tout à fait capital vers l'organisation d'un nouveau système politique ; mais, néanmoins, ce principe ne peut avoir, dans son état actuel, aucune conséquence vraiment importante. On ne peut point se dissimuler qu'il n'a été jusqu'à présent, qu'il n'est encore que principe modificateur, et non principe dirigeant. Cela tient à ce qu'il est beaucoup trop vague pour qu'il puisse devenir effectivement la base et le point de départ d'un nouvel ordre social. Il ne prendra nettement ce caractère que lorsqu'il aura été précisé, ou, pour mieux dire, complété. Voilà ce que nous allons entreprendre de développer et de prouver.

• Dans l'état présent des choses, il est admis que le devoir perpétuel et unique des gouver-

nements est de travailler au bonheur de la société. Mais quels sont les moyens de bonheur pour la société? C'est sur quoi l'opinion publique ne s'est nullement prononcée jusqu'à ce jour. Peut-être même n'existe-t-il pas sur ce point une seule idée fixe et généralement reçue. Qu'en résulte-t-il? que la direction générale de la société est, de toute nécessité, entièrement abandonnée à la décision arbitraire des gouvernants. Leur dire: « *Rendez-nous heureux*, » sans leur prescrire par quels moyens, c'est leur laisser forcément la fonction d'imaginer ce qu'ils doivent faire pour notre bonheur, en même temps que celle de l'exécuter; c'est, par conséquent, nous mettre de nous-mêmes à leur discrétion aussi complètement qu'il est possible. Dès lors, si nos chefs sont ambitieux, ils nous organiseront pour la conquête ou pour le monopole. S'ils ont le goût du faste, ils chercheront à nous rendre heureux en se bâtissant de beaux palais et en donnant des fêtes magnifiques. Sont-ils dévots, ils nous organisent pour obtenir le paradis, etc.; car les gouvernants sont très-portés, par un effet naturel de leur position, à prendre sincèrement ce qui satisfait leurs passions ou leurs goûts dominants, pour ce qu'il y a de plus avan-



tageux aux nations<sup>1</sup>. Supposez même que les gouvernants se soient élevés jusqu'à vouloir se faire un plan régulier d'administration, ce à quoi l'organisation parlementaire les pousse jusqu'à un certain point : attendu que les seules combinaisons dont les gouvernants se soient montrés capables jusqu'à présent (et cela *sous toutes les formes de gouvernement*) se réduisent toujours à celle de la force avec la ruse, c'est par la force et par la ruse qu'ils se proposeront de faire prospérer la société.

« Sans entrer dans des considérations plus détaillées, toute personne qui réfléchira un instant sur ce sujet sera persuadée que, tant que la société se bornera à ordonner vaguement à ses gouvernants de la rendre heureuse, sans avoir arrêté ses idées sur les moyens généraux de prospérité pour elle, l'arbitraire régnera nécessairement sous le rapport le plus général et le plus essentiel, puisque les gouvernants se trouveront cumuler avec leur fonction naturelle de guider la société dans une direction donnée, celle, bien autrement importante, de déterminer

1. On se rappelle le mot de Louis XIV à M<sup>me</sup> de Maintenon, qui l'exhortait à faire des aumônes : « Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup. »

la direction <sup>1</sup>. Il s'ensuit donc que l'objet capital des travaux des publicistes doit être aujourd'hui de fixer les idées sur la direction de prospérité que la société doit prendre, et de la déterminer à prendre cette direction.

• Or, demandons-nous maintenant, quels sont les moyens généraux de bonheur pour la société? Nous ne craignons pas de l'avancer hardiment, et tout homme sensé en établira facilement la preuve, il n'y en a pas d'autres que les sciences, les beaux-arts et les arts-et-métiers; car les hommes ne peuvent être heureux que par la satisfaction de leurs besoins physiques et de leurs besoins moraux, ce qui est le but unique et l'objet plus ou moins direct des sciences, des beaux-arts et des arts-et-métiers. C'est à ces trois directions, et à elles seules, que se rapportent tous les travaux vraiment utiles à la société :

1. Qu'on s'étonne après cela que l'arbitraire ne soit pas anéanti! Il est évident qu'on ne doit pas s'en prendre uniquement aux gouvernants, puisque, en les supposant même animés des meilleures intentions, l'arbitraire a dû toujours subsister, tant que la société ne s'est pas donné un but positif d'association. Il est, de plus, évident que ce n'est point en changeant la forme de gouvernement qu'il est possible de faire disparaître l'arbitraire, puisque tout ce que nous avons dit est indépendant de la forme des gouvernements, et s'applique également à toutes.

hors de là, on ne trouve que les parasites et les dominateurs. Dans tout ce qu'on a entrepris jusqu'à présent, et dans tout ce qu'on pourra jamais entreprendre pour le bonheur des hommes, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais d'utile à l'amélioration de leur sort que ce qui tend, soit directement, soit indirectement, à appliquer, à répandre ou à perfectionner les connaissances acquises dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts-et-métiers. On ne saurait trop le répéter, il n'y a d'action utile exercée par l'homme que celle de l'homme sur les choses. L'action de l'homme sur l'homme est toujours, en elle-même, nuisible à l'espèce, par la double destruction de forces qu'elle entraîne; elle ne devient utile qu'autant qu'elle est secondaire et lorsqu'elle concourt à exercer une plus grande action sur la nature.

• Certes, nous sommes loin de prétendre que, *dans l'état actuel des choses*, il n'y ait d'hommes utiles que les savants, les artistes et les artisans, et de travaux utiles que les leurs. Car, à la manière dont la société est encore constituée, ces trois classes étant dominées par les parasites, tous les hommes qui, sans appartenir à aucune de ces classes, s'occupent de les débar-

rasser de cette domination, exercent une action non-seulement très-utile, mais même absolument indispensable. Leur influence, quoique indirecte, est sans contredit avantageuse aux sciences, aux beaux-arts et aux arts-et-métiers. Mais qui ne voit que l'utilité de cet ordre de travaux est, pour ainsi dire, de circonstance, et qu'elle doit cesser avec le fait (nécessairement passager) sur lequel elle est fondée? D'ailleurs on ne peut point organiser la société sur une base critique; et, comme ce que nous cherchons ici c'est un principe susceptible de servir de base à un nouveau système social, nous devons faire abstraction totale de tout ce qui se rapporte à la transition.

• Ainsi, nous croyons pouvoir poser en principe que, dans le nouvel ordre politique, l'organisation sociale doit avoir pour objet unique et permanent d'appliquer le mieux possible à la satisfaction des besoins de l'homme les connaissances acquises dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts-et-métiers; de répandre ces connaissances, de les perfectionner et de les accroître le plus possible: en un mot, de combiner le plus utilement possible tous les travaux particuliers dans les sciences,

dans les beaux-arts et dans les arts-et-métiers.

• Ce n'est point ici le lieu de représenter en détail à quel étonnant degré de prospérité la société pourrait prétendre avec une telle organisation; il est d'ailleurs facile de se l'imaginer; et nous nous bornerons à l'indiquer par la considération suivante.

• Jusqu'à présent, les hommes n'ont exercé, pour ainsi dire, sur la nature que des efforts purement individuels et isolés. Il y a plus: leurs forces se sont toujours entre-détruites en très-grande partie, puisque l'espèce humaine a été jusqu'à présent divisée en deux fractions inégales, dont la plus petite a constamment employé toutes ses forces, et souvent même une portion de celles de la plus grande, à dominer celle-ci; tandis que cette dernière a consumé une partie considérable des siennes à repousser la domination. Il est certain néanmoins que, malgré cette énorme perte de forces, l'espèce humaine est parvenue, dans les pays les plus civilisés, à un degré assez remarquable d'aisance et de prospérité. Qu'on juge, d'après cela, à quel point elle atteindrait s'il n'y avait presque aucune force perdue, si les hommes, cessant de se comman-

der les uns aux autres, s'organisaient pour exercer sur la nature des efforts combinés, et si les nations suivaient entre elles le même système !

• Nous avons essayé tout à l'heure de faire sentir la nécessité pour la société de se donner un but positif d'organisation, autre que le but vague de bonheur. Maintenant que nous avons fixé ce but, nous pouvons nous faire de cette nécessité une idée bien plus exacte. Il suffit pour cela de comparer ce que doit être le système social dans les deux suppositions d'un but vague et du but positif que nous avons déterminé. Le parallèle fera ressortir, sous un nouveau point de vue, l'importance du principe que nous avons proposé.

• Qu'on se représente une nombreuse caravane, disant à ses conducteurs : *Menez-nous où nous serons le mieux*. Dès ce moment les conducteurs sont tout, la caravane n'est rien ; elle ne marche plus qu'en aveugle ; car pour qu'un voyage de cette nature puisse avoir lieu, seulement pendant vingt-quatre heures, il faut que la caravane accorde à ses chefs une confiance illimitée, une obéissance tout à fait passive. Elle est donc entièrement à la merci de leur mauvais

foi et de leur ignorance. Elle ne peut plus se réserver d'autre droit que celui de déclarer que tel désert où on l'aura menée ne lui convient pas, et qu'il faut la conduire ailleurs ; mais ce droit ne peut guère lui servir qu'à faire, à ses dépens, une série d'expériences qui lui seront toujours inutiles, tant qu'elle laissera à ses guides à déterminer le but du voyage.

• Supposons, au contraire, que la caravane dise à ses conducteurs : *Vous savez le chemin de La Mecque , menez-nous-y*. Dans ce nouvel état de choses, les conducteurs ne sont plus des chefs, ils ne sont que des guides ; leurs fonctions, quoique très-importantes, ne sont que subalternes ; l'action principale est partie de la caravane. Chaque voyageur conserve le droit de faire, toutes les fois qu'il le juge convenable, des observations critiques sur la route que l'on tient, et de proposer, suivant ses lumières, les modifications qu'il croit utiles. Comme la discussion ne peut jamais rouler que sur une question très-positive et très-jugeable (*nous éloignons-nous ou nous rapprochons-nous de La Mecque?*), ce n'est plus à la volonté des guides que la caravane obéit (en la supposant un peu éclairée), c'est à *sa propre conviction*,

résultant des démonstrations qui lui ont été présentées.

• La première supposition est l'image de la société, enjoignant vaguement à ceux qui la dirigent de faire son bonheur; la seconde correspond à la société, organisée pour travailler à accroître sa prospérité, par les sciences, les beaux-arts et les arts-et-métiers. On peut même dire que l'énorme différence qui existe entre les deux états de la caravane, ne donne qu'une idée imparfaite de celle qu'il y a entre ces deux systèmes sociaux. Leur opposition nous semble fidèlement rendue par ce peu de mots : Dans l'ancien système, la société est essentiellement gouvernée par des hommes; dans le nouveau, elle n'est plus gouvernée que par des principes. Nous avons déjà suffisamment établi plus haut la première partie de cette assertion; occupons-nous de la seconde.

• Dans une société organisée pour le but positif de travailler à sa prospérité par les sciences, les beaux-arts et les arts-et-métiers, l'acte politique le plus important, celui qui consiste à fixer la direction dans laquelle la société doit marcher, n'appartient plus aux hommes investis des fonctions sociales, il est



exercé par le corps social lui-même; c'est de cette manière que la société, prise collectivement, peut réellement exercer la souveraineté, souveraineté qui ne consiste point alors dans une opinion arbitraire érigée en loi par la masse, mais dans un principe dérivé de la nature même des choses, et dont les hommes n'ont fait que reconnaître la justesse et proclamer la nécessité. Dans un tel ordre de choses, les citoyens chargés des différentes fonctions sociales, même des plus élevées, ne remplissent, sous un certain point de vue, que des rôles subalternes, puisque leurs fonctions, de quelque importance qu'elles soient, ne consistent plus qu'à marcher dans une direction qui n'a pas été choisie par eux. De plus, le but et l'objet d'une telle organisation sont si clairs, si déterminés, qu'il n'y a plus de place pour l'arbitraire des hommes, ni même pour celui des lois, parce que l'un et l'autre ne peuvent s'exercer que dans le vague qui est, pour ainsi dire, leur élément naturel. L'action de gouverner est nulle alors, ou presque nulle, en tant que signifiant action de commander. Toutes les questions qui doivent s'agiter dans un pareil système politique: Quelles sont les entreprises par lesquelles la société peut accroître sa pros-

périté actuelle, à l'aide des connaissances qu'elle possède présentement dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts-et-métiers? Quelles sont les mesures à prendre pour répandre ces connaissances et pour les perfectionner autant que possible? Enfin, par quels moyens ces différentes entreprises peuvent-elles s'exécuter avec le moins de frais, et dans le moins de temps possible? Ces questions, disons-nous, et toutes celles qu'elles peuvent engendrer, sont éminemment positives et jugeables; les décisions ne peuvent être que le résultat de démonstrations scientifiques, absolument indépendantes de toute volonté humaine, et susceptibles d'être discutées par tous ceux qui auront le degré d'instruction suffisant pour les entendre. En outre, par cela seul que, dans un tel système, toutes les fonctions sociales ont un caractère positif et un objet bien déterminé, la capacité nécessaire pour les remplir est si évidente, si facile à constater, qu'il ne saurait y avoir jamais d'indécision à ce sujet, et que chaque citoyen doit tendre naturellement à se renfermer dans le rôle auquel il est le plus propre. Et de même alors que toute question d'intérêt social sera nécessairement décidée, aussi bien qu'elle peut

l'être avec les connaissances actuellement acquises, de même toutes les fonctions sociales seront nécessairement confiées aux hommes les plus capables<sup>1</sup> de les remplir conformément au but général de l'association. Ainsi, dans cet ordre de choses, on verra disparaître à la fois les trois principaux inconvénients du système politique actuel, l'arbitraire, l'incapacité et l'intrigue.

• Si dans l'exposé sommaire que nous avons fait du but que doit prendre désormais l'organisation sociale, nous n'avons pas compris le maintien de l'ordre; c'est parce que le maintien de l'ordre est bien une condition fondamentale, pour que la société puisse se livrer à une entreprise quelconque, mais ne saurait être regardé

1. Il existe bien dans ce moment un principe en circulation, consistant en ce que les places doivent être confiées aux hommes les plus capables; mais ce principe n'a rien de commun avec celui que nous essayons d'établir. La capacité dont ceux qui appuient ce principe soutiennent les droits, est la capacité pour la force et pour la ruse. Or, non-seulement ce n'est point de celle-là qu'il est ici question; mais nous sommes de plus intimement persuadé qu'il serait très-fâcheux que cette capacité fût investie des pouvoirs politiques existants, puisque le résultat nécessaire de cet événement serait de prolonger, au delà de son terme naturel, la durée d'un système social défectueux. L'incapacité actuelle est très-préférable à cette capacité-là.

comme le but de la société. L'opinion que le système politique doit avoir uniquement et exclusivement pour objet de maintenir l'ordre, opinion conçue et accréditée par des hommes très-estimables, est fondée sur ce que, dans l'état actuel des choses, les gouvernements n'ont en effet d'autre utilité réelle que d'assurer plus ou moins bien la tranquillité et la sécurité de tous les travaux particuliers. On a reconnu que presque toutes les mesures par lesquelles ils ont prétendu influencer sur la prospérité sociale, n'ont eu d'autre résultat effectif que de lui faire tort ; et de ce fait on a conclu l'adage que ce que les gouvernements peuvent faire de mieux pour le bonheur de la société, c'est de ne pas s'en mêler. Mais cette manière de voir, qui est juste quand on ne la considère que par rapport au système politique existant, est évidemment fausse quand on l'adopte dans un sens absolu ; elle ne peut subsister ainsi qu'autant qu'on ne s'est pas élevé à l'idée d'un autre système politique.

• Les fonctions qui ont spécialement pour objet le maintien de l'ordre, ne seront donc plus classées, dans la nouvelle organisation sociale, que suivant leur rang naturel, c'est-à-dire,

comme des fonctions subalternes et de police : car, il est évident qu'elles ne peuvent être fonctions principales qu'autant que l'association n'a pas de but ; du moment qu'elle en a un quelconque, même vicieux, elles deviennent secondaires. Or, observons maintenant que cette portion de l'action sociale est la seule dans le nouveau système qui exige un certain degré de commandement des hommes à l'égard les uns des autres, puisque tout le reste, comme nous l'avons expliqué, est l'action des principes. Il suit de là que l'action de gouverner proprement dite sera restreinte alors le plus possible. Les hommes jouiront, par conséquent, dans cet ordre de choses, du plus haut degré de liberté qui soit compatible avec l'état de société. Il faut même remarquer que cette fonction de maintenir l'ordre peut alors aisément devenir, presque en totalité, une charge commune à tous les citoyens, soit pour contenir les perturbateurs, soit pour décider les contestations. Ainsi, la portion de pouvoir qu'il suffira d'accorder aux hommes chargés spécialement de cet objet, pourra être excessivement faible, et sera d'autant moins redoutable pour la liberté, que ces hommes ne seront classés que comme subalternes. Il faut

un très-grand appareil de gouvernement pour maintenir l'ordre, lorsque le système politique ne tend point clairement à la prospérité sociale, parce qu'alors on est obligé de considérer la masse comme ennemie de l'ordre établi. Mais lorsque chacun aperçoit nettement le but d'amélioration vers lequel on marche, et les pas successifs qui en rapprochent, la masse de la population exerce une force passive qui suffit presque seule pour contenir une minorité anti-sociale.

• Nous ne pouvons mieux représenter l'opposition qui doit exister entre les deux systèmes, sous le rapport que nous venons de considérer, qu'en employant la comparaison suivante, que nous puissions dans des faits réels et connus.

• L'École polytechnique est l'établissement d'instruction de l'ordre le plus élevé qui ait jamais été organisé. Lorsqu'il fut question de la créer, ses fondateurs s'occupèrent, d'une part, de former un plan d'instruction propre à faire acquérir à la masse des élèves le plus de connaissances, et les connaissances les plus importantes possible, dans le moins de temps possible; et, d'une autre part, de faire accepter aux hommes les plus capables les fonctions de l'ensei-

gnement. Ces deux conditions une fois remplies, ils regardèrent leur tâche comme terminée; l'établissement était fondé. Considérant néanmoins que la nature de cet établissement donnait lieu à quelques affaires administratives, ils répartirent cette besogne secondaire entre les différents professeurs, qui se réunissaient quelquefois en conseil d'administration. Enfin, persuadés qu'il était nécessaire de maintenir un certain ordre dans cette nombreuse réunion de jeunes gens pour qu'ils retirassent de l'enseignement tout le fruit possible, ils chargèrent de ce soin un fonctionnaire estimable, qui n'avait point assez de capacité pour être professeur, et qui ne se classait lui-même que comme un subalterne. On sait combien l'établissement prospéra.

• Bonaparte survient, il trouve cette organisation beaucoup trop simple; et, pour y mettre un peu du sien, il veut lui donner ce qu'il appelle de la dignité et de l'importance. Que fait-il? Il superpose à l'établissement un gouverneur pris parmi ses courtisans, un sous-gouverneur colonel, et un directeur, ayant chacun quelques sous-ordres, et chargés uniquement à eux tous du maintien de la discipline; il supprime le conseil d'administration, et il met à la place un adminis-

trateur en chef, assisté de plusieurs employés de différents grades. C'est toute cette collection de gens inutiles et de gens incapables qui figure en première ligne, qui est regardée comme l'âme de l'institution, qui obtient le premier degré de considération, qui éclipse les professeurs. L'ordre primitif et naturel est totalement interverti : la partie subalterne de l'établissement en devient la tête, et les fonctions vraiment importantes ne sont plus classées qu'en seconde ligne. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que cette nouvelle organisation, qui subsiste encore, est infiniment plus dispendieuse que l'ancienne, et que ce sont précisément les fonctionnaires les plus inutiles et les plus incapables qui coûtent le plus cher.

• La comparaison que nous venons d'établir, agrandie, étendue par la pensée à toutes les parties de l'ordre social, fera évaluer à sa juste valeur la supériorité du nouveau système politique sur l'ancien.

• Nous nous flattons d'avoir prouvé suffisamment, par ce qui précède, que la seule chose vraiment importante qui puisse être faite aujourd'hui pour le perfectionnement de l'état social, consiste à déterminer l'opinion publique à prononcer fortement son vœu pour l'organisation



d'un système politique ayant pour objet de travailler à la prospérité sociale par les sciences, les beaux-arts et les arts-et-métiers. Nous ne croyons pas devoir nous borner à cette démonstration. Nous regarderions notre tâche comme n'étant qu'à moitié remplie, si nous n'avions pas établi, de plus, que ce système politique est, abstraction faite de ses avantages, celui qui doit naturellement se constituer aujourd'hui, par la seule marche des choses, et par la loi des progrès de l'esprit humain. Ce sera l'objet de la seconde partie de cet extrait. »

---

## APPENDICE

« Nous croyons devoir ajouter aux démonstrations contenues dans l'article précédent, quelques considérations d'un ordre moins élevé, mais par cela même plus faciles à sentir, et tendant spécialement à prouver que les hommes seront gouvernés le moins possible, et au meilleur marché possible, quand leurs affaires politiques seront exclusivement confiées aux

savants, aux artistes et aux artisans' ; ce qui serait le résultat du nouvel ordre de choses dont nous avons essayé tout à l'heure d'esquisser les principaux traits. Les preuves que nous allons présenter nous paraissent devoir intéresser nos lecteurs, parce qu'elles sont déduites de faits très-simples et connus de tout le monde, parce qu'elles résultent de la simple exposition de ces faits.

• 1<sup>o</sup> Les affaires publiques seront administrées au meilleur marché possible quand elles seront dirigées par les savants, les artistes et les artisans, car les savants, les artistes et les artisans sont les hommes les moins ambitieux de richesses ;

1. Il se pourrait bien que, malgré nos explications formelles, nous fussions accusé, sur la phrase précédente, de vouloir faire en faveur des savants, des artistes et des artisans, une révolution de la nature de celles qui se sont faites en France depuis 1792, c'est-à-dire, n'ayant d'autre objet que de transporter ou de répartir en d'autres mains la domination existante. Nous renvoyons ceux qui seraient tentés de nous supposer une telle pensée à la livraison précédente ; ils y verront que ce ne sont pas les pouvoirs politiques actuels qu'il s'agit de confier aux savants, aux artistes et aux artisans : ces trois classes d'hommes sont précisément les moins propres de toutes à l'ordre de combinaisons politiques qui se fait aujourd'hui. Les pouvoirs dont nous avons voulu parler sont, comme nous l'avons établi, d'une nature entièrement différente et même opposée ; ils correspondent à un système social très-distinct de celui qui existe encore.

ils ne désirent, en général, que la quantité d'argent nécessaire pour la satisfaction modérée de leurs besoins, par la raison qu'une fortune considérable ne leur est point indispensable, et leur est même assez inutile pour obtenir une grande considération. De plus, ils seront encore moins avides d'argent quand ils se trouveront investis exclusivement des fonctions sociales, puisqu'ils surpasseront alors en considération les hommes les plus riches.

• Il y a deux autres raisons pour que les savants, les artistes et les artisans, soient moins ambitieux d'obtenir de la fortune que les autres citoyens. La première, c'est que leur temps étant occupé presque en totalité par les travaux nécessaires pour perfectionner leurs talents et pour les faire connaître, il leur en reste fort peu à consacrer aux démarches nécessaires pour s'enrichir. La seconde, c'est que leurs travaux ne leur laissent pas non plus le temps nécessaire pour se livrer aux jouissances qu'une fortune considérable peut procurer : il faut beaucoup de travail et beaucoup de temps pour dépenser beaucoup d'argent, en jouissances personnelles, d'une manière qui ne soit pas tout à fait extravagante.

• Enfin, nous croyons devoir remarquer qu'il y a deux sortes de fortunes. Les unes qui, en général, résultent d'opérations hasardeuses, ou d'agiotages, soit avec le gouvernement, soit avec les particuliers, et qui sont, par conséquent, une sorte de pillage : celles-là sont toujours acquises avec l'intention de se procurer des jouissances personnelles. Les véritables savants, les véritables artistes et les véritables artisans ne peuvent jamais devenir possesseurs de fortunes de ce genre. Une autre espèce de fortunes, et qui sont acquises avec l'intention d'en faire un tout autre emploi, résultent de découvertes importantes dans les sciences, dans les beaux-arts et dans les arts-et-métiers, ou bien elles sont le fruit de travaux opiniâtres et d'une sévère économie. Elles sont toujours employées au perfectionnement des sciences, des beaux-arts et des arts-et-métiers. Les fortunes de ce genre, qui sont ordinairement les seules désirées par les savants, les artistes et les artisans, ne sont jamais acquises aux dépens des individus ni de la nation, et elles tournent constamment au profit de la masse entière de la société.

• 2<sup>o</sup> Les savants, les artistes et les artisans, sont les hommes qui gouverneraient le moins

la société s'ils étaient chargés de la direction de ses affaires générales ; car, dans toutes les entreprises quelconques de sciences, de beaux-arts et d'arts-et-métiers, conçues et exécutées par des savants, des artistes et des artisans, l'action de gouverner est considérée comme subalterne, et elle est toujours confiée à des sous-ordres.

• Qu'on examine la manière dont se sont exécutés les travaux d'une utilité générale pour l'espèce humaine, tels que ceux, par exemple, qui ont eu pour objet de mesurer le globe terrestre ; qu'on observe comment sont dirigés tous les travaux entrepris, non-seulement en France, mais chez toutes les nations, pour perfectionner les sciences, les beaux-arts et les arts-et-métiers, on sera étonné de voir combien les directeurs de tous ces travaux gouvernent peu ceux qui concourent à leur exécution. Qu'on passe successivement en revue l'organisation de l'Institut, du Muséum d'histoire naturelle, de l'École de médecine, des Écoles de peinture et de sculpture, du Conservatoire des arts-et-métiers, et des écoles qui en dépendent, et chacun de ces examens particuliers mettra en évidence ces deux grandes et fécondes vérités :

• Les travaux les plus utiles à la société sont

précisément, de tous, ceux qui lui coûtent le moins.

• Ces travaux sont ceux dans lesquels les chefs gouvernent le moins leurs subordonnés.

• Enfin, nous citerons, pour exemple, l'administration industrielle qui, par sa nature, semble devoir provoquer davantage l'avidité, et nécessiter la plus grande intensité de gouvernement, la Banque de France.

• Eh bien, la Banque de France est administrée par douze régents qui n'ont aucun traitement, et qui ne consacrent à ce travail que deux heures par semaine. Le gouverneur de cet établissement y jouit d'une grande considération, parce qu'il est le chef d'une des premières maisons de banque ; mais ce n'est point en sa qualité de gouverneur, puisque les deux sous-gouverneurs n'y sont classés que comme des commis renforcés.

• Nous ajouterons à cela que le gouverneur actuel a donné une preuve positive de désintéressement, puisque, de son propre mouvement, il a abandonné à l'entreprise le traitement annuel de 100,000 francs qui lui était alloué par la loi.

## DOUZIÈME LETTRE.

Je vais récapituler la marche que j'ai suivie jusqu'à présent dans l'exposition de mes idées. J'expliquerai ensuite le motif qui m'engage à présenter cette récapitulation.

Je commencerai, mes chers compatriotes, par vous rappeler le prospectus que j'ai publié avant de produire la première livraison de l'*Organisateur*. Ce prospectus (qui dans ce moment est effacé de votre souvenir) a fixé d'une manière très-claire le point de départ que j'ai choisi, ainsi que le but de mon travail.

Voici la manière dont je me suis exprimé :

- Le xix<sup>e</sup> siècle n'a point encore pris le
- caractère qui lui convient; c'est encore l'esprit
- du xviii<sup>e</sup> qui domine notre littérature philoso-
- phique, car notre littérature philosophique
- est encore essentiellement critique.
- De cet état de choses il résulte que nous
- sommes encore en révolution; que nous
- sommes menacés de nouvelles crises, car un
- système quelconque (et par conséquent le
- système politique) ne peut pas être remplacé

• par la critique, qui en fait apercevoir les  
• inconvénients : la destination finale de la  
• société n'est pas d'habiter des ruines, de lutter  
• contre les institutions qui doivent unir les  
• membres qui la composent, de diriger ceux  
• qui doivent lui servir de guides, et de se  
• conduire d'après des principes absolument  
• opposés à ceux qui sont professés par son  
• gouvernement.

• Dans l'état présent des lumières, l'ancien sys-  
• tème ne peut être remplacé que par un système  
• dont les dispositions fondamentales soient entiè-  
• rement neuves ; que par un système basé sur  
• des principes déduits de l'observation ; que  
• par un système enfin qui, après avoir été  
• produit d'un seul jet, ait été discuté à fond  
• par les hommes les plus capables de le  
• juger et de le perfectionner.

• Les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle ont dû être  
• critiques, puisque la première chose à faire  
• était de mettre en évidence les inconvénients  
• d'un système, dont la formation primitive avait  
• eu lieu à une époque d'ignorance, de supers-  
• tition et de barbarie ; à une époque où toutes  
• nos connaissances étaient encore vagues, et  
• où la philosophie n'était encore que de la mé-



« taphysique ; mais, ce système ayant été  
 « complètement discrédité par eux, il est évident  
 « que la tâche de leurs successeurs (c'est-à-dire  
 « des philosophes actuels) consiste à produire  
 « et à discuter le système politique qui convient  
 « à l'état présent des lumières, et il est égale-  
 « ment évident que l'ancien système ne pourra  
 « cesser d'être prédominant qu'à l'époque où les  
 « idées sur les principes qui doivent servir de  
 « base au nouveau système seront suffisam-  
 « ment éclaircies, coordonnées et arrêtées.

« Je produirai le plan d'un nouveau système  
 « politique, je discuterai les principes qui ser-  
 « viront de base à ce système, je démontrerai  
 « que ces principes sont déduits de la grande  
 « série d'observations sur la marche de la  
 « civilisation, etc. »

Je passe aux considérations que j'ai présentées en tête de mon ouvrage.

Le but que je me suis proposé dans ce travail a été de résumer toutes les critiques qui avaient été faites de l'ancien régime; mon but a été de mettre en évidence la monstruosité de cette organisation sociale dans l'état présent des lumières.

Pour atteindre ce but, j'ai employé une double supposition. J'ai supposé, d'une part,

que la France vint à perdre subitement tous les chefs de son nouveau système politique, c'est-à-dire les directeurs suprêmes de ses travaux dans les beaux-arts, dans les sciences, et dans les arts-et-métiers.

J'ai supposé, d'une autre part, que la France eût le malheur de voir disparaître, dans le même instant, tout l'état-major de son ancien système, c'est-à-dire les chefs du pouvoir temporel, ceux du pouvoir spirituel, ainsi que tous les agents de ces chefs, et ceux qui, par leur position, aspirent nécessairement à le devenir.

J'ai examiné ce qui résulterait du premier de ces accidents, et j'ai reconnu que la France deviendrait une nation subalterne à l'égard de celles dont elle est aujourd'hui la rivale; j'ai reconnu qu'elle resterait dans cet état de subalternité relativement à elles jusqu'à l'époque où serait réparée la perte qu'elle aurait éprouvée; enfin, j'ai reconnu que la réparation de cette perte exigerait beaucoup de temps.

J'ai proclamé ensuite ce qui résulterait du second de ces malheurs, et la vérité que j'ai osé présenter dans toute sa nudité, c'est que la perte de tout l'état-major de l'ancien système politique ne causerait aucun mal politique à la France.

Je crois avoir atteint le but que je m'étais proposé au moyen de ces deux suppositions ; je crois que ces deux suppositions ont mis en évidence le fait le plus important de la politique actuelle ; je crois qu'elles ont placé le lecteur à un point de vue d'où l'on découvre ce fait dans toute son étendue et d'un seul coup d'œil ; je crois qu'elles prouvent clairement, quoique d'une manière indirecte, que dans l'état actuel des lumières, l'organisation sociale existante est le monde renversé, puisque les hommes qui sont le plus utiles à la société, puisque ceux qui perfectionnent sa morale et qui accroissent ses richesses, sont subalternisés par ceux qui lui sont le plus inutiles, et qui lui coûtent davantage.

Dans mon troisième travail, j'ai examiné quelle était la constitution qui convenait à la société française dans l'état présent de ses lumières, et j'ai indiqué les moyens qui devaient être employés pour opérer la transition de l'ancien système au nouveau.

Ce travail, qui a été la suite, et, je pourrais dire, la conséquence du précédent, a eu pour objet d'indiquer à la nation les mesures qu'elle devait prendre pour assurer le premier degré de considération aux hommes qui sont le plus

utiles à la société, pour faire cesser l'importance politique de ceux qui lui sont onéreux et inutiles. Il a eu pour objet direct : 1° de déterminer la nation à placer la direction suprême de ses affaires entre les mains de ceux qui sont pourvus de la capacité positive ; 2° de lui faire sentir que les hommes pourvus de la capacité positive devaient être divisés en trois classes, et que leurs chefs devaient former trois conseils (ou chambres) séparés ; savoir : le conseil chargé d'inventer, celui chargé d'examiner, et celui chargé d'exécuter ; ce qui correspondait aux trois classes anciennement formées, des artistes, des savants et des artisans.

Enfin, ce troisième travail a eu pour objet de faire sentir à mes concitoyens que la seule manière de procéder à des changements dans le système politique, qui n'eût pas d'inconvénient, était d'indemniser convenablement (c'est-à-dire amplement) tous ceux dont les intérêts se trouveraient lésés par la suppression d'institutions qui leur avaient assuré des avantages, dont l'établissement du nouveau régime social les priverait.

J'ai consacré mon quatrième travail à l'analyse de la science politique ; j'ai examiné dans ce

*travail de quelle manière la question de l'organisation sociale devait être traitée.*

Voici le résumé de ce que j'ai dit à ce sujet :

La question de l'organisation sociale doit être traitée absolument de la même manière que toutes les autres questions scientifiques.

Il faut d'abord choisir les faits qui doivent servir de base à la science politique ;

Il faut ensuite coordonner ces faits, et les lier par une conception générale ;

Il faut enfin déduire de l'examen de ces faits un projet de contrat social dans lequel les intérêts des différentes classes utiles de la société se trouvent bien combinés.

Les faits qui doivent servir de base à la politique sont évidemment ceux qui constatent les progrès successifs de la civilisation.

Pour coordonner ces faits, pour en faciliter et en utiliser l'observation, il faut les disposer de manière à en former deux séries distinctes, et en quelque façon opposées l'une à l'autre. Cette disposition doit être telle qu'il en résulte une comparaison entre des faits antagonistes.

La première de ces séries doit comprendre tous les faits inventés dont on a déduit les principes

qui ont servi de base à la politique jusqu'à ce jour.

Chacun des systèmes politiques qui ont été mis en pratique dans la ligne du perfectionnement social de l'espèce humaine, doit former un terme de cette série.

Le raisonnement doit mettre en évidence les perfectionnements qui ont eu lieu à chaque nouveau système admis ; il doit faire remarquer comme quoi chacun de ces perfectionnements est provenu de ce que les faits inventés, servant de base à l'organisation sociale, se sont de plus en plus rapprochés des faits observés.

La seconde série doit être le tableau historique des progrès faits dans l'observation.

Cette série doit mettre en évidence la formation successive d'un système politique positif.

Cette seconde série doit être accompagnée de raisonnements pour faire apercevoir comment les principes adoptés dans les sciences positives particulières ont remplacé successivement, dans le système politique, les principes correspondants qui y étaient en vigueur, et qui y avaient été admis sans preuves.

Cette seconde série doit être terminée par un exposé de l'état présent de nos lumières et

par la démonstration que, dans l'état actuel de nos connaissances, le système politique peut être rendu entièrement positif.

Enfin, il faut déduire de l'examen de ces deux séries les principales dispositions du projet d'organisation sociale que j'ai présenté, lequel assurerait à la société la plus grande et la plus prompte amélioration possible de son existence<sup>1</sup>.

Je vais maintenant, mes chers compatriotes, vous dire le but que je me suis proposé en vous présentant cette récapitulation à laquelle je n'ai pas dû donner un plus grand développement, mes travaux précédents n'étant encore que des aperçus.

Mon intention a été de répondre d'une manière générale aux critiques qui ont déjà été faites de mon ouvrage, ainsi qu'à celles qui pourront en être faites par la suite.

#### NOTE TRÈS-IMPORTANTE.

1. Plusieurs savants de mes amis auraient désiré que j'eusse placé mon quatrième travail en tête de ma production ; je n'ai pas cru devoir suivre leur conseil, parce que c'est la critique qui doit marcher à *posteriori*, et que l'*Organisateur* doit prendre son point de départ à *priori*.

Je crois, en un mot, devoir suivre la marche que j'ai adoptée, mon intention étant d'imprimer au XIX<sup>e</sup> siècle le caractère organisateur.

Ma réponse à ces critiques est que l'examen de mon ouvrage doit porter sur l'ensemble de mes quatre travaux, puisqu'ils sont liés ensemble de manière à former un tout systématique qui, par sa nature, ne peut être critiqué utilement dans ses détails qu'après avoir été examiné dans son ensemble.

La critique la plus importante qui ait encore été faite de l'*Organisateur* est celle qui a été publiée dans la *Renommée* le 6 de ce mois de février. En voici la transcription :

## ARTICLE DE LA RENOMMÉE

### SUR L'ORGANISATEUR.

La condamnation par défaut qui vient d'être prononcée contre M. de Saint-Simon a pour effet, comme toutes les condamnations judiciaires, de faire rechercher avec une plus averse curiosité le livre frappé d'anathème, et d'inspirer un plus vif désir de connaître les doctrines de l'auteur. Sa pensée fondamentale est celle-ci : que l'industrie étant le principe vital des États, c'est aux hommes qui les font prospérer par l'industrie, aux artistes, aux savants, aux gens de lettres, aux négociants, qu'appartient la véritable importance sociale, et qu'ils doivent surpasser en considération comme ils surpassent en utilité, non-seulement les administrateurs, mais même les princes et les rois. Cette opinion, dont j'examinerai tout à l'heure le mérite, peut être fautive ;



mais elle n'a certainement rien en soi de criminel. C'est un système comme un autre, et qui même n'est pas nouveau. Les annales du moyen âge sont pleines des témoignages éclatants du respect et de l'enthousiasme qu'à la renaissance des lettres et des arts inspirèrent les hommes de génie, créateurs d'idées et de sensations nouvelles, et de la préférence que l'exaltation publique leur accordait sur les têtes couronnées, même du consentement de celles-ci. Il n'y avait point alors de procureurs du Roi, qui, dans le rétrécissement de leurs cerveaux et dans la fougue de leur zèle inquisitorial, s'imaginassent voir la majesté du sceptre offensée par les hommages rendus à la puissance des lumières, et je ne sache pas qu'aucun arrêt de cour d'assises ait puni d'amende et de prison le Couronnement du Tasse ou le Baiser de Marguerite.

Peut-être M. de Saint-Simon a-t-il donné à quelques développements de sa théorie des formes dont il eût été mieux de s'abstenir ; mais il ne faut qu'avoir lu dix pages de son écrit, pour reconnaître que ce tort est purement celui d'un esprit paradoxal, et qu'il est fort loin de ses intentions, non-seulement de troubler l'ordre public, mais même de blesser aucune des révérences et des convenances de la société. S'il se trompe (et je crois qu'il se trompe), c'était par des raisonnements qu'il fallait le combattre, comme je vais m'efforcer de le faire ; dans tous les temps, dans le nôtre surtout, des raisonnements valent mieux que des arrêts.

La doctrine de M. de Saint-Simon signifie-t-elle seulement que le peuple est au-dessus des ministres et même des rois, qui n'existent que par lui ? Tous les bons esprits en sont d'accord, et cette vérité ne tardera pas à devenir aussi triviale qu'une foule d'autres vérités d'abord contestées de même, et acceptées généralement un peu plus tard. Mais M. de Saint-Simon veut-il dire que telle ou telle fraction du peuple prise séparément est supérieure en importance aux administrateurs et princes ? Ici les termes de la comparaison deviennent erronés parce qu'ils portent sur des objets qui ne sont pas susceptibles de comparaison. Vous pouvez, dans l'analyse des éléments de la prospérité d'un État, élever ou le

négociant au-dessus de l'homme de lettres, et réciproquement, parce que les uns et les autres concourent au même but par des moyens et avec des intérêts qui leur sont particuliers ; mais vous ne pouvez mettre en balance l'utilité d'aucun d'eux avec celle de l'administrateur ou du prince, parce que l'administrateur ou le prince (j'entends ceux qui sont dignes de ce nom) se rapportent à toutes les classes de la société et s'identifient avec elles, de manière qu'il y ait en eux un peu de l'artiste, un peu de l'homme de lettres, un peu du savant, etc. Et quand vous poussez les conséquences de votre système jusqu'à vouloir que la législation et l'administration publique soient dirigées par des conseils formés des principaux artistes et des premiers savants, vous errez absolument dans le vague, et l'application possible des choses vous échappe tout à fait. ; N'est-ce pas aussi, je vous prie, une capacité industrielle que celle de l'administration, capacité qui s'acquiert, comme toutes les autres, par des études spéciales et par des talents qui ne sont pas le propre de tous ? Souvent même les autres sciences, précisément parce qu'elles sont conduites fort loin, sont exclusives de celle-là, et je ne me figure rien de plus extravagant que ne le serait un Conseil d'État composé de tel ou tel de mes confrères de l'Institut, dont j'admire d'ailleurs le génie. Je sais que quelques-uns réunissent éminemment l'habileté des affaires à celle des travaux scientifiques ; je sais que, par la tendance du siècle, ces exceptions deviendront moins rares de jour en jour, et qu'un temps viendra où la culture approfondie des sciences et des arts s'alliera généralement avec celle du droit public et de l'administration dans les têtes fortement organisées ; mais c'est comme publicistes, et non comme savants, que ces citoyens devront être appelés à la participation des intérêts de l'État. Il faut en toute chose, et dans la chose publique par dessus tout, des hommes qui soient capables ; et lorsque ces hommes capables sont en même temps des hommes de bien, comme l'étaient un Lhôpital, un Sully, un Malesherbes, un Turgot, il n'est aucun mérite qui puisse entrer en parallèle avec un tel mérite, aucune gloire qui ne doive s'humilier devant une telle gloire. Pourquoi la considération personnelle

d'un savant, d'un homme de lettres, d'un banquier, surpasse-t-elle aujourd'hui celle d'un administrateur, d'un juge, d'un ministre? La réponse est dans la bouche de tout le monde, et ne conclut rien abstractivement contre l'importance et la dignité des fonctions de ministre, de juges et d'administrateurs.

Quant au mérite et à l'importance individuels d'un monarque ou d'un prince, dans les États régulièrement constitués, ils se composent bien moins de sa capacité positive que de la droiture de son jugement et de l'excellence de ses intentions. Si le premier est un homme supérieur, tant mieux pour lui, tant pis quelquefois pour l'État. La qualité qui lui est essentielle, et celle sur l'examen de laquelle l'attendent ou les anathèmes ou les bénédictions de la postérité, c'est d'être loyal dans ses promesses, et d'aimer franchement le peuple. Ce n'était pas un homme d'État que Louis XII; et sous le rapport des aptitudes spéciales, rien n'était plus facile que de le remplacer: mais c'était le *père du peuple*. Sa perte fut immense; est-elle irréparable? L'occasion est belle aujourd'hui pour prouver que non.

J'ai opposé mes idées à celles d'un homme dont les intentions patriotiques me paraissent fort respectables, mais quoique M. de Saint-Simon me semble s'être égaré dans le principe de sa théorie, il ne faut pas croire que son livre ne soit éminemment utile et remarquable par les vérités de détails et par les ingénieux développements dont il est semé. Ses idées sur la manière nouvelle d'écrire l'histoire, quoiqu'elles portent encore l'empreinte de quelque exagération, méritent néanmoins d'être méditées, et son tableau des révolutions du système politique en Europe est surtout d'un observateur aussi habile que judicieux. Il a bien raison de conclure que le temps est venu où les *pouvoirs* vont être forcés de céder aux *capacités*, et où les gouvernements ne se soutiendront que par *l'examen*. Leur lutte pour s'y dérober est celle qui a eu lieu de tous les temps, et qui se renouvelle encore au moment même où j'écris. Les fausses espérances dont se bercent ceux qui sont assez aveugles pour engager ce combat viennent de ce qu'à plusieurs époques du monde, la raison a rétrogradé devant la force; ils ne réfléchissent

pas que la raison est retranchée aujourd'hui dans les imprimeries, libres ou non, comme dans un fort inexpugnable. L'élevation de leur rang les empêche de voir les objets sous leur véritable aspect. Ceux qui, avec les mêmes intérêts et les mêmes passions qu'eux, ont plus de sagesse, parce qu'ils ont plus d'obscurité, ne se font pas illusion sur l'entraînement irrésistible des choses.

Cette critique est de M. Aignan, celui de nos littérateurs qui a, dans ces derniers temps, le mieux analysé les ouvrages qui ont été publiés sur la politique.

Je ne réfuterai pas dans ce moment son opinion, quoiqu'elle ne me soit pas favorable, par deux raisons : la première, que M. Aignan a rendu compte de mon travail avant que l'exposition de l'ensemble de ma pensée fût terminée ; la seconde, parce que j'ai connaissance que ce littérateur s'est chargé de faire sur l'*Organisateur* un autre article dans la *Minerve*, et qu'il donnera vraisemblablement beaucoup plus de développement à ses idées dans cet article que dans celui que je viens de transcrire.

Je me bornerai pour ce moment à observer à M. Aignan qu'il résulte des progrès de la civilisation que les institutions vieillissent de même que les individus, et qu'en parlant de la royauté comme il l'a fait, c'est supposer que cette insti-

tution ait eu toujours le même degré d'importance sociale ; ce qui est évidemment faux, car il a existé une grande différence dans le caractère de la royauté à l'époque de Louis XII, sous le règne de Henri IV, et au moment actuel.

Le prince qui voudrait suivre aujourd'hui les principes de Machiavel se conduirait certainement fort mal, et personne ne niera cependant que Machiavel ait été dans son temps un grand politique.

St-S.

---

TREIZIÈME LETTRE.

J'espère, mes chers compatriotes, que vous accorderez quelque attention aux idées que je vous ai exposées dans les lettres précédentes. Je le désire bien vivement par la conviction que j'ai de leur utilité.

Les raisons sur lesquelles je fonde l'espoir d'un accueil favorable de votre part sont les suivantes :

En premier lieu, il est pleinement démontré, à mes yeux, que la manière dont je traite la question de l'organisation sociale est neuve.

Il est de fait, mes chers compatriotes, que jusqu'à ce jour cette question n'avait pas été traitée par la méthode employée dans les sciences positives ou d'observations.

Il est également de fait que la manière dont je la traite est absolument la même que celle des physiciens, des chimistes et des physiologistes, dans leurs travaux respectifs.

En second lieu, la question dont j'ai entrepris l'examen est celle de toutes qui peut influer le plus sur le bonheur général. La découverte de sa solution est le seul moyen de faire cesser le désaccord qui existe aujourd'hui entre les différentes classes de la société; car les hommes ne se battent et ne se querellent jamais que faute de s'entendre.

Enfin, je suis convaincu que cette question se trouve dans ce moment à l'ordre du jour. C'est sur ce dernier motif que je désire fixer un instant votre attention, mes chers compatriotes.

Au commencement de la révolution, les communes ont eu d'abord à lutter contre la noblesse et le clergé de France. Cette lutte a duré environ deux ans. Pendant ce temps, on n'a pu s'occuper de la question de l'organisation sociale que d'une manière très-superficielle.

Les nobles et les ecclésiastiques français, se

voyant battus par les communes, ont appelé à leur secours tout le clergé et toute la féodalité de l'Europe. Dès lors les communes en France ont dû employer la totalité de leurs forces morales et physiques à résister à une attaque générale. Les savants ont dû quitter leurs travaux de recherches pour perfectionner la fabrication de la poudre, des armes, etc. Les artistes ont abandonné leurs travaux d'imagination relatifs à l'amélioration du sort de l'homme social, pour doubler les forces de nos armées en exaltant l'âme des citoyens devenus soldats.

Pendant tout le temps que les communes françaises ont été occupées à repousser l'attaque de la féodalité européenne, il ne leur a pas été possible de s'occuper de la formation du système social qui pouvait leur convenir.

Malheureusement, les succès militaires obtenus par nos armées dans cette lutte défensive leur ont donné la passion de la guerre, et leur ont inspiré le désir de faire des conquêtes.

Dès ce moment, les forces morales et physiques des communes ont été employées, de la manière la plus déplorable, à seconder les projets ambitieux de Bonaparte.

Tant que cet état de choses a subsisté, les

communes n'ont pu évidemment s'occuper d'examiner quel est le genre de politique qu'il leur convient d'adopter.

Par un résultat naturel de cette passion des conquêtes, nous nous sommes attiré la haine des autres peuples européens, qui se sont joints à leurs princes pour se débarrasser de notre domination. Nous avons été conquis deux fois, et, la dernière, nous sommes restés pendant longtemps sous le joug de l'étranger.

Tant que la France a été occupée militairement, les communes n'ont pu avoir qu'une pensée, qu'un désir, recouvrer leur indépendance nationale. Ensuite il a fallu trouver les moyens d'acquitter les engagements contractés vis-à-vis de l'étranger.

En même temps, la féodalité française a profité de la terreur inspirée par le séjour des étrangers pour élever des prétentions qui ont déterminé une nouvelle lutte intérieure.

Enfin, ce n'est guère que depuis un an que les communes de France ont pu occuper leur esprit de la question de la réorganisation sociale, quoiqu'il y ait aujourd'hui plus de trente ans qu'elles ont renversé leur ancienne constitution pour en établir une nouvelle.



Enfin, on ne doit pas s'étonner que cette importante question soit à l'ordre du jour depuis plus d'un an, sans qu'il ait encore été produit aucun projet digne de fixer l'attention : un projet de ce genre ne se conçoit ni promptement, ni facilement.

St-S.

---

#### QUATORZIÈME LETTRE.

Mes chers compatriotes, un crime atroce vient d'être commis : monseigneur le duc de Berry a été assassiné. Le ministère demande au Parlement la suspension de la liberté individuelle, ainsi que de la liberté de la presse. Il prétend que ces mesures lui sont nécessaires pour garantir la famille royale et la France des entreprises des malveillants.

Ces mesures sont-elles bonnes? Ces mesures sont-elles suffisantes? Je répondrai, à la première question, que je ne crois pas ces mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité publique, surtout celle qui se rapporte à la liberté de la presse. Mais, attendu que le point de vue d'où je considère les choses politiques n'est pas

le plus favorable pour juger sainement les mesures de circonstance, je déclare avec franchise que je n'ai pas une entière confiance dans le jugement que je viens de porter.

Quant à l'insuffisance de ces mesures, j'en suis certain, et je crois pouvoir la démontrer, parce que mes études m'ont rendu compétent à cet égard. Ces mesures étant demandées par le ministère en même temps qu'il produit une loi d'élection qui tend à placer le vote de l'impôt parmi les grands propriétaires territoriaux, qui sont des féodaux au petit pied, je suis certain que sa combinaison est totalement vicieuse, parce qu'elle est évidemment contraire aux intérêts des communes, qui sont les alliées nées de la maison de Bourbon.

La justesse du jugement que je viens de porter me paraît démontrée, parce qu'il est fondé sur la seule série d'observations positives qui puisse servir de base à une opinion politique. Je suis persuadé que ceux qui auront lu attentivement cette livraison partageront cette conviction.

Depuis le xi<sup>e</sup> siècle, la royauté française (c'est-à-dire la maison de Bourbon, qui a toujours occupé le trône depuis cette époque) est l'alliée des communes, et elle a pour ennemie la féodalité,

ainsi que le clergé soumis à la cour de Rome. Cette alliance, qui dure depuis huit cents ans, a tellement identifié les intérêts de la maison de Bourbon avec ceux des communes de France, qu'aucune autre liaison politique n'est praticable, soit d'une part, soit de l'autre.

Dans ces dernières années, le Roi et ses ministres ont frayé aux communes la route qu'elles devaient suivre, et les communes n'ont pas su profiter des facilités que la royauté leur avait procurées pour terminer entièrement la lutte qu'elles ont entreprise depuis huit siècles contre la féodalité et la théologie. En un mot, le Roi et ses ministres se sont bien conduits, et tous les torts ont été du côté des communes. Mais cela n'a pas changé le rapport fondamental qui unit les intérêts de la maison de Bourbon à ceux des communes.

Le ministère s'est aperçu que la féodalité de Bonaparte profitait de la loi populaire qui admettait les patentés à l'électorat, pour faire nommer des ennemis déclarés de la maison de Bourbon. Quand une fois ce fait a été reconnu, le seul moyen que le ministère eût d'y remédier était, et est encore aujourd'hui, non de tendre vers un mouvement rétrograde, mais de rappé-

ler les communes à leurs véritables intérêts. Il aurait dû dire aux artisans : n'envoyez à la Chambre des communes que des industriels, au lieu de généraux et d'avocats ; et aux savants : hâtez-vous de former un système de morale uniquement fondé sur des faits observés.

La maison de Bourbon et les communes de France sont certainement exposées aujourd'hui à de grands dangers. Mais il est également certain que ces dangers n'ont et ne peuvent avoir pour cause que de mauvaises combinaisons faites par l'une ou par les autres, ou, ce qui est encore plus fâcheux, par toutes les deux à la fois.

L'ancienne féodalité et la féodalité de Bonaparte sont ennemies nées et irrévocables de la maison de Bourbon : l'aristocratie territoriale n'est qu'une branche, un appendice de ces deux féodalités. Ainsi, toute mesure qui a pour objet de lier les intérêts de la maison de Bourbon avec l'une quelconque de ces forces est, par sa nature, une combinaison évidemment vicieuse.

C'est également une fausse combinaison de la part de la maison de Bourbon de compter au nombre de ses moyens le parti ministériel ; car ce parti, n'ayant d'autre force que celle qu'il re-

çoit du roi aux dépens des communes, il est bien plutôt une charge pour lui qu'un soutien.

Je ferai des réflexions analogues par rapport aux communes.

Le parti appelé libéral est évidemment dominé par la féodalité de Bonaparte. Or les communes se sont montrées bien peu soigneuses pour leurs intérêts en se laissant diriger par ce parti, qui est leur plus dangereux ennemi, et qu'elles auraient dû redouter beaucoup plus encore qu'elles ne craignent l'ancienne féodalité. Je reviendrai spécialement, dans la prochaine livraison, sur ce point fondamental, ainsi que sur tous ceux dont il est question dans cette lettre. Je dois me borner ici à des indications.

C'était avec la royauté, dans la personne des Bourbons, que les communes devaient se combiner; car, ce qui est vrai pour la maison de Bourbon envers les communes est également vrai pour les communes envers la maison de Bourbon.

En un mot, les dangers auxquels les communes de France et la maison de Bourbon sont exposées dans ce moment ont pour cause unique les mauvaises combinaisons faites de part et d'autre dans ce dernier temps. Ces dan-

gers cesseront aussitôt qu'il se formera de meilleures combinaisons.

Les idées que je viens de présenter peuvent être rendues plus claires par la comparaison suivante.

Un jour de gelée, un jeune homme paria qu'il traverserait pieds nus le bassin des Tuileries. Arrivé au centre, il déclare qu'il ne saurait aller plus loin. Il revient sur ses pas, et il fait autant de chemin pour perdre son pari qu'il lui en restait à faire pour le gagner.

Les deux mesures les plus libérales qui aient été adoptées depuis le commencement de la révolution ont été proposées, l'une par M. Decaze, l'autre par M. de Serre, ainsi que je l'ai établi dans la dixième lettre. S'ils avaient fait, l'un et l'autre, encore un léger effort dans la même direction, la machine sociale se serait trouvée organisée, et ils auraient eu tout l'honneur de cette organisation. Ils préfèrent revenir sur leurs pas, quoiqu'il leur en eût coûté moins de peine pour réussir que pour défaire ce qu'ils avaient fait.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent ne porte, en quelque façon, que sur le matériel de la politique. Passons à des considérations plus élevées.

Le moyen le plus efficace dont se servent les ambitieux pour nuire à la maison de Bourbon dans l'esprit de la nation française consiste à lui persuader que cette dynastie, en remontant sur le trône, n'a apporté aucune gloire à la nation. Ce moyen est d'un succès malheureusement trop infaillible, tant qu'on n'aura pas cherché à le combattre d'une manière directe, parce que les Français sont par-dessus tout avides de gloire.

Les Bourbons peuvent procurer à la France la gloire la plus éminente et la plus honorable, celle auprès de laquelle toutes les autres sont nulles, celle du perfectionnement de l'organisation sociale. Qu'ils s'emparent de ce rôle élevé, et leurs dangers cesseront à l'instant; les promoteurs intéressés de la gloire militaire acquise sous la verge de Bonaparte seront réduits au silence; la nouvelle féodalité perdra sa dernière et principale ressource.

Sous Louis XIV, les Français ont acquis plusieurs genres de gloire, et principalement la gloire littéraire. Les chefs-d'œuvre qu'ils ont produits ont rendu la langue française commune à tous les hommes bien élevés en Europe, ce qui est certainement un des plus grands avantages dont un peuple puisse jouir. Avantage d'autant

plus grand qu'une autre nation ne peut le lui enlever qu'en produisant de nouveaux chefs-d'œuvre, qui lui procureraient de nouvelles jouissances.

Sous Louis XV, les philosophes français ont compté les princes les plus marquants de l'Europe au nombre de leurs disciples.

Pendant la Révolution, les Français ont porté la gloire militaire de la nation à son comble.

L'Europe attend avec impatience, dans ce moment, la discussion qui doit s'établir en France sur la question de l'organisation sociale.

Que la royauté française se place à la tête de ce grand mouvement organique; qu'elle donne l'impulsion aux communes pour cette mémorable discussion. En se mettant ainsi à l'avant-garde de la civilisation, tous les dangers qui environnent dans ce moment les Bourbons disparaîtront en même temps que les malheurs dont les communes de France sont menacées. La gloire que peut acquérir par ce moyen la maison de Bourbon est prodigieusement supérieure à toute celle qu'a pu jamais obtenir Bonaparte ou tout autre conquérant. Bonaparte était trop médiocre en même temps que trop immoral, pour prendre ce caractère neuf, ou seulement pour le sentir; c'est à



Louis XVIII que cette illustration est réservée tout entière.

Au surplus, mes chers compatriotes, l'avenir n'est pas aussi effrayant que le malheur affreux qui vient d'arriver pourrait le faire craindre. Nous sommes sans doute exposés à de grands dangers, mais les moyens de les éviter sont simples et d'un succès certain. Car, en dernière analyse, résoudre une question, c'est en cela que consiste toute la difficulté.

Or, je crois avoir trouvé la solution de cette question, et je me charge (si on ne gêne pas l'émission de ma pensée) d'avoir bientôt démontré les moyens de concilier très-prompement les intérêts des Bourbons avec ceux de tous les Français qui ont une capacité positive et des intérêts d'une moralité véritable,

S.-S.

*P.-S.* — Je crois devoir vous prévenir, mes chers Compatriotes, que ni le Roi, ni aucun de ses ministres, ne sauraient juger directement l'ensemble de mon travail, quand même ils en prendraient connaissance. Ils n'ont point acquis par leurs études préliminaires les données nécessaires pour cela. Les seuls Français capables

de porter un jugement positif sur l'ensemble de mes idées sont ceux qui cultivent les sciences d'observation, c'est-à-dire les physiciens, les chimistes et les physiologistes.

Je vous prends tous à témoin, mes chers Concitoyens, que je fais appel aux physiciens, aux chimistes et aux physiologistes; que je les conjure de prendre la peine d'examiner ce travail, et de publier ce qu'ils en pensent. Je les conjure de s'occuper de la question de l'organisation sociale, car eux sont capables de la traiter, et de procurer à la France le seul genre de gloire qui lui convienne aujourd'hui; eux seuls peuvent préserver, par leur action scientifique, la nation française et la maison de Bourbon, des dangers dont elles sont menacées l'une et l'autre.

C'est particulièrement à Messieurs les membres de l'Académie des sciences que je fais cet appel, et plus particulièrement encore à ceux d'entre eux que le gouvernement a investis du caractère spécial de conseillers, tels que MM. Cuvier et Mirbel.

---

NOTA. — Les idées dont j'ai présenté une première indication dans cette lettre ne devaient

être abordées que dans la livraison suivante. La catastrophe qui vient d'avoir lieu m'a déterminé à en donner, dans la livraison actuelle, un aperçu anticipé, pour lequel je demande de l'indulgence. La prochaine livraison contiendra un examen spécial et méthodique des questions dont je n'ai fait ici qu'ébaucher à la hâte une simple exposition.



La première livraison de ce remarquable écrit fournit au parquet la matière d'un acte d'accusation qui renvoyait Saint-Simon devant la cour d'assises. Son procès devait être jugé le 20 mars; il prépara son acquittement par la brochure suivante :

— LETTRES DE HENRI SAINT-SIMON A MM. LES JURÉS QUI DOIVENT PRONONCER SUR L'ACCUSATION INTENTÉE CONTRE LUI, mars 1820. 42 pages in-8° imprimées chez Boucher, rue des Bons-Enfants, n° 34.

Ces lettres, au nombre de quatre, furent signées aussi par M<sup>e</sup> Legoux qui était chargé de la défense de Saint-Simon. Les huit premières pages reproduisent textuellement ce qui a été appelé depuis *Parabole de Saint-Simon*.

Le procès fait à l'auteur de l'*Organisateur* avait eu assez de retentissement pour que Saint-Simon, dans l'intérêt de la propagande de ses idées, crût devoir publier le plaidoyer de son défenseur, et bientôt parut :

— PLAIDOYER DE M<sup>e</sup> LEGOUX POUR M. HENRI DE SAINT-SIMON. 55 pages in-4<sup>o</sup> imprimées chez Chaigneau fils, rue de la Monnaie, n<sup>o</sup> 11.

Sa plaidoirie terminée, M<sup>e</sup> Legoux fut lui-même mis en cause pour avoir signé les *Lettres à MM. les Jurés*. Il expliqua, pour sa défense, les motifs pour lesquels il avait cru devoir signer ces lettres comme il aurait signé un *Mémoire sur procès*. Saint-Simon prit ensuite la parole pour exprimer combien il avait été blessé des inculpations de M. l'avocat général qui avait cherché à établir une corrélation entre les opinions qu'il avait émises et le crime de Louvel. Ce compte rendu se termine ainsi :

Après cette discussion, la Cour s'est retirée dans la chambre du conseil pour délibérer, et, après une heure de délibération, elle a repris l'audience, et M. le président a prononcé un arrêt par lequel la cour renvoie M. de Saint-Simon de l'accusation portée contre lui, et, faisant droit sur le réquisitoire de M. l'avocat général, relativement à l'écrit intitulé *Lettres à MM. les Jurés*, renvoie de nouveau M. de Saint-Simon devant le juge d'instruction, et en ce qui concerne M<sup>e</sup> Legoux, attendu les expli-

cations par lui données, l'avertit seulement d'être plus circonspect à l'avenir.

Dès le 26 mars, Saint-Simon publiait la pièce suivante :

— CIRCULAIRE relative à l'ORGANISATEUR, *troisième livraison*. 3 pages in-4°.

Saint-Simon y expose l'exiguité de ses ressources après tous les sacrifices qu'il a faits depuis plusieurs années. Il invite tous ceux qui se trouvent appelés à fonder la philosophie du XIX<sup>e</sup> siècle, à prendre, en qualité de *fondateurs de la politique positive*, un abonnement aux trois premiers volumes de l'*Organisateur*, pour le prix de 50 francs, ce qui lui permettrait de réduire à 25 francs les abonnements pour le public qu'il avait portés à 40 francs. Il termine par un post-scriptum ainsi conçu :

Monsieur, quand les trois premiers volumes de l'*Organisateur* seront terminés, je soumettrai aux souscripteurs-fondateurs le plan de travail pour la suite de cet ouvrage, et je ne procéderai à son exécution qu'après avoir obtenu l'approbation de la majorité de ceux qui voudront bien prendre la peine de l'examiner ; si je ne prends pas leur avis, pour les trois premiers volumes, c'est que cela ralentirait l'exposition du système, ce qui aurait de graves inconvénients dans les circonstances pressantes où nous nous trouvons.

Paris, ce 26 mars 1820.

Six mois furent employés à poursuivre ce projet d'organisation d'une société. La tentative échoua, il fallut prendre une autre route.

**ŒUVRES**  
**DE**  
**SAINT-SIMON & D'ENFANTIN**  
**PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES**  
**XXI<sup>e</sup> VOLUME**



1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

ŒUVRES  
DE  
SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
INSTITUÉ PAR ENFANTIN  
POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS.  
CINQUIÈME VOLUME.



PARIS  
E. DENTU, ÉDITEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
PALAIS-ROYAL, 47 ET 49, GALERIE D'ORLÉANS

—  
1869

Tous droits réservés





1

2

OEUVRES  
DE  
SAINT-SIMON.

---

EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

---

SUITE DE 1820.

Nous avons terminé le volume précédent en disant (au bas de la page 242) que Saint-Simon avait employé *six* mois à essayer de former une société pour continuer la publication de l'*Organisateur*. Nous aurions dû dire *deux* mois, car dès le mois de mai, l'attention publique était vivement préoccupée de la discussion d'une nouvelle loi d'élection dont M. Decazes avait présenté le projet le 15 février précédent, cinq jours avant la démission qu'il donna de son ministère, à l'occasion de l'accusation portée contre lui par M. Clausel de Coussergues. La discussion de cette loi commença en mai, elle fut très-orageuse, et Saint-Simon profita de cette circonstance pour répandre ses idées en publiant l'écrit suivant :

— SUR LA LOI DES ÉLECTIONS, par Henri Saint-Simon ; in-8°, Paris, 1820. 27 pages imprimées chez P. Dupont, Hôtel des Fermes.

Cette brochure, qui se compose essentiellement de cinq Lettres, ne porte pas de date précise, mais on y lit (page 19) :

« Nous allons vous parler du moyen que nous comptons « employer, pour empêcher que le projet de loi d'élection « *actuellement en discussion* soit admis. » On sait que l'adoption de l'art. 1<sup>er</sup> occasionna des troubles qui eurent lieu à Paris, les 2 et 3 juin, et que la Chambre des députés adopta l'ensemble de la loi le 12 juin. On peut donc admettre que la brochure de Saint-Simon fut publiée en mai.

Quoique la loi n'ait été adoptée par la Chambre des pairs que le 28 juin, nous croyons cependant devoir placer dans ce mois la publication suivante :

a) <sup>1</sup> — **CONSIDÉRATIONS SUR LES MESURES À PRENDRE POUR TERMINER LA RÉVOLUTION, présentées au Roi ainsi qu'à Messieurs les agriculteurs, négociants, manufacturiers et autres industriels qui sont membres de la chambre des députés; par HENRI SAINT-SIMON. 1820. Brochure in-8<sup>o</sup> de 98 pages, imprimée chez Vigor Renaudière, Marché-Neuf, n<sup>o</sup> 48.**

L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte, écrit de la main de Saint-Simon : « Offert par l'auteur à Messieurs André Cottier. »

Cette brochure ne se trouve indiquée que dans le numéro du 9 septembre 1820 du *Journal de la Librairie*, mais ce qui

1. On verra page xv pourquoi nous avons étiqueté par les lettres a, b, c, etc. ces pièces successives. (*Note des éditeurs*).

**EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**      **vu**

lui donne une date certaine, c'est que, lorsqu'en 1821 Saint-Simon réimprima toute cette correspondance, il la fit précéder d'une préface dans laquelle on lit (voir page 22) : « Ce volume se compose de lettres qui ont été envoyées aux personnes à qui elles sont adressées, depuis le mois de juin 1820, jusqu'en juillet 1821. » Les *Considérations sur les mesures à prendre pour terminer la révolution*, se composaient essentiellement de VI Lettres. Les quatre premières formant 41 pages sont seules numérotées ; l'espèce d'*Adresse au Roi* (pages 42 à 78 de l'édition originale) devrait porter le n° V, et la pièce adressée à la fois au *Roi et à MM. les agriculteurs, négociants, etc.* (pages 79 à 98), devrait porter le n° VI. Saint-Simon, après avoir envoyé cette brochure, tirée à petit nombre, aux personnes auxquelles il la destinait, alla visiter un certain nombre d'entre elles, particulièrement les principaux industriels, et continua cette correspondance sous forme de Lettres, tantôt *lithographiées*, tantôt *imprimées*, que nous avons toutes sous les yeux et que nous allons énumérer ici.

b) — N° VII. I<sup>re</sup> LETTRE A MESSIEURS LES CULTIVATEURS, FABRICANTS, NÉGOCIANTS, BANQUIERS ET AUTRES INDUSTRIELS, 8 pages *lithographiées*, dans le format *grand in-4°*. De l'imprimerie lithographique de Lasteyrie, rue du Bac, n° 58. Octobre 1820.

Indiquée dans le numéro du 28 octobre 1820 du *Journal de la Librairie*.

c) — N° VIII. II<sup>e</sup> LETTRE A MESSIEURS LES CULTIVATEURS, etc. 5 pages *grand in-4° lithographiées* chez Lasteyrie. Octobre 1820.

Indiquée dans le numéro du 4 novembre 1820 du *Journal de la Librairie*.

L'exemplaire de cette lettre que nous avons sous les yeux est celui que l'auteur avait adressé à Grégoire. Au-dessous de la signature on lit, écrit de la main de Saint-Simon :

*P. S.* Je vous engage, Messieurs, à ne choisir pour députés que des cultivateurs, des fabricants, des négociants, ou des banquiers ; les intérêts de l'industrie ne peuvent être bien défendus que par des industriels de profession.

Ce *post-scriptum* montre que les élections approchaient. Les collèges électoraux étaient convoqués pour le 14 novembre.

d) — N<sup>o</sup> IX. III<sup>e</sup> LETTRE A MESSIEURS LES CULTIVATEURS, etc. Brochure in-8<sup>o</sup> de 34 pages, imprimée chez Vigor Renaudière, Marché-Neuf, n<sup>o</sup> 48. Octobre 1820.

Indiquée dans le numéro du 9 décembre 1820 du *Journal de la Librairie*. On va voir quelques lignes plus bas que cette indication tardive tient à ce que cette lettre avait été omise à sa date.

Considérant les trois lettres qu'il venait de publier, Saint-Simon reprit la série suivante au n<sup>o</sup> IV, sans numéroter sa Lettre d'envoi.

e) — LETTRE D'ENVOI A MESSIEURS LES INDUSTRIELS.  
2 pages grand in-4<sup>o</sup> lithographiées chez G. En-

gelmann, rue Louis-le-Grand, n° 27. Octobre 1820.

Indiquée, ainsi que les deux pièces suivantes, dans le numéro du 4 novembre 1820 du *Journal de la Librairie*.

f) — N° IV. I<sup>re</sup> LETTRE SUR LÈS BOURBONS. AU ROI ET AUX INDUSTRIELS. 8 pages *grand in-4°* lithographiées chez G. Engelmann. Octobre 1820.

Au bas de cette Lettre signée Henry Saint-Simon, on lit un *post-scriptum* ainsi conçu :

En relisant cette lettre, je m'aperçois que les expressions dont je me suis servi en parlant du protocole actuel de la Royauté, pourraient être mal interprétées. Mon but a été uniquement de faire sentir à Votre Majesté que la doctrine de la Royauté *par la grâce de Dieu* avait perdu toute sa force, et que par conséquent la Royauté devait chercher à s'appuyer sur des doctrines plus solides. Mais du reste, dans cette occasion, comme dans tout autre, loin d'attacher aucune importance au changement d'une forme quelconque, je suis et serai toujours disposé à respecter celles que la sagesse de la Royauté jugera convenables.

En imprimant cette lettre en 1821, Saint-Simon a remplacé

## ŒUVRES DE SAINT-SIMON

ce *post-scriptum* par un autre, très-développé, dans lequel il distingue trois époques du christianisme (voy. p. 214 à 216 de ce volume).

g) — N° V. II<sup>e</sup> LETTRE SUR LES BOURBONS. AU ROI.  
4 pages in-4<sup>o</sup> lithographiées chez Engelmann.  
Octobre 1820.

Les élections sur lesquelles le parti des industriels, parti naissant, avait fondé quelques espérances, eurent lieu à Paris le 14 novembre. Ce jour furent nommés MM. Olivier, Bonnet et Lebrun; le lendemain 15, M. Quatremère de Quincy fut soumis, avec M. Tripier, à un ballottage qui tourna contre ce dernier. La généralité des élections eut lieu dans ce sens.

Peu de jours après ces quatre élections, Saint-Simon adressa aux industriels la pièce suivante :

### LETTRE D'ENVOI.

MESSIEURS,

Si je suis resté une quinzaine de jours sans vous donner de mes nouvelles, ce n'est certainement pas que j'aie négligé vos affaires; je ne mériterai jamais ce reproche de votre part, car vos affaires sont mon unique occupation, car je me suis voué sans aucune réserve au service de la puissance industrielle. J'ai pensé que vous étiez occupés des élections; voilà l'unique raison qui

#### EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

m'a empêché de vous écrire. Je vous envoie aujourd'hui trois lettres à la fois : ainsi le temps perdu se trouve réparé.

Je ne me dissimule point, Messieurs, que beaucoup de personnes regardent mon projet comme impraticable, et qu'un plus grand nombre encore s'imagine qu'il se passera bien du temps avant qu'il soit exécutable ; mais j'espère que la lecture des trois lettres que j'ai l'honneur de vous envoyer, particulièrement de la dernière de ces lettres, et plus particulièrement encore du *post-scriptum* qui se trouve à la suite, déterminera la formation d'un noyau de croyants à la possibilité que les mesures nécessaires pour terminer la Révolution soient adoptées dans l'année 1821, et j'espère aussi que ce noyau grossira avec la même rapidité qu'une boule de neige lancée de la cime du mont Saint-Bernard sur la pente rapide de cette montagne.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre  
très-humble serviteur,

HENRI SAINT-SIMON,

Rue de Richelieu, n° 34.

Les trois lettres envoyées à la fois étaient les suivantes :



*h)* — N° VI. III<sup>e</sup> LETTRE SUR LES BOURBONS. A MESSIEURS LES INDUSTRIELS. 6 pages *grand in-4° lithographiées* chez Engelmann. Novembre 1820.

*i et k)* — Nos VII et VIII. IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> LETTRES SUR LES BOURBONS. A MESSIEURS LES INDUSTRIELS. Brochure *in-8°* de 39 pages, imprimée chez Vigor-Renaudière, Marché-Neuf, n° 48.

C'est à la suite de cette V<sup>e</sup> lettre que Saint-Simon avait ajouté un *post-scriptum* qui commence par ces mots : « Messieurs, vous êtes actuellement fort effrayés du résultat des élections qui viennent d'avoir lieu, etc. » Dans la réimpression qu'il fit en 1821 de toute cette correspondance sous le titre général de *SYSTÈME INDUSTRIEL*, il a transporté ce *post-scriptum* à la suite de la VI<sup>e</sup> lettre (Voyez p. 62 à 77 du t. II de la présente édition du *SYSTÈME INDUSTRIEL*).

*l)* — VI<sup>e</sup> LETTRE SUR LES BOURBONS. AU ROI ET AUX INDUSTRIELS. *Résumé général et conclusion*. Brochure *in-8°* de 26 pages, imprimée chez Crapelet.

Indiquée dans le numéro du 24 décembre 1820 du *Journal de la Librairie*.

*m)* — A MESSIEURS LES CULTIVATEURS, FABRICANTS, NÉGOCIANTS, BANQUIERS ET AUTRES INDUSTRIELS,

EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES xiii

AINSI QU'À MESSIEURS LES SAVANTS<sup>1</sup>, QUI PROFESSENT LES SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES, ET À MESSIEURS LES ARTISTES QUI PROFESSENT LES BEAUX-ARTS. Brochure *in-8°* de 8 pages imprimée chez Crapelet.

Indiquée dans le numéro du 30 décembre 1820 du *Journal de la Librairie*. Saint-Simon annonce à tous ses correspondants qu'il va publier les lettres qu'il leur a adressées, y compris la présente. Celle-ci se termine par un *post-scriptum* qui n'a pas été reproduit dans l'édition de 1821, et que, pour cette raison, nous allons transcrire ici :

POST-SCRIPTUM.

MESSIEURS, la présente Lettre sera la dernière de cette correspondance. J'en commencerai incessamment une nouvelle, qui sera, de même que celle-ci, divisée en deux parties, ayant, l'une, pour but l'établissement des principes qui doivent servir de base au système industriel, et l'autre, leur application.

Je vous rendrai compte de tout ce qui se passera d'important dans la session qui vient de

(1) Ces lettres avaient été adressées aussi à un certain nombre de savants. Toutes celles *lithographiées* que nous avons entre les mains sont celles que M. Bosc, membre de l'Académie des sciences, avait reçues (*Note des éditeurs*).

s'ouvrir<sup>1</sup>. Je commencerai, avant d'entrer en matière, par vous prouver que les trois partis qui composent la Chambre doivent être considérés comme autant de factions, et que ces trois factions réunies forment la grande faction des gouvernants contre les intérêts du peuple<sup>2</sup>.

Dans cette même Introduction, je représenterai à MM. Ternaux, Beauséjour, Basterrèche, Dellestert, Humann, Laffitte, Kœchlin, Humblot-Comté, Perrier, et autres industriels (membres de la Chambre), qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de former, dans cette session, un parti distinct des partis qui ont existé jusqu'à ce jour; je leur dirai qu'en leur qualité de chefs du peuple, dans ses travaux journaliers, ils sont ses protecteurs naturels; je leur observerai que la religion chrétienne, de même que la morale humaine, leur impose l'obligation de représenter au Roi que les prétentions et les intérêts du clergé et de la noblesse sont directement opposés aux intérêts et

(1) La session législative avait été ouverte le 19 décembre 1820 (*note des éditeurs*).

(2) Je comprends dans la faction des gouvernants ceux qui aspirent à le devenir. Ce serait s'abuser de croire les intentions des chefs des deux partis opposés plus favorables au peuple que celles du ministère actuel. (*Note de Saint-Simon.*)

aux désirs de son peuple; je les engagerai enfin à supplier Sa Majesté de prendre les mesures du succès le moins incertain pour accroître le plus possible la masse des travaux, ce qui est le moyen le plus sûr pour augmenter l'aisance du peuple et son bonheur positif.

Je prie les personnes qui m'ont aidé, par voie de souscription, à supporter les frais de cette correspondance, d'agréer tous mes remerciements. Je serai très-empressé à publier leur nom quand j'aurai rempli ma mission, qui consiste à faire entrer le Roi et la nation dans la voie qui leur est tracée par la morale humaine, de même que par la morale religieuse.

1821

- DU SYSTÈME INDUSTRIEL, PAR HENRI SAINT-SIMON. *Première partie*. Février 1821. Un volume in-8° de 311 pages, imprimé chez Crapelet et édité par Ant.-Aug. Renouard, rue Saint-André-des-Arts, n° 55. Il porte pour épigraphe : • Dieu a dit : Aimez-vous et se-  
• courez-vous les uns les autres. •

Cette *première partie* se compose de la réimpression des pièces (a jusqu'à n) que nous venons d'énumérer. C'est, à pro-

prement parler, une *seconde édition* en tête de laquelle Saint-Simon plaça une préface de xx pages et qu'il termina par l'*Adresse aux philanthropes*. Il fit même tirer à part ce dernier morceau, et publia alors la pièce suivante :

n) — ADRESSE AUX PHILANTHROPES, PAR HENRI SAINT-SIMON, EXTRAITE DE SON OUVRAGE SUR LE SYSTÈME INDUSTRIEL, avec cette épigraphe : « Dieu a dit : Aimez-vous et secourez-vous les uns les autres. » Brochure in-8° de 46 pages, imprimée chez Crapelet. Février 1821.

La *première partie* du système industriel est indiquée dans le numéro du 3 mars 1821 du *Journal de la Librairie*.

« Ce livre, dit la *Revue Encyclopédique*, contient plusieurs écrits de M. de Saint-Simon, publiés à différentes époques. Ils sont réunis ici avec des développements nouveaux, et forment un corps de système où, parmi des choses hasardeuses, on rencontre une foule de vérités positives qui, tôt ou tard, doivent triompher dans l'organisation des sociétés modernes. » Numéro de mars 1821, t. IX, p. 572. — Le même recueil, dans son numéro de mai 1821, t. X, p. 326 à 330, contient sur cette publication de Saint-Simon un article signé J.-B. Huet, article bienveillant, mais très-médiocre.

— DU SYSTÈME INDUSTRIEL. *Seconde partie*. Un volume in-8° de 220 pages, imprimé chez M<sup>me</sup> veuve Porthmann, rue Sainte-Anne, n° 43. avec la même épigraphe que portait la *première partie*. A Paris, chez l'auteur, rue de Richelieu, n° 34, et chez les marchands de nouveautés. 1821.

EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES xvii

Cette *seconde partie* fut publiée en six brochures différentes dont la pagination des cinq dernières était changée après le tirage, de manière à former un volume dont la pagination se suivait. Elles parurent dans l'ordre suivant :

1<sup>o</sup>. — Au Roi. Avril..... 128 pages.

Indiquée dans le numéro du 28 avril 1821 du *Journal de la Librairie*.

2<sup>o</sup>. — A MESSIEURS LES DÉPUTÉS QUI SONT INDUSTRIELS. Première lettre. Mai.... 16 pages.

3<sup>o</sup>. — AUX MÊMES. Seconde lettre.  
Juin... .. 34 —

4<sup>o</sup>. — AUX MÊMES. Troisième lettre.  
Juillet..... 18 —

Ces trois lettres ont été indiquées dans les numéros des 1<sup>er</sup> juin, 23 juin et 21 juillet 1821 du *Journal de la Librairie*.  
Sur la couverture on lisait :

NOTA. — *Les pièces qui doivent composer la seconde partie de l'ouvrage ayant pour titre le Système industriel, ne seront mises en vente qu'à l'instant où leur réunion formera un volume. Jusqu'à cette époque, je les communiquerai avec empressement à Messieurs les savants et à Messieurs les chefs des travaux industriels.*

\*\*

La *Gazette de France* du 9 juillet 1821 contient, sur ce qui était publié alors du SYSTÈME INDUSTRIEL, un article passablement inconvenant signé *Colnet*. Les citations qui y sont faites sont empruntées particulièrement aux pages 151, 167, 180, 188 et 189, 206 du présent volume.

5°. — PREMIÈRE OPINION POLITIQUE DES INDUSTRIELS, OU LETTRE DE MM. LES ENTREPRENEURS DES TRAVAUX DE CULTURE, DE FABRICATION, DE COMMERCE ET DE BANQUE A M. TERNAUX, membre de la Chambre des Députés.

En tête de cette Lettre se trouve une *Épître dédicatoire à M. le Président du Conseil des Ministres*; à la fin, Saint-Simon a placé le *premier chant des industriels*, par Rouget de Lisle. Cette brochure forme . . . . . 16 pages.

6°. — A MESSIEURS LES OUVRIERS.

Novembre 1821. . . . . 8 —

La *seconde partie* du SYSTÈME INDUSTRIEL forme donc 220 pages. Sur la couverture de la sixième de ces brochures on lisait :

*J'écris pour les industriels contre les courtisans et contre les nobles; c'est-à-dire j'écris pour les abeilles contre les frelons. Je me soucie très-peu que les courtisans, que les nobles, ainsi que les autres frelons, connaissent cette brochure; mais je désire infiniment qu'elle soit lue par tous les industriels, étant*

*convaincu que cette lecture leur sera utile. Je l'enverrai donc à tous ceux que je connais, et j'invite ceux qui ne la recevront pas à la faire prendre chez moi.*

Nous venons d'indiquer le *chant des industriels* que Rouget de Lisle avait composé à la prière de Saint-Simon; en même temps parut sous les formats in-8° et in-4° :

— AIR DU CHANT DES INDUSTRIELS, par l'auteur des paroles. 4 pages *in-8°*.

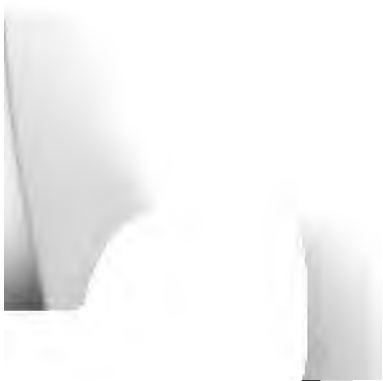
Ce même morceau, gravé dans le format ordinaire de la musique, porta pour titre :

CHANT DES INDUSTRIELS, avec accompagnement de piano, par Rouget de Lisle. On lit au bas :  
« *Se distribue gratuitement chez M. Henri Saint-Simon, rue de Richelieu, n° 34. Aux dames industrielles.* »

Ici se terminent les publications faites par Saint-Simon en 1821. — Nous verrons, sous l'année 1822, qu'il ébaucha une *troisième partie* du SYSTÈME INDUSTRIEL dont nous allons donner les deux premières parties.

---





DU  
**SYSTÈME INDUSTRIEL**

PAR

**HENRI SAINT-SIMON**

**Dieu a dit : Aimez-vous et secourez-  
vous les uns les autres.**

1821

1

## PRÉFACE

---

La crise dans laquelle le corps politique se trouve engagé depuis trente ans, a pour cause fondamentale le changement total de système social, qui tend à s'opérer aujourd'hui, chez les nations les plus civilisées, en résultat final de toutes les modifications que l'ancien ordre politique a successivement éprouvées jusqu'à ce jour. En termes plus précis, cette crise consiste essentiellement dans le passage du système féodal et théologique au système industriel et scientifique. Elle durera, inévitablement, jusqu'à ce que la formation du nouveau système soit en pleine activité.

Ces vérités fondamentales ont été jusqu'à présent, et sont encore également ignorées des gouvernés et des gouvernants ; ou plutôt elles

n'ont été et ne sont senties, par les uns et par les autres, que d'une manière vague et incomplète, absolument insuffisante. Le XIX<sup>e</sup> siècle est encore dominé par le caractère critique du XVIII<sup>e</sup>; il ne s'est point encore investi du caractère organisateur qui doit lui être propre. Telle est la véritable cause première de l'effrayante prolongation de la crise, et des orages terribles dont elle a été accompagnée jusqu'ici. Mais cette crise cessera de toute nécessité, ou du moins elle se changera en un simple mouvement moral, aussitôt que nous nous serons élevés au rôle éminent que la marche de la civilisation nous assigne, aussitôt que les forces temporelles et spirituelles qui doivent entrer en activité seront sorties de leur inertie.

Le travail philosophique, dont je présente aujourd'hui au public un premier fragment, aura pour but général de développer et de prouver les importantes propositions qui viennent d'être sommairement énoncées; de fixer le plus possible l'attention générale sur le véritable caractère de la grande réorganisation sociale réservée au XIX<sup>e</sup> siècle; de démontrer que cette réorganisation, graduellement préparée par tous les progrès que la civilisation a faits

jusqu'à présent, est aujourd'hui parvenue à sa pleine maturité, et qu'elle ne peut être ajournée sans les plus graves inconvénients ; d'indiquer, d'une manière nette et précise, la marche à suivre pour l'opérer avec calme, avec sûreté, et avec promptitude, malgré les obstacles réels ; en un mot, de concourir, autant qu'il est au pouvoir de la philosophie, à déterminer la formation du système industriel et scientifique, dont l'établissement peut seul mettre un terme à la tourmente sociale actuelle.

La doctrine industrielle, j'ose l'avancer hardiment, serait entendue avec facilité, et admise sans beaucoup d'efforts, si la plupart des esprits étaient placés au point de vue convenable pour la saisir et pour la juger. Malheureusement il n'en est point ainsi. Des habitudes d'esprit vicieuses et profondément enracinées, s'opposent à l'intelligence de cette doctrine dans presque toutes les têtes <sup>1</sup>. La *table rase* de Bacon serait infiniment plus nécessaire pour les idées politiques que pour toutes les autres ; et, par cela

1. C'est pour cette raison que je regarde les personnes qui ne s'occupent pas habituellement de politique, comme étant, toutes choses égales d'ailleurs, beaucoup plus propres que d'autres à entendre et à juger mon travail, et généralement toute idée positive en politique.

même, elle doit éprouver, relativement à cette classe d'idées, beaucoup plus de difficultés.

L'embarras que les savants ont éprouvé pour façonner au véritable esprit de l'astronomie et de la chimie, des têtes jusqu'alors habituées à considérer ces sciences à la manière des astrologues et des alchimistes, se manifeste aujourd'hui par rapport à la politique, à laquelle il s'agit de faire subir un changement analogue, le passage du conjectural au positif, du métaphysique au physique.

Obligé de lutter contre des habitudes opiniâtres et universellement répandues, je crois qu'il est utile d'aller au-devant d'elles, et d'anticiper un peu sur une partie de mon travail, en expliquant ici, d'une manière générale et sommaire, l'influence qu'ont obtenue et que conservent en politique les doctrines vagues et métaphysiques, l'erreur qui les fait prendre pour la politique véritable, et enfin la nécessité de les abandonner aujourd'hui.

Le système industriel et scientifique a pris naissance, et s'est développé sous la domination du système féodal et théologique. Or, ce simple rapprochement suffit pour faire sentir qu'entre deux systèmes aussi absolument antipathiques,

il a dû exister une sorte de système intermédiaire et vague, uniquement destiné à modifier l'ancien système de manière à permettre le développement du système nouveau, et, plus tard, à opérer la transition. C'est le fait historique général le plus facile à deviner d'après les données que j'ai mises en regard. Aucun changement ne peut s'effectuer que par degrés, au temporel comme au spirituel. Ici, le changement était tellement grand, et, d'un autre côté, le système féodal et théologique répugnait tellement par sa nature à toutes les modifications, qu'il a fallu, pour qu'elles pussent avoir lieu, l'action spéciale continuée pendant plusieurs siècles, de classes particulières dérivées de l'ancien système, mais distinctes, et jusqu'à un certain point, indépendantes de lui, et qui ont dû conséquemment, par le seul fait de leur existence politique, constituer au sein de la société ce que j'appelle par abstraction un système intermédiaire et transitif. Ces classes ont été au temporel celle des légistes, et au spirituel, celle des métaphysiciens qui se sont étroitement combinées dans leur action politique, comme la féodalité et la théologie, comme l'industrie et les sciences d'observation.



Le fait général que je viens d'indiquer est de la plus haute importance. Il est une des données fondamentales qui doivent servir de base à la théorie positive de la politique. C'est celle qu'il importe le plus aujourd'hui de bien éclaircir, parce que le vague et l'obscurité dont elle a été enveloppée jusqu'à ce jour, sont ce qui complique le plus aujourd'hui les idées politiques, ce qui cause presque toutes les divagations.

Il serait absolument imphilosophique de ne pas reconnaître l'utile et remarquable influence exercée par les légistes et les métaphysiciens, pour modifier le système féodal et théologique, et pour empêcher qu'il n'étouffât le système industriel et scientifique, dès ses premiers développements. L'abolition des justices féodales, l'établissement d'une jurisprudence moins oppressive et plus régulière, sont dus aux légistes. Que de fois, en France, l'action des parlements n'a-t-elle pas servi à garantir l'industrie contre la féodalité ! Reprocher à ces corps leur ambition, c'est blâmer des effets inévitables d'une cause utile, raisonnable et nécessaire ; c'est se tenir à côté de la question. Quant aux métaphysiciens, c'est à eux qu'on doit la réforme du xvi<sup>e</sup> siècle, et l'établissement du principe de la liberté

de conscience qui a sapé dans sa base le pouvoir théologique.

Je sortirais des bornes d'une préface en insistant davantage sur des observations que tout esprit juste développera aisément, d'après les indications précédentes. Pour moi, je déclare que je ne conçois point du tout comment l'ancien système aurait pu se modifier, et le nouveau se développer sans l'intervention des légistes et des métaphysiciens <sup>1</sup>.

D'un autre côté, s'il est absurde de nier la part spéciale d'utilité des légistes et des métaphysiciens pour l'avancement de la civilisation, il est très-dangereux de s'exagérer cette utilité, ou, pour mieux dire, d'en méconnaître la véritable nature. Par le fait même de sa destination, l'influence politique des légistes et des métaphysiciens était bornée à une existence passagère,

1. Cet intermédiaire était tellement commandé par la nature même des choses, qu'on le retrouve jusque dans la manière de traiter les questions purement scientifiques. Quel est l'astronome, le physicien, le chimiste et le physiologiste qui ne sait qu'avant de passer, dans chaque branche, des idées purement théologiques aux idées positives, l'esprit humain s'est servi pendant longtemps de la métaphysique? Chacun de ceux qui ont réfléchi sur la marche des sciences, n'est-il pas convaincu que cet état intermédiaire a été utile, et même absolument indispensable pour opérer la transition?

puisqu'elle n'était que modificatrice et transitive, et nullement organisatrice. Elle a eu rempli toute sa fonction naturelle, du moment que l'ancien système a perdu la majeure partie de sa puissance, et que les forces du nouveau sont devenues réellement prépondérantes dans la société, au temporel et au spirituel. Close à ce point qui est complètement atteint depuis le milieu du siècle dernier, la carrière politique des légistes et des métaphysiciens n'eût pas cessé d'être utile et honorable, tandis qu'elle est effectivement devenue tout à fait nuisible, pour avoir dépassé sa limite naturelle.

Quand la révolution française s'est déclarée, il ne s'agissait plus de modifier le système féodal et théologique, qui avait déjà perdu presque toutes ses forces réelles. Il était question d'organiser le système industriel et scientifique, appelé par l'état de la civilisation à le remplacer. C'étaient, par conséquent, les industriels et les savants qui devaient occuper la scène politique, chacun dans leurs rôles naturels. Au lieu de cela, les légistes se sont mis à la tête de la révolution, ils l'ont dirigée avec les doctrines des métaphysiciens. Il est superflu de rappeler quelles singulières divagations en ont été la suite, et

quels malheurs sont résultés de ces divagations. Mais il faut remarquer avec soin que, malgré cette immense expérience, les légistes et les métaphysiciens sont encore restés sans interruption à la tête des affaires, et qu'eux seuls aujourd'hui dirigent toutes les discussions politiques.

Cette expérience, quelque coûteuse qu'elle ait été, et quelque décisive qu'elle soit réellement, continuerait à demeurer stérile, à cause de sa complication, si on ne montrait point, par une analyse directe, la nécessité absolue de retirer aux légistes et aux métaphysiciens l'influence politique universelle qu'on leur accorde, et qui ne tient qu'à l'opinion présumée de l'excellence de leurs doctrines. Mais il est très-facile de prouver que les doctrines des légistes et des métaphysiciens sont, aujourd'hui, par leur nature, tout à fait impropres à diriger convenablement l'action politique, soit des gouvernants, soit des gouvernés. Cet obstacle est tellement grand, qu'il fait disparaître, pour ainsi dire, l'avantage que peuvent présenter les capacités individuelles, quelques brillantes qu'elles soient.

Les esprits un peu éclairés reconnaissent bien aujourd'hui la nécessité d'une refonte générale du système social; ce besoin est devenu telle-

ment imminent qu'il faut bien qu'il soit senti. Mais l'erreur capitale, qui est généralement commise à cet égard, consiste à croire que le nouveau système à édifier doit avoir pour base les doctrines des légistes et des métaphysiciens. Cette erreur ne se maintient que parce qu'on ne remonte point assez haut dans la série des observations politiques, et que les faits généraux ne sont point assez profondément examinés, ou, pour mieux dire, parce qu'on ne fonde point encore sur les faits historiques généraux les raisonnements politiques. Sans cela on ne saurait se tromper au point de prendre une modification du système social, une modification qui a eu tout son effet, et qui ne peut plus jouer aucun rôle, pour un véritable changement de ce système.

Les légistes et les métaphysiciens sont sujets à prendre la forme pour le fonds, et les mots pour des choses. De là l'idée généralement admise de la multiplicité presque infinie des systèmes politiques. Mais, dans le fait, il n'y a et il ne peut y avoir que deux systèmes d'organisation sociale réellement distincts, le système féodal ou militaire, et le système industriel; et au spirituel, un système de croyances et un sys-

tème de démonstrations positives. Toute la durée possible de l'espèce humaine civilisée est nécessairement partagée entre ces deux grands systèmes de société. Il n'y a en effet pour une nation, comme pour un individu, que deux buts d'activité, ou la conquête ou le travail, auxquels correspondent spirituellement ou les croyances aveugles, ou les démonstrations scientifiques, c'est-à-dire, fondées sur des observations positives. Or, il faut que le but d'activité générale soit changé pour que le système social le soit réellement. Tous les autres perfectionnements, quelque importants qu'ils puissent être, ne sont que des modifications, c'est-à-dire, des changements de forme et non de système. La métaphysique peut seule faire envisager les choses différemment par la malheureuse habileté qu'elle donne à confondre ce qui doit être distinct, et à distinguer ce qui doit être confondu.

La société a été organisée d'une manière nette et caractéristique, pendant que le système féodal ou militaire a été en pleine vigueur, parce qu'elle a eu alors un but d'activité clair et déterminé, celui d'exercer une grande action guerrière, but pour lequel toutes les parties du corps politique

ont été coordonnées. Elle tend aussi à s'organiser aujourd'hui d'une manière plus parfaite, et non moins nette et caractéristique, pour le but d'activité industriel, vers lequel également seront dirigées en faisceau toutes les forces sociales. Mais depuis la décadence du système féodal ou militaire jusqu'à présent, la société n'a point été réellement organisée, parce que les deux buts ayant été menés de front, l'ordre politique n'a eu qu'un caractère bâtard. Or, ce qui était utile et nécessaire même, comme état de choses transitoire et préparatoire, deviendrait évidemment absurde comme système permanent, aujourd'hui que la transition est vraiment terminée sous les rapports principaux. C'est là où conduisent néanmoins les doctrines des légistes et des métaphysiciens.

On ne saurait trop le répéter, il faut un but d'activité à une société, sans quoi il n'y a point de système politique <sup>1</sup>. Or, légiférer n'est point un but, ce ne peut être qu'un moyen. Ne serait-il pas étrange qu'en résultat de tous les progrès de

1. Bonaparte avait senti cette vérité fondamentale, quand il entreprit de reconstituer le système féodal et théologique. Seulement il en avait fait une fausse application qui tenait à son incapacité autant et plus qu'à son ambition, puisque son éducation l'avait mis à portée de connaître quelle doit être

la civilisation, les hommes fussent arrivés aujourd'hui à se réunir en sociétés, dans le but de se faire des lois les uns aux autres ? Ce serait

aujourd'hui la direction d'activité dans le chef d'une nation civilisée. A l'époque où nous sommes, un ambitieux se fait militaire s'il se reconnaît incapable, et industriel s'il se sent capable.

1. On dira, sans doute, que le but du contrat social serait, dans cette hypothèse, d'assurer le maintien de la liberté. C'est toujours tourner dans le même cercle d'idées, et prendre un ordre de choses transitoire pour le système à constituer.

Le maintien de la liberté a dû être un objet de première sollicitude, tant que le système féodal et théologique a conservé quelque force, parce qu'alors la liberté était exposée à des attaques graves et continues. Mais aujourd'hui il ne peut plus exister la même inquiétude en s'occupant de l'établissement du système industriel et scientifique, puisque ce système doit entraîner de toute nécessité, et sans qu'on s'en occupe directement, le plus haut degré de liberté sociale, au temporel et au spirituel. Dans un tel ordre de choses, un grand appareil de combinaisons politiques uniquement destiné à préserver la liberté d'atteintes auxquelles elle ne pourrait plus être sérieusement exposée, ressemblerait beaucoup au combat de don Quichotte contre les moulins à vent.

D'ailleurs, en aucun cas, le maintien des libertés individuelles ne peut être le but du contrat social. La liberté, considérée sous son vrai point de vue, est une conséquence de la civilisation, progressive comme elle, mais elle ne saurait en être le but. On ne s'associe point pour être libres. Les sauvages s'associent pour chasser, pour faire la guerre, mais non certes pour se procurer la liberté ; car, sous ce rapport, ils feraient mieux de rester isolés. Il faut un but d'activité, je le répète, et la liberté ne saurait en être un, puisqu'elle le suppose. Car la vraie liberté ne consiste point à rester les bras croisés, si l'on veut, dans l'association ; un



là, sans doute, le sublime de la mystification. Ne semblerait-il pas voir des hommes qui se

tel penchant doit être réprimé sévèrement partout où il existe; elle consiste au contraire à développer, sans entraves et avec toute l'extension possible, une capacité temporelle ou spirituelle utile à l'association.

Observons en outre qu'à mesure que la civilisation fait des progrès, la division du travail, considérée au spirituel comme au temporel, et sous le point de vue le plus général, augmente dans la même proportion. Il en résulte, de toute nécessité, que les hommes dépendent moins les uns des autres individuellement, mais que chacun d'eux dépend davantage de la masse, exactement selon le même rapport. Or, l'idée vague et métaphysique de liberté, telle qu'elle est en circulation aujourd'hui, si on continuait à la prendre pour base des doctrines politiques, tendrait éminemment à gêner l'action de la masse sur les individus. Sous ce point de vue, elle serait contraire au développement de la civilisation et à l'organisation d'un système bien ordonné, qui exige que les parties soient fortement liées à l'ensemble et dans sa dépendance.

Je ne parle point de la liberté politique, parce qu'il est trop évident qu'elle peut bien moins encore que la liberté individuelle, être considérée comme un but d'association. Au reste, je puis faire observer à ce sujet, comme tendant à caractériser le véritable état de choses, que le droit de s'occuper des affaires publiques sans condition déterminée de capacité, conféré, en théorie, à tout citoyen comme un droit *naturel*, et restreint seulement dans l'exercice, mais toujours sans condition de capacité, est la preuve la plus complète et la plus palpable du vague et de l'incertitude où sont encore plongées les idées politiques. Aurait-on jamais pu songer, sans cette cause, à déclarer en termes détournés, il est vrai, mais dont le sens n'est pas douteux, qu'il ne faut aucune capacité naturelle ou acquise pour raisonner sur la politique ?

Pourquoi ne proclame-t-on pas que les Français qui payent mille francs de contribution directe sont aptes à faire des

réuniraient gravement afin de tracer de nouvelles conventions pour les échecs, et qui se croiraient des joueurs ? Une absurdité aussi manifeste est

découvertes en chimie, tandis qu'on établit au fond un principe absolument pareil pour la politique, qui est cependant bien autrement difficile et bien autrement importante que la chimie ? Pourquoi ? parce que les conditions de capacité nécessaires pour s'occuper de chimie sont claires, et que celles relatives à la politique ne le sont pas. Et à quoi tient cette différence ? à ce que la chimie est aujourd'hui une science positive, tandis que la politique n'est encore qu'une doctrine conjecturale, qui ne mérite pas le nom de science.

C'est le propre de la métaphysique, précisément parce qu'elle n'enseigne rien de réel, de persuader qu'on est propre à tout sans avoir besoin de rien étudier d'une manière spéciale. La circonstance remarquable que je viens d'indiquer n'existe plus aujourd'hui que pour la politique et la philosophie, sa mère, parce qu'elles seules, parmi toutes les branches de nos connaissances, sont encore restées métaphysiques. Mais un fait analogue peut s'observer pour les sciences aujourd'hui les plus positives, à l'époque où elles étaient encore plongées dans le domaine ténébreux de la métaphysique. Les conditions de capacité nécessaires pour avoir le droit de les cultiver, ne sont devenues claires et précises, et n'ont cessé d'être universellement sujettes à contestation, que lorsque ces sciences ont pris le caractère positif ou d'observation. Il en doit être absolument de même de la politique. On peut soutenir aujourd'hui, sans se couvrir de ridicule, que la science politique est innée, ou qu'il suffit d'être né Français pour être en état d'en raisonner : un tel langage est même réputé patriotique. Mais lorsque la politique sera montée au rang des sciences d'observation, ce qui ne saurait être aujourd'hui très-retardé, les conditions de capacité deviendront nettes et déterminées, et la culture de la politique sera exclusivement confiée à une classe spéciale de savants qui imposera silence au langage.

néanmoins naturelle, et conséquemment excusable dans les légistes, dont le jugement est ordinairement vicié par l'habitude de ne considérer que les formes. Mais de la part des industriels, habitués, au contraire, à ne considérer en tout que le fonds, la prolongation d'une telle erreur serait absolument inexcusable.

Revenons donc à la saine manière d'envisager les choses. Reconnaissons que l'influence des légistes et des métaphysiciens a été longtemps utile en modifiant le système féodal et théologique, et en facilitant par là le développement du système industriel et scientifique. Mais reconnaissons aussi que, par cela même, cette influence était destinée à s'éteindre après avoir atteint son but, et qu'elle a par conséquent perdu aujourd'hui toute son utilité, puisque la modification de l'ancien système est telle, qu'il n'a plus assez de force pour continuer à servir de base à la société, et que le système nouveau est tellement développé, qu'il n'attend plus qu'une impulsion d'activité pour se constituer à la tête du corps social. Les légistes et les métaphysiciens ont garanti le nouveau système dans son enfance contre l'action de l'ancien système dans la plénitude de l'âge ; mais depuis que l'enfant

est devenu adulte, et que l'homme mûr est devenu caduc, toute intervention est inutile et nuisible, et le nouvel homme doit traiter directement avec le vieillard.

Aujourd'hui, en effet, l'interposition des légistes et des métaphysiciens entre l'ancien système et le nouveau est la cause principale de l'inextricable confusion des idées politiques; c'est elle qui nous masque l'entrée du régime industriel. Mais que cet intermédiaire soit écarté, que les rapports entre les deux systèmes opposés deviennent directs, et tout ce chaos se débrouillera comme par enchantement. On s'expliquera, on s'entendra; on ne pensera plus qu'une société puisse subsister sans but d'activité; et on reconnaîtra que, puisque l'ancien but militaire ne peut plus exister aujourd'hui, il faut s'occuper sans délai de s'organiser pour le but industriel. Les classes féodale et théologique sentiront qu'elles n'ont aucun moyen de lutter contre les industriels et les savants pour empêcher la constitution définitive du nouveau système. Les industriels et les savants sentiront à leur tour qu'ils doivent dédommager les classes anciennes de la clôture de leur carrière politique en leur facilitant l'entrée de la carrière nouvelle.

J'ai peut-être trop insisté, pour ce moment, sur le fait fondamental que je viens d'examiner. Mais il est d'une telle importance pour l'éclaircissement des idées politiques, que je ne saurais regretter cette extension. J'espère qu'elle facilitera l'intelligence de mon ouvrage en indiquant au lecteur le point exact d'opposition avec les idées généralement admises ; car cet exposé a pour objet essentiel de préciser plus nettement que je n'aurais pu le faire de toute autre manière, le véritable caractère du système industriel, en faisant sentir la différence absolue qui le distingue du système vaguement libéral, avec lequel on est porté à le confondre. En un mot, j'ai voulu exprimer la séparation de la politique scientifique, basée sur des séries coordonnées de faits historiques généraux, d'avec la politique métaphysique, fondée sur des suppositions abstraites plus ou moins vagues et plus ou moins creuses, qui ne sont qu'une nuance de la théologie.

Je n'ai considéré, dans tout ce qui précède, le grand mouvement moral auquel la société est appelée aujourd'hui, que sous le rapport du changement fondamental à opérer dans les doctrines. Mais il est un autre point de vue que je

ne dois pas négliger d'indiquer en peu de mots dans cette Préface.

Les idées et les sentiments se tiennent et se correspondent nécessairement. Tout grand mouvement dans les idées en exige un semblable dans les sentiments. Sous ce rapport, la philanthropie est l'analogue et l'auxiliaire indispensables de la philosophie. Pour déterminer le grand mouvement philosophique qui doit avoir pour objet la refonte des idées générales, il est indispensable que l'activité philanthropique se développe dans tous les hommes susceptibles de sentiments élevés et généreux. La décadence des doctrines générales anciennes a laissé développer l'égoïsme, qui envahit de jour en jour la société, et qui s'oppose éminemment à la formation des nouvelles doctrines. Il faut donc mettre en jeu la philanthropie pour le combattre et pour le terrasser. Cette action n'est pas moins nécessaire que celle de la philosophie, et même elle doit la précéder. C'est pourquoi j'ai cru devoir, dès ce premier fragment de mon travail, faire un appel aux philanthropes, c'est-à-dire, à tous les hommes doués de sentiments généreux, quelle que soit leur existence sociale : qu'ils appartiennent à l'ancien système, ou au système nouveau, ou

au système transitoire, cet appel terminera ce premier écrit.

Ce volume se compose de Lettres qui ont été envoyées aux personnes à qui elles sont adressées, depuis le mois de juin 1820 jusqu'en janvier 1821.

Cette Correspondance a pour objet de faire monter, par une pente douce, jusqu'au point de vue élevé d'où les choses sont envisagées dans l'*Adresse aux Philanthropes*, qui la termine.

---

**CONSIDÉRATIONS**  
**SUR LES MESURES A PRENDRE**  
**POUR**  
**TERMINER LA RÉVOLUTION**

---

**PREMIÈRE CORRESPONDANCE**  
**AVEC MESSIEURS LES INDUSTRIELS**





## INTRODUCTION

---

Deux factions qui luttent avec acharnement pour la possession exclusive des pouvoirs existants, que chacune d'elles considère, par des motifs différents, comme sa propriété naturelle; un gouvernement qui cherche à se garantir des tentatives de l'une et de l'autre, mais qui se croit néanmoins obligé de satisfaire leur avidité commune, en répartissant, d'une manière plus ou moins égale, les bénéfices de l'administration entre les deux classes rivales d'ambitieux; enfin, des industriels de tous genres, cultivateurs, fabricants et négociants, qui se lamentent de porter deux bâts, qui désirent vivement de ne plus servir de pâture aux intrigants de toute espèce, mais qui n'ont aucune idée nette, ni aucune volonté arrêtée, sur la marche à suivre pour cela,

et qui, par suite, restent spectateurs passifs de la lutte, attendant avec bonhomie qu'une portion de ceux qui vivent ou qui aspirent à vivre de l'intrigue et du gaspillage, les délivre généreusement du gaspillage et de l'intrigue : tel est, en raccourci, le tableau que présente la scène politique actuelle, à tout observateur impartial et éclairé ; tel a été, jusqu'à présent, le triste résultat d'une révolution dont le but était manifestement, dès l'origine, l'organisation d'un régime économique et libéral, ayant pour objet direct et unique de procurer la plus grande source de bien-être possible à la classe laborieuse et productrice, qui constitue, dans notre état de civilisation, la véritable société.

Quelles sont les causes qui, en détournant notre révolution de son but primitif, ont amené et retiennent la société dans le déplorable état où elle se trouve aujourd'hui ? Quels sont les moyens de l'en faire sortir, d'établir l'ordre et la prospérité sur des bases solides ? Telles sont les deux questions générales intimement liées entre elles, dont je présente ici un premier éclaircissement.

Le caractère essentiel de cet écrit, celui que je désire principalement avoir rendu sensible, c'est le rapprochement, ou, pour mieux dire, la

communauté que j'établis partout entre les intérêts de la royauté et ceux des industriels. La combinaison de ces deux forces a été la pensée dominante qui a occupé mon esprit pendant tout le cours de ce travail : j'aurai atteint mon but le plus important, si je puis obtenir que l'attention des industriels, ainsi que celle des vrais amis de la royauté, se fixe sérieusement sur ce point fondamental.

Pour faire sentir aux deux parties intéressées toute l'importance de ce rapprochement, j'ai tâché de leur démontrer séparément : 1° que la principale déviation de la révolution a consisté dans la faute commise par la royauté de se séparer des communes, peu de temps après l'ouverture des états généraux ; et par les communes, de se laisser bientôt entraîner dans une direction hostile à l'égard de la royauté, au lieu de persister, des deux côtés, dans une combinaison de forces politiques dont la bonté était éprouvée, tant pour la royauté que pour les communes, par une expérience de plusieurs siècles ; 2° que, par conséquent, le besoin le plus pressant, dans l'état actuel des choses, pour la royauté et pour les communes, est de revenir immédiatement à cette sage combinaison.

Je fais observer à la royauté, que, si le but réel de la révolution a été manqué jusqu'à présent, et précisément même parce qu'il l'a été, il n'en a pas moins continué de subsister, et il subsiste encore dans toute sa force et dans toute son étendue, excepté que les principaux obstacles à son accomplissement ont été levés; car, pour les corps politiques comme pour les individus, tout besoin réel dure nécessairement jusqu'à ce qu'il ait été satisfait, et il se prononce avec d'autant plus d'énergie, qu'on tarde plus longtemps à le satisfaire. Ainsi, la révolution est bien loin d'être terminée, et elle ne peut l'être que par l'entier accomplissement du but que la marche des choses lui a assigné, c'est-à-dire, par la formation du nouveau système politique.

Il n'est au pouvoir d'aucune force humaine de faire rétrograder ce mouvement naturel, ni même de n'y obéir qu'à demi : ce qu'il peut y avoir de plus avantageux pour la royauté, c'est de se placer à sa tête.

Considérant ensuite la question, quant à l'intérêt particulier et immédiat du pouvoir royal, je prouve que le besoin impérieux de sa conservation lui fait une loi pressante de se l'iger le plus promptement et le plus complètement possible

avec les industriels, qui peuvent seuls protéger efficacement la royauté contre les attaques de la féodalité napoléonienne. Je fais voir que les préventions du gouvernement contre l'attachement des industriels à la royauté entre les mains de la dynastie actuelle, ne sont nullement fondées. Les industriels étant par position essentiellement amis de l'ordre, et n'ayant en vue, sous le rapport politique, que l'établissement d'un système d'administration économique et utile à l'industrie, il n'y aurait point de possibilité qu'il se formât en eux le moindre désir d'un changement de dynastie, aussitôt que le pouvoir royal aurait clairement prononcé l'intention de faire cause commune avec eux, et d'abandonner à elles-mêmes les deux classes de frelons qui vivent à leurs dépens. Dès ce moment, on verrait les industriels prendre une attitude qui ôterait absolument tout espoir de succès aux ambitieux qui espèrent opérer le renversement de la dynastie actuelle pour placer sur le trône un roi de leur façon.

En m'adressant, d'une autre part, aux industriels, je leur fais voir que le moment est arrivé pour eux d'entrer en activité politique, et de s'occuper directement de leurs intérêts généraux,

sans prendre plus longtemps des conseils hors de leur sein, excepté parmi les savants occupés de la culture des sciences d'observation, avec lesquels ils doivent se regarder comme ne faisant qu'un seul et même corps; j'établis que tous les fléaux dont ils ont été accablés depuis le commencement de la révolution, ont eu pour cause première et générale leur inertie politique, leur obstination à confier aux légistes la conduite de leurs intérêts sociaux. Je tâche de leur faire sentir combien il est absurde, de leur part, d'attendre d'autres que d'eux-mêmes la formation d'un régime économique, et conçu dans l'intérêt de la culture, de la fabrication et du commerce, puisqu'ils sont les seuls qui puissent avoir à la fois et la volonté réelle, et la capacité d'établir un tel système. Je m'efforce de les convaincre que leur inertie est aujourd'hui la seule difficulté véritable qu'ils aient à surmonter, puisque leurs forces sont, sous tous les rapports, et au plus haut degré, prépondérantes.

Raisonnant d'après ces données, je conclus que, si le pouvoir royal, éclairé sur ses plus chers intérêts, se décide à prendre les mesures nécessaires pour mettre les industriels en activité politique, ils devront s'empressez de marcher avec

confiance dans la route qui leur sera ouverte. Dans le cas contraire, l'intérêt de la royauté, comme le leur propre, leur fait une loi de prendre l'initiative à cet égard. Dans l'une ou l'autre supposition, le premier acte politique des industriels doit être une déclaration solennelle et énergique qu'ils veulent formellement le maintien de la royauté entre les mains des Bourbons. Cette déclaration est indispensable pour faire cesser les tentatives turbulentes des ambitieux, en leur ôtant tout espoir de succès. Je fais voir aux industriels que les préventions que les bonapartistes tendent à leur inspirer sur le désir des Bourbons de prolonger la durée des pouvoirs abusifs, sont absolument chimériques ; car les Bourbons doivent évidemment tenir beaucoup plus à jouir du pouvoir avec sécurité (ce que la protection des industriels leur garantirait pleinement) qu'à l'étendre au delà de ce qui est nécessaire dans l'état actuel de la société.

Les conclusions générales de cet écrit, relativement aux industriels et à la royauté, sont donc que ces deux puissances ont le plus grand intérêt à s'unir, et que cette combinaison ne saurait être ni trop prompte ni trop intime.

Mais ce résultat n'était point suffisant. Trop



souvent on a donné, soit au gouvernement, soit aux peuples, des conseils qui, bien que justes au fond, n'ont pu être d'aucune efficacité réelle, faute d'avoir été assez précisés, et d'avoir indiqué des moyens d'exécution susceptibles d'être mis sur le champ en activité. J'ai donc cru devoir compléter mon travail en proposant des mesures administratives immédiatement applicables, et qui ont pour objet de commencer à former la ligue des industriels et de la royauté, pour travailler à la coordination et à l'établissement du nouveau système politique. Ces mesures peuvent, d'un côté, être mises facilement à exécution, dès ce moment, par le pouvoir royal, s'il se décide à les adopter. D'un autre côté, je prouve aux industriels qu'ils ont des moyens simples et légaux de déterminer promptement leur adoption par la royauté, au cas où celle-ci serait assez aveuglée pour n'en pas reconnaître avant eux l'efficacité.

On peut voir, par ce court aperçu, que mon travail se compose de trois sortes de considérations. J'établis d'abord la nécessité, pour les industriels et pour la royauté, de combiner leurs forces ; j'expose ensuite les mesures qui peuvent commencer à mettre cette combinaison en

activité; enfin, je fais voir que ces mesures sont susceptibles d'une exécution facile et immédiate.

---



**CONSIDÉRATIONS**  
**SUR LES MESURES A PRENDRE**  
**POUR**  
**TERMINER LA RÉVOLUTION**

---

**A MESSIEURS**

**LES AGRICULTEURS, NÉGOCIANTS, MANUFACTURIERS**  
**ET AUTRES INDUSTRIELS QUI SONT MEMBRES DE**  
**LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

**PREMIÈRE LETTRE**

**MESSIEURS,**

Sous les rapports les plus essentiels, ce sont les légistes et les métaphysiciens qui dirigent aujourd'hui les affaires publiques : ils occupent les places les plus importantes du gouvernement, leur opinion est prépondérante dans le conseil d'État; ils ont la majorité dans la chambre des députés; on peut même les considérer comme étant entièrement maîtres de cette cham-

bre, car ce sont eux qui ont fourni des chefs aux deux partis qui la composent. En un mot, les légistes et les métaphysiciens dominant, au moment actuel, la société dans toutes ses parties et sous tous ses rapports politiques ; ce sont eux qui dirigent les gouvernants ; ce sont eux aussi qui dirigent les gouvernés ; ce sont eux qui font les plans des *ultrà* ; ce sont eux qui font les calculs ministériels ; ce sont eux enfin qui combinent, pour les libéraux, les moyens de s'opposer au retour de l'ancien régime.

Messieurs, les légistes et les métaphysiciens s'occupent beaucoup plus des formes que du fond, des mots que des choses, des principes que des faits ; ils ne sont point habitués à diriger leur attention et leurs travaux vers un but unique, fixe et déterminé : or, de tout cela, il doit résulter, et il résulte en effet que leur esprit s'égare souvent dans le labyrinthe des idées abstraites ; et de tout cela je tire la conclusion suivante :

Tant que ce seront les légistes et les métaphysiciens qui dirigeront les affaires publiques, la révolution n'atteindra point son terme ; le Roi et la nation ne sortiront point de la position précaire dans laquelle ils vivent depuis trente ans, un ordre de choses stable ne s'établira point.

Messieurs, permettez-moi de vous faire une question que j'adresse en même temps à tous les cultivateurs, négociants et manufacturiers de France.

Je vous demande :

1<sup>o</sup> Si c'est à un légiste que vous vous adressez, quand vous avez besoin d'un conseil relativement à une affaire de culture, de commerce, ou de fabrication ;

2<sup>o</sup> Si c'est à un légiste que vous confiez le soin de vos affaires, quand vous vous absentez de votre maison ?

A cela vous me répondez unanimement que vous regardez les légistes comme des faiseurs de phrases ; qu'ils vous paraissent embrouiller tout ce qu'ils veulent éclaircir ; et que, loin de chercher à les introduire dans la direction de vos entreprises, vous évitez avec le plus grand soin d'avoir avec eux d'autres rapports que ceux qui résultent des relations générales, existantes entre tous les membres de la grande société. En un mot, vous déclarez qu'une maison d'industrie vous paraît perdue quand elle se trouve forcée, par les circonstances, à placer son gouvernail dans les mains d'un légiste.

Votre réponse, Messieurs, est un aveu formel

que votre conduite politique actuelle n'est pas celle que vous devriez tenir ; car chacun de vous déclarant que les légistes ne sont nullement capables de diriger les intérêts particuliers des agriculteurs, des négociants et des fabricants, il résulte de la collection de vos déclarations individuelles la reconnaissance générale de la faute que vous avez commise, et que vous commettez encore journellement en vous laissant guider par les légistes dans les réclamations que vous faites pour les intérêts généraux de la culture, du commerce et de la fabrication.

• Si vous voulez demander des conseils (et je crois que ce sera très-bien vu de votre part), c'est aux physiciens, aux chimistes et aux physiologistes, en un mot aux savants qui composent l'Académie des sciences, et à ceux qui méritent d'y être admis, que vous devez vous adresser. Il n'y a aucun rapport entre vos occupations et celles des légistes. Les objets sur lesquels vous fixez votre attention ne sont pas les mêmes. Les facultés intellectuelles qu'ils exercent, et celles que vous exercez, sont essentiellement différentes : c'est leur esprit qui est toujours en jeu, et ils tendent le plus ordinairement à la subtilité et à l'argutie, tandis que

vous rejetez loin de vous toute opération que votre simple bon sens n'est pas en état de juger.

Cessez de vous laisser conduire par les légistes ; renoncez à l'existence politique subalterne dont vous vous êtes contentés jusqu'à ce jour ; élevez-vous à la hauteur des circonstances où vous vous trouvez, elles vous sont extrêmement favorables ; un seul effort généreux suffira pour vous placer en première ligne ; faites-vous une opinion qui vous soit propre, formez un parti qui soit le vôtre.

Examinez les précédents, c'est-à-dire, observez la marche que la civilisation a suivie jusqu'à présent, et vous reconnaîtrez qu'il résulte évidemment de notre passé politique, que la révolution française ne se terminera qu'à l'époque où l'administration des affaires nationales sera organisée de la manière la plus convenable pour assurer la prospérité de l'agriculture, du commerce et de la fabrication.

Vous reconnaîtrez aussi que cette évidence générale donne naissance à plusieurs évidences secondaires, particulièrement aux quatre suivantes :

1° Il est clair que le parti dont l'objet direct sera de déterminer le gouvernement à s'orga-



niser de la manière la plus favorable pour la prospérité de l'industrie, triomphera de tous les partis, et qu'il terminera la révolution.

2° Il est également clair que le noyau du parti qui terminera la révolution se composera principalement de cultivateurs, de négociants, d'artistes et de manufacturiers.

3° Il est hors de doute que si la révolution, qui dure déjà depuis plus de trente années, n'est pas plus avancée, c'est par la raison qu'aucun des partis qui se sont formés ne s'est trouvé composé de la manière convenable ; c'est par la raison que les industriels n'ont joué encore qu'un rôle passif en politique.

4° Enfin, il est évident que votre position de membres de la chambre des députés vous appelle à former le noyau du parti industriel.

Cette première lettre sera suivie de plusieurs autres que j'aurai l'honneur de vous adresser avant l'ouverture de la prochaine session : je vous soumettrai, dans cette correspondance, un plan de conduite politique que j'ai conçu pour vous. Ce plan est simple ; il n'a rien de métaphysique ; il m'a été dicté par le bon sens, et le bon sens vous suffira pour le juger.

Son exécution, qui n'offrira pas de grandes

difficultés, assurera à la maison de Bourbon la paisible jouissance de la royauté héréditaire ; elle garantira aux riches le maintien de la tranquillité publique ; elle assurera aux pauvres la plus grande masse de travail que la société puisse leur procurer, et elle diminuera successivement l'impôt énorme et toujours croissant que la nation supporte sans qu'il en résulte d'avantages pour elle.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec le plus entier dévouement aux intérêts politiques des industriels,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI SAINT-SIMON.

---

II<sup>e</sup> LETTRE

MESSIEURS,

Je vous ai annoncé, dans ma Lettre précédente, que je vous indiquerais des moyens d'un succès certain, pour déterminer le Roi à prendre les mesures les plus propres pour assurer la prospérité de la culture, du commerce et de l'industrie manufacturière ;

Je vous ai déclaré que les moyens que je vous indiquerais seraient pacifiques, légaux et d'une exécution peu difficile ;

Je vous ai promis de vous faire connaître la manière de vous y prendre pour forcer le gouvernement à réformer l'administration des affaires publiques, pour le réduire à la nécessité (bien chagrinante à son gré) d'opérer la suppression des places et des dépenses inutiles ;

Je vous ai dit, enfin, que je vous ferais atteindre ce but, sans vous exposer, un seul moment, au reproche d'avoir manqué au respect dû à Sa Majesté.

Je m'empresse, Messieurs, de vous renouveler

les engagements que j'ai contractés à cet égard ; mais je vous observe, en même temps, que ce ne sera point au début de cette correspondance que je vous exposerai l'ensemble du projet que j'ai conçu pour l'industrie française.

Si j'ajourne la communication que je dois vous donner de ce projet, ce n'est pas (comme vous pourriez le penser) parce que je ne me trouve point en mesure de m'expliquer nettement à ce sujet ; mes idées à cet égard sont complètement éclaircies, car mon travail est prêt ;

C'est par la raison que je ne fixerais pas suffisamment votre attention sur mon travail, si je vous le présentais trop brusquement ;

C'est par la raison qu'il se trouve une condition préliminaire que je dois remplir avant d'entrer en matière : cette condition est de développer en vous le sentiment des forces, des moyens et de la capacité politique des industriels.

Je commencerai donc, Messieurs, par appeler toute votre attention sur les vérités suivantes.

#### PREMIER FAIT.

MESSIEURS,

Il y a plus de vingt-cinq millions de Français

qui sont occupés de travaux relatifs à la culture, au commerce ou à la fabrication : ainsi, les industriels sont en grande majorité dans la nation française.

Ainsi, le Roi ayant admis le principe politique, que la nation doit être gouvernée dans l'intérêt du plus grand nombre des Français, les cultivateurs, les négociants et les manufacturiers ont le droit de demander à Sa Majesté que l'administration des affaires publiques soit organisée de la manière la plus convenable pour assurer la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication.

Ainsi, d'une autre part, les cultivateurs, les négociants et les manufacturiers (leurs ouvriers compris), étant dans la proportion de plus de cinquante contre un à l'égard des autres citoyens, ils se trouvent investis d'une force physique beaucoup plus considérable qu'il n'est nécessaire pour comprimer et même pour dissoudre entièrement toutes les factions qui ont empêché, jusqu'à ce jour, et qui empêchent encore le Roi d'adopter des principes d'administration générale qui soient conformes aux intérêts des industriels.

SECOND FAIT.

MESSIEURS,

Ce sont incontestablement les cultivateurs, les négociants et les manufacturiers (parmi lesquels je comprends les artistes) qui ont produit toutes les richesses qui existent en France.

Ce sont eux aussi qui possèdent la majeure partie des richesses acquises ; car tous les magasins de quelque importance leur appartiennent.

Les industriels sont donc investis de la plus grande partie de la force pécuniaire possédée par la nation française.

Or, il est évident que la prépondérance pécuniaire des industriels sur les autres Français suffirait, à elle seule, pour leur donner les moyens de forcer le gouvernement à s'organiser conformément aux intérêts des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers.

TROISIÈME FAIT.

MESSIEURS,

Les efforts d'intelligence les plus grands, les plus positifs et les plus utiles sont faits par les

cultivateurs, par les négociants, par les artistes et par les manufacturiers, ainsi que par les physiiciens, par les chimistes et par les physiologistes qui font corps avec eux, et qui doivent être considérés aussi comme des industriels, puisqu'ils travaillent à découvrir et à coordonner les faits généraux propres à servir de base à toutes les combinaisons de culture, de commerce et de la fabrication.

Ainsi, les industriels ont une supériorité très-prononcée et très-positive d'intelligence acquise sur les autres Français.

Ils sont donc en état de faire de meilleures combinaisons qu'eux ;

Il sont donc capables de combiner la marche qu'ils doivent suivre pour déterminer le gouvernement à s'organiser dans leur intérêt, qui est l'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt de la majorité.

#### QUATRIÈME FAIT.

MESSIEURS,

Les travaux auxquels se livrent les industriels ont différents degrés de généralité, et il résulte de cette disposition fondamentale une sorte de

hiérarchie entre les différentes classes qui composent cette masse énorme de citoyens actifs pour la production.

Ainsi, les industriels peuvent et doivent être considérés comme ayant une organisation et comme formant une corporation.

Et, en effet, tous les cultivateurs et les autres fabricants sont liés entre eux par la classe des commerçants, et tous les négociants ont, dans les banquiers, des agents qui leur sont communs ; de manière que les banquiers peuvent et doivent être considérés comme les agents généraux de l'industrie ;

Dans cet état de choses, il est facile aux industriels de se combiner et d'agir de concert pour leurs intérêts politiques ;

Dans cet état de choses, les premières maisons de banque de Paris se trouvent appelées à diriger l'action politique des industriels ;

Dans cet état de choses, la morale impose aux chefs de ces maisons l'obligation de travailler à la formation du parti industriel ;

Dans cet état de choses, enfin, le plus puissant et le plus actif de tous les stimulants pousse les chefs des premières maisons de banque de Paris à planter le drapeau industriel ; car la car-



rière qui leur est ouverte, comme agents généraux des intérêts politiques de l'industrie, est celle qui peut leur procurer le plus d'estime, de considération, de bonheur et de richesses.

#### CINQUIÈME FAIT.

MESSIEURS,

Dans l'état présent de la civilisation, la première capacité politique est la capacité en administration ; le ministère le plus important est celui des finances, et le gouvernant qui acquerait la plus grande réputation, serait celui qui produirait le meilleur projet de budget ; c'est-à-dire le projet de ce genre le plus conforme aux intérêts des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers.

Or, les industriels sont de tous les Français ceux qui ont fait les meilleures études en administration, parce que leurs capitaux sont toujours en activité, parce que les capitaux qu'ils font valoir sont, par l'effet de leur crédit, triples de ceux qu'ils possèdent, de manière que les fautes qu'ils commettent en administration se trouvent avoir soixante fois plus d'inconvénients que celles

dans lesquelles tombent les autres citoyens qui, dans toutes les directions publiques et privées, n'ont habituellement que des revenus à gérer.

Et il résulte évidemment du fait que les industriels sont les citoyens les plus capables en administration :

1° Que c'est un industriel qui doit être chargé de concevoir le projet du budget ;

2° Que les industriels les plus éclairés doivent être chargés de discuter ce projet avant qu'il soit soumis à l'examen des chambres <sup>1</sup> ;

3° Que tout citoyen employé dans les administrations publiques doit avoir fait son apprentissage dans les administrations industrielles.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1. J'ai examiné, dans mon travail sur la loi des élections, la question de la capacité des *industriels*, et de cet examen il est résulté l'éclaircissement d'un fait du plus haut degré d'importance en politique.

Ce fait est que la richesse est, en général, une preuve de capacité chez les *industriels*, même dans le cas où ils ont hérité de la fortune qu'ils possèdent ; tandis que, dans les autres classes de citoyens, il est toujours vraisemblable que les plus riches sont inférieurs en capacité à ceux qui ont reçu une éducation égale à la leur, et qui ne jouissent que d'une fortune médiocre.

Cette vérité, je le répète, jouera un rôle très-important dans la politique positive.

III<sup>E</sup> LETTRE

MESSIEURS,

Déjà depuis longtemps les industriels sont individuellement libres : ils sont entièrement indépendants des individus attachés aux autres classes de la société ; mais leur corporation porte encore le joug qui lui a été imposé, d'abord par les militaires, ensuite par les légistes.

Pour s'affranchir de la domination des militaires et des légistes (de ces hommes dont les travaux ne sont plus que d'une utilité passagère ou secondaire), la première chose que les industriels ont à faire, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dernière Lettre, c'est d'acquiescer conscience claire de leurs forces, de leurs moyens et de leur capacité politique.

Celui qui se croit subalterne l'est en effet. — Celui qui se sent capable de jouer le premier rôle est le seul qui donne à ses facultés tout le développement dont elles sont susceptibles. — Si vous vous faites mouton, le loup vous mangera.

La première chose que les industriels ont à faire, c'est de se convaincre, par quelques bonnes réflexions faites le matin, la tête sur leur oreiller, que ce sont les cultivateurs, les négociants, ainsi que les manufacturiers, qui sont appelés, exclusivement à tous autres citoyens, à concevoir et à combiner les moyens de faire prospérer d'une manière générale la culture, le commerce et la fabrication.

C'est l'ignorance dans laquelle ils ont été jusqu'à ce jour de ce fait important, qui les a empêchés jusqu'à présent de faire la démarche simple et qui leur était dictée par le sens commun, de dire au Roi : « Si vous désirez sincèrement que la culture, que le commerce et que la fabrication prospèrent dans vos États, le seul et unique moyen consiste à placer l'administration des affaires publiques dans les mains des industriels. »

Enfin, Messieurs, la première chose que les industriels ont à faire, c'est de s'approprier l'opinion qu'il n'existe aucune force qui puisse s'opposer efficacement à l'admission des mesures qui seront jugées convenables par les cultivateurs, par les négociants et par les manufacturiers, pour faire prospérer la culture, le commerce et la fabrication.

En un mot, la première chose que les industriels ont à faire, est de se bien persuader que les difficultés politiques qu'ils ont à vaincre ne sont point au dehors, mais qu'elles existent au dedans même de leur corporation.

La seconde chose dont les industriels doivent s'occuper, c'est de se familiariser avec les observations suivantes, parce que ces faits, quand ils se les seront appropriés, accroîtront en eux le sentiment du droit qu'ils ont de jouir du premier degré d'importance politique et sociale.

#### PREMIÈRE OBSERVATION.

MESSIEURS,

L'existence politique générale de la maison de Bourbon en France, et celle des industriels, ont commencé à la même époque.

C'est dans le xi<sup>e</sup> siècle que les ancêtres des Bourbons ont placé la couronne de France sur leur tête, et c'est aussi dans le xi<sup>e</sup> siècle que l'affranchissement des industriels est devenu une mesure de politique générale dans notre pays.

Une chose importante à remarquer, et qui est l'objet de cette première observation, c'est que, depuis cette époque jusques et compris le com-

mencement de la révolution actuelle, les Bourbons et les industriels se sont prêté un mutuel appui.

Que les Bourbons comparent leur existence politique présente avec celle des premiers rois de leur dynastie, avec celle de Hugues-Capet et de ses premiers descendants, qui n'étaient à l'égard des grands barons que *primi inter pares* ;

Que les Bourbons réfléchissent sur la manière dont s'est passée la lutte qui s'est engagée entre eux et la noblesse, lutte en résultat de laquelle ils sont parvenus à obtenir la totalité du pouvoir exécutif et la presque totalité du pouvoir législatif qui s'exerce dans toute la France ;

Et les Bourbons reconnaîtront que leurs prétentions ont toujours été chaudement soutenues par les industriels, et que c'est à l'appui qu'ils ont continuellement reçu d'eux qu'ils sont redevables du haut degré de puissance auquel ils sont parvenus.

La maison de Bourbon doit donc beaucoup de reconnaissance aux industriels.

Que, de leur côté, les industriels fixent leur attention sur la position civile et politique de leurs devanciers, au commencement de la troi-

sième race, ils seront forcés de s'avouer que leurs pères étaient dans l'esclavage;

Qu'ils descendent ensuite, par la pensée, dans les siècles qui se sont écoulés depuis cette époque, en observant l'amélioration successive de leur existence sociale, et en remarquant les causes qui ont principalement déterminé l'accroissement de leur importance civile et politique;

Et ils acquerront la conviction que c'est en partie à la protection continue qui leur a été accordée par la maison de Bourbon contre les seigneurs qui s'étaient constitués leurs maîtres, qu'ils doivent attribuer les succès qu'ils ont obtenus.

Ainsi les industriels doivent éprouver un sentiment de reconnaissance pour la maison de Bourbon; ils doivent lui être attachés, ils doivent lui donner des preuves de leur attachement.

Messieurs, d'après ce qui vient d'être dit, il est parfaitement clair que les Bourbons et les industriels se doivent réciproquement de la reconnaissance, et qu'ils doivent, par conséquent, éprouver de l'affection les uns pour les autres;

Et il est également clair qu'ils doivent partager entre eux les avantages qui sont résultés des

conquêtes qu'il ont faites en commun sur le clergé et sur la noblesse.

## SECONDE OBSERVATION.

MESSIEURS,

En mettant de côté les rapports qui ont existé jusqu'à ce moment entre les Bourbons et les industriels, en ne considérant que leur position présente, on s'aperçoit facilement qu'ils ont un grand intérêt à s'unir et même à se liguier complètement ensemble ; car c'est le seul moyen pour eux d'obtenir ce qui peut faire l'objet de leurs désirs raisonnables en politique.

Et, en effet, la maison de Bourbon désire nécessairement de donner le plus promptement possible la plus grande solidité imaginable à son nouveau trône, à son trône constitutionnel.

Or, il est évident qu'elle n'a pas encore pris les bons moyens pour atteindre ce but ; il est évident qu'elle n'a point encore analysé sa position actuelle ; il est évident, enfin, qu'elle n'a encore écouté que des conseillers ignorants, incapables, ou perfides.

Que le Roi prenne la peine d'examiner lui-même le fond des choses, et cet examen lui protè-



vera que l'ancienne noblesse ainsi que la nouvelle, que l'ordre judiciaire ainsi que le clergé, ne sont point des alliés assez puissants pour mettre les Bourbons à l'abri des entreprises des factieux, et qu'ils peuvent d'autant moins garantir la famille royale des factions, qu'ils sont eux-mêmes les factieux les plus dangereux pour elle.

Le Roi reconnaîtra que les industriels, possédant à eux seuls, ainsi que je l'ai prouvé dans une Lettre précédente, plus des neuf dixièmes de la capacité administrative, de la force physique, de la force pécuniaire, et de la force d'intelligence acquise qui existe dans la nation, l'industrie est le seul arc-boutant suffisamment solide pour que le trône des Bourbons puisse y être adossé avec sécurité.

Et Sa Majesté conclura nécessairement que, pour exercer sans inquiétude le pouvoir royal en France, le seul moyen consiste à gouverner pour les industriels et par les industriels.

Passons à l'examen de ce qui concerne l'industrie.

Depuis plus de trente ans que la révolution est commencée, les industriels ont été constamment le jouet des intrigants. Cela est devenu évidem-

ment de ce qu'ils n'ont pas pris la peine de faire une combinaison politique ayant pour objet direct la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication. Cela est venu de ce qu'ils n'ont point formé un parti qui fût le leur, c'est-à-dire un parti qui ne fût composé que de cultivateurs, de négociants et de manufacturiers ; un parti qui eût pour chefs des cultivateurs, des négociants et des fabricants.

Les industriels reconnaîtront, dès le moment qu'ils auront pris la peine de réfléchir sur leur position actuelle, qu'ils doivent, sans perdre un seul instant, entrer en activité politique sous deux rapports, et prendre les deux partis suivants :

Ils reconnaîtront qu'ils doivent, d'une part, se déclarer franchement les amis, les partisans, les défenseurs de la maison de Bourbon, afin d'ôter tout espoir à la faction qui désire un changement de dynastie, afin aussi d'ôter tout prétexte au ministère pour prolonger la durée des lois d'exception.

Ils reconnaîtront, d'une autre part, qu'ils peuvent demander hardiment au Roi de confier le soin de former le projet de budget à un comité composé d'industriels de profession, puisque

cette disposition sera également utile à la royauté et à la nation.

#### TROISIÈME OBSERVATION.

MESSIEURS,

Les Bourbons et les industriels se sont prêtés un mutuel appui depuis le xi<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de la révolution, et ils ont prospéré pendant tout ce long espace de temps.

La ligue entre les Bourbons et les industriels contre les prétentions du clergé et de la noblesse ne s'est point rétablie lors de la rentrée du Roi ; et il est résulté de cette désunion le mal, pour les Bourbons, qu'ils ont eu, et qu'ils ont encore à combattre une faction puissante, qui travaille avec activité à opérer un changement de dynastie ;

L'inconvénient pour les industriels, 1<sup>o</sup> d'être écrasés d'impositions ; 2<sup>o</sup> que les impositions énormes qu'ils supportent ne sont point employées d'une manière utile pour la culture, pour le commerce et pour la fabrication.

Il est de l'intérêt des Bourbons et des industriels de recombinaer leurs forces politiques,

et de se liguer de nouveau contre les prétentions du clergé, et contre celles de la noblesse, tant ancienne que nouvelle.

Les Bourbons et les industriels ont, dans le moment présent, tous les moyens nécessaires pour se prêter mutuellement un solide appui ; et en employant convenablement leurs forces, ils assureront leur commune prospérité.

Voilà, Messieurs, trois vérités incontestables, et que je crois avoir suffisamment établies dans les deux observations précédentes ; maintenant il est de mon devoir, comme publiciste, de proclamer une quatrième vérité qui mérite de fixer l'attention des vrais amis de la maison de Bourbon.

Cette quatrième vérité est qu'il existe, sous un rapport très-important, une grande différence entre la position des industriels et celle des Bourbons.

Les industriels sont certains d'atteindre leur but un peu plus tôt ou un peu plus tard ; c'est-à-dire, ils sont certains d'obtenir que l'administration des affaires publiques soit organisée de la manière la plus convenable pour la culture, pour le commerce et la fabrication.

Mais les Bourbons n'ont pas un moment à perdre pour donner de la solidité à leur trône<sup>1</sup>.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1. Je m'attends à être dénoncé pour la hardiesse de mes opinions ; mais cette dénonciation ne m'inquiète point, parce que je suis certain de démontrer la pureté de mes intentions et l'utilité de mon travail pour la famille royale.

Les Bourbons sont dans une fausse position, et cette fausse position les expose aux plus grands dangers : ce sont deux faits incontestables, et qu'il ne faut point dissimuler au Roi. Il faut dire à Sa Majesté la vérité tout entière ; il faut la convaincre que le seul moyen efficace qu'elle puisse employer pour établir un ordre de choses stable, consiste à appeler immédiatement les cultivateurs, les négociants et les manufacturiers à son secours ; qu'il consiste à placer la haute administration dans les mains de ces industriels, en confiant à une commission, prise dans leur sein, le soin de faire le projet du budget.

---

IV<sup>e</sup> LETTRE

MESSIEURS.

En résumant mes Lettres précédentes, je vous dirai que, depuis le commencement de la révolution, vous n'avez pas fait un seul moment ce que vous auriez dû faire, et que la royauté n'a pas agi plus sensément que vous ; car elle n'a pas tenu la conduite qu'elle aurait dû tenir.

Pendant toute la révolution, la royauté et l'industrie se sont laissé diriger tantôt par les sabreurs et tantôt par les parleurs ; aujourd'hui encore la magistrature suprême, ainsi que toute la classe occupée de travaux utiles, porte le joug des légistes.

La maison de Bourbon ne s'est point occupée de se faire une opinion qui lui fût propre, ni d'organiser un parti qui fût le sien ; et les industriels ont commis, de leur côté, la même faute que les Bourbons. Ces deux puissances ont oublié qu'elles avaient toujours été alliées depuis l'origine de leur existence politique, et que leur grandeur acquise était le résultat de la combinaison de leurs forces.

Les Bourbons et les industriels se sont désunis, et c'est leur désunion qui a donné au clergé et à la noblesse le moyen de se refaire une existence politique ; c'est elle qui a donné naissance au parti anti royal et anti national qui s'est formé dans ces derniers temps, et qui s'oppose de tout son pouvoir à l'établissement d'un ordre de choses stable.

Si la maison de Bourbon, d'une part, si l'industrie, de son côté, ont suivi une mauvaise route, c'est par la raison qu'elles n'ont pas développé l'énergie qu'exigeaient les circonstances, et qu'elles ont pris des guides, tandis qu'elles devaient choisir elles-mêmes le chemin qu'il leur convenait de suivre pour atteindre une position avantageuse et solide.

Il a existé une époque à laquelle les militaires ont dû dominer la société ; et ils ont, en effet, exercé sur elle un grand empire. Cette époque a été celle de l'ignorance.

Les métaphysiciens et les légistes ont dû jouer ensuite le premier rôle ; car ce sont eux qui ont mis en évidence les vices de la féodalité, et ils ont, en effet, fixé la principale attention de la société sur leurs discours et sur leurs écrits. Cette époque a été celle de la demi-science.

**Mais, Messieurs, le progrès des lumières a enfin amené le régime du sens commun, et le sens commun n'est ni violent, ni bavard ; il n'est ni militaire, ni légiste.**

Les organes naturels, les seuls véritables organes du sens commun, ou de l'intérêt commun, sont les industriels, par la raison que la force des choses contraint les cultivateurs, les négociants, ainsi que les fabricants, à mener de front la combinaison de l'intérêt général avec les calculs relatifs à leurs intérêts particuliers.

Ainsi le Roi doit placer définitivement sa confiance dans les industriels ; il doit les charger de la direction générale de l'administration publique.

Maintenant, Messieurs, c'est au Roi que je vais m'adresser. Dans un écrit que je vais faire imprimer, et que j'aurai l'honneur de vous envoyer, je démontrerai clairement à Sa Majesté que son intérêt, que l'intérêt de sa dynastie, et même que l'intérêt de la royauté, exigent que l'administration des affaires publiques soit dirigée par des industriels de profession.

A la suite de ce travail, j'exposerai, tant à Sa Majesté qu'à vous, Messieurs, les mesures à prendre pour terminer immédiatement la révolu-



tion, en commençant l'organisation du régime le plus favorable à la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication.

Je prouverai à Sa Majesté :

1° Que l'adoption de ces mesures est le meilleur et même le seul moyen qu'elle puisse employer pour donner de la solidité à son trône ;

2° Que l'adoption de ces mesures n'éprouvera de la part de la nation aucune difficulté, et que ces mesures seront même accueillies par elle avec enthousiasme.

Et à vous, Messieurs, je vous prouverai :

1° Que l'adoption de ces mesures satisfera tous les désirs politiques raisonnables des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers ;

2° Qu'il vous sera facile, par des moyens pacifiques et légaux, de déterminer Sa Majesté à adopter ces mesures, dans le cas où elle en serait détournée par des personnes ignorantes ou mal intentionnées.

J'ai dû faire précéder l'exposition des moyens à employer pour terminer la révolution, d'une part, des considérations préliminaires que je vous ai présentées ; et, d'une autre part, de celles que je vais soumettre à Sa Majesté ; parce que, sans cette précaution, le plan que j'ai conçu n'aurait

pas suffisamment fixé votre attention, ni celle du Roi.

Les choses les plus simples sont, Messieurs, celles qu'on trouve les dernières. Vous serez, j'ose le dire, étonnés de la simplicité des moyens que je vous présenterai pour terminer la révolution : le seul bon sens suffira pour les apprécier, le seul bon sens suffira également pour les mettre à exécution ; et cependant le succès en sera parfaitement certain.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

## AU ROI,

SIRE,

La sollicitude des souverains est concentrée, depuis plusieurs années, et principalement aujourd'hui, sur l'état du corps social.

En France, ainsi que dans les autres pays occidentaux de l'Europe, tous les hommes sages contemplant avec anxiété la crise dans laquelle la société se trouve engagée ; tous les bons esprits, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions sur la nature de cette crise et sur les moyens de la faire cesser, reconnaissent l'impossibilité absolue que la situation politique actuelle puisse être durable : tous proclament la nécessité d'arriver enfin à un ordre de choses stable. Ce besoin est aujourd'hui profondément senti, tant par les peuples que par les princes, chacun pour leurs intérêts respectifs.

L'existence du mal étant suffisamment constatée et admise, on ne peut plus s'occuper que de chercher le remède. Malheureusement tous les efforts faits jusqu'à ce jour, dans cette vue,

par les hommes d'État et par les publicistes, n'ont point sensiblement avancé la solution de la question. Cela est manifeste, puisque, malgré tant de travaux théoriques et de tentatives pratiques, les gouvernants et les gouvernés sont toujours à peu près également mécontents de l'état des choses, également inquiets de leur avenir, également incertains sur la marche qu'ils doivent adopter.

Il faut nécessairement conclure d'un tel fait, que les recherches des hommes d'État et des publicistes, pour rétablir le calme dans l'ordre social, ont été jusqu'à présent mal dirigées.

Si l'on essaye de remonter plus haut, et de déterminer en quoi leur marche a été vicieuse, on trouve que c'est pour avoir presque exclusivement fondé leurs raisonnements sur des principes purement métaphysiques, et sur une analyse superficielle de l'état social actuel, au lieu de leur avoir donné pour base la série des grandes observations historiques relatives à la marche de la civilisation. C'est ce qu'il est aisé de prouver par les réflexions suivantes qu'il suffit d'indiquer sommairement.

A considérer la grande question politique sous le point de vue le plus facile à saisir pour les

gouvernements, elle se réduit tout entière à déterminer quel est l'ordre de choses qui peut aujourd'hui acquérir de la stabilité.

Or, la seule constitution solide et durable est évidemment celle qui s'appuie sur les forces temporelles et spirituelles, dont l'influence est actuellement devenue prépondérante, et dont, en même temps, la supériorité tend à se prononcer de plus en plus, par la seule marche naturelle des choses. Cela posé, il n'est pas douteux que l'observation du passé ne soit le seul moyen de découvrir sans incertitude quelles sont ces forces, et d'évaluer aussi exactement que possible leur tendance et leur degré de supériorité. Il s'ensuit donc que l'étude de la marche de la civilisation doit être la base des raisonnements politiques propres à diriger les hommes d'État dans la formation de leurs plans généraux de conduite. C'est parce que les plus capables même d'entre eux n'ont jamais suivi cette méthode ; c'est parce qu'ils se sont bornés à analyser l'état présent de la société, abstraction faite de ceux qui l'ont précédé, que leur politique est restée jusqu'ici sans bases véritables.

Aucune analyse du présent, ainsi considérée d'une manière isolée, avec quelque habileté qu'on

la suppose faite, ne peut fournir que des données très-superficielles, et même entièrement erronées; car elle expose perpétuellement à confondre, et à prendre les uns pour les autres, deux sortes d'éléments qui coexistent toujours dans l'état actuel d'un corps politique, et qu'il est si essentiel de distinguer; savoir, les restes d'un passé qui s'éteint, et les germes d'un avenir qui s'élève.

Cette distinction, utile à toutes les époques pour l'éclaircissement des idées politiques, est fondamentale aujourd'hui, où nous touchons à la plus grande révolution de l'espèce humaine.

Or, comment discerner, sans être guidé par l'observation approfondie du passé, les éléments sociaux relatifs au système qui tend à disparaître, de ceux correspondant au système qui tend à se constituer?

Et, sans avoir fait scrupuleusement cette distinction, quelle sagacité humaine pourrait éviter de prendre souvent, pour les forces réellement prépondérantes, des forces dont il ne reste plus que l'ombre, et qui ne sont, pour ainsi dire, que des êtres métaphysiques?

Il est donc tout à fait indispensable aux gouvernements, pour voir la crise sociale actuelle

sous son aspect véritable, et pour découvrir le vrai moyen de la terminer, de donner pour base à leurs raisonnements les résultats généraux auxquels conduit la série des observations sur la marche de la civilisation.

Mais il faut considérer, de plus, que cette série ne peut être fort instructive et fort utile qu'autant qu'elle est prise de très-haut, et qu'elle s'attache à l'ensemble du système social, ou à ses éléments les plus essentiels. Datée d'une époque trop rapprochée, ou suivie sous un point de vue trop particulier, elle pourrait engendrer des erreurs nouvelles : on en citerait aisément de nombreux exemples.

L'époque de la formation de nos sociétés modernes, au moyen âge, me paraît être le point de départ le plus convenable. L'observation philosophique du passé, depuis cette époque, fournit un fait général éminemment remarquable, qui suffit pour établir sur une base positive et très-large la politique actuelle des gouvernements.

C'est à l'exposition sommaire de ce fait et de

1. J'ai traité ailleurs (dans la 2<sup>e</sup> livraison de l'*Organisateur*) cette série d'observations, d'une manière plus détaillée et plus complète : je dois me borner ici à la présenter sommairement, et seulement sous le point de vue le plus essentiel à la royauté.

ses principales conséquences que je me bornerai dans cet écrit, que je prends la liberté d'adresser à Votre Majesté.

SIRE,

La prédication du christianisme en Europe, et la conquête de l'empire d'Occident par les peuples du Nord, ont jeté les fondements de la société moderne. Elle a commencé en France vers le v<sup>e</sup> siècle. Mais elle ne s'est constituée d'une manière régulière que vers le xi<sup>e</sup> siècle, par l'établissement général de la féodalité, et par l'organisation complète du pouvoir spirituel sous Hildebrand et ses premiers successeurs.

Dans cet ancien ordre de choses, tout le temporel de la société était entre les mains des militaires. Toutes les propriétés mobilières et immobilières leur appartenaient exclusivement. Les travailleurs même étaient leurs esclaves, individuellement et collectivement.

De même le clergé, qui partageait d'ailleurs avec les militaires les bénéfices temporels de la féodalité, possédait exclusivement la direction spirituelle de la société non-seulement dans son ensemble, mais encore dans tous ses détails. Il



dirigeait seul l'éducation générale et particulière, et, en outre, ses doctrines et ses décisions servaient de guides à l'opinion et à la conduite de tous les hommes, à toutes les époques, ainsi que dans toutes les circonstances de la vie.

Cette constitution politique s'est maintenue pendant plusieurs siècles, indépendamment de l'action de la force qui l'avait primitivement établie, parce qu'elle était en rapport avec l'état de la civilisation à cette époque. L'industrie était alors dans l'enfance, et la guerre devait être pour les peuples la principale occupation, soit comme moyen de s'enrichir, soit comme moyen de repousser les attaques dont ils étaient sans cesse menacés. Par cette double circonstance, les militaires devaient tout naturellement être investis du premier degré de puissance et de considération, et les industriels ne pouvaient être classés qu'en subalternes. De même, les sciences positives n'existant point encore, et le clergé étant le seul corps qui possédât quelques lumières, il était de toute nécessité qu'il exerçât un empire absolu sur les esprits, qu'il dirigeât exclusivement les consciences, et, par suite, qu'il jouit dans la société d'une existence proportionnée à ses éminentes fonctions.

Deux événements principaux, amenés par la marche naturelle de la civilisation, et secondés dans leur action par une foule d'événements importants qui tenaient à cette marche d'une manière plus ou moins étroite, ont irrévocablement détruit peu à peu cette constitution, parce qu'ils ont peu à peu changé de fond en comble l'état de société auquel elle correspondait. Ces deux événements sont l'affranchissement des communes et la culture des sciences positives, introduites en Europe par les Arabes.

Les industriels, primitivement esclaves, sont parvenus, à force de travail, de patience, d'économie et d'invention, à grossir le petit pécule que leurs maîtres leur avaient permis de former. Enfin, les militaires, pour se procurer plus aisément les jouissances que leur offraient les nouveaux produits créés par les industriels, ont consenti à leur rendre la libre disposition de leurs personnes et du produit de leurs travaux.

Cet affranchissement ayant permis à l'industrie de se développer, elle a fait, depuis cette époque, des progrès non interrompus et toujours croissants. Le cercle des besoins et des jouissances s'étant par là continuellement agrandi, il en est résulté qu'en même temps que les indus-

triels ont créé par leurs travaux une masse énorme de nouvelles propriétés, les nobles leur ont vendu successivement des portions de plus en plus grandes de leurs propriétés mobilières et immobilières.

Par l'action lente, mais continue, de ces deux causes permanentes, qui concourent au même but, l'état de la propriété a été tellement interverti, que la masse des industriels, y compris les cultivateurs, possède aujourd'hui la très-majeure partie des richesses totales.

Ce changement en a entraîné un autre dans la tendance générale de la société.

A mesure qu'elle s'est enrichie par l'industrie, la guerre a perdu de son importance sous le rapport offensif.

Et la même révolution s'étant opérée chez tous les peuples occidentaux de l'Europe, la guerre défensive est aussi devenue de moins en moins importante.

Il est résulté de là que la profession des armes ne peut plus jouer, dans la société, qu'un rôle très-subalterne.

Cet effet naturel a été puissamment secondé par l'invention de la poudre, qui a fait disparaître l'éducation guerrière comme éducation spéciale,

et qui a rendu la force militaire essentiellement dépendante de l'industrie; de telle sorte qu'aujourd'hui les succès militaires sont assurés aux peuples les plus riches et les plus éclairés.

Cet accroissement successif de l'industrie, et ce décroissement correspondant de la féodalité, sous le rapport civil, ont été accompagnés d'une influence politique toujours croissante de la classe industrielle aux dépens de la classe féodale.

Vos ancêtres, Sire, ont puissamment secondé, sous ce rapport essentiel, la marche naturelle des choses; et, par le concours permanent de ces deux causes, la puissance politique des nobles a été presque entièrement détruite, en même temps que leur force civile s'est éteinte.

Si l'on observe maintenant la société, sous le rapport spirituel, on trouvera qu'il s'y est opéré un changement tout aussi complet.

Quand les sciences d'observation furent introduites en Europe par les Arabes, le clergé commença par les cultiver; mais bientôt il les abandonna irrévocablement, et elles passèrent entre les mains d'une classe distincte, qui, dès lors, a formé un nouvel élément dans la société.

Par les immenses progrès que les sciences

ont faits depuis, la supériorité de lumières du clergé, qui était le véritable fondement de sa puissance spirituelle, a totalement disparu. Les esprits, en s'éclairant, ont peu à peu perdu leur soumission absolue aux croyances théologiques. Enfin, l'influence politique de ces croyances, et même leur influence morale, ont été détruites dans leur base, du moment qu'on a admis pour chaque individu le droit de les soumettre à la discussion, et de les adopter ou de les rejeter d'après ses lumières personnelles.

A mesure que les opinions du clergé ont cessé de devenir dominantes, celles des savants, sur les objets de leur ressort, ont commencé à faire autorité, même dans les cas où elles se sont trouvées en contradiction manifeste avec les premières.

Aujourd'hui, les décisions scientifiques sont les seules qui aient le pouvoir de commander une croyance universelle. Les décisions théologiques n'ont d'influence réelle que sur les classes les moins éclairées de la société; encore même cette influence y est-elle assez faible, et nullement comparable à celle qu'exercent, sur les mêmes classes, les opinions des savants.

C'est un fait qu'on peut déplorer, mais qu'il

faut absolument reconnaître, et qu'il est de la plus haute importance de ne perdre jamais de vue, sous peine de se tromper complètement sur la manière de remédier à l'état de désordre dans lequel la société est plongée.

Ce qui précède est l'exposé sommaire des observations les plus générales que présente l'ensemble des principaux faits politiques depuis sept ou huit cents ans. Cet exposé peut lui-même être fidèlement résumé par l'énoncé du fait général suivant :

• Les forces temporelles et spirituelles de la  
• société ont changé de mains. La force tempo-  
• relle véritable réside aujourd'hui dans les in-  
• dustriels, et la force spirituelle dans les  
• savants. Ces deux classes sont, en outre, les  
• seules qui exercent sur l'opinion et sur la con-  
• duite du peuple une influence réelle et perma-  
• nente. •

C'est ce changement fondamental qui a été la véritable cause de la révolution française. Cette grande crise n'a point eu sa source dans tel ou tel fait isolé, quelque importance réelle qu'il ait pu avoir d'ailleurs. Il s'est opéré un bouleversement dans le système politique, par la seule

raison que l'état de société auquel correspondait l'ancienne constitution avait totalement changé de nature. Une révolution civile et morale, qui s'exécutait graduellement depuis plus de six siècles, a engendré et nécessité une révolution politique : rien n'était plus conforme à la nature des choses. Si l'on veut absolument assigner une origine à la révolution française, il faut la dater du jour où a commencé l'affranchissement des communes et la culture des sciences d'observation dans l'Europe occidentale.

Avant de tirer du résumé précédent les conséquences relatives au plan de conduite que me paraissent devoir adopter aujourd'hui les gouvernements, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la marche qu'a suivie jusqu'à ce jour la révolution française, et sur ses principaux résultats. Quoique l'état fondamental de la société soit essentiellement resté tel que je viens de le dépeindre, et qu'il n'ait fait seulement que se développer davantage, les événements l'ont surchargé d'éléments purement accidentels, qui tendent à en faire méconnaître le véritable caractère.

Puisque la révolution française avait pour cause fondamentale le changement des forces

qui s'était opéré au temporel et au spirituel, le seul moyen de la diriger convenablement était, sans doute, de mettre en activité politique directe les forces qui étaient devenues prépondérantes ; et tel est encore aujourd'hui le seul moyen de la terminer. Il fallait donc appeler les industriels et les savants à former le système politique correspondant au nouvel état social. C'est ce que paraît avoir senti, Sire, votre illustre et malheureux frère, en accordant au tiers état une double représentation dans les états généraux.

La révolution a donc été bien commencée. Pourquoi a-t-elle été presque immédiatement jetée dans une fausse route ? C'est ce qu'il importe d'éclaircir ; et, pour cela, il est nécessaire de remonter plus haut.

Il est dans la nature de l'homme de ne pouvoir passer sans intermédiaire d'une doctrine quelconque à une autre. Cette loi s'applique bien plus impérieusement encore aux différents systèmes politiques par lesquels la marche naturelle de la civilisation oblige l'espèce humaine à passer. Ainsi, la même nécessité, qui a créé dans l'industrie l'élément d'un nouveau pouvoir temporel destiné à remplacer le pouvoir militaire, et, dans les sciences positives, l'élément d'un nou-



veau pouvoir spirituel appelé à succéder au pouvoir théologique, a dû développer et mettre en activité (avant que ce changement dans l'état de la société eût commencé à devenir très-sensible) un pouvoir temporel et un pouvoir spirituel d'une nature intermédiaire, bâtarde et transitoire, dont l'unique rôle était d'opérer la transition d'un système social à l'autre.

Pour passer du principe militaire au principe industriel, il a dû se former un principe intermédiaire, qui, en reconnaissant la suprématie du premier, assujettit cependant l'action de la force à des limitations et à des règles puisées dans l'intérêt des industriels.

De même, pour passer du pouvoir théologique fondé sur la révélation au pouvoir scientifique fondé par la démonstration, il a dû s'établir un pouvoir moyen qui, en admettant la supériorité de certaines croyances religieuses fondamentales, fit accorder le droit d'examen sur tous les articles secondaires. La méditation ferait deviner ces deux faits généraux, si l'histoire ne nous les faisait point connaître.

Or, l'histoire nous montre que ces deux classes intermédiaires ont été, pour le temporel, celle des légistes, et, pour le spirituel, celle des métaphysiciens.

Les légistes, qui n'étaient à l'origine que des agents des militaires, ont bientôt formé une classe distincte qui a modifié l'action féodale par l'établissement de la jurisprudence, laquelle n'a été qu'un système organisé de barrières opposées à l'exercice de la force.

Pareillement, les métaphysiciens<sup>1</sup>, sortis d'abord du sein de la théologie sans cesser jamais de fonder leurs raisonnements sur une base religieuse, ont modifié l'influence théologique par l'établissement du droit d'examen en matière de dogme et de morale.

Leur action, qui a commencé principalement à la réforme du xvi<sup>e</sup> siècle, s'est terminée, dans le siècle dernier, par la proclamation du principe de la liberté illimitée de conscience.

Il résulte de cet état nécessaire de choses que, dans les deux ou trois derniers siècles, ce sont les légistes et les métaphysiciens qui ont occupé presque exclusivement la scène politique, et que les communes ont peu à peu contracté l'habitude

1. C'est évidemment par eux que la transition s'est opérée, au spirituel, en Angleterre et en Allemagne.

En France, ce sont surtout les gens de lettres qui ont joué ce rôle. Mais, comme tous leurs principes ont été essentiellement métaphysiques, j'ai cru devoir adopter la dénomination de *métaphysiciens*, de préférence à celle de *littérateurs*, comme étant à la fois plus générale et plus caractéristique.

de voir en eux les défenseurs nés de leurs intérêts généraux.

Comme ils avaient effectivement très-bien rempli la tâche que la marche naturelle de la civilisation leur avait assignée, les communes, prenant d'une manière absolue ce qui n'était vrai que relativement, n'ont pas cru pouvoir mieux faire, lorsqu'elles ont été appelées à former les états généraux de 1789, que de leur confier la cause industrielle.

Cette faute capitale des communes, qui tenait à leur ignorance politique, a été le motif principal de la fausse direction que la révolution a prise dès son origine.

Les communes auraient dû s'apercevoir que la transition était terminée, ou du moins suffisamment avancée, et que, par conséquent, le rôle des légistes et des métaphysiciens était fini, au moins comme rôle principal.

Elles auraient dû considérer que l'objet propre de la révolution étant la formation d'un nouveau système politique, les légistes et les métaphysiciens, dont tous les travaux se bornaient à imaginer des modifications, étaient, par cela même, incapables de diriger sagement cette révolution; elles auraient dû penser que les savants et les

industriels les plus habiles étaient les seuls propres à remplir cette tâche; en un mot, elles auraient dû choisir leurs conseillers dans leur sein.

Les légistes et les métaphysiciens, ainsi appelés à la formation du nouveau système politique, n'ont pu que continuer à suivre leurs habitudes constantes, et ils se sont occupés uniquement d'établir un système très-étendu de garanties pour les gouvernés, et de barrières contre les gouvernants, sans s'apercevoir que les forces contre lesquelles ils voulaient encore se précautionner étaient presque éteintes.

Quand ils ont voulu aller plus loin, il se sont jetés dans la question absolue du meilleur gouvernement imaginable; et, toujours dirigés par les mêmes habitudes, ils l'ont traité comme une question de jurisprudence et de métaphysique. Car, en effet, la théorie des droits de l'homme, qui a été la base de tous leurs travaux en politique générale, n'est autre chose qu'une application de la haute métaphysique à la haute jurisprudence.

Il est inutile de rappeler ici les idées absurdes que cette méthode a engendrées, et les déplora- bles conséquences pratiques qui en ont résulté. Quelque funestes qu'aient été ces suites de la

fausse manière de procéder suivie par les légistes et les métaphysiciens, il serait peu philosophique de leur en faire un reproche, puisque cette manière était la seule qui leur fût propre, et que son vice radical consistait uniquement à n'être point appropriée aux questions qu'ils ont été chargés de traiter.

Toute la faute était donc, en dernière analyse, l'ouvrage des communes qui avaient choisi leurs représentants dans les classes où elles n'auraient pas dû les prendre. Tous les grands désastres de notre révolution auraient été évités, si les industriels, répondant au noble appel du pouvoir royal, s'étaient choisi des chefs parmi eux.

Le simple bon sens dirige mieux que les fausses lumières. Si les communes avaient elles-mêmes traité leurs intérêts, elles ne se seraient point livrées à ces discussions métaphysiques sur les droits de l'homme; elles se seraient bornées à suivre leur propre expérience politique. De même qu'elles avaient jadis racheté leur liberté, elles auraient alors racheté des militaires, la portion des droits politiques qu'ils continuaient à exercer, et qui pesait sur elles. L'abolition de la féodalité, au lieu de se faire par la violence, se serait opérée en vertu d'un arrangement à

l'amiable, et la révolution aurait eu, dès son origine, le caractère d'une réforme paisible.

De plus, elle aurait été bientôt terminée ; car les communes, sachant nettement ce qui leur convenait, et ne se dirigeant que d'après des idées positives, seraient entrées directement dans la route du nouveau système politique, qui se serait ensuite graduellement formé, suivant le cours ordinaire des choses, à mesure que les idées se seraient éclaircies.

Sire, si j'ai cru devoir insister sur l'explication précédente, ce n'est point pour exprimer sur le passé de vains regrets : c'est parce que la faute commise par les industriels au commencement de la révolution, et qui lui a imprimé une si mauvaise direction, est encore aujourd'hui le principal obstacle à l'établissement d'un ordre de choses stable, conforme aux intérêts de la royauté et des communes.

Je suis profondément convaincu que Votre Majesté ne saurait rendre à sa dynastie un service plus essentiel, que d'employer son influence à vaincre l'inertie politique des industriels, et leur obstination à confier aux légistes et aux métaphysiciens la conduite de leurs intérêts généraux. D'ailleurs, l'observation sur laquelle

cette opinion est fondée, vraie relativement aux communes, l'est aussi, et par les mêmes raisons, relativement au pouvoir royal.

Si, dans l'état politique actuel, les légistes et les métaphysiciens sont impropres à diriger les intérêts généraux des communes, ils le sont également, par cela même, à servir de conseillers à la royauté. Je me borne ici à indiquer cette réflexion, qui se reproduira d'elle-même à la fin de cet examen.

Après avoir expliqué la direction que la révolution a prise, je passe à l'observation des principaux résultats qu'elle a produits jusqu'à la restauration.

Ceux auxquels il est le plus nécessaire d'avoir égard, dans les considérations actuelles, sont, sous le rapport temporel, l'abolition des privilèges féodaux, la vente des biens de la noblesse et du clergé, et la naissance d'une nouvelle féodalité; sous le rapport spirituel, l'établissement solennel du principe de la liberté de conscience.

La Charte accordée par Votre Majesté a consacré ensuite ces différents résultats.

La vente des biens de la noblesse et du clergé fut un acte de violence, en dehors du cours na-

turel des choses, et la formation d'une féodalité nouvelle fut un résultat de la fausse direction que la révolution avait suivie dès son origine. Mais l'abolition de l'ancienne féodalité et l'établissement de la liberté religieuse n'ont eu nullement ce caractère accidentel. Ces deux effets ont été la conséquence nécessaire de la marche de la société dans tous les siècles antérieurs, depuis l'affranchissement des communes, et l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes.

On ne peut les envisager que comme le complément naturel de la décadence de l'ancien système social, qui s'était opérée par degrés jusqu'alors.

On a souvent remarqué que l'exécution d'une grande entreprise, de quelque nature que ce soit, est presque toujours attribuée en totalité à celui qui y a mis la dernière main, quoiqu'il n'y ait contribué d'ordinaire que pour la plus petite partie. C'est par le même motif que les esprits superficiels rapportent à la révolution française la chute de l'ancien système social. La réflexion la plus simple aurait dû cependant garantir d'une erreur aussi palpable, qui a été néanmoins la source d'une foule de mauvais raisonnements,



tant de la part des admirateurs de la révolution, que de celle de ses détracteurs. Il suffisait de se demander par quel miracle un édifice dont la construction a exigé plus de six cents ans d'efforts et de travaux de tous genres, a pu être détruit en un instant, si l'on admet, d'un autre côté, qu'il ait subsisté sans altération pendant sept à huit siècles.

L'abolition de la féodalité, opérée par l'assemblée constituante, n'a été que la suppression d'un reste d'autorité politique que les nobles avaient encore conservé, et qui ne consistait que dans quelques droits, presque insignifiants en eux-mêmes, quoique fort onéreux pour les communes. C'est depuis Louis le Gros jusqu'à Louis XI, et depuis ce monarque jusqu'à Louis XIV, qu'a été réellement effectuée la destruction de la féodalité. Ce que la révolution lui a enlevé, n'est absolument d'aucune importance, auprès de ce qu'elle a perdu dans cet intervalle.

La même réflexion s'applique avec plus d'évidence encore au pouvoir spirituel. La proclamation du principe de la liberté de conscience, qui détruit dans sa racine toute autorité théologique, n'a été que l'expression solennelle de l'état des esprits, longtemps avant la révolution.

Cet état résultait lui-même immédiatement de la marche de la civilisation, depuis l'époque où les sciences positives commencèrent à être cultivées dans l'Europe occidentale, et, plus particulièrement, depuis la découverte de l'imprimerie et la réforme du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette marche des choses nécessitait alors aussi inévitablement l'extinction du pouvoir théologique, qu'elle avait jadis nécessité son établissement sous Hildebrand, par l'état moral où la société s'était trouvée dans les quatre ou cinq siècles qui précédèrent le règne de ce pontife.

Ainsi, les effets propres de la révolution ne sont nullement en rapport d'importance avec l'idée qu'on s'en forme communément. Cette époque n'a été que le dernier période de la décadence de l'ancien système social, décadence qui s'opérait depuis cinq à six siècles, et qui était alors presque complète. Le renversement de ce système n'a point été l'effet, encore moins l'objet de la révolution ; il en a, au contraire, été la véritable cause. Le but réel de la révolution, celui que la marche de la civilisation lui a assigné, était la formation d'un nouveau système politique. C'est parce que ce but n'a pas été atteint, que la révolution n'est point encore terminée.

L'état de désordre moral et politique dans lequel la France et les autres pays occidentaux de l'Europe sont aujourd'hui plongés tient uniquement à ce que l'ancien système social est détruit sans que le nouveau soit encore formé. Cette crise ne cessera, et l'ordre ne s'établira sur des bases solides que lorsque l'organisation du nouveau système sera commencée et en pleine activité. Voilà ce que démontre de la manière la plus évidente l'observation approfondie de la marche de la civilisation, suivie sans interruption, depuis l'affranchissement des communes et l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes, jusqu'à nos jours.

Tel était donc l'état des choses, à l'époque du retour de Votre Majesté, et cet état n'a point changé depuis. Il existait dans la société deux sortes de force d'une nature opposée.

Les unes, caduques, impuissantes, bien loin de pouvoir servir d'appui, étaient incapables de se soutenir plus longtemps par elles-mêmes : c'étaient celles de l'ancienne féodalité, avec laquelle le clergé faisait cause commune, et celles de la féodalité nouvelle <sup>1</sup>.

1. Je n'hésite pas à mettre au nombre des forces caduques,

Les autres, au contraire, viriles, toutes-puissantes, composaient les véritables forces constituantes, au temporel et au spirituel : elles résidaient dans les industriels, d'une part ; dans les savants et les artistes, de l'autre.

D'après ces données, le plan de conduite politique que devaient se former les ministres de Votre Majesté, se présentait de lui-même. Il consistait à abandonner à leur destinée (en indemnisant les individus) des classes que la marche des choses avait condamnées à la mort politique, et à mettre en activité les forces devenues prépondérantes.

Au lieu de cela, qu'a fait le ministère ?

Il a considéré les deux noblesses comme les classes que la royauté devait chercher à s'atta-

celles de la nouvelle féodalité, malgré sa création toute récente.

Il est en effet évident que, dans l'état actuel de la civilisation, la formation d'une féodalité étant absolument opposée à la marche des choses, ne peut avoir aucun effet durable. Les efforts de Bonaparte pour reconstituer, au XIX<sup>e</sup> siècle, une féodalité militaire, sur le même plan que celle de Clovis, sont, sous le rapport temporel, ce qu'étaient, sous le rapport spirituel, les efforts de l'empereur Julien pour redonner de la force au paganisme, à une époque où la prédication du christianisme était en pleine activité : ils ne sauraient obtenir plus de succès.

Toute production contre nature ne peut avoir qu'une existence momentanée : telle a été celle de la république

cher principalement, en ayant seulement le soin de balancer entre elles la protection royale, de manière à ce qu'aucune des deux ne pût se regarder ni comme exclue, ni comme préférée <sup>1</sup>.

Ce plan était absolument vicieux, pour deux raisons principales : l'une, qu'il donnait pour appui à la royauté, des forces qui n'avaient aucune puissance réelle, qui tiraient du pouvoir royal toute leur existence factice, et qui, par conséquent, étaient pour lui de véritables charges, bien loin d'être des soutiens ; l'autre, qu'en faisant supporter aux communes les deux féodalités, il établissait nécessairement un système d'administration très-onéreux, dont les frais devaient s'accroître continuellement, et qui tendait à attirer au pouvoir royal la désaffection des communes.

Ainsi, ce plan de conduite ôtait du pouvoir et

romaine en France, sous nos démagogues ; telle sera celle de la féodalité de Bonaparte, création également accidentelle de la révolution. Cette féodalité se serait déjà éteinte d'elle-même, si la royauté, au lieu de la ménager, s'était choisi des appuis plus solides dans une liaison franche et intime avec les communes.

1. Ce système de balancement, qui a été, comme de raison, très-critiqué par les deux parties intéressées, était certainement préférable, tant pour la royauté que pour les communes, à la combinaison absolue et exclusive avec l'une quelconque des deux noblesses. En adoptant le plan radica-

de l'argent aux véritables amis de la royauté, pour en donner à ses véritables ennemis.

Une erreur quelconque a toujours un motif, qui n'est le plus souvent, ni dans les mauvaises intentions, ni même dans l'incapacité, mais, pour l'ordinaire, dans le manque de connaissance des faits qui doivent servir de base au raisonnement, ou dans le mauvais choix de ces faits. Telle a été, j'ose le présumer, la cause qui a conduit les ministres de Votre Majesté à adopter un système aussi vicieux.

Quatre erreurs de fait me paraissent avoir été le principe de leurs erreurs théoriques.

En premier lieu, je ne doute pas que le ministère n'ait cru sincèrement que les deux noblesses étaient les classes prépondérantes de l'État, celles qui avaient le plus de force politique. Rien n'était plus naturel que cette persuasion, quelque mal fondée qu'elle fût. L'étude approfondie de la marche de la civilisation, depuis cinq à six siècles, eût été le seul moyen de se garantir de cette illusion politique : or, jusqu'ici très-peu d'hommes d'État et de publicistes ont senti la

lement vicieux d'appuyer le trône sur des intérêts autres que ceux des communes, ce système était le seul moyen de le soutenir pendant quelque temps.

nécessité de cette étude. Sans elle néanmoins, comment ne pas se méprendre sur le véritable état de la société ? Toutes les circonstances qui peuvent le masquer, sont aujourd'hui cumulées. Car, d'un côté, les deux noblesses et leurs clientèles forment deux partis organisés, très-actifs, et dans lesquels se trouvent enrégimentés, comme agents principaux de l'un et de l'autre, presque tous les légistes, c'est-à-dire presque tous ceux qui parlent et écrivent aujourd'hui sur les affaires politiques : comment n'en résulterait-il pas, pour ces partis, une apparence imposante de force ?

D'un autre côté, ni les industriels, ni même les savants, ne sont organisés sous le rapport politique ; ils n'ont aucune activité pour leurs intérêts généraux ; ils ne s'en occupent point, si ce n'est pour se plaindre quand ils se trouvent trop foulés, sans remonter jamais à la source du mal, afin d'en découvrir le remède : ils n'ont point de brillants et bruyants avocats ; leurs représentants dans les chambres y sont en très-petite minorité, et n'y forment, d'ailleurs, aucun parti distinct. Il est tout à fait impossible, avec ces deux causes générales d'erreurs, de ne pas se tromper sur la force réelle des deux féodalités comparée à celle des communes.

Quand on n'a point contracté l'habitude de fonder tous les raisonnements politiques sur la série de faits historiques qui constate la marche de la civilisation depuis l'affranchissement des communes, on tombe nécessairement dans l'erreur.

En second lieu, les ministres de Votre Majesté ont cru, sans doute, pouvoir compter comme un très-puissant appui l'influence du clergé. C'est encore une illusion dont il est très-facile d'assigner la cause.

Les idées morales ont été jusqu'à présent fondées sur les doctrines du clergé; les savants n'ont point encore exécuté, ni même commencé la formation d'un système de morale positive, qui, sans rejeter le secours énergique et bien-faisant des hautes croyances religieuses, en soit néanmoins indépendant. Par un sentiment confus de cet état des choses, les esprits les plus forts du dernier siècle, tels que Montesquieu et Rousseau, ont blâmé avec vigueur la témérité aveugle et irréfléchie avec laquelle des philosophes superficiels ont attaqué et livré au ridicule les idées religieuses, bases de la morale.

Cette sage disposition est aujourd'hui devenue très-commune, d'abord parmi les savants, et



ensuite chez les industriels, parce que l'expérience a fait sentir de plus en plus profondément le besoin d'idées morales, et, par conséquent, de bases pour les soutenir.

La génération actuelle a fait disparaître de nos livres et de notre société ce ton de frivolité et de plaisanterie sur les croyances religieuses, dont la génération précédente faisait parade; il est aujourd'hui presque universellement désapprouvé, et, même dans les salons de nos oisifs, il est réputé de mauvais goût. Il a été remplacé par un sentiment général de respect pour les idées religieuses, fondé sur la conviction de leur nécessité présente. On peut aisément prendre ce sentiment pour une croyance réelle, ou, au moins, pour une disposition qui permet de rétablir les croyances dans leur ancien empire, quand on n'observe pas avec l'attention la plus scrupuleuse, et quand on n'a point familiarisé son esprit avec la marche que l'esprit humain a suivie depuis l'introduction des sciences positives en Europe, par les Arabes.

Mais pour ceux auxquels cette marche est familière, il n'est pas douteux, malgré le fait que je viens d'analyser, que les doctrines du clergé ont perdu toute leur force; qu'elles ne peuvent

plus être un appui réel pour le pouvoir royal, et que même elles ne continuent à servir de bases à la morale, que parce qu'elle n'a point encore été établie par les savants sur ses nouvelles bases.

Or, ce dernier état de choses doit être nécessairement très-passager ; et, quand il aura disparu, toute l'influence que le clergé possède encore se dissipera pour jamais.

En troisième lieu, le ministère de Votre Majesté a pensé, vraisemblablement, que l'ancienne noblesse était très-attachée à la royauté, et que la nouvelle le deviendrait bientôt par les bienfaits du Roi.

Sans doute il ne s'est point trompé, relativement à beaucoup d'hommes d'un caractère honorable qui se trouvent dans l'une et dans l'autre classe, et sur lesquels la vénération, d'une part, ou la reconnaissance de l'autre, ont assez d'empire pour dominer les intérêts personnels. Mais ce n'est point ainsi qu'on peut juger les masses. L'expérience a suffisamment prouvé que l'ancienne noblesse, en général, se proposait pour but le rétablissement de ses privilèges et de ses richesses, et, s'il se peut même, du régime où le roi n'était que *primus inter pares* ;

qu'enfin elle ne regardait la protection royale que comme un moyen d'atteindre ce but, à l'accomplissement duquel était subordonné son attachement, et même son obéissance. Tout absurde qu'il est, ce projet n'en existe pas moins.

Quant à la noblesse de Bonaparte, elle regarde, en général, les bienfaits du roi comme des devoirs ; elle voit de très-mauvais œil la concurrence de l'ancienne noblesse ; elle considère les places comme sa propriété naturelle et légitime, et elle ne se regardera comme assurée de la possession de ses titres et de ses richesses, que lorsqu'elle aura placé sur le trône un roi de sa façon. C'est un fait dont tous les observateurs sensés et impartiaux sont aujourd'hui convaincus, quoique tous ne le proclament pas.

Enfin, le ministère craint peut-être que les communes soient peu attachées à la royauté en général, et à la maison de Bourbon en particulier. Cette crainte est entièrement chimérique. Les industriels et les savants sentent profondément le besoin de la royauté, et de la royauté entre les mains des Bourbons, pour le maintien de la paix et de l'ordre, dont ils sont, par leur position sociale, les amis les plus intéressés. Ils

aiment la maison de Bourbon ; ils se rappellent tous les services qu'elle a rendus à la cause des communes depuis l'affranchissement, et ils espèrent avec confiance qu'elle n'abandonnera point cette cause. Ils ont en horreur le despotisme de Bonaparte et de ses adhérents, dont ils ont porté tout le fardeau ; ils sentent que l'arbitraire se rajeunit, et acquiert de la force, au lieu d'en perdre, quand le pouvoir passe dans de nouvelles mains ; en un mot, ils sont les soutiens naturels du trône de Votre Majesté.

Il résulte, Sire, de l'examen précédent, que le plan politique suivi par le ministère de Votre Majesté, depuis la restauration, non-seulement est vicieux en lui-même, mais qu'aucun des motifs qui peuvent avoir conduit à l'adopter, n'est réellement fondé. Le ministère doit donc abandonner ce plan, et alors il ne reste à choisir qu'entre ces deux moyens :

Se liguier étroitement avec l'une des deux noblesses, en sacrifiant l'autre ;

Ou bien, s'unir franchement avec les communes, en abandonnant les deux noblesses.

Je crois avoir démontré, Sire, qu'aucune des deux noblesses ne peut être un appui réel pour le trône de Votre Majesté. Il est également incon-

testable à mes yeux, que le vœu des communes de voir terminer la révolution par l'établissement d'un nouveau système politique, fondé sur l'industrie, comme nouvel élément temporel et sur les sciences d'observation comme nouvel élément spirituel ; que ce vœu, dis-je, finira nécessairement par prévaloir contre tous les obstacles et contre les efforts de tous les partis, puisqu'il est le résultat final de tous les progrès que la civilisation a faits depuis six cents ans, et même, on peut le dire, depuis son origine.

Ainsi, pour choisir un plan de conduite durable, il ne saurait y avoir à balancer un seul instant entre les deux que je viens d'indiquer. Le premier ne pourrait prétendre tout au plus qu'à un succès momentané, d'une très-courte durée ; tandis qu'il est facile de faire voir qu'une ligue franche avec les communes, mise en activité le plus promptement possible, est tout à la fois le moyen le plus simple, le plus sûr et le plus immédiat, d'asseoir sur des bases solides le trône de Votre Majesté.

Il suffit, pour cela, de comparer ce qui doit vraisemblablement arriver dans les deux suppositions que j'ai mises en regard.

Si les ministres s'appuyaient exclusivement

sur l'une des deux noblesses, et par conséquent sacrifieraient les communes à son avidité, il arriverait, selon toutes les probabilités :

Si c'était sur l'ancienne noblesse, que la nouvelle, déçue de ses prétentions, s'efforcerait ouvertement et de tout son pouvoir, de renverser le trône de Votre Majesté; et peut-être y parviendrait-elle, parce que les communes, qui seules pourraient l'empêcher, s'y opposeraient faiblement dans cette hypothèse.

Si, au contraire, le ministère prenait pour appui exclusif la nouvelle noblesse, il est vraisemblable qu'elle en profiterait pour agir plus sûrement contre votre auguste dynastie.

Le système de balancement, dont je crois néanmoins avoir montré le vice radical, serait sans doute préférable à l'un ou à l'autre de ces deux partis.

Mais si Votre Majesté, abandonnant les deux noblesses à leur inévitable destinée, se liguait avec ses fidèles communes, la stabilité de son trône serait assurée pour jamais, puisque la résistance purement passive des communes préviendrait jusqu'aux moindres tentatives des deux féodalités impuissantes.

A la vérité, Votre Majesté devrait s'attendre à

voir diminuer sa liste civile, ainsi que le pouvoir de son ministère et de ses agents, par la suppression d'un grand nombre de dépenses et de fonctions inutiles aux communes, et onéreuses pour elles. En un mot, la royauté perdrait ce qui reste encore du caractère féodal, pour prendre le caractère communal. Mais la certitude d'en jouir avec une parfaite tranquillité, d'en transmettre à son auguste dynastie une possession désormais à l'abri de toute contestation de la part des ambitieux ; la gloire de devenir, en provoquant la formation du nouveau système politique, le législateur et le bienfaiteur éternel de la France et de toutes les nations civilisées ; tous ces motifs, dis-je, compenseraient sans doute plus que suffisamment, aux yeux de Votre Majesté, une diminution d'autorité qui ne peut blesser qu'autant qu'elle est relative, ou qu'elle est arrachée par la violence.

D'ailleurs, il ne s'agit point, au fond, de suivre une route entièrement nouvelle ; il s'agit seulement de revenir à la marche adoptée par les plus illustres ancêtres de Votre Majesté, qui se sont toujours ligués avec les communes, et de suivre en particulier, la ligne tracée par son auguste frère, quand il a appelé les communes

à une double représentation dans les états généraux.

SIRE,

Supprimer les deux noblesses, composer le corps électoral d'industriels, et diriger par des prix les travaux des savants sur les questions politiques fondamentales; tels seraient, sans doute, les moyens décisifs de commencer une ligue indissoluble avec les communes.

Le plus grand obstacle que Votre Majesté aurait à vaincre, dans ce système de conduite, le seul même, serait l'apathie politique des industriels, la défiance excessive qu'ils ont de leurs lumières et de leur capacité en politique, leur confiance démesurée dans les légistes et les métaphysiciens. Mais la sage persévérance de Votre Majesté, et l'action des savants stimulée par elle, auraient bientôt surmonté cette difficulté; et, en donnant aux industriels un juste sentiment de leur dignité et de leur valeur politique, leur auraient bientôt imprimé cette impulsion d'activité, seule condition qui leur manque pour s'élever au rôle que la marche de la civilisation leur assigne impérieusement aujourd'hui.



Telles sont, Sire, exprimées avec franchise et loyauté, les réflexions que le désir de voir consolider la royauté dans votre auguste dynastie, a inspirées

A votre très-fidèle sujet.

---

## AU ROI

ET A MESSIEURS LES AGRICULTEURS, NÉGOCIANTS,  
MANUFACTURIERS ET AUTRES INDUSTRIELS QUI SONT  
MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SUR LES MESURES A PRENDRE POUR TERMINER LA  
RÉVOLUTION.

SIRE ET MESSIEURS,

Il n'existe qu'un seul moyen de terminer la révolution : ce moyen consiste à établir l'administration des affaires publiques la plus favorable à la culture, au commerce et à la fabrication.

Or, le moyen le plus certain pour rendre l'administration des affaires publiques la plus favorable possible à la culture, au commerce et à la fabrication, consiste évidemment à placer la direction des affaires générales dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers les plus capables.

Les mesures qui investiront les industriels des plus grands pouvoirs politiques, seront donc les plus propres à terminer la révolution.

Les mesures que je vais soumettre à Votre Majesté, ainsi qu'à vous, Messieurs, me paraissent les plus certaines pour investir les industriels de la direction générale de l'administration publique : je les crois, pour cette raison, les meilleures à employer pour terminer la révolution.

*Mesures à prendre pour terminer la révolution.*

Il sera arrêté par les autorités compétentes ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. Le ministère des finances ne pourra être occupé que par un citoyen qui aura été industriel de profession pendant dix années consécutives.

Art. II. Il sera établi un conseil d'industriels (qui portera le titre de chambre de l'industrie) : ce conseil sera attaché au ministère des finances, et il sera composé de vingt-cinq personnes.

Le ministre des finances sera membre de cette chambre, et il en sera président.

Cette chambre sera composée d'abord des quatre cultivateurs dont les cultures sont les plus importantes ; des deux négociants faisant le plus d'affaires ; des deux fabricants employant

le plus d'ouvriers ; et des quatre banquiers jouissant du plus grand crédit.

Cette première moitié de la chambre procédera à la nomination de douze autres membres, pris parmi les industriels, dans la proportion suivante, savoir : six cultivateurs, deux négociants, deux manufacturiers et deux banquiers.

Art. III. La chambre de l'industrie s'assemblera une fois par an, d'après l'invitation du ministre des finances.

Le ministre des finances soumettra à cette chambre le projet de budget qu'il aura conçu.

Cette chambre discutera le budget qui sera soumis, par le ministre, à son examen, et elle arrêtera ce projet, après y avoir fait des changements, si elle le juge convenable.

Tous les ministres auront le droit d'assister aux séances de cette chambre, et ils pourront prendre part aux discussions ; mais ils n'auront pas voix délibérative.

Art. IV. Le premier article du budget des dépenses aura pour objet d'assurer l'existence des prolétaires, en procurant du travail aux valides, et des secours aux invalides.

Art. V. Le ministère de l'intérieur ne pourra être occupé que par un citoyen qui ait été indus-

triel de profession pendant six années consécutives.

Art. VI. Il sera établi un conseil attaché au ministère de l'intérieur ; le ministre sera membre et président de ce conseil.

Ce conseil sera composé de vingt-cinq membres ; savoir : 1<sup>o</sup> de sept agriculteurs, trois négociants et trois fabricants ; 2<sup>o</sup> de deux physiiciens, trois chimistes et trois physiologistes, tous membres de l'Académie des sciences, et de trois ingénieurs des ponts et chaussées.

Les membres de ce conseil, le ministre seul excepté, seront nommés par la chambre de l'industrie.

Art. VII. Le conseil attaché au ministère de l'intérieur se réunira deux fois par an, d'après l'invitation du ministre.

Ce conseil s'assemblera une première fois pour discuter et arrêter le projet du budget du ministère de l'intérieur.

Il s'assemblera une seconde fois pour arrêter l'emploi des sommes qui auront été accordées au ministère de l'intérieur par le budget général.

Art. VIII. Le ministère de la marine ne pourra être occupé que par un citoyen qui ait été domicilié dans un port de mer pendant vingt ans, et

à la tête d'une maison de commerce faisant des armements au moins depuis dix années.

Art. IX. Il sera établi un conseil maritime.

Ce conseil sera composé de treize membres, savoir . un député de Dunkerque, deux du Havre, un de Saint-Malo, deux de Nantes, un de La Rochelle, deux de Bordeaux, un de Bayonne, deux de Marseille <sup>1</sup>, et le ministre, qui sera président de ce conseil.

Les armateurs de chacune des places désignées ci-dessus, nommeront les députés chargés de soutenir leurs intérêts.

Le conseil maritime s'assemblera deux fois par an, d'après l'invitation du ministre de la marine.

A sa première réunion, il arrêtera le projet du budget de la marine ; à la seconde, il arrêtera l'emploi des sommes qui auront été accordées au département de la marine par le budget général.

SIRE ET MESSIEURS,

Je supplie Votre Majesté, je vous prie, Mes-

1. Cette désignation des ports qui auraient le droit de nommer des membres du conseil maritime, ne doit être considérée que comme une indication.

sieurs, d'examiner les mesures que je propose, d'abord sous ce seul rapport :

*Est-il vrai, est-il clair, est-il évident, qu'un ordre de choses politiques stable commencerait à s'établir, si ces mesures étaient adoptées?*

Je suppose Votre Majesté, je vous suppose, Messieurs, entièrement convaincus à cet égard, et je passe à la discussion de cette seconde question.

*Quel est le caractère de ces mesures? par qui peuvent-elles être prises?*

SIRE ET MESSIEURS,

Ces mesures peuvent être considérées comme des dispositions constitutionnelles; et, sous ce rapport, elles ne pourraient être prises que par une autorité investie de pouvoirs *ad hoc*.

Mais ces mesures peuvent aussi être envisagées comme étant l'objet de lois réglementaires; alors le concours des trois pouvoirs dirigeants suffirait pour les mettre en vigueur.

Enfin, ces mesures peuvent être classées parmi les arrêtés administratifs; et, dans ce cas, une ordonnance suffit pour les mettre en action.

En disant que ces mesures peuvent être consi-

dérées comme des dispositions constitutionnelles, je me fonde sur ce fait incontestable :

La Charte n'a stipulé aucune mesure aussi importante que celle que je propose : ainsi ces mesures sont constitutionnelles ; ainsi, ces mesures sont encore plus constitutionnelles que la Charte.

Ces mesures peuvent encore être envisagées comme l'objet de lois réglementaires, car elles ne sont en opposition avec aucun des articles de la Charte.

Enfin, une ordonnance suffit pour mettre ces mesures en vigueur ; car le pouvoir administratif appartient exclusivement à la royauté, et ces mesures ne sont, dans la réalité, que des dispositions réglementaires qui fixent le mode d'administration.

Je passe à l'examen d'une troisième et dernière question.

*Par qui ces mesures doivent-elles être prises ?*

Et je demande d'abord, *si c'est par une assemblée choisie expressément pour cet objet que les mesures doivent être adoptées ?*

Je ne le pense pas, par beaucoup de raisons, dont il est inutile que je parle, attendu que ce mode d'admission exigerait beaucoup de temps,



et qu'il aurait, par conséquent, de grands inconvénients, puisqu'il prolongerait les dangers de la maison de Bourbon et les souffrances des industriels.

*Sera-ce par un acte du parlement que ces mesures seront mises en vigueur?*

Ce mode d'admission est tout à fait impraticable dans l'état actuel des choses, car la majorité des chambres est composée d'hommes qui ne sont pas industriels, qui sont très-inférieurs aux industriels en capacité administrative, et qui, cependant, conservent la persuasion que ce sont eux qui doivent administrer les affaires publiques, de manière que le projet de loi, à cet égard, que le Roi présenterait aux chambres, serait nécessairement rejeté.

*C'est une ordonnance qui doit réaliser ce projet.*

La seule volonté du roi suffit pour rendre cette ordonnance ; le roi peut rendre cette ordonnance immédiatement ; et, d'un autre côté, si le roi, mal conseillé par ses alentours, hésitait à prendre ce parti, les industriels pourraient, par des démarches légales, faciliter à Sa Majesté les moyens de secouer le joug qui lui a été imposé par le

clergé, par les deux noblesses, par l'ordre judiciaire et par ses courtisans.

Le point important est que la royauté et l'industrie se trouvent en contact immédiat, et on peut regarder comme à peu près indifférent que les premiers pas, pour opérer ce rapprochement, soient faits par l'une ou par l'autre de ces deux puissances.

SIRE,

Depuis votre rentrée en France, Votre Majesté n'a pas eu un seul moment de tranquillité, ni de satisfaction politique. Elle a toujours eu à combattre une faction puissante qui se propose pour but de placer sur le trône un roi de sa façon, afin de s'assurer la jouissance de toutes les places qui sont à la nomination de la couronne, et Votre Majesté n'a pas trouvé dans la nation un appui suffisant pour en imposer à ces factieux.

Voilà, Sire, une première vérité malheureusement incontestable. En voici une seconde qu'il ne faut pas se dissimuler :

C'est que la véritable cause de vos chagrins a été le mauvais usage que les ministres de Votre Majesté ont fait du pouvoir royal.

Les courtisans cherchent à vous persuader que l'opinion politique du gouvernement est la bonne, et que, si les choses ne vont pas bien, les fautes et les erreurs commises par la nation en sont la véritable cause.

Cette manière d'envisager les choses est fautive, et elle est funeste pour Votre Majesté.

La nation a accepté la Charte que vous avez faite; elle a consenti que vous exercassiez le pouvoir de législateur suprême : il est par conséquent certain que Votre Majesté a eu et qu'elle a tous les moyens d'établir un ordre de choses stable, et que si un bon ordre de choses n'existe pas, c'est parce que la combinaison qui a été faite par le ministère est vicieuse.

Il me paraît utile d'établir cette vérité, et de rappeler Votre Majesté au noble sentiment d'après lequel les difficultés sont vues comme étant en dedans et point en dehors; mais mon intention n'est pas de faire de cette vérité une arme offensive pour critiquer les ministres de Votre Majesté.

Sire, il est incontestable que c'est par la raison que les ministres de Votre Majesté n'ont pas usé convenablement du pouvoir royal, que la tranquillité n'est pas encore rétablie sur des bases solides.

Mais il n'est pas moins certain que, pour ré-

tablir la tranquillité à une époque où elle a été troublée par un effet direct du progrès des lumières et de la marche de la civilisation qui avait nécessité une réforme de l'organisation sociale, il était nécessaire de se faire une idée claire de l'ordre de choses à constituer ;

Et il est également sûr que la conception du nouvel ordre de choses à établir pour organiser convenablement la société, c'est-à-dire pour l'organiser d'une manière proportionnée à l'état de ses lumières acquises, ne pouvait pas se former dans la tête des ministres, par la raison simple qu'un homme ne peut pas s'occuper fructueusement de deux choses importantes dans le même moment, et que le travail nécessaire pour la conduite des affaires journalières occupant et devant occuper tous les membres du gouvernement, ils n'ont point la possibilité de s'élever aux vues générales qui doivent fixer l'attention du législateur constituant.

Sire, il résulte, de ce que je viens de dire, une réflexion très-importante et très-utile, c'est que les reproches qui sont faits à votre ministère ne sont pas fondés en raison, au moins sous le rapport principal. Il en résulte aussi que votre ministère a les moyens de fermer la bouche aux

écrivains qui s'acharnent à critiquer sa marche, en leur disant :

Nos occupations ayant pour objet principal et spécial de pourvoir aux besoins politiques journaliers de la société, nous ne pouvons pas nous placer au point de vue le plus général pour envisager les choses ; mais vous, Messieurs, dont l'esprit jouit d'une entière liberté, méditez sur la marche de la civilisation, et quand vous aurez conçu clairement le système d'organisation qui convient à la société dans l'état présent de ses lumières, quand vous aurez acquis sur ce sujet des idées positives, vous verrez que nous nous empresserons d'utiliser vos découvertes.

Il y avait donc une condition préliminaire qui devait être remplie avant que le gouvernement pût se diriger vers un but fixe, avant qu'il pût adopter une allure franche, une marche ferme ; et cette condition, comme je viens de le dire, ne pouvait pas être remplie par les ministres.

Il fallait que le moyen de terminer la révolution fût clairement connu, qu'il fût conçu d'une manière assez nette pour pouvoir être mis à la portée des esprits les plus ordinaires.

Ce moyen n'avait pas été découvert ; c'est ce qui fait que la révolution a duré jusqu'à présent :

maintenant qu'il est trouvé, le gouvernement peut marcher directement et d'un pas assuré vers l'établissement d'un ordre de choses politiques stable.

Sire, ce qui a causé la révolution, c'est que la nation a reconnu que l'impôt qu'on lui faisait payer était trop considérable, et qu'il était mal employé ; ou, en d'autres termes, c'est parce qu'elle a acquis la conviction que ses affaires générales étaient mal administrées.

Ce qui fait que la révolution a duré jusqu'à présent, c'est que la nation n'a point été satisfaite des différents modes d'administration qui ont été essayés depuis qu'elle a renversé son ancien gouvernement.

Le moyen de terminer la révolution consiste à placer l'administration des affaires publiques dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers, parce que les industriels sont les administrateurs les plus capables, et surtout les plus économes.

Il est facile de placer l'administration dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers ; j'en ai indiqué les moyens ; ainsi la route que doivent suivre les ministres de Votre Majesté est toute tracée, et il dépend entièrement de leur volonté de faire cesser immédiatement

les dangers auxquels votre auguste maison se trouve exposée, ainsi que les maux qui affligent la nation.

Sire, toute la politique positive est renfermée dans la loi des finances : c'est parce que la loi des finances a fait jusqu'à ce jour une part annuelle de deux ou trois cents millions aux intrigants, qu'il existe des factions. Que la loi des finances soit bien faite, c'est-à-dire qu'elle soit conçue dans l'intérêt des industriels, au lieu de l'être dans l'intérêt des ambitieux, et les dangers qui menacent le trône cesseront à l'instant, parce que les factions seront dissipées. Or, les seuls hommes capables de former la loi des finances dans un tel esprit sont les industriels importants et instruits qui se trouvent dans la Chambre des députés, les Delessert, les Lafitte, les Ternaux, les Périer, les Bastarrèche, les Beauséjour, etc., ils auront bientôt indiqué à Votre Majesté les véritables moyens de rétablir le calme.

Ce rapprochement entre Votre Majesté et les industriels est d'autant plus facile aujourd'hui, qu'il a déjà fait un grand pas dans cette direction, par la loi qui a appelé les patentés à l'électorat. C'est un service que la France doit à M. Decazes, et qu'elle n'oubliera jamais.

C'est le désir pur et sincère du bonheur de mes compatriotes, c'est aussi le désir de voir Votre Majesté acquérir toute la gloire que le siècle comporte, qui m'ont porté à ce langage d'une extrême franchise.

MESSIEURS,

Je suppose que chacune des idées que je vais vous rappeler est admise par vous comme une vérité incontestable ; c'est-à-dire, je vous suppose entièrement convaincus :

1° Que le seul moyen de terminer la révolution consiste à établir l'administration des affaires publiques la plus favorable à la culture, au commerce et à la fabrication ;

2° Que le moyen le plus certain pour rendre l'administration des affaires publiques la plus favorable possible à la culture, au commerce et à la fabrication, consiste à placer la direction de cette administration dans les mains des cultivateurs, des négociants et des manufacturiers ;

3° Qu'au moyen des mesures que je propose, les cultivateurs, les négociants et les manufacturiers exerceraient sur l'administration des affaires publiques une influence suffisante pour assurer



la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication ;

4° Que le Roi peut, avec de simples ordonnances, mettre à exécution le plan politique que je propose, et que les ordonnances par lesquelles il mettrait ces mesures en activité seraient accueillies avec enthousiasme par tous les Français occupés de travaux d'une utilité positive ;

5° Que le nombre des Français occupés de travaux de culture, de commerce ou de fabrication, étant de plus de vingt-cinq millions d'individus, il est évident que si cette classe de citoyens demandait au Roi, dans une forme légale, d'adopter les mesures que je propose, cette demande serait favorablement accueillie par Sa Majesté : d'abord, parce que cette demande serait juste ; ensuite, parce qu'elle serait conforme aux véritables intérêts de la maison de Bourbon ; et, enfin, parce qu'elle serait l'expression claire du vœu de la très-grande majorité de la nation.

Messieurs, si, comme je le suppose, vous êtes entièrement convaincus de la justesse des cinq idées que je viens de remettre sous vos yeux, il ne me reste qu'une chose à vous dire.

Ce qui me reste à vous dire, Messieurs, c'est que c'est vous qui êtes appelés à déterminer la

manifestation du vœu politique des industriels, puisque vos concitoyens vous ont investis de toute leur confiance, relativement à leurs affaires générales, en vous nommant membres de la Chambre des députés.

Envoyez une circulaire à tous les Français entrepreneurs de travaux industriels ; invitez-les, par cette lettre, à signer une pétition adressée au Roi, et à demander à Sa Majesté, par cette pétition, d'adopter les mesures que je vous propose ; invitez-les, en même temps, à lui déclarer formellement qu'il peut compter sur l'entier dévouement de ceux de ses sujets qui sont industriels, aux intérêts politiques de la maison de Bourbon.

Engagez, par cette circulaire, les chefs de travaux industriels à faire signer cette pétition par toutes les personnes qu'ils emploient.

Quand vous aurez reçu cette pétition (qui sera indubitablement signée par la presque totalité des Français occupés par profession de travaux relatifs à la culture, au commerce et à la fabrication), suppliez le Roi de vous accorder une audience.

Quand vous présenterez cette pétition à Sa Majesté, soyez pénétrés du sentiment de confiance

qui doit vous accompagner dans cette honorable démarche ; rappelez-vous, en parlant au Roi, que LA VOIX DU PEUPLE EST LA VOIX DE DIEU.

Et ce faisant, Messieurs, vous ferez cesser subitement les dangers qui menacent la maison de Bourbon, et les maux qui accablent la nation française.

Messieurs, vous êtes dans la chambre environ quarante cultivateurs, négociants ou manufacturiers de profession. Il est certainement désirable que la circulaire que je vous invite à envoyer à tous les Français entrepreneurs de travaux industriels, soit signée par vous tous ; mais il ne faut pas vous persuader que le succès de cette opération nécessite cet accord parfait ; elle réussirait, quand bien même il se trouverait parmi vous des dissidents ; elle réussirait, quand elle ne serait appuyée que par la moitié de vous.

Ainsi, Messieurs, en dernière analyse, la tranquillité présente et future de la maison de Bourbon, celle de la nation française, et même de tous les peuples éclairés, dépend de quelques industriels.

Le pouvoir des industriels sur la société est devenu entièrement prépondérant : leur volonté

dans cette importante occasion sera-t-elle proportionnée à leur pouvoir?

**SIRE et MESSIEURS,**

Les circonstances politiques deviennent pressantes; tous les peuples manifestent la volonté d'obtenir une prompte amélioration de leur existence politique; une grande révolution vient de s'opérer en Espagne, et les Napolitains n'ont pas tardé à suivre l'exemple des Espagnols.

L'amour-propre national ne permettra pas aux Français de rester longtemps dans la situation politique où ils se trouvent. Hâtez-vous de concevoir pour eux un plan de conduite sage; car si vous ne leur indiquez pas la bonne route, ils en prendront inévitablement une mauvaise. Leur parti est pris, ils veulent marcher, et c'est en avant qu'ils veulent se porter.

**SIRE et MESSIEURS,**

Pour éviter les malheurs qui arriveraient indubitablement si le grand mouvement moral, devenu inévitable, se trouvait dirigé par des jacobins, ou par des bonapartistes;

**Pour éviter l'inconvénient de faire la besogne**

en deux fois, ce qui deviendrait nécessaire dans le cas où le mouvement d'opinion serait dirigé par des militaires ou par des légistes,

Il faut présenter à la nation des vues nettes sur les moyens d'assurer la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication ;

Il faut prendre des mesures pour assurer du travail à la classe nombreuse pour laquelle le travail des mains est le seul moyen d'existence.

SIRE et MESSIEURS,

Il en est temps encore, vous pouvez garantir votre patrie des maux dont elle est menacée ; mais il n'y a pas un moment à perdre : l'union franche de la puissance royale et de la puissance industrielle peuvent dissiper, comme par enchantement, l'orage épouvantable qui s'amoncelle sur nos têtes ; mais, pour opérer cette espèce de miracle, cette alliance doit se former sans le moindre retard.

Il n'est point indispensable, pour commencer à mettre cette alliance en activité, d'adopter sur-le-champ toutes les mesures que j'ai proposées ; il suffit de mettre à exécution les suivantes :

...Que le projet du budget pour l'année 1821

soit conçu par un ministre des finances pris dans la classe des industriels de profession ;

Que ce projet soit discuté et amendé par un conseil composé des cultivateurs, des négociants et des fabricants les plus riches et les plus capables ;

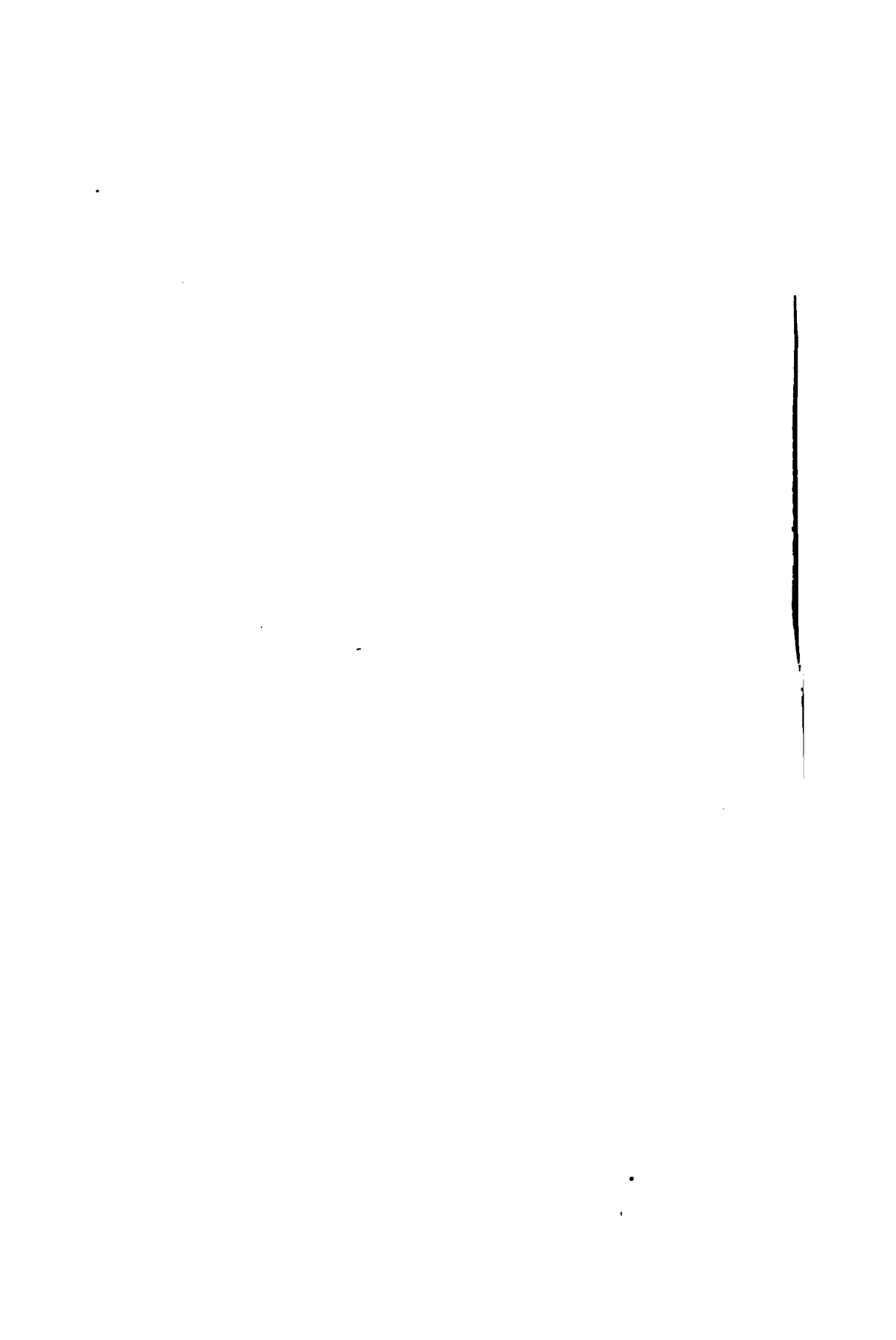
Que le premier article de ce budget, pour la partie des dépenses, ait pour objet d'assurer la subsistance des non-propriétaires, en procurant du travail aux valides, et des secours aux invalides ;

Et la maison de Bourbon, ainsi que la nation française, n'aurent plus rien à redouter,

Ni des doctrines des jacobins,

Ni des complots des bonapartistes,

Ni des intrigues des noblesses et du clergé,  
tant nationaux qu'étrangers.



DEUXIÈME  
CORRESPONDANCE

AVEC

MESSIEURS LES INDUSTRIELS



## AVERTISSEMENT

---

Cette seconde Correspondance a pour objet d'appuyer par de nouvelles preuves et par des considérations plus approfondies, l'opinion que j'ai émise dans la première sur les mesures à prendre pour terminer la révolution. Elle est adressée partie au Roi et partie aux industriels. Elle tend directement à rétablir entre la puissance royale et la puissance industrielle l'alliance qui a subsisté entre elles depuis Louis-le-Gros jusqu'à Louis-le-Grand.

## PREMIÈRE LETTRE

## A MESSIEURS

LES CULTIVATEURS, FABRICANS, NÉGOCIANS,  
BANQUIERS ET AUTRES INDUSTRIELS.

MESSIEURS,

Depuis la publication de ma brochure *sur les mesures à prendre pour terminer la révolution*, je me suis présenté chez plusieurs industriels des plus importants et des plus généralement estimés, et j'ai pris la liberté de les consulter sur mon entreprise.

Tous, sans aucune exception, ont approuvé mes principes; tous ont eu la bonté d'applaudir aux efforts que je fais pour déterminer le Roi ainsi que la nation à les adopter; tous, enfin, m'ont rendu le service de me faire des objections.

La lecture de ces objections et des réponses que j'y ai faites vous fournira, Messieurs, de nouvelles preuves du droit incontestable que vous avez de jour du premier degré de considération

sociale, et d'exercer une influence prépondérante sur l'administration des affaires publiques.

PREMIÈRE OBJECTION.

*L'Observateur.* Votre système est trop absolu, trop exclusif; certainement le commerce, la fabrication ainsi que la culture devraient être plus considérés, et classés d'une manière plus distinguée qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour; mais ceux qui se livrent aux occupations de ce genre, ne doivent pas prétendre à absorber toute la considération publique. Les cultivateurs, les négociants, les fabricants, doivent certainement exercer une grande influence sur l'administration générale; mais ils ne sont pas les seuls qui possèdent des connaissances utiles à la société; il serait injuste, et par conséquent nuisible aux intérêts nationaux que le pouvoir et les places ne fussent confiés qu'à des industriels : que deviendrait une nation qui n'aurait que des cultivateurs, des négociants et des fabricants, une nation chez laquelle les travaux relatifs au perfectionnement de la morale publique et privée, de la législation, des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des beaux-arts, ne seraient ni considérés ni suivis avec activité?

*Réponse.* Je n'ai point dit, je n'ai pas pensé que les industriels dussent posséder la totalité de la considération sociale, et exercer tous les emplois publics. Une personne qui donnerait une pareille conception pour base au système politique, me paraîtrait un ignorant et un fou. Mon idée est très-différente de celle que vous m'attribuez fort injustement, car je ne l'ai émise dans aucune partie de l'opinion exposée dans ma brochure. Au surplus, votre objection ne m'étonne point. Je sais que toute idée neuve choque les habitudes contractées ; je sais que ces habitudes s'opposent de tout leur pouvoir à son admission ; je sais, enfin, que tout novateur doit se condamner à répéter souvent ce qu'il a dit, et à présenter son idée sous bien des faces différentes. Je vais vous exposer de nouveau la conception que j'ai publiée dans ma brochure, en affirmant qu'elle devait servir de base au nouveau système politique.

Dans l'état présent des lumières, et par l'effet le plus général et le plus immédiat de ces mêmes lumières, la nation désire prospérer par des travaux de culture, de fabrication et de commerce. Or, il est évident que le moyen le plus certain pour faire prospérer la culture, le commerce et

la fabrication, consiste à confier aux cultivateurs, aux négociants et aux fabricants le soin de diriger l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire le soin de faire le budget, car ils sont certainement ceux qui connaissent le mieux ce qui est utile, ainsi que ce qui est nuisible à leurs travaux.

Voilà ce que je pense, voilà ce que j'ai dit, voilà ce que je répète, voilà ce que je prouverai au Roi et à la nation ; voilà, en un mot, le principe que j'ai l'intention de leur faire adopter, et que je suis certain de faire admettre par eux, à une époque peu éloignée, sans employer d'autre moyen que celui de la démonstration.

Et il ne résulte point de ce principe, auquel je pourrais donner le nom d'axiome, que les cultivateurs, les négociants et les fabricants doivent absorber toute la considération publique, et occuper tous les emplois du gouvernement.

Prenez la peine de réfléchir à la conduite que tiendra nécessairement (c'est-à-dire en agissant conformément à ses intérêts) la commission composée d'industriels, qui sera chargée de faire le budget, et vous acquerez, par votre propre travail, la conviction que cette commission s'empressera d'assurer les fonds nécessaires pour

activer tous les travaux utiles à la culture, à la fabrication ainsi qu'au commerce, et qu'elle fera cesser le plus promptement possible toutes les dépenses qui seront inutiles ou nuisibles aux principales branches de l'industrie.

Or, il est évident que tous les travaux utiles à la culture, à la fabrication et au commerce, sont utiles à la société, tandis que tous les travaux inutiles ou nuisibles à l'industrie, sont inutiles à la société générale, ou lui sont nuisibles.

Tous les citoyens livrés à des occupations utiles à la société, doivent désirer que les industriels soient chargés de faire le budget ; car ils sont les plus intéressés de tous au perfectionnement de la morale publique et privée, ainsi qu'à l'établissement des lois nécessaires pour empêcher les désordres, et ils sentent mieux que personne l'utilité des sciences positives et les services que les beaux-arts rendent à la société ; car ils sont les plus capables, les seuls capables de répartir entre les membres de la société la considération et les récompenses nationales, de la manière convenable, pour que justice soit rendue à chacun suivant son mérite.

Ce serait une inquiétude mal fondée de craindre que les industriels profitassent de ce qu'ils

seraient chargés de faire le budget pour s'emparer des places du gouvernement. Cette crainte serait mal fondée, 1<sup>o</sup> parce que ces emplois deviendront subalternes à leur égard, quand ce seront eux qui seront chargés de la direction générale de l'administration publique ; 2<sup>o</sup> parce qu'après les réformes faites, les grandes entreprises d'industrie seront infiniment plus lucratives que les premières places du gouvernement ; 3<sup>o</sup> parce que les industriels se sentiront moins propres à exercer les emplois du gouvernement que ceux qui ont contracté l'habitude de ce genre de travail.

Enfin, mon idée est bien simple, je dis :

Tant que la nation a voulu prospérer par la guerre et en faisant des conquêtes, les militaires ont dû former la première classe de la société ; ce sont eux qui ont dû diriger les affaires publiques, et c'est, en effet, de cette manière que les choses se sont passées à cette époque. Aujourd'hui que la nation veut prospérer par des travaux pacifiques, ce sont les industriels qui doivent former la première classe de la société ; ce sont eux qui doivent diriger les affaires publiques ; ce sont eux, en un mot, qui doivent faire le budget.

Le système militaire n'était pas exclusif, puis-

que les militaires encourageaient tous les travaux qui leur étaient utiles ; le système industriel ne sera pas plus exclusif que celui de la féodalité ; il le sera même beaucoup moins, car tous les travaux qui tendront à améliorer le sort de l'espèce humaine seront directement utiles aux spéculations des industriels.

*L'Observateur.* Ainsi, l'idée que vous voulez donner pour base au système politique est que le projet de budget doit être connu et présenté au Roi par une commission composée d'industriels de profession.

Eh bien ! j'attaque l'idée mère de votre système ; je vous déclare que les industriels ne me paraissent point en état de bien combiner le projet des recettes et des dépenses générales : je vous déclare qu'ils me paraissent de tous les citoyens les moins capables de faire ce travail.

Chaque industriel concentre son attention dans la branche d'industrie à laquelle il s'est adonné ; presque aucun d'eux n'est susceptible de s'élever à des considérations générales ; chacun d'eux désirerait que toute la force publique, que tous les moyens de la nation fussent employés à faire prospérer ses affaires particulières.

Vous avez dit, dans votre brochure, que la com-



mission que le Roi chargerait de lui présenter un projet de budget devrait être composée de cultivateurs, de négociants et de fabricants.

Si ce projet se réalisait, vous verriez que les cultivateurs voudraient faire porter l'impôt en totalité sur les objets manufacturés et sur les denrées étrangères ; vous verriez que, sans s'inquiéter des inconvénients qui pourraient en résulter pour la nation, ils voudraient établir la libre exportation de tous les produits territoriaux.

Les fabricants voudraient prohiber tous objets manufacturés chez l'étranger ; ils voudraient empêcher la sortie de toutes les matières premières, tandis que les négociants opineraient pour l'entière liberté de la circulation des produits nationaux et étrangers, sans se mettre en peine ni du renchérissement des grains, ni de la chute de nos manufactures.

Il est incontestable que ce sont les industriels qui forment la classe la plus utile et la plus nombreuse ; que ce sont eux qui fournissent, par leurs travaux, à tous les besoins de la société ; que ce sont eux qui produisent toutes les richesses nationales.

Il est également certain que c'est dans l'intérêt de l'industrie que le budget doit être conçu. Mais

il ne résulte pas de ces deux faits, qui ne peuvent pas vous être contestés, que le budget doit être conçu et combiné par les industriels. Vous avez commis une grande faute en en tirant cette conclusion, dont je viens de vous prouver le peu de solidité.

*Réponse.* La vérité ne dépend aucunement de notre volonté, ni de nos habitudes, ni de nos croyances. Une opinion peut être très-fausse quoiqu'elle ait de nombreux partisans ; c'est précisément le cas qui se présente dans ce moment. L'opinion que vous venez d'émettre est très-répandue, fort accréditée, et cependant elle est complètement fausse.

Oui, Monsieur, c'est une erreur de croire que les chefs des travaux industriels ne possèdent que des connaissances particulières, que les connaissances relatives à la branche d'industrie qu'ils exploitent. Il y a une capacité qui leur est commune à tous, c'est la capacité administrative ; c'est la capacité nécessaire pour faire un bon budget ; et, cette capacité, ils sont les seuls qui la possèdent ; ils en ont été les créateurs ; elle n'a commencé à exister qu'à l'époque de l'affranchissement des communes ; elle s'est toujours perfectionnée depuis cette époque. Cette branche de

nos connaissances est devenue aujourd'hui une science positive; c'est-à-dire, cette capacité s'est divisée en deux capacités, la capacité théorique et la capacité pratique; elle est devenue une science positive, car les faits qui lui servent de base sont des faits observés, car ce sont des faits qui ont été vérifiés par de nombreuses expériences.

En un mot, Monsieur, vous dites que les industriels ne sont pas capables de faire le budget, et je vous répons que les industriels sont les seuls capables de régler l'administration des affaires publiques conformément aux intérêts de la très-grande majorité de la nation, conformément à l'intérêt des producteurs.

L'état actuel de l'opinion publique relativement à la question que nous examinons est fort singulier.

Depuis la célèbre discussion sur le commerce des grains, discussion dont le résultat a été que le meilleur moyen d'assurer la subsistance de tous les habitants de la France était de laisser à l'industrie le soin de diriger cette administration, on a passé en revue tous les services publics, et il a été reconnu que les industriels étaient les

plus capables de diriger toutes les branches de l'administration générale.

L'opinion publique a prouvé qu'elle adoptait toutes ces démonstrations particulières, en établissant le proverbe *laissez faire, laissez passer*; et cependant elle reste persuadée que les industriels ne sont pas capables de concevoir le plan général des recettes et des dépenses publiques, qu'ils ne sont pas capables de faire un bon budget, ce qui implique une contradiction évidente; car ce qui est vrai dans toutes ses parties est nécessairement vrai dans son ensemble.

Je ne crois pas, Monsieur, devoir donner pour ce moment un plus grand développement à ma réponse; je la terminerai donc en vous disant que ce que vous appelez mon système, est une conception que je n'ai point créée, inventée; que ce système a été organisé dans toutes ses parties par les industriels, et que mes fonctions se bornent à proclamer la vérité générale qui lie entre elles toutes les vérités particulières admises en économie politique.

*L'Observateur.* Ce que vous venez de me dire mérite d'être médité; je ne puis donc pas y répondre sur-le-champ; mais je vous observerai qu'il y a une chose importante dont je vous ai

parlé, et à laquelle vous n'avez fait aucune attention.

Je vous ai dit que les intérêts des cultivateurs, des négociants et des fabricants, étaient tout à fait distincts, qu'ils étaient même opposés les uns aux autres; que de là il résultait qu'une commission pour faire le budget, composée de cultivateurs, de négociants et de fabricants, ne pourrait pas s'entendre.

*Réponse.* Je conviens que, sous le rapport de la manière dont l'impôt doit être assis, il existe une sorte d'opposition entre les intérêts des cultivateurs et ceux des fabricants, entre les intérêts des cultivateurs et des fabricants réunis et ceux des négociants; mais je dis que cette opposition est infiniment petite en comparaison de celle qui existe entre les intérêts des industriels et ceux de la noblesse tant ancienne que nouvelle, ceux du clergé tant ancien que nouveau, ceux des légistes, ceux des propriétaires oisifs, et ceux, en un mot, des Français qui ne sont pas industriels.

Je dis que les industriels de toutes les classes sont intéressés à l'économie dans l'administration, qu'ils sont aussi tous intéressés au maintien de la tranquillité publique, tant intérieure

qu'extérieure, tandis que les nobles, les tonsurés, les légistes et les propriétaires oisifs peuvent désirer que le gaspillage continue, parce qu'il leur est profitable ; tandis qu'ils peuvent désirer une guerre extérieure ou une révolution intérieure, parce que ces crises peuvent leur être profitables en leur procurant des places dans l'administration publique.

Je conviens, Monsieur, que le premier budget fait par les industriels sera très-imparfait, très-inférieur à ce qu'il pourrait être ; je conviens que ce premier budget sera nécessairement très-inférieur à ceux que les industriels feront plus tard, et quand ils auront acquis de l'expérience dans ce genre. Mais il est évident que le premier budget, quelque imparfait qu'il soit, remplira cependant beaucoup mieux les conditions d'économie dans les dépenses publiques et de bon emploi des deniers du trésor, qu'aucun de ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour. Il est évident qu'il sera fait dans l'intention de procurer tranquillité et stabilité à la maison de Bourbon, en même temps que prospérité à la nation.

Vous m'avez dit plus haut que les industriels n'avaient point d'idée générale en administration, et que leur ignorance, à cet égard, les rendrait

incapables de faire le budget. J'ajouterai à ce que je vous ai déjà répondu sur ce sujet, qu'il existe heureusement pour eux une nature de capacité, qu'ils ne possèdent pas du tout, et dont tous les ministres des finances que nous avons eus après M. Necker (qui était un industriel), ont fait preuve ; cette capacité est celle de conserver tous ~~les~~ anciens abus en consacrant annuellement une somme énorme à leur entretien.

Monsieur, l'esprit bavarde beaucoup avant que le bon sens prenne la parole ; mais quand une fois le bon sens a parlé, l'esprit ferait inutilement ses efforts pour se faire écouter. Or, le bon sens général a proclamé la vérité fondamentale en finances : *Que le budget devait être fait par ceux qui sont intéressés à l'économie et au bon emploi des deniers publics*, et il résultera nécessairement de cette proclamation du sens commun des Français, que le Roi (dont la fonction la plus honorable consiste à être l'organe de l'opinion publique) chargera incessamment une commission choisie parmi les industriels de lui présenter un projet de budget.

*L'Observateur.* Vous ne m'avez pas persuadé que vous aviez raison, mais vous m'avez entièrement convaincu que votre opinion méritait les

honneurs d'une discussion générale et publique ; je crois qu'elle deviendra bientôt le sujet de débats généraux en France, et même dans toute l'Europe ; mais en attendant que l'attention publique se porte sur cette question, il me paraît que je dois continuer à vous faire les objections qui s'étaient présentées à mon esprit lorsque j'ai lu votre brochure.

Je vous observe donc que les industriels, travaillant à faire le budget, cesseront nécessairement d'être industriels ; car ils ne pourront pas mener de front leurs travaux pour le service public avec ceux relatifs à leurs entreprises particulières. Or, s'ils abandonnent leur maison, ils ne rempliront plus les conditions que vous avez jugées nécessaires pour faire un bon budget ; car ils ne seront plus au nombre de ceux qui doivent craindre l'arbitraire et désirer l'économie, parce qu'ils ne peuvent ni exploiter le pouvoir, ni profiter du gaspillage.

*Réponse.* Je suis très-flatté du jugement favorable que vous portez sur mon travail ; je suis très-reconnaissant des vœux que vous faites pour qu'il obtienne les honneurs d'une discussion générale ; mais je ne suis point de votre avis.



Je vous observerai d'abord que l'opinion que vous appelez la mienne, n'est autre chose que le résumé des opinions émises dans toutes les occasions par les industriels praticiens, tels que MM. Ternaux, Beauséjour, etc., etc.; qu'elle est l'énoncé général des principes professés par le théoricien J.-B. Say, et par les autres écrivains en économie politique.

Je vais vous présenter une seconde observation qui mérite de fixer toute votre attention.

L'époque à laquelle les astronomes ont constitué l'astronomie, en dégagant la base de cette science des faits imaginés qui étaient entrés dans sa première construction, n'a point été signalée par une grande discussion; il s'est établi une ligne de démarcation entre les astronomes et les astrologues; les uns ont été classés parmi les savants, et les autres parmi les charlatans. *On peut combattre une croyance, mais on est obligé de se soumettre à une démonstration.*

Le passage de l'alchimie à la chimie n'a pas trouvé non plus d'opposants dont la résistance ait laissé de trace dans l'histoire; il n'a point occasionné de discussion mémorable.

Il en sera nécessairement de même pour l'éta-

blissement de la politique positive; cet établissement ne sera pas précédé d'une discussion importante dès l'instant que les industriels prendront l'attitude convenable. Dès l'instant que, faisant une application générale de leurs principes, ils se débarrasseront des doctrines féodales et théologiques, on verra la noblesse et le clergé se soumettre sans résistance; on verra les nobles et les prêtres devenir agriculteurs, négociants, fabricants, ou se livrer à des travaux utiles à la culture, à la fabrication et au commerce, en s'occupant, par exemple, d'enseigner la morale positive qui doit servir de base au système industriel. De même que la théologie a été le fondement du régime féodal, on verra les légistes ne plus chercher le but vers lequel la société doit se diriger; on les verra ne plus s'occuper de faire les meilleures lois possibles, mais tout bonnement de faire les lois qui pourront assurer le mieux la prospérité de la culture, du commerce et de la fabrication.

Il me reste à vous prouver que les industriels qui feront partie de la commission chargée de faire le budget, ne seront point obligés de renoncer à leurs entreprises industrielles; mais il me paraît que notre séance d'aujourd'hui a été

suffisamment longue; je vous propose de nous ajourner à demain.

*L'Observateur.* J'y consens.

---

Messieurs, je vous donnerai incessamment la suite de cette discussion; ce ne sera pas cependant dans ma prochaine Lettre, parce qu'il y a un autre objet sur lequel il me paraît important d'appeler votre attention le plus promptement possible.

J'ai l'honneur d'être, etc.

---

II<sup>E</sup> LETTRE

A MESSIEURS LES CULTIVATEURS,  
NÉGOCIANTS, FABRICANTS, BANQUIERS ET AUTRES  
INDUSTRIELS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous envoyer la suite de la discussion dont je vous ai donné le commencement dans ma première Lettre; voici ma réponse à la dernière objection qui m'avait été faite.

*Réponse.* Il ne me sera pas difficile de vous prouver que les industriels composant la commission chargée de faire le budget, ne seront point obligés de renoncer à leurs entreprises industrielles; car ma réplique sera fondée sur trois faits que vous ne sauriez révoquer en doute, puisqu'ils sont connus de tout le monde.

Permettez-moi de vous demander si M. Ternaux a abandonné ses manufactures, si M. Beauséjour a renoncé à ses grandes entreprises agricoles; si M. Delessert a quitté son commerce, si M. Lafitte

a cessé de faire la banque. Je pourrais vous faire la même question relativement à plus de trente autres industriels qui sont membres de la Chambre des Députés. Cependant, la dernière session les a occupés dix fois plus de temps qu'il n'en faudrait à une commission d'industriels pour faire le budget.

Je vous ferai observer ensuite qu'il existe, depuis longtemps, des Chambres de commerce qui sont composées d'industriels ; qu'il existe aussi des conseils de manufactures également composés d'industriels, et qu'on n'a point vu les membres de ces assemblées renoncer à leurs entreprises industrielles. M. Basterreche est membre de la Chambre de commerce depuis sa formation ; il est aujourd'hui député, et sa maison de commerce n'a pas cessé d'être une des plus importantes de la France.

Enfin, je vous dirai que la banque de France est un établissement qui occupe toute l'année le conseil des régents, qui est entièrement composé d'industriels, et qu'on ne s'est pas aperçu que les régents de la banque négligeassent leurs affaires particulières.

J'ajouterai, à l'appui de ces faits, deux considérations importantes.

La première de ces considérations est que le budget coûtera fort peu de peine et très-peu de temps à faire, quand les industriels en seront chargés. Ce qui rend aujourd'hui cette opération longue et difficile, c'est qu'à la manière dont le problème est posé, la question à résoudre consiste à faire payer tous les ans une somme de deux ou trois cents millions à la nation, qui n'est point employée aux services publics, sans la mécontenter.

La seconde observation que j'ai à vous faire, est que, dans tous les temps, ceux qui ont dirigé les affaires publiques, sont ceux qui ont eu le moins d'occupations. Qu'on parcoure toute l'Europe, et on verra que ce sont les rois, les princes, les ministres, les grands dignitaires, en un mot, les suprêmes directeurs des affaires publiques qui chassent le plus, qui donnent le plus de fêtes, de bals, de grands repas, qui fréquentent le plus les spectacles, etc.; et, en me résumant, Monsieur, je dis que les industriels qui composeront la commission chargée de faire le budget, ne seront point obligés, pour faire ce travail, de renoncer à leurs entreprises industrielles.

*L'Observateur.* Pendant que nous considérons

les choses sous le rapport du budget, j'ai une autre observation à vous faire.

Vous avez dit, dans votre brochure, que le ministre des finances devait être toujours pris dans la classe des industriels de profession. Or, je vous fais observer qu'une des qualités indispensables aujourd'hui pour occuper la place de ministre des finances, est de parler avec facilité. Il faut que ce ministre soit orateur, pour être en état de défendre ses plans contre les orateurs du parti de l'opposition. Je vous passe encore que le budget soit fait par une commission composée d'industriels, parce que ce travail n'exige, comme vous l'avez prouvé, que la capacité administrative; mais la place de ministre des finances n'est pas dans le même cas; elle ne peut, comme je viens de vous le dire, être occupée que par un orateur.

*Réponse.* Il faut beaucoup d'éloquence pour soutenir un budget conçu dans l'intérêt des gouvernants contre l'intérêt des gouvernés, et cette éloquence ne peut jamais être suffisante pour convaincre la nation; elle a besoin, pour atteindre le but que se propose l'orateur, d'être soutenue par une majorité corrompue, par une majorité directement opposée aux vrais intérêts du Roi et à ceux de la nation. Monsieur, le rôle des parleurs

approche de sa fin, celui des faiseurs ne tardera pas à commencer. Le Roi, ainsi que les industriels, sont mystifiés depuis longtemps, par les militaires, par les tonsurés et par les avocats. Ils ne tarderont pas à ouvrir les yeux.

J'ai, en effet, dit dans ma brochure que la place de ministre des finances devait toujours être occupée par une personne ayant été pendant plusieurs années industriel de profession. Ce n'est qu'après y avoir bien réfléchi que j'ai émis cette opinion, et je suis en état de la soutenir sous tous ses rapports.

Dans l'état actuel des lumières, ce n'est plus d'être gouvernée dont la nation a besoin, c'est d'être administrée, et d'être administrée au meilleur marché possible; or, il n'y a que dans l'industrie qu'on puisse apprendre à administrer à bon marché.

Avez-vous, je vous prie, d'autres observations à me faire?

*L'Observateur.* Oui, j'ai encore trois observations à vous faire, qui se rattachent toutes les trois à l'objection que nous avons discutée jusqu'à présent.

*Réponse.* Permettez que nous en restions là pour aujourd'hui, nous terminerons cette discus-



sion dans un autre moment ; je désire envoyer le plus promptement possible à mes correspondants une seconde Lettre sur les Bourbons ; il faut que je vous quitte pour y travailler.

Ce que j'ai à dire sur les Bourbons est pour le moment mon affaire la plus importante, c'est ce qui constitue ma besogne directe : mes discussions avec vous ne sont, dans la réalité, qu'un accessoire de mon travail.

Je dois commencer par établir la démonstration pour tous les chefs de travaux industriels, qu'il est de leur intérêt que la maison de Bourbon ne conserve aucune inquiétude relativement aux complots que des factieux pourraient vouloir former pour renverser son trône.

Quand j'aurai pleinement convaincu de cette vérité tous les chefs des entreprises industrielles, il ne me sera pas difficile de les déterminer à présenter au Roi une adresse signée d'eux, ainsi que de tous leurs employés et ouvriers, par laquelle ils déclareront à Sa Majesté que leur vœu à tous est d'être gouvernés par les Bourbons ; qu'ils désapprouvent formellement tous ceux qui cherchent à entraver leur gouvernement, et qu'ils les regardent comme des ennemis personnels de l'industrie.

Ma troisième opération aura pour objet de déterminer le Roi à charger une commission prise parmi les industriels de profession, de lui présenter un projet de budget.

Cette troisième opération, qui paraît aujourd'hui la plus difficile à beaucoup de personnes (je dirais presque à tout le monde), sera, au contraire, la plus aisée de toutes, quand les industriels auront constaté leur force politique, en imposant silence aux factieux, et en les forçant de renoncer définitivement à leurs projets.

Le Roi et la famille royale reconnaîtront alors (en quelque sorte forcément) que les industriels sont les appuis les plus solides qu'ils puissent se procurer, puisque ce seront eux qui les auraient préservés de dangers dont la noblesse, le clergé ou l'ordre judiciaire n'auront pu les garantir.

A la cour, moins que partout ailleurs, on se laisse conduire par le cœur. Si les Bourbons se sont lignés jusqu'à ce jour avec le clergé, avec la noblesse, avec l'ordre judiciaire, et avec les propriétaires oisifs, c'est par la raison qu'ils ont cru que la force politique se trouvait dans leurs mains; c'est par la raison qu'ils ont pensé que ces classes-là leur étaient plus attachées que les industriels; et il faut convenir que la famille royale ne pouvait

guère juger les choses autrement, car les industriels n'ont joué jusqu'à ce jour qu'un rôle passif en politique; car ils n'ont point manifesté d'opinion qui leur fût propre. Que les industriels se montrent; qu'ils fassent connaître publiquement leurs intentions, et ils verront que la famille royale cherchera leur alliance; ils verront que le Roi s'empressera de les placer à la tête de l'administration, en les chargeant de faire le budget; ils verront que les Bourbons abandonneront toutes les institutions surannées, pour se livrer avec zèle à l'organisation du régime industriel.

Enfin, Monsieur, mon projet est de cimenter une alliance solide entre les Bourbons et les industriels. Or, pour réussir dans ce projet, il est clair que je dois commencer par obtenir des industriels qu'ils arrivent promptement et efficacement au secours des Bourbons; car les dangers auxquels les Bourbons sont exposés sont beaucoup plus grands et beaucoup plus pressants que ceux courus par les industriels, qui, en définitive, sont certains de l'emporter sur la noblesse, sur le clergé, sur les avocats, et sur tous ceux qui prétendent devoir exercer une influence plus grande qu'eux ou égale à la leur sur l'administration publique, tandis que l'existence entière

des Bourbons se trouve compromise dans ce moment.

Adieu donc, Monsieur ; à demain pour la clôture de notre première discussion.

MESSEIERS ,

Une chose importante, et que je vous prie de remarquer, c'est que les idées que je produis sont celles que vous avez trouvées, et qui m'ont été communiquées par vous ; c'est que les faits sur lesquels je m'appuie sont ceux que vous avez constatés ; c'est que les principes que je proclame sont ceux que vous avez constitués ; de manière que ma besogne consiste uniquement à rendre actif ce que vous vous êtes contentés jusqu'à ce jour d'établir d'une manière passive.

Tout votre acquis, en politique, ne vous a servi jusqu'à présent qu'à élever des digues pour contenir, tant bien que mal, les pouvoirs féodaux et théologiques, les pouvoirs despotiques populaires, et despotiques militaires. J'ai senti que vous pouviez maintenant faire mieux que cela ; j'ai senti que c'était vous aujourd'hui qui formiez le gros bataillon ; j'ai senti, en un mot, que vous étiez en mesure de constituer le régime industriel ;

*car les rois, de même que les dieux, sont pour les gros bataillons; ainsi vous pouvez, sans crainte d'éprouver un refus, proposer au Roi et à la famille royale d'abandonner le clergé et la noblesse pour se placer à votre tête.*

Messieurs, toutes les doctrines politiques qui ont été professées depuis le commencement de la révolution, celle des jacobins, celle du Directoire, et celle de Bonaparte, ont été contraires à vos intérêts ainsi qu'à ceux du Roi; celles qu'on professe aujourd'hui ne sont pas meilleures pour les Bourbons, ni pour vous; il n'y a que la doctrine industrielle dont l'adoption puisse terminer la révolution. Vous avez rassemblé tous les matériaux nécessaires pour organiser cette doctrine; mais ces matériaux ont besoin d'être coordonnés; il faut les disposer systématiquement: c'est ce travail que j'ai entrepris. Je m'y livre avec le plus grand zèle, et je vous prie d'être persuadés que je me tiens pour fort honoré d'être entré au service de la puissance industrielle.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

III<sup>E</sup> LETTRE

A MESSIEURS LES CULTIVATEURS,  
FABRICANTS, NÉGOCIANTS, BANQUIERS ET AUTRES  
INDUSTRIELS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous envoyer un troisième fragment de la première discussion que j'ai soutenue pour défendre *mon opinion sur les mesures à prendre pour terminer la révolution.*

*L'Observateur.* Vous donnez l'avantage au matériel sur le spirituel; vous subordonnez la théorie à la pratique; vous placez en première ligne les cultivateurs, les fabricants, les négociants, ainsi que les banquiers; et il résulte de cette disposition organique que les physiciens, que les chimistes, que les physiologistes, ainsi que les mathématiciens, ne se trouveraient qu'au second rang, ce qui est monstrueux : car ce sont ces savants qui perfectionnent tous les procédés généraux employés dans la culture, dans les fa-

briques de tous genres, dans le commerce, ainsi que dans la banque; et il est bien plus difficile de perfectionner les procédés généraux que les détails de l'exécution.

*Réponse.* Monsieur, vous ne vous placez pas au même point de vue que moi; c'est ce qui fait que nous ne nous entendons pas: je considère les choses d'une manière générale, tandis que vous ne les envisagez que sous un rapport secondaire.

L'objet de mon entreprise est de débarrasser les hommes qui sont occupés des travaux de l'utilité la plus positive et la plus directe, de la domination exercée sur eux jusqu'à ce jour par le clergé, par la noblesse, par l'ordre judiciaire, ainsi que par les propriétaires qui ne sont pas industriels. Je considère, pour le moment, les savants adonnés à l'étude des sciences positives comme ne formant qu'une seule classe avec les cultivateurs, les fabricants, les négociants et les banquiers, mais il ne résulte point de ce que je considère en masse ceux qui contribuent à la production, que la division entre les travaux théoriques et les travaux pratiques doive disparaître: il en résulte encore moins que, d'après mon opinion, les théoriciens doivent jouir d'une considé-

ration inférieure à celle qui sera accordée aux praticiens. La vérité est que cette division ne doit pas m'occuper dans ce moment ; il serait nuisible à mon entreprise que je m'en occupasse, parce que cela compliquerait inutilement mon opération.

Cette division s'établira d'elle-même entre les hommes positifs, quand ils se seront débarrassés de la domination des sabreurs et des faiseurs de phrases ; et on ne saurait douter que les découvertes faites dans les sciences physiques et mathématiques ne procurent, sous le régime industriel, le premier degré de considération, puisqu'elles sont celles de l'utilité la plus générale pour la prospérité de la culture, ainsi que de la fabrication et du commerce.

Deux raisons m'ont engagé à m'adresser plutôt aux cultivateurs, aux fabricants et aux négociants qu'aux savants, pour les engager à s'occuper d'une manière active de l'administration des intérêts généraux de la nation.

Ma première raison a été que les praticiens ont des moyens d'existence qui les rendent indépendants ; tandis que les théoriciens vivent presque tous du produit de places dont le Gouvernement dispose, c'est-à-dire qui dépendent, dans ce mo-



ment, du clergé, de la noblesse, de l'ordre judiciaire et des propriétaires oisifs. De manière que les premiers ne courent d'autres risques, en manifestant une opinion généreuse, que de se priver de l'expectative d'un sobriquet de baron, de comte, de marquis ou de duc; tandis que les théoriciens exposeraient leurs moyens d'existence en indiquant à la nation les moyens de se débarrasser de l'éteignoir théologique et féodal dont elle est encore affublée.

Ma seconde raison a été que le pouvoir administratif devant être invariablement fixé dans les mains des praticiens, et les récompenses nationales devant être accordées par eux, les théoriciens resteront à tout jamais, sous le rapport temporel, dans la dépendance des cultivateurs, des fabricants, des négociants et des banquiers, quoiqu'ils doivent obtenir un plus haut degré de considération que celui dont jouiront ceux qui le leur accorderont. Ce sont les acteurs et les spectateurs qui ont fait la réputation des Corneille et des Molière; et il est de fait que ni les uns ni les autres n'ont entrepris de rivaliser de gloire avec ces fondateurs de notre littérature dramatique, qui est pour nous une branche d'industrie importante, quoique secondaire.

Si, malheureusement pour nous, il s'établissait un ordre de choses dans lequel l'administration des affaires temporelles se trouvât placée dans les mains des savants, on verrait bientôt le corps scientifique se corrompre et s'approprier les vices du clergé; il deviendrait métaphysicien, astucieux et despote.

Au surplus, on peut être certain que les physiciens, que les chimistes, que les physiologistes, ainsi que les mathématiciens, seconderont autant qu'il leur sera possible (sans toutefois s'exposer à la misère) les efforts qui seront faits par les cultivateurs, par les fabricants, par les négociants et par les banquiers, pour commencer l'établissement du régime industriel.

J'ai personnellement connaissance de travaux faits par des savants positifs, pour organiser l'éducation nationale, d'une manière telle que les enfants de toutes les classes apprennent, dans le moins de temps possible, ce qui leur est le plus utile de savoir pour eux-mêmes et pour la société.

J'ai également connaissance personnelle de travaux scientifiques, qui ont pour objet l'accroissement des produits de la nation, et particulièrement celui des produits agricoles. Les améliorations, sous ce dernier rapport, au moyen de

percements de routes, d'ouvertures de canaux, de dessèchements et de défrichements, pourraient augmenter, pendant plus de vingt années, le capital territorial de la France, de plus d'un milliard par an.

J'ai aussi connaissance de projets ayant pour but d'assurer du travail aux non-proprétaires, et d'améliorer sous tous les rapports le sort de cette classe qui compose encore aujourd'hui la majorité de la nation, tout en accroissant chez eux le sentiment du respect dû à la propriété, et d'une autre part, en multipliant les jouissances des riches.

J'ai encore connaissance de combinaisons faites pour remédier aux inconvénients qui résulteront de la rapidité avec laquelle la population s'accroîtra, quand le régime industriel aura fait prendre à la culture, à la fabrication et au commerce, tout l'essor dont ils sont susceptibles. Ce travail renferme un système de colonisation large et peu dispendieux.

Enfin, je puis certifier que tous les travaux scientifiques, nécessaires à l'établissement du régime industriel, existent, et je puis certifier également (l'intention de leurs auteurs m'étant connue) qu'ils seront publiés dès que l'administration publique sera sortie des mains du clergé,

de la noblesse et de l'ordre judiciaire, pour entrer dans celles des cultivateurs, des fabricants et des négociants.

*L'Observateur.* Je ne pousserai pas la discussion plus loin sur ce point. Je vais passer à une autre considération ; je vais vous parler des beaux-arts. J'admets donc que, pour le progrès de la physique, de la chimie et de la physiologie, ainsi que des mathématiques, de même que pour l'utilité de ceux qui cultivent ces sciences, il serait désirable que l'administration des intérêts publics sortit des mains des nobles, des tonsurés et des avocats, pour entrer dans celles des cultivateurs, des fabricants, des négociants et des banquiers ; mais vous conviendrez qu'il n'en est pas de même des beaux-arts. Le jour où l'administration générale passera dans les mains de vos hommes positifs, sera celui de la mort des beaux-arts, ainsi que celui de la ruine et de la déconsidération des artistes.

*Réponse.* Les Athéniens ont été incontestablement, de tous les Grecs, ceux qui se sont le plus occupés de commerce, de fabrication et de culture ; c'est cependant Athènes qui a été, dans l'ancienne Grèce, la principale école des beaux-arts ; c'est à Athènes que les poètes, que les

peintres, que les sculpteurs, que les architectes, ainsi que les musiciens, ont été le plus considérés et le mieux récompensés.

A la renaissance des beaux-arts, Florence était essentiellement industrielle ; elle était gouvernée par les Médicis qui étaient des négociants, et c'est Florence qui a le plus efficacement secondé les efforts des artistes, pour constituer l'école des beaux-arts modernes.

Anvers était la ville de toute l'Europe qui, proportion gardée de sa population, faisait les entreprises industrielles les plus importantes ; c'est cependant à Anvers, et à l'époque de ses plus grands succès dans le commerce, qu'a été fondée la plus ancienne et la plus importante école de peinture qui ait existé, jusqu'à une époque très-récente, dans le nord de notre continent.

Le plus grand luxe des Hollandais consiste dans des collections de tableaux.

C'est une supposition entièrement gratuite, que celle de l'indifférence des industriels pour les beaux-arts. La vérité est que les nobles, que les tonsurés, que les légistes, ainsi que les propriétaires oisifs emploient en général les accroissements qu'ils éprouvent dans leurs fortunes, à augmenter le nombre de leurs valets et celui de

leurs chevaux, qu'ils meublent leurs maisons avec plus de recherche, qu'ils rendent leurs tables plus somptueuses ; tandis que les industriels préfèrent employer leur superflu à former des collections de chefs-d'œuvre des beaux-arts, et qu'ils traitent toujours les artistes qui se distinguent avec la plus grande considération. Les seigneurs classent les artistes parmi leurs protégés ; les industriels les envisagent comme des hommes dont les travaux font prospérer les fabriques, en même temps qu'ils donnent du lustre à la nation.

Ce que je viens de vous dire en dernier lieu est si vrai ; cela est si bien senti par les artistes, que vous ne les verrez point rester indifférents au mouvement politique qui constituera le régime industriel, et ce ne sera pas le parti des privilégiés contre les industriels qu'ils prendront ; ce sera, au contraire, le parti des industriels qu'ils soutiendront.

Les poètes, les peintres et les musiciens ont donné aux Grecs l'énergie dont ils avaient besoin pour résister aux innombrables armées des Perses ; ce sont eux qui ont le plus contribué chez les modernes à inspirer à tous les chrétiens la haine des tyrans ; ce sont eux qui ont stimulé les peuples européens à constituer un régime libéral.

Soyez certain, Monsieur, qu'ils sauront ennoblir les travaux de la culture, de la fabrication et du commerce; soyez sûr qu'ils trouveront le moyen d'éveiller dans l'âme des industriels les idées de gloire, ainsi que les sentiments généreux.

En un mot, Monsieur, tous les travaux qui peuvent contribuer à l'utilité ou à l'agrément de la société, seront plus considérés, mieux encouragés, et plus généreusement récompensés qu'ils ne l'ont été sous aucun autre régime. Le système industriel est celui vers lequel l'espèce humaine a toujours tendu; ce système sera le système final; tous les autres systèmes politiques qui ont existé, ne doivent être considérés que comme des systèmes préparatoires.

*L'Observateur.* Quand vous auriez raison, relativement aux sciences exactes et aux beaux-arts, il reste un point plus important que tous ceux que nous avons traités jusqu'à présent, et à l'égard duquel je suis certain de vous battre. Mais comme cette dernière observation entraînera de longs débats, et que notre conversation d'aujourd'hui s'est déjà suffisamment étendue, je vous propose de nous ajourner à demain.

*Réponse.* Je ne m'effraye point de vos menaces; je ne crains aucune de vos attaques; je suis cer-

tain de repousser avec avantage celle que vous méditez, de même que celles que vous avez effectuées aujourd'hui, et dans lesquelles vous aviez tant de confiance lors de notre dernière conversation.

J'ai reçu la mission de faire sortir les pouvoirs politiques des mains du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire. pour les faire entrer dans celles des industriels : je remplirai cette mission quels que soient les obstacles que je puisse rencontrer, et quand bien même le pouvoir royal, aveuglé sur ses véritables intérêts, tenterait de s'y opposer.

C'est la philosophie qui a constitué les plus importantes institutions politiques; elle seule possède des pouvoirs suffisants pour faire cesser l'action de celles qui ont vieilli, et pour en former de nouvelles qui soient fondées sur une doctrine perfectionnée.

Monsieur, toute institution politique puise ses forces dans les services qu'elle rend à la majorité de la société, et par conséquent à la classe la plus pauvre.

Si les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire, ont duré grand nombre d'années, si elles ont eu beaucoup de force, c'est



qu'elles ont rendu de longs et importants services à la majorité de la nation.

Avant que l'usage des armes à feu fût perfectionné et généralement répandu, la force militaire consistait principalement dans les hommes d'armes; les hommes d'armes étaient, de toute la société, ceux qui faisaient le métier le plus dangereux et le plus fatigant. Or, c'étaient les nobles qui, exclusivement à tous autres, professaient cet état. A cette époque où toutes les nations étaient essentiellement guerrières, malheur à celle chez laquelle la caste militaire n'était pas vigoureuse, bien exercée, et animée de l'amour de la gloire! Bayard a été, de son temps, l'homme le plus utile à son pays. Ce héros était un véritable protecteur de l'industrie, à cette époque où les industriels n'étaient pas en état de se défendre eux-mêmes. Il a maintes fois préservé les paisibles habitants de nos campagnes des désastres dont ils étaient menacés; il a plus fait, il a introduit une sorte de civilisation et de modération dans l'esprit militaire; il a été, dans toutes les occasions, un modèle de loyauté et de désintéressement, et il a légué à ses compatriotes le plus utile de tous les héritages dont un citoyen puisse enrichir sa patrie; c'est le souvenir de ses vertus, souvenir qui nous

met en état d'apprécier aujourd'hui à leur juste valeur les services qui ont été rendus à la France par Bonaparte et par ses avides lieutenants.

Je passe à l'examen de ce qui concerne le clergé. Ce sont les moines qui ont conservé les manuscrits des Grecs et des Romains; c'est le clergé catholique qui a civilisé l'Europe. Le célèbre *Hume*, qui était protestant, et qui, par conséquent, ne saurait être regardé comme suspect à cet égard, en fait la déclaration formelle et positive dans son Histoire de l'Angleterre; et cet auteur est incontestablement le meilleur des historiens modernes.

Le clergé a rendu des services importants aux dernières classes de la société, tant qu'il a prêché aux riches et aux puissants les obligations qui leur sont imposées par Dieu et par la morale. Qui oserait nier que Fénelon, Massillon, Fléchier et Bourdaloue aient été de zélés et d'utiles défenseurs des droits du peuple? Bossuet est peut-être l'homme qui a le plus efficacement préparé la révolution. Il a dit et répété, avec une éloquence qui a fixé l'attention générale, que les hommes étaient égaux après leur mort. Cela a conduit à examiner quelle était la différence qui devait exister entre eux pendant leur vie terrestre<sup>1</sup>.

1. Il est certain que, depuis le quinzième siècle, l'institution du

Quant à l'ordre judiciaire, c'est à ses travaux que nous avons dû la suppression des justices seigneuriales qui étaient la source des vexations les plus multipliées que les dernières classes du peuple avaient à supporter.

Après avoir soumis toute la France à la justice royale, les légistes ont encore rendu dans plusieurs occasions d'importants services à la classe convenable : on a vu plus d'une fois les parlements

clergé catholique a été plus nuisible que profitable aux intérêts de la majorité de la nation ; mais il ne faut pas conclure de là qu'il n'ait plus eu que des inconvénients sans avantage. Depuis cette époque il a encore, sous quelques rapports, rendu des services ; il en a rendu, comme je viens de dire, dans le siècle de Louis XIV ; il en a même rendu jusqu'à la révolution. Partout où les curés se trouvaient en opposition avec les seigneurs, il résultait toujours de cette lutte quelques avantages pour le peuple.

Ainsi, j'ai pu dire que le clergé a rendu des services au peuple sous Louis XIV, sans qu'on ait le droit de conclure que mon opinion soit que le clergé, à l'époque de la querelle des molinistes et des jansénistes, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, ait été une institution essentiellement bienfaisante pour l'espèce humaine.

Il me reste une autre observation bien plus importante à faire au lecteur, c'est qu'il est très-essentiel de ne point confondre le clergé avec la religion.

C'est le clergé, et ce n'est point la religion qui est devenue nuisible à la société depuis le xv<sup>e</sup> siècle, et si le clergé est devenu, depuis cette époque, plus nuisible qu'utile, c'est par la raison que sa conduite s'est trouvée en opposition avec les principes sublimes et d'éternelle vérité qui servent de base à la religion.

lutter contre nos rois pour défendre les droits de la nation; ils ont particulièrement montré une grande énergie dans la manière dont ils se sont opposés aux envahissements de la puissance papale.

Si aujourd'hui, Monsieur, le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire n'ont plus aucune force, c'est que ces institutions ne sont plus d'aucune utilité à la nation, c'est qu'elles ne rendent plus de services aux dernières classes de la société.

Et en effet les nobles, qui faisaient autrefois le métier le plus fatigant, forment aujourd'hui la classe la plus désœuvrée, et par conséquent celle du plus mauvais exemple pour la société.

Depuis la découverte de la poudre à canon, l'éducation militaire n'est plus une éducation spéciale; après quinze jours d'exercice, tout homme sait tirer un coup de fusil; et après deux ou trois campagnes il se trouve capable de remplir les fonctions de général, pourvu qu'il ait reçu de la nature une grande audace et un peu d'intelligence; tandis qu'autrefois il fallait vingt années de travail à un chevalier pour se former à bien rompre une lance.

D'ailleurs l'esprit national a entièrement changé de direction. Avant la révolution il était essentiellement militaire; il l'a encore été accidentellement, et, en quelque façon, forcément pendant une partie de la révolution; mais aujourd'hui il est devenu définitivement industriel. De manière que nous ne pouvons plus avoir que des guerres défensives; bientôt même celles de cette espèce ne pourront plus avoir lieu, car la révolution qui s'est opérée dans l'esprit national français s'effectue tous les jours chez les nations voisines, qui tendent à devenir pacifiques, étant bien persuadées que c'est le seul moyen pour elles de se débarrasser des pouvoirs arbitraires dont elles portent encore le joug.

Quant au clergé, il est devenu pour le peuple une charge sans bénéfice : dans l'état actuel des choses, il coûte encore beaucoup d'argent à la dernière classe de la société; et toutes ses prédications ont pour objet d'établir que les pauvres doivent une obéissance passive aux riches et aux privilégiés, lesquels doivent eux-mêmes obéir aveuglément, d'abord au pape, et ensuite aux rois.

Depuis la rentrée de la maison de Bourbon, on n'a entendu parler d'aucun prédicateur qui se soit occupé de rappeler à la famille royale ses

devoirs à l'égard de la nation ; or il est évident que le peuple français ne peut accorder aucune confiance à une corporation ecclésiastique qui voit toute la morale dans l'obéissance de la nation à ses princes, et qui ne travaille point à établir, dans l'opinion, les obligations des princes à l'égard de la nation.

L'ordre judiciaire, bien plus encore que le clergé et la noblesse, a perdu l'estime des Français. Presque tous les juges se sont faits des instruments du pouvoir ; et aujourd'hui, la plus grande partie des présidents et des procureurs du roi professent, en plein tribunal, des opinions absolument contraires aux droits et aux intérêts de la nation.

Enfin, Monsieur, je vous dirai, pour compléter cette récapitulation, que si le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire subsistent encore, quoique ces institutions ne soient plus utiles à la société, quoiqu'elles soient au contraire très à charge à la majorité de la nation, c'est qu'elles ont été mal attaquées, c'est que les conditions nécessaires pour faire cesser leur action n'ont point été remplies.

Ce troisième examen mérite, Monsieur, toute

votre attention, et je prends la liberté de la réclamer tout entière.

D'abord, il est de fait, d'une part, que les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire, ont été successivement attaquées par les philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle, par l'assemblée constituante et par la convention nationale; et d'une autre part, que ces institutions subsistent encore, d'où il résulte évidemment qu'elles ont été mal attaquées. Il s'agit maintenant d'établir clairement et en peu de mots quelles ont été les fautes commises par les attaquants, et quelle est la manière dont les industriels doivent s'y prendre pour remporter sur elles une victoire complète, décisive et définitive.

Les efforts philosophiques des littérateurs du xviii<sup>e</sup> siècle, pour débarrasser la société des institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire, ont obtenu des succès prompts et brillants; mais ces succès ont été très-incomplets, de même que l'attaque l'avait été : cette affaire n'avait eu lieu qu'entre l'avant-garde philosophique et les privilégiés.

Je dis, Monsieur, que l'attaque des littérateurs du xviii<sup>e</sup> siècle a été brillante, et qu'elle a obtenu un prompt succès, parce qu'elle a fixé l'attention

de toute l'Europe, et qu'elle a été suivie presque immédiatement de l'insurrection de la nation contre les privilégiés.

Je dis que cette attaque n'a obtenu qu'un succès incomplet, parce que les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire, après avoir été terrassées, se sont relevées, et qu'elles tendent aujourd'hui à se reconstituer : je dis que l'attaque a été incomplète, parce que le raisonnement mis en avant a été que le clergé, que la noblesse et que l'ordre judiciaire étaient des institutions qui, à toutes les époques, avaient agi d'une manière nuisible aux intérêts de la nation, ce qui était faux ; et aussi parce que les attaquants s'étaient contentés de prouver que ces institutions n'étaient aucunement en rapport avec l'état des lumières et de la civilisation, sans s'être occupé de faire connaître quelles étaient les institutions qui devaient les remplacer.

Enfin je dis que cette affaire n'avait été qu'une attaque d'avant-garde, parce que ce sont les littérateurs qui ont joué le rôle principal dans cette action, et que les savants, je veux dire l'Académie des sciences, ne s'est pas franchement engagée dans cette attaque.



Voilà, Monsieur, l'analyse de la première attaque : je passe à celle de la seconde.

L'assemblée constituante a voulu aussi débarrasser la société du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire. Pour atteindre ce but, elle a usé de son pouvoir constituant, et elle a déclaré que la noblesse, que le clergé, et que l'ordre judiciaire étaient supprimés, en tant que corporations chargées d'administrer les affaires générales; mais l'assemblée constituante n'ayant point remplacé l'action politique, qui était exercée par les privilégiés, au moyen d'une autre action, il s'est trouvé que les institutions qu'elle avait eu l'intention de supprimer, n'ont été que suspendues.

La convention s'est aperçue de la faute commise par l'assemblée constituante; elle a voulu la réparer, mais elle a employé un mauvais moyen. Elle a senti qu'il fallait remplacer les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire par d'autres institutions; mais au lieu de leur substituer des institutions plus en rapport avec l'état des lumières et de la civilisation, elle a tenté de faire revivre les institutions des Romains qui étaient encore infiniment plus

en arrière de la civilisation actuelle, que celles de la féodalité.

Voilà, Monsieur, les principales fautes qui ont été commises dans les trois plus importantes attaques qui aient été dirigées contre les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire.

Le seul moyen d'anéantir ces institutions consiste à les remplacer par d'autres plus en rapport avec l'état des connaissances acquises, et des habitudes contractées.

C'est une nouvelle doctrine qu'il faut organiser : l'ancienne avait fondé la morale sur des croyances ; la nouvelle doit lui donner pour base la démonstration, que tout ce qui est utile à l'espèce est utile aux individus, et réciproquement que tout ce qui est utile à l'individu, l'est aussi à l'espèce, et le nouveau code de morale doit se composer des applications de ce principe général à tous les cas particuliers.

L'ancienne doctrine avait constitué la société dans l'intérêt des gouvernants ; la nouvelle doit combiner l'association dans l'intérêt de la majorité des associés. L'ancienne doctrine avait principalement chargé les gouvernants de commander ; la nouvelle doit leur donner pour prin-

principale fonction de bien administrer, et elle doit par conséquent appeler la classe des citoyens la plus capable en administration, à diriger les affaires publiques.

L'ancienne doctrine avait primitivement constitué l'ordre judiciaire pour exploiter une branche des revenus seigneuriaux ; la nouvelle doit établir que la principale fonction des juges consiste à concilier les parties.

Enfin, l'ancien code civil a eu pour objet de fixer, le plus possible, les propriétés dans les mains des familles qui les possédaient, et le nouveau doit se proposer le but absolument opposé, celui de faciliter à tous ceux dont les travaux sont utiles à la société, les moyens de devenir propriétaires.

Monsieur, en résultat final de la marche de la civilisation jusqu'à ce jour, les institutions du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire se trouvent soumises à l'examen de la philosophie positive : elles ne sortiront de ses mains que réduites en poussière. La philosophie positive imposera silence à l'avocasserie en politique : elle investira la puissance industrielle de tous les pouvoirs que les institutions théologiques et féodales ont exercés, et dont la conservation

pourra être utile au maintien de l'ordre; elle relèguera ces vieilles institutions dans le passé politique terminé; elles y figureront de même que la division des Lacédémoniens en Spartiates et en Ilotes, de même que celle des Romains en patriciens et plébéiens, de même enfin que celle de notre nation en Francs et en Gaulois.

*L'Observateur.* Votre langage, Monsieur, est ridicule ou sublime : nous verrons plus tard laquelle de ces deux épithètes lui convient le mieux.

Je persiste, malgré tout ce que vous venez de me dire, dans l'opinion que vous ne serez pas en état de réfuter mon objection finale : à demain donc nos grands débats.

*Réponse.* Je suis révolté du sang-froid que vous conservez dans un moment où vous devriez être transporté de joie. Quoi ! la nation ainsi que le Roi se trouvent complètement égarés dans les vastes domaines de la politique ! tout le monde a perdu de vue le but philosophique vers lequel l'esprit humain doit se diriger, ainsi que la route de la civilisation ; personne ne reconnaît plus ni d'où la société vient, ni comment elle a pu arriver où elle se trouve, ni ce qu'elle deviendra ; le

char de l'État est embourbé jusqu'aux essieux. — Dans une circonstance aussi critique pour les gouvernants, ainsi que pour les gouvernés, je trouve le fil d'Ariane; je vous le présente, et vous vous mettez gravement à examiner si ce que je vous dis est ridicule ou sublime. Ce que je vous dis, Monsieur, est utile; voilà ce dont je suis certain, et je me soucie fort peu du reste.

Je suis décidé à fixer votre attention aujourd'hui même, et avant que nous nous séparions, sur la manière dont je coordonne les faits politiques les plus marquants qui sont arrivés depuis l'époque où les encyclopédistes ont publié leur opinion sur l'organisation sociale.

Les encyclopédistes ont eu pour principal chef Diderot, qui était essentiellement artiste et littérateur. Les plus ardents d'entre eux, ceux qui ont exercé la plus grande influence sur le travail, étaient aussi des littérateurs; de là il devait résulter, et il est résulté, en effet, que l'Encyclopédie n'a été qu'un travail très-superficiel.

Si l'Encyclopédie avait été faite par des savants positifs, si d'Alembert en avait été le directeur en chef, s'il avait eu pour principaux collaborateurs ses collègues de l'Académie des sciences, il n'y a pas de doute que ces auteurs auraient

appliqué à ce travail la méthode qu'ils employaient journellement dans les sciences positives qu'ils cultivaient; il n'y a pas de doute qu'en tête de toutes les parties de cet ouvrage ils auraient présenté des observations sur la marche de l'esprit humain <sup>1</sup>, et ils auraient démontré, par ce moyen, que les institutions alors existantes étaient en arrière de l'état des lumières; il n'y a pas de doute qu'ils auraient ensuite fait connaître les institutions qui convenaient à l'état de la civilisation, et qui seraient les plus propres à accélérer ses progrès; il n'y a pas de doute, enfin, qu'ils auraient terminé ce tableau, en traçant la marche à suivre et les moyens à employer pour opérer la transition du régime théologique, féodal et judiciaire, au régime industriel : par ce moyen, la révolution se serait faite sans inconvénient majeur; elle aurait nécessairement toujours occasionné quelques contrariétés à ceux qui jouissaient des abus qu'on aurait réformés; mais il n'y aurait point eu de sang versé, et les réformes se seraient opérées avec une sage lenteur.

1. C'est ainsi qu'a procédé d'Alembert, dans le discours préliminaire, qui est incontestablement ce qu'il y a de meilleur dans l'encyclopédie, et la seule partie dont le caractère soit vraiment encyclopédique.

Ceux qui ont dirigé les travaux encyclopédiques ont suivi une marche très-différente; je pourrais presque dire absolument contraire. Ils ont agi en véritables étourdis; ils ont discrédité le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire, sans prendre la peine d'indiquer les institutions qui devaient remplacer celles contre lesquelles ils dirigeaient l'opinion publique; ils ont exaspéré le peuple contre les prêtres, contre les nobles et contre les juges, en présentant ces fonctionnaires publics comme ayant, à toutes les époques, retardé les progrès de l'esprit humain, ce qui est absolument faux. Voilà, Monsieur, quelle a été la véritable origine des malheurs qui sont arrivés pendant la révolution.

En un mot, c'est principalement à la direction vicieuse suivie par les encyclopédistes, dans leurs travaux, qu'on doit attribuer l'insurrection qui a éclaté en 1789, ainsi que le caractère sanguinaire que la révolution a pris dès son origine.

L'assemblée constituante aurait pu réparer les fautes commises par les encyclopédistes; mais elle a empiré l'état des choses, au lieu de remédier au mal qui avait été fait.

Cette assemblée aurait dû commencer par établir en France la constitution anglaise, parce que

cette constitution était intermédiaire entre le régime féodal et le régime industriel ; parce que l'expérience avait prouvé que cette organisation était beaucoup plus avantageuse à une nation que le système féodal, puisque le peuple anglais avait infiniment plus prospéré que les autres peuples européens qui avaient conservé leurs anciens usages. L'assemblée constituante aurait dû déclarer en même temps que le système politique anglais qu'elle donnait à la France n'était qu'un régime provisoire, qu'un moyen de transition pour passer sans secousses du régime féodal au régime industriel. Enfin, elle aurait dû prendre les plus grandes précautions pour donner une grande solidité à la royauté constitutionnelle, car cette institution est tout à fait moderne ; elle est le produit le plus récent des connaissances acquises en politique : elle doit donc servir de base au nouveau système.

Cette assemblée a suivi une marche tout à fait différente ; les députés qui la composaient n'ont montré aucune capacité comme législateurs ; ils se sont presque entièrement bornés à reproduire dans leurs discours les idées qui avaient été émises, les critiques du dix-huitième siècle ; elle a commis la faute de discréditer sans précaution



et sans mesure le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire, et la faute bien plus grande encore d'avilir la royauté, et de la mettre dans l'impossibilité d'exercer ses utiles fonctions.

Aussi l'attaque directe contre le Roi a suivi, presque immédiatement, l'instant où cette assemblée a déclaré que ses travaux étaient terminés, et le Roi ne tarda pas à périr victime d'erreurs réciproques.

Les législateurs qui remplacèrent l'assemblée constituante commirent une faute bien plus grave encore, ils anéantirent la royauté.

Toutes les institutions politiques qui existaient avant la révolution, se trouvèrent alors complètement anéanties; le sol se trouvait entièrement ras; le nouvel édifice pouvait être construit d'après le plan que les législateurs voudraient choisir; et, chose incroyable, la convention, au lieu de s'efforcer de se montrer supérieure aux législateurs qui l'avaient précédée en formant de nouvelles institutions, a cherché dans les ébauches sociales des peuples de l'antiquité, une forme de gouvernement pour la nation française, c'est-à-dire pour celle de toutes les nations modernes qui avait fait les plus grands progrès en civilisation!

Les gouvernements qui ont succédé à la convention ont roulé dans le cercle vicieux où elle était entrée; et la nation française n'a secoué la poussière de l'antiquité qu'à l'époque de l'abolition du tribunal et du consulat.

Un général qui joignait la ruse à l'audace, s'est alors emparé de la révolution; il n'y avait plus d'opinion publique, il conçut le projet hardi d'en créer une, le projet vicieux d'en constituer une contraire aux intérêts de la société. Son but était de rétablir l'arbitraire; pour déterminer la nation à le supporter, il lui a procuré la jouissance de l'exercer sur ses voisins; il a rendu la nation française conquérante; il l'a déterminée à s'occuper d'établir sa domination sur les autres peuples: par ce moyen, elle ne s'est pas aperçue qu'elle était conquise dans la proportion des conquêtes qu'elle faisait; elle a accepté le titre de grande nation, et elle a consenti en même temps à supporter ceux de prince archi-chancelier, de prince archi-trésorier, et ceux en grand nombre de duc, de comte et de baron.

Est arrivée à la fin la réaction générale de l'Europe contre la France; cette réaction était inévitable; elle a forcé les Français à rentrer dans leurs anciennes limites; ils ont été dépouil-

lés de leur titre de grande nation, et les titres de prince, de duc, de comte et de baron ont continué à subsister ; l'arbitraire qu'elle avait exercé a disparu, et elle est rentrée sous le joug du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire.

Le Roi est remonté sur le trône ; il a donné à la France la constitution anglaise : c'est certainement un pas utile qui a été fait ; mais les avantages qui devaient résulter de cette mesure ont été, jusqu'à présent, annulés par le mauvais usage que les ministres ont fait du pouvoir royal.

La réorganisation de la nation française s'opérant cent cinquante ans après celle de la nation anglaise, l'action du gouvernement français doit être, dans cette réorganisation, beaucoup plus limitée que ne l'a été celle du gouvernement anglais, puisque l'arbitraire doit toujours diminuer en proportion du degré d'accroissement des lumières qui font de continuels progrès. Cela est évident ; et, cependant, le ministère a infiniment plus travaillé à faire une application de la Charte, utile et agréable aux privilégiés qu'aux non privilégiés qui forment le corps de la nation.

Enfin, Monsieur, en résultat d'une révolution qui dure déjà depuis plus de trente années, voici l'état des choses.

D'une part, le gouvernement travaille à rétablir le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire ; il perd de vue le principe, que les institutions politiques ont une force qui est toujours proportionnée aux services qu'elles rendent à la majorité de la société, et que le clergé, la noblesse et l'ordre judiciaire n'étant plus d'aucune utilité à la classe la plus nombreuse, ces institutions ne peuvent plus jouir d'aucun pouvoir durable.

D'un autre côté, les Français non privilégiés, et particulièrement ceux d'entre eux, qui, étant les plus pauvres, supportent le plus les inconvénients de l'arbitraire et du gaspillage des deniers publics, qui ont été pervertis par Bonaparte, ont perdu de vue, qu'on a d'autant plus de force pour s'opposer à l'arbitraire qu'on est plus complètement dépouillé du désir de dominer. Ils regrettent leur titre de grande nation ; ils regrettent surtout le monopole qu'ils ont exercé sur l'Europe ; ce qui fait qu'ils se trouvent très-peu de moyens pour s'opposer aux tentatives que les anciens privilégiés font pour se reconstituer.

En un mot, Monsieur, ni les gouvernants, ni les gouvernés ne sont dans la disposition d'esprit convenable pour terminer la révolution. En commençant l'organisation d'un régime social

solide, j'ai reçu la mission de fixer leur attention sur les principes qui doivent guider leur conduite politique : je la remplirai.

*L'Observateur.* Je vous déclare positivement, Monsieur, que je ne me livrerai point à l'examen général de la question, avant que vous ayez répondu à une dernière objection. Elle est relative à la royauté. Notre scène d'aujourd'hui ayant été suffisamment longue pour nos lecteurs, ainsi que pour nous, je me retire. A demain les grands débats.

MESSIEURS,

Vous ne pouvez rien faire d'important en politique sans le secours de la philosophie ; et les philosophes ne pourraient point améliorer le sort de l'espèce humaine, s'ils étaient privés de votre appui. Je vais faire un appel général aux philosophes ; je vais développer avec eux, et en votre faveur, les plus grands moyens philosophiques. Soutenez-nous, et dans peu de temps les pouvoirs politiques sortiront définitivement des mains du clergé, de la noblesse et de l'ordre judiciaire, pour entrer dans les vôtres ; dans peu de temps le Roi vous confiera le soin de faire le budget.

Messieurs, l'établissement du régime industriel exige de votre part quelques avances pécuniaires ; c'est de toutes les spéculations la plus avantageuse que vous puissiez faire. Messieurs, il faut de l'argent pour établir cette correspondance philosophique avec tous les cultivateurs, tous les fabricants et tous les négociants de France qui ont quelque importance ; il en faut aussi pour déterminer des savants, choisis parmi ceux de la capacité la plus positive et la plus étendue, à s'occuper de ce travail ; c'est bien certainement et bien évidemment l'intérêt du gouvernement de protéger cette entreprise ; mais nous ne devons pas espérer qu'il le fasse : le ministère n'est point composé d'hommes assez éclairés pour sentir l'utilité de ces vues philosophiques. Au surplus, le seul moyen de le déterminer à y porter quelque intérêt, est de lui prouver qu'elles ne vous sont pas indifférentes.

Messieurs, jusqu'à ce jour, vos intérêts n'ont été défendus que par des avocats ou par des métaphysiciens ; il en résulte qu'ils ont été mal défendus. D'abord, par la raison que ces *intellectuels* ne sont point personnellement intéressés à faire valoir vos droits politiques : toute la considération et l'importance qu'ils pourraient vous

faire acquérir diminuerait d'autant celle dont jouissent leurs professions ; ensuite, ils n'ont pas la capacité suffisante pour établir un nouveau système philosophique. Sûrement il vous faut des théoriciens ; mais vous devez employer ceux auxquels vous avez reconnu la capacité intellectuelle la plus positive. Or, je vous demande si, quand vous avez besoin de conseils, c'est à des avocats ou à des littérateurs que vous vous adressez : certainement non ; les géomètres, les physiciens, les chimistes, les physiologistes sont ceux auxquels vous demandez ces moyens de perfectionner vos procédés : ils sont, Messieurs, de tous les hommes livrés à des travaux d'intelligence pure, les seuls qui connaissent bien vos droits ainsi que vos intérêts ; chargez-les de s'occuper de vos affaires générales ; donnez-leur les moyens de les suivre, et vous aurez promptement atteint le but que vous vous proposez, celui de régler les dépenses publiques, puisque vous les payez.

Enfin, Messieurs, je fais une double proposition ; d'une part, j'invite les *intellectuels* positifs à s'unir et à combiner leurs forces pour faire une attaque générale et définitive aux préjugés, en commençant l'organisation du système industriel ;

d'une autre part, je demande aux industriels qui sont les plus riches et les plus positifs, de se coaliser pour donner les moyens à leurs *intellectuels* de faire et de publier le travail scientifique dont ils ont besoin.

Messieurs, les plus grandes difficultés sont surmontées, grâce à mon zèle pour le service de l'industrie. D'une part, le travail est commencé, de l'autre, la correspondance est établie.

Messieurs, songez que l'Europe vous regarde; songez que les Anglais, que les Espagnols, que les Portugais et que les Napolitains, plus encore que les autres, ont les yeux fixés sur vous; songez que ces peuples, moins éclairés que vous, attendent que les Français qui sont *intellectuels* ou *industriels* positifs, leur montrent l'exemple et leur servent de guides, pour, chez eux, constituer le régime industriel.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

*POST-SCRIPTUM.*

Il y a, Messieurs, des hommes qui rendent de grands services aux inventeurs ainsi qu'au public; ce sont les *vulgarisateurs*: les inventeurs,



ainsi que le public, ne sauraient trop les encourager. Voltaire fait connaître les idées critiques de Bayle. M. Guizot vient de populariser les observations que j'avais publiées, dans *l'Organisateur*, relativement à la division de notre nation en deux peuples, relativement aussi à l'alliance de la royauté avec les Gaulois, et relativement à la faute commise par Louis XIV d'avoir abandonné les Gaulois pour s'allier de nouveau avec les Francs.

Je prie M. Guizot de recevoir mes sincères remerciements ; je l'invite à lire cette Lettre avec attention. Il est très-désirable pour le public, ainsi que pour moi, qu'il s'approprie son contenu aussi complètement que mes premières idées sur la marche de la royauté en France.

---

## LETTRE D'ENVOI

## A MESSIEURS LES INDUSTRIELS

MESSIEURS,

Je vous ai présenté, dans ma dernière brochure, les mesures qui doivent être prises pour terminer la révolution, en commençant l'établissement du régime industriel. Mes idées ont été généralement approuvées des industriels dont j'ai pu recueillir l'opinion. Mais leur nouveauté a trop étonné les esprits pour qu'il me soit possible d'espérer que sans d'autres travaux de ma part, je déterminerai ce sentiment de conviction nécessaire pour former chez un nombre suffisant d'industriels une opinion politique, active, propre à provoquer et à coordonner dans le grand corps de l'industrie les efforts indispensables pour amener le commencement d'organisation du régime le plus favorable à la culture, au commerce et à la fabrication. J'ai donc senti le besoin de

familiariser les esprits avec mes principes généraux, en leur en montrant l'application à toutes les questions politiques qui intéressent les industriels. Ce sera l'objet d'une série de travaux, dans lesquels je présenterai mon idée générale sous des points de vue particuliers, nombreux et variés, en me bornant toutefois, pour chacun d'eux, aux aperçus les plus importants.

Mais avant de vous faire part de ces travaux, j'ai cru devoir m'attacher par-dessus tout à remplir une condition préliminaire, que je regarde comme tout à fait capitale. J'ai pensé que la première chose à faire pour les industriels est de tranquilliser la dynastie des Bourbons sur leurs dispositions à son égard.

Considérez, en effet, Messieurs, que si vous aviez quelque inquiétude un peu fondée sur la sûreté de votre existence sociale, vous ne vous occuperiez, sans doute, que de faire cesser cette inquiétude jusqu'à ce que vous en fussiez venus à bout. Pourquoi voudriez-vous donc que les Bourbons, auxquels leur éducation et leurs habitudes ont dû certainement donner moins de fermeté qu'à vous; fussent plus désintéressés? Ne serait-il pas tout à fait déraisonnable de votre part, de leur demander qu'ils s'occupent de l'amélioration

de votre sort, pendant qu'ils regardent le leur comme incertain, et avec raison ? Rassurez-les sur la conservation de la royauté dans leur dynastie ; faites que tout leur temps et tous leurs moyens ne soient pas employés à contenir les tentatives turbulentes des ambitieux, et alors vous pourrez réclamer d'eux, sans injustice, les premières mesures nécessaires pour travailler à la formation du régime industriel.

Il dépend entièrement de vous, Messieurs, de leur procurer et de leur garantir cette tranquillité, car vous êtes, par le genre de vos occupations, par votre capacité et par l'influence qui en dérive, les véritables chefs temporels de la nation. Le besoin de cette garantie est presque aussi urgent pour vous, Messieurs, que pour les Bourbons eux-mêmes ; car, je le répète, vous ne pourrez rien entreprendre d'utile, tant qu'elle n'existera pas.

N'oubliez point que ce n'est qu'en vous liant avec la royauté, que vous pouvez ouvrir promptement la belle carrière politique, réservée par la marche de la civilisation aux industriels français du XIX<sup>e</sup> siècle.

En conséquence des motifs précédents, le pre-

mier travail que j'ai l'honneur de vous adresser  
a pour objet les Bourbons.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obeissant serviteur.

---

# LETTRES SUR LES BOURBONS

ADRESSÉES

AU ROI ET AUX INDUSTRIELS

---

## PREMIÈRE LETTRE

SERVANT D'INTRODUCTION

AU ROI

SIRE,

En analysant, dans ma dernière brochure, l'état politique actuel, je crois avoir démontré que les industriels sont aujourd'hui les seuls appuis solides de la royauté, et qu'en conséquence, le plan politique invariable de votre dynastie doit avoir pour objet une ligue intime avec eux, mise en activité le plus promptement possible. Mais quelque invincible, quelque urgente que soit la nécessité de suivre franchement et exclusivement ce système de conduite, on ne peut se dissimuler que son adoption ne doive éprouver d'abord

de grandes difficultés. C'est sur elles que j'oserai maintenant appeler l'attention de Votre Majesté.

Si les obstacles à la coalition indispensable de la royauté et de l'industrie ne venaient point de ces deux pouvoirs eux-mêmes, ils ne pourraient provenir que de la résistance de l'ancienne féodalité ou de celle de la féodalité de Bonaparte, qui ont effectivement l'une et l'autre le plus grand intérêt à empêcher une liaison dont l'effet immédiat serait d'ôter pour jamais aux deux classes de factieux toute chance de succès. Mais comme les deux féodalités n'ont aucune force qui leur soit propre, que toute celle qu'on leur suppose est uniquement d'emprunt, et tient à l'influence qu'elles exercent, l'ancienne sur la royauté, et la nouvelle sur les industriels, il s'ensuit qu'en dernière analyse ces obstacles résident véritablement dans le pouvoir royal et dans le pouvoir industriel. Les difficultés ne sont donc point extérieures, mais intérieures. Elles ne peuvent évidemment tenir qu'aux mauvaises habitudes et aux préjugés contractés de part et d'autre, puisque l'intérêt réel des deux parties exige impérieusement la coalition proposée. Par conséquent, en supposant acquise la conviction

de cet intérêt mutuel, il suffira d'une volonté ferme d'une part ou de l'autre pour détruire ces causes de discorde quand une fois elles auront été signalées. C'est le but que je me propose dans cet écrit.

Comme le pouvoir royal est, par sa position, habitué à voir les choses de plus haut, qu'il peut d'ailleurs déterminer directement et en très-peu de temps sa coalition avec les industriels, c'est à Votre Majesté que je prends la liberté de m'adresser en premier lieu. Je m'exprimerai avec une entière franchise; je présenterai la vérité toute nue, ainsi qu'il convient à tout homme loyal qui n'a point d'arrière-pensée à cacher, et qui se confie dans la pureté de ses intentions.

Sire, l'obstacle principal à l'établissement d'une coalition entre la royauté et les industriels, consiste, de la part de ceux-ci, dans une prévention contre votre dynastie, que la féodalité de Bonaparte est parvenue à faire naître et à enraciner chez la plupart des industriels ayant une opinion politique, et qui les porterait, non sans doute à entreprendre ou seulement à favoriser les tentatives pour placer la royauté en d'autres mains, ce qui est contre les habitudes des industriels, mais à ne point s'y opposer, et peut-être



à les approuver. L'objet direct de cet écrit est de combattre cette funeste prévention, par l'examen de tous les motifs qu'on peut lui supposer. L'objet spécial de cette première Lettre est de soumettre à Votre Majesté quelques considérations sur ce fait, malheureusement incontestable.

Les gens sensés ont observé depuis longtemps que toute discorde un peu prolongée signifie que le tort est des deux côtés. C'est une lâche et fausse politique celle qui tend à représenter à Votre Majesté la partie active et productrice de la population française, c'est-à-dire les industriels, comme une foule d'insensés aimant par goût le désordre, dupes aveugles d'une poignée d'intrigants qui aspirent à renverser votre dynastie ; et, d'un autre côté, la royauté comme ne s'étant jamais trompée, comme ne se trompant jamais, comme ne pouvant jamais se tromper. Non, Sire, il n'en est point ainsi. Sans doute, la prévention existante contre la dynastie des Bourbons n'est point suffisamment fondée ; sans doute, la féodalité napoléonienne exerce sur l'opinion des industriels une trop grande influence. Mais à quoi tient cette influence ? Quelle est la source de cette prévention ? N'est-ce point évidemment à la direction rétrograde plus ou moins

fortement prononcée suivie depuis la restauration par le pouvoir royal qu'il faut attribuer tout cela ? Si l'on peut reprocher, avec raison, aux industriels de se laisser influencer par la noblesse de Bonaparte, ne peut-on pas, avec autant de raison, reprocher à la royauté de se laisser dominer par l'ancienne noblesse ? C'est là ce qui a fait réussir, au 20 mars, comme par enchantement, les projets des bonapartistes ; c'est là ce qui leur aurait procuré un second succès depuis longtemps, sans la crainte d'une nouvelle invasion, crainte qui ne saurait être éternelle. Oui, Sire, je dois avoir le courage de le dire, et Votre Majesté doit avoir la fermeté encore plus grande de se l'avouer, les torts ont été et sont encore réciproques. L'incertitude d'atteindre le but réel et final de la révolution, qui n'est autre que l'établissement du régime industriel, l'inquiétude du retour à l'ancien ordre de choses, ont été et sont encore les seuls aliments de l'influence que la nouvelle féodalité a tenté d'exercer depuis la restauration, qu'elle est parvenue à exercer, et qu'elle exerce encore sur l'opinion politique des industriels. Quels sentiments inspiraient les hommes de Bonaparte à la masse de la nation, en 1844 ? La haine et la défiance la plus pronon-

cée. Quels sentiments inspirait alors la dynastie des Bourbons ? L'attachement et la confiance. Qui a retourné cet état de choses ? La faute des uns, et l'adresse des autres. C'est une conclusion qu'il faut bien reconnaître, à moins de nier un fait évident, ou de créer un miracle pour l'expliquer.

C'est bien vainement qu'on ferait craindre à Votre Majesté l'influence hostile de la féodalité de Bonaparte, pour la détourner d'abandonner à elle-même l'ancienne noblesse, et de lier la cause royale à celle des industriels. Oui, cette influence est redoutable ; oui, elle est, il faut le dire, irrésistible, tant qu'on voudra la combattre sans s'occuper d'en tarir la source. Mais elle s'évanouirait comme une ombre, à l'instant où la royauté se lierait franchement et irrévocablement avec les industriels. C'est le seul moyen de salut durable pour votre dynastie ; mais il est d'un succès certain.

On peut faire en peu de mots l'histoire politique des deux noblesses dans ces derniers temps.

La royauté et l'industrie sont depuis longtemps, en France, les deux seules forces politiques réelles, sous le rapport temporel : toutes les autres

existences relèvent d'elles ; les forces propres des deux féodalités sont, l'une morte, et l'autre mort-née ; elles ne peuvent vivre que d'emprunt. Elles avaient vécu ensemble au service de la royauté sous la domination de Bonaparte, qui rendait la popularité trop périlleuse. A la restauration, elles se sont séparées, et chacune d'elles a choisi le rôle qui lui convenait naturellement. L'une, reprenant l'espoir qu'elle avait perdu de recouvrer ses biens et ses privilèges, s'est sentie tout à coup transportée d'amour pour une dynastie qu'elle avait presque oubliée pendant quinze ans : l'autre, trouvant la place prise autour du trône, et, d'ailleurs, n'espérant pas supplanter sa rivale auprès de la royauté, s'est constituée subitement l'avocat d'une nation qu'elle avait opprimée en sous-ordre pendant la même période. Chacune de ces deux classes parasites exploite à son profit la force politique à laquelle elle s'est attachée. Le pouvoir royal et le pouvoir industriel en souffrent également. Leurs rapports, qui devraient être directs pour leur commun avantage, n'ont lieu que par ces deux fâcheux intermédiaires. Il est donc de la plus haute importance, pour la royauté et pour les industriels, de se dégager respectivement de

ces entraves. Mais, pour qu'une telle séparation puisse se faire avec fruit, il faut de toute nécessité qu'elle soit réciproque.

Les industriels prêteront l'oreille aux instigations de la nouvelle noblesse tant que la royauté se laissera diriger par les conseils de l'ancienne.

La suppression d'un seul des deux intermédiaires serait absolument insuffisante. Les rapports mutuels n'en resteraient guère moins entravés. Cette observation que je sou mets à Votre Majesté, je la présenterai pareillement aux industriels. Que le rapprochement s'opère donc par les deux côtés. Au reste, l'exemple que la royauté pourrait donner, relativement à l'ancienne féodalité, serait très-aisément suivi par les industriels, relativement à la nouvelle ; car ils tiennent beaucoup moins à celle-ci que la royauté ne tient à l'autre.

L'ancienne noblesse, recourant à son unique moyen de conservation, qui consiste à représenter sa déchéance personnelle comme étant celle de la royauté, s'efforcera de persuader à Votre Majesté que l'abandonner, pour faire cause commune avec les industriels, c'est consentir à la diminution de son pouvoir, et renoncer de

fait à la légitimité et au caractère divin que la royauté a eu jusqu'à ce jour.

Cette observation est essentielle à examiner, afin de caractériser nettement, et en peu de mots, le changement que la royauté doit opérer dans son système politique.

Il est certain, et j'aurais tort de le déguiser, qu'une ligue avec les industriels aura pour objet et pour résultat de changer le caractère politique de la royauté. Mais après être convenu de ce point, il reste à savoir si ce changement est évitable, et si, d'ailleurs, il a réellement pour la royauté l'importance qu'on y attache. Or, je crois avoir pleinement démontré, dans mon dernier écrit, l'inévitable nécessité de ce changement, amené par la marche irrésistible de la civilisation : il ne reste donc plus qu'à en apprécier l'importance réelle.

D'abord, il est incontestable que le caractère de la royauté a subi de grandes modifications, et qu'elle ne s'en est pas plus mal trouvée : toute l'histoire le prouve. Elle a commencé par être une institution purement féodale ; mais elle s'est ensuite imprégnée peu à peu, et toujours de plus en plus, du caractère communal ou industriel, et, dans ses modifications successives,

son pouvoir réel a toujours été en augmentant, bien loin de diminuer. Aujourd'hui, le caractère féodal doit s'effacer complètement, et la royauté doit devenir entièrement communale. En un mot, le Roi, au lieu d'être le chef des gentilhommes de son royaume, doit devenir le chef des industriels. Je demande si c'est là une perte réelle, à l'époque où la gentilhommerie n'est rien, et où l'industrie est tout.

Ainsi, quant à la diminution de son pouvoir, Votre Majesté n'a rien à redouter de la ligue avec les industriels. A la vérité, il pourrait lui rester naturellement quelque inquiétude relativement à l'idée de la royauté *par la grâce de Dieu*, dont Votre Majesté pourrait craindre qu'un tel changement dans son plan de conduite n'exigeât le sacrifice absolu. Mais cette seconde crainte ne serait pas plus fondée que la première.

Les industriels ne tiennent nullement aux formes ; ils n'attachent d'importance qu'au fond des choses. Tout ce qu'ils demandent, c'est que la royauté se combine avec eux d'une manière franche et irrévocable : cette condition fondamentale une fois remplie, ils sont bien éloignés de vouloir que la royauté renonce à ses formes ha-

bituelles. Seulement, l'intérêt particulier du pouvoir royal exige qu'il ne se fasse point illusion à cet égard, en attachant à ces formes plus de valeur qu'elles n'en ont en effet. L'idée de la royauté *par la grâce de Dieu* étant directement fondée sur les croyances religieuses, ne peut plus conserver aucune force, à une époque où ces croyances elles-mêmes perdent, ou plutôt ont perdu presque tout leur empire, et où le peu d'influence qui leur reste tend à se dissiper sans retour. Ainsi, cette doctrine ne doit être considérée actuellement par la royauté que comme un protocole qui n'a plus de valeur réelle. Il serait très-fâcheux que le pouvoir royal méconnût, sous ce rapport, le véritable état des choses. Il est de la plus haute importance pour ses intérêts, de revenir de l'erreur extrêmement grave dans laquelle l'ont entraîné ses inhabiles conseillers, lors de la restauration de Votre Majesté, en lui représentant cette doctrine comme jouissant d'une très-grande influence, comme étant la base morale la plus solide de l'autorité royale. Cette fausse manière de voir est un véritable cercle vicieux en politique, puisque, depuis 1814, la royauté emploie une grande partie de ses forces à défendre, et sans aucun succès réel, cette



même doctrine qu'on voudrait lui faire envisager comme un appui pour elle. Voilà le fait incontestable sur lequel il importe éminemment à la royauté d'ouvrir les yeux le plus promptement possible, afin de ne pas se méprendre sur ses véritables soutiens.

Le pouvoir royal ne saurait donc reconnaître trop tôt que l'alliance des industriels est aujourd'hui d'une bien autre importance pour lui que *la grâce de Dieu*. Mais, du reste, quand une fois il aura rectifié ses idées sur la valeur réelle de ce protocole, il ne devra nullement redouter que les industriels veuillent l'engager à y renoncer ; car les industriels ne demandent point que cette forme soit changée ; ils désirent seulement que la royauté ne s'obstine pas à considérer comme une force ce qui a cessé d'en être une.

On craint peut-être qu'en ne faisant plus aucun effort pour rétablir l'influence de l'idée du *Roi par la grâce de Dieu*, elle ne soit remplacée par celle de la souveraineté du peuple. Cette crainte est naturelle ; mais elle est tout à fait chimérique. Un instant d'attention suffira pour s'en convaincre.

La légitimité, telle qu'on l'entend, n'existe comme doctrine systématique et régulière que

depuis la réforme de Luther. Le clergé, pour se conserver une existence politique qui venait d'être fortement ébranlée, consentit à se subalterniser vis-à-vis de la royauté, et lui fit présent de ce dogme pour s'assurer sa bienveillance. Avant cette époque, il était bien question du *par la grâce de Dieu* ; mais il n'avait pas ce haut caractère religieux, et surtout cette importance qu'il eut depuis, puisque les rois y mêlaient assez indifféremment le *et par la force de mon épée*. Or, il est très-remarquable que le fameux dogme de la souveraineté du peuple sinon fut inventé, du moins commença à prendre du crédit, en Hollande, vers le même temps. Si l'on suit d'un coup d'œil les progrès de ces deux dogmes, on les verra constamment marcher de front. Un rapport aussi permanent indique entre eux une beaucoup plus grande connexion qu'on ne le suppose communément. Et, en effet, il n'est pas difficile de reconnaître qu'ils sont étroitement liés ensemble, ou, pour mieux dire, qu'ils sont faits l'un contre l'autre.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on sentira que ces deux dogmes n'ont d'existence réelle que par opposition l'un à l'autre. Le sens vulgaire attaché à l'expression *souveraineté du peuple*, et

même le seul sens clair qu'on puisse lui attacher, est *souveraineté par la volonté du peuple*, puisque le peuple sent très-bien, excepté dans des moments de délire d'une très-courte durée, qu'il n'a pas le loisir d'être souverain. Or, comme il est admis que cette volonté n'est point déterminée par des conditions fixes, puisées dans l'intérêt du peuple, et qu'elle est très-indépendante du mérite du souverain, il s'ensuit que l'expression *souveraineté par la volonté du peuple* ne signifie rien que par opposition à *souveraineté par la grâce de Dieu*. Elle ne désigne qu'une simple formalité à remplir envers le peuple ou ses représentants, après laquelle tout est fini, savoir, la demande de son consentement ; c'est donc dans cette demande que tout consiste, et, par conséquent, on ne peut voir là qu'une critique de l'idée *par la grâce de Dieu*, laquelle ne signifie réellement que l'indépendance du consentement du peuple. Ces deux dogmes antagonistes n'ont donc qu'une existence réciproque. Ils sont les restes de la longue guerre métaphysique qui a eu lieu dans toute l'Europe occidentale, depuis la réforme, contre les principes politiques du régime féodal. On est obligé, à la guerre, d'avoir des armes de même portée

que celles de son adversaire. Une abstraction a donc dû provoquer une autre abstraction. La métaphysique du clergé a mis en jeu la métaphysique des légistes destinée à lutter contre elle. Mais cette lutte est aujourd'hui terminée.

Il suit de ce qui précède, que le plus sûr moyen, on pourrait même dire le seul, de donner du crédit et de l'activité au dogme de la souveraineté du peuple, est de faire des efforts pour rajeunir celui de la souveraineté par la grâce de Dieu. Il s'ensuit également que le premier tombera de lui-même comme n'ayant plus d'objet, aussitôt qu'on ne parlera plus du second.

Votre Majesté n'a donc rien à redouter relativement à la restauration du dogme de la souveraineté du peuple de la part des industriels. Au contraire, les industriels, qui ne font de la métaphysique pas plus à la manière des légistes qu'à la manière du clergé, mettront pour jamais de côté ce genre de discussions comme ne pouvant mener à rien d'utile, aussitôt qu'ils entreront en activité politique.

D'ailleurs le seul mal réel qui pourrait résulter de la restauration de ce dogme, si elle était possible, serait des tentatives pour faire participer au pouvoir la masse du peuple. Or, sous ce

rapport, il ne saurait y avoir le moindre motif de crainte ; les chefs industriels sont, de tous, ceux qui redoutent le plus le désordre, comme étant ceux auxquels il cause le plus de dommages, et en second lieu, ils ont tous les moyens imaginables pour l'empêcher, comme étant les chefs naturels et permanents du peuple.

Le maintien de la tranquillité est dû entièrement à leur influence sur le peuple, influence à la vérité peu sensible pour des observateurs inattentifs, mais sûre et continue. Enfin, la masse du peuple, comme étant industrielle, est éminemment portée à l'ordre ; il faut de grands efforts pour l'en détourner, et ces efforts ne seront jamais faits par les industriels. Dans aucun temps, et l'exemple même de la révolution française le prouve, le peuple n'est entraîné au désordre que lorsqu'il quitte ses chefs naturels, les industriels, pour suivre des chefs militaires ou légistes. Or, la mise en activité politique des industriels est évidemment le meilleur moyen d'empêcher les militaires et les légistes d'exercer jamais la moindre influence sur le peuple. Votre Majesté doit donc être, sous ce rapport, parfaitement tranquille.

La royauté n'a donc aucun motif réel pour ne

pas adopter le plan de liaison avec les industriels, qui est dicté par son intérêt le plus grand, et par son besoin le plus urgent. En abandonnant sans retour la cause de l'ancienne noblesse, pour se mettre à la tête de celle des industriels, Votre Majesté peut être assurée que ceux-ci, malgré leurs préjugés, rompront très-aisément avec la noblesse de Bonaparte, et s'empresseront de répondre à l'appel du trône. Le seul sacrifice réel que Votre Majesté ait à faire, est celui de quelques formules mystiques à peu près insignifiantes ; le véritable obstacle à l'adoption d'un tel plan, consiste donc dans le changement complet d'habitudes qu'il exigerait impérieusement de Votre Majesté. Sans doute, pour qui connaît la nature de l'homme, cet obstacle est très-grand ; mais aussi il est le seul ; et quels efforts n'inspire pas une volonté ferme, fondée sur la conviction profonde d'une raison supérieure ?

Ayant signalé et combattu dans les réflexions précédentes les préjugés qui peuvent s'opposer de la part de la royauté, à son alliance avec les industriels, je vais avoir l'honneur de soumettre à Votre Majesté un aperçu des moyens que je compte employer dans la même intention à l'égard des industriels, c'est-à-dire, pour détruire les

préventions défavorables que la féodalité de Bonaparte a fait naître en eux contre votre auguste dynastie.

De Votre Majesté le très-fidèle sujet.

*POST-SCRIPTUM.*

Je me suis efforcé, dans cette Lettre, de rendre sensible le discrédit dans lequel est tombé le dogme de la royauté *par la grâce de Dieu*, par suite de la décadence des croyances théologiques sur lesquelles il s'appuie. Ce que j'ai dit à ce sujet exige une explication qui prévienne toute interprétation vicieuse.

Distinguons dans le christianisme trois époques principales, dont chacune a eu un caractère particulier, et a donné naissance à une doctrine différente. Ces trois époques sont : 1<sup>o</sup> celle de l'établissement du christianisme ; 2<sup>o</sup> celle de l'organisation du clergé comme pouvoir spirituel européen, effectuée d'une manière définitive par le pape Hildebrand ; 3<sup>o</sup> celle enfin de la décadence de ce pouvoir depuis la réforme de Luther.

La doctrine de la première époque a été essentiellement morale et philanthropique. Elle a eu pour but de faire admettre par tous les peuples civi-

lisés et par leurs chefs, le grand principe, que les hommes doivent tous se regarder comme des frères, et coopérer au bien-être les uns des autres.

Celle de la seconde époque a consisté surtout à proclamer le pouvoir spirituel général comme supérieur aux différents pouvoirs temporels européens.

Enfin, dans la troisième époque, le clergé, voyant déchoir son autorité sur l'ensemble des pouvoirs temporels européens, a eu pour but principal de conserver son existence nationale. Pour cela, il s'est mis aux gages du pouvoir temporel; et, perdant entièrement de vue le but primitif de son institution, il a employé ses croyances à établir le dogme de l'obéissance passive, assuré d'y trouver la garantie de son temporel.

Tels sont les trois principaux états par lesquels ont passé les doctrines du clergé. Il en est résulté trois christianismes bien distincts : celui des apôtres, celui d'Hildebrand, et celui du clergé depuis le xvi<sup>e</sup> siècle. Il est donc indispensable, quand on parle de christianisme, de dire lequel des trois on a en vue.

Appliquant cette analyse au cas actuel, je dirai



que le dogme chrétien de la royauté *par la grâce de Dieu*, doit être jugé différemment, suivant l'espèce de christianisme auquel on prétend le rattacher.

Si on le rapporte au christianisme de la première époque, il impose aux rois l'obligation de travailler le plus efficacement possible au bien-être de leurs peuples; et par conséquent d'établir l'organisation sociale qui peut le mieux procurer ce bien-être.

Rattaché au christianisme d'Hildebrand, il prescrit aux rois de se regarder comme les vassaux de la cour de Rome.

Enfin, rapporté au christianisme de la troisième époque, il n'impose aux rois d'autre règle que leur volonté à l'égard des peuples; il leur fait seulement un devoir essentiel d'associer le clergé aux bénéfices de l'arbitraire.

---

II<sup>e</sup> LETTRE

## AU ROI

SIRE,

Je ne doute pas que plusieurs personnes qui sont sincèrement attachées à votre dynastie, et qui croient servir ses intérêts avec beaucoup d'efficacité, ne blâment très-vivement les réflexions contenues dans la Lettre précédente, comme irrévérencieuses pour la royauté. Il me serait facile de leur répondre; mais cet écrit montrera suffisamment, j'espère, lequel de leur système de défense ou du mien peut être le plus réellement utile aux Bourbons. Je me permettrai seulement de leur présenter sur ce reproche une observation très-simple. Les plus grands ennemis des Bourbons peuvent parler et parlent tous les jours de la légitimité avec le ton de la plus profonde vénération, sans que cela tire à conséquence : mais je défie le plus rusé d'entre eux

d'adhérer ouvertement à aucune des assertions concernant les Bourbons qui se trouvent déjà ou qui se trouveront plus bas dans cet écrit, sans se compromettre à l'égard de son parti. On peut aisément déguiser sa pensée, tant qu'il n'est question que de formes; cela est impossible, aussitôt qu'il s'agit d'une discussion positive et raisonnée.

Sire, de tout temps la vérité fut utile aux rois; mais aujourd'hui elle leur est indispensable. Quelle qu'en soit la cause, il est de fait que les prestiges sont dissipés sans retour, on ne peut plus régner par eux. Il n'y a plus aujourd'hui de droits réels que ceux qui résultent d'une utilité générale, constatée et sentie. Sans doute, les industriels tiennent à la royauté, mais ils n'en sont point amoureux; ils y tiennent, non pour elle, mais pour eux. On en peut dire autant des dynasties.

Le seul moyen de porter les industriels à soutenir activement votre dynastie, à former avec elle une ligue franche, intime, indissoluble, consiste à leur démontrer que tel est leur intérêt. C'est ce que j'entreprends dans cet écrit.

Comme une démonstration n'a jamais plus de force que lorsqu'elle est présentée sous la forme

de réfutation de l'opinion opposée, c'est en combattant dans tous les motifs l'opinion antibourbonienne, formée par la noblesse de Bonaparte et inculquée par elle aux industriels, qu'il convient de défendre auprès d'eux la cause de votre auguste dynastie ; et cet examen doit être fait avec la plus entière liberté. Telle est, suivant ma ferme conviction, la seule manière efficace de servir les Bourbons. Au lieu de cela, qu'on interdise, ainsi que le ministère de Votre Majesté a cru devoir le faire jusqu'à ce jour, toute discussion réelle sur ce sujet, qu'on s'offense de tout ce qui s'écarterait d'une aveugle adulation, qu'arrivera-t-il ? Les factieux feront les plus basses protestations à Votre Majesté, et conspireront contre elle : les industriels, qui seuls pourraient prévenir ces tentatives, conserveront les préventions qui leur ont été inspirées, et laisseront agir les ambitieux. Telle est la conséquence fâcheuse, mais inévitable, du système adopté par les défenseurs plus zélés qu'habiles de votre dynastie.

Qu'on ne craigne donc plus de livrer à la discussion les droits des Bourbons ; qu'on provoque même, ou du moins qu'on favorise cet examen : ils en sortiront victorieux. Cela m'est tellement démontré, que si l'on pouvait espérer du parti

antibourbonien assez de franchise pour exposer pleinement tous les motifs de son opinion, j'oserais inviter le ministère à l'y engager avec confiance, et à lui promettre sécurité entière.

Je suis persuadé que cette mesure, si elle était possible, serait éminemment utile aux Bourbons; car les arguments des bonapartistes tirent en partie leur force de leur clandestinité; ils ne sont pas susceptibles de soutenir une discussion suivie.

Pénétré de la vérité des considérations précédentes, j'ose entreprendre, Sire, dans cet écrit, et adresser aux industriels un premier examen de l'opinion antibourbonienne.

Voici les principaux points sur lesquels je me propose d'appeler l'attention des industriels.

Les moyens employés par la noblesse de Bonaparte<sup>1</sup> pour fonder et pour soutenir auprès des

1. En me servant de cette expression, je ne prétends point avancer que tous ceux qui se sont laissé affubler par Bonaparte de titres nobiliaires, ni même tous ceux qui ont coopéré à son administration, fassent partie de la faction opposée aux Bourbons; de même qu'en parlant des projets rétrogrades de l'ancienne noblesse, je ne prétends point en accuser tous ses membres: il y a de part et d'autre d'honorables exceptions. Je prétends encore bien moins que les membres civils et militaires du gouvernement de Bonaparte, soient les seuls qui composent la faction antibourbonienne. Les hommes dont ce gouvernement a éveillé l'ambition sans

industriels l'opinion antibourbonienne, sont de deux sortes : les uns s'adressent à la raison, les autres aux passions.

Les premiers forment une espèce de corps de doctrine, qu'on peut réduire à cette idée principale : • En thèse générale, un changement de régime politique exige, pour se consolider, un • changement de dynastie : le régime parlementaire n'a pu s'établir définitivement en Angleterre, que par l'expulsion des Stuarts ; une • mesure analogue est aujourd'hui nécessaire en • France, et par les mêmes raisons. • Tel est le résumé fidèle des raisonnements les plus liés de la faction antibourbonienne.

Pour prouver aux industriels la fausseté de cette doctrine, je leur fais voir qu'un changement quelconque de dynastie n'est propre qu'à les détourner de leur but véritable, qui est l'établissement du régime industriel, en leur faisant porter sur les hommes une attention qu'ils doivent réserver tout

la satisfaire, ne sont pas l'élément le moins dangereux de ce parti. Les pachas en expectative, valent bien ceux qui avaient eu le temps d'entrer en jouissance. Mais j'emploie la dénomination de *noblesse de Bonaparte* pour désigner le parti collectivement, parce qu'elle en indique les véritables chefs, c'est-à-dire, ceux qui dirigent les opinions et les intrigues de la faction, et pour lesquels seraient les principaux bénéfices de l'entreprise commune, en cas de succès.

entière pour les choses ; que d'ailleurs l'arbitraire, bien loin de s'affaiblir, se rajeunit nécessairement, quand le pouvoir passe en de nouvelles mains. Je leur représente que ces deux inconvénients généraux existeraient au plus haut degré possible, dans un changement fait par la noblesse de Bonaparte ; qu'un tel changement aurait pour conséquence naturelle et immédiate d'augmenter l'influence politique des militaires et des légistes, qui est le plus grand obstacle aux progrès de la cause industrielle. Enfin, je leur fais observer que la véritable cause première de leurs préjugés contre les Bourbons, est dans leurs habitudes d'inactivité politique, et de défiance de leurs propres lumières, qui les portent à chercher au-dehors ce qu'ils ne peuvent trouver qu'au-dedans d'eux-mêmes, les moyens d'établir le régime industriel. Quant à l'exemple de l'Angleterre, ce qui induit en erreur, c'est qu'on ne distingue point entre modifier le pouvoir royal, ce qui était le cas de l'Angleterre, et le reconstituer, ce qui est aujourd'hui le cas de la France. Pour l'un, il était utile de changer la dynastie ; mais pour l'autre, il est au contraire de la plus haute importance de la maintenir.

La seconde espèce d'influence antibourbon-

nienne, exercée par la nouvelle noblesse sur les industriels, consiste à mettre en jeu leur amour-propre national. D'une part, elle exalte sans aucune pudeur et par tous les moyens imaginables, la gloire militaire acquise sous la domination de Bonaparte ; d'une autre part, elle s'efforce de persuader, avec toute l'astuce possible, que la France a perdu toute sa gloire par le retour des Bourbons.

Sans doute il me sera aisé de faire sentir aux industriels l'absurdité et l'injustice de cette comparaison. Il suffit de leur représenter que s'ils regrettent la gloire militaire, ce n'est certainement qu'à défaut d'une autre ; que les Bourbons peuvent procurer à la France le plus haut degré d'illustration politique et philosophique, en provoquant l'établissement du régime industriel ; mais que les craintes très-fondées qu'ils ont depuis leur rentrée, les obligent de donner tous leurs soins à leur conservation. Le reproche de ne pas ouvrir à la nation française un nouveau champ d'activité et de gloire est tout à fait déraisonnable de la part des industriels qui pourraient dissiper ces craintes, et qui ne le font pas.

Tels sont, Sire, en aperçu, les moyens principaux que la faction ennemie de votre dynastie



emploi pour agir sur les industriels. Ils paraissent et ils sont effectivement peu proportionnés à la grande influence qui en est le résultat. Aussi leurs effets seraient-ils presque insignifiants, et ne mériteraient nullement d'occuper l'attention de Votre Majesté, s'ils n'étaient puissamment secondés dans leur action par deux causes également importantes. La première, est cette inertie politique des industriels, qui les porte à se croire de bonne foi incapables de traiter ou seulement de juger par eux-mêmes les discussions d'intérêt général, et qui, par suite, leur fait adopter de confiance les opinions des élèves de Bonaparte qui se sont si adroitement constitués les défenseurs des intérêts nationaux. La seconde, est l'influence plus ou moins étendue que le ministère de Votre Majesté n'a malheureusement cessé de donner jusqu'à ce jour à l'ancienne noblesse, influence fatale qui alimente les déclarations des bonapartistes, qui, seule, leur donne du crédit. C'est sur cette double base qu'est fondée toute la force morale du parti opposé aux Bourbons ; tous ses autres moyens seraient nuls sans ces deux puissants auxiliaires. Ainsi Votre Majesté peut être assurée qu'en abandonnant l'ancienne noblesse pour déterminer les industriels à

entrer en activité politique, et pour se placer à la tête de la cause industrielle, elle aura détruit dans ses racines la redoutable puissance de la nouvelle noblesse, qui, réduite à elle-même, succombera bientôt à sa nullité naturelle.

De Votre Majesté le très-fidèle sujet.

---

III<sup>e</sup> LETTRE

## A MESSIEURS LES INDUSTRIELS

MESSIEURS,

Une vérité fâcheuse, mais incontestable, et avec laquelle il est indispensable de vous familiariser, c'est que depuis le commencement de la révolution vous avez été constamment la dupe des légistes et des militaires auxquels vous avez imprudemment abandonné la conduite de vos affaires générales. L'expérience ne vous a point encore détrompés à cet égard. Vous êtes aujourd'hui, moralement, sous le joug de la féodalité de Bonaparte, que vous avez laissé s'établir l'avocat des intérêts nationaux, c'est-à-dire des vôtres, auxquels les siens sont directement opposés sous les rapports les plus essentiels. Malgré cette opposition, c'est par ses yeux que vous voyez la politique ; elle dirige absolument vos opinions et votre conduite relativement à vos intérêts géné-

raux : en un mot, son empire est parvenu au point de vous faire prendre sa cause pour la vôtre.

Sans doute, cette influence tient uniquement à vos longues habitudes d'inertie politique, à la défiance mal fondée, mais pourtant naturelle, où vous êtes de vos forces, de votre valeur sociale, et de votre capacité politique. Mais pour être excusable, cette défiance n'en est pas moins funeste ; il n'en importe pas moins pour vous d'ouvrir les yeux à ce sujet, et de secouer les habitudes de subalternité qui vous retiennent dans cette ornière ; car cette fatale influence est un des plus grands obstacles qui retardent encore le triomphe de la cause industrielle.

Le résultat le plus fâcheux de la séduction exercée sur vous par la nouvelle noblesse, celui qui doit immédiatement vous occuper, c'est le préjugé qu'elle est parvenue à vous inspirer contre la maison de Bourbon ; la maxime qu'elle a enracinée parmi vous, qu'un changement de dynastie est une mesure utile et même indispensable au succès de vos vœux pour l'établissement du régime le plus favorable aux intérêts généraux de l'industrie. L'examen de cette opinion est l'objet du travail sur lequel je me permets aujourd'hui d'appeler toute votre attention, per-

suadé comme je le suis, que l'abandon entier et formel de ce préjugé, est la première condition à remplir par les industriels, à l'ouverture de leur nouvelle carrière politique.

Et d'abord, Messieurs, s'il est certain que les Bourbons ont eu et ont encore des torts à votre égard, n'avez-vous aucun reproche à vous faire sur le passé et sur le présent? Pendant la crise révolutionnaire, qui a commis le plus de fautes, et les fautes les plus graves? Si les Bourbons ont cédé aux perfides instigations des privilégiés, n'avez-vous pas laissé agir les jacobins, qu'il était en votre pouvoir d'arrêter, si vous l'eussiez voulu avec cette énergie que commandaient votre devoir et votre intérêt? Depuis la restauration, si la royauté a laissé prendre trop d'influence à l'ancienne noblesse, ne vous êtes-vous pas laissé dominer par la nouvelle, dont vous veniez d'éprouver pendant quinze ans les libérales dispositions? Il y a plus, Messieurs; la royauté, par votre admission à l'électorat, vous a ouvert l'entrée de la carrière politique; et comment avez-vous répondu à cet appel? Cette mesure est plus importante pour vous, plus éminemment industrielle que toutes celles qui, en nombre infini, ont été proposées pendant le cours entier de la révolution.

De quelle manière en avez-vous profité? Avez-vous envoyé à la chambre des communes le nombre d'industriels proportionné à votre influence électorale? Vos choix n'ont-ils pas, au contraire, été dirigés en grande partie par la noblesse de Bonaparte? Un usage aussi mal entendu du pouvoir politique direct qui vous avait été procuré, ne justifie pas sans doute le gouvernement d'avoir rétrogradé dans la ligne qu'il s'était si sagement et si glorieusement tracée, et dans laquelle, avec un peu plus de persévérance, il vous eût infailliblement amenés. Mais il l'excuse peut-être d'avoir cherché dans le parti de l'ancienne noblesse un appui que vous lui refusiez en quelque sorte, contre les projets ambitieux de la nouvelle noblesse. En dernière analyse, la loi de la conservation est la première de toutes.

Ainsi, Messieurs, il ne saurait y avoir, de votre part, le moindre fondement raisonnable à nourrir aucun sentiment d'humeur contre la dynastie actuelle. Vous devez donc conserver toute la liberté de votre jugement, dans l'examen de l'opinion qu'il convient à vos intérêts d'adopter à son égard. Si cette condition est une fois remplie aussi bien qu'elle doit l'être, vous n'aurez pas de peine à

vous former sur ce point des idées parfaitement saines, et aussi conformes à vos vrais intérêts, que tranquillisantes pour les Bourbons.

Je ne vous parlerai point des chances plus que probables de guerre, au moins extérieure, qu'amènerait un changement quelconque de dynastie. Je ne vous rappellerai point que la guerre, outre les malheurs directs qu'elle entraîne, et qui tombent d'à-plomb sur l'industrie, a toujours pour résultat indirect, mais nécessaire, d'entretenir et d'accroître pour longtemps l'influence militaire, et par conséquent de prolonger la durée des pouvoirs abusifs, en même temps que, par un second effet non moins inévitable, elle écarte l'idée du perfectionnement de la civilisation. Enfin, je ne vous ferai point observer que les deux inconvénients généraux existeraient aujourd'hui au plus haut degré possible, puisqu'il s'agit précisément d'éteindre pour jamais ces pouvoirs abusifs, et de faire faire à la civilisation le pas le plus important de tous ceux que la nature des choses lui a assignés, et qui, d'ailleurs, est tellement préparé que la guerre serait justement le seul moyen de le retarder sensiblement. Je ne développerai point ces considérations, je me contente de vous les indiquer. Je

ne veux arrêter votre attention que sur les motifs de l'opinion antibourbonienne considérée en elle-même, et non sur ses conséquences accessoires, quelque vraisemblables qu'elles puissent être.

En premier lieu, Messieurs, pour ceux qui considèrent les choses d'un point de vue philosophique, l'extrême importance politique attachée à un changement de dynastie à l'époque actuelle, est la preuve évidente et la plus complète possible, que vous appréciez bien faiblement la grande réforme sociale réservée aux Européens civilisés du XIX<sup>e</sup> siècle, ou que vous n'avez aucune idée nette et juste des moyens à prendre pour l'opérer : habitués jusqu'à présent à rester toujours passifs en politique, ne pouvant vous déterminer à entrer en activité, ignorant ou plutôt croyant ignorer la marche simple qu'exige l'établissement du régime le plus favorable aux intérêts généraux de la culture, de la fabrication et du commerce, vous rejetez le fardeau sur la royauté, vous la chargez, dans votre esprit, de vous inventer et de vous organiser le régime industriel, vous réservant, sans doute, le soin de jouir du travail quand il sera terminé. Si la dynastie régnante ne vient pas à bout de remplir ces



conditions que vous lui imposez même d'une manière presque tacite, quoique très-obligatoire à vos yeux, vos souhaits en appellent une autre, et on est toujours prêt à répondre à ces appels-là. Telle est, j'ose le présumer, la marche de vos idées dans vos désirs d'un changement de dynastie ; elle est au fond naturelle, quoique assurément elle doit paraître très-bizarre. N'apercevant point les moyens d'agir sur les choses, ou ne vous sentant pas encore l'énergie et la confiance nécessaires pour cela, vous reportez vos espérances sur les personnes ; c'est l'allure ordinaire des esprits. Mais je ne crains point, Messieurs, de vous faire une prédiction hasardée, en vous annonçant que si vous continuiez à procéder ainsi en politique, vous pourriez prendre successivement à l'essai toutes les dynasties existantes et possibles, sans avoir fait un seul pas essentiel vers l'établissement du régime qui est l'objet de tous vos vœux. La raison en est fort simple ; c'est que l'action principale nécessaire pour atteindre ce but, doit partir de vous, ne peut résider qu'en vous, et que la royauté, dans quelques mains qu'on la supposât placée, ne peut exercer en ce sens qu'une simple coopération très-puissante, sans doute, et même absolument indispen-

sable, mais qui n'en a pas moins un caractère secondaire. C'est vous et vos collaborateurs, les savants, qui, par une série continue de travaux théoriques et pratiques combinés ensemble, devez préparer, élaborer, et enfin graduellement organiser le régime industriel. Le secours de la royauté vous est nécessaire pour vous aplanir les voies, pour donner l'impulsion à ces travaux ; et c'est par ce motif qu'il vous importe tellement de vous liguier avec elle.

Mais c'est là que se borne son action, elle ne saurait aller plus loin par la nature des choses. Rien ne peut vous dispenser de faire vous-mêmes le travail ; vous seuls pourrez avoir à la fois et la volonté, et la capacité indispensables. Supposez, ce qu'il serait déraisonnable d'espérer et encore bien plus d'exiger, qu'une dynastie quelconque voulût franchement, en effet, exécuter par elle-même cette grande tâche, elle n'en aurait pas les moyens, vous seuls les possédez ; elle serait nécessairement obligée ou de renoncer à l'entreprise, ou de la remettre en vos mains.

Les considérations précédentes, suffisamment pesées, doivent, je crois, ébranler fortement dans votre esprit l'opinion antibourbonienne, parce qu'elles signalent et qu'elles combattent le véri-

table motif original du crédit que vous avez laissé prendre à cette opinion. Mais ce n'est pas assez de vous avoir prouvé qu'un changement quelconque de dynastie ne peut avancer aucunement le succès de la cause industrielle, et doit par conséquent lui nuire, quand il n'y en aurait pas d'autre motif. A cette raison négative, il convient d'en ajouter une positive et directe, en vous démontrant, par plusieurs considérations, que le transport de la royauté dans une dynastie autre que celle des Bourbons, doit nécessairement retarder beaucoup l'établissement du régime industriel.

On vous dit que la dynastie des Bourbons ayant été accoutumée pendant une longue suite de générations, dont les impressions se sont transmises d'une manière continue par l'éducation, à jouir du pouvoir dans toute sa plénitude, est moralement incapable de contracter les habitudes nécessaires pour exercer la royauté, à une époque où l'arbitraire doit disparaître. C'est là, si je ne me trompe, le principal argument qu'emploie auprès de vous la noblesse de Bonaparte. Il est aisé d'en montrer la futilité.

Il est certain que, par un inconvénient inséparable de la nature humaine, tout pouvoir inhérent

à des fonctions qui n'ont point un objet positif, clair, déterminé avec précision, tend forcément à envahir. Mais en qui cette tendance est-elle le plus active et le plus dangereuse? Dans une ancienne dynastie, ou dans une dynastie nouvelle? L'expérience et le raisonnement répondent bientôt à cette question, sur laquelle le bon sens populaire a prononcé depuis longtemps par le dicton sur les parvenus.

Les habitudes du commandement se prennent si vite, qu'à cet égard le plus ou le moins de durée de la possession du pouvoir ne peut guère influencer sur la ténacité avec laquelle on s'y attache. Et au contraire, la perpétuité de la jouissance, dans ce genre comme dans tout autre, détruit nécessairement la vivacité du désir; tandis que sa nouveauté inspire cette activité inquiète, qui est ici la circonstance la plus redoutable, et qui d'ailleurs est puissamment fortifiée par l'incertitude de la conservation du pouvoir, toujours plus grande pour une dynastie qui commence. En un mot, le pouvoir s'use inévitablement quand il reste toujours dans les mêmes mains, et il se rajeunit, au contraire, et prend de nouvelles forces toutes les fois qu'il change de maîtres. Quelle avidité, en effet, est comparable à celle d'une

dynastie affamée, et de son famélique entourage ?

Du reste, dans le cas actuel, l'expérience, et une expérience toute fraîche encore, dispense sur ce sujet de recourir aux raisonnements. La nouvelle noblesse vous a prouvé, Messieurs, pendant son règne, d'une manière assez rude et assez décisive, avec quelle force elle maniait le pouvoir et ranimait l'arbitraire. Vous n'avez pas, sans doute, oublié tout à fait, Messieurs, par quelle épithète expressive les grands et les petits vasaux de Bonaparte avaient su remplacer pour vous l'épithète décrépite et sans vigueur dont l'ancien régime vous affublait. Vous vous honorez aujourd'hui, et avec raison, du nom de *vilains*, quand l'ancienne noblesse se permet de vous l'appliquer : mais qui de vous ne se sentirait offensé jusqu'au fond de l'âme du dégradant sobriquet de *pékings* ? Cette comparaison si simple vous offre une mesure relative, fort exacte, des degrés de dangers auxquels vous exposez les projets de l'une et de l'autre noblesse.

D'un autre côté, Messieurs, la dynastie des Bourbons vous a prouvé, par la concession de la Charte, qu'elle reconnaissait la nécessité de mettre l'institution de la royauté en harmonie

avec l'état présent des lumières. Quelle que soit la valeur réelle de cette concession, et sans examiner en ce moment si la Charte a atteint et peut atteindre ou non le but pour lequel elle a été créée, bornez-vous à la considérer comme un fait, et vous y verrez la déclaration formelle que la royauté bourbonnienne s'empressera d'accéder à vos vœux, aussitôt que vos idées politiques seront éclaircies et arrêtées. Sans doute, il eût été préférable que le mode de présentation de cet acte important n'eût pas rappelé des prétentions auxquelles les conseillers fidèles de la royauté auraient dû l'engager à renoncer désormais. Mais au vrai, Messieurs, que peu importent les formes ? Vous n'êtes pas des métaphysiciens, ni des légistes, ainsi le fond seul vous intéresse. D'ailleurs, ne devez-vous pas avoir assez de bonhomie pour sentir que lorsqu'on fait à des habitudes profondément enracinées un sacrifice réel, on a bien, au moins, acquis le droit d'en éprouver et même d'en laisser paraître quelques regrets ? Si depuis cette époque la royauté a marché avec hésitation dans la route qu'elle avait indiquée, cela n'est-il pas excusable, en partie par le motif que je viens d'exposer, et en partie par les inquiétudes justement fondées que les projets

ambitieux de la nouvelle noblesse n'ont cessé d'inspirer aux Bourbons ? Du reste, je ne dois pas craindre de vous le répéter, pouvez-vous exiger qu'on n'ait aucun tort, quand vous en avez vous-mêmes un très-grave, celui de laisser subsister ces inquiétudes, qu'il vous serait si facile de dissiper en déclarant solennellement à la noblesse de Bonaparte que votre intention formelle est de maintenir la dynastie des Bourbons ? Quand vous aurez fait cette déclaration, Messieurs, au nom et de l'aveu de l'industrie tout entière, alors vous pourrez, à bon droit, vous plaindre des Bourbons, s'ils persistent à conserver l'arbitraire, et à prêter l'oreille aux conseils rétrogrades de l'ancienne noblesse, ce qui serait contre toute vraisemblance morale.

Une considération d'un ordre plus élevé que les précédentes, c'est, Messieurs, qu'il vous importe extrêmement de renouer la chaîne qui a constamment lié, depuis l'affranchissement des communes, l'histoire politique de l'industrie à celle de la maison de Bourbon. Louis XIV l'avait imprudemment rompue ; l'infortuné Louis XVI essaya de la rétablir ; la révolution l'a de nouveau dé faite de part et d'autre ; mais vous pouvez et vous devez la renouer. Des rapports continus de

six siècles de durée ne doivent pas être légèrement abandonnés. Ils sont liés dans l'esprit des Bourbons, les progrès de la cause industrielle, avec ceux de la gloire de leur maison. Ce passé vous donne avec eux un grand avantage, si vous savez en profiter, en en faisant revivre le souvenir. Vos progrès politiques se trouvent ainsi enregistrés pour les Bourbons, et cette circonstance vous donne un moyen de plus d'en faire de nouveaux. Une dynastie privée de ces antécédents pourrait remettre en question jusqu'à votre indépendance individuelle, si elle n'était établie depuis si longtemps sur les fondements les plus inébranlables.

Quand un pouvoir doit s'éteindre, il importe que ce soit entre les mains qui l'ont exercé dans toute sa plénitude, parce que ces mêmes mains l'ayant nécessairement suivi dans ses déperditions successives, sont préparées de fait à le voir disparaître, malgré tous les préjugés contraires que l'éducation peut avoir inspirés. C'est ce qui arrive aujourd'hui, non pour le pouvoir royal, mais pour la partie féodale ou militaire de ce pouvoir, laquelle doit s'effacer complètement. Le moment est arrivé où la royauté doit changer de caractère et devenir entièrement communale ou industrielle.



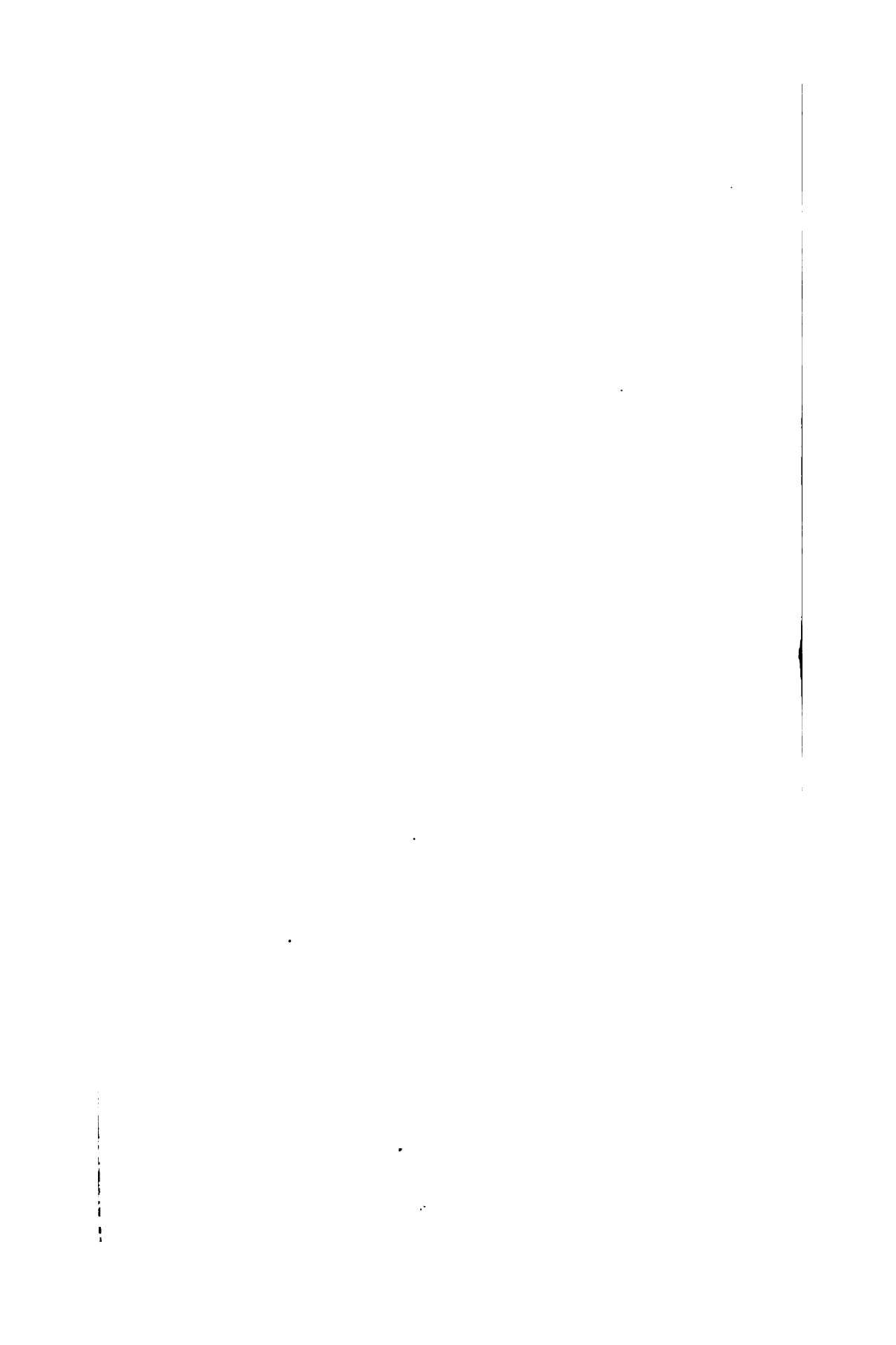
Il importe au plus haut degré que ce changement se termine entre les mains de la dynastie sous laquelle il s'est graduellement effectué. Cette condition est indispensable pour que le changement ait toute sa force et toute sa valeur.

Permettez-moi, Messieurs, de réserver la suite de cet examen pour une autre Lettre dans laquelle je vous présenterai de nouvelles considérations à l'appui de celles que je viens de vous soumettre.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

**ŒUVRES**  
**DE**  
**SAINT-SIMON & D'ENFANTIN**  
**PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES**  
**XXII<sup>e</sup> VOLUME**



ŒUVRES  
DE  
SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
INSTITUÉ PAR ENFANTIN  
POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS

SIXIÈME VOLUME



PARIS  
E. DENTU, ÉDITEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

—  
1869

Tous droits réservés





DU  
**SYSTÈME INDUSTRIEL**

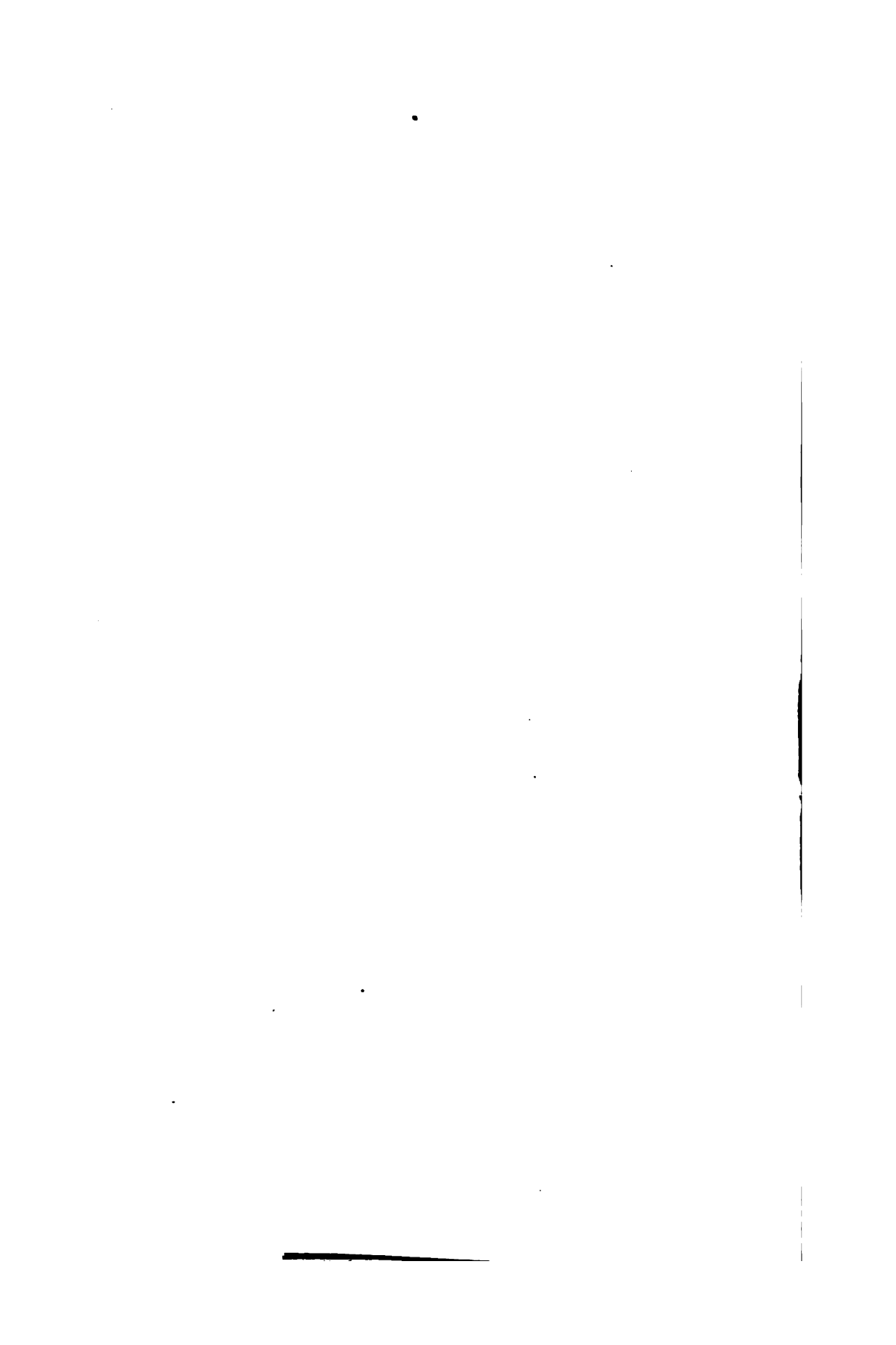
PAR

**HENRI SAINT-SIMON**

Dieu a dit : Aimez-vous et secourez-  
vous les uns les autres.

**T. II.**

**1821**



## IV<sup>e</sup> LETTRE

### A MESSIEURS LES INDUSTRIELS

MESSIEURS,

L'exemple de la nécessité dans laquelle les Anglais se sont trouvés de chasser les Stuarts, pour établir solidement le régime parlementaire, présente à la faction ennemie des Bourbons un moyen puissant, dont elle sait tirer parti avec son adresse ordinaire. Mais toute la force de ce moyen repose uniquement sur une analogie supposée de circonstances, qui n'est qu'apparente, et qui disparaît aussitôt qu'on examine les choses d'une manière un peu approfondie. C'est ce dont, Messieurs, vous serez convaincus, j'espère, après avoir pesé les considérations suivantes, qu'il me suffit de vous exposer sommairement.

Le changement que doit éprouver aujourd'hui la royauté en France diffère absolument, par



sa nature, de celui qu'elle a subi en Angleterre, en vertu de l'établissement du régime parlementaire.

La royauté a été, dans l'origine, une institution purement féodale. Mais, depuis l'affranchissement des communes, elle s'est modifiée constamment ; elle est devenue en partie industrielle. Le caractère industriel de la royauté a pris de plus en plus d'extension et d'importance ; le caractère féodal en a, au contraire, de plus en plus perdu, à mesure que les progrès de la civilisation ont élevé l'industrie et abaissé la féodalité ; de telle sorte que la destination finale de la royauté est, par la nature des choses, de perdre tout vestige de féodalité, pour se reconstituer et fleurir à jamais comme institution purement industrielle. En France, la royauté est aujourd'hui appelée, par l'état présent où la civilisation y est parvenue, à faire ce grand pas. Mais l'Angleterre, à l'époque de sa révolution, était bien en arrière d'un tel but. Le seul perfectionnement que le progrès des lumières permit alors se réduisait à limiter, le plus possible, le parti féodal du pouvoir royal. L'établissement du régime parlementaire a porté en effet cette modification aussi loin qu'elle pouvait l'être.

Il y a donc, entre les deux états de choses que nous comparons, la différence essentielle d'une simple modification à une entière réorganisation sur de nouvelles bases. Or, il résulte de cette différence, que les motifs qui ont rendu nécessaire aux Anglais un changement de dynastie ne peuvent nous être aucunement applicables.

En effet, le caractère féodal de la royauté étant amorti par la modification anglaise, sans que son caractère industriel fût mis en activité, le pouvoir royal se trouvait évidemment éprouver, par là, une perte sans compensation. On conçoit donc que les Stuarts se trouvaient naturellement constitués en opposition forcée à l'établissement du régime parlementaire. De là l'utilité, pour la nation anglaise, d'appeler à leur place une dynastie à laquelle le fait même de son installation imposât la nécessité de s'accommoder à ce régime. Il serait effectivement assez difficile de concevoir que la modification eût pu se consolider autrement.

Les mêmes motifs n'existent point aujourd'hui en France.

La royauté, par l'établissement du régime industriel, devant perdre tous les débris de féodalité qui lui restent, mais en même temps donner

l'essor le plus étendu à son caractère industriel, il n'y a plus ici de perte sans compensation ; il n'y a pas même de perte réelle ; c'est seulement remplacer un certain emploi d'activité par un autre d'une nature très-supérieure ; c'est renoncer à une action usée et presque nulle, dont il ne reste à peu près que l'apparence extérieure, pour exercer une action neuve, en rapport avec l'action générale du corps social, et qui, par conséquent, comporte le plus grand développement. On doit donc voir, dans une telle transformation, au lieu d'une perte pour la royauté, un gain réel et immense. C'est ainsi que le pouvoir royal la considérera nécessairement, aussitôt que les idées auront été éclaircies et fixées à cet égard par la discussion. Bien loin donc de devoir craindre qu'elle s'oppose alors à la marche des choses, vous devez naturellement penser, Messieurs, qu'elle adoptera avec ardeur ce perfectionnement. Si vous ne croyez point en ce moment qu'il en sera ainsi, et si, en effet, telles ne sont point encore les intentions de la royauté, cela tient uniquement, de votre part et de la sienne, à ce que la nature véritable du changement à opérer n'est point encore nettement déterminée, et ne se présente, à vos esprits comme

au sien, que d'une manière tout à fait vague. Voilà la cause fondamentale de l'effroi que lui inspire l'idée de ce changement, et, par suite, de la défiance que cet effroi vous fait concevoir sur sa volonté d'y coopérer. Or, cette cause, ainsi que je viens de vous le prouver, doit inévitablement disparaître, aussitôt que vous le voudrez ; car c'est de vous que dépend l'ouverture de la discussion à ce sujet.

Il s'ensuit donc, en dernière analyse, conformément à ce que j'avais avancé, que des raisons tout à fait analogues à celles qui ont déterminé les Anglais à opérer un changement de dynastie, conduisent, pour la France, à une conclusion directement opposée. L'exemple des Stuarts se trouve donc être absolument inapplicable aux Bourbons. Il y a plus même : la raison pour laquelle cet exemple ne leur est point applicable fournit, en l'approfondissant davantage, une considération puissante en leur faveur. Car, ainsi que je l'ai indiqué dans la Lettre précédente, la réorganisation de la royauté sur des bases industrielles ne saurait être aussi complète et aussi décisive qu'il se peut, qu'en s'opérant sous la même dynastie qui a exercé le pouvoir royal avec son ancien caractère féodal.

Du reste, Messieurs, l'erreur que je viens de combattre tient à l'erreur plus générale qui tend à représenter la révolution française comme une simple répétition de la révolution anglaise. Ainsi, j'aurai plusieurs occasions de revenir sur ce sujet dans la suite de mes travaux; la discussion de cette erreur capitale occupera une place spéciale. Je crois avoir suffisamment constaté, par ce qui précède, que le fait de l'expulsion des Stuarts n'a aucune valeur relativement aux Bourbons. Poursuivons l'examen de l'opinion anti-bourbonienne.

Les motifs que j'ai discutés jusqu'à présent, quoique très-peu solides, ont cependant une certaine gravité; ceux qui me restent à examiner sont, en eux-mêmes, bien puérils; mais il est néanmoins de la plus haute importance de les prendre en considération, parce qu'ils ont sur vous une influence extrême; ils s'adressent à vos passions. C'est sur elles que le parti opposé aux Bourbons fonde ses principales ressources<sup>1</sup>.

1. En général, cette faction, qui s'est constituée si audacieusement l'avocat exclusif du progrès des lumières, n'aime pas le raisonnement; ce n'est pas sur lui qu'elle compte pour la réussite de ses projets. Elle élude même avec le plus grand soin toute discussion sérieuse et approfondie

La passion qu'on a le plus cherché à mettre en jeu, chez vous, dans le dessein de s'en faire une arme offensive contre les Bourbons, c'est l'amour-propre national. On s'est étudié de toutes les manières, et on est malheureusement parvenu à lier dans votre esprit, d'une part, avec l'idée de la noblesse de Napoléon celle d'une haute gloire nationale, à tout jamais regrettable, acquise sous sa domination, et qu'elle seule peut ranimer ; et, d'une autre part, avec l'idée des Bourbons, celle de l'humiliation et de la décadence du nom français.

J'avoue, Messieurs, que si quelqu'un pouvait observer cette double association d'idées sans être révolté, il ne saurait ce qu'il doit admirer le plus, ou de l'adresse perfide de la faction anti-bourbonienne, ou de votre bonhomie.

Qui d'entre vous aurait pensé, Messieurs, dans le temps que vous supportiez avec amertume tous les fléaux que la domination de Bonaparte faisait tomber sur vous, que, quelques années après, et lorsque cette domination aurait cessé, une telle époque vous serait impudemment re-

sur les questions politiques fondamentales. Ce fait mérite quelque attention.

présentée comme un objet de regret, comme la période la plus belle et la plus honorable de l'histoire de la nation française? Qui d'entre vous surtout aurait prévu qu'à force d'entendre répéter ces déclamations sur tous les tons possibles, vous finiriez par y ajouter foi? Quoi! les industriels, dont les intérêts et les habitudes sont si éminemment pacifiques, ceux-là même qui avaient si ardemment provoqué et si sincèrement ratifié la déclaration solennelle faite par l'Assemblée Constituante, de renonciation à toute guerre offensive, et après avoir éprouvé tous les désastres que l'oubli de cette déclaration avait attirés sur eux, ont pu en venir aujourd'hui à concentrer leur amour-propre national tout entier sur les dévastations européennes des lieutenants de Bonaparte, et à tel point, que quiconque ne caresse point ce préjugé est certain de leur déplaire!

Non, Messieurs, un tel aveuglement ne saurait durer. Vous ne tarderez pas à reconnaître combien il est ridicule, dans l'état actuel de la civilisation, de se glorifier du succès d'une bataille comme du gain d'une partie d'échecs, abstraction faite du but de la guerre. Vous sentirez, d'esprit et d'âme, que les industriels allemands, espa-

gnols, etc., sont bien plus vos frères et vos co-intéressés que les compagnons de Bonaparte. Vous verrez bientôt que votre absurbe admiration n'aboutit, en réalité, pour vous, qu'à alimenter l'influence d'une faction dangereuse qui aspire à vous exploiter de nouveau. Votre cœur, enfin, rejettera toute idée de communauté et de coopération avec les affidés de Napoléon aussi fortement qu'il repousse aujourd'hui le moindre soupçon de connivence avec les complices de Robespierre. Vous pourrez amnistier leur conduite, mais vous ferez cesser le scandale d'en tirer vanité.

Je n'ai pas besoin d'insister à présent, Messieurs, sur l'injustice que vous commettez, à l'instigation de la noblesse nouvelle, en faisant porter sur les Bourbons l'idée d'humiliation nationale qu'on attache à l'invasion de la France par les peuples européens. D'abord, Messieurs, il faut le reconnaître avec franchise et l'avouer avec fermeté, c'est une faiblesse dans une nation comme dans un individu, de s'humilier d'une leçon quand on se l'est attirée. L'invasion de la France, qu'on se plaît tant à représenter comme un événement presque accidentel, a été le résultat nécessaire de la juste et inévitable réaction pro-



voquée en Europe par le système anti-social de politique extérieure que nous nous étions laissé imposer par Bonaparte et ses adhérents. Et en voulant y voir une humiliation, c'est évidemment sur ces hommes, et non sur les Bourbons, qu'il faut en faire retomber le poids.

Je ne ferai également qu'exposer en raccourci un autre moyen très-puissant employé par la faction anti-bourbonienne, et qui n'est que la généralisation du précédent. On vous parle sans cesse *des intérêts de la révolution* ; c'est la phrase banale et convenue : partout, et dans toute occasion, on proclame avec emphase que le but de la cause dite *libérale*, que vous prenez pour la cause industrielle, est de faire triompher *les intérêts de la révolution*, et on insinue avec adresse que les Bourbons sont un obstacle insurmontable à ce triomphe. Permettez-moi de le dire, Messieurs, je ne puis voir là qu'une véritable mystification : je me servirais d'une expression plus grave, si j'en connaissais d'aussi exacte.

Étrange puissance des mots, qui tient à la confusion des idées ! Vous êtes, Messieurs, et certes avec raison, profondément et opiniâtrement attachés à la révolution, en ce sens que

vous désirez avec une ardeur constante le changement réel du régime qui en a été le véritable but depuis son origine, et vous sentez en même temps, d'une manière vague, que ce but n'est point encore atteint, sans pouvoir assigner distinctement ce qui vous manque pour qu'il puisse l'être. Ce qui vous manque ! le parti qui a usurpé votre confiance va vous l'apprendre. Grâce à ce vague et à cette incertitude, il est venu à bout, par une expression adroitement employée, de substituer, dans votre esprit, les intérêts de tous ceux qui se sont enrichis à vos dépens depuis 1789, et qui ont si fort avancé vos affaires, à la cause industrielle que la révolution a eu pour objet de faire triompher. Par ce moyen, il est parvenu à vous faire désirer, comme devant constituer le triomphe de cette cause, le succès des projets ambitieux des élèves de Robespierre et de Bonaparte, lesquels, aussitôt en possession du pouvoir, n'auraient rien de plus pressé que de s'opposer de toutes leurs forces à l'établissement du régime industriel. Tel est cependant le véritable état des choses pour quiconque n'a pas les yeux fascinés.

Ce n'est point sur le passé, Messieurs, que vous devez porter votre vue, c'est sur l'avenir :

vous ne devez vous rappeler le passé que pour profiter des expériences que vous y avez si chèrement achetées. Ce qui doit uniquement vous occuper, c'est le succès de la cause industrielle, but réel, à la vérité, de la révolution, mais dont, après qu'il a été vaguement signalé à l'origine, on ne s'est jamais moins occupé que dans cette période.

Quant aux intérêts politiques qui se sont créés pendant cette époque, vous n'auriez à défendre que ceux attachés à la division des propriétés, opérée par la vente des biens privilégiés, quoique vous deviez néanmoins regretter, en principe, que cette division n'ait pas été effectuée paisiblement, à la manière industrielle, au lieu d'avoir été arrachée par la violence, à la manière féodale. Mais ces intérêts sont inattaquables, et vous ne pouvez pas craindre sérieusement qu'ils soient attaqués de manière à vous causer quelque inquiétude. Hors cette seule exception, vous n'avez absolument rien de commun avec ce qu'on appelle *les intérêts de la révolution*; ils sont tous, au contraire, éminemment opposés aux vôtres, et vous devez désirer ardemment que leur ambition soit réprimée. Du moins, laissez-en la défense aux intrigants auxquels ils appartiennent.

Je crois avoir discuté, Messieurs, tous les motifs principaux de l'opinion anti-bourbonienne, et ceux que je puis avoir négligés ne sauraient être d'une grande importance, à moins de rentrer dans les précédents. Je terminerai cet examen par une comparaison qui me semble devoir être tout à fait décisive pour vous déterminer à abandonner à elle-même la noblesse de Bonaparte, et à vous lier franchement et indissolublement avec les Bourbons.

Vous supposez à la dynastie des Bourbons une volonté très-prononcée et invariable de s'opposer à l'établissement du régime industriel. Je crois avoir apprécié vos craintes à cet égard à leur juste valeur, par les réflexions contenues dans ces deux Lettres. Mais, n'importe, passons un instant condamnation sur cet article. En revanche, vous m'accorderez, j'espère, que la féodalité de Bonaparte, si elle parvenait à s'emparer du pouvoir, en mettant sur le trône une dynastie nouvelle, aurait la même volonté, et au moins au même degré. Cela convenu de part et d'autre, avez-vous comparé, Messieurs, les moyens qu'on pourrait vous opposer dans l'une et dans l'autre hypothèse ? Cette comparaison est, dans une telle supposition, ce qui devrait

déterminer votre opinion définitive. Or, voici l'esquisse de ce parallèle.

Sans doute, Messieurs, les forces temporelles, véritables et permanentes de la société, en faisant abstraction de la royauté, résident en vous, uniquement en vous. Mais cependant des forces étrangères peuvent avoir, indépendamment de vous, et même malgré vous, une existence factice et éphémère, il est vrai, qui peut néanmoins se soutenir à un certain degré pendant quelque temps. Il serait impossible que la féodalité de Bonaparte ne finit par succomber dans sa lutte contre la puissance industrielle, aussitôt que vous l'auriez voulu fermement. Mais elle pourrait résister et retarder l'établissement du régime industriel pendant un intervalle plus ou moins considérable. Sa clientèle est nombreuse, énergique, active et fortement organisée. Outre cela, Messieurs, on ne saurait penser sans effroi que, dans le cas d'une lutte ouverte, elle pourrait mettre momentanément le peuple de son côté. Quoique vous soyez les chefs naturels et permanents du peuple, et qu'il vous reconnaisse habituellement comme tels, l'expérience vous a prouvé qu'il pouvait être entraîné pendant quelque temps sous la bannière des militaires et des

---

légistes. Vous pensez avec raison que l'influence que les agitateurs pourraient avoir sur lui est aujourd'hui beaucoup diminuée, et qu'il faudrait les plus grands efforts pour le désorganiser. Mais cette influence n'est point entièrement annulée, ces efforts ne sont pas absolument impossibles. Le dogme de l'égalité turque <sup>1</sup>, c'est-à-dire de l'égle admissibilité à l'exercice du pouvoir arbitraire, peut encore faire, si vous n'y prenez garde, de grands ravages : il n'est point tout à fait émoussé. Quel moyen avez-vous de lutter contre les séductions de ce dogme, avant d'avoir pu donner au peuple des notions nettes et précises sur ses véritables intérêts ? La perspective sûre, mais progressive, des améliorations que

1. Je désigne cette sorte d'égalité par l'épithète de *Turque*, parce qu'en effet les Turcs la possèdent depuis fort longtemps. Elle est précisément le contraire de la véritable égalité, de l'égalité industrielle, qui consiste en ce que chacun retire de la société des bénéfices exactement proportionnés à sa mise sociale, c'est-à-dire à sa capacité positive, à l'emploi utile qu'il fait de ses moyens, parmi lesquels il faut comprendre, bien entendu, ses capitaux. On ne peut concevoir rien de plus opposé à cette véritable égalité, fondement naturel de la société industrielle, que le système anti-social en vertu duquel chacun jouirait à tour de rôle du pouvoir arbitraire, puisque alors on accorderait les avantages sociaux sans aucune condition ni proportion quelconque d'utilité produite.

doit lui procurer nécessairement la grande extension donnée à la culture, à la fabrication et au commerce, par l'établissement du régime industriel, ne peut point suffire, sans des lumières qu'il ne possède point encore assez, pour l'empêcher de se livrer momentanément à l'appât éventuel, mais immédiat, que peut lui présenter la féodalité militaire et jacobine. Si la loterie fait encore tant de dupes, pourquoi le dogme de l'égalité anti-industrielle n'en ferait-il plus ? Il y a donc là, Messieurs, un danger réel qui mérite de fixer toute votre attention, en ce qu'il peut retarder, sous l'influence de la nouvelle noblesse, l'établissement du régime industriel.

Il faut avouer, Messieurs, que s'il existe pour vous, de ce côté, un danger aussi véritable, il est fort étrange que vous vous amusiez à craindre les tracasseries ridicules de l'ancienne noblesse, qui n'a plus aucune force politique personnelle, qui est sans la moindre influence sur le peuple, aussi bien que sans la moindre possibilité d'en acquérir, et qui ne subsiste politiquement que des aumônes de la royauté. Si ces trois assertions sont vraies, comme il vous est impossible d'en douter, il s'ensuit évidemment que, dans le cas même où vous supposeriez à la royauté ~~actuelle~~

**l'intention formelle de s'opposer à l'établissement du régime industriel, ne pouvant compter que sur la coopération de l'ancienne noblesse, laquelle ne peut lui être d'aucune efficacité, elle n'aurait aucun moyen de le retarder un seul instant, et l'impossibilité palpable de la lutte la préviendrait nécessairement. Mais il s'ensuit, avec encore plus de raison, que cette même considération de la nullité politique de l'ancienne noblesse, qui ne saurait manquer de devenir évidente aux yeux de la royauté, la déterminerait immédiatement à se liguer avec vous, aussitôt que vous auriez dissipé son inquiétude fondée et sa juste défiance, en rompant formellement avec la noblesse de Bonaparte.**

Je crois avoir prouvé, Messieurs, par la comparaison que je viens d'esquisser, et que chacun de vous peut aisément détailler, que l'établissement du régime industriel peut et doit même, sans aucun doute, être retardé plus ou moins longtemps par la nouvelle féodalité, si vous ne vous opposez promptement à la réussite de ses projets; tandis que, du côté des Bourbons, il n'y a aucune chance pour cela, même en admettant, contre toute vraisemblance, qu'ils en eussent la volonté, qui ne pourrait seulement se présenter



à leur esprit, si vous vous déterminiez à lier la  
cause de l'industrie à la leur.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

V<sup>e</sup> LETTRE

## A MESSIEURS LES INDUSTRIELS

MESSIEURS,

Dans les Lettres précédentes, je n'ai discuté que d'un point de vue national l'opinion d'un changement de dynastie. Il me reste, pour en compléter l'examen, à la présenter à votre esprit sous un point de vue plus élevé, sous le point de vue européen.

Messieurs, le grand mouvement de civilisation dans lequel la marche des choses entraîne le peuple français depuis 1789 ne doit point être considéré comme simplement national. Il a un caractère plus général. Toutes les nations occidentales de l'Europe y participent d'une manière plus ou moins facile à discerner. C'est ce dont les trois exemples récents de l'Espagne, de Naples et du Portugal viennent de vous donner la preuve la plus évidente. Vous ne pouvez vous dispenser

d'envisager l'état de votre cause sous cet aspect important, pour vous former une idée complète de votre véritable situation politique. Entrons, sur ce sujet, dans quelques développements.

Depuis l'établissement universel de la domination romaine dans l'occident de l'Europe, il a toujours existé, entre les différentes nations qui en font partie, une sorte de lien d'homogénéité politique, qui, malgré des différences nationales très-réelles, leur imprime un caractère de communauté, et les sépare absolument, à cet égard, des États de l'Europe orientale. Leur civilisation s'est développée d'une manière à peu près uniforme, au moins sous les rapports les plus essentiels, quoiqu'elle n'ait point marché partout avec la même vitesse. Cette similitude est toujours devenue plus entière à mesure que le progrès des lumières a facilité et multiplié les communications de tout genre.

Jusqu'à présent, cette analogie ne s'est présentée que comme un résultat forcé de la nature des choses à laquelle les peuples ont obéi involontairement et sans s'en apercevoir. La formation des sociétés modernes, dans le moyen âge, ayant eu lieu chez ces diverses nations, de la même manière, à peu près à la même époque, et

lorsqu'il existait déjà entre elles, en vertu d'une domination commune, une grande conformité politique, il a bien fallu, de toute nécessité, que leur marche ultérieure se ressentit jusqu'à un certain point de cette communauté d'origine, et qu'il s'établît, de fait, sans aucun dessein, une certaine similitude et une certaine simultanéité dans leurs progrès. Mais aujourd'hui, au lieu de cette simple analogie, il peut et il doit même se former entre ces peuples une véritable combinaison d'efforts politiques, ayant pour objet l'établissement du régime industriel, qui a toujours été leur destination finale commune, et qui doit être aujourd'hui leur but à tous, quoique tous n'en soient pas également approchés. La possibilité, ou, pour mieux dire, la nécessité d'une telle combinaison, est un des résultats les plus importants et les plus heureux du progrès des lumières <sup>1</sup>.

1. Ce que je viens d'avancer sera plus tard le sujet d'un examen spécial et direct. La question que je traite ici m'oblige à me borner, pour le moment, sur cet article, à des indications générales.

Pour faire sentir toute l'importance de cette grande combinaison européenne, je me propose de démontrer : 1° que l'établissement complet du régime industriel serait impossible dans chaque nation isolément, si tous les peuples de l'Europe occidentale ne s'en occupaient simultanément; 2° que si, à la vérité, la marche de la civilisation a réservé à

Ainsi, Messieurs, la cause dont vous devez poursuivre le triomphe n'est pas simplement française, elle est européenne. Dans l'action que vous êtes appelés à exercer en France, vous devez vous regarder comme les collaborateurs de tous les industriels de l'Europe occidentale. A vos devoirs nationaux, se joignent donc, Messieurs, des devoirs d'une nature plus générale, des devoirs européens, fondés, comme les premiers, sur vos intérêts, sur le rôle que la marche de la civilisation vous assigne aujourd'hui pour l'organisation du régime industriel. Vos obligations, à cet égard, sont faciles à déterminer : elles sont renfermées dans le besoin général de vous mettre en harmonie politique avec les autres nations de l'occident européen, c'est-à-dire d'adopter immédiatement les perfectionnements introduits par elle ; et, à votre tour, de leur donner l'exemple pour la part qui vous est échue dans le travail commun.

la France l'honneur exclusif de commencer l'organisation du régime industriel, il n'en est pas moins vrai que, l'impulsion première une fois donnée, certaines portions de cette grande entreprise doivent naturellement être exécutées par celle des autres nations occidentales qui se trouve être la plus avancée, la France n'exerçant pour cette partie du travail commun, qu'une action secondaire.

En partant de ce principe, Messieurs, il est facile de vous prouver qu'il vous impose la loi de renoncer à l'opinion que la féodalité de Bonaparte est parvenue à vous inspirer, relativement à la prétendue nécessité d'un changement de dynastie, opinion que déjà vous devez abandonner par tant d'autres motifs. Vous pouvez reconnaître aisément que tout crédit accordé par vous à ce préjugé est, de votre part, une véritable rétrogradation de votre cause, sous le rapport européen, non moins que sous le rapport national.

Il vous suffira pour cela, Messieurs, d'examiner un instant l'état actuel de la cause industrielle, considérée comme cause européenne, en l'observant d'abord sous le point de vue du pas qui lui reste à faire, et ensuite sous celui du mode à adopter, pour faire admettre les perfectionnements que ce pas doit introduire.

L'Angleterre a tendu la première vers le régime industriel. Mais, vu l'état imparfait de la civilisation à l'époque où elle entreprit sa réforme politique, elle n'a pu parvenir qu'à une modification du régime féodal. C'est, en réalité, la nation française qui a été appelée, par la nature des choses, à commencer l'organisation du régime industriel. Quoiqu'elle n'ait point encore

conçu nettement le véritable but de sa mission, elle en a fortement senti l'importance, et le signal qu'elle a donné en 1789 a imprimé à toute l'Europe occidentale le mouvement qui doit avoir pour résultat final l'établissement du régime industriel, et dans lequel la France doit conserver l'initiative.

Pour atteindre ce but marqué par la nature des choses, il y avait, préalablement, une condition indispensable à remplir. Il fallait commencer, avant tout, par établir, comme ordre de choses provisoire et préparatoire, le régime parlementaire inventé par les Anglais, et que l'expérience avait fait reconnaître comme étant la meilleure modification possible du système féodal. Cette condition devait d'abord être remplie par la nation française, avant qu'elle se livrât à la préparation et à la formation graduelle du système industriel, afin de pouvoir exécuter ce travail, nécessairement très-lent, avec tout le calme et toute la maturité indispensables. C'est ce qu'elle a fini par faire, après s'être égarée pendant un quart de siècle dans une direction absolument vicieuse. Mais ce premier préliminaire n'était point encore suffisant; il fallait, en outre, que la même condition fût remplie par les autres nations

occidentales de l'Europe. Il était nécessaire que l'adoption du régime parlementaire fût ainsi généralisée, pour pouvoir s'occuper, sans hésitation et avec une entière sécurité, de la préparation du système industriel.

C'est là le pas essentiel que l'Espagne, et après elle Naples et le Portugal, ont fait faire aujourd'hui à la cause commune des peuples de l'Europe occidentale. Dans cet état des choses, il est évident que vous devez vous occuper, sans délai, de la formation du système industriel. La tâche préliminaire qui devait être exécutée par les autres nations d'occident vient d'être achevée. Par la nature des choses, elles ne sauraient actuellement aller plus loin, et elles ne le tenteront pas, si elles se dirigent d'après une politique sage et éclairée. C'est à la nation française qu'est destinée la fonction de commencer à mettre en activité le véritable travail organique du système industriel : rien ne peut l'en dispenser.

Il résulte, Messieurs, des considérations précédentes, que l'adoption récente du régime parlementaire par les Espagnols, les Napolitains et les Portugais, ayant terminé, de fait, le travail préalable qui devait précéder la préparation du système industriel, vous n'avez plus aucun motif



réel qui puisse vous obliger à l'ajourner. Tous les obstacles véritables consistent dans votre défaut de volonté et d'activité. L'influence que vous avez laissé prendre sur votre esprit à la faction ennemie des Bourbons doit donc encore être condamnée, sous ce rapport, comme étant la cause principale qui vous détourne de travailler directement à la formation du système industriel. Sous ce point de vue, cette faction n'est pas moins anti-européenne qu'anti-française. Les autres peuples vos co-intéressés ont achevé de contribuer, autant qu'ils le devaient, au progrès de la cause commune : vous seuls ne vous élevez point au rôle qui vous est assigné, et c'est le misérable crédit que vous accordez à la féodalité de Bonaparte, qui vous retient dans cet état de subalternité politique. S'il était possible que cette action anti-sociale vous fût assez chère pour que vous puissiez hésiter à l'abandonner à elle-même, d'après votre intérêt bien démontré, vous ne devriez pas du moins balancer un seul instant à la sacrifier à la cause générale de l'Europe occidentale, qui est aujourd'hui remise entre vos mains, et du triomphe de laquelle l'Europe attend avec confiance que vous vous occupiez.

Vous trouverez, Messieurs, des motifs encore plus pressants de détester l'influence de cette faction, si vous considérez maintenant combien elle vous laisse en arrière des autres peuples occidentaux sous un second rapport, sous celui du mode à adopter dans la mise en activité des perfectionnements politiques.

Dans la révolution française, la royauté a été renversée, la dynastie qui l'exerçait a été pros-  
crite, une partie de ses membres a été massacrée. Mais l'expérience des désastres de tous genres, qui ont été le résultat d'une telle direction, n'a point été perdue pour les autres peuples; l'Espagne, Naples et le Portugal viennent d'établir directement le régime parlementaire, en respectant avec soin la royauté et la dynastie qui l'exerce.

Ce besoin si généralement et si profondément senti de respecter la dynastie n'a point été observé avec assez d'attention dans ces grands événements. Un tel sentiment constate néanmoins un progrès très-remarquable dans l'éducation des peuples; il montre que les nations sont aujourd'hui arrivées au point de savoir profiter de l'expérience les unes des autres; car il n'est pas douteux que c'est uniquement à l'exemple de la

révolution française qu'on doit attribuer une aussi sage disposition. On peut apprécier quelle prudence admirable est dérivée de cette grande leçon, en considérant surtout les Portugais, qui veulent avec ardeur le maintien d'une dynastie que son éloignement, depuis plusieurs années, semblerait devoir leur faire considérer presque comme étrangère, et qui se bornent à solliciter le retour de quelqu'un de ses membres, sans que l'idée d'une autre dynastie se présente seulement à leur esprit.

Quel contraste, Messieurs, entre des sentiments aussi éminemment raisonnables, et la déplorable bonhomie avec laquelle vous accueillez les suggestions ambitieuses des élèves de Bonaparte ! Votre expérience aura servi à toute l'Europe, et elle sera pour vous seuls restée comme nulle !

Il y va du véritable honneur national de ne pas vous montrer inférieurs en sagesse politique à des peuples moins éclairés que vous, et dont le seul guide est une expérience qui ne leur est point personnelle.

Quand vous ouvrirez les yeux, quand vous secouerez le joug moral que la nouvelle noblesse est parvenue à vous imposer, vous sentirez né-

cessairement que, bien loin de rester en arrière des Espagnols, des Napolitains et des Portugais, sous le rapport que je viens d'indiquer, vous devez au contraire, sous ce même rapport, aller plus loin qu'ils n'ont été. Le perfectionnement que vous êtes appelés à introduire dans l'organisation sociale est beaucoup plus important que celui qu'ils ont transplanté chez eux; de même, et par une conséquence naturelle, vous devez développer, en faisant admettre ce perfectionnement, une sagesse politique plus grande : je m'explique. .

Ces mêmes nations qui ont donné le bel exemple d'un changement opéré dans le régime politique, en maintenant scrupuleusement les dynasties, ont eu le tort très-grave, quoiqu'il soit peut-être excusable dans leur position, d'introduire cette réforme par l'intervention des militaires. Il n'est pas inutile d'observer que c'est précisément cette circonstance vicieuse et blâmable des révolutions d'Espagne, de Naples et du Portugal, qui est présentée par-dessus tout à votre admiration par la féodalité de Bonaparte, qui se garde bien d'insister sur le fait du maintien des dynasties. Mais vous tromperez, Messieurs, on doit l'espérer, son attente sous les deux rap-

ports; vous repousserez avec indignation toute tentative d'intervention des militaires dans le triomphe de la cause industrielle, si jamais on osait en essayer. C'est d'une manière paisible, et entièrement légale, que doit être déterminé le mouvement d'organisation du régime industriel, mouvement qui, par sa nature, est purement moral, et dans lequel la force physique ne saurait intervenir sans le dénaturer. La seule mesure qu'il vous convienne de prendre pour cela doit consister dans une adresse au Roi, signée de vous tous, Messieurs, dans laquelle, d'une part, vous déclarerez à Sa Majesté l'intention formelle de mettre un terme décisif aux inquiétudes que peuvent causer à sa dynastie les projets des ambitieux de tous les partis, et, d'une autre part, vous la supplierez de vouloir bien adopter les mesures nécessaires pour que désormais le budget soit fait et discuté uniquement par des industriels.

Messieurs, les différentes considérations que j'ai soumises à votre jugement, tant dans les Lettres précédentes que dans celle-ci, me paraissent embrasser, sous tous les rapports de quelque importance, l'examen de l'opinion anti-

bourbonienne. Comme chacune d'elles n'a été présentée que d'une manière sommaire, il est inutile que je vous en offre une récapitulation.

D'après la critique individuelle de toutes les prétendues raisons qu'on vous donne à l'appui de cette opinion, vous devez vérifier ce que je vous ai indiqué d'abord, que la véritable cause originelle de la fâcheuse influence que vous avez laissé prendre dans votre esprit à ce préjugé est uniquement dans vos habitudes d'inertie politique, de défiance de vos lumières personnelles, et nullement dans la force propre de cette opinion. Vous devez actuellement être convaincus que le seul motif réel en vertu duquel cette funeste disposition habituelle vous a entraînés vers cette opinion est l'erreur commise par la royauté de s'être faite imprudemment la protectrice de l'ancienne noblesse ; erreur qui n'a de fondement solide que précisément à cause de la protection aussi mal entendue, pour le moins, que vous-mêmes accordez à la noblesse de Bonaparte. Enfin, je crois pouvoir conclure, en général, de tout cet examen, que soit comme Français, soit comme membres de la grande nation formée par les peuples occidentaux de l'Europe, vous avez le plus grand tort de laisser prendre à la nouvelle

féodalité aucun crédit sur vous ; que vous commettez la faute la plus grave en lui confiant vos intérêts généraux, et qu'en définitive vous jouiez encore aujourd'hui le rôle que vous n'avez pas cessé de jouer depuis 1789, le rôle de dupes et d'instruments entre les mains d'une troupe d'intrigants et d'ambitieux qui prennent tous les masques pour usurper votre confiance, et dont le but réel et constant est la possession pleine et entière du système d'arbitraire le plus vigoureux et le plus dispendieux qui puisse exister dans l'état présent de la civilisation.

Je vais terminer ce travail par le résumé des considérations qui se rapportent en même temps au pouvoir royal et au pouvoir industriel. Ce résumé sera l'objet de la Lettre suivante.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

VI<sup>e</sup> LETTRE

## RÉSUMÉ DES LETTRES SUR LES BOURBONS

—  
AU ROI ET AUX INDUSTRIELS

SIRE ET MESSIEURS,

On ne peut pas se dissimuler que le pouvoir royal et le pouvoir industriel sont, en ce moment, l'un à l'égard de l'autre, dans une disposition antipathique éminemment préjudiciable à leurs intérêts respectifs. L'objet spécial de cet écrit a été de combattre, auprès de chacun des deux pouvoirs, cette défiance réciproque. Il me reste maintenant à leur offrir le résumé des principales considérations que je leur ai présentées dans cette vue, et l'exposé des conclusions générales qui en dérivent.

Sire et Messieurs, à l'origine de la révolution, la royauté a fait preuve des dispositions les plus favorables aux industriels, en accordant au tiers-



état une double représentation dans les états généraux : les industriels, de leur côté, ont manifesté d'une manière non équivoque leur vif attachement pour la royauté et pour la maison de Bourbon. Mais presque aussitôt après ce premier moment, aucun des pouvoirs n'a persisté dans cette sage direction. Depuis cette époque, il ne s'est guère fait, de part et d'autre, que des fautes. Les torts ont toujours été réciproques et égaux ; ils le sont encore aujourd'hui.

D'abord la royauté, cédant aux séductions de son entourage féodal et théologique, a pris fait et cause pour les privilégiés contre les industriels. Ceux-ci, d'un autre côté, entraînés par l'influence des légistes et par les doctrines des métaphysiciens, ont laissé renverser la royauté et proscrire la maison de Bourbon.

En second lieu, après cette funeste catastrophe, lorsque la féodalité française, étant allée, au nom de la maison de Bourbon, se placer sous la protection de la féodalité européenne, a déterminé son irruption sur la France, la royauté n'a point protesté contre l'abus qui a été fait de son nom ; elle n'a point rompu avec les privilégiés. D'une autre part, les industriels, au lieu de se borner à repousser une injuste agression, se sont

laissé emporter à la passion militaire, et ils ont développé au plus haut degré, pendant quinze ans, à l'égard des autres peuples européens, un caractère rétrograde et anti-social.

Depuis la restauration, la royauté est entrée un instant dans la bonne voie : d'abord, en établissant la constitution anglaise; et plus tard, en faisant admettre les industriels à l'électorat. Mais, malgré ces faits, on ne peut disconvenir que la royauté n'a suivi cette route qu'avec beaucoup d'hésitation, et qu'elle a laissé prendre à l'ancienne noblesse et au clergé une trop grande influence sur son système politique. Pareillement, les industriels, au lieu de marcher dans la carrière véritable du perfectionnement que la royauté leur avait ouverte, ont accordé leur confiance politique à la noblesse de Bonaparte et à sa clientèle, et se sont laissé entraîner par elles dans une direction hostile plus ou moins prononcée contre la maison de Bourbon.

Enfin, aujourd'hui la royauté se livre plus que jamais aux conseils de l'ancienne noblesse, et l'industrie à ceux de la nouvelle. La conduite de la royauté fait craindre aux industriels la prolongation des abus existants, et même la tentative du rétablissement de ceux qui furent abolis par

la nation en 1789. Réciproquement, l'attitude politique des industriels, leurs préjugés contre la maison de Bourbon, peuvent inspirer à la royauté des inquiétudes sur son sort.

Sire et Messieurs, ce parallèle, qu'il serait facile de poursuivre dans les détails, vous prouve que, depuis le commencement de la révolution, la conduite politique de la royauté et celle des industriels ont été également vicieuses. Les courtisans respectifs des deux pouvoirs présentent à chacun d'eux les torts de l'autre, en s'attachant à nier ou à dissimuler les siens propres. Faite avec une telle perfidie, la récapitulation du passé ne tend sans doute qu'à fomenter et à entretenir la discorde<sup>1</sup>. Mais, que le pouvoir

1. En observant la masse des hommes qui ont actuellement une opinion politique, on y remarque trois dispositions d'esprit différentes dans la manière de juger les choses et les personnes.

Les uns sont ou disent être persuadés que les opinions des gouvernants légitimés sont inaccessibles à l'erreur, que leur conduite est toujours, par sa nature, exempte de blâme, et qu'enfin les peuples sont trop heureux de se laisser conduire sans examen par ces êtres d'une nature supérieure.

D'autres fanatiques, réels ou simulés, jouent le même rôle dans un sens opposé. Ils ont transporté aux nations l'infaillibilité papale. Pour eux, ce qu'a fait une nation est raisonnable et juste, par cela seul qu'elle l'a fait. Si elle est en opposition avec son gouvernement, c'est toujours dans ce-

royal et le pouvoir industriel fixent leur attention chacun sur le tableau de ses propres fautes,

lui-ci nécessairement que se trouve tout le tort, sans qu'il soit nécessaire d'examiner plus amplement la question. Enfin, si vous avez le malheur de prétendre que trente millions d'hommes peuvent se tromper comme un seul individu, vous blasphémez, et vous courez le risque d'être mis à l'index comme anti-patriote.

Il parait difficile de surpasser en absurdité des hommes qui veulent que, dans des querelles prolongées pendant une longue suite d'années ou même de générations, les torts aient été exclusivement et à tout jamais d'un seul côté. Cependant, il y a une erreur encore plus étrange, c'est celle de vouloir que tout le monde se soit bien conduit, c'est-à-dire, en d'autres termes, que le mal n'ait point eu de cause.

Telle est la manie systématique d'une troisième classe d'hommes, que la sagesse de leurs intentions peut seule les faire excuser de la naïveté de leurs opinions. Ces hommes voudraient s'élever au rôle de conciliateurs, et ils n'atteignent qu'à celui de *bonnes femmes*. Au lieu de faire vivement sentir à chacun les fautes qu'il a commises, pour en tirer tout à la fois des leçons salutaires, et le plus grand moyen de conciliation, la démonstration de la réciprocité des torts, ils prescrivent de ne jamais regarder dans le passé, afin, sans doute, de voir plus clair dans l'avenir. Ces hommes se croient modérés, comme si la modération consistait à fermer les yeux. Sans nier le malaise actuel du corps social, ils s'attachent à dissimuler scrupuleusement les fautes mutuelles du pouvoir royal et de la nation, qui en sont l'unique origine; et cela, disent-ils, afin de ne point aigrir les passions. Ils ressemblent beaucoup à un médecin, qui, consulté sur une maladie grave, suite d'un excès de table, s'interdirait scrupuleusement de penser à cette cause dans la combinaison de son plan de traitement, afin de ne pas faire injure à son malade, en le soupçonnant de glotonnerie, et qui, par cet excès de politesse, le laisserait périr.

Ces trois manières de voir concourent, par des moyens

et ils abjureront, d'un commun accord, leurs fatales préventions. La parfaite réciprocité des torts, ainsi que leur enchaînement mutuel, doit convaincre les deux pouvoirs qu'aucun n'est en droit d'accuser l'autre, et que leur exaspération n'est nullement fondée.

Ces injustes préventions étant une fois dissipées, de part et d'autre, et la raison pouvant se faire écouter, les industriels et la royauté ne doivent pas tarder à reconnaître que leurs intérêts les plus grands et les plus directs leur imposent la loi de s'unir intimement. C'est ce que je crois avoir établi dans les Lettres précédentes,

différents, à un but commun, celui de prévenir, ou du moins d'étouffer toute discussion approfondie, d'où pourrait seule résulter l'éclaircissement des idées politiques. Les deux premières s'y opposent directement, comme incompatibles avec elle. La dernière, sans la proscrire formellement, la rend impossible, en ôtant la seule base solide, l'observation du passé.

Et c'est entre ces trois dispositions d'esprit qu'ont lieu tous les débats politiques ! Mais comment pourrait-il en être autrement ? Ceux qui ont contracté les habitudes intellectuelles, et acquis les données positives, nécessaires pour traiter convenablement les questions politiques, ne s'en occupent pas : et ceux qui s'en chargent (en ne parlant même que des hommes bien intentionnés) ne remplissent aucune de ces conditions. Si cet état de choses ne devait point changer, il n'y aurait pas de raison pour que, dans un siècle, les idées politiques fussent plus nettes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

par plusieurs considérations distinctes. J'ai démontré à la royauté qu'une liaison avec les industriels est pour elle le seul moyen réel de salut, et qu'elle court les plus grands et les plus pressants dangers, si elle ne se hâte d'organiser cette alliance. J'ai prouvé aux industriels qu'ils s'exposent à retarder et à entraver l'établissement du régime industriel, s'ils ne forment point promptement une ligue franche et indissoluble avec la maison de Bourbon.

Sire et Messieurs, une considération qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que la combinaison que je propose du pouvoir royal et du pouvoir industriel n'est point une innovation politique, et qu'elle est, au contraire, un simple rétablissement des rapports les plus anciens, qui, pour le commun intérêt de la royauté et des industriels, n'auraient jamais dû être abandonnés.

Depuis l'établissement de la dynastie des Bourbons et l'affranchissement des communes qui a commencé à peu près à la même époque, il a existé entre les industriels et la royauté une alliance politique continue. Cette alliance a été, pour chacun des deux pouvoirs, une des principales causes qui ont concouru au développement de son existence politique. Elle s'est main-

tenue jusqu'à Louis XIV, qui a détruit le rapport, en voulant faire tourner au profit exclusif de la royauté les résultats généraux de l'action exécutée en commun, et en employant une partie des forces du pouvoir royal à remplacer, aux frais de l'industrie, par une existence nouvelle, celle que la féodalité venait de perdre par l'effet de cette action. Cette erreur capitale de la royauté a constamment subsisté depuis cette époque ; elle subsiste encore. Elle est le principe auquel doivent être rapportées les fautes commises par le pouvoir royal, depuis le commencement de la révolution. Mais l'expérience des malheurs qui en sont résultés pour la royauté et pour les industriels démontre irrésistiblement que les liens primitifs doivent être renoués le plus promptement possible, que les deux pouvoirs doivent se combiner de nouveau.

Leur première alliance avait eu pour objet la destruction du pouvoir féodal : elle ne peut plus avoir le même but, aujourd'hui que cette destruction est entièrement terminée. Son objet doit être la préparation et l'organisation graduelle du régime industriel, qui doit nécessairement succéder au régime féodal.

Après avoir fixé le but actuel de la nouvelle

combinaison de la royauté et de l'industrie, j'ai dû, Sire et Messieurs, vous représenter la condition préliminaire qui doit être remplie des deux parts, pour que cette alliance puisse se former. Cette condition est facile à sentir : elle consiste, d'un et d'autre côté, dans la suppression des deux intermédiaires qui se sont interposés entre les deux pouvoirs. Les rapports entre la royauté et les industriels ne peuvent exister s'ils ne sont directs.

Sire, Votre Majesté doit être pleinement convaincue que les industriels ne pourront jamais se lier franchement à la royauté, tant qu'elle accordera quelque influence politique à l'ancienne noblesse, avec laquelle les industriels ont toujours été, sont et seront toujours en opposition absolue. Quelque danger qu'il y eût pour eux à laisser triompher la noblesse de Bonaparte, ils y consentiraient plutôt que de se voir gouvernés par les ex-privilégiés. Les industriels ne seront en paix avec l'ancienne noblesse, que du moment où elle renoncera définitivement à jouer aucun rôle politique. Quoique cette antipathie soit fort exagérée dans l'état actuel de la société, elle est cependant naturelle, et tout à fait indestructible, parce qu'elle est le résultat



des habitudes contractées depuis l'affranchissement des communes. C'est un fait dont il est indispensable, Sire, que la royauté soit bien pénétrée.

D'un autre côté, Messieurs, vous devez également être persuadés que toute liaison avec la noblesse de Bonaparte est, de votre part, un obstacle invincible à l'union franche de la royauté avec les industriels. Si la protection accordée par le pouvoir royal à l'ancienne noblesse vous inspire de l'inquiétude et de la défiance, le simple bon sens doit vous faire comprendre que la royauté a bien, à son tour, le droit de s'alarmer, avec autant de raison, de la protection, aussi imprudente pour le moins, que vous accordez au parti de la nouvelle noblesse. Vous ne pouvez pas lui demander d'abandonner ses protégés, sans congédier les vôtres.

Ainsi donc la royauté et l'industrie, afin de pouvoir s'unir intimement, doivent rompre, chacune de son côté, avec les deux classes d'intrigants et d'ambitieux qui entravent tous les rapports politiques. Ces deux factions n'ont que trop longtemps occupé la scène; il est temps qu'elles rentrent pour jamais dans leur nullité naturelle : alors les débats politiques auront un

caractère clair, ou, pour parler plus juste, il n'y aura plus de lutte ; car ce sont ces factions seules qui l'entretiennent, en empêchant la royauté et l'industrie de s'entendre et de se combiner ; ce sont elles seules qui aigrissent les deux pouvoirs l'un contre l'autre.

Cette condition préliminaire indispensable étant remplie, l'alliance du pouvoir royal et du pouvoir industriel peut se former de deux manières différentes ; car chacun des deux pouvoirs a des moyens particuliers pour la déterminer. On peut dire qu'à cet égard leurs facultés sont à peu près équivalentes , quoiqu'elles ne soient point les mêmes.

L'action nécessaire pour cela doit être envisagée sous deux rapports distincts : en elle-même d'abord, et ensuite quant à la volonté d'y concourir.

Or, si l'on examine maintenant de cette manière les moyens de la royauté, on trouve qu'ils sont très-grands sous le premier rapport, et très-faibles sous le second. Il n'est pas douteux que si le pouvoir royal était une fois bien convaincu de la possibilité, de l'utilité et de l'urgence de son alliance avec les industriels, il pourrait très-aisément en déterminer la formation immé-

des habitudes contractées depuis l'affranchissement des communes. C'est un fait dont il est indispensable, Sire, que la royauté soit bien pénétrée.

D'un autre côté, Messieurs, vous devez également être persuadés que toute liaison avec la noblesse de Bonaparte est, de votre part, un obstacle invincible à l'union franche de la royauté avec les industriels. Si la protection accordée par le pouvoir royal à l'ancienne noblesse vous inspire de l'inquiétude et de la défiance, le simple bon sens doit vous faire comprendre que la royauté a bien, à son tour, le droit de s'alarmer, avec autant de raison, de la protection, aussi imprudente pour le moins, que vous accordez au parti de la nouvelle noblesse. Vous ne pouvez pas lui demander d'abandonner ses protégés, sans congédier les vôtres.

Ainsi donc la royauté et l'industrie, afin de pouvoir s'unir intimement, doivent rompre, chacune de son côté, avec les deux classes d'intrigants et d'ambitieux qui entravent tous les rapports politiques. Ces deux factions n'ont que trop longtemps occupé la scène ; il est temps qu'elles rentrent pour jamais dans leur nullité naturelle : alors les débats politiques auront un

caractère clair, ou, pour parler plus juste, il n'y aura plus de lutte ; car ce sont ces factions seules qui l'entretiennent, en empêchant la royauté et l'industrie de s'entendre et de se combiner ; ce sont elles seules qui aigrissent les deux pouvoirs l'un contre l'autre.

Cette condition préliminaire indispensable étant remplie, l'alliance du pouvoir royal et du pouvoir industriel peut se former de deux manières différentes ; car chacun des deux pouvoirs a des moyens particuliers pour la déterminer. On peut dire qu'à cet égard leurs facultés sont à peu près équivalentes , quoiqu'elles ne soient point les mêmes.

L'action nécessaire pour cela doit être envisagée sous deux rapports distincts : en elle-même d'abord, et ensuite quant à la volonté d'y concourir.

Or, si l'on examine maintenant de cette manière les moyens de la royauté, on trouve qu'ils sont très-grands sous le premier rapport, et très-faibles sous le second. Il n'est pas douteux que si le pouvoir royal était une fois bien convaincu de la possibilité, de l'utilité et de l'urgence de son alliance avec les industriels, il pourrait très-aisément en déterminer la formation immé-

des habitudes contractées depuis l'affranchissement des communes. C'est un fait dont il est indispensable, Sire, que la royauté soit bien pénétrée.

D'un autre côté, Messieurs, vous devez également être persuadés que toute liaison avec la noblesse de Bonaparte est, de votre part, un obstacle invincible à l'union franche de la royauté avec les industriels. Si la protection accordée par le pouvoir royal à l'ancienne noblesse vous inspire de l'inquiétude et de la défiance, le simple bon sens doit vous faire comprendre que la royauté a bien, à son tour, le droit de s'alarmer, avec autant de raison, de la protection, aussi imprudente pour le moins, que vous accordez au parti de la nouvelle noblesse. Vous ne pouvez pas lui demander d'abandonner ses protégés, sans congédier les vôtres.

Ainsi donc la royauté et l'industrie, afin de pouvoir s'unir intimement, doivent rompre, chacune de son côté, avec les deux classes d'intrigants et d'ambitieux qui entravent tous les rapports politiques. Ces deux factions n'ont que trop longtemps occupé la scène ; il est temps qu'elles rentrent pour jamais dans leur nullité naturelle : alors les débats politiques auront un

caractère clair, ou, pour parler plus juste, il n'y aura plus de lutte ; car ce sont ces factions seules qui l'entretiennent, en empêchant la royauté et l'industrie de s'entendre et de se combiner ; ce sont elles seules qui aigrissent les deux pouvoirs l'un contre l'autre.

Cette condition préliminaire indispensable étant remplie, l'alliance du pouvoir royal et du pouvoir industriel peut se former de deux manières différentes ; car chacun des deux pouvoirs a des moyens particuliers pour la déterminer. On peut dire qu'à cet égard leurs facultés sont à peu près équivalentes , quoiqu'elles ne soient point les mêmes.

L'action nécessaire pour cela doit être envisagée sous deux rapports distincts : en elle-même d'abord, et ensuite quant à la volonté d'y concourir.

Or, si l'on examine maintenant de cette manière les moyens de la royauté, on trouve qu'ils sont très-grands sous le premier rapport, et très-faibles sous le second. Il n'est pas douteux que si le pouvoir royal était une fois bien convaincu de la possibilité, de l'utilité et de l'urgence de son alliance avec les industriels, il pourrait très-aisément en déterminer la formation immé-

les infractions aux rapports sociaux ne sont ni plus grandes, ni plus multipliées, cela tient uniquement à l'état très-développé de la civilisation et des lumières ; d'où il résulte, dans la généralité des individus, des habitudes profondes de sociabilité, et le sentiment d'une certaine communauté des intérêts les plus grossiers. Mais si la cause du mal, le défaut d'une doctrine susceptible de toute l'influence nécessaire se prolongeait encore, ces habitudes et ce sentiment seraient insuffisants pour mettre un frein à l'immoralité générale et particulière. Que des écrivains et des parleurs superficiels blâment sans discernement la royauté des tentatives qu'elle fait pour ranimer les anciennes doctrines, vous devez apprécier ces critiques à leur juste valeur. Sans doute, la royauté se trompe en agissant ainsi ; mais ce n'est point sur la nature du mal ni sur sa cause : à cet égard, elle voit mieux que vous, et plus loin, en vertu de l'élévation naturelle de son point de vue. Elle se trompe uniquement sur le remède, en croyant possible le rétablissement chimérique d'un système d'idées décrépît. Le progrès des lumières permet, et commande même, de remplacer ce système par un autre plus parfait. Mais laisser périr l'ancien système sans lui en substituer un

nouveau est une idée absolument fausse, qui n'a pu être produite et accréditée que par des déclamateurs ignorants et bornés. L'exécution de cette idée (si elle était possible), bien loin d'être un perfectionnement de la civilisation, serait, au contraire, une véritable et immense rétrogradation vers la barbarie.

Ce n'est pas seulement, Messieurs, sous un rapport purement national, que vous devez envisager ce besoin si profond d'une doctrine. Vous devez le considérer aussi sous le rapport européen. Une doctrine générale, en effet, doit maintenir l'ordre entre les différentes nations assez avancées pour pouvoir l'adopter, aussi bien qu'entre les divers individus d'une nation unique. L'ancien système a rempli cette importante fonction, pendant l'époque de sa pleine activité, autant que l'état de la civilisation le permettait alors. Le nouveau système, comme lui étant supérieur, peut et doit servir de lien européen plus complètement encore<sup>1</sup>. Il est même très-essen-

1. Le lien sera surtout plus complet, en ce qu'il sera à la fois temporel et spirituel, tandis que, dans l'ancien système, il n'y avait de lien entre les différents États de l'Europe que sous le rapport spirituel : il y avait opposition directe sous le rapport temporel. Mais il ne faudrait pas croire que le lien temporel, très-positif et très-précieux, qui existe aujour-



tiel d'observer, Messieurs, que, sous ce rapport, la formation de la doctrine qui doit servir de base au système industriel, comme l'ancienne a servi de base au système féodal, est d'une nécessité tout à fait urgente; car cette doctrine est indispensable pour tranquilliser, sur vos intentions, les gouvernements, et même les peuples européens, qui n'ont pas perdu le souvenir des dévastations commises en Europe par les chefs de la faction à laquelle vous accordez si follement votre confiance politique.

Les souverains, Messieurs, sans être aussi éclairés ni aussi irrépréhensibles que le prétendent leurs courtisans, ne sont pas non plus aussi insensés, ni aussi malintentionnés que veulent le faire croire leurs adversaires; quoique les vices de leur éducation ordinaire tendent constamment à leur masquer le véritable état des choses, ils finissent néanmoins par sentir peu à peu le besoin des perfectionnements réels, qu'exige positivement l'état de la civilisation et des lumières. Vous en avez eu, dans ces derniers temps, des preuves multipliées, et jusque dans

d'hui entre eux, jusqu'à un certain degré, par le développement de l'industrie, et qui tend à se resserrer de plus en plus, pût dispenser d'un lien spirituel.

l'Orient de l'Europe<sup>1</sup>, quoiqu'il soit beaucoup moins avancé que l'Occident. Ils repoussent fortement les doctrines purement critiques, et par conséquent révolutionnaires, parce qu'elles ne tendent qu'à placer dans de nouvelles mains les pouvoirs existants ; et, en cela, ils agissent conformément à l'intérêt général, en même temps qu'à leur intérêt particulier. Mais l'expérience et l'analogie vous sont un sûr garant qu'ils ne repousseront pas une doctrine vraiment organisatrice.

Je sortirais, Messieurs, des bornes que me prescrit le cadre actuel de mes idées, si j'insistais plus longtemps sur la démonstration du besoin imminent où vous êtes d'une doctrine pour le succès de votre cause. Mon but sera atteint pour ce moment, si j'ai réussi à éveiller votre attention sur cette donnée fondamentale de votre situation politique. Tous mes travaux ultérieurs auront désormais pour objet de vous développer la démonstration que je n'ai pu ac-

1. C'est ce qu'établit de la manière la plus nette et la plus remarquable le discours prononcé par Sa Majesté l'Empereur de Russie, à l'ouverture de la dernière diète de Pologne. Ce discours est tout à fait marquant par la justesse et la sagesse de plusieurs idées qu'il contient.

tuellement que vous indiquer, et de vous faire sentir le véritable caractère de la doctrine qui doit servir de base au régime industriel, d'une part, en vous en exposant les principes généraux, et, d'une autre part, en les discutant avec vous. Ces Lettres sur les Bourbons ne sont qu'un préliminaire de mon travail philosophique ; préliminaire que j'ai cru nécessaire, afin de signaler et de combattre, auprès de la royauté et de l'industrie, les préjugés réciproques qui s'opposent à leur union indispensable. Cette introduction étant terminée, je m'occuperai directement, dans les Lettres suivantes, de mon but spécial. Permettez-moi, Messieurs, de finir celle-ci en vous indiquant, d'une manière générale, la marche à suivre dans la formation de votre doctrine, ainsi que je viens de le faire relativement au besoin que vous en avez.

Messieurs, la doctrine qui doit servir de base au système industriel ne peut point évidemment être faite par vous. Un immortel physiologiste, Bichat, a établi comme une loi de l'organisation humaine que les différentes capacités dont l'esprit humain est susceptible s'excluent mutuellement. L'expérience et le bon sens vous confirment journellement dans la vérité de cette

maxime éminemment sociale, qui fonde sur une base inébranlable la nécessité des séparations et des combinaisons de travaux. Possédant à un haut degré la capacité pratique, vous ne pouvez point posséder, Messieurs, la capacité théorique positive. Elle est le partage exclusif des savants adonnés à l'étude des sciences positives, c'est-à-dire des physiologistes, des chimistes, des physiciens et des géomètres. C'est à eux seuls qu'il appartient de vous faire une théorie; eux seuls, entre tous les hommes occupés de travaux d'intelligence, ont, en même temps, contracté les habitudes d'esprit nécessaires pour suivre cette entreprise, eux seuls ont acquis les données indispensables. Les légistes, les métaphysiciens et les littérateurs qui, aujourd'hui, sont tous plus ou moins métaphysiciens, ne doivent pas avoir plus de part à ce travail que les théologiens.

Pour déterminer les savants à organiser la doctrine industrielle, deux conditions doivent être remplies. L'une, par vous; et elle doit consister dans la garantie que vous offrirez aux savants qui voudront coopérer à ce travail d'obtenir une existence à l'abri des caprices des gouvernants, qui pourraient, dans l'origine, étant mal conseillés, vouloir s'opposer à cette entreprise, et qui

tiennent presque tous les savants dans une étroite dépendance temporelle. Quand même l'opposition des gouvernements n'existerait pas, en effet, ce que je suis très porté à croire, au moins pour l'instant où le caractère de l'entreprise sera bien établi, néanmoins l'inquiétude que les savants en concevraient serait suffisante pour ralentir leur zèle. Vous devez donc donner aux savants une entière sécurité sous ce rapport, et cela dépend absolument de vous.

La seconde condition dont j'ai parlé est d'une autre nature. Les savants ont bien, et les éléments du travail théorique nécessaire pour la formation de la doctrine industrielle, et les dispositions intellectuelles indispensables pour cela ; mais il leur manque l'idée générale de ce travail, sans laquelle néanmoins il ne pourrait être mis en activité, puisqu'il faut qu'un noyau de doctrine serve de lien aux éléments complets, mais isolés, que les savants possèdent, pour que la combinaison de leurs capacités individuelles puisse avoir lieu. C'est aux philosophes positifs, c'est-à-dire aux hommes occupés à observer et à coordonner les généralités positives, qu'il appartient de remplir cette importante fonction. Aucun philosophe ne se présentant pour obéir à cette

grande mission, que l'état de la civilisation met réellement à l'ordre du jour, j'ai osé m'en charger. Je serai heureux si mon travail peut déterminer à s'en occuper un philosophe positif plus habile, ou si, bientôt, je puis avoir assez avancé l'entreprise pour pouvoir la remettre entre les mains des savants, ce qui est l'objet de tous mes vœux.

Afin de compléter, autant qu'il sera possible, l'aperçu rapide et général de la marche qui doit être suivie pour l'établissement de la doctrine philosophique industrielle, je dois ajouter une observation importante.

A la manière dont je viens de vous parler, les conditions nécessaires pour coopérer à ce grand travail théorique peuvent paraître trop exclusives. Il vous semble, sans doute, que les métaphysiciens, les littérateurs et les publicistes distingués que nous possédons ne seraient pas de trop dans un tel travail. Mais il est fort essentiel de ne pas confondre, comme vous le faites vraisemblablement, la formation de la doctrine avec sa vulgarisation. Pour la première, les savants positifs seuls peuvent et doivent y coopérer. Admettre des collaborateurs d'un autre genre de capacité serait un moyen infaillible de dénaturer

le travail, et de le rendre aussi incohérent que l'Encyclopédie. Mais, à mesure que la doctrine sera formée, elle devra passer entre les mains des hommes qui peuvent la répandre, et en faciliter l'adoption par quelque moyen que ce soit, rôle auquel les savants sont naturellement impropres. Cette seconde espèce d'action, quoique beaucoup plus facile à exercer que la première, n'est pas moins indispensable qu'elle au succès intégral de l'entreprise, à l'établissement de la doctrine industrielle. Or, sous ce rapport, non-seulement les littérateurs, les métaphysiciens, les théologiens même, mais tous les hommes qui, sans être occupés de travaux d'intelligence, exercent sur l'esprit d'un certain nombre d'individus une influence quelconque, sont appelés à participer au succès de ce grand travail, s'ils en ont la volonté.

Sire et Messieurs, la grande révolution à laquelle touche l'espèce humaine est absolument neuve dans son histoire ; elle est pour elle un point de départ absolument nouveau. Jusqu'à présent, le système primitif fondé sur la force et sur la ruse, et dont l'origine remonte au berceau de la société, a toujours subsisté. Les révolutions les plus importantes n'ont fait encore

qu'opérer dans ce système des modifications plus ou moins considérables, qui n'en ont point changé la nature intime. C'est aujourd'hui, pour la première fois, qu'en résultat final de toutes ces modifications préparatoires, l'espèce humaine passe au système absolument opposé, à celui qui, au temporel, est fondé sur un intérêt positif commun, et, au spirituel, sur les démonstrations positives. Tous les travaux de l'espèce humaine, depuis sa réunion en société, jusqu'à présent, doivent être envisagés comme ayant eu pour objet de la préparer à l'établissement de ce système, à la formation immédiate duquel elle se trouve maintenant appelée dans les pays les plus civilisés, et spécialement en France.

L'époque qui présente le plus d'analogie avec la nôtre est celle où la partie civilisée de l'espèce humaine a passé du polythéisme au théisme, par l'établissement de la religion chrétienne. Cette époque est donc la seule dans laquelle nous devions chercher quelques indices probables de la marche générale que suivront aujourd'hui les événements. Or, dans cette mémorable révolution morale, on distingue très-clairement les deux sortes d'actions que je viens d'indiquer : d'une part, la doctrine chrétienne a été coordon-



néc systématiquement par les philosophes de l'école d'Alexandrie ; d'une autre part, elle a été prêchée et répandue par des hommes sortis de toutes les classes, et même de celles dont l'intérêt particulier était le plus en opposition avec le nouveau système. Il en sera absolument de même de la doctrine industrielle. Les savants positifs seuls concourront à sa formation. Mais toutes les classes de la société, sans en excepter celles des propriétaires oisifs, des légistes, des militaires et même des princes, lui fourniront des apôtres animés du plus grand zèle. Tous seront appelés, et beaucoup seront élus.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

*POST-SCRIPTUM.*

MESSIEURS,

Vous êtes actuellement fort effrayés du résultat des élections qui viennent d'avoir lieu. La majorité qu'elles assurent pour la session prochaine au parti de l'ancienne noblesse vous fait craindre pour le succès de la cause industrielle.

Cet effroi est absolument chimérique, et vous avez bien plutôt sujet de vous réjouir.

Permettez-moi d'abord, Messieurs, de vous rappeler au sentiment de votre dignité politique, de votre prépondérance sociale. Quelle faible idée avez-vous de vos moyens, de la force de votre cause, si vous croyez que son succès puisse être compromis par la composition plus ou moins mauvaise d'une législature ? Votre cause est plus robuste que vous ne pensez : puisqu'elle a pu résister à tous vos amis depuis 1789, elle saura bien résister à vos ennemis. Que le parti de la nouvelle noblesse soit désappointé par les dernières élections, je le conçois : son existence factice et éphémère est, en effet, vivement menacée. Mais vous, Messieurs, si vous avez le bon esprit de ne pas prendre ses intérêts pour les vôtres, que pouvez-vous redouter d'un tel événement ? Le triomphe de la cause industrielle est le résultat nécessaire de tous les progrès que la civilisation a faits jusqu'à ce jour non-seulement en France, mais dans toute l'Europe occidentale : aucune puissance humaine ne saurait l'empêcher.

A la vérité, ce triomphe pourrait être retardé pendant un temps plus ou moins long ; mais

j'espère vous prouver, Messieurs, que, bien loin d'avoir un tel effet, le résultat des dernières élections doit tendre à avancer sensiblement le jour de votre succès décisif, et que, par conséquent, au lieu de vous en plaindre, il faut, au contraire, vous en féliciter.

La démonstration que je vous annonce sera l'objet d'un travail spécial, que je me propose de mettre sous vos yeux d'ici à peu de temps. Je parviendrai, je crois, à vous convaincre que, à défaut d'élections toutes industrielles (que vous n'étiez point encore en mesure d'obtenir cette année), celles qui ont eu lieu sont les plus favorables que vous pussiez souhaiter pour vos intérêts. J'emploierai, à cet effet, plusieurs considérations distinctes. Je me borne aujourd'hui à vous en indiquer une seule : c'est l'aperçu de ce qui arrivera vraisemblablement, en résultat direct et immédiat des élections dernières. Je suis obligé, quant à présent, pour vous présenter cet aperçu le plus promptement possible, de me renfermer presque dans l'énoncé pur et simple de mes conjectures : votre jugement en appréciera la probabilité.

L'ancienne noblesse, se trouvant en majorité à la chambre des communes dans la session pro-

chaine, soit par elle-même, soit par sa clientèle, il n'est pas douteux qu'elle prendra son essor dans le sens rétrograde; elle tendra directement et de tout son pouvoir à la restauration de ses privilèges, et même à la restitution de ses biens. En un mot, elle travaillera au rétablissement de l'ancien régime, avec toute l'énergie de gens persuadés qu'il s'agit d'un dernier effort, et qu'il faut, à tout prix, profiter d'une occasion qui ne se reproduirait plus. Le ministère leur prêchera la modération; mais la passion sera trop vive pour qu'il puisse être écouté.

Aussitôt que la direction rétrograde se prononcera, l'inquiétude se répandra parmi les acquéreurs de domaines nationaux, et bientôt un mécontentement général commencera à se manifester dans la nation. A la première tentative de quelque importance faite par la noblesse, ce mécontentement se changera en une vive opposition, qui croîtra de jour en jour.

La féodalité de Bonaparte ne manquera pas d'intriguer pour tirer parti d'une telle disposition; elle emploiera toute l'influence qu'elle exerce sur les esprits, pour essayer de déterminer la nation à un changement de dynastie.

L'opposition nationale clairement manifestée,

et les chances évidentes de succès qui en résulteront pour les projets ambitieux de la nouvelle noblesse, alarmeront la maison de Bourbon. Elle commencera à ouvrir les yeux ; elle reconnaîtra que sa liaison avec l'ancienne noblesse, bien loin de lui offrir un soutien, ne tend, au contraire, qu'à compromettre son existence, en la constituant, aux yeux de la nation, en opposition ouverte avec le vœu fortement prononcé de l'immense majorité.

C'est alors, Messieurs, que si vous savez tenir une conduite dictée à la fois par les impulsions de la générosité et par les calculs de la prudence, vous pourrez déterminer sur-le-champ le commencement du triomphe de la cause industrielle.

Dans un état de choses tel que celui que je viens de décrire, la maison de Bourbon sentira infailliblement la nécessité de changer pour jamais son système de politique ; elle sera portée, d'une part, à arrêter les tentatives de l'ancienne noblesse, en dissolvant la chambre des communes ; et, d'une autre part, elle cherchera à se procurer un appui solide qu'elle ne peut évidemment trouver qu'en vous. Néanmoins, l'incertitude de vous trouver favorablement disposés pour elle la tiendrait vraisemblablement en hé-

situation. Mais si, au lieu d'attendre qu'elle demande votre alliance, vous vous empressez de la lui offrir, vous ne pouvez pas douter qu'elle ne soit acceptée avec toute bienveillance, et maintenue avec franchise. Exprimez-lui alors, dans une Adresse, la volonté ferme et unanime de l'industrie française de faire immédiatement cesser le danger de la position dans laquelle les circonstances de ce genre placeraient la maison de Bourbon, et de garantir à tout jamais la possession paisible de la royauté dans sa dynastie envers et contre tous les ambitieux. En échange d'un service aussi capital, vous la trouverez évidemment disposée à se mettre à votre tête, à s'investir du caractère industriel, et à adopter toutes les mesures nécessaires pour que le budget soit fait et discuté par vous, et conséquemment pour vous. Par là, le travail organique du régime industriel sera, de fait, mis en activité. Dès ce moment, ce régime se constituera peu à peu, légalement, sans efforts, sans crise, et pour ainsi dire de lui-même, à mesure que les idées se formeront et s'éclairciront.

Le succès que doit obtenir la marche que je viens de vous indiquer me semble dériver nécessairement de l'avenir politique très-prochain

dont je vous traçai l'esquisse. Or, cet avenir me paraît devoir être le résultat inévitable de la majorité dont l'ancienne noblesse va se trouver en possession dans la chambre des communes par le fait des élections dernières. Mais pour dissiper, à cet égard, toute incertitude, je crois devoir vous présenter sommairement une autre considération fondée sur une expérience directe et peu éloignée.

Vous ne doutez nullement, Messieurs, que le rôle que va jouer l'ancienne noblesse, dans la session prochaine, ne soit à peu de chose près la répétition de celui qu'elle a joué en 1815. Seulement il est très-probable que, sans s'amuser encore à ses vengeances, elle marchera plus directement au but de recouvrer ce qu'elle a perdu, circonstance qui rend encore plus vraisemblable la reproduction des conséquences de 1815.

Or, quelles ont été ces conséquences, Messieurs ? D'abord, l'ordonnance qui a congédié les introuvables, et, dans la session suivante, l'adoption de la mesure politique la plus importante qui ait été entreprise depuis 1789, en faveur de l'industrie, c'est-à-dire de la loi qui a admis

une portion notable d'entre vous à l'électorat.

La conduite que la royauté a tenue dans de telles circonstances vous est un sûr garant, Messieurs, que celle qu'elle tiendra dans les circonstances analogues qui se préparent vous sera au moins aussi avantageuse. Mais il est évident qu'elle le sera beaucoup plus si vous déployez, dans cette occasion, la générosité et la sagesse qui conviennent à votre caractère politique. En premier lieu, les circonstances seront nécessairement encore plus pressantes qu'en 1815 pour la maison de Bourbon, parce que les fautes que fera l'ancienne noblesse seront plus graves. En second lieu, si vous adoptez franchement et irrévocablement des sentiments favorables à la maison de Bourbon, et que vous lui en donniez une preuve décisive en la préservant des périls auxquels vont l'exposer les folies de l'ancienne noblesse et l'ambition de la nouvelle, vous ne sauriez douter qu'elle ne soit disposée, abstraction faite de tout autre motif, à traiter avec vous plus favorablement encore qu'après la session de 1815. Rappelez-vous, en effet, qu'à cette dernière époque vous veniez de laisser faire le 20 mars, et que vous montriez des apparences très-propres à inspirer de la défiance



à la maison de Bourbon. Si donc la session de 1815 vous a valu votre admission à l'électorat, dans une certaine proportion, vous devez naturellement penser, par les deux motifs précédents, que celle qui va s'ouvrir pourra vous valoir, votre conduite étant supposée telle qu'elle doit être, la formation et la discussion du budget par vous, c'est-à-dire la mesure qui vous ouvre directement l'entrée du régime industriel.

Ainsi, Messieurs, tout bien considéré, il se trouve que ces élections, du résultat desquelles vous êtes si singulièrement effrayés, peuvent vous amener, suivant toutes les chances naturelles, et assez prochainement, à l'alliance décisive et si désirable de la royauté et de l'industrie, et au commencement d'organisation du régime industriel, but constant de tous vos vœux et de tous vos efforts. Il serait vraiment impossible de concevoir de tout autre manière des circonstances aussi probables, où votre cause pût faire autant de progrès en aussi peu de temps. Croyez-vous, en bonne foi, que vous puissiez obtenir des succès d'une telle importance, en supposant que vous fussiez parvenus à peupler la chambre des communes de généraux de Bonaparte et de beaux parleurs ?

Après vous avoir exposé les heureuses conséquences que peut avoir pour votre cause le résultat des élections dernières, et après vous en avoir fait pressentir la probabilité, il me reste, Messieurs, à appeler toute votre attention sur la condition que vous devez indispensablement remplir, pour que ces espérances n'avortent point. Elle consiste, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, à vous mettre en état de développer, aussitôt que les circonstances qui se préparent seront arrivées à maturité, le caractère de générosité et de sagesse politique, dont je vais en peu de mots vous retracer l'esquisse. D'une part, vous devez offrir votre appui avec empressement à la maison de Bourbon, au moment du danger ; et, d'une autre part, vous devrez réclamer d'elle le droit de formation et de discussion du budget, que, en reconnaissance d'un tel service, elle se glorifiera de vous accorder.

Ce double but exige de votre part, Messieurs, une double préparation : l'une, dans vos habitudes ; l'autre, dans vos idées.

Pour que vous puissiez vous lier franchement à la maison de Bourbon, il faut que vous soyez revenus de l'injuste défiance que la féodalité de Bonaparte vous a inspirée contre elle ; il faut, en

général, que vos opinions soient suffisamment purgées de l'influence des militaires et des légistes, qui tend toujours, par sa nature, à mêler à votre désir de perfectionnement des institutions sociales ses idées insurrectionnelles, soit militaires, soit populaires.

Pour que vous puissiez réclamer le droit de faire et de discuter le budget, il faut évidemment que vous ayez arrêté vos vues sur la manière d'exercer ce droit, et que, de plus, la supériorité du budget que vous ferez sur tous ceux qui ont été faits jusqu'à ce jour soit suffisamment constatée et sentie ; il faut, en un mot, que vous ayez une doctrine.

Vous concevez sans peine, Messieurs, combien il est indispensable que les circonstances que je vous ai signalées vous trouvent prêts sous ces deux rapports. Mais vous voyez avec la même facilité, d'après l'aperçu que je vous ai présenté, que si cette double condition est bien remplie par vous, le commencement du triomphe de la cause industrielle vous est presque infailliblement assuré, par ces mêmes circonstances, pour une époque très-rapprochée. Tout se réduit donc, de votre part, à cette importante préparation, qui est, sans contredit, difficile à compléter dans le

délai probable que vous pouvez présumer, mais qui est fort loin d'être impossible, si vous le voulez avec énergie, et si vous vous y déterminez promptement.

C'est ici, Messieurs, je ne crains pas de vous le dire ouvertement, que vous pouvez en quelque sorte toucher au doigt l'utilité positive, directe et immédiate, de l'entreprise que j'ai formée ; car vous pouvez la considérer dès ce moment comme ayant pour objet de contribuer, autant que la philosophie peut le faire, à vous mettre en état de remplir la double condition dont je viens de vous parler, et qui doit amener le triomphe de la cause industrielle. Tous mes travaux, en effet, ont tendu, tendent, et tendront toujours, et plus spécialement dans la session qui va s'ouvrir, d'une part, à développer en vous le sentiment de votre valeur politique, à combattre l'influence des militaires et des légistes sur votre esprit, enfin à dissiper vos préjugés contre la maison de Bourbon, et à vous déterminer à vous lier avec elle, en la plaçant à la tête de la cause industrielle ; d'une autre part, à rassembler et à coordonner systématiquement les éléments de la doctrine qui nous convient, et à en démontrer la supériorité sur toutes celles

qui l'ont précédée. Une telle entreprise tend évidemment, et de la manière la plus directe possible pour un travail philosophique, au grand but d'utilité prochaine dont les considérations précédentes, quelque resserrées qu'elles soient, établissent incontestablement la réalité. Ce but sera atteint, j'en ai la confiance intime, si mes efforts parviennent à déterminer, dans la majorité des chefs industriels, l'activité suffisante. Mais, pour cela, la coopération des plus zélés d'entre eux m'est indispensable. J'ose donc les engager franchement à me seconder. Je puis penser, sans présomption, que mon entreprise philosophique, ou tout autre équivalente, vous est nécessaire pour pouvoir obtenir le grand succès dont je viens de vous entretenir. Car enfin, Messieurs, prenons les choses comme elles sont; il vous faut absolument une théorie; sans cela, vous ne ferez ni le pas dont je vous parle, ni aucun autre de quelque importance. Or, cette théorie, nul autre plébiscite, nul autre philosophe ne s'occupe de vous l'organiser, quoiqu'il en existe un grand nombre sans doute qui s'en acquitteraient avec beaucoup plus de capacité.

En résumé, Messieurs, il s'agit aujourd'hui de

l'affaire la plus capitale pour vous et pour la royauté. Le résultat des dernières élections vous donne tout lieu d'espérer que, si vous savez profiter sagement des circonstances avantageuses dans lesquelles il va vous placer, vous pourrez déterminer, dans un an peut-être, la consolidation de la royauté dans la dynastie des Bourbons et le commencement du triomphe de la cause industrielle. Oui, Messieurs, dans un an peut-être, si, pendant que l'ancienne noblesse va se livrer à ses incartades, vous savez vous préparer dignement au système de conduite que vous devez adopter, et dont je vous ai indiqué les bases, les inquiétudes de la maison de Bourbon se dissiperont pour jamais, la royauté commencera à prendre le caractère industriel, et vous serez solennellement investis de la formation et de la discussion du budget. Si vous hésitez, au contraire, à suivre un tel plan, si vous continuez à vous laisser diriger par la féodalité de Bonaparte, l'existence de la maison de Bourbon sera compromise, et le succès de la cause industrielle sera retardé de plusieurs années peut-être.

Entre ces deux perspectives, il n'y a point sans doute à balancer; mais il ne suffit pas de

désirer la fin, il faut vouloir les moyens. Les voudrez-vous? L'entreprise que j'ai formée tend à vous procurer le plus indispensable de tous ces moyens, une doctrine. La seconderez-vous?

*Nota.* Je me suis exprimé, Messieurs, d'une manière très-affirmative sur l'avenir politique que je présume devoir être le résultat immédiat de la majorité parlementaire que l'ancienne noblesse vient d'obtenir par les dernières élections. Ce n'est pas que je regarde comme impossible que les choses se passent autrement que je ne l'ai décrit, quoique je considère la série d'événements que j'ai indiqués comme la plus probable. J'ai voulu seulement, en m'exprimant ainsi que je l'ai fait, rendre le tableau de cet avenir plus simple à vos yeux, afin de fixer toute votre attention sur les conséquences que j'en ai déduites relativement au système de conduite que vous devez adopter. Du reste, il serait absolument possible que la royauté s'aperçût du précipice dans lequel va tendre à l'entraîner l'ancienne noblesse, avant que celle-ci eût fait aucun pas rétrograde de quelque importance. Si cela devait avoir lieu, il y aurait sans doute un tiraillement de moins dans le corps social. Mais je dois vous faire observer que le plan de conduite

politique dont je vous ai tracé l'esquisse n'en serait nullement changé, et qu'il resterait toujours celui que, d'après vos intérêts généraux les plus grands et les plus directs, vous devez adopter le plus promptement possible, et suivre avec constance. Vous vous convaincrez aisément, par un peu de réflexion, de l'exactitude de cette assertion.

Je vous prie d'ailleurs, Messieurs, de vouloir bien ne pas perdre de vue que ce *post-scriptum* n'est que l'ébauche d'un travail plus complet et plus approfondi, dont je vous ferai un peu plus tard la communication.

---



**A MESSIEURS LES CULTIVATEURS****FABRICANTS, NÉGOCIANTS,****BANQUIERS ET AUTRES INDUSTRIELS****AINSI QU'A MESSIEURS LES SAVANTS QUI PROFESSENT LES SCIENCES  
PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES,****ET A MESSIEURS LES ARTISTES QUI PROFESSENT LES BEAUX-ARTS.****MESSIEURS,**

Je vous prévienne que je vais publier les Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire jusques et y compris la présente. Mon intention, en les publiant, est d'éveiller l'attention de tous les savants, de tous les artistes et de tous les industriels non-seulement de France, mais encore du reste de l'Europe, et même du monde entier.

Mon intention est de disposer tous les savants et les artistes dont l'esprit est susceptible de s'élever à des considérations philosophiques, à suspendre leurs travaux relatifs au perfectionnement des sciences ou des beaux-arts parti-

culiers, pour se livrer à l'organisation d'un système de morale et de politique, suffisamment clair et assez positif pour que les gouvernants se trouvent forcés de le suivre de même que les gouvernés.

Mon intention est aussi de faire sentir aux industriels que le travail théorique, dont ils ont besoin pour constituer le régime social le plus avantageux à l'industrie, exige de leur part quelques sacrifices pécuniaires, attendu qu'il ne pourra être entrepris qu'à l'époque où ils auront donné des garanties aux savants qui s'y livreront, et qu'ils les auront soustraits par ce moyen à la dépendance absolue dans laquelle ils se trouvent des gouvernements actuels qui désirent prolonger l'ordre de choses, ou plutôt le désordre de choses actuel.

Mon intention, enfin, est d'ouvrir les yeux des industriels sur ce point important : c'est qu'ils sont ceux qui produisent toutes les richesses, que ce sont eux, par conséquent, qui payent toutes les dépenses, et qu'il résulte évidemment de ces deux faits que ce sont eux qui doivent faire le projet de budget, d'autant plus qu'ils forment la classe de citoyens qui administre avec le plus d'économie.

Messieurs, le grand mouvement moral qui doit faire passer la société du régime arbitraire modifié, au régime le plus avantageux à la majorité de la société, ne peut pas être purement national, il ne peut s'effectuer qu'en étant commun aux peuples les plus éclairés. Ce changement doit s'opérer de la même manière et par les mêmes moyens que le passage du polythéisme au théisme.

Les Français ne peuvent pas travailler seuls à ce grand œuvre ; il est nécessaire, pour le succès de cette entreprise, que tous les peuples qui composent la grande nation occidentale de l'Europe, c'est-à-dire les Français, les Anglais, les Belges, les Portugais, les Espagnols et les Italiens, concourent à son exécution. Ces peuples ont été tous soumis à la domination romaine ; ils ont tous adopté le gouvernement féodal à peu près à la même époque ; ils doivent tous s'élever en civilisation jusqu'au régime industriel à peu près en même temps. Ces peuples ont tous des moyens semblables et presque égaux ; ils doivent travailler avec un zèle égal à l'établissement du régime industriel qui sera l'organisation définitive de l'espèce humaine, parce que cette forme, ou plutôt cette nature

d'association, est la seule qui soit essentiellement morale, c'est-à-dire la plus avantageuse possible à la majorité des sociétaires.

Messieurs, le but direct de mon entreprise est d'améliorer le plus possible le sort de la classe qui n'a point d'autres moyens d'existence que le travail de ses bras ; mon but est d'améliorer le sort de cette classe non-seulement en France , mais en Angleterre, en Belgique, en Portugal, en Espagne, en Italie, dans le reste de l'Europe et dans le monde entier. Cette classe, malgré les immenses progrès de la civilisation (depuis l'affranchissement des communes), est encore la plus nombreuse dans les pays les plus civilisés ; elle forme la majorité dans une proportion plus ou moins forte chez toutes les nations du globe. Ainsi ce serait d'elle que les gouvernements devraient s'occuper principalement, et au contraire c'est celle de toutes dont ils soignent le moins les intérêts ; ils la regardent comme essentiellement gouvernable et imposable, et le seul soin important qu'ils prennent à son égard est de la maintenir dans l'obéissance la plus passive.

Quel est le moyen d'améliorer le plus promptement et le plus sûrement possible le sort des

peuples ? Voilà le grand problème politique à résoudre. Je crois en avoir trouvé la solution. Je vais vous la présenter. Je réclame, Messieurs, toute votre attention. Songez que, si ce n'est pas sur le sort de l'espèce humaine, c'est au moins sur celui de la génération présente que vous allez prononcer.

*Les hommes du peuple, de même que les riches, ont deux espèces de besoins : ils ont des besoins physiques et des besoins moraux ; ils ont besoin de subsistance, ils ont aussi besoin d'instruction.*

*Quel est le moyen de procurer à la généralité des hommes du peuple, le plus promptement possible, le plus de subsistance possible ?*

J'observe d'abord que le seul moyen général de procurer des subsistances au peuple consiste à lui procurer du travail. La question se trouve donc convertie en celle-ci :

*Quel est le moyen de procurer au peuple la plus grande quantité de travail possible ?*

Je réponds à cette question :

*Le meilleur moyen est de confier aux chefs des entreprises industrielles le soin de faire le budget, et par conséquent de diriger*

*l'administration publique ; car, par la nature des choses, les chefs des entreprises industrielles (qui sont les véritables chefs du peuple, puisque ce sont eux qui le commandent dans ses travaux journaliers) tendront toujours directement, et pour leurs propres intérêts, à donner le plus d'extension possible à leurs entreprises, et il résultera de leurs efforts à cet égard le plus grand accroissement possible de la masse des travaux qui sont exécutés par les hommes du peuple.*

Je passe maintenant à cette autre question :

*Quelle est l'instruction qui doit être donnée au peuple, et de quelle manière doit-elle lui être donnée?*

L'instruction dont le peuple a le plus besoin est celle qui peut le rendre le plus capable de bien exécuter les travaux qui doivent lui être confiés. Or, quelques notions de géométrie, de physique, de chimie et d'hygiène sont incontestablement les connaissances qui lui seraient le plus utiles pour se gouverner dans l'habitude de la vie, et il est évident que les savants professant les sciences physiques et mathématiques

sont les seuls en état de faire pour lui un bon système d'instruction.

*Le système d'instruction pour les écoles primaires doit donc être organisé par les savants qui professent les sciences positives.*

*Quant au mode d'enseignement, celui d'enseignement mutuel a l'avantage d'être le plus prompt, et d'assurer plus qu'aucun autre l'uniformité de la doctrine; ainsi il doit être préféré.*

Messieurs, l'opinion que je viens de vous présenter n'a point besoin de démonstration, elle n'est pas susceptible de discussion, parce que le sens commun suffit pour la juger, et parce qu'elle est une conséquence directe du grand principe de morale qui sert de base à la religion chrétienne : *Aimez votre prochain comme vous-même*; tous les hommes vraiment pieux l'adopteront avec empressement; elle n'a besoin que d'être propagée. Propagez-la donc, Messieurs, avec le plus d'activité possible; il est de votre devoir, ainsi que de votre intérêt, de le faire.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

---

## ADRESSE AUX PHILANTHROPIQUES

MESSIEURS ,

La passion qui vous anime est d'institution divine; elle vous place au premier rang des chrétiens, elle vous donne le droit, elle vous impose le devoir de combattre les passions mal-faisantes et de lutter corps à corps avec les peuples et avec les rois quand ils se laissent dominer par elles.

Vos devanciers ont commencé l'organisation sociale de l'espèce humaine, c'est à vous à terminer cette sainte entreprise. Les premiers chrétiens ont fondé la morale générale en proclamant dans les chaumières, ainsi que dans les palais, le principe divin : TOUS LES HOMMES DOIVENT SE REGARDER COMME DES FRÈRES, ILS DOIVENT S'AIMER ET SE SECOURIR LES UNS LES AUTRES. Ils ont organisé une doctrine d'après ce principe, mais cette doctrine n'a reçu d'eux qu'un caractère spéculatif; et l'honneur d'organiser le pouvoir temporel conformément à ce divin axiome vous a été réservé. Vous avez été des-



tinés de toute éternité à démontrer aux princes qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de donner à leurs sujets la constitution qui peut tendre le plus directement à l'amélioration de l'existence sociale de la classe la plus nombreuse; vous avez été destinés à déterminer ces chefs des nations à soumettre leur politique au principe fondamental de la morale chrétienne.

C'est vous qui avez sauvé l'espèce humaine de la dégradation lors de la chute de la puissance romaine. Les circonstances actuelles sont les mêmes (autant que la différence dans l'état de la civilisation puisse le permettre), et ce sont les mêmes causes qui ont produit de semblables effets. Vous devez, Messieurs, suivre l'exemple de vos devanciers; vous devez développer une énergie égale à la leur; ils ont fondé la religion chrétienne, et vous devez la régénérer; vous devez compléter l'organisation du système de morale, vous devez y soumettre le pouvoir temporel.

Messieurs, rendons-nous compte de l'état actuel de la société, fixons d'abord notre attention sur la France, et commençons par examiner la situation où elle se trouve relativement à ses principales institutions, c'est-à-dire par

rapport au clergé, à la royauté et au pouvoir judiciaire.

Le clergé français est une fraction du clergé chrétien ; ainsi il a reçu de son divin fondateur la mission de plaider sans relâche la cause des pauvres, et de travailler sans aucune interruption à l'amélioration morale et physique du sort de cette dernière classe de la société. Or, il est de fait qu'il a tellement perdu de vue sa mission céleste, que son occupation unique consiste aujourd'hui à prêcher au peuple l'obéissance la plus passive envers les puissants de la terre, et qu'on ne lui voit plus faire aucun effort généreux pour rappeler aux princes, ainsi qu'à leurs courtisans, les devoirs que la religion leur impose à l'égard du peuple.

En France, comme dans toute l'Europe, la royauté a été primitivement une institution barbare ; c'est-à-dire que cette institution a été fondée en France par les peuples barbares qui en ont chassé les Romains. Mais cette institution avait été changée de nature par les rois de France, d'abord lorsqu'ils avaient adopté la religion chrétienne, et plus particulièrement encore lorsqu'ils avaient pris le titre de Roi par la grâce de Dieu ; car, en prenant ce titre chrétien, ils

avaient évidemment contracté l'engagement de travailler sans relâche à l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse de leurs sujets. Or, il est incontestable que la royauté perd tout à fait de vue cet engagement toutes les fois qu'elle se laisse dominer par un clergé et par une noblesse qui ne sont plus que de véritables sangsues à l'égard du peuple.

Enfin, si nous considérons le pouvoir judiciaire, nous reconnaitrons, d'une part, que les fonctions chrétiennes des juges consistent à concilier les différends qui surviennent entre les particuliers, et surtout à les défendre contre toute action arbitraire du gouvernement; et d'une autre part, qu'il semble s'être donné dans ce moment pour tâche, d'établir le pouvoir arbitraire le plus absolu.

De tout ceci je ne prétends point conclure que tous les ecclésiastiques, que tous les ministres, et que tous les juges soient malintentionnés : je suis persuadé au contraire qu'ils sont presque tous de bonne foi. Ils font le mal, mais ils ont l'intention de faire le bien ; et je suis même convaincu que la plupart changeront de conduite quand celle qu'ils devraient tenir leur sera connue.

Vous voyez, Messieurs, que la situation poli-

tique où la France se trouve dans ce moment est bien fâcheuse, puisque les grands pouvoirs, dont l'objet chrétien est de travailler sans relâche, et sous différents rapports, à l'amélioration du sort du peuple, emploient au contraire la force qui leur est confiée à établir un ordre de choses qui soit tout à l'avantage des gouvernants et au détriment des gouvernés.

Une seconde observation très-importante que nous avons à faire, c'est que le mal politique, causé aux Français par la mauvaise direction de leurs gouvernants et par le mauvais emploi qu'ils font de la force publique, n'est pas le seul qui les afflige ; ils en éprouvent un autre qui est la suite de la passion des conquêtes à laquelle ils se sont laissé entraîner par Bonaparte.

Tout peuple qui veut faire des conquêtes est obligé d'exalter en lui les passions malfaisantes ; il est obligé d'accorder le premier degré de considération aux hommes d'un caractère violent, ainsi qu'à ceux qui se montrent les plus astucieux. Tant que les hommes pourvus de ces qualités malfaisantes exercent leur activité sur l'étranger, les citoyens paisibles qui continuent à habiter la mère-patrie conservent un caractère national qui n'est pas entièrement dépouillé de dignité et

d'élévation. Mais du moment que la résistance extérieure devient plus grande que la force expansive, les effets de l'astuce et de la violence se font sentir au dedans. La cupidité avait été un sentiment national, et n'avait été éprouvée par les citoyens que d'une manière collective ; l'avidité devient le sentiment dominant chez tous les individus ; l'égoïsme, qui est la gangrène morale de l'espèce humaine, s'attache au corps politique, et devient une maladie commune à toutes les classes de la société.

Les Français, au commencement de leur révolution (lorsqu'ils furent attaqués par la féodalité européenne), contractèrent l'engagement solennel de ne combattre que pour la défense de leur territoire ; ils s'engagèrent aussi à regarder les autres peuples comme des frères, et à faire cause commune avec eux contre les institutions surannées, auxquelles l'Europe était encore asservie malgré le progrès des lumières.

Cette politique des Français était loyale, elle était sage, elle était la plus avantageuse qu'ils pussent adopter, elle était vraiment chrétienne ; ils auraient dû la conserver, et malheureusement pour eux ils l'ont abandonnée. Ils se sont laissé persuader par des hommes astucieux qu'ils

avaient droit à des indemnités, et ils ne se sont pas aperçus qu'ils ne pouvaient obtenir ces indemnités qu'aux dépens des peuples, puisque ce sont les peuples qui produisent toutes les richesses.

Les Français étaient entrés en campagne avec la simple intention de se défendre; ils n'ont pas tardé à faire de la guerre un objet de spéculation; et cette conduite anti-chrétienne de leur part a déterminé promptement une ligue des peuples et des rois contre eux. Deux fois ils ont vu leur territoire occupé en grande partie, et leur capitale envahie. Enfin depuis six années qu'ils se sont trouvés décidément enfermés dans leurs anciennes limites, ils ont eu à supporter à leurs seuls dépens toute la considération et toute l'importance qu'ils avaient accordée pendant toute la durée de leurs conquêtes à leurs sabreurs et aux fonctionnaires civils que Bonaparte avait principalement employés à lui fournir *de la chair à canon*.

Messieurs, la France est affligée d'une troisième plaie politique, et sa troisième infirmité a pour cause la préférence qu'elle accorde aux métaphysiciens.

La métaphysique a rendu de grands services

aux Français ; elle a beaucoup contribué aux progrès de la civilisation, depuis l'affranchissement des communes jusqu'en 1789 ; mais depuis le commencement de la crise sociale dans laquelle les Français et toute l'Europe se trouvent engagés, elle a été constamment, et elle est encore aujourd'hui le plus grand obstacle au retour de la tranquillité par l'établissement d'un ordre de choses stable, c'est-à-dire proportionné à l'état des lumières.

Depuis l'affranchissement des communes jusqu'au commencement de la révolution, la métaphysique a embrouillé les idées ; elle a empêché le sens commun de se faire entendre ; elle a établi une espèce de doctrine politique bâtarde qui a fasciné les yeux du clergé, ainsi que de la noblesse ; ce qui a rendu le plus important service aux industriels ainsi qu'aux savants.

La doctrine bâtarde et amphigourique que les métaphysiciens ont organisée a formé contre la noblesse et le clergé un rempart à l'abri duquel les industriels, ainsi que les savants adonnés à l'étude des sciences d'observation, ont pu travailler en sûreté. C'est à l'abri de ce rempart que l'industrie, ainsi que les sciences positives, ont acquis les forces suffisantes pour lutter avec

avantage contre le clergé et contre la noblesse. Il n'y a pas de doute que les théologiens et les chefs de la féodalité auraient fait les raisonnements suivants, si les métaphysiciens n'avaient pas détourné leur attention, et s'ils ne leur avaient pas fait perdre de vue la route qu'ils avaient intérêt à suivre.

La noblesse aurait dit : si l'industrie fait des progrès, le monde se civilisera, les guerres deviendront plus rares, l'importance des guerriers diminuera, et les chefs des travaux pacifiques finiront par former la première classe de la société.

En conséquence de ce raisonnement, les chefs de la féodalité auraient empêché l'industrie de prendre son essor ; ils en avaient alors tout pouvoir et tous moyens.

D'une autre part, les théologiens se seraient dit : si nous laissons se former une corporation de savants dont les travaux aient pour but de fonder toutes nos connaissances sur des observations, il arrivera nécessairement une époque où la théologie perdra tout son crédit, où les hommes en reviendront à la religion pure, et où ils forceront tous les fonctionnaires publics de se conduire d'après le principe : *Tous les*



*hommes doivent se regarder comme des frères; ils doivent s'aimer et se secourir les uns les autres.*

D'après ce raisonnement, le clergé, qui en avait alors le pouvoir et les moyens, aurait rendu impossibles les progrès de l'astronomie, de la physique, de la chimie et de la physiologie.

Heureusement pour nous, et grâce aux métaphysiciens, d'une part, les savants adonnés à l'étude des sciences d'observation ont acquis des connaissances plus positives que le clergé, et une capacité plus grande pour faire application du principe de morale divine; d'une autre part, les industriels ont obtenu, par leurs travaux, une plus grande masse de richesses que les nobles, et une plus grande influence sur le peuple; de manière que les forces politiques ont changé de mains, et qu'il est devenu monstrueux et impraticable que la direction des affaires publiques restât entre les mains du clergé et de la noblesse.

Une révolution était donc devenue inévitable; mais cette révolution aurait promptement atteint son but, si les métaphysiciens n'avaient pas voulu s'en mêler. Les métaphysiciens ont rendu un grand service à la société en préparant la

crise, ils lui ont fait beaucoup de mal en voulant la diriger ; de même que le clergé et la noblesse, ils ont prolongé leurs travaux au delà des besoins de la société.

Supposons, pour un moment, que la chambre des députés ne fût composée que de deux classes, savoir : d'une part, de nobles et de fonctionnaires publics occupés de l'administration ; de l'autre, d'industriels et de personnes dont les travaux contribuent directement aux progrès de l'industrie ; et que tous les juges, avocats et autres légistes, en fussent exclus. Dans ce cas, il s'établirait nécessairement une discussion franche et positive entre les deux partis. L'objet de cette discussion serait de déterminer si la nation doit être organisée dans l'intérêt des militaires, des riches oisifs et des fonctionnaires publics, ou bien dans celui des producteurs ; et le résultat de cette discussion ne serait ni long à se manifester, ni incertain pour le succès, parce que l'immense majorité de la nation, qui vit du produit de travaux productifs, se prononcerait en faveur des producteurs, et qu'il serait évidemment de l'intérêt du Roi d'adopter cette opinion, et d'y soumettre la conduite de ses ministres.

Dans ce cas, la politique deviendrait simple,

elle deviendrait positive. On pourrait commencer l'établissement de l'ordre de choses qui convient à l'état des lumières, on pourrait rédiger le premier article de la seule constitution qui puisse acquérir de la solidité. Cet article dirait :

*L'objet de l'association politique des Français est de prospérer par des travaux pacifiques, d'une utilité positive.*

La conséquence immédiate de ce premier article serait que les hommes dirigeant les travaux pacifiques les plus importants doivent exercer une influence suprême sur l'administration des affaires publiques.

Ainsi l'adoption de ce seul article terminerait la lutte qui existe depuis près de trente ans entre le clergé et la noblesse d'une part, les industriels et les savants d'une autre.

Il me reste à vous prouver, Messieurs, que ce sont les légistes qui empêchent que cette lutte se termine, qui empêchent que cet article fondamental de la constitution soit adopté, et que ses conséquences soient mises en pratique.

Or, Messieurs, cette démonstration résulte du fait suivant, qui est de notoriété publique :

Les légistes sont en majorité dans le ministère ainsi que dans le conseil d'État ; ce sont eux qui

ont fourni des chefs aux trois partis existants; ce sont eux qui dirigent les ultra, ce sont eux qui combinent les plans des libéraux ainsi que ceux des ministériels; ainsi, ce sont eux qui conduisent toutes les actions politiques existantes.

J'ai donc eu raison de dire que la prépondérance des légistes (qui sont des métaphysiciens en politique) était une des maladies sociales que la France éprouvait dans ce moment.

Si nous résumons, Messieurs, cet examen de la situation sociale des Français, nous trouverons qu'ils sont attaqués à la fois par trois maladies politiques bien distinctes :

1° Les trois pouvoirs élémentaires qui servent de base à l'organisation sociale de cette nation ont pour guides des doctrines qui sont devenues vicieuses, parce qu'elles n'ont plus un but qui tende à l'amélioration du sort de la dernière et la plus nombreuse classe de la société, et que ceux qui exercent ces pouvoirs ont perdu de vue le grand principe de morale auquel toutes les combinaisons politiques doivent être subordonnées.

2° Le corps de la nation s'est livré à la passion des conquêtes, et les gouvernés se trouvent, dans ce moment, dominés, de même que les gou-

vernants, par l'égoïsme qui est la suite nécessaire d'efforts faits pour exercer une domination injuste sur les autres peuples, et des habitudes morales contractées pendant la durée de leurs succès militaires.

Et il résulte, de l'état présent de l'égoïsme des gouvernés, l'impossibilité pour eux de former une opinion publique assez forte pour contraindre les gouvernants à rentrer dans la direction morale donnée par la religion chrétienne.

3<sup>o</sup> Les gouvernés, ainsi que les gouvernants de toutes les classes et de toutes les opinions, sont dominés et dirigés, dans ce moment, par les métaphysiciens politiques, formés aux écoles où l'on enseigne les codes des droits qui ont été constitués à des époques de barbarie, d'ignorance et de superstition; d'où il résulte qu'il ne peut pas s'engager de discussion franche, et portant sur des questions positives: de manière qu'il n'existe point de chances, dans cet état de choses, pour qu'il se forme dans la tête du Roi et dans l'esprit de la nation une opinion nette sur les mesures à prendre pour terminer la révolution.

Plaçons-nous maintenant, Messieurs, à un point de vue plus élevé, et examinons la situation de l'Europe.

Pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire depuis l'établissement de la féodalité jusqu'à la réformation de Luther, les Européens du centre et de l'Occident ont été *organisés* sous ces deux rapports :

1° Ils étaient tous soumis au régime féodal.

2° Ils avaient la même religion, et le clergé, qui leur était commun, était soumis à un chef et à un état-major placés dans une position qui les rendait indépendants des gouvernements particuliers des nations.

De manière que les Européens du centre et de l'Occident obéissaient à un même pouvoir spirituel, et à des pouvoirs temporels qui étaient semblables.

La désorganisation de la société européenne s'est successivement opérée depuis la réformation de Luther sous ces deux rapports :

1° Le régime féodal a cessé d'être pur, d'abord en Angleterre, ensuite, et successivement, en France, en Belgique, en Espagne, en Portugal, à Naples, et dans plusieurs États d'Allemagne ;

2° La religion chrétienne s'est divisée en quatre grandes sectes, le catholicisme, le luthéranisme, le calvinisme et la religion anglicane.

Enfin, la désorganisation de la société euro-

péenne a été complétée par la formation de la sainte-alliance ; car la sainte-alliance (qui est uniquement et exclusivement composée des chefs temporels des principales nations) s'est superposée aux chefs des différentes sectes de la religion chrétienne. De manière que l'indépendance du pouvoir spirituel est complètement anéantie ; de manière qu'il n'existe réellement plus de ligne de démarcation qui sépare le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, de manière, enfin, que le pouvoir spirituel n'agit plus que d'une manière subalterne à l'égard du pouvoir temporel, dont il a consenti à se faire l'agent.

Ce court exposé de la situation de l'Europe suffit, je crois, pour vous prouver, Messieurs, que l'état de choses actuel est monstrueux, et qu'il ne peut pas durer.

Cet exposé, enfin, suffit pour vous prouver que la crise actuelle n'est pas particulière à la France, qu'elle est commune à toute l'Europe ; que la nation française ne peut pas être traitée et guérie isolément ; que les remèdes qui peuvent la guérir doivent être appliqués à toute l'Europe, puisque la France se trouve dans une position qui la rend, jusqu'à un certain point, dépendante de ses voisins, et qui établit une espèce de soli-

darité politique entre elle et les autres peuples du continent.

Messieurs, comment guérir le corps politique européen? Comment rétablir le calme dans le continent, comment y constituer un ordre de choses politique stable? Voilà la véritable question que j'ai entrepris d'examiner avec vous. Ce sujet est beaucoup trop vaste pour qu'il puisse être épuisé dans un premier examen; mais l'aperçu que je vais vous présenter renfermera, j'espère, les idées les plus importantes. Il suffira pour indiquer la direction, et à mesure que nous marcherons, nous apercevrons plus clairement le but.

Messieurs, les Italiens, les Français, les Anglais et les Espagnols, ainsi que les autres peuples subjugués par les légions romaines, ont déjà essuyé une crise sociale semblable à celle que l'Europe éprouve dans ce moment. Cette première crise a même été beaucoup plus violente et plus dangereuse, parce qu'elle est arrivée à une époque où la civilisation était encore peu avancée, à une époque où il n'existait aucun principe commun aux différentes nations qui s'y



trouvaient engagées. Elle eut lieu lors de la décadence de l'Empire romain.

Toutes les nations soumises à cet Empire furent attaquées des trois maladies politiques que j'ai décrites au commencement de cette Adresse.

Leurs institutions avaient vieilli ; elles n'étaient plus en rapport avec l'état des lumières, elles agissaient dans une direction contraire aux intérêts des peuples . Cicéron ne concevait pas comment deux augures pouvaient se regarder sans rire ; le sénat était avili, les chevaliers romains jouaient le premier rôle ; c'étaient eux qui dirigeaient les affaires publiques, et ces chevaliers, qui s'enrichissaient aux dépens de la nation, étaient les agents du fisc.

L'égoïsme s'était emparé de toutes les classes de la société ; les sentiments d'honneur et de patriotisme avaient été remplacés par ceux de la plus insatiable avidité ; les intérêts communs avaient été entièrement perdus de vue ; la passion des fêtes et des spectacles avait remplacé dans le peuple l'amour de la patrie.

On ne s'occupait plus de l'examen d'aucune question positive relative à l'intérêt public ; les métaphysiciens s'étaient constitués professeurs

en politique ; ils fixaient l'attention sur des considérations vagues, et qui n'étaient que d'un intérêt secondaire.

Enfin, Messieurs, l'espèce humaine tendait directement à se dégrader par le mauvais emploi des connaissances acquises. Les malheurs de la portion la plus éclairée de cette espèce étaient encore considérablement accrus par les incursions continuelles des peuples barbares, qui venaient amalgamer leur caractère sanguinaire aux mœurs dépravées des Romains.

Comment la civilisation s'est-elle relevée de cette chute ? Comment l'ordre de choses auquel nous devons tous les progrès qu'elle a faits depuis s'est-il constitué ? Voilà les faits historiques qui doivent fixer toute votre attention dans ce moment ; car l'étude de ces faits est la seule qui puisse vous conduire à la découverte des moyens que nous devons employer pour terminer glorieusement la crise politique actuelle.

Messieurs, à l'époque où l'Empire romain tombait en dissolution, DIEU révéla aux habitants de la Judée le principe de morale qui devait servir de base à toutes les relations sociales, et diriger la conduite de tous les chrétiens. Il dit : *Tous*

*les hommes doivent se regarder comme des frères ; ils doivent s'aimer et se secourir les uns les autres.*

La parole de Dieu électrisa vos devanciers ; elle les exalta au point que chacun d'eux, sitôt que la conception divine lui fut connue, abandonna ses affaires personnelles, renonça aux entreprises qu'il avait faites, aux projets qu'il avait conçus, pour combattre la croyance à plusieurs dieux, en prouvant que cette croyance était absurde ;

Pour combattre l'égoïsme, en prouvant que cette passion aurait nécessairement pour résultat final la dissolution de la société ;

Pour combattre la tendance aux idées métaphysiques, en prouvant qu'elles faisaient prendre les mots pour des choses, et qu'elles empêchaient les hommes de fixer leur attention sur le but vers lequel ils devaient se diriger.

La conduite de ces premiers chrétiens fut admirable sous tous les rapports ; ils ont vaincu les plus grandes difficultés que jamais les hommes aient surmontées ; ils ont exécuté l'entreprise la plus difficile qui ait jamais été faite ; ils se sont montrés supérieurs en courage, en persévérance, ainsi qu'en sagacité, à tous les héros de l'anti-

quité; ils ont produit le catéchisme, qui est certainement le livre le plus estimable qui ait jamais été publié. Je ne parle point du catéchisme que les jésuites enseignent aujourd'hui, mais du catéchisme primitif, qui était une analyse raisonnée des actions des hommes, et qui partageait les passions en deux grandes classes, savoir: celles qui sont utiles, et celles qui sont nuisibles au prochain.

Messieurs, la conduite de ces premiers chrétiens doit nous servir de modèle. Ce que nous avons à faire, c'est de terminer ce qu'ils ont commencé. La tâche glorieuse que nous avons à remplir, c'est de mettre en pratique, sous le rapport politique, la doctrine qu'ils n'ont pu établir que d'une manière spéculative. Notre mission consiste à placer le pouvoir spirituel dans les mains des hommes les plus capables d'enseigner à leurs semblables ce qu'il leur est utile de savoir, et de confier le pouvoir temporel à ceux des puissants qui sont les plus intéressés au maintien de la paix et à l'amélioration de l'existence du peuple.

Le point essentiel pour le succès de notre sainte entreprise; l'objet que nous ne devons jamais perdre de vue, c'est que le moyen de la

persuasion est le seul qu'il nous soit permis d'employer pour atteindre notre but. Dussions-nous être persécutés de même que les premiers chrétiens, l'emploi de la force physique nous est entièrement interdit.

Messieurs, depuis la fondation du christianisme, les travaux de nos prédécesseurs ont toujours eu le même but (l'organisation sociale de l'espèce humaine); le même caractère (celui du désintéressement); mais ils n'ont pas toujours été de la même espèce: récapitulons la marche qu'ils ont suivie, et donnons en même temps un coup d'œil général aux progrès de la société chrétienne.

A l'origine du christianisme, et pendant toute la durée de sa première époque, l'immense majorité de la population des pays où il s'était établi était plongée dans un état d'ignorance tel, qu'il n'était pas possible de songer à la destruction de l'esclavage; de manière que les travaux politiques des philanthropes de cette époque se trouvaient extrêmement limités, les pouvoirs temporels devant nécessairement conserver dans ces circonstances un caractère fort arbitraire.

La première tâche de vos prédécesseurs se

trouva remplie quand ils eurent déterminé l'empereur Constantin à reconnaître l'existence d'un pouvoir spirituel chrétien, chargé de l'enseignement de la morale divine, à laquelle tous les hommes, quelque rang qu'ils occupassent, devaient se soumettre et se conformer.

Après ce succès obtenu, le zèle des philanthropes pour les travaux directement relatifs à l'organisation sociale dut diminuer ; car les philanthropes, pour être animés de la passion la plus généreuse, n'en sont pas moins soumis aux lois qui régissent les hommes passionnés, lois d'après lesquelles ces hommes ne sont susceptibles de développer toute leur énergie que pour atteindre un but clairement aperçu ; les dangers augmentent leur zèle et leur ardeur : mais ce n'est pas sur eux qu'il faut compter pour satisfaire les besoins de la société sous le rapport des travaux préparatoires.

La seconde époque de la société chrétienne a donc commencé au v<sup>e</sup> siècle, après la conversion de Constantin. Cette seconde époque a duré jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle, après la dernière croisade.

Pendant cette seconde époque les chrétiens

furent occupés de deux espèces de travaux ; les uns eurent pour but la conservation de leur société, et les autres son organisation.

La société chrétienne fut attaquée par les Saxons, par les Sarrasins et par les Normands. Le christianisme aurait été anéanti, au moins pour bien des siècles, si ces peuples, essentiellement conquérants, avaient réussi dans leurs projets. Les philanthropes de cette époque durent se livrer aux travaux militaires ; c'est aussi ce qu'ils firent ; et comme on ne peut s'occuper de deux choses à la fois, ils abandonnèrent le soin de l'enseignement de la morale et de l'organisation de la société à un clergé, c'est-à-dire à des hommes gagés, et faisant ce métier par état. De là il devait résulter, et il résulta en effet que la guerre fut bien faite, et que l'organisation sociale donnée à la société chrétienne ne fut pas libérale.

Les travaux de cette époque ont été bien mal jugés jusqu'à présent. Les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont beaucoup crié contre les croisades, et ils ont eu grand tort. Quand les Romains voulurent se débarrasser des Carthaginois, ils allèrent les attaquer chez eux. Les Sarrasins auraient continuellement renouvelé leurs incursions en Europe, si les croisés n'avaient pas

porté la guerre chez eux, et s'ils ne l'y avaient entretenue pendant bien du temps. Ce peuple avait été fanatisé par Mahomet qui l'avait rendu pour bien des siècles inconvertissable à la morale chrétienne.

Sûrement il est regrettable que les philanthropes n'aient pas organisé eux-mêmes la société chrétienne, car cette organisation aurait porté le cachet de leur désintéressement; mais encore une fois cela était impossible, puisqu'ils étaient pendant ce temps occupés de travaux indispensables pour la conservation de la société.

Au surplus, l'organisation de la société chrétienne, quoique très-inférieure à ce qu'elle aurait pu être, quoique profondément imprégnée du caractère d'avidité que le clergé avait développé, se trouvait cependant, au XIII<sup>e</sup> siècle, très-supérieure à tout ce qui avait existé jusqu'à cette époque dans l'espèce humaine: la corporation politique des chrétiens était liée plus fortement que jamais la République ni l'Empire romain ne l'avaient été.

Je passe à l'examen de la troisième époque qui a commencé au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui s'est terminée en 1789.



Pendant cette troisième époque il s'est passé des événements généraux de trois classes bien distinctes, et qui méritent toutes les trois de fixer votre attention.

Après que les chrétiens eurent terminé les longues guerres qu'ils avaient soutenues contre les Saxons, contre les Sarrasins et contre les Normands, quand les succès obtenus par eux sur ces peuples (les seuls qu'ils eussent à redouter) eurent affermi leur position, l'organisation sociale qu'ils avaient donnée à leur pouvoir temporel n'était plus celle qui leur convenait, attendu qu'elle était essentiellement militaire, et que les institutions pacifiques étaient celles dont ils avaient besoin, les travaux pacifiques étant ceux auxquels ils auraient dû se livrer.

Après que tous les habitants de l'Europe eurent été convertis par les prédications générales que le clergé avait établies, et qu'ils eurent adopté le principe que *toutes les nations et tous les hommes doivent contribuer au bien-être général de l'espèce humaine*, le pouvoir spirituel aurait dû diminuer le nombre de ses membres, afin d'être moins à charge aux peuples ; il aurait dû s'occuper principalement de l'étude et du perfectionnement des sciences positives et

de l'enseignement des connaissances utiles aux hommes pour l'exécution des travaux pacifiques.

Ces vérités furent profondément senties par les philanthropes de cette époque, et dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ils se livrèrent, d'une part, à l'étude des lois qui régissent les phénomènes et, d'une autre part, aux travaux industriels au moyen desquels les produits de la nature sont modifiés de manière à satisfaire les besoins des hommes.

Voilà quelle fut la série la plus utile des travaux auxquels les chrétiens se sont livrés pendant la troisième époque du christianisme.

Pendant toute cette époque le clergé et la noblesse se sont presque exclusivement occupés de défendre contre le peuple les pouvoirs qu'ils avaient obtenus, et dont l'exercice, vu le changement des circonstances, était devenu en grande partie plus nuisible qu'utile à la société.

Voilà en quoi a consisté la seconde des séries de travaux sur lesquelles j'ai cru devoir appeler votre attention.

La décadence successive des pouvoirs spirituels et temporels pendant toute cette époque, malgré tous les efforts qu'ils ont faits pour se soutenir, et l'immensité des moyens qui se trou-

vaient dans leurs mains, est une nouvelle preuve que Dieu condamne à l'anéantissement les institutions sociales qui sont nuisibles à l'espèce humaine.

Le troisième événement remarquable dans cette époque a été la formation d'un troisième pouvoir politique, l'établissement du pouvoir judiciaire. La troisième série de travaux, qui mérite de fixer votre attention, a été celle des légistes.

Les légistes se sont occupés de constituer les droits de chacun; ils ont, en conséquence, établi le droit canon, le droit des gens, les droits féodaux, le droit criminel, le droit civil, etc. Leurs travaux ont certainement rendu des services, mais on ne peut pas se dissimuler qu'ils ont été frappés d'un vice radical, et ce vice a tenu à ce qu'ils ont été exécutés à une époque où les principales institutions ayant vieilli et n'étant plus en rapport avec les besoins de la société, ceux qui exerçaient le gouvernement spirituel, ainsi que le gouvernement temporel, jouissaient de droits qui ne leur appartenaient pas légitimement.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur cette troisième époque; je vais donc vous parler de la quatrième.

Mais, avant d'entrer en matière, je vous prie

de remarquer que cette quatrième époque a un caractère qui lui est propre, et qui lui donne pour nous une beaucoup plus grande importance que toutes les autres ne sauraient en avoir, c'est qu'elle est celle qui nous intéresse le plus, c'est qu'elle est la seule qui nous intéresse directement.

Messieurs, ce qui s'est passé depuis 1789 a servi d'introduction à cette quatrième époque, qui n'est réellement commencée que depuis quelques instants; elle date seulement du moment où, par l'effet des changements survenus en Espagne, en Portugal, en Italie et dans une partie de l'Allemagne, la majeure partie de la population européenne s'est mise en mouvement pour travailler à la réorganisation de la société.

La France ne pouvait pas être réorganisée isolément; elle n'a point une vie morale qui lui soit propre, elle n'est qu'un membre de la société européenne; il existe une communauté forcée entre ses principes politiques et ceux de ses voisins. En un mot, la plus grande utilité morale de la révolution française a été de déterminer la tendance au perfectionnement qui se manifeste aujourd'hui dans toute l'Europe.

C'est de l'avenir que je vais vous parler; ju-

gez-moi sévèrement, mais ne me jugez pas légèrement.

J'ai établi au commencement de cette Adresse la comparaison entre l'état actuel des choses et la situation où se trouvait la société à l'époque de la décadence de l'Empire romain. J'ai récapitulé ensuite la marche de la civilisation depuis la fondation du christianisme jusqu'à ce jour ; ces idées sont certainement très-importantes, elles ont même deux valeurs distinctes, mais elles ne sont cependant pour nous que d'un intérêt secondaire. Vous devez les envisager, d'une part comme des considérations préliminaires, et d'une autre comme des faits à l'appui de ce que je vais vous dire : j'ai employé la comparaison pour fixer votre attention, je vous ai présenté la récapitulation, pour placer votre esprit au point de vue convenable pour bien juger mes idées.

Ce qu'il y a de plus capital pour vous, ce que vous désirez le plus connaître, ce que je me suis proposé de vous apprendre, c'est ce qui ARRIVERA. Eh bien ! Messieurs, je vais m'expliquer à ce sujet de la manière la plus catégorique. Je vais vous dire ce qui se fera, par qui cela se fera, et de quelle manière cela sera fait.

Je vais, Messieurs, poser successivement les

trois questions que je viens d'énoncer ; je répondrai séparément à chacune de ces questions, et je donnerai à la suite de chacune de mes réponses les raisons sur lesquelles je fonde mon opinion.

PREMIÈRE QUESTION. Quels sont les principaux changements politiques qui s'opèreront pendant la quatrième époque du christianisme ?

RÉPONSE. *Je crois que pendant cette quatrième époque il sera organisé un nouveau pouvoir spirituel et un nouveau pouvoir temporel.*

*Je crois que le nouveau pouvoir spirituel sera composé, à son origine, de toutes les Académies des sciences existantes en Europe, et de toutes les personnes qui méritent d'être admises dans ces corporations scientifiques. Je crois que, ce noyau une fois formé, ceux qui le composeront s'organiseront eux-mêmes. Je crois que la direction de l'éducation, ainsi que de l'enseignement public, sera confiée à ce nouveau pouvoir spirituel. Je crois que la morale pure de l'Évangile servira de base à la nouvelle instruction publique, et qu'elle sera, pour le surplus, poussée le plus*

*loin possible sous le rapport des connaissances positives, proportionnellement au temps que les enfants des différents degrés de richesse pourront passer dans les écoles. Enfin, je crois que le nouveau pouvoir spirituel établira un plus ou moins grand nombre de ses membres dans toutes les communes, et que ces savants détachés auront pour mission principale d'enflammer leurs administrés spirituels de la passion du bien public.*

*Je crois que chez chaque nation européenne l'administration des affaires temporelles sera confiée aux entrepreneurs de travaux pacifiques qui occuperont le plus grand nombre d'individus, et je suis persuadé que cette administration, par l'effet direct de l'intérêt personnel des administrateurs, s'occupera d'abord de maintenir la paix entre les nations, et ensuite de diminuer le plus possible les impositions, ainsi que d'en employer les produits de la manière la plus avantageuse à la communauté.*

Voici les trois raisons sur lesquelles je fonde cette opinion :

1° Ces nouvelles bases d'organisation sociale étant directement conformes aux intérêts de l'im-

mense majorité de la population, elles doivent être considérées comme une conséquence politique générale déduite du principe de morale divine : *Tous les hommes doivent se regarder comme des frères; ils doivent s'aimer et se secourir les uns les autres.*

Ainsi Dieu veut évidemment que, dans l'état présent des lumières, la société chrétienne soit constituée de cette manière.

2° Humainement parlant, et sans nous élever au-dessus des règles scientifiques, cette constitution de la société chrétienne est la suite naturelle et l'effet immédiat de la destruction de l'esclavage, ainsi que de la supériorité acquise par les sciences d'observation sur la théologie et sur les autres branches de la métaphysique.

3° En nous bornant à des considérations politiques, il est évident que les progrès de la civilisation amèneront ce résultat; car les forces positives, tant intellectuelles que matérielles, se trouvent aujourd'hui dans les mains de ceux qui professent les sciences d'observation, et de ceux qui entreprennent et dirigent les travaux industriels. Ce n'est que par l'effet d'une habitude anciennement contractée, que la société porte le joug des nobles et des théologiens. Or, l'expé-



rience a prouvé que la société se débarrassait toujours des habitudes qu'elle avait contractées quand ces habitudes devenaient contraires à ses intérêts, et qu'elle découvrait un nouveau moyen de satisfaire ses besoins ; il est donc indubitable que les institutions du clergé et de la noblesse seront abandonnées par elle ; il est indubitable que les pouvoirs politiques passeront dans les mains de ceux qui possèdent déjà la presque totalité des forces sociales, de ceux qui dirigent journellement les forces physiques, de ceux qui créent la force pécuniaire, de ceux, enfin, qui augmentent continuellement la force intellectuelle.

DEUXIÈME QUESTION. Quelle sera la force qui déterminera ces changements, et par qui cette force sera-t-elle dirigée ?

RÉPONSE. *La force du sentiment moral sera celle qui déterminera ces changements, et cette force aura pour principal moteur la croyance que tous les principes politiques doivent être déduits du principe général que Dieu a donné aux hommes.*

*Ceux qui dirigeront cette force seront les philanthropes ; ils seront, dans cette occasion,*

*de même qu'ils l'ont été lors de la fondation du christianisme, les agents directs de L'ÉTERNEL.*

*Par un premier effort commun, les philanthropes ont fait adopter le principe de morale divine aux puissants de la terre; par un second effort général, la philanthropie déterminera les nobles et les théologiens à supporter la conséquence générale de ce principe.*

Je fonde cette opinion d'abord sur la connaissance que nous avons de ce qui s'est passé lors de la fondation de la religion chrétienne.

La dernière classe de la société était certainement intéressée de la manière la plus positive et la plus directe à l'admission de cette croyance; cette doctrine offrait aussi de grands avantages aux peuples qui portaient le joug des Romains: il paraissait donc vraisemblable que ces deux grandes masses de la population soutiendraient de tout leur pouvoir le nouveau principe de morale; les choses se sont passées d'une manière toute différente. Le principal fondateur humain de la religion chrétienne a été l'apôtre Paul, qui était un Romain; Polyeucte, qui appartenait aux premières classes de la société, a été un des premiers martyrs, et les premiers prédicateurs ont

été souvent persécutés par les dernières classes du peuple.

La vérité, à cet égard, vérité qui a été constatée par la marche de la civilisation, c'est que la passion du bien public agit avec beaucoup plus d'efficacité pour opérer les améliorations politiques, que celle de l'égoïsme des classes auxquelles ces changements doivent être le plus profitables. En un mot, l'expérience a prouvé que les plus intéressés à l'établissement d'un nouvel ordre de choses ne sont pas ceux qui travaillent avec le plus d'ardeur à le constituer.

Messieurs, au fait très-ancien que je vous ai présenté à l'appui de mon opinion, je vais ajouter un autre fait tellement récent qu'il n'est pas encore achevé.

Je travaille depuis six ans avec beaucoup d'ardeur à démontrer aux savants et aux industriels :

1<sup>o</sup> Que la société manifeste dans ce moment une tendance évidente à s'organiser de la manière la plus favorable aux progrès des sciences et à la prospérité de l'industrie ;

2<sup>o</sup> Que pour organiser la société de la manière la plus favorable aux progrès des sciences et à la prospérité de l'industrie, il faut confier le pouvoir

spirituel aux savants, et l'administration du pouvoir temporel aux industriels ;

3<sup>o</sup> Que les savants et les industriels peuvent organiser la société d'une manière conforme à ses désirs et à ses besoins, puisque les savants possèdent les forces intellectuelles, et que les industriels disposent des forces matérielles.

Ce travail m'a mis en relation avec un grand nombre de savants et d'industriels ; il m'a fourni l'occasion et donné le moyen d'étudier leurs opinions et leurs intentions.

Voici ce que j'ai observé :

J'ai reconnu d'abord qu'on pouvait considérer les hommes comme divisés, sous le rapport moral, en deux espèces différentes, savoir : ceux chez lesquels les sentiments dominent les idées, et ceux chez lesquels les sentiments sont soumis aux combinaisons de l'esprit ; ceux qui lient l'espérance de l'amélioration de leur sort avec le désir de la suppression des abus, et ceux qui se proposent pour but spécial, dans leurs relations sociales, de faire tourner les abus à leur profit ; en un mot, j'ai remarqué que les hommes savants et industriels, de même que les autres hommes, devaient être divisés en deux grandes classes, savoir : les philanthropes et les égoïstes.

J'ai ensuite observé que le nombre des philanthropes et celui des égoïstes augmente ou diminue relativement, suivant les circonstances générales où se trouve la société, et que dans les circonstances actuelles le nombre des égoïstes augmentait journellement; mais, qu'en compensation, les philanthropes se montraient plus disposés à unir leurs efforts et à agir avec énergie.

J'ai encore remarqué que les occupations auxquelles les hommes se trouvent livrés contribuent infiniment à leur faire adopter la morale philanthropique ou les opinions de l'égoïsme, de manière que ceux qui ont des relations journalières avec le plus grand nombre d'individus, principalement de la classe du peuple, sont plus portés à la philanthropie, tandis que ceux qui vivent isolés par leurs occupations, ou qui sont essentiellement en rapport avec la classe riche, tournent à l'égoïsme, à moins qu'ils n'aient reçu de la nature une organisation extrêmement heureuse.

J'ai donc le droit de conclure de ma propre expérience, comme des faits historiques, que les philanthropes seront ceux qui détermineront les nobles et les théologiens à supporter la conséquence politique générale du principe de la mo-

rale divine; d'où il résulte que la société doit être organisée pour l'avantage du plus grand nombre.

TROISIÈME QUESTION. Quels moyens les philanthropes emploieront-ils pour réorganiser la société?

RÉPONSE. *Le seul moyen que les philanthropes emploieront sera celui de la prédication, tant verbale qu'écrite. Ils prêcheront aux rois qu'il est de leur devoir comme chrétiens, et de leur intérêt pour la conservation de leurs pouvoirs héréditaires, de confier aux savants positifs la direction de l'instruction publique, ainsi que le travail du perfectionnement des théories, et aux industriels les plus capables en administration le soin de diriger les affaires temporelles.*

*Ils prêcheront aux peuples qu'ils doivent manifester unanimement aux princes le désir que la conduite des affaires publiques, temporelles et spirituelles soit entièrement abandonnée aux classes les plus capables de les diriger dans le sens de l'intérêt général, et les plus intéressées à leur donner cette direction.*

*Les philanthropes continueront leurs prédications verbales et écrites pendant tout le temps qui sera nécessaire pour déterminer les princes (par l'effet de leur conviction ou par celui de l'influence toute-puissante de l'opinion publique sur eux) à effectuer les changements dans l'organisation sociale que réclame le progrès des lumières, l'intérêt commun de toute la population, et l'intérêt imminent et immédiat de la très-grande majorité.*

*En un mot, le seul moyen qui sera employé par les philanthropes sera celui de la prédication ; et le seul objet qu'ils se proposeront dans leurs prédications sera celui de déterminer les rois à user des pouvoirs que les peuples les autorisent à exercer, pour opérer les changements politiques devenus nécessaires.*

Je fonde, Messieurs, cette opinion que les philanthropes emploieront le pouvoir royal pour opérer la réorganisation de la société sur les trois raisons suivantes :

D'abord, les philanthropes qui compléteront l'organisation du christianisme seront nécessairement animés du même esprit que ceux qui en ont été les fondateurs ; ils développeront donc le

même caractère, ils suivront la même marche, ils emploieront les mêmes moyens.

Or, c'est un fait bien constaté, un fait sur lequel il ne s'est jamais élevé aucun doute, que les premiers chrétiens n'ont agi à l'égard des rois que par la voie de la persuasion ; ils n'ont aucunement lutté avec eux, ils se sont attachés à les convertir, et ils en sont venus à bout, soit en déterminant directement leur conviction, soit en faisant agir sur eux l'opinion publique, qui est la souveraine des rois.

Je conclus de ce fait que les philanthropes actuels ne chercheront point à renverser les trônes, et qu'ils s'attacheront au contraire à rendre le pouvoir royal favorable à l'établissement des institutions nécessaires pour compléter l'organisation du christianisme.

Je dis ensuite que les philanthropes seraient bien maladroits s'ils concevaient le projet d'attaquer le pouvoir royal, car ils ne pourraient aucunement réussir dans cette entreprise, l'opinion publique s'étant prononcée le plus fortement possible en sa faveur en France, et même dans toute l'Europe.

Les derniers mouvements politiques arrivés en Espagne, en Portugal et dans les États de



Naples ont été commencés par les militaires qui ont joué d'abord le principal rôle dans ces révolutions, et cependant la royauté héréditaire a été complètement respectée. On a vu les Espagnols, les Portugais et les Napolitains proclamer eux-mêmes, et de leur propre mouvement, la conservation des anciennes dynasties, tout en renversant les gouvernements despotiques, dont l'action s'opposait à leur prospérité nationale.

Je dirai enfin, que j'ai fait une expérience personnelle de l'état de l'opinion publique en France, relativement à la royauté. Je dirai qu'ayant entrepris de servir la cause des savants positifs et des industriels, j'ai reconnu qu'il était nécessaire, pour obtenir leur approbation, d'expliquer clairement que c'était le pouvoir royal héréditaire qui devait constituer leur nouvelle existence sociale, et anéantir l'action politique du clergé et celle de la noblesse.

L'intérêt qui m'est témoigné aujourd'hui par un assez grand nombre de savants et d'industriels provient évidemment des efforts que j'ai faits dans mes derniers écrits pour démontrer que les rois, les savants et les industriels avaient des intérêts communs, et que ces intérêts (dont le caractère est vraiment chrétien, puisqu'ils tendent

toujours à favoriser la classe la plus nombreuse) sont constamment en opposition avec les désirs du clergé et ceux de la noblesse.

En un mot, les savants et les chefs des travaux industriels désirent nécessairement un changement dans l'état présent des choses ; mais ils veulent que ce changement s'opère comme conséquence du grand principe de morale divine ; ils veulent qu'il s'effectue légalement, c'est-à-dire, par l'effet de la volonté du roi.

Messieurs, je crois avoir suffisamment établi dans cette Adresse ce qui arrivera, pourquoi cela arrivera, et comment cela arrivera. Je dois maintenant passer de la spéculation à l'action. Je vais soumettre au Roi quelques observations claires sur la marche que suit son ministère. Je vais prouver à Sa Majesté que la conduite de ses ministres est contraire aux intérêts de la couronne, à ceux de la nation, et qu'elle est en opposition directe avec le principe de morale que Dieu a donné aux hommes. Je dirai franchement au prince quels sont les seuls moyens à employer pour établir un ordre de choses stable et satisfaisant pour les hommes pacifiques et bien intentionnés.

Soutenez-moi, Messieurs, et pour me soutenir convenablement, commencez aussi votre tâche, chacun dans le pays que vous habitez. Prêchez aux peuples et aux rois que la seule manière de rétablir la tranquillité consiste à confier le pouvoir spirituel aux hommes qui possèdent les connaissances les plus positives, et à placer la direction des affaires temporelles dans les mains des hommes les plus intéressés au maintien de la paix, et les plus capables en administration.

Dans l'état actuel de la civilisation, ces travaux ne vous exposeront pas à de grands dangers ; mais dussions-nous éprouver les mêmes persécutions que les premiers chrétiens, cela ne devrait pas nous empêcher de remplir notre devoir et de nous acquitter de notre mission. Les hommes les plus courageux et les plus désintéressés ont toujours été et seront toujours ceux qui dirigeront la société. Le courage militaire est le premier de tous aux époques d'ignorance <sup>1</sup>

1. Mon intention n'est pas de parler seulement de l'ignorance absolue; je veux désigner aussi les époques d'ignorance relative, état de choses qui existe pour la société quand elle veut constituer un nouvel ordre politique, et qu'elle ne connaît pas les moyens de l'établir. Nous éprouvons les inconvénients de ce genre d'ignorance depuis 1789, et les militaires en ont profité pour jouer le premier rôle, malgré l'état très-avancé de la civilisation.

et de confusion ; le courage civil est celui qui rétablit l'ordre et qui favorise le progrès des lumières.

Les travaux des philanthropes de la première époque du christianisme ont consisté à faire adopter aux puissants de la terre le grand principe de la morale divine. Notre mission est une suite de la leur ; elle consiste à déterminer les princes et les grands possesseurs des territoires européens à rendre leur conduite politique conforme à ce principe, en organisant la société de la manière la plus avantageuse pour le plus grand nombre.

Mettons la main à l'œuvre le plus promptement possible ; nous pouvons compter sur la protection divine, sur la coopération des hommes vraiment pieux et franchement attachés au Roi et à la nation, ainsi que sur l'appui des peuples.

Fixez un moment votre attention sur les travaux politiques du parlement de France, examinez la conduite de la chambre des députés, arrêtez votre opinion sur ce qui s'est passé dans la séance du 7 février, vous reconnaîtrez que les chefs des deux factions opposées ont sonné le tocsin ; vous reconnaîtrez que le moment où vous devez entrer en action est décidément arrivé ; vous reconnai-

trez que si vous tardiez davantage à prononcer votre opinion, votre silence laissant le champ libre aux ambitieux livrerait la société à tous les maux que l'égoïsme et le désir de la domination peuvent lui faire endurer.

Les partisans de la cocarde tricolore et ceux de la cocarde blanche se sont défiés en employant des formes oratoires pour masquer leurs véritables intentions. Entre qui cette lutte aurait-elle lieu si elle éclatait? Ce serait évidemment entre l'ancienne armée et la nouvelle, entre les anciens nobles et ceux créés par Bonaparte, entre ceux qui ont été les chefs de l'administration de Napoléon et ceux à qui le Roi a confié la direction des affaires publiques.

Dans le cas où la cocarde blanche succomberait, la France serait dominée par les nobles et par les sabreurs de Bonaparte; dans le cas contraire, les Français rentreraient sous le joug de l'ancienne féodalité. Ni l'une ni l'autre de ces deux perspectives ne peut plaire à la nation ni convenir aux philanthropes.

Le signal est donné, le moment est arrivé où nous devons développer toute notre énergie; proclamons de nouveau le grand principe de morale

divine; ce principe est le seul signe de ralliement qui puisse convenir aux Français ainsi qu'à tous les peuples européens. Tirons hardiment la conséquence générale de ce principe, et déclarons hautement que les pouvoirs politiques doivent sortir des mains des militaires pour être confiés aux hommes qui sont les plus pacifiques, les plus productifs et les plus capables en administration. Nous n'avons plus d'autres ennemis à combattre que les militaires, les nobles et les théologiens, et les seuls moyens qui doivent être employés pour les vaincre, sont la démonstration que leurs principes politiques sont contraires aux intérêts du Roi ainsi qu'à ceux de l'immense majorité de la nation.

Je terminerai cette adresse, Messieurs, en appelant vos souvenirs sur la conduite *propagatrice* des premiers chrétiens; imitons-la; ne nous montrons point sévères à l'égard de ceux qui voudront entrer dans nos rangs, ne recherchons point leur vie antérieure, regardons comme frères tous ceux qui professeront l'opinion que le pouvoir spirituel doit être confié aux hommes les plus éclairés, et que le pouvoir temporel doit résider dans la classe des citoyens les plus intéressés au maintien de la paix, ainsi que de la

tranquillité intérieure, et les plus capables en administration.

Messieurs, quelques-uns de ceux qui ont été des plus marquants dans les rangs des ultra, des jacobins ou des bonapartistes, sont peut-être ceux que Dieu a choisis de préférence pour devenir les fondateurs du nouveau christianisme, du christianisme définitif, de celui qui sera entièrement dégagé des superstitions dont les vues ambitieuses du clergé l'ont surchargé, et qui ont été accueillies par l'ignorance de nos pères. En un mot, admettons les hérétiques en morale et en politique, pourvu qu'ils abjurent franchement leurs hérésies et qu'ils travaillent avec zèle à l'établissement de la vraie doctrine.

Les hommes prudents et modérés sont très-propres à maintenir un ordre de choses établi ; ils sont même capables d'y introduire de légères modifications, mais ils n'ont point l'énergie nécessaire pour effectuer les grandes améliorations. Les premiers chrétiens étaient des hommes passionnés, les nouveaux doivent l'être également, et les hommes passionnés sont exposés, par l'effet de leur caractère, à commettre de grandes fautes. L'apôtre Paul avait commencé par être un

des ennemis les plus ardents du christianisme.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI SAINT-SIMON,

Rue de Richelieu, 31.

*POST-SCRIPTUM.*

Je vous engage à lire avec beaucoup d'attention les Lettres qui précèdent cette adresse; vous y trouverez les arguments nécessaires pour combattre les sophismes des diverses factions; vous y rencontrerez aussi quelques-uns des faits qui doivent servir de base à la démonstration, que le seul moyen pour les Européens de terminer la crise politique que le progrès des lumières a déterminée, consiste à retirer entièrement les pouvoirs politiques des mains des théologiens, des nobles, des militaires et des métaphysiciens.

Je vous invite aussi à lire mon ouvrage ayant pour titre *l'Organisateur*. Ces deux livres sont certainement très-inférieurs à ce qu'ils pourraient être; ils sont très-inférieurs à ceux qui seront écrits plus tard sur le même sujet, mais ils sont, quant à présent, les seuls où les choses aient



été considérées du point de vue que je vous ai indiqué dans cette Adresse.

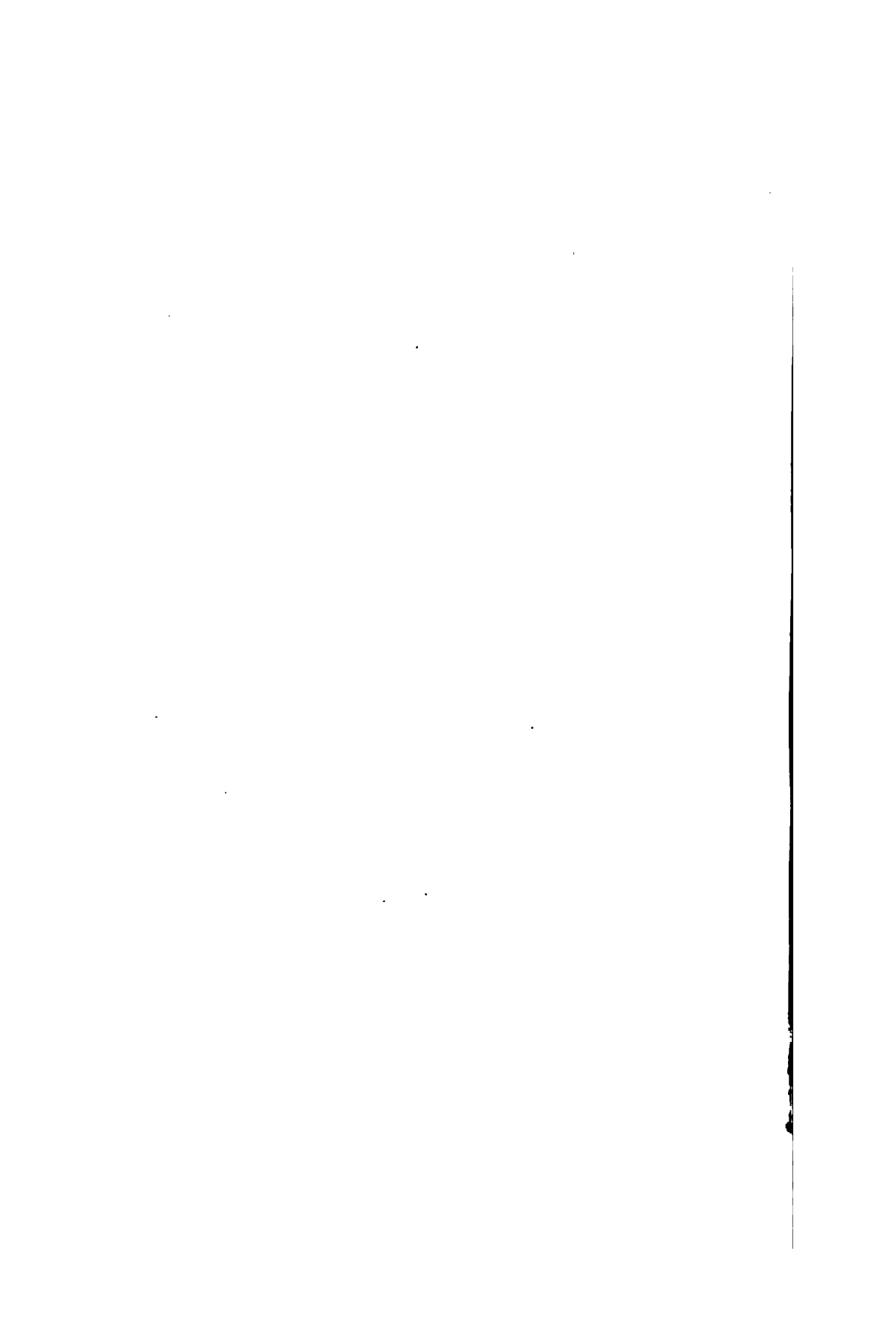
Enfin, Messieurs, je vous conseille de lire l'ouvrage de M. de Pradt, ayant pour titre : *de l'Europe et de l'Amérique*. Dans cet ouvrage, où l'auteur résume tous ses travaux précédents, il considère les choses d'un point de vue très-élevé. Il ne s'occupe point d'indiquer le remède, mais il constate le caractère de la maladie sociale que nous éprouvons avec une sagacité vraiment remarquable.

---

AU ROI



PAR HENRI SAINT-SIMON



DU  
**SYSTÈME INDUSTRIEL**

DEUXIÈME PARTIE

---

**AU ROI**

---

**PREMIÈRE ADRESSE**

---

Dieu a dit : « Aimez-vous et secourez-vous  
les uns les autres. »

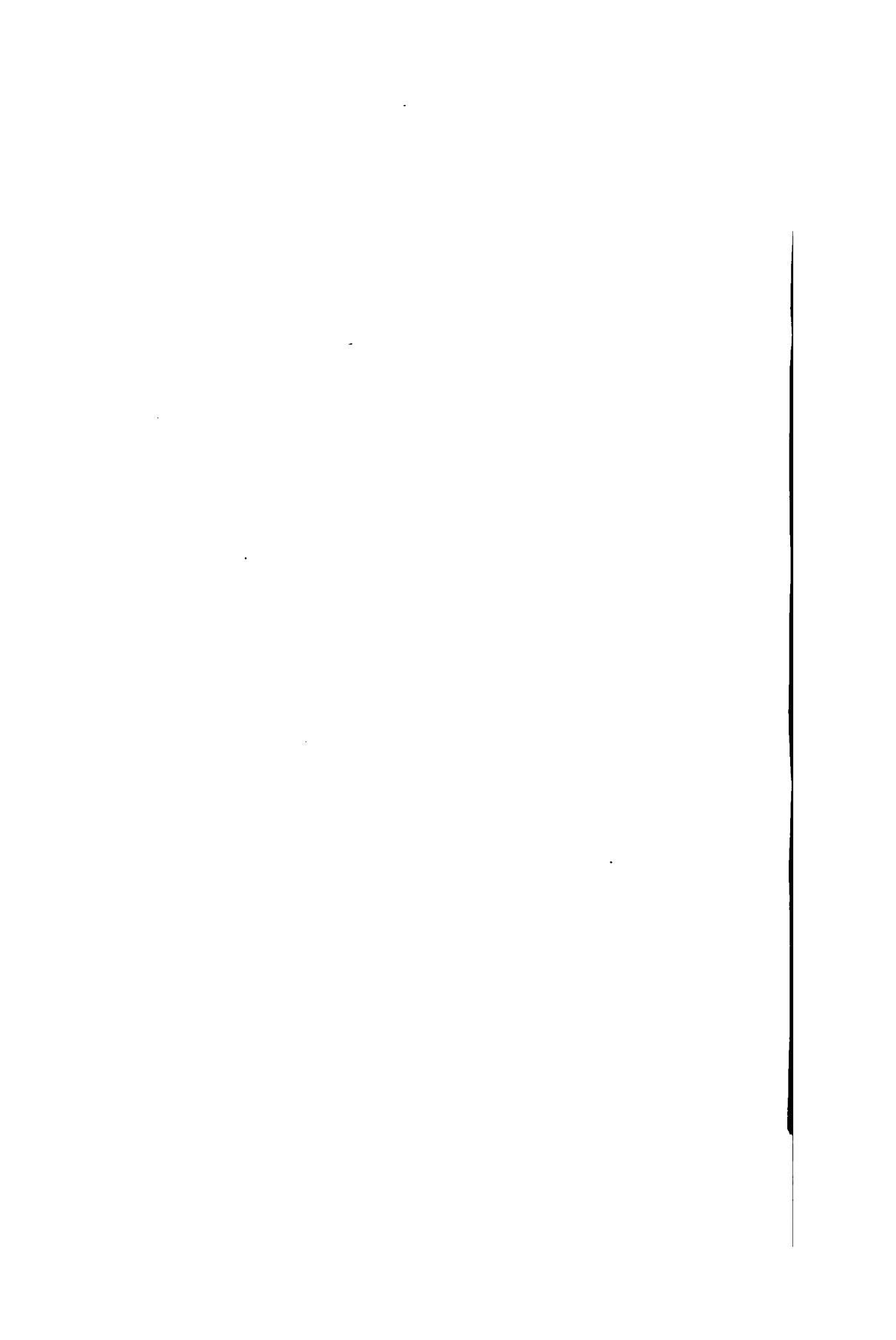
**A PARIS**

**CHEZ L'AUTEUR, rue de Richelieu, n° 34**

**ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS**

---

**1821**



DU  
SYSTÈME INDUSTRIEL

---

(DEUXIÈME PARTIE)

---

AU ROI

---

SIRE,

La marche des événements aggrave de plus en plus la crise dans laquelle se trouve la société, non-seulement en France, mais dans toute la grande nation formée par les différents peuples occidentaux de l'Europe. Le besoin de terminer cette crise, d'arriver enfin à un état de calme et de stabilité devient chaque jour plus imminent; il est senti de plus en plus profondément par tous les hommes honnêtes, quelle que soit d'ailleurs leur manière de voir. Malheureusement, ni les peuples ni les rois ne suivent une direction qui puisse faire atteindre ce but. La conduite des uns

et celle des autres sont à peu près également vicieuses, chacune à sa manière.

Les peuples ne se montrent animés que d'un désir vague et indéterminé d'amélioration, sans aucune opinion positive et arrêtée sur la nature des perfectionnements à introduire, non plus que sur les moyens de les opérer. Le seul point sur lequel leurs idées soient nettement et uniformément prononcées, c'est l'abolition entière et irrévocable de l'ancien système politique. En un mot, l'opinion des peuples n'a encore qu'un caractère essentiellement critique, et par conséquent révolutionnaire.

D'un autre côté, les rois, épouvantés d'une crise qu'ils n'envisagent que comme tendant à détruire, sans apercevoir plus clairement que leurs peuples, ce qu'elle tend à organiser, sont naturellement poussés à employer toutes leurs forces pour arrêter le mouvement de la civilisation, et même, autant que possible, pour le faire rétrograder. C'est là, en effet, le but vers lequel est évidemment dirigée toute leur politique, tant européenne que nationale.

Ainsi l'opinion des rois n'est pas plus saine que celle des peuples : elle contient tout autant d'éléments de désordre ; elle contribue aussi fortement

à la prolongation de la crise. Ce n'est donc, ni en contraignant les rois à adopter l'opinion des peuples, ni en forçant les peuples à se ranger à l'opinion des rois, qu'on peut rétablir un calme durable. C'est uniquement en convertissant les rois et les peuples à une opinion nouvelle, vraiment conciliatrice. Quelle doit être cette opinion ? Telle est aujourd'hui la question la plus importante, celle dont la solution est le plus impatiemment attendue par tous les bons esprits. J'ose avouer, Sire, que je crois l'avoir trouvée.

Le véritable caractère de l'époque actuelle se prononce tous les jours davantage.

Il n'est plus possible de méconnaître que la crise éprouvée par tous les peuples de l'Europe occidentale consiste dans la tendance commune de ces diverses nations vers l'établissement d'un nouveau système de société. Par la nature des choses, l'unique moyen de terminer cette crise est évidemment de travailler, d'un commun accord, à constituer le système politique dont l'état actuel de la civilisation commande, avec une force irrésistible, l'immédiate organisation, puisque, par cela même, ce système est indubitablement le seul qui puisse acquérir de la solidité. Or, je ne crains pas de l'avancer hardiment, pour



quiconque a observé avec attention la marche de la civilisation, il est pleinement démontré que le système vers lequel l'espèce humaine a toujours tendu jusqu'à ce jour dans l'Europe occidentale, celui qui doit aujourd'hui remplacer le régime féodal et théologique, est le système industriel et scientifique ; c'est-à-dire, celui qui établira un nouveau pouvoir temporel placé entre les mains des chefs des travaux de culture, de fabrication et de commerce, et un nouveau pouvoir spirituel confié aux savants positifs. Les éléments de ce système sont arrivés à leur entier développement, puisque les industriels possèdent aujourd'hui toutes les forces temporelles de la société, et les savants toutes les forces spirituelles. La seule condition qui reste à remplir, pour que ces deux éléments politiques se combinent, et que le nouveau système commence à s'établir, c'est la proclamation et la reconnaissance générale de ce grand fait, résultat final de tous les progrès de la civilisation ; en un mot, la formation d'une opinion industrielle et scientifique. Cette opinion une fois formée et admise, l'établissement du nouveau système serait en pleine activité, et s'effectuerait paisiblement et par degrés, selon le cours naturel des choses. La révolution française, et même

la révolution européenne, seraient, dès ce moment, terminées, comme crises, et se réduiraient à un simple mouvement moral.

La prolongation de la crise ne tient en effet qu'à ce que cette opinion n'est point encore devenue dominante, à ce qu'elle reste concentrée dans l'esprit d'un très-petit nombre de penseurs ; car l'ignorance et l'incertitude où sont les peuples et les rois du véritable caractère du système qui tend à s'établir, sont la source première de leurs erreurs et de leurs fautes respectives ; c'est là ce qui maintient les uns et les autres dans une direction vicieuse.

Aussitôt que les peuples sentiront clairement qu'il s'agit maintenant d'établir le régime industriel et scientifique, ils reconnaîtront immédiatement que l'ancien système est aujourd'hui assez modifié pour permettre de travailler directement à la constitution graduelle et paisible du système nouveau. Leur activité cessera donc de se porter sur la critique pour se concentrer tout entière sur l'organisation ; ils quitteront par conséquent le caractère révolutionnaire.

De même, aussitôt que les rois, au lieu de contempler, dans un vague effrayant, l'ordre de choses qui tend à se constituer, s'en seront for-

mé un idée juste et précise, ils reconnaîtront aisément que l'existence de la royauté, loin d'être compromise par l'élan actuel de la civilisation, tend au contraire à se consolider, en s'incorporant au nouveau système ; ils sentiront du reste, avec la même facilité, combien il serait absurde et chimérique de prétendre empêcher la formation d'un régime qui s'appuie, non sur les intérêts d'une faction, mais sur tout ce qu'il y a de forces réelles dans la société, au temporel et au spirituel. Ils renonceront donc, de leur côté, au caractère rétrograde pour se placer à la tête du grand mouvement d'organisation.

L'opinion que le pouvoir temporel doit passer aujourd'hui entre les mains des industriels, et le pouvoir spirituel entre les mains des savants, est donc la seule qui puisse faire cesser la crise dans laquelle tout l'occident européen est engagé : elle est la seule qui puisse rétablir l'harmonie entre les peuples et les rois : elle est la seule enfin qui puisse anéantir l'influence malfaisante des diverses classes de factieux, influence fondée tout entière sur les idées vagues et erronées par lesquelles les peuples et les rois sont encore dominés.

Ainsi, le premier devoir de tous les bons es-

prits, de tous les vrais philanthropes, est aujourd'hui de développer et de propager le plus possible l'opinion industrielle et scientifique. Leur but doit être, en un mot, de convertir les peuples et les rois à cette opinion. Telle est la tâche que je me suis imposée, et que je remplirai autant qu'il sera en moi, en combattant toutes les idées fausses qui éloignent encore les peuples et les rois de cette opinion.

C'est pour atteindre un tel but, Sire, que, dans la première partie de cet ouvrage, je me suis efforcé de convaincre Votre Majesté que la direction suivie par son ministère était absolument vicieuse, et qu'elle exposait aux plus grands dangers votre auguste dynastie. Au lieu d'abandonner cette fausse route, le ministère s'enfonce chaque jour plus avant dans la voie de perdition. Une telle conduite m'impose le devoir de faire auprès de Votre Majesté de nouveaux et plus puissants efforts pour lui ouvrir les yeux sur la marche insensée que suivent ses ministres.

Par la série de leurs actes depuis l'ouverture de la session actuelle, et notamment par le projet de loi sur l'organisation municipale, quant au temporel, et par l'ordonnance sur l'instruction publique, quant au spirituel, ils ont manifesté la

volonté formelle de rétablir les classes féodale et théologique dans leur ancienne domination. Une conduite aussi absurde compromet, de la manière la plus grave et la plus imminente, les intérêts de la royauté, et l'existence même de votre auguste dynastie. L'incapacité des conseillers de Votre Majesté conspire contre elle beaucoup plus efficacement que s'ils étaient stipendiés par ses plus implacables ennemis. La faction qui médite un changement de dynastie est aux aguets ; elle n'attend qu'un acte marquant de folie de la part du ministère pour tenter de diriger contre les Bourbons l'indignation nationale provoquée par l'ineptie ministérielle.

Dans des circonstances aussi pressantes, et lorsque tout concourt auprès de Votre Majesté pour lui cacher le véritable état des choses, je dois, comme tout sujet vraiment fidèle, m'efforcer de nouveau de signaler au pouvoir royal les dangers que lui prépare la marche suivie par le ministère, et de lui présenter en même temps celle qui devrait être suivie. Cet examen a d'autant plus d'importance que de l'adoption d'une saine politique en France, dépend nécessairement son adoption par les peuples et par les rois, dans tout le reste de l'Europe.

Sire, je ne crois pas avoir besoin d'excuser la forme que je donne à cet exposé, quoique encore inusitée parmi nous. Je ne cherche pas même à m'autoriser de l'exemple de l'Angleterre, où le discours royal est toujours librement discuté par les publicistes. Si j'ai préféré cette forme à toute autre, c'est parce qu'elle m'a paru la plus propre à fixer l'attention de Votre Majesté sur les considérations que j'ai l'honneur de lui soumettre. Si j'eusse connu une autre forme susceptible de faire sur son esprit une impression plus profonde, je l'aurais choisie sans hésiter. J'ai prouvé par le fait, et tout récemment encore par la première partie de cet ouvrage, que je n'étais pas plus le flatteur des peuples que celui des rois, qu'aucune intention hostile ne m'animait, et que j'étais mu par le seul désir de servir l'intérêt commun des rois et des peuples, ce qui oblige nécessairement à dire aux uns et aux autres des vérités qui peuvent paraître importunes ; je n'ai pas d'autre réponse à faire à ceux qui seraient choqués de la liberté que je prends d'examiner avec franchise le discours de Votre Majesté.

Ce n'est pas dans l'état imminent où se trouvent la France et l'Europe, qu'on peut attacher la moindre importance à de vaines lois d'étiquette.

Tout ce qui peut entraver l'exposition de la pensée, et restreindre le libre examen de l'opinion des rois comme de l'opinion des peuples, est actuellement plus nuisible que jamais. Si les hommes qui prétendent aujourd'hui étouffer toutes discussions ont trouvé la solution du grand problème qui occupe tous les esprits en France, et même en Europe, qu'ils la produisent, et on les excusera. Mais si des faits malheureusement trop nombreux et trop évidents constatent leur incapacité absolue à faire une découverte si ardemment désirée par les rois et par les peuples, qu'ils se tiennent à l'écart, et qu'ils aient du moins le mérite de n'en point empêcher la recherche ou la propagation. L'incapacité est un crime aujourd'hui dans ceux qui consentent à se charger de conseiller les rois et de diriger les peuples : mais quand l'ineptie veut de plus s'arroger le monopole de la pensée, on ne sait comment qualifier une telle monstruosité.

Le discours royal, envisagé dans son ensemble, annonce évidemment le dessein formel de s'écarter plus que jamais du seul plan de conduite qui puisse terminer la révolution, c'est-à-dire, du plan qui tendrait à lier la cause royale à celle des industriels et des savants ; il annonce l'inten-

tion de faire, au contraire, cause commune avec les débris de la féodalité et de la théologie. Sous ce rapport, ce discours a été, pour ainsi dire, examiné d'avance dans la première partie de cet ouvrage. Je ne dois donc m'occuper ici que de la discussion des points principaux du discours, considérés séparément.

1<sup>o</sup> Votre Majesté a commencé son discours, en se félicitant de la naissance de monseigneur le duc de Bordeaux. « Le deuil était dans ma » maison, » a-t-elle dit ; « un fils a été accordé à » mes ardentes prières ; la France, après avoir » mêlé ses larmes aux miennes, a partagé ma » joie et ma reconnaissance avec des transports » que j'ai vivement ressentis. »

Qu'il me soit permis, Sire, dans l'intérêt de votre auguste dynastie, de soumettre à Votre Majesté, sur ce premier passage, une simple observation.

L'assassinat de monseigneur le duc de Berry a fait éprouver un vif sentiment d'horreur à tous les cœurs français. Tous ont également été sensibles à la joie que l'heureuse délivrance de son auguste veuve a répandue dans votre maison. Mais il serait triste que des flatteurs eussent assez dénaturé ces deux faits, pour les présenter à



Votre Majesté comme la preuve d'un grand attachement de la nation à votre dynastie. Il importe de ne point se faire illusion à cet égard.

La marche rétrograde plus ou moins prononcée, suivie depuis la restauration par les ministres de Votre Majesté, a malheureusement donné lieu à la faction ennemie des Bourbons d'exercer sur l'opinion nationale une extrême influence, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à Votre Majesté dans la première partie de cet ouvrage. Si cela n'était point, le ministère serait bien coupable de s'être fait investir par les Chambres de pouvoirs extraordinaires, afin de combattre une faction qui, dans une telle hypothèse, n'aurait eu aucune force réelle. L'influence de cette faction, bien loin de diminuer, a été, au contraire, en augmentant, et augmente tous les jours, parce que le ministère l'a de plus en plus alimentée, en se prononçant chaque jour davantage dans la direction rétrograde.

Mais, indépendamment de toute opinion, et même malgré les opinions les plus enracinées, l'homme compatit aux douleurs et aux joies de ses semblables, par un sentiment tellement naturel, qu'il a fréquemment pour objet des êtres purement imaginaires. Grâce à l'état très-avancé de la civilisation et à la douceur des mœurs, qui

en est une heureuse conséquence, ce sentiment est aujourd'hui très-général et très-actif. C'est uniquement à lui qu'il faut rapporter les émotions d'horreur et d'allégresse qui ont tour à tour agité la France, à l'occasion des événements qui ont successivement porté le deuil et la consolation dans votre maison. Ces émotions, en un mot, quoique très-vives, ont été d'une nature purement morale; elles n'ont eu, dans la très-grande majorité de la nation, aucun caractère politique.

On concevrait même difficilement que les partisans les plus zélés de la dynastie des Bourbons eussent pu attacher, en réalité, à la naissance de monseigneur le duc de Bordeaux, aucune importance politique, puisque, vu la nombreuse postérité de monseigneur le duc d'Orléans, la dynastie n'était, en aucun cas, menacée d'extinction. Des hommes qui emploient tous leurs efforts à faire méconnaître à Votre Majesté le véritable état des choses, afin de la déterminer à favoriser leurs plans désastreux, ont entrepris de l'abuser sur ce fait par un vain simulacre de souscription nationale pour l'achat du domaine de Chambord. Mais leur maladroite conduite n'a fait que rappeler involontairement aux observa-

teurs impartiaux l'ignoble souvenir des jongleries si souvent pratiquées par les adulateurs de Bonaparte.

2° Après le passage qui est le sujet des réflexions précédentes, Votre Majesté a exprimé sa satisfaction sur l'heureux état de nos relations extérieures. Elle s'est félicitée de ce que le gouvernement français fait partie de la Sainte-Alliance.

Je ne rechercherai point ici jusqu'à quel point cette participation peut paraître honorable et utile, dans un moment où la Sainte-Alliance déploie, à main armée, un caractère évidemment rétrograde. La discussion de la politique générale adoptée par la Sainte-Alliance est d'une telle importance, que je dois la réserver pour un travail spécial. J'examinerai si la Sainte-Alliance a le droit de trouver mauvais qu'un peuple abolisse chez lui l'ancien système politique, quand elle-même a porté au comble la désorganisation de ce système, en donnant, par le fait seul de son existence, le monstrueux exemple d'un conseil européen suprême, dans lequel le pouvoir spirituel n'a pas une seule voix, même consultative. Je montrerai que ce qu'il y a de justement répréhensible dans la manière dont se sont effectuées les

dernières révolutions, tient nécessairement à l'absence de tout pouvoir spirituel organisé, l'ancien n'ayant plus aucune influence, et celui qui doit lui succéder n'étant point encore constitué ; que, par conséquent, c'est là un inconvénient inévitable, inhérent à l'état actuel des choses, et contre lequel il est aussi absurde qu'injuste de vouloir lutter par la force des armes. Je ferai voir, enfin, quant au dernier et principal motif réel allégué par la Sainte-Alliance, savoir, l'influence que peut exercer l'exemple de la révolution de Naples pour détruire dans l'Italie la domination absolue de l'empereur d'Autriche, que rien ne peut maintenir, d'une manière durable, une domination aussi contraire à la nature des choses, et que l'attaque tentée par l'empereur d'Autriche contre le peuple napolitain tend à précipiter la chute de cette domination, bien loin de pouvoir la retarder. Mais je dois me borner ici à indiquer ces principales considérations.

Quant à présent, je crois seulement devoir faire observer à Votre Majesté que l'attitude équivoque de ses agents diplomatiques, dans cette importante circonstance, n'est nullement en harmonie avec l'opinion nationale, qui, dans cette occasion, est parfaitement conforme à celle de

tous les hommes éclairés. Non, le peuple français n'est pas neutre entre les soldats de l'empereur d'Autriche et la nation napolitaine. Quel que soit le plan de politique extérieure adopté par Votre Majesté, elle doit se glorifier, comme chef de la nation, qu'un tel sentiment de neutralité n'y existe point, car il aurait flétri le caractère national.

3° J'oserai maintenant appeler l'attention de Votre Majesté sur le passage suivant :

« Je ne tairai pas, dans cette communication  
» solennelle avec mon peuple, les faits graves  
» qui, durant le cours de l'année, ont affligé  
» mon cœur ; heureux, cependant, de pouvoir  
» dire que si l'État et ma famille ont été mena-  
» cés par un complot, trop voisin des désordres  
» qui l'avaient précédé, il a été manifeste que la  
» nation française, fidèle à son roi, s'indigne à la  
» seule pensée de se voir arracher à son scep-  
» tre paternel, et de devenir le jouet d'un reste  
» d'esprit perturbateur qu'elle a hautement dé-  
» testé. »

Sire, Votre Majesté a pris une sage résolution, aussi conforme aux intérêts de la nation, qu'aux siens propres, et dont tous les amis éclairés de la cause populaire lui ont su gré, quand elle s'est

proposé de terrasser la faction ennemie des Bourbons. Malheureusement, le ministère qui s'est chargé d'accomplir cette tâche importante a montré la plus étrange incapacité, en s'accolant à la faction des ci-devant privilégiés, au lieu de prendre pour appuis les industriels et les savants. Il devait résulter et il est résulté de cette grande faute, que le but indiqué par Votre Majesté à ses ministres a été complètement manqué par eux, et que votre auguste dynastie se trouve plus que jamais en péril.

Pour anéantir l'influence de la faction dirigée par la noblesse de Bonaparte, le ministère a cru devoir s'armer d'un grand pouvoir extraordinaire ; et il s'en est fait investir dans la session dernière par les trois lois d'exception sur les élections, sur la liberté de la presse, et sur la liberté individuelle. Avec de tels moyens, qui équivalent à une dictature absolue, il faudrait une incroyable ineptie dans la manière de les employer, pour ne pas réussir. C'est néanmoins ce qui est arrivé.

Le ministère n'a pas cru pouvoir mieux combattre la féodalité de Bonaparte, qu'en faisant entièrement cause commune avec la noblesse et le clergé, il s'est constitué le champion des dé-

bris de l'ancien système politique. Il a employé son influence suprême sur les élections à faire composer la majorité de la Chambre dite des communes, de membres ou servants de l'ancienne féodalité. Il a usé de la direction des journaux, qui lui était tout à fait abandonnée, pour assurer aux organes de cette faction une pleine liberté, et même une scandaleuse licence, à l'abri de toute contradiction. Sa conduite, sous ce rapport, restera gravée dans la mémoire des hommes, comme un modèle parfait de la manière dont on peut s'attirer tout à la fois la haine, le mépris, et le ridicule, ce qui, jusqu'à présent, avait paru impossible.

Depuis l'ouverture de la session actuelle, le ministère a toujours persisté dans la même direction. Il a déjà présenté, dans l'intérêt de la faction féodale et théologique, un projet de loi sur les municipalités, et fait rendre une ordonnance sur l'instruction publique, dont il sera question en peu de mots à la fin de cet écrit. Enfin, pour compléter, sans doute, son système de mesures préparatoires en faveur de la même faction, il s'efforce dans ce moment de lui faire obtenir le monopole de la tribune.

Où tend une telle conduite ? Quels intérêts

sert-elle, en réalité ? On ne peut se le dissimuler, ce sont uniquement et directement ceux de la féodalité de Bonaparte, de cette faction que le ministère avait été chargé d'anéantir.

Il est d'abord très-évident qu'un plan de conduite qui non-seulement tend à arrêter la civilisation, dans son élan actuel, mais encore à la faire rétrograder, n'est pas et ne peut pas être dans l'intérêt de la nation. Si un projet aussi absurde pouvait se réaliser pendant quelques instants, l'ordre de choses qui en résulterait serait très-inférieur à celui qui existait avant 1789, et sous le rapport de la liberté, et sous le rapport de la quantité d'impôts, et sous le rapport de l'emploi utile des deniers publics.

En second lieu, ce plan de conduite est au moins aussi opposé aux intérêts de la maison de Bourbon, qu'à ceux de la nation. Il l'est même beaucoup plus, car si, par son absurdité même, il ne peut avoir pour la nation aucun inconvénient réel et durable, il expose, au contraire, la maison de Bourbon aux plus grands et aux plus pressants dangers. La nation française a juré, en 1789, de secouer pour jamais le joug des castes féodales et théologiques. Cette résolution, bien loin de s'affaiblir depuis cette époque, a pris des



racines de plus en plus profondes ; elle est devenue la première pensée de la génération actuelle. Elle prend aujourd'hui de plus en plus d'énergie, en proportion des efforts tentés par les ex-privilégiés pour rétablir leur domination. Le ministère, en se plaçant à leur tête, tend à envelopper la dynastie des Bourbons dans l'anathème que la nation a prononcé contre cette poignée de factieux.

Enfin, ce n'est pas même l'intérêt réel des privilégiés que le plan de conduite adopté par le ministère peut efficacement servir. Pour vouloir leur faire tout recouvrer, il les empêchera de rien obtenir, et peut-être les exposera-t-il à de nouveaux malheurs.

Si, par respect pour les affections privées de votre auguste dynastie, le ministère désire véritablement être utile aux débris de la féodalité et de la théologie, au lieu de se laisser guider par leurs aveugles prétentions, qu'il les tienne en tutelle, qu'il les préserve des effets de leur propre fureur. Que le ministère adopte avec franchise et loyauté le seul plan de conduite qui puisse obtenir un succès constant et réunir l'assentiment de la nation, celui que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté dans la première partie de

cet ouvrage, et qui consiste à lier d'une manière formelle et irrévocable la cause royale à celle des industriels et des savants ; j'ose affirmer qu'alors il obtiendrait facilement de l'industrie une indemnité suffisante pour satisfaire les désirs raisonnables des ci-devant privilégiés. Car la nation n'a d'aversion pour eux qu'autant qu'ils veulent présider à la conduite des affaires publiques : quand ils se renfermeront dans la nullité politique à laquelle la marche de la civilisation les a condamnés depuis longtemps, la générosité nationale s'empressera de les dédommager. Au contraire, si le ministère s'obstine à suivre le plan de conduite qu'il a adopté, la simple proposition d'une indemnité en faveur des émigrés suffirait peut-être pour déterminer en France une explosion générale, dans laquelle ils éprouveraient, vraisemblablement, de nouveaux désastres, parce que la nation ne verrait aujourd'hui dans un tel acte qu'un premier pas vers la restitution de leurs biens et le rétablissement de leurs privilèges.

Ainsi, la conduite du ministère n'est, en réalité, ni dans l'intérêt de la nation, ni dans l'intérêt de la maison de Bourbon, ni dans l'intérêt des privilégiés eux-mêmes. On est donc inévita-

blement forcé de conclure, par voie d'exclusion, que c'est pour la féodalité de Bonaparte que les ministres travaillent, certes, sans le vouloir.

C'est, en effet, ce dont il est aisé de se convaincre directement.

Toute la force de la faction, dirigée par la noblesse de Bonaparte, repose, en dernière analyse, sur sa popularité. Privée de cet aliment, et réduite à elle-même, elle est impuissante, et ne doit, en aucune manière, exciter l'inquiétude de Votre Majesté. Mais aussi c'est sur ce terrain seul qu'il faut l'attaquer, si l'on veut la frapper à mort ; tout autre moyen est absolument illusoire. Or, rien n'était plus facile pour un ministère qui n'eût pas été totalement incapable, que de détruire cette popularité, tandis que la conduite tenue par le ministère actuel n'a abouti qu'à l'augmenter.

La popularité de cette faction est, en partie, négative, et en partie positive. Elle est négative, en tant qu'elle repose sur les fautes commises par le gouvernement, qui tendent à répandre et à fortifier dans la nation l'opinion de la nécessité d'un changement de dynastie. Elle est positive, dans ce sens que, sans parler des souvenirs de gloire militaire dont cette faction sait

si habilement tirer parti, son dogme fondamental, celui qui lui sert de leurre, est le dogme de l'égalité admissibilité à toutes les places, qui, éloignant dans les individus le désir de la suppression des abus, attire chacun d'eux par la perspective d'en exploiter quelqu'un à son profit.

Si l'on envisage, sous ces deux rapports, la conduite qu'aurait pu tenir le ministère, qu'il peut tenir de ce moment, pour enlever la popularité à la faction dirigée par la noblesse de Bonaparte, qu'on la compare à celle qu'il a tenue, et qu'il tient encore, on ne peut s'empêcher de déplorer le sort de la maison de Bourbon et celui de la nation française, qui voient perdre, ou, du moins, retarder, par une incapacité ministérielle dont il y a peu d'exemples, un avantage qu'il était si facile d'obtenir immédiatement.

En effet, il est évident, quant à la première espèce de popularité, celle que j'ai nommée négative, que le ministère, loin de la détruire, l'a fortifiée de tout son pouvoir, en se faisant le chevalier des anciens nobles et des tonsurés, et qu'au contraire, s'il s'était décidé à allier la royauté avec les industriels et les savants, il aurait enlevé cette ressource à la faction enne-

mie des Bourbons. Cette alliance de la cause royale avec la cause industrielle et scientifique, était encore, sans aucun doute, le meilleur moyen, on peut même dire le seul, d'anéantir la seconde espèce de popularité. Car, la suppression des abus est, incontestablement, beaucoup plus populaire que l'égale participation aux abus puisque tous les individus profitent de la première, tandis que la seconde ne peut être, en définitive, utile qu'à un très-petit nombre. Une vérité aussi palpable eût bien pu néanmoins, à cause des préjugés existants, n'être pas d'abord comprise par la majorité de l'industrie ; mais elle l'eût été certainement par les savants et par les industriels les plus éclairés dont l'influence continue l'aurait bientôt vulgarisée. Au lieu de cela, le ministère, en se mettant à la tête d'une faction, dont le mot sacramentel est l'hérédité des droits et des places, s'est étourdiment constitué en opposition absolue avec le dogme de l'égale admissibilité ; et, par une réaction inévitable, cette conduite a fortifié d'autant la popularité que la noblesse de Bonaparte tire de ce dogme.

Ce n'est donc point, Sire, un simple mouvement d'indignation qui plus haut m'a fait dire à

Votre Majesté que si son ministère eût été soudoyé par les ennemis des Bourbons, il n'eût pas pu agir en leur faveur plus efficacement qu'il ne l'a fait avec l'intention réelle et loyale de déjouer leurs projets. Cette expression se trouve n'être que celle de l'exacte vérité.

Mais peut-être le ministère a-t-il pensé qu'il pourrait soutenir envers et contre tous son plan insensé de rétrogradation, et faire échouer les tentatives que ce plan pourrait provoquer contre la dynastie des Bourbons, avec l'appui de l'armée, dans laquelle il paraît avoir une grande confiance. Peut-être a-t-il pensé qu'étant sûr des soldats, il n'avait pas besoin de s'inquiéter si sa politique conviendrait ou non à la nation. Il est aisé de réfuter en peu de mots une opinion aussi fausse sous tous les rapports qu'insultante pour le peuple français, et injurieuse pour Votre Majesté, auprès de laquelle, sans doute, le ministère s'est bien gardé de faire valoir un tel moyen.

Je ne m'arrêterai point à prouver que les armées sont impuissantes contre les nations, au moins pour un temps durable ; ou, en d'autres termes, que les baïonnettes n'ont aucune force contre les opinions ; ce qui est aujourd'hui d'une

parfaite évidence. Je ferai seulement observer au ministère, que deux puissants motifs, d'une autre nature, lui défendent de compter solidement sur un tel appui.

En premier lieu, il suffit de nommer le dangereux exemple des révolutions récemment effectuées par des armées soldées, pour en faire apprécier toute la force. La révolution qui vient d'être opérée, ces jours derniers, de la même manière, dans un pays limitrophe à la partie de la France la plus susceptible d'exaltation, rend ce danger d'une gravité effrayante.

En second lieu, l'intérêt particulier de l'armée la met évidemment en opposition naturelle avec le plan de conduite adopté par le ministère, et la pousse, au contraire, vers la faction dirigée par la noblesse de Bonaparte ; car c'est sur les soldats que le dogme de l'égalité admissibilité aux grades exerce la plus grande et la plus pernicieuse influence ; ils ont en horreur le principe de l'hérédité des emplois.

Si l'on pèse ces différents motifs, sur lesquels il serait superflu d'insister, on réduira à sa juste valeur la confiance que le ministère fonde sur l'armée. Il juge les dispositions des soldats et

des officiers subalternes par celles des colonels, des généraux et des maréchaux, quoique les unes et les autres soient presque absolument opposées.

Je ne crois pas avoir besoin de témoigner ici mon aversion pour les dispositions que je ne fais que signaler, d'après des considérations qui me paraissent mériter d'être sérieusement examinées par le ministère, s'il veut remplir l'attente de tous les hommes de bien, en même temps que celle du Roi. J'ai déjà exprimé, depuis longtemps, mon opinion arrêtée sur l'intervention des militaires dans les affaires civiles. Je pense que, si on peut me reprocher quelque sentiment erroné, ce n'est pas du moins celui d'une prédilection quelconque pour l'action militaire.

En dernière analyse, la tâche que Votre Majesté a imposée à ses ministres, autant dans l'intérêt de la nation que dans celui de sa couronne, d'anéantir l'influence de la faction ennemie des Bourbons, a été confiée à des mains incapables; elle est fort loin d'être accomplie; et, tout au contraire, le mal est devenu de plus en plus grave. Il augmentera chaque jour, tant que le ministère persistera dans le plan de conduite



radicalement vicieux qu'il a choisi. Pour détruire une faction dont l'empire est fondé sur la popularité, il faut se rendre plus populaire qu'elle ; c'est la condition *sine quâ non*. Le seul moyen d'y parvenir, et il était très-simple, consistait à adopter l'opinion industrielle, à marcher d'après elle. Au lieu de suivre un plan si bien dicté par la nature même des choses, le ministère a cru devoir se mettre à la tête d'une opinion moins populaire que celle qu'il voulait combattre, ou plutôt absolument impopulaire, et frappée depuis longtemps de la réprobation universelle. Par là, malgré les pouvoirs immenses dont il s'était investi, il a fortifié considérablement l'influence de la faction qu'il croyait éteindre.

Votre Majesté a pu constater ce résultat en jetant un coup-d'œil observateur sur les débats de la chambre des communes dans la session actuelle.

La faction dirigée par la noblesse de Bonaparte a provoqué les discussions les plus audacieuses. Quelle a été, dans ces occasions, l'attitude des ministres de Votre Majesté, et notamment dans la séance caractéristique du 7 février, où les deux partis opposés ont pleinement donné à entendre leurs intentions ? Malgré tous

les avantages de position, cette attitude a été molle et sans vigueur, auprès de celle de la faction ennemie des Bourbons. Les spectateurs impartiaux et éclairés ont pu y reconnaître le cachet d'une opinion populaire combattue avec une opinion impopulaire, et avec le sentiment de son impopularité. Le discours de M. le garde des sceaux a été certainement très-remarquable : il a dévoilé avec énergie le but de la faction ; mais quand il s'est agi de lutter contre ses moyens de popularité, il a évidemment échoué, parce qu'il était dans une fausse position, en ne paraissant dans la lice qu'en qualité de champion des gentilshommes et des tonsurés. Si, au contraire, M. le garde des sceaux avait été armé de l'opinion industrielle, avec quelle facilité son éloquence n'eût-elle pas pulvérisé tout ce vain étalage de la gloire militaire acquise sous la domination de Bonaparte, et ces déclamations sur l'égalité admissibilité à l'exercice du pouvoir ! Le spectacle offert dans cette séance mérite d'être médité. Pour quiconque veut approfondir les réflexions auxquelles il donne lieu, ainsi que celles que font naître également plusieurs autres séances plus ou moins marquantes, il devient parfaitement évident que

l'opinion industrielle peut seule lutter avec avantage contre l'opinion bonapartiste.

Sire, en résumant cet examen, qui m'a semblé nécessiter, par son importance, quelque développement, je crois devoir conjurer Votre Majesté, dans l'intérêt immédiat de son auguste maison, et dans l'intérêt non moins réel de la nation française, d'ordonner à son ministère qu'il renonce au plan de conduite absurde et désastreux que, dans son incapacité, il a cru devoir préférer, pour adopter enfin le seul plan qui puisse détruire la fatale influence de la faction bonapartiste, en plaçant la royauté à la tête de la cause industrielle et scientifique. Le succès de ce plan serait certain et immédiat, car l'influence de la faction ennemie des Bourbons sur l'esprit national, quoique fort grande aujourd'hui, ne tient, en réalité, qu'à l'inactivité d'une opinion plus populaire que la sienne, l'opinion industrielle, et à la prépondérance dans le ministère d'une opinion absolument impopulaire. Le jour où Votre Majesté obligerait son ministère à marcher dans le sens industriel, en abandonnant la cause irrévocablement perdue des classes féodale et théologique, l'influence de l'opinion bonapartiste se dissiperait à l'instant ; et

Votre Majesté pourrait dire, à juste titre, que  
« la nation française, fidèle à son roi, s'indigne  
» à la seule pensée de se voir arracher à son  
» sceptre paternel. »

« 4<sup>o</sup> Votre Majesté a annoncé, ensuite, que les  
» économies qu'elle a prescrites, l'amélioration  
» des revenus de l'État, et la solidité éprouvée  
» du crédit, permettent de proposer, dans cette  
» session même, une nouvelle diminution des  
» impôts que supportent directement les contri-  
» buables. Cet allègement sera d'autant plus effi-  
» cace, a-t-elle ajouté, qu'il produira une répar-  
» tion plus égale des charges publiques. »

De quelle manière les ministres ont-ils réalisé ces promesses solennelles de Votre Majesté ?

Pour entrer dans la route de l'économie, ils ont commencé par créer une foule de nouveaux chambellans, écuyers, gentilshommes de la chambre, etc. ; ils ont compliqué à plaisir l'état major des principales administrations financières ; il se sont adjoint de nouveaux collègues, dont la seule fonction paraît être, jusqu'ici, de donner des gages du dévouement du ministère à la faction féodale et théologique. Pour alléger les contribuables, ils ont présenté un budget plus monstrueux encore que ceux des années précé-

dentes. Enfin, pour produire une répartition plus égale des charges publiques, ils ont imaginé, en faveur des propriétaires territoriaux, d'augmenter de plusieurs millions la masse des impôts indirects, qui retombent principalement sur le peuple.

Est-ce ainsi qu'on ose se jouer des intentions si formellement exprimées par Votre Majesté? Espère-t-on, par des impostures aussi grossières, faire prendre le change à une nation évidemment livrée au pillage le plus scandaleux?

Toutefois, l'indignation qu'inspire une conduite aussi visiblement entachée d'égoïsme et de mauvaise foi, ne doit point détourner l'attention de la cause réelle du mal, et du vrai moyen d'y porter remède. Avec les meilleures intentions, le ministère, par son incapacité, est hors d'état d'introduire dans les dépenses publiques un véritable esprit d'économie. Du reste, l'impartialité exige qu'on reconnaisse que ceux qui critiquent sa conduite n'ont pas en général, sur cet article fondamental, des idées plus justes que les siennes.

Sire, ce n'est point par les détails, c'est par l'ensemble, qu'il faut chercher aujourd'hui à perfectionner le budget. Je suis persuadé que, si Votre Majesté commandait à son ministère d'opé-

rer dans le budget une économie réelle de dix millions seulement, il ne saurait comment en venir à bout, et il la déclarerait peut-être impraticable; tandis qu'au contraire, si Votre Majesté lui enjoignait de présenter, pour l'année prochaine, un budget réduit de cent millions, sous peine d'être mis en accusation, il finirait par trouver les moyens de remplir cette condition. La raison en est simple : dans le premier cas, il ne chercherait que des économies partielles et isolées, à chacune desquelles autant de motifs également partiels et isolés s'opposeraient avec quelque apparence de justesse ; au lieu que, dans le second cas, il serait nécessairement forcé de porter son attention sur l'ensemble du système administratif ; et les moyens d'établir un régime économique ne tarderaient pas à se présenter.

La monstruosité du budget consiste moins dans l'énormité des impôts, que dans le mauvais emploi des deniers publics, car la véritable économie ne consiste pas à *peu* dépenser, mais à *bien* dépenser. Une masse d'impôts de 900 millions, sur laquelle il n'y a pas 50 millions employés d'une manière directement utile à la nation ! En d'autres termes, des frais de plus d'un louis, pour administrer une valeur d'un petit écu ! Tel est le

vice radical de notre système financier : voilà ce qui révolte le bon sens, ce qui constitue l'absurdité, et j'ose le dire, la profonde immoralité du budget. C'est sous ce point de vue général qu'il faut envisager une véritable réforme dans les finances ; toute tentative d'amélioration qui ne sera pas dirigée vers ce but sera nécessairement vaine et insignifiante.

Sire, le désordre fondamental que je viens de signaler et de caractériser dans le système financier tient, d'une manière directe et nécessaire, au désordre plus général qui existe dans le système politique, et qui consiste à faire gouverner les producteurs par les non-producteurs.

Tant que la direction des affaires publiques, c'est-à-dire des affaires des industriels, des savants et des artistes, dont l'ensemble forme la nation, sera confiée aux nobles, aux militaires, aux tonsurés, aux légistes et aux propriétaires oisifs, dont l'ensemble forme la grande association des frelons contre les abeilles, un budget vraiment économique sera de toute impossibilité ; car il résulte inévitablement d'un tel fait, que l'administration qui ne devrait jamais être qu'un moyen, devient le but du gouvernement, lequel n'est plus, à proprement parler, qu'une vaste

coalition des oisifs pour vivre le plus grassement possible aux dépens des producteurs.

Il est fort loin de ma pensée d'imaginer que chacun de ceux qui ont une part dans cette grande entreprise de pillage sente l'immoralité radicale de l'état de choses dont il profite. Je suis, au contraire, persuadé que presque tous sont bien intentionnés, et qu'ils se figurent de très-bonne foi être fort utiles, et même absolument indispensables aux producteurs. Une telle illusion est dans la nature. Mais la force de leur situation les entraîne irrésistiblement, sans qu'ils s'en rendent compte, et malgré leurs intentions, dans la direction que j'ai indiquée. Le résultat est absolument le même pour les producteurs, que si les gouvernants eussent été conduits par le plus pur machiavélisme.

Un tel système administratif n'est évidemment susceptible d'économies qu'en tant qu'elles peuvent provenir de perfectionnements introduits dans le mode d'assiette et de perception de l'impôt. Or, des économies de cette espèce ne sauraient avoir aujourd'hui qu'une importance infiniment secondaire. Bien que le taux des frais de perception puisse, sans doute, être encore réduit, il est



certain que les plus grandes améliorations qu'on pouvait obtenir à cet égard sont effectuées.

Si je pouvais donner ici plus de développement à cette discussion, il me serait aisé de prouver que, même sous ce rapport subalterne, la nature vicieuse du système politique actuel s'oppose aux perfectionnements les plus importants qui soient encore praticables ; car, une conséquence immédiate de ce système est de faire préférer les impôts indirects, c'est-à-dire ceux dont la perception est la plus chère. Le ministère a donné, dans la session actuelle, une preuve signalée de cette prédilection, en reportant, de gaité de cœur, sur la masse des contributions indirectes, 17 millions de la contribution foncière.

Non-seulement la nature du système politique en vigueur, ne compte aucune réduction de quelque importance dans la masse des dépenses publiques, mais, en outre, tant que cette nature ne sera point changée, il est absolument impossible que le budget ne devienne de plus en plus onéreux. C'est ce qui me reste à expliquer.

La force réelle des producteurs étant aujourd'hui infiniment supérieure, sous tous les rapports physiques et moraux, à celle des non-pro-

ducteurs, le plan de gaspillage établi par ceux-ci doit évidemment finir par succomber tôt ou tard sous les justes réclamations des premiers. La seule circonstance qui puisse retarder sa chute et la seule qui la retarde en effet, c'est que les non-producteurs font corps entre eux. Ils sont étroitement organisés, quant à leurs intérêts fondamentaux, par un lien intime, résultat inaperçu de ces mêmes intérêts. Leurs divisions sont plus apparentes que réelles, ou du moins elles ne portent que sur la superficie des choses, et elles cessent aussitôt qu'il s'agit de résister aux producteurs.

Mais un tel avantage n'aurait absolument aucune valeur, si les producteurs le possédaient, de leur côté, même à un degré beaucoup moindre. De là la nécessité, pour les gouvernants, d'empêcher ceux-ci de s'unir. Or, le seul moyen un peu efficace qu'ils emploient, et qu'ils puissent employer pour cela, est de substituer, dans le plus grand nombre d'individus possible, le désir de prendre part au gaspillage, à celui de le détruire. De là, par conséquent, l'obligation de rendre facile l'acquisition du pouvoir, de multiplier les places de plus en plus, dans l'intention de créer un plus grand nombre de fonctionnaires,

afin de répandre et de fortifier dans la nation le goût de cette loterie. De là, enfin, par une nécessité inévitable, l'accroissement perpétuel des dépenses publiques, tant que le système politique actuel ne sera point radicalement changé.

C'est sur ce fonds honteux qu'ont vécu tous les gouvernements qui se sont succédés en France, à partir du Directoire. Il ne faut pas se le dissimuler, Sire, c'est sur cette base aussi fragile qu'immorale, que le ministère, se trainant dans une ignoble routine, a tenté d'asseoir, depuis la restauration, l'existence de la maison de Bourbon, au lieu de la placer noblement à la tête du parti producteur, le seul moral, et le seul dont la puissance ne soit pas factice. Quelque prédilection que le ministère ait montrée, depuis 1814, pour la classe particulière de non-producteurs à laquelle il s'est dévoué aujourd'hui, il n'en a pas moins fait supporter à la nation le poids de toutes les autres classes de non-producteurs qui étaient parvenus à se faire héberger par elle sous les différents gouvernements antérieurs, et il n'en a pas moins créé lui-même un nombre considérable de nouveaux parasites<sup>1</sup>.

1. Il est tellement vrai que, malgré l'affection exclusive du

Il suit des observations précédentes, que, par la nature du système politique actuel, la masse des dépenses publiques, bien loin de pouvoir diminuer, doit, au contraire, aller toujours croissant, tant que ce système subsistera. Le budget n'est donc susceptible d'être réellement perfectionné que par l'adoption d'un nouveau système politique. C'est par là seulement, Sire, que Votre Majesté peut réaliser le noble vœu qu'elle a si formellement exprimé dans son discours.

L'organisation du système industriel et scientifique est le seul moyen d'établir un bon budget. D'une part, en effet, ce système ayant pour but et pour résultat de donner la plus grande activité possible à toutes les entreprises de culture,

ministère pour une seule classe de non-producteurs, la nation continue toujours à porter deux bâts; qu'à l'approche du danger, on voit le ministère s'empresse, non de promettre aux producteurs de les délivrer du gaspillage, mais de déclarer à ceux des non-producteurs qu'il avait jusqu'alors paru négliger, qu'il est loin de sa pensée de contester leurs droits à vivre aux dépens de la nation. C'est ainsi que, tout récemment, le ministère, alarmé par la révolution du Piémont, s'est hâté de proposer, malgré sa tendresse pour l'ancienne noblesse, une loi destinée à garantir aux comtes et aux barons de Bonaparte, les revenus de leurs anciennes dotations. Seulement, ce revenu, ne pouvant plus être levé sur les industriels allemands ou italiens, sera soldé par les industriels français.

de fabrication et de commerce, ainsi qu'aux travaux des sciences et des beaux-arts, les deniers publics seront nécessairement employés de la manière la plus utile possible pour la nation. D'une autre part, les industriels possèdent seuls la capacité administrative proprement dite, parce que seuls ils en font une application permanente, et à leurs risques personnels. Ainsi, quand le pouvoir temporel leur sera confié, la seule impulsion de leurs habitudes, éminemment économiques, les portera nécessairement à réduire les frais de gestion et d'administration au taux le moins élevé possible. Par là, se trouveront donc remplies les deux conditions fondamentales auxquelles doit satisfaire le budget.

Tant que la société n'a qu'un but vague et indéterminé d'organisation, le système financier est forcément abusif, car on n'administre alors que pour administrer, et de là le vice radical que j'ai signalé dans le budget. Mais aussitôt que l'association aura directement et uniquement pour objet de développer la plus grande action possible dans la direction industrielle et scientifique, l'administration deviendra nécessairement économique; car, avec un but aussi positif, il devient tellement facile de distinguer les fonctions utiles

des fonctions inutiles, ou, en d'autres termes, celles qui concourent au but proposé de celles qui n'y concourent pas, que les *sine-cures* ne sauraient être à craindre.

Si donc Votre Majesté veut réellement établir un régime d'économie, comme il est impossible d'en douter, elle doit favoriser de toute sa puissance la constitution du système industriel et scientifique. Qui veut la fin doit vouloir les moyens.

Aux considérations que je viens de soumettre à Votre Majesté, et que je regrette de ne pouvoir développer ici autant que l'exigerait leur importance, je dois ajouter l'indication d'un motif, d'une autre nature, mais qui n'en conduit pas moins à la même conclusion.

L'établissement d'un bon budget est la seule question politique à laquelle le peuple prenne un intérêt réel. Le mode de répartition du pouvoir ne le touche en aucune manière, depuis qu'il a reconnu, par l'expérience, que sa participation au gouvernement n'avait nullement amélioré sa situation. Les discussions sur la liberté, qui agitent beaucoup la classe moyenne, sont devenues à peu près indifférentes à la classe inférieure, parce qu'elle sent très-bien que, dans l'état ac-

tuel de la civilisation, l'arbitraire ne peut jamais porter sur elle.

En un mot, les vœux du peuple sont : 1° que l'impôt soit employé de manière à lui assurer du travail et de l'instruction, ses deux grands et constants besoins ; 2° que les frais de gestion et d'administration soient le moins onéreux possible. Tous les débats politiques qui ne portent directement ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux objets, sont insusceptibles de faire sur lui une impression profonde.

Or, il est très-digne d'observation, que la faction ennemie de votre auguste dynastie, tout en prenant le masque du libéralisme pour se rendre maîtresse de l'opinion nationale, n'a nullement touché cette corde, la seule fortement populaire aujourd'hui. Il est facile de s'expliquer ce fait, sans y voir la preuve d'une faute de machiavélisme dans les élèves de Bonaparte. L'objet de leurs désirs étant la possession des abus, comment se seraient-ils engagés à en opérer la suppression, en mettant en avant, comme idée principale, le perfectionnement du budget ? ils n'auraient pu le faire sans le dénaturer entièrement. On a bien la faculté d'exploiter adroitement une opinion libérale dont le caractère est

vague, tout en étant dominé par les intentions les plus illibérales : mais si elle a un caractère positif, elle ne se laisse pas manier avec la même facilité ; et la pureté d'intention devient indispensable.

Que l'explication précédente soit juste ou non, toujours est-il certain, comme fait, que le plus grand moyen de popularité n'a pas été mis en jeu par la faction bonapartiste, et que, par conséquent, le ministère peut s'en emparer en faveur de la royauté. La condition suffisante, mais indispensable pour cela, est l'adoption de l'opinion industrielle et scientifique, la seule qui puisse répondre aux vœux du peuple, ci-dessus énoncés.

Ainsi, l'adoption de cette opinion est un moyen infaillible de procurer immédiatement à la maison de Bourbon une popularité infiniment supérieure à celle de ses ennemis <sup>1</sup>, ce qui ferait cesser toutes ses inquiétudes. Mais le ministère fait

1. On a pu mesurer la popularité de cette faction par l'inutilité des tentatives qu'elle a faites l'année dernière pour soulever le peuple, au nom de la Charte et de la loi des élections, d'où il est résulté la vérification évidente de ce fait remarquable ; le peuple ne se sent aucunement intéressé dans une lutte qui ne porte, en dernière analyse, que sur le mode de répartition des pouvoirs existants.



un calcul d'une étrange ineptie, s'il espère devenir populaire en se constituant le chevalier des gentilshommes et des tonsurés.

5° « Perfectionner le mouvement des grands » corps politiques créés par la Charte, a dit » ensuite Votre Majesté, mettre les différentes » parties de l'administration en harmonie avec » cette loi fondamentale, inspirer une confiance » générale dans la stabilité du trône et dans » l'inflexibilité des lois qui protègent les intérêts de tous ; tel est le but de mes efforts.

» Pour l'atteindre, deux conditions sont nécessaires, le temps et le repos. Nous ne devons » pas demander à des institutions naissantes » ce qu'on ne peut attendre que de leur entier » développement, et des mœurs qu'elles sont » destinées à former. »

Sire, Votre Majesté, par l'établissement de la Charte, a mérité l'immortelle reconnaissance de la nation française et de toutes les nations civilisées. Mais autant il serait injuste de ne pas dignement apprécier un tel bienfait, autant il est nuisible de s'en exagérer l'importance, ou plutôt d'en méconnaître la véritable nature.

La Charte a placé la nation française dans la vraie route du perfectionnement, dont elle s'était

constamment écartée depuis 1789. En outre, elle a donné les moyens d'introduire paisiblement et légalement toutes les améliorations qu'exige l'état présent de la civilisation. Enfin, elle a réformé l'ancien système politique aussi complètement qu'il est possible de le faire, jusqu'à ce que le nouveau système commence à se constituer. Mais c'est là que se borne son utilité.

Considérer la Charte comme étant elle-même ce système nouveau qui était, qui est encore à établir, et que la Charte est seulement destinée à préparer, me paraît, j'ose le dire, une erreur fondamentale qu'il importe au plus haut degré de rectifier, afin qu'on ne s'habitue pas à regarder la grande question politique comme résolue, quand elle n'est pas même nettement posée, ce qui est le plus grand obstacle à l'établissement d'un ordre de choses stable en France et en Europe. En un mot, la Charte n'est pas et ne saurait être une véritable constitution, dans l'acception philosophique de ce terme.

Cette assertion fondamentale sera le sujet d'un travail spécial que j'aurai l'honneur de soumettre plus tard à Votre Majesté. Je ne puis lui consacrer ici, comme aux autres questions que j'ai déjà examinées, qu'un développement peu

proportionné à son extrême importance. J'espère néanmoins que les considérations ci-dessous indiquées pourront éveiller l'attention de Votre Majesté sur cette donnée essentielle.

Sire, toute association d'hommes qui a un caractère déterminé, depuis la plus simple jusqu'à la plus composée, est nécessairement, ou militaire, ou industrielle, parce qu'il ne saurait exister de véritable association sans un but commun d'activité, et qu'il n'existe que deux buts d'activité possibles pour une collection d'hommes quelconque, comme pour un seul individu, savoir, ou la conquête ou le travail. Toute nation qui n'est pas nettement organisée pour l'un ou pour l'autre de ces deux buts ne forme point une véritable association politique ; elle n'est qu'une agrégation d'individus, qui n'a qu'un caractère bâtard.

Il n'y a donc que deux véritables constitutions possibles, répondant chacune à un but d'activité différent, la constitution militaire et la constitution industrielle, dont le choix est déterminé par l'état de la civilisation de chaque nation et de celles qui l'entourent. La Charte, qui n'est ni une constitution militaire, ni une constitution industrielle, parce qu'elle voudrait être à la fois

l'une et l'autre, n'est donc pas une vraie constitution.

La raison indique et les faits confirment que la constitution militaire est celle du premier état de la civilisation. Elle correspond nécessairement à l'état d'ignorance des lois de la nature, d'où résulte le défaut de moyens d'agir sur elle pour la modifier à l'avantage de l'homme. Mais à mesure que ces lois se dévoilent, et que cette action se développe, la société marche peu à peu, à l'ombre de la constitution militaire, qui se modifie graduellement, vers la constitution industrielle, véritable destination finale de l'espèce humaine civilisée.

Le moment où la constitution industrielle est mûre peut être fixé avec une certaine précision par cette double condition fondamentale : 1<sup>o</sup> Que, dans la très-grande majorité de la nation, les individus soient engagés dans des associations industrielles plus ou moins nombreuses, et liées entre elles deux à deux, trois à trois, etc., par des rapports industriels, ce qui permet d'en former un système général, en les dirigeant vers un grand but industriel commun, pour lequel elles se coordonnent d'elles-mêmes, suivant leurs fonctions respectives ; 2<sup>o</sup> que l'observation des

lois de la nature soit en pleine activité, relativement à tous les différents ordres de phénomènes qu'elle présente, ce qui permet d'unir les connaissances scientifiques particulières en système général de l'étude de la nature, correspondant au système général de l'action sur la nature. Quand une société en est à ce point, et qu'elle n'est pas entourée de nations purement militaires, elle touche à la constitution industrielle.

Telle est la marche générale de l'espèce humaine, réduite à son expression la plus simple, en ne tenant compte que des faits principaux, de ceux qui résultent de la nature même des choses, de laquelle, en dernière analyse, les lois politiques doivent dériver, tout aussi bien que les lois scientifiques, comme l'a si bien dit l'illustre Montesquieu.

Sire, en comparant au type général dont je viens d'esquisser les grands traits, la marche effective de la société en France, jusqu'à l'époque présente, on voit que, depuis l'affranchissement des communes et l'introduction de la culture des sciences d'observation en Europe, par les Arabes, elle a fait des progrès continus et toujours croissants vers le système industriel, et que le système militaire s'est désorganisé dans

la même proportion. Enfin la France est arrivée aujourd'hui au point de devoir prendre la constitution industrielle : car les conditions fondamentales ci-dessus énoncées sont aujourd'hui pleinement remplies.

En effet : 1° sur trente millions de Français, il y a vingt-neuf millions et demi d'industriels, formant entre eux différentes associations suffisamment étendues, et suffisamment combinées entre elles ; 2° l'observation de la nature est en pleine activité dans toutes ses branches ; l'astronomie, la physique, la chimie et la physiologie, qui est venue de nos jours couronner l'édifice scientifique. Enfin les nations qui entourent la France, sans avoir toutes satisfait au même degré qu'elle à ces deux grandes conditions, sont toutes néanmoins évidemment animées de la même tendance, elles sont dans la même période de leur civilisation.

Il résulte, Sire, des considérations précédemment énoncées, qu'il n'y a pas aujourd'hui, en France, d'autre constitution possible que la constitution industrielle. La Charte, qui évidemment n'est pas la constitution industrielle, ne peut donc passer pour une véritable constitution ; ou si l'on veut s'obstiner à lui donner

ce titre, c'est une constitution qui ne peut acquérir de solidité, puisqu'elle n'est pas celle que l'état de la civilisation nous impose aujourd'hui.

Sire, une constitution réelle ne peut jamais être inventée, elle ne peut être qu'observée. Le véritable pouvoir constituant ne peut être ni un roi, ni une assemblée ; c'est le philosophe <sup>1</sup> qui étudie la marche de la civilisation, et qui résume toutes les observations en une loi générale, laquelle devient principe constituant lorsqu'elle a été vérifiée par la masse des hommes éclairés. En un mot, la recherche des bases d'une constitution est, par sa nature, une fonction du pou-

1. On objectera peut-être, contre la conséquence tirée de cette assertion, que ce philosophe peut se trouver sur le trône, ou bien dans une assemblée législative. Je répondrai, quant au premier cas, que la capacité philosophique pourrait, sans doute, se rencontrer sur le trône, comme ailleurs, mais qu'elle y manquerait d'une éducation qui lui permit de recueillir les matériaux de ses observations, et d'une position sociale qui lui laissât la liberté de les coordonner. Quant au second cas, j'ajouterai qu'un philosophe peut certainement se trouver membre d'une assemblée législative, comme de toute autre société ; mais que cette qualité, bien loin d'être favorable à ses investigations politiques, leur oppose, au contraire, un très-grand obstacle, à moins qu'il ne joue dans l'assemblée aucun rôle actif, hypothèse qui détruirait l'objection proposée. Condorcet, qui fut, sans contredit, le philosophe le plus capable de la dernière moitié du dix-huitième siècle, fit plus de véritable politique après sa proscription par la Convention, que lorsqu'il en était membre influent.

voir spirituel, qui ne peut, en aucune manière, être remplie par le pouvoir temporel.

On pourrait montrer, par l'histoire, que les choses se sont toujours passées effectivement de cette manière, jusqu'à présent, quoiqu'il n'ait encore été question que de modifications plus ou moins profondes à l'ordre primordial. A plus forte raison doit-il en être ainsi, aujourd'hui qu'il s'agit d'une véritable constitution nouvelle.

Il n'est donc nullement étonnant que les prétendues constitutions inventées par les assemblées législatives de France, et l'imitation de l'une d'entre elles en Espagne, n'aient effectivement rien *constitué*. Il est de même très-naturel que la Charte, quoique conçue dans un esprit beaucoup plus expérimental, et, par conséquent, beaucoup plus sage, ne puisse rien constituer non plus. Ce dont il faudrait s'étonner à très-juste titre, ce serait qu'il en fût autrement, car cela serait absolument contraire à la nature des choses.

Qu'est-ce donc que la Charte, puisqu'elle n'est point une véritable constitution définitive ? C'est ce qu'il importe maintenant de préciser.



La Charte doit être envisagée comme une heureuse modification de l'ancien système politique, qui établit un ordre de choses provisoire et préparatoire, à l'abri duquel la société peut terminer paisiblement sa transition vers le système industriel et scientifique.

Quand le pouvoir royal et la nation auront vu, d'un commun accord, l'établissement de ce système comme étant le seul terme possible de la révolution, la plus grande difficulté sera, sans doute, vaincue, car l'état de crise cessera dès ce moment. Mais l'organisation du système n'en exigera pas moins beaucoup de temps, car une telle entreprise est lente, de sa nature, et à cause des travaux théoriques qu'elle exige, et à cause du changement qu'elle réclame dans les habitudes pratiques de presque toutes les classes, de celles qui doivent monter comme de celles qui doivent descendre. De là l'indispensable nécessité de la Charte, qui permet de travailler avec sécurité à la formation du nouveau système, de la mettre graduellement en activité, suivant le cours naturel des choses, et, par conséquent, de profiter peu à peu des avantages que doit engendrer ce système, avant même qu'il soit entièrement constitué.

De tels avantages sont certainement assez précieux pour mériter à la Charte et à son auguste fondateur l'attachement et la gratitude de la nation française. Ces deux sentiments ne sauraient perdre de leur force pour être motivés sur une appréciation réelle et positive de la Charte. Au contraire, à mesure qu'elle sera envisagée davantage sous son vrai point de vue, on sentira de plus en plus combien elle est exactement appropriée à l'époque présente, qui est véritablement une époque de transition. Le plus sûr moyen d'écarter ces jugements favorables serait précisément de persister à regarder la Charte comme étant la constitution définitive ; car, malgré que la nation n'aperçoive que d'une manière extrêmement vague le vrai caractère du système vers lequel la marche de la civilisation l'entraîne aujourd'hui, elle sent, d'une manière très-réelle, quoique obscure, que l'ordre établi par la Charte ne satisfait point ses désirs fondamentaux.

L'opinion que je viens d'émettre étant d'une grande importance, puisqu'elle embrasse la grande question politique dans sa généralité, je dois la fortifier par le plus de considérations distinctes qu'il me sera possible.

Je vais avoir l'honneur d'en indiquer sommairement quelques-unes à Votre Majesté, quoique je regarde celles déjà exposées comme suffisantes pour prouver à tous les esprits susceptibles de les approfondir, que la Charte n'est point une véritable constitution.

Sire, le premier article d'une constitution, le plus important de tous, est évidemment celui qui énonce le but vers lequel on se propose, par ce contrat, de diriger la société. Si ce but n'est pas complètement exposé, tous les autres articles, qui ne sont que réglementaires par rapport au premier, restent nécessairement dans le vague, et l'acte perd dès ce moment le caractère constitutif. Un notaire, dans la rédaction d'un contrat de société, a-t-il jamais oublié d'indiquer le but de l'association ?

Telle est, néanmoins, la grande lacune que présente la Charte. Nulle part le but de l'association n'y est seulement sous-entendu. Elle commence, comme toutes les constitutions imaginées depuis 1789, par exposer les droits des Français, qui ne sauraient être nettement déterminés qu'autant que le but de la société est établi d'une manière positive, puisque les droits de chaque associé ne peuvent être fondés que sur

les facultés qu'il possède, pour concourir au but commun, ainsi que cela se pratique dans toutes les associations particulières. Il est vraiment singulier qu'une chose dont la nécessité est aperçue de tout le monde pour des associations de trente ou de cent individus, ne soit conçue par personne quand ces individus s'élèvent au nombre de trente millions. Toute cette première partie de la Charte, qui est cependant la plus importante, puisqu'elle établit les principes, est une trop fidèle image du vague dans lequel sont encore plongées les idées politiques, et du fâcheux empire que la métaphysique conserve encore sur les esprits.

Aussi voyons-nous que, par cette absence de caractère déterminé, si remarquable dans la Charte, et qui résulte de ce que le but d'activité de la société et du gouvernement n'y est nullement indiqué, soit explicitement, soit implicitement, on peut la faire servir à organiser la société dans les sens les plus opposés. On peut l'employer au rétablissement du système féodal et théologique dans toute sa pureté ; il suffit pour cela de substituer au mot *Chambre* le mot *État*, ce qui est en soi fort indifférent, et de donner au mot *religion de l'État* toute son acception na-

turelle. Certes, si la nation n'avait pas de moyens plus réels de s'opposer à ces vaines tentatives que des argumentations fondées sur la Charte, elle devrait se tenir pour battue, au moins sous le rapport logique. En second lieu, la Charte peut être mise en activité de manière à préparer l'organisation du système industriel et scientifique ; car rien, dans son texte, ne contredit formellement cette direction : telle est même, comme je crois l'avoir prouvé, sa véritable destination, telle est la seule manière saine de la vivifier, la seule qui convienne aux intérêts de la maison de Bourbon et à ceux de la nation française. Mais, quoi qu'il en soit, il faut convenir que c'est une singulière constitution, celle qui peut, à volonté, être conçue comme rétablissant l'ancien régime, ou comme préparant le régime industriel. La seule possibilité d'une telle souplesse suffirait pour prouver que la Charte n'est point une vraie constitution.

Sire, il est possible de se convaincre d'une manière directe, et indépendamment des considérations indiquées jusqu'ici, que la Charte ne peut point être envisagée comme une constitution définitive et durable ; car la Charte n'est évidemment, dans son ensemble et dans ses

dispositions les plus essentielles, que la constitution anglaise, telle qu'elle est fixée depuis 1688. Elle est donc, sous ce rapport, jugeable par l'expérience.

Je commence d'abord par observer que, en Angleterre comme en France, et, en général, dans toute l'Europe occidentale, le régime parlementaire ne saurait être le régime définitif, et qu'il ne peut que servir de transition vers le système industriel, que la société est appelée à établir aujourd'hui. Les motifs sur lesquels j'ai fondé cette opinion pour la France sont, en effet, applicables à toutes les nations parvenues à la même époque de leur civilisation, et principalement à l'Angleterre.

L'Angleterre, par différentes causes qui tiennent presque toutes, en dernière analyse, à l'isolement où la place sa position géographique, a pu arriver à cette modification du système féodal et théologique, qu'on appelle le régime parlementaire, plutôt que la France, et quoique dans un degré de civilisation très-inférieur à celui où la France se trouve aujourd'hui. Il en est résulté que ce régime a pu avoir, en Angleterre, une durée qui a pu le faire prendre pour un régime définitif. Mais la circonstance que je viens

d'indiquer ne change rien à la nature essentielle du régime parlementaire, qui est d'être intermédiaire et transitoire. Il en sera seulement résulté, pour l'Angleterre, que la transition y aura été plus longue qu'en France, comme cela devait être, ayant commencé dans un degré de civilisation inférieur, à une époque où la tendance continue de l'espèce humaine civilisée vers la constitution industrielle n'était point encore assez prononcée.

Du reste, cette conclusion est directement confirmée par l'observation ; car, aujourd'hui, tous les hommes qui ont considéré d'une manière approfondie l'état civil et politique de l'Angleterre, envisagé sous les rapports les plus essentiels, et surtout sous celui de la répartition de la propriété, sont généralement convaincus que la constitution anglaise touche au terme de son existence. Il serait singulier qu'on espérât consolider en France la constitution anglaise, à l'époque où elle tend évidemment vers sa chute, en Angleterre même.

Il me reste actuellement à faire voir que les causes qui ont maintenu, en Angleterre, le régime parlementaire, n'existent point en France, et que, par conséquent, ce régime ne peut pré-

tendre ici même à cette permanence secondaire qu'il a pu avoir chez nos voisins, et qui est encore bien inférieure à celle d'un véritable système définitif.

On ne saurait trop le répéter, car c'est sur ce principe que repose toute la saine politique, une constitution n'est durable qu'autant qu'elle est, dans ses éléments essentiels, l'expression de l'état de la société, à l'époque où elle s'établit. On ne crée point une force politique, on l'enregistre au nombre des puissances dirigeantes, quand elle a acquis un développement civil suffisant, ou bien elle s'enregistre alors d'elle-même ; voilà tout. Cette reconnaissance, ou, si l'on veut, cette légitimation des forces prépondérantes qui existent dans une société à chacune des époques importantes de la civilisation, est ce qu'on appelle sa constitution, qui, sans cela, serait purement une rêverie métaphysique.

La constitution anglaise a été conforme à ce principe puisé dans la nature même des choses, et c'est pour cela qu'elle a pu être solide, tant que l'état de civilisation auquel elle correspondait n'a pas été essentiellement changé. Mais c'est par la même raison que la Charte ne peut obtenir une véritable solidité, autrement que



comme constitution provisoire, parce qu'elle traite comme des forces politiques réelles des éléments qui n'ont aucune racine dans l'état de la société. Il est aisé de s'en convaincre en considérant les éléments politiques qui, avec le pouvoir royal et les communes, concourent à former la constitution anglaise. Je me bornerai ici à indiquer cette observation pour les deux plus importants de ses éléments.

Sire, la prépondérance de l'Église anglicane sur les autres communions religieuses, et son existence sous la forme d'une corporation, dont le Roi est le chef, sont, incontestablement, un des principaux soutiens de la constitution anglaise. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment Henri VIII, prenant la réforme de Luther à son origine, et avant qu'elle eût porté tous ses fruits, a pu parvenir, non à empêcher, mais du moins à retarder la désorganisation de l'ancien pouvoir spirituel, par une combinaison qui eût été impraticable un peu plus tard. Il suffit d'observer ici le fait, et de reconnaître l'importance qu'il a eue pour la solidité de la constitution anglaise. Or, existe-t-il, en France, aucun appui de ce genre ?

La Charte a bien posé en principe que le ca-

tholicisme est la religion de l'État. Cela devrait être un fait pour avoir une valeur politique ; mais il est évident que ce n'en est pas un. Il n'y a point de *religion de l'État* dans un pays où les idées théologiques, livrées depuis longtemps à la critique, ont perdu la presque totalité de leur influence. Or, avant de prétendre à se faire un appui de l'ancien pouvoir spirituel, il faudrait être parvenu à le reconstituer, ce qui, par l'état actuel des lumières, est une entreprise absurde et chimérique. Bonaparte a eu l'intention de se faire pape en France, à l'imitation d'Henri VIII, en Angleterre, comptant donner ainsi une grande solidité à son pouvoir. C'était évidemment prendre l'œuvre à rebours, et commencer par où il fallait finir, en supposant même qu'il fût possible de rendre au pouvoir théologique son ancienne suprématie.

Le pouvoir du clergé, à son origine, avait pour base fondamentale la grande supériorité de ses lumières sur celles des autres classes ; depuis que cette supériorité a disparu, et, certes, ce n'est pas d'hier, la puissance théologique a été sapée dans ses fondements ; car il est dans la nature même des choses que le pouvoir spirituel appartienne à la classe la plus éclairée.

Le seul pouvoir spirituel qui puisse aujourd'hui se constituer est celui des savants, qui correspond à la constitution industrielle, et dont les bases ont été établies de la manière la plus inébranlable par les progrès continus des sciences d'observation depuis les Arabes.

Si donc il est vrai qu'il n'y a point réellement de pouvoir spirituel dans le régime établi par la Charte, et s'il est évident qu'il ne saurait exister de véritable constitution sans pouvoir spirituel, comment penserait-on que la Charte puisse être une vraie constitution ? Comment espérerait-on même qu'elle pût avoir seulement la solidité de la constitution anglaise, quand elle manque d'un des éléments fondamentaux de celle-ci ?

Sire, la Chambre des lords est encore une des principales puissances qui concourent au maintien de la constitution anglaise. Mais la Chambre des lords n'est une véritable force dans l'État que parce qu'elle en est une, et une très-grande dans la société, ce qui résulte de plusieurs causes, et surtout de la concentration des principales propriétés territoriales entre les mains de ses membres, maintenues dans les mêmes familles par des lois féodales qui en préviennent la dispersion. Ce pouvoir intermédiaire n'eût

évidemment jamais été un auxiliaire vraiment efficace pour la royauté s'il n'eût possédé une puissance distincte et indépendante. Ce n'est en vertu d'aucune théorie d'équilibre politique arrangée d'avance que la Chambre des lords a été admise au nombre des éléments essentiels de la constitution anglaise ; c'est uniquement en vertu d'un fait, et les théories n'ont été imaginées qu'après coup. La Chambre des lords est tout naturellement entrée dans la constitution anglaise, parce que la classe des lords étant, à l'époque où cette constitution s'est fixée, une des forces civiles prépondérantes en Angleterre, on ne pouvait pas ne point l'admettre au nombre des pouvoirs politiques.

Si l'on juge la Charte d'après ces principes, qui ne sont que l'expression des faits, on reconnaît que sous ce rapport, comme sous celui que j'ai considéré tout à l'heure, elle manque de bases réelles. Qu'est-ce qu'une Chambre des pairs dans un pays où il n'y a plus de féodalité, et où la propriété territoriale n'est plus concentrée depuis très-longtemps dans un petit nombre de familles ? Qu'est-ce que des pairs dont l'existence n'est fondée que sur les pensions ou les places que le pouvoir royal leur accorde ? C'est

une force dérivée qu'on prend pour une force propre. Il n'y a en France, ni la pairie anglaise, ni aucun des éléments susceptibles de la créer. La Chambre des pairs ne peut passer chez nous que pour une extension du conseil d'État, qui n'ajoute pas plus que celui-ci à la force de la royauté, et qui produit plutôt un effet contraire, puisque la royauté, au lieu de recevoir, est obligée de donner. Aussi la Chambre des pairs ne joue-t-elle qu'un rôle absolument insignifiant et presque ridicule ; elle n'a et ne peut avoir aucune importance politique <sup>1</sup>, à peine s'aperçoit-on de son existence. Tous les débats ont lieu entre la royauté et les communes uniquement, parce qu'il n'existe effectivement aujourd'hui de véritables forces en France, que la royauté et les communes. Conserver ou supprimer la Chambre des pairs est une mesure à peu près également indifférente sous le rapport politique et qui n'offre quelque intérêt que sous le rapport financier, à cause des cinq ou six millions que la nation est obligée de payer tous les ans pour faire subsister ces lords par hypothèse.

1. M. de Montlosier a très-clairement exposé ce fait dans son dernier ouvrage.

Afin de compléter cet examen et en même temps de le résumer, je suppose qu'on demande à un publiciste anglais quelconque, et particulièrement à quelqu'un des membres du cabinet, ce que deviendrait la constitution anglaise, si on y faisait les changements suivants :

Priver le Roi de la qualité de chef de l'Église anglicane, et détruire la suprématie de cette Église ;

Enlever des Chambres le banc du Roi, ne plus y admettre les juges en leur qualité de juges, abolir les coutumes féodales dans toute l'Angleterre, abroger toutes les anciennes lois civiles, et faire de nouveaux codes pour toutes les parties du pouvoir judiciaire ;

Oter aux anciennes pairies les fortunes territoriales dont elles jouissent depuis une époque antérieure à la révolution anglaise ;

Supprimer les *bourgs pourris*, et répartir avec équité la représentation dans la Chambre des communes ;

Il n'est pas un seul publiciste anglais qui ne déclarât formellement que de pareilles suppressions ôteraient à la constitution anglaise toute sa force et toute sa solidité.

Comment donc peut-on imaginer que la Charte,

qui n'est autre chose que la constitution anglaise, et qui manque de tous les appuis précédemment indiqués, puisse acquérir de la solidité et devenir une constitution durable ?

Sire, d'après les différentes considérations que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Majesté dans cet article, il me paraît démontré que la Charte ne peut nullement être envisagée comme une constitution durable et définitive. L'ordre de choses qu'elle établit ne doit être conçu que comme un régime provisoire, ayant pour objet de faciliter la transition de la société vers la constitution industrielle, la seule qui puisse aujourd'hui se consolider.

Cette manière d'envisager la Charte, bien loin de devoir alarmer Votre Majesté, est, au contraire, la seule qui puisse amener les peuples dans une direction saine et conciliante, car les peuples sentent, par une sorte d'instinct, que la Charte n'est pas ce nouveau système politique dont ils éprouvent si vivement le besoin sans en comprendre nettement la nature. Ils sont portés par cette ignorance à chercher, dans des modifications encore plus grandes de l'ancien système politique, ce qu'ils ne peuvent réellement trouver que dans l'organisation du système

industriel et scientifique. Leurs esprits se trouvent donc naturellement engagés dans une direction hostile, plus ou moins fortement prononcée, à l'égard de la Charte. Si, au contraire, l'opinion qui fait concevoir la Charte comme un moyen nécessaire de transition vers la constitution industrielle devenait dominante, les peuples sentiraient immédiatement que si la Charte ne remplit pas les conditions qu'ils exigent dans le régime définitif, objet de leurs désirs, elle satisfait parfaitement à toutes celles qu'ils peuvent demander pour l'ordre de choses provisoire destiné à préparer ce régime.

« 6° Nous ne devons pas demander à des institutions naissantes ce qu'on ne peut attendre » que de leur entier développement et des mœurs » qu'elles sont destinées à former.

» Jusque-là, sachons reconnaître que, dans » les affaires publiques, la patience et la modération sont aussi des puissances, et celles de » toutes qui trompent le moins. »

La pensée contenue dans ce passage appelle naturellement une observation importante, que je vais avoir l'honneur de soumettre en peu de mots à la critique éclairée de Votre Majesté.

Sire, l'objet de ce passage a été sans doute



d'engager la nation française à supporter avec patience le malaise politique dont elle est accablée, et à attendre avec modération de l'entier développement de la Charte l'accomplissement de ses vœux.

Le négociant qui vient d'expédier un navire pour le commerce de l'Inde ne s'attend pas à obtenir de suite les bénéfices que son entreprise doit lui procurer. Quelque pressé qu'il puisse être d'en jouir, il sait qu'une telle expédition exige du temps, et il prend patience jusqu'à ce que le terme naturel soit arrivé. Mais si le vaisseau, chargé depuis longtemps, restait dans le port pendant des mois entiers, malgré que le vent fût favorable, ou, à plus forte raison, si les conducteurs du navire, après s'être mis en mer, prenaient une route absolument opposée à celle de l'Inde, conviendrait-il d'exhorter le négociant à prendre son mal en patience, et à attendre paisiblement qu'une entreprise aussi mal conduite eût atteint son succès ? Et, si son existence toute entière s'y trouvait attachée, un tel langage serait non-seulement absurde, mais cruellement dérisoire.

Tel est, néanmoins, le point de vue véritable sous lequel la marche insensée du ministère a

présenté l'exhortation adressée par Votre Majesté à la nation française, dans le passage cité, exhortation qui, à l'envisager abstraitement, n'offre rien que de raisonnable.

Que la royauté se place à la tête du mouvement général qui pousse aujourd'hui la société vers l'établissement du système industriel et scientifique, et alors une vaste carrière d'améliorations larges, évidentes et assurées, dont plusieurs peuvent être très-prochaines, s'ouvrant aux yeux de la nation française, elle distinguera parfaitement d'elle-même les perfectionnements immédiatement praticables, de ceux que peut seul amener l'entier développement de ce système. Mais, si le ministère persiste dans ses folles tentatives pour rétablir le système féodal et théologique, la nation aura bien sans doute le droit d'en témoigner de l'impatience et même de l'indignation. Bien loin que, sous ce rapport, le peuple français ait manifesté des dispositions blâmables, il a mérité, j'ose le dire, des hommages de reconnaissance de la part de la royauté pour la patience et la modération vraiment admirables, avec lesquelles il a supporté depuis six ans les fâcheuses conséquences de l'incapacité ministérielle, soutenu par la seule espérance que

le pouvoir royal ouvrirait enfin les yeux sur l'ineptie de ses conseillers. Votre majesté, je le dis sans hésiter, n'a pas rendu assez de justice, dans son discours, à cette sage et généreuse disposition. La nation française a été patiente, modérée et confiante, beaucoup plus même que la royauté n'avait le droit de l'exiger d'après la conduite du ministère. Mais le ministère se souviendra peut-être que toute patience a des bornes, et il s'arrêtera avant d'avoir comblé la mesure.

Le passage ci-dessus rapporté peut être considéré sous un second point de vue, encore plus important.

Votre Majesté paraît persuadée, suivant ce passage, que la patience et la modération sont les puissances politiques sur lesquelles il faut compter principalement. Je ne crains pas d'avouer que cette opinion me semble erronée, parce que ces forces sont, de leur nature, purement passives, et, par là même, tout à fait disproportionnées avec l'état présent des choses qui exige que les puissances les plus essentiellement actives soient mises en jeu, autant pour l'intérêt des rois que pour celui des peuples.

Quand une société cesse d'être active dans une certaine direction, il faut qu'elle le devienne dans

une autre ; car le premier besoin d'une nation quelconque, et surtout de la nation française, est l'activité. Les Français ont été vivement exaltés dans le sens militaire, sous la domination de Bonaparte ; il faut les exalter aujourd'hui encore plus vivement dans le sens industriel ; et, certes, rien n'est plus facile. C'est le seul moyen de détruire les souvenirs de gloire qu'ils attachent encore à cette époque rétrograde, et sur lesquels est fondée, en grande partie, l'influence que la faction ennemie de votre dynastie exerce encore sur les esprits.

Les hommes prudents et modérés ont fait beaucoup de mal pendant la révolution, parce qu'ils ont laissé prendre aux ambitieux et aux intrigants un ascendant qu'ils eussent rendu impossible en déployant une énergie égale à celle des factieux. Cette triste expérience a pleinement confirmé cette vérité déjà surabondamment prouvée par la connaissance de l'homme, et par l'histoire de tous les temps : pour résister avec une entière efficacité, il faut opposer activité à activité. Ainsi, dans les affaires publiques, encore plus que dans les affaires privées, la patience et la modération, bien loin d'être « les puissances qui trompent le moins », sont, au contraire celles qui

trompent le plus, parce qu'on les suppose ordinairement susceptibles d'une très-grande force de résistance qu'elles n'ont pas et qu'elles ne sauraient avoir.

Aujourd'hui, il est certain que l'apathie politique des industriels et des savants est précisément le plus grand obstacle à l'établissement d'une tranquillité durable, celui qu'il est le plus urgent de surmonter. Il en résulte, en effet, que la direction de l'opinion nationale se trouve encore appartenir nécessairement aux gens incapables, aux ambitieux, et aux intrigants, qui sont encore les seuls actifs. Les industriels et les savants ne se réservent d'autre droit que celui de critiquer le plan arrêté par ceux-là, ce qui ne peut évidemment aboutir à rien tant qu'ils ne s'investiront pas eux-mêmes de la direction de la cause nationale, c'est-à-dire de la leur.

Ainsi, bien loin que Votre Majesté doive compter sur la patience et la modération comme puissances politiques, elle doit, au contraire, regarder comme un véritable fléau l'inactivité politique de la masse de la nation. La mesure la plus efficace qu'elle puisse adopter en faveur de son auguste dynastie, c'est de déterminer, en se plaçant à leur tête, les savants et les indus-

triels à devenir actifs sous le rapport politique, car eux seuls peuvent rendre vains les projets des factieux.

Entre la chute d'un système et l'établissement d'un autre, il y a nécessairement une époque plus ou moins longue d'inactivité politique. Mais se représenter comme permanent cet état de transition, se figurer que la nation française puisse se reposer tranquillement dans la nullité politique, est évidemment une erreur, et une erreur très-grave. La nation française éprouve le besoin de jouer un premier rôle en Europe, et c'est dans la direction industrielle et scientifique qu'elle tend à le jouer. Tant que l'ordre politique ne sera point conforme à cette tendance nationale, la société sera nécessairement dans un état de crise.

7° Votre Majesté a terminé son discours en annonçant que, d'après son espérance, « cette » session achèvera l'ouvrage heureusement commencé par la session dernière. »

Le ministère n'a que trop exactement accompli cette partie des promesses faites par Votre Majesté.

Dans la session dernière, il avait clairement manifesté l'intention de devenir le don Quichotte

des gentilshommes et des tonsurés. Il avait établi pour eux les moyens de se trouver en majorité dans la chambre dite des communes, et il leur avait assuré, en outre, ce monopole de la discussion, si indispensable à la débilité et à l'impopularité de cette faction. Dans la session actuelle, le ministère est sorti des mesures simplement préparatoires ; il a commencé ses tentatives directes pour organiser la machine politique dans le sens féodal et théologique.

C'est dans ce but, que le ministère a fait rendre une ordonnance sur l'instruction publique, dont la tendance évidente est de donner au clergé la direction de l'éducation nationale, et qu'il a proposé une loi sur les municipalités, dont l'objet manifeste est de mettre les gentilshommes, les fonctionnaires publics, les légistes, les propriétaires oisifs, en un mot, toute la troupe des non-producteurs, à la tête des communes de France. Il me reste à appeler un instant l'attention de Votre Majesté sur ces deux grands actes de folie.

Sire, l'éducation nationale est la fonction spéciale du pouvoir spirituel. Or, ce n'est point en vertu d'une ordonnance, ni d'une loi, ni d'une charte quelconque, qu'une classe d'hommes

peut devenir pouvoir spirituel ; c'est uniquement par la supériorité de ses lumières. Telle a été, effectivement, dans l'origine, la base de la puissance du clergé. Mais, depuis longtemps, cette supériorité s'est complètement dissipée, et elle a passé tout entière du côté des savants, qui possèdent seuls aujourd'hui toutes les connaissances réelles existantes. C'est là un fait que toutes les ordonnances, et même toutes les constitutions possibles ne sauraient changer. Ainsi, le pouvoir spirituel est réellement entre les mains des savants, ce qui est clairement vérifié par l'observation, puisqu'il est constant qu'eux seuls aujourd'hui ont le pouvoir de commander à la croyance universelle. Une ordonnance raisonnable sur cette matière ne doit avoir pour objet que de reconnaître solennellement ce fait, au lieu de lutter contre lui, et d'en adopter ou plutôt d'en régulariser l'inévitable conséquence, en confiant aux savants la direction suprême de l'éducation nationale.

Des hommes dont le faux esprit est constamment occupé à combiner des éléments qui s'excluent comme appartenant à des systèmes différents, pensent qu'il faut tout concilier en accordant aux savants la partie de l'éducation re-



lative aux connaissances positives, et en laissant au clergé l'enseignement de la morale. Qu'un tel état de choses ait pu et même ait dû exister transitoirement entre l'époque de la décrépitude de l'ancien pouvoir spirituel et celle de la maturité du nouveau, cela était inévitable, et c'est un des deux grands traits de cette profonde anarchie dans laquelle a dû se trouver la société depuis la décadence de l'ancien système politique, jusqu'à la constitution finale du nouveau. Mais qu'un désordre aussi fondamental soit conçu comme un état permanent et régulier de la société, cela est étrangement absurde. En thèse générale, il est monstrueux que l'enseignement de la morale et celui des connaissances positives soient confiés à des corps différents ; car il est monstrueux <sup>1</sup> que les ignorants soient chargés de conduire les gens éclairés. La pre-

1. Pour percevoir cette monstruosité dans tout son jour, on peut se figurer le cas où le jeune élève d'un collège est plus instruit que l'aumônier chargé de lui enseigner la morale. Si ce cas ne se réalise point dans nos collèges, vu la pauvre éducation que la jeunesse y reçoit, du moins arrive-t-il couramment, dans les hauts établissements d'instruction, tels que l'École Polytechnique, l'École Normale, etc. D'ailleurs, un fait parfaitement analogue a lieu dans toutes les églises chaque jour de prédication.

mière condition pour commander la croyance à des préceptes est la conscience intime, dans celui qui les reçoit, de la supériorité des lumières de celui qui les donne. Une seconde condition, dont la nécessité est encore plus évidente, est la moralité constatée du corps enseignant ; et le clergé a depuis longtemps perdu toute influence sous ce second rapport, comme sous le premier, parce qu'il s'est dépouillé du caractère chrétien pour prendre le caractère rétrograde.

Sire, l'éducation nationale doit aujourd'hui se reconstituer, entre les mains des savants, sur un plan entièrement neuf. Le ministère pouvait se couvrir de gloire en mettant en activité cette belle et noble entreprise, la seule de ce genre qui puisse ne pas être éphémère. Il a préféré se couvrir de ridicule, en s'efforçant de rétablir, au profit des tonsurés, le plan d'éducation fait pour le quatorzième siècle.

Le projet de loi sur les municipalités donne lieu à des observations essentiellement analogues aux précédentes. On peut dire que, par cette mesure, le ministère s'est constitué en opposition avec un grand fait temporel, comme, par la précédente, avec un grand fait spirituel.

Dirigé par un esprit superficiel, ébloui d'une

puissance éphémère, n'ayant jamais mesuré la véritable force du pouvoir, ne s'étant jamais élevé jusqu'à l'idée que cette force n'a d'effet durable qu'autant qu'elle est en rapport avec l'ordre intérieur de la société, tel qu'il résulte de l'état de la civilisation, le ministère a imaginé qu'il suffisait de déclarer par une ordonnance que telle classe d'hommes serait les *notables* de la nation, pour qu'elle le fût effectivement. Dès lors, partant du principe, juste en lui-même, que l'administration municipale doit être confiée aux *notables*, il a conçu la pensée de la mettre entre les mains des gentilshommes, des fonctionnaires publics, des légistes, et des propriétaires oisifs, en les proclamant, de sa propre autorité, les *notables* de la nation française. A l'observation d'un fait, il a substitué l'énonciation de sa faible volonté.

Si un projet aussi extravagant pouvait se réaliser pendant quelque temps, l'administration municipale qui, par sa nature, doit être de toutes la plus populaire, se trouverait abandonnée à des hommes qui n'exercent sur le peuple aucune influence réelle et permanente, et qui n'ont aucun moyen d'obtenir sa confiance. Cette administration serait donc beaucoup plus mal organisée

qu'elle ne l'a été depuis l'affranchissement des communes, il y a six siècles ; heureusement que la monstruosité de quelques conséquences pareilles ouvrira, sans doute, les yeux de la royauté sur l'absurdité du principe de conduite adopté par le ministère.

Sire, dans une nation composée de vingt-neuf millions et demi de producteurs, contre cinq cent mille non-producteurs, il est aisé de décider dans laquelle de ces deux classes doivent être choisies les administrations municipales, parce qu'il est facile de déterminer où sont les véritables *notables*. Les gentilshommes, les fonctionnaires publics, les légistes et les propriétaires oisifs, malgré toute l'importance qu'ils se croient et qu'on leur suppose ordinairement, ne sont nullement *notables* sous quelque rapport qu'on les considère aujourd'hui. Ces classes ne possèdent aucune des supériorités sociales véritables, ni celle de la force physique, ni celle même des richesses, ni celle de l'intelligence et des lumières ; elles n'ont aucune action sur le peuple, qui voit en elles, par son instinct naturel, une troupe de frelons coalisés contre les abeilles. Sous quel rapport seraient-ils donc *notables* ? Il n'y a pas, aujourd'hui, en France, d'autres *notables*, à

l'exception des savants et des artistes, que les chefs<sup>1</sup> des travaux de culture, de fabrication et de commerce. C'est en eux que se trouve exclusivement la puissance d'agir sur le peuple, parce que c'est à eux que le peuple est habituellement subordonné dans ses relations journalières.

De ce fait incontestable résulte immédiatement la nécessité de prendre dans ces dernières classes les administrations municipales. La nature des choses ne permet pas, à cet égard, la liberté du choix, parce qu'elle fixe très-précisément la condition à laquelle il faut satisfaire, sous peine de nullité. Cette condition évidente est qu'une administration, destinée essentiellement à agir sur le peuple d'une manière directe, doit être confiée aux hommes qui exercent le plus d'influence sur lui. Agir autrement, c'est constituer l'ordre politique en opposition avec l'ordre social ou civil, ce qui est impossible pour un temps durable. Toute la discussion ne peut donc porter que sur la question de savoir quels sont les hommes qui exercent le plus d'in-

1. J'entends ici par *chefs* des différents travaux, tous les industriels qui ne sont pas purement *ouvriers*, c'est-à-dire exécutants, et qui prennent une part plus ou moins grande à la direction des travaux.

fluence sur le peuple. Amenée à ces termes, la solution se présente d'elle-même, à moins qu'on ne fasse intervenir la ténébreuse métaphysique dans une recherche qui se réduit naturellement à la simple observation d'un fait.

Il me reste, Sire, à présenter sommairement à Votre Majesté le résultat commun des différentes considérations exposées dans cette adresse.

Le plan général de politique adopté par le ministère, et même par les cabinets de tous les rois de l'Europe, unis pour le suivre en commun, est radicalement absurde dans toutes ses parties, parce qu'il imprime aux gouvernements une tendance directement opposée à celle de la civilisation européenne.

Ce plan est encore plus funeste aux intérêts de votre auguste dynastie, dont il compromet le sort de la manière la plus imminente, qu'à ceux de la nation française, dont la cause est, par elle-même, assez robuste pour braver toutes les conséquences de l'ineptie ministérielle, quelque fâcheuses qu'elles puissent être.

Il alimente continuellement l'influence de la faction dirigée par la noblesse de Bonaparte, dont l'ascendant sur l'opinion nationale s'accroît

de jour en jour, suivant une déplorable progression, à mesure que le ministère fait de nouveaux efforts en faveur des gentilshommes et des tonsurés.

Enfin (et ce trait seul suffirait pour faire apprécier un plan aussi insensé), il est même absolument contraire aux vrais intérêts de la poignée de factieux pour lesquels il est combiné, et dont le parti le plus sage serait de se renfermer dans leur nullité naturelle. En les laissant se livrer, dans leur débile fureur, à la poursuite de leurs projets chimériques, le ministère leur prépare involontairement le sort de l'insecte téméraire qui ose agacer le lion.

Le vice fondamental de ce plan consiste à donner pour appuis à la royauté, des classes caduques, qui n'ont plus aucune force réelle, qui empruntent au pouvoir royal toute leur prépondérance factice, et qui, par conséquent, au lieu d'être pour lui des soutiens, sont, au contraire, de véritables charges; et des charges très-difficiles à supporter, vu l'entière impopularité de ces classes, ou plutôt l'extrême aversion qu'elles inspirent au corps de la nation. Il en résulte nécessairement, comme conséquence générale, que ce plan, bien loin de pouvoir ter-

miner la crise profonde dans laquelle la société se trouve plongée, tend de la manière la plus directe, à la prolonger et à l'aggraver de plus en plus, à lui conserver le caractère anarchique, en séparant de plus en plus les uns des autres les peuples et les rois.

Le seul principe de conduite qui puisse terminer la crise, le seul donc qui soit conforme aux vrais intérêts des rois autant qu'à ceux des peuples, consiste à donner pour appuis à la royauté, et à mettre immédiatement en activité politique, les forces sociales qui sont aujourd'hui devenues prépondérantes ; en un mot, placer la royauté à la tête du mouvement irrésistible qui entraîne la société actuelle vers le système d'organisation qui établira un nouveau pouvoir spirituel entre les mains des savants, et un nouveau pouvoir temporel entre les mains des chefs des travaux industriels.

L'espèce humaine civilisée a toujours tendu vers ce système, depuis sa première enfance, mais spécialement depuis l'affranchissement des communes et l'introduction des sciences positives en Europe par les Arabes. A partir de cette époque mémorable, à laquelle on doit rapporter l'origine directe du système industriel et



scientifique, l'ordre intérieur de la société s'est établi sur cette base par degrés insensibles. Cette organisation civile, ou élémentaire, est aujourd'hui pleinement effectuée dans les pays les plus civilisés, et particulièrement en France. Le moment est enfin arrivé de travailler directement à la constitution politique, ou générale, du nouveau système. La sagesse conseille aux rois de se faire les chefs de cette entreprise, afin qu'elle ne s'opère point sans eux et malgré eux.

Il a fallu, j'ose le dire, des méditations longtemps prolongées sur la marche de la civilisation, pour s'élever à cette vue générale, qui lie et qui domine tous les faits. Mais, une fois trouvée, le plus simple bon sens suffit pour en reconnaître la vérité, tant elle est en harmonie avec l'état réel des choses. Le jugement à porter se réduit, pour ainsi dire, à une simple question de statistique.

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur le tableau statistique de la France démontre, en effet, avec une parfaite évidence, que les masses d'hommes organisés entre eux d'après le système industriel et scientifique possèdent, à un degré immense, sur leurs adversaires, toutes les supériorités réelles ; celle du nombre, celle de la force phy-

sique, celle des richesses, celle de la capacité administrative, celle de la moralité, celle enfin si décisive de l'intelligence et des connaissances positives acquises. Un résultat aussi frappant montre combien il est absurde que cette immense majorité soit contrariée dans sa marche par les autres classes de la population, combien il serait contraire à la nature des choses que ce surplus faible et parasite conservât plus longtemps la direction d'une société avec laquelle il n'a rien d'homogène.

Sire, la conclusion générale de cet écrit est donc que Votre Majesté doit s'investir du caractère de roi fondateur du système industriel et scientifique, et mettre en activité, le plus promptement possible, le travail théorique et pratique nécessaire pour développer la constitution politique de ce système, en regardant la Charte comme un règlement provisoire, destiné uniquement à gouverner la société pendant tout le temps que durera cette transition, ainsi que je crois l'avoir prouvé dans la partie de cette adresse relative à la Charte.

Le motif qui empêche Votre Majesté d'adopter un plan de conduite aussi évidemment dicté par la nature même des choses, c'est, d'abord,

l'ignorance où sa position la retient nécessairement du véritable état de la société ; c'est, en second lieu, la persuasion naturelle de l'extrême difficulté de cette grande entreprise. Mais il est aisé de détruire cette dernière objection.

Sire, en tout temps, en tout pays, ce qui est difficile, ce n'est pas de suivre en la dirigeant la tendance générale d'une société, quelque grandes que puissent être les innovations qu'elle provoque ; c'est de faire marcher une nation dans un sens contraire à celui dans lequel elle est poussée par l'effet de sa civilisation ; car, dans le premier cas, on a pour soi toutes les forces politiques principales, et, dans le second, on les a toutes contre soi.

Ce qui était difficile à l'époque de l'origine du christianisme, ce n'était pas de faire triompher la religion chrétienne ; c'était, au contraire, d'empêcher la chute du polythéisme, arrivé depuis longtemps à sa décrépitude. Voilà ce qui était si fortement impraticable, que le talent et la puissance de l'empereur Julien, du maître de l'univers alors connu, employant toutes ses forces dans cette malencontreuse direction, n'ont pu en venir à bout.

Ce qui était difficile lorsque Luther a quitté sa

cellule pour prêcher la réforme du catholicisme, ce n'était pas de détruire la puissance papale, quelque grande qu'elle fût en apparence ; c'était, au contraire, de prolonger l'empire d'un pouvoir déjà ruiné dans ses bases depuis deux siècles. Cela était tellement impossible, que tous les efforts des papes, secondés par tout le pouvoir de Charles-Quint et de ses successeurs, et par toute l'habileté des Jésuites, y ont complètement échoué, même dans la plupart des pays qui ont continué à s'appeler catholiques.

Ce qui est difficile, aujourd'hui, ce n'est pas de constituer le système industriel et scientifique, préparé par tous les progrès de la civilisation dans les siècles antérieurs ; c'est, au contraire, de l'empêcher de se constituer, c'est de rétablir le système féodal et théologique, sapé dans ses fondements depuis six siècles, et successivement détruit dans toutes ses parties pendant cette période, d'une manière si complète, que la génération présente cherche vainement dans les débris de ce système une voie pour se faire une faible image de ce qu'il était. Voilà ce qui est non-seulement difficile, mais absolument chimérique, et au-dessus de tout pouvoir humain.

Cette impossibilité est telle que Bonaparte, avec les moyens immenses dont il a disposé, et favorisé par les circonstances qui pouvaient le mieux secónder ses efforts, si un tel dessein eût été susceptible de succès, a succombé dans cette entreprise, quoiqu'il y eût appliqué toutes ses forces, avec toute la profondeur d'intelligence qui était compatible avec la médiocrité d'une telle conception.

Le ministère actuel, qui se traîne honteusement sur les traces de Bonaparte, sans l'égaliser le moins du monde, ni en énergie, ni en habileté pour le machiavélisme ; en un mot, sans avoir rien de lui que l'absurdité de ses projets, aurait-il espéré, dans sa présomption, obtenir plus de succès, en renouvelant la même tentative quand la faveur des circonstances a disparu sans retour ? Certes, il faut une profonde et incurable incapacité pour que le rocher vivant de Sainte-Hélène n'offre qu'une leçon stérile aux conseillers de la maison de Bourbon.

Sire, Votre Majesté doit donc être pleinement rassurée sur les prétendues difficultés qu'elle éprouverait dans sa marche, en prenant le caractère de roi fondateur de la constitution industrielle et scientifique. Cette entreprise est, au

contraire, aujourd'hui, la plus facile de toutes à conduire, ou plutôt la seule facile, parce qu'elle est la seule qui puisse se consolider. Il n'y a qu'une impulsion à donner, le reste s'effectuera de soi-même par la seule force des choses.

Votre Majesté reconnaîtrait bientôt la justesse de cette assertion, si elle adoptait le principe politique général que j'ai l'honneur de lui proposer.

Sa conduite irriterait, sans doute, toute la troupe des frelons, qui feraient cesser immédiatement leurs dissensions intestines, leurs querelles de famille, pour unir toutes leurs forces contre un tel plan. Mais ce même plan mettrait sur-le-champ en activité, et ferait concourir avec la royauté, les véritables forces politiques, celles des savants, des chefs industriels, et du peuple ; forces qui sont, pour ainsi dire, des troupes fraîches en politique, car elles n'ont jamais lutté jusqu'à présent avec leur véritable caractère fondamental. Soutenue par de tels appuis, Votre Majesté pourrait entendre sans s'émouvoir les vaines crialleries des gentilshommes, des tonsurés, des militaires, des propriétaires fainéants et des légistes. D'ailleurs, si les bourdonnements des frelons prenaient un caractère trop séditieux,

les abeilles sauraient leur apprendre que si leur fonction est de fabriquer le miel, elles n'en ont pas moins un aiguillon pour punir les perturbateurs de la ruche.

Sire, le bien public, le salut de votre auguste dynastie, et la facilité même de l'entreprise, font donc une loi à Votre Majesté de prendre à la fois pour principe et pour but de toute sa politique, le système industriel et scientifique. Mais une considération d'un ordre infiniment plus élevé lui en impose l'obligation d'une manière beaucoup plus pressante ; car elle lui prescrit cette conduite comme un devoir sacré, ordonné par Dieu même.

Sire, Votre Majesté, seule entre tous les rois, porte le titre de roi très-chrétien. De vils flatteurs ne lui représentent ce titre que comme lui donnant des droits. Je vais le lui montrer comme lui imposant des devoirs.

Si le clergé n'avait pas honteusement abandonné depuis longtemps le divin principe de la morale chrétienne, confié à sa garde, pour ne songer qu'à la conservation de son existence temporelle, qu'il a perdue sans retour par cela même qu'il s'en est exclusivement occupé ; si le clergé, en un mot, eût conservé son indépen-

dance, c'est à lui que cette glorieuse tâche serait réservée. Mais, depuis longtemps, il s'est bassement réduit à prêcher aux peuples l'obéissance passive à l'égard des rois, sans jamais proclamer au-dessus des trônes les obligations que la morale chrétienne impose aux rois envers les peuples. Le pouvoir spirituel est irrévocablement sorti de ses mains. C'est au pouvoir spirituel appelé par la marche de la civilisation à lui succéder, qu'il appartient aujourd'hui de faire retentir, dans les palais comme dans les chaumières, la voix toute-puissante du christianisme. C'est comme membre de ce nouveau pouvoir spirituel que je vais parler à Votre Majesté.

Sire, le principe fondamental établi par le divin auteur du christianisme commande à tous les hommes de se regarder comme des frères, et de coopérer le plus complètement possible au bien-être les uns des autres. Ce principe est le plus général de tous les principes sociaux. Il comprend dans ses conséquences, non-seulement toute la morale, mais aussi toute la politique. Il est le véritable principe constituant.

A l'époque où il a été donné à l'espèce humaine, la civilisation était trop imparfaite pour qu'il pût s'organiser comme principe dirigeant.



Ainsi, il a dû être et il a été primitivement établi en dehors du gouvernement sous le nom de principe de morale, influant sur la marche de la société seulement comme principe modificateur, sans en prendre la direction. C'était tout ce qu'il était possible d'obtenir à cette époque, et ce triomphe, quoique incomplet, a été pour l'espèce humaine un bienfait immense ; c'est essentiellement par lui que les hommes sont sortis de la barbarie, c'est à lui que la civilisation a dû, en dernier ressort, tous ses progrès ultérieurs.

Néanmoins, il est parfaitement évident que le divin auteur du christianisme n'a pas condamné son ouvrage à n'être éternellement qu'une critique du système politique, à ne jamais s'élever au-dessus de l'état passif. La destination finale que Dieu lui a imprimée dès l'origine, c'est l'état actif, la direction suprême de la société.

S'il n'a pas été d'abord établi sous cette forme, c'est, évidemment, parce qu'il était nécessaire à la faiblesse de notre nature que les hommes ne parvinssent que par degrés à cet ordre final des choses, qu'ils fussent au préalable suffisamment civilisés. Mais, depuis que l'espèce humaine s'est élevée à la hauteur que l'établissement du principe divin comme président à la direction géné-

rale de la société devint praticable, l'obligation de le constituer ainsi est clairement imposée à tous les chrétiens par le principe lui-même, puisque ce ne sera que de ce moment qu'il commencera à porter tous ses fruits, en devenant actif, sous le rapport politique.

Cet heureux état des choses, auquel Dieu a destiné l'espèce humaine pour l'époque où son éducation sociale serait entièrement terminée, est aujourd'hui devenu possible. Les chrétiens d'aujourd'hui sont appelés par Dieu à tirer les grandes conséquences politiques du principe général qui a été révélé aux chrétiens primitifs. Ces conséquences sont que le pouvoir temporel appartienne aux hommes utiles, laborieux et pacifiques ; que le pouvoir spirituel appartienne aux hommes qui possèdent les connaissances utiles à l'espèce humaine : en un mot, que le système industriel et scientifique se constitue. Ce système n'est autre chose que l'application la plus générale du principe fondamental du christianisme ; c'est le christianisme lui-même rendu actif, et devenu constitution politique, ainsi que Dieu l'a commandé.

Quand Dieu a prescrit aux hommes une fraternité universelle et un amour mutuel, il leur a

ordonné, de la manière la plus claire, de retirer aux guerriers et aux théologiens la direction de la société, aussitôt que l'état de la civilisation le permettrait, puisque les guerres et les abstractions théologiques sont les causes les plus actives de haines, pour la confier aux industriels, aux artistes et aux savants, les seuls hommes essentiellement pacifiques, les seuls dont les travaux tendent par leur nature à unir les individus et les nations.

Quand Dieu a imposé aux hommes l'obligation de coopérer au bien-être les uns des autres, il leur a évidemment commandé d'établir, dès qu'ils seraient assez avancés dans la route du développement du christianisme, le christianisme définitif, c'est-à-dire le système politique dans lequel toutes les forces individuelles de l'espèce humaine sont coalisées pour agir sur la nature, de manière à la modifier le plus avantageusement possible, à l'aide des moyens d'action que fournissent les sciences et l'industrie, puisque cette voie est la seule par laquelle l'homme puisse améliorer sa condition, la seule par laquelle les peuples puissent parvenir à cet état d'aisance et de prospérité, auquel Dieu, en fon-

dant le christianisme, leur a ordonné de tendre constamment.

Dieu a donc commandé, lorsqu'il a donné aux hommes le principe général du christianisme, que le premier degré de considération sociale finirait par appartenir aux savants, aux artistes et aux industriels ; que la direction de la société passerait entre leurs mains ; en un mot, que le système industriel et scientifique, ou le christianisme définitif et complet, ce qui est la même chose, serait constitué, quand il aurait été suffisamment préparé. Cette condition est aujourd'hui remplie.

Ainsi, Dieu impose aujourd'hui à tous les chrétiens l'obligation sacrée de concourir de tous leurs moyens à constituer le système industriel et scientifique, qui n'est que la mise en activité du principe divin.

Nier cette conséquence serait oser prétendre que Dieu a pu vouloir la fin sans vouloir les moyens ; qu'il a pu imposer aux hommes une loi impossible à pratiquer dans sa plus grande étendue.

Sire, ce commandement sacré que Dieu adresse à tous les chrétiens, comme application directe du principe fondamental établi par lui-même, il

## POST-SCRIPTUM

---

SIRE,

Je crois avoir suffisamment démontré dans cette Adresse que votre ministère suit une mauvaise direction. Je crois avoir clairement établi la marche qu'il devrait adopter. Il me reste à vous indiquer quels sont les moyens à employer pour passer de la mauvaise route où vous êtes, dans celle qu'il vous convient de suivre. Je vais remplir cette troisième tâche dans ce *Post-Scriptum*.

Je conseille à Votre Majesté de prendre les mesures suivantes : je lui conseille 1° de rendre les ordonnances dont je vais lui exposer les principales dispositions.

### PREMIÈRE ORDONNANCE.

« Considérant que les troubles politiques qui  
» agitent la France depuis plus de trente ans

» ont eu pour cause principale l'ignorance du  
» peuple relativement à ses propres intérêts, et  
» la fausseté de ses idées sur les moyens qui  
» doivent être employés par le gouvernement  
» pour améliorer son existence ;

» Considérant aussi que le premier devoir du  
» Prince est de procurer aux enfants de tous les  
» citoyens une instruction solide, et voulant assu-  
» rer, autant que possible, à la classe la moins  
» aisée, la connaissance des principes qui doi-  
» vent servir de base à l'organisation sociale,  
» ainsi que celle des lois qui régissent le monde  
» matériel, nous avons ordonné ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

» Toutes les classes de l'Institut réunies feront  
» un catéchisme national qui renfermera l'ensei-  
» gnement élémentaire des principes qui doivent  
» servir de base à l'organisation sociale, ainsi  
» que l'instruction sommaire des principales lois  
» qui régissent le monde matériel.

#### ARTICLE II.

» L'Institut combinera son catéchisme de

» manière qu'il puisse être appris par le mode  
» d'enseignement mutuel.

» Il sera établi un nombre suffisant d'écoles  
» élémentaires pour que le catéchisme national  
» soit enseigné à tous les enfants de la présente  
» génération.

#### ARTICLE III.

» Une somme de vingt millions sera employée  
» à l'instruction du peuple <sup>1</sup>. L'Institut présen-  
» tera le projet d'emploi de cette somme.

#### DEUXIÈME ORDONNANCE.

» Considérant que le lien le plus fort qui puisse  
» unir les membres d'une société consiste dans  
» la similitude de leurs principes et de leurs  
» connaissances, et que cette similitude ne peut  
» exister que comme un résultat de l'uniformité  
» de l'enseignement donné à tous les citoyens,  
» nous avons ordonné ce qui suit :

1. En disant qu'une somme de vingt millions par an doit être employée à l'instruction du peuple, j'ai eu seulement l'intention de faire sentir toute l'importance de cet objet; l'examen de cette affaire dans ses détails peut seul faire connaître exactement les fonds qui doivent y être consacrés.

## ARTICLE PREMIER.

» L'Institut aura la surveillance de l'instruction publique ; il ne pourra être rien enseigné dans les écoles de contraire aux principes établis dans le catéchisme national.

## ARTICLE II.

» Les ministres des différents cultes seront soumis pour leur prédication, de même que pour leur enseignement aux enfants, à la surveillance de l'Institut.

## ARTICLE III.

» Aucun Français ne pourra exercer les droits de citoyen avant d'avoir subi un examen sur le catéchisme national ; l'Institut réglera le mode et les conditions de l'examen.

## TROISIÈME ORDONNANCE.

» Considérant que les principaux chefs des travaux industriels sont, de tous les citoyens, les plus intéressés au maintien de la paix et à



» la conservation de la tranquillité intérieure ;  
» considérant aussi que leur intérêt personnel  
» leur fait désirer plus qu'à aucune autre classe  
» la diminution des impôts et le bon emploi des  
» deniers publics ; considérant, enfin, qu'ils ont  
» fait preuve plus qu'aucuns autres citoyens de  
» capacité en administration, puisque c'est prin-  
» cipalement à l'exercice de cette capacité qu'ils  
» ont dû les succès qu'ils ont obtenus dans leurs  
» travaux, nous avons ordonné ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

» Il sera formé un conseil d'industriels, qui  
» sera chargé de préparer le projet de budget  
» pour l'année 1822. Ce conseil sera composé  
» 1° de la chambre du commerce, 2° du conseil  
» général des manufactures, 3° du conseil des  
» régents de la Banque, 4° des douze cultivateurs  
» les plus importants parmi ceux qui sont atta-  
» chés au conseil d'agriculture.

#### ARTICLE II.

» Ce projet de budget sera conçu dans l'intérêt  
» de la majorité de la nation ; il tendra le plus  
» directement possible à l'amélioration de l'exis-

» tence du peuple, en favorisant les progrès et  
» le développement de l'industrie.

## ARTICLE III.

» Le ministre des finances fournira à la cham-  
» bre du commerce tous les renseignements dont  
» elle aura besoin pour former ce projet, ainsi  
» que tous ceux qu'elle lui demandera.

## ARTICLE IV.

» Les deux premiers articles de dépenses  
» seront 1° celui relatif à l'instruction du peuple,  
» 2° celui ayant pour objet d'assurer du travail  
» à tous ceux qui n'ont point d'autre moyen  
» d'existence.

## QUATRIÈME ORDONNANCE.

» Considérant que la conservation des titres  
» de noblesse déplaît souverainement à la nation ;  
» considérant aussi que la conservation de ces  
» titres entretient dans l'âme des anciens nobles  
» l'espérance de rétablir le régime féodal, et dans  
» celle des nouveaux nobles le désir de réorga-

» niser l'aristocratie créée par Bonaparte; consi-  
 » dérant, enfin, qu'il est désirable, pour le bien  
 » général, que les chefs des travaux industriels  
 » jouissent du premier degré de considération  
 » temporelle, nous avons ordonné ce qui suit :

## ARTICLE PREMIER.

» La nouvelle ainsi que l'ancienne noblesse  
 » sont supprimées, les titres féodaux sont abolis,  
 » aucune désignation rappelant la jouissance des  
 » privilèges que les nobles ont possédés ne pourra  
 » être employée dans les actes publics, ni dans  
 » ceux qui seront produits en justice.

## CINQUIÈME ORDONNANCE.

« Considérant que, dans ces derniers temps,  
 » et à des époques très-rapprochées, les armées  
 » d'Espagne, de Portugal, de Naples et du Pié-  
 » mont, se sont insurgées contre les gouverne-  
 » ments de ces différents pays, et qu'elles ont  
 » donné, pour raison de leur conduite, que les  
 » rois voulaient faire de la force armée un ins-  
 » trument pour opprimer les citoyens laborieux  
 » et paisibles, voulant faire corps avec la nation

» française, et ôter, par ce moyen, tout prétexte  
» à l'armée française pour suivre l'exemple per-  
» nicieux qui lui a été donné par la force mili-  
» taire des nations chez lesquelles il a été opéré  
» des révolutions soldatesques, nous avons  
» ordonné ce qui suit :

## ARTICLE PREMIER.

» Nous licencions la totalité de notre maison  
» militaire ; les individus qui la composent se-  
» ront incorporés dans l'armée de ligne.

## ARTICLE II.

» Le service auprès de notre personne sera  
» fait par la garde nationale.

## ARTICLE III.

» Les officiers de la garde nationale seront  
» renommés, les compagnies nommeront leurs  
» officiers, les capitaines nommeront entre eux  
» le chef de leur bataillon, les chefs de batail-  
» lons choisiront le chef de la légion dont leurs  
» bataillons feront partie, et les chefs de légions  
» choisiront le commandant général de la garde

» nationale de Paris, lequel commandant gé-  
» ral sera chargé de la composition de son état-  
» major.

## ARTICLE IV.

» Les citoyens patentés seront les seuls qui  
» pourront être nommés officiers de la garde na-  
» tionale de Paris.

## ARTICLE V.

» Une autre ordonnance réglera la nouvelle  
» organisation de la garde nationale du royaume.

## SIXIÈME ORDONNANCE.

» Considérant que la très-grande majorité de  
» la Chambre des députés actuelle est compo-  
» sée d'anciens et de nouveaux nobles, de pro-  
» priétaires oisifs et de fonctionnaires publics ;  
» reconnaissant qu'une pareille majorité est in-  
» téressée à rendre des lois contraires à la pros-  
» périté des travaux industriels, et voulant as-  
» surer aux chefs des travaux de l'utilité la plus  
» directe, la prépondérance qu'ils doivent exer-

» cer sur la formation des lois, nous avons or-  
» donné ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Le parlement actuel est dissous.

ARTICLE II.

» Il sera procédé immédiatement à un nou-  
» veau choix de députés, et les assemblées élec-  
» torales seront convoquées à ce sujet dans le  
» plus court délai possible.

ARTICLE III.

» Le choix des députés sera fait d'après le  
» mode d'élection établi par la loi du 5 février  
» 1817.

ARTICLE IV.

» Attendu que les chefs des travaux indus-  
» triels sont de tous les citoyens les plus inté-  
» ressés à la tranquillité et à l'économie dans  
» les dépenses publiques, les électeurs sont  
» invités à choisir des patentés ou au moins  
» des citoyens partisans du régime industriel.

## ARTICLE V.

» Un nouveau projet de loi sur les élections  
» sera présenté dans la session prochaine. »

Sire,

Je crois que Votre Majesté ferait sagement de publier, en même temps que les ordonnances précédentes, la proclamation suivante :

« LE ROI, A LA NATION.

» Français,

» Depuis 1789, on a discuté, à trois reprises  
» différentes, la question de la souveraineté ; il  
» a été fait beaucoup de métaphysique sur les  
» droits de l'homme, on a cherché ensuite à éta-  
» blir que de grands services militaires rendus  
» à une nation donnaient le droit de la gouver-  
» ner ; enfin, aujourd'hui, on forge des argu-  
» ments en faveur de la légitimité.

» Une autre question a fortement occupé les

» esprits. On a cherché à déterminer com-  
» ment les pouvoirs politiques devaient être  
» divisés pour agir comme contre-poids à l'égard  
» les uns des autres. On a cherché dans quelles  
» limites chacun de ces pouvoirs devait être  
» renfermé, et quelles devaient être les bornes  
» générales de l'autorité des gouvernants sur  
» les gouvernés.

» On a travaillé aussi à rendre distincte la  
» classe des gouvernants et celle des gouvernés,  
» en fixant le revenu que devaient avoir les élec-  
» teurs, et celui que les éligibles devaient pos-  
» séder.

» Quant aux travaux de détail, ils ont été in-  
» nombrables; il a été fait un code civil, un  
» code criminel, un code de procédure, etc., et  
» une multitude de lois réglementaires, relative-  
» ment à toutes les parties de l'administration.

» Enfin, huit constitutions différentes ont été  
» produites et mises successivement en activité.

» Et, après tous ces travaux qui nous ont la-  
» borieusement occupés pendant trente-deux ans,  
» nous sommes encore en pleine révolution,  
» car le Gouvernement ne peut marcher qu'à  
» l'aide des baïonnettes, et je suis obligé de me  
» faire garder par des Suisses.



» A quelle cause croyez-vous que nous devons attribuer la stérilité de nos combinaisons?

» Notre insuccès provient évidemment de ce que nous avons mal posé les questions; de ce que nous ne nous sommes pas placés au point de vue convenable pour envisager les choses; de ce que nous nous sommes occupés de la forme à donner au nouveau régime social, avant d'avoir arrêté les principes qui devaient lui servir de base.

» Les Européens sont dominés, dans ce moment, par des idées philosophiques qui sont fausses et vagues; le système politique qu'ils veulent établir et auquel ils donnent indifféremment les noms de régime constitutionnel, représentatif ou parlementaire, est un système bâtard qui tend à prolonger inutilement l'existence anti-scientifique et anti-industrielle des pouvoirs théologiques et féodaux.

» L'espérance qui existe en France depuis 1789, qu'une chambre composée de députés envoyés par toutes les parties du royaume découvrira les principes qui doivent servir de base à la nouvelle organisation sociale, qu'elle mettra en activité un système politique pro-

» portionné à l'état des lumières, est complé-  
» tement illusoire.

» La conception du nouveau système doit être  
» unitaire, c'est-à-dire cette conception doit  
» être formée par une seule tête.

» Ce n'est point une assemblée que les Athé-  
» niens avaient chargée du soin de leur faire  
» une constitution, c'est Lycurgue seul qui a  
» combiné l'organisation sociale des Spartiates.  
» Une assemblée est bonne pour maintenir une  
» constitution établie, mais elle est, par sa na-  
» ture de collection d'individus, entièrement in-  
» capable de produire un système.

» Français !

» Mettons tout amour-propre de côté, avouons-  
» nous franchement et réciproquement, de prince  
» à nation, et de nation à prince, que nous avons  
» fait, depuis 1789, de très-mauvaise besogne en  
» politique.

» Français des classes supérieures !

» Nous avons eu la vue trop courte et le cœur  
» trop dur ; nous nous sommes laissé dominer

» par l'égoïsme ; nous avons abandonné la route  
» que le divin fondateur du christianisme nous  
» avait tracée. Les questions qui auraient dû  
» nous occuper, celles qui doivent fixer princi-  
» palement notre attention, sont relatives aux  
» intérêts de la majorité de la nation, et ces  
» questions doivent être positives.

» Demandons-nous *quels sont les moyens*  
» *d'accroître le plus promptement possible*  
» *la valeur du territoire de la France ?*

» Demandons-nous :

» *Quels sont les moyens d'accélérer les*  
» *progrès des sciences d'observation ?*

» *Comment on doit s'y prendre pour pro-*  
» *curer aux enfants du peuple une instruc-*  
» *tion plus étendue et plus solide que celle*  
» *qu'ils ont reçue jusqu'à ce jour ?*

» *Quelles sont les mesures à prendre pour*  
» *procurer aux ouvriers la plus grande quan-*  
» *tité de travail possible ?*

» *Quels sont les moyens d'accroître la con-*  
» *sidération des hommes livrés à des travaux*  
» *utiles, et quels sont ceux de déconsidérer*  
» *les oisifs et ceux dont les travaux sont nui-*  
» *sibles ou inutiles à la société ?*

» *Quelle serait l'organisation sociale qui*

» *assurerait le plus complètement la tranquillité publique, et qui coûterait le meilleur marché à la nation ?*

» Français !

» La question de l'organisation sociale a été complètement éclaircie sous son rapport le plus important ; il a été prouvé, d'une manière claire et précise ; il a été prouvé, par une démonstration établie sur des faits observés, sur l'analyse de la marche de la civilisation, que, dans l'état présent des lumières, c'était une conséquence directe du principe de morale donné aux hommes par le divin fondateur du christianisme, que le pouvoir spirituel fût dirigé par les savants positifs, et que le pouvoir temporel fût administré par les chefs des travaux industriels.

» Il a été démontré qu'il résulterait nécessairement de l'administration du pouvoir spirituel par les savants positifs, et du pouvoir temporel par les chefs des travaux industriels :

» Que la valeur du territoire de la France s'accroîtrait promptement ;

- » Que les sciences d'observation se perfectionneraient avec le plus de rapidité possible ;
- » Que l'instruction publique serait immédiatement améliorée ;
- » Que la masse des travaux manuels serait considérablement augmentée ;
- » Que la considération des hommes livrés à la direction des travaux les plus utiles serait solidement établie.

» Français !

- » Il est devenu évident que le seul moyen d'établir un régime social proportionné à l'état des lumières consiste à placer le pouvoir spirituel entre les mains des savants positifs, et le pouvoir temporel dans celles des chefs de l'industrie ; mais il est également clair qu'il n'est pas possible de faire passer subitement le pouvoir spirituel des mains des théologiens dans celles des savants positifs, et le pouvoir temporel des mains des nobles et des bourgeois oisifs dans celles des chefs de l'industrie. Il restait donc à faire une combinaison, ayant pour objet d'opérer la transition de l'ancien au nouveau régime social.

» Trois mesures m'ont paru nécessaires pour  
» opérer sagement cette transition.

» La première de ces mesures consiste à  
» charger l'Institut de faire un projet d'instruction  
» publique, et la chambre de commerce de  
» Paris de former un projet de budget ;

» La seconde se borne à ma déclaration,  
» que la Charte que je vous ai donnée ne doit  
» point être considérée comme une constitution  
» définitive, et qu'elle doit seulement être envisagée  
» comme un régime transitoire.

» Enfin, la troisième de ces mesures est le  
» renvoi de la Chambre actuelle, et l'appel immédiat  
» d'une nouvelle Chambre, choisie d'après le mode  
» d'élection du 5 février 1817,  
» lequel était plus favorable que le dernier à  
» l'exclusion des oisifs ainsi que des fonctionnaires  
» publics, et plus propice à l'admission  
» des industriels.

» Français !

» Le plus grand service que la royauté puisse  
» rendre à la nation, dans les circonstances actuelles,  
» est celui de se constituer elle-même  
» en dictature chargée d'anéantir le régime féo-

» dal et théologique, et d'établir le régime scien-  
» tifique et industriel. La concentration momen-  
» tanée de tous les pouvoirs politiques dans une  
» seule main est la mesure au moyen de laquelle  
» cette transition peut s'opérer avec le plus de  
» promptitude et de facilité. Le changement ra-  
» dical du système social ne peut s'effectuer que  
» par des insurrections ou par la dictature ; et il  
» est incontestable que la dictature est un mal  
» moindre que les insurrections. L'exercice d'un  
» pouvoir illimité dans les circonstances pré-  
» sentes vous procurera de grands avantages.  
» et il ne peut pas avoir de grands inconvénients.  
» Le but que le dictateur doit faire atteindre à la  
» société étant clairement déterminé, l'opinion  
» publique ne lui permettrait pas de s'écarter de  
» la route qu'il doit suivre.

» Une chose essentielle à remarquer, c'est que  
» la dictature agira, en quelque façon, forcément  
» sur la royauté ; elle mettra cette institution en  
» rapport avec les intérêts de la science et avec  
» ceux de l'industrie ; elle la dépouillera du ca-  
» ractère féodal et théologique dont elle est en-  
» core revêtue, et le roi deviendra le premier  
» des industriels, de même qu'il a été le premier  
» des hommes d'armes de son royaume.

» Français !

» Travaillons avec zèle, chacun en ce qui nous  
» concerne, à l'organisation du christianisme  
» définitif. Dieu nous a tracé la route que nous  
» devons suivre ; nous n'avons qu'à marcher. »

---



A SON EXCELLENCE

M. LE GARDE DES SCEAUX

---

Monseigneur,

Dans un ministère incapable, vous êtes le seul membre qui ait montré quelque élévation dans les idées ; malheureusement, vous êtes légiste, et votre capacité philosophique n'a reçu d'autre culture que l'éducation des écoles de droit. Un homme de mérite y acquiert le talent de plaider avec une égale éloquence le pour et le contre, sur les questions même les plus importantes. Mais il y perd, dans la même proportion, la faculté de se faire une opinion personnelle et arrêtée ; outre qu'il n'y acquiert ni les matériaux ni les habitudes intellectuelles nécessaires pour former une philosophie positive. Malgré cet obs-

tacle, il est néanmoins certain que vous êtes le seul ministre, non-seulement aujourd'hui, mais depuis longtemps, qui se soit quelquefois élevé, en politique, au-dessus de la routine. Vous seul, parmi les chefs du Gouvernement, pouvez comprendre les idées que j'ai exposées au Roi dans cette Adresse, et les mesures que j'ai pris la liberté de lui proposer. C'est donc à vous, Monseigneur, que je dois m'adresser pour vous prier de recommander cet écrit à l'attention de Sa Majesté.

Monseigneur, la lutte politique existante depuis le commencement de la révolution n'a point encore pris son véritable caractère, et telle est la cause fondamentale de toutes les inquiétudes qu'éprouvent les Rois et les Peuples.

Jusqu'à présent, cette lutte a été bâtarde, car elle n'a existé essentiellement qu'entre les classes oisives et parasites de la société. Elle n'a eu d'autre objet direct que de décider si l'exploitation des abus continuerait à appartenir comme privilège aux gentilshommes et aux tonsurés, ou si elle serait accordée par droit d'égalité aux militaires, aux légistes et aux propriétaires faibles, qui ne sont pas nobles. Le corps de la nation, c'est-à-dire les producteurs, n'a pas en-

core pris dans les débats une part directe et caractéristique. Il est resté en dehors de la lutte, ou du moins il n'y est entré qu'en qualité d'auxiliaire appelé par les frelons roturiers. Tel est le véritable état des choses, non-seulement en France, mais en Italie, et généralement dans toute l'Europe occidentale.

Cette situation fausse et bâtarde ne peut évidemment être durable. Les producteurs n'attachent aucune importance à être pillés par telle classe de parasites plutôt que par telle autre. Il est clair que la lutte doit finir par exister entre la masse entière des parasites d'un côté, et la masse des producteurs de l'autre, pour décider si ceux-ci continueront à être la proie des premiers, ou s'ils obtiendront la direction suprême d'une société qui ne se compose plus aujourd'hui que d'eux seuls, essentiellement. Cette question sera résolue aussitôt qu'elle aura été posée d'une manière directe et nette, attendu l'immense supériorité de force des producteurs sur les non-producteurs.

Le moment où la lutte doit prendre son vrai caractère est actuellement arrivé. Le parti des producteurs ne va pas tarder à se montrer. Et même parmi les hommes que la naissance a

placés dans les classes parasites, ceux qui ont le plus d'étendue dans l'esprit et d'élévation dans l'âme commencent à sentir que le seul rôle honorable qu'ils puissent jouer aujourd'hui consiste à user de toute leur influence pour stimuler les producteurs à entrer en activité politique, et pour leur aider à obtenir dans la direction des affaires générales la prépondérance qu'ils ont acquise dans la société.

Plus le Gouvernement cherchera, Monseigneur, à retarder cet heureux et inévitable changement, plus il prolongera les dangers auxquels la maison de Bourbon se trouve exposée ; car, tant que vous resterez dans la lutte bâtarde, vous aurez nécessairement le dessous, ayant pris parti pour une classe de non-producteurs plus faible qu'aucune autre, et plus abhorrée des producteurs. Vous ne pouvez donc être victorieux qu'en changeant la nature du combat, en déterminant la lutte vraie, en vous mettant à la tête des producteurs contre la totalité des parasites. Vous avez la tête assez forte, Monseigneur, pour ne devoir pas vous effrayer des vaines tentatives des frelons, quand vous serez soutenu par les abeilles.

M. de Montlosier, qui passe pour votre con-

seiller, a produit, dans son dernier ouvrage, au milieu d'un chaos d'absurdités, deux grandes et fécondes vérités, qui suffisent pour vous faire apprécier toute la force et toute la justesse du plan de conduite exposé dans cette Adresse.

Il a proclamé comme *axiomes politiques, fondamentaux, aussi positifs que ceux des sciences exactes* (ce sont ses propres expressions), les deux principes suivants, qui sont, en effet, les bases premières de toute saine politique :

« 1<sup>o</sup> Tout corps qui se place dans une constitution d'État, pour être pouvoir politique, sans être préalablement pouvoir civil, n'aura ni consistance, ni durée ;

» 2<sup>o</sup> Sans constitution écrite, un pouvoir civil, en cela seul qu'il est pouvoir civil, pourra exercer de fait le pouvoir politique <sup>1</sup>. »

Ces principes sont, sans doute, admis par vous, Monseigneur. Si vous en faites application, il vous sera très-facile d'établir une comparaison décisive entre le plan de conduite que vous avez adopté et celui que je propose.

1. *De la Monarchie française au 1<sup>er</sup> janvier 1821, chapitre 8 de la Pairie, page 127.*

Les deux suppositions que j'ai mises en regard dans la première livraison de *l'Organisateur* me paraissent le moyen le plus propre à présenter le résultat de cette application dans sa plus grande généralité, et sous son jour le plus clair. Permettez-moi, Monseigneur, de vous en rappeler sommairement les conséquences.

Si la France perdait subitement les *trois mille* citoyens les plus distingués dans toutes les branches des sciences, des beaux-arts et de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, elle deviendrait un corps sans âme; elle tomberait immédiatement dans un état d'infériorité vis-à-vis des nations dont elle est aujourd'hui la rivale; il lui faudrait au moins une génération entière pour se relever de cette subalternité.

Si, au contraire, on supposait que la France, conservant tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, dans les beaux-arts et dans l'industrie, vint à perdre le même jour les *trente mille* personnages réputés les plus importants de l'État, parmi les fonctionnaires publics, les militaires, les légistes, les tonsurés, et les propriétaires fainéants, cette perte affligerait l'humanité française, mais il n'en résulterait au-

cun mal politique pour l'État; la nation conserverait le rang élevé qu'elle occupe entre les peuples civilisés. Les légers dérangements qu'éprouverait la machine politique, et qui ne tiendraient qu'à la difficulté de changer tout à coup d'anciennes habitudes, seraient réparés à l'instant.

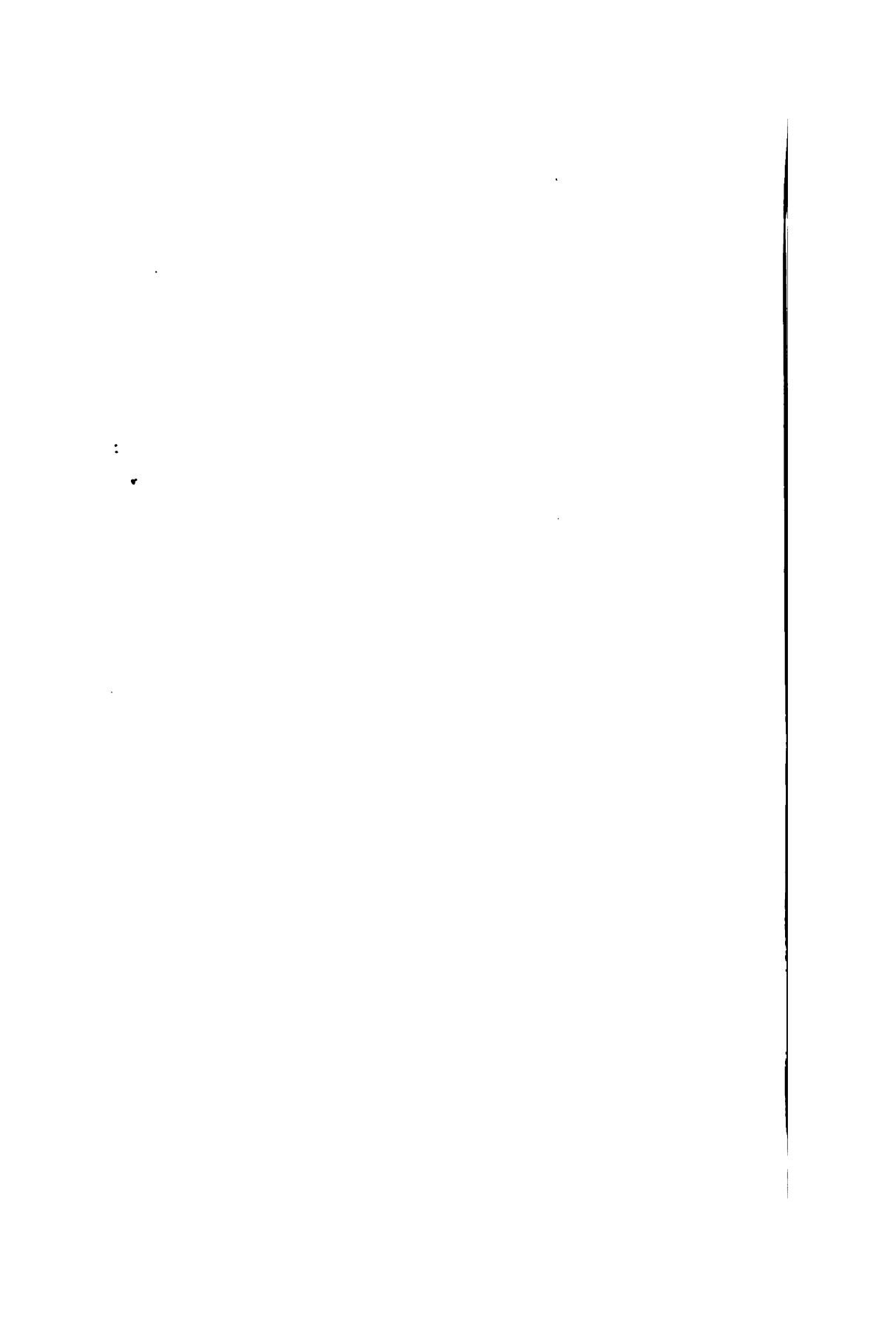
Monseigneur, ces résultats vous montrent, avec une évidence parfaite, où réside véritablement aujourd'hui le pouvoir civil. Et si, comme l'a établi M. de Montlosier, le pouvoir civil est la seule base solide du pouvoir politique, il est pleinement démontré que la direction suprême de la société doit aujourd'hui passer des mains des non-producteurs dans celles des producteurs, c'est-à-dire des savants, des artistes et des industriels. Ainsi, le plan de politique exposé dans cette Adresse se trouve directement fondé sur un principe inébranlable, dont la vérité est reconnue et proclamée même par les hommes les plus prononcés en faveur de la marche vicieuse que le Gouvernement a adoptée.

## FAUTE A CORRIGER

DANS LE TOME IV DES ŒUVRES DE SAINT-SIMON.

Page 30, livre 17 : et en? *Lisez etc.* ?





**ŒUVRES**  
**DE**  
**SAINT-SIMON & D'ENFANTIN**  
**PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES**  
**XXIII<sup>e</sup> VOLUME**



**ŒUVRES**  
DE  
**SAINT-SIMON**

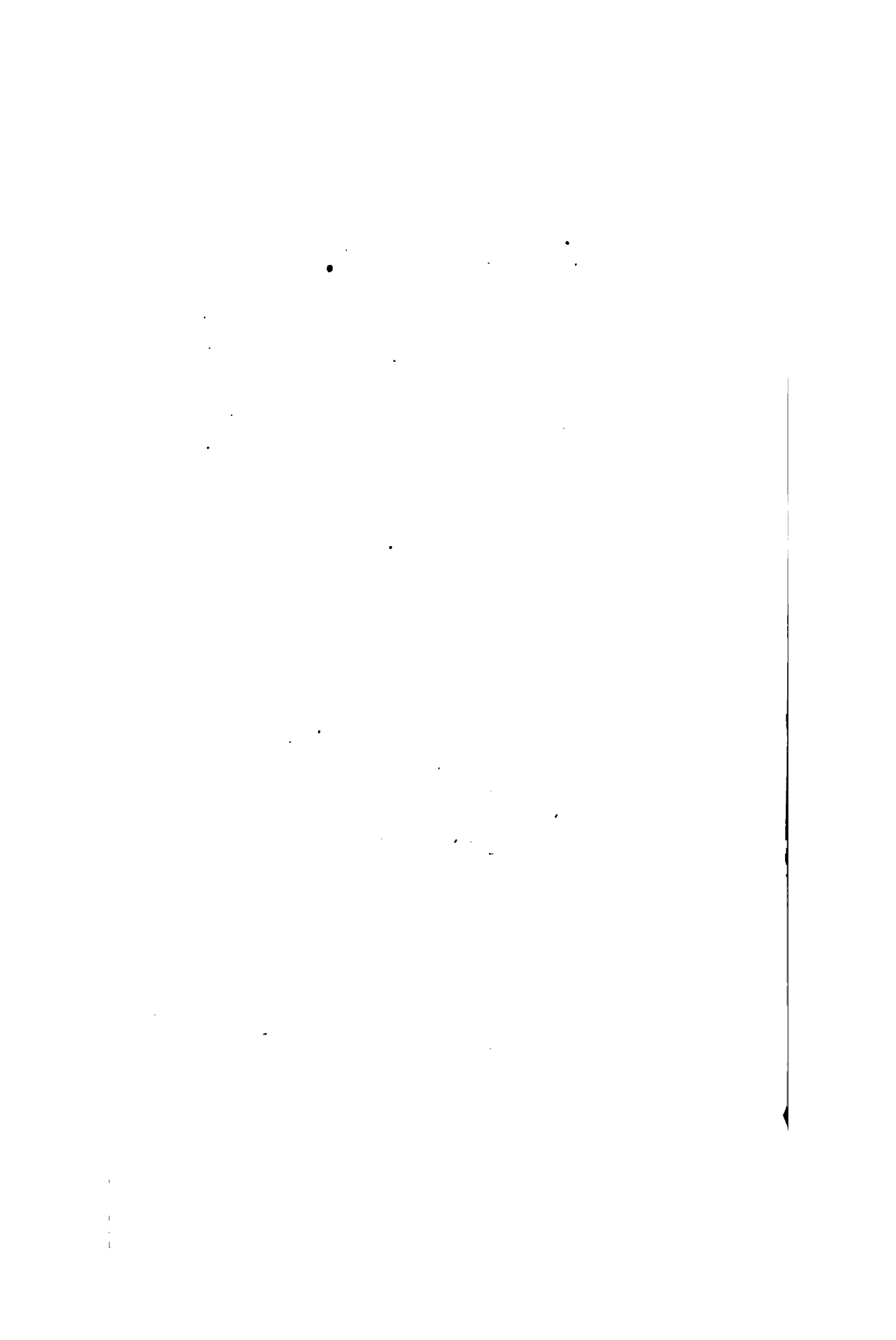
PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL  
INSTITUÉ PAR ENFANTIN  
POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS  
SEPTIÈME VOLUME



PARIS  
E. DENTU, ÉDITEUR  
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

—  
1869

Tous droits réservés



OEUVRES  
DE  
SAINT-SIMON.

---

EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

---

1822.

— DES BOURBONS ET DES STUARTS, par HENRI SAINT-SIMON. Janvier 1822<sup>1</sup>; brochure *in-8°* de 16 pages imprimée chez Constant Chantpie, rue Sainte-Anne, n° 20, tirée à 1,500 exemplaires. Elle fut saisie.

— SUITE A LA BROCHURE DES BOURBONS ET DES STUARTS, par HENRI SAINT-SIMON. 24 janvier

1. C'est sans doute par suite d'une faute d'impression, qu'Olinde Rodrigues indique ces brochures comme publiées en 1823. (*Le Producteur*, t. IV, p. 111, numéro de juillet 1823.)

1822; brochure *in-8°* de 38 pages imprimée chez Guiraudet, rue Saint-Honoré, n° 315.

En tête de cet écrit se trouve une adresse au Roi; adresse que l'auteur termine en demandant que la saisie dont sa brochure a été frappée soit levée.

En janvier 1822, Saint-Simon commença la *troisième partie* du SYSTÈME INDUSTRIEL, comme nous allons le voir dans un instant.

— DU CONTRAT SOCIAL, par HENRI SAINT-SIMON;  
SUITE DES TRAVAUX AYANT POUR OBJET DE FONDER  
LE SYSTÈME INDUSTRIEL. Avril 1822; 191 pages  
*in-8°* imprimées chez Laurens aîné, rue du  
Pot-de-Fer, n° 14.

En tête se trouve une *préface* de SAINT-SIMON adressée à *messieurs les chefs des travaux de culture, de fabrication et de commerce*. Vient ensuite le *Prospectus des travaux nécessaires pour réorganiser la société*, par Auguste Comte. Ce *Prospectus*, dont la pagination suit celle de la *Préface*, fut réimprimé plus tard sous le titre de SYSTÈME DE POLITIQUE POSITIVE, *première partie*, comme on va le voir (p. 8). Cet ouvrage, sous le titre de *Contrat social*, ne fut distribué qu'à une cinquantaine d'exemplaires, sur lesquels on avait écrit, à la main, le mot *épreuve*.

— SYSTÈME INDUSTRIEL. TROISIÈME PARTIE, formant 45 pages. Cette troisième partie se compose de *trois brochures* dont la pagination ne se suit pas, et qui portent les titres suivants :

— *Première. Travaux philosophiques, scientifiques et poétiques ayant pour objet de faciliter la réorganisation européenne,* par HENRI SAINT-SIMON. Janvier 1822; écrit de 20 pages *in-8°*, de l'imprimerie de M<sup>me</sup> veuve Porthmann, rue Sainte-Anne, n° 43.

— *Seconde. Deux lettres à Messieurs les électeurs du département de la Seine qui sont producteurs,* par HENRI SAINT-SIMON. Juin 1822; brochure *in-8°* de 12 pages imprimée chez Moreau, rue Coquillière, n° 27.

— *Troisième. Sur les intérêts politiques des producteurs,* par HENRI SAINT-SIMON. 1822; brochure *in-8°* de 13 pages, publiée peu après la précédente et imprimée aussi chez Moreau.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux n'est pas paginé.

### 1823.

C'est le dimanche 9 mars 1823 que SAINT-SIMON attenta à ses jours, dans la maison qu'il occupait encore alors rue de Richelieu, n° 34. Nous consignons ici la date de cet événement si grave, parce qu'il imprime pour ainsi dire un cachet



particulier aux ouvrages sortis de la plume de notre maître entre cet acte de découragement et sa mort.

Deux mois après, en mai 1823, Olinde Rodrigues connut SAINT-SIMON.

— CATÉCHISME DES INDUSTRIELS. *Premier cahier*. Décembre 1823; 66 pages *in-8°*, de l'imprimerie de Sétier, cour des Fontaines, n° 7.

Annoncé dans la *Revue encyclopédique*, n° de janvier 1824, t. XXI, p. 186 et 187.

## 1824.

— CATÉCHISME DES INDUSTRIELS. *Deuxième cahier*. Mars 1824.

Ce cahier fait suite au précédent dont il continue la pagination jusqu'à la page 186.

— CATÉCHISME DES INDUSTRIELS. *Troisième cahier*. Avril 1824. Ce travail est signé Auguste Comte, élève de HENRI SAINT-SIMON. Il forme un petit volume *in-8°* de 189 pages imprimé chez Sétier, et a paru sous le titre de SYSTÈME DE POLITIQUE POSITIVE. *Première partie*.

Cette *première partie* est une réimpression du *Prospectus* répandu en avril 1822 (voyez p. 6 ci-dessus), mais avec

addition d'une dizaine de pages. La Préface que SAINT-SIMON avait mise en tête du *Contrat social* ne s'y trouve plus, mais, dans un Avertissement de deux pages, SAINT-SIMON prévient les lecteurs que son élève n'a traité que la partie *scientifique* de son système, et qu'il n'en a point exposé la partie *sentimentale et religieuse*.

Vient ensuite un Avertissement d'Auguste Comte, dont nous extrayons le passage suivant :

» Ayant médité depuis longtemps les idées mères de  
 » M. SAINT-SIMON, je me suis *exclusivement* attaché à systé-  
 » matiser, à développer et à perfectionner *la partie des*  
 » *aperçus de ce philosophe qui se rapporte à la direction*  
 » *scientifique*. Ce travail a eu pour résultat la formation du  
 » SYSTÈME DE POLITIQUE POSITIVE, que je commence aujour-  
 » d'hui à soumettre au jugement des penseurs. »

» J'AI CRU DEVOIR RENDRE PUBLIQUE LA DÉCLARATION PRÉCÉ-  
 » DENTE AFIN QUE SI MES TRAVAUX PARAISSENT MÉRITER QUEL-  
 » QUE APPROBATION, ELLE REMONTE AU FONDATEUR DE L'ÉCOLE  
 » PHILOSOPHIQUE DONT JE M'HONORE DE FAIRE PARTIE <sup>1</sup>. »

A dater de cette publication, Auguste Comte a cessé de participer aux travaux de SAINT-SIMON.

La *Revue encyclopédique*, dans son numéro d'avril 1824 (t. XXII, p. 183 à 185), consacre un article aux trois premiers cahiers de cette publication.

— CATÉCHISME DES INDUSTRIELS. *Quatrième cahier*. Juin 1824. Ce cahier continue la pagination du précédent jusqu'à la page 236.

1. Nous avons le regret de dire que, dans un grand nombre d'exemplaires, le titre, les deux pages de SAINT-SIMON et l'Avertissement ont disparu. (*Note des éditeurs.*)

L'ouvrage est resté inachevé. Les quatre cahiers forment un volume de 422 pages. Dans les *Œuvres choisies* de SAINT-SIMON on a imprimé les cahiers I, II, IV; voyez l'*Avertissement* placé à la page 66 du tome III de cette édition donnée par M. Lemounier.

1825

— OPINIONS LITTÉRAIRES, PHILOSOPHIQUES ET INDUSTRIELLES, Paris, 1825; un volume *in-8°* portant pour épigraphe cette phrase de l'introduction : « *L'âge d'or qu'une aveugle* » *tradition a placé jusqu'ici dans le passé* » *est devant nous* '. » Il se compose de 392 pages imprimées chez Lachevardière fils, successeur de Cellot, rue du Colombier, n° 30, et se vendait chez Bossange père, rue Richelieu, n° 60.

1. L'*Introduction*, comme nous le verrons dans un instant, est de Léon Halévy. Dès 1814, SAINT-SIMON avait formulé la même pensée dans les mêmes termes : « *L'âge d'or du genre* » *humain*, dit-il, *n'est point derrière nous, il est devant, il* » est dans la perfection de l'ordre social; nos pères ne l'ont » point vu, nos enfants y arriveront un jour : c'est à nous » de leur en frayer la route. » (*De la réorganisation de la société européenne*, p. 112 de l'édition originale, octobre 1814; p. 247 et 248 du t. I<sup>er</sup> de la présente édition des œuvres de SAINT-SIMON.)

**EXPLICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES** 41

Voici les titres des articles qui composent ce volume et les noms de leurs auteurs :

<i>Introduction</i> . . . . .	29 pages.	Léon Halévy.
<i>Opinions philosophiques</i>	64 —	SAINT-SIMON.
<i>Fragments historiques</i>	74 —	SAINT-SIMON.
<i>Industrie. — Banquiers</i>	38 —	Olinde Rodrigues.
<i>Législation</i> . . . . .	27 —	J.-B. Duvergier.
<i>Physiologie</i> . . . . .	49 —	Dr E.-M. Bailly.
<i>Mélanges</i> . . . . .	56 —	Léon Halévy.
<i>Conclusion</i> . . . . .	61 —	Ol. Rodrigues et
	392 pages.	Léon Halévy.

Le volume des *Opinions* fut annoncé et analysé dans le numéro de décembre 1824 (paru au commencement de 1825) de la *Revue encyclopédique*, t. XXIV, p. 760 à 762.

Les deux articles signés par SAINT-SIMON, sont intitulés, le premier : *Quelques opinions à l'usage du dix-neuvième siècle*; le second : *De l'organisation sociale, fragments d'un ouvrage inédit*. Ils ont été reproduits dans le tome III des *Œuvres choisies* publiées par M. Lemonnier en 1850.

En mars 1825, SAINT-SIMON composa son dernier écrit. C'est à cette époque qu'Enfantin assista, chez SAINT-SIMON, à une lecture qu'Olinde Rodrigues fit du *Nouveau christianisme* qui allait être livré à l'impression et qui parut en avril.

— NOUVEAU CHRISTIANISME, avec cette épigraphe :

« Celui qui aime les autres a accompli la  
 » loi... Tout est compris en abrégé dans  
 » cette parole : Tu aimeras ton prochain  
 » comme toi-même (saint Paul, *Épître aux  
 Romains*). » Paris, 1825; in-8° de 91 pages;  
 imprimerie de Lachevardière fils, se vendait

chez Bossange, chez A. Sautelet, en face de la Bourse, et chez Johanneau, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 8 *bis*.

En tête se trouve un avant-propos de huit pages rédigé par Olinde Rodrigues. Léon Halévy rendit compte de l'ouvrage dans le numéro de mai 1825 de la *Revue encyclopédique* (t. XXVI, p. 510 à 514), et *le Globe* du 21 mai 1825 (t. II, p. 580, col. 1) donna un court article sur le *Nouveau christianisme*.

Une seconde édition en a été donnée en janvier 1832 avec une préface de trois pages signée Enfantin. — En mars 1832, Olinde Rodrigues a réimprimé le *Nouveau christianisme* dans la première livraison des *Œuvres de SAINT-SIMON* dont il n'a paru que deux livraisons. — Le même ouvrage termine le troisième volume des *Œuvres choisies de SAINT-SIMON* publiées par M. Lemonnier en 1859. — L'édition que nous donnons ici est donc la cinquième.

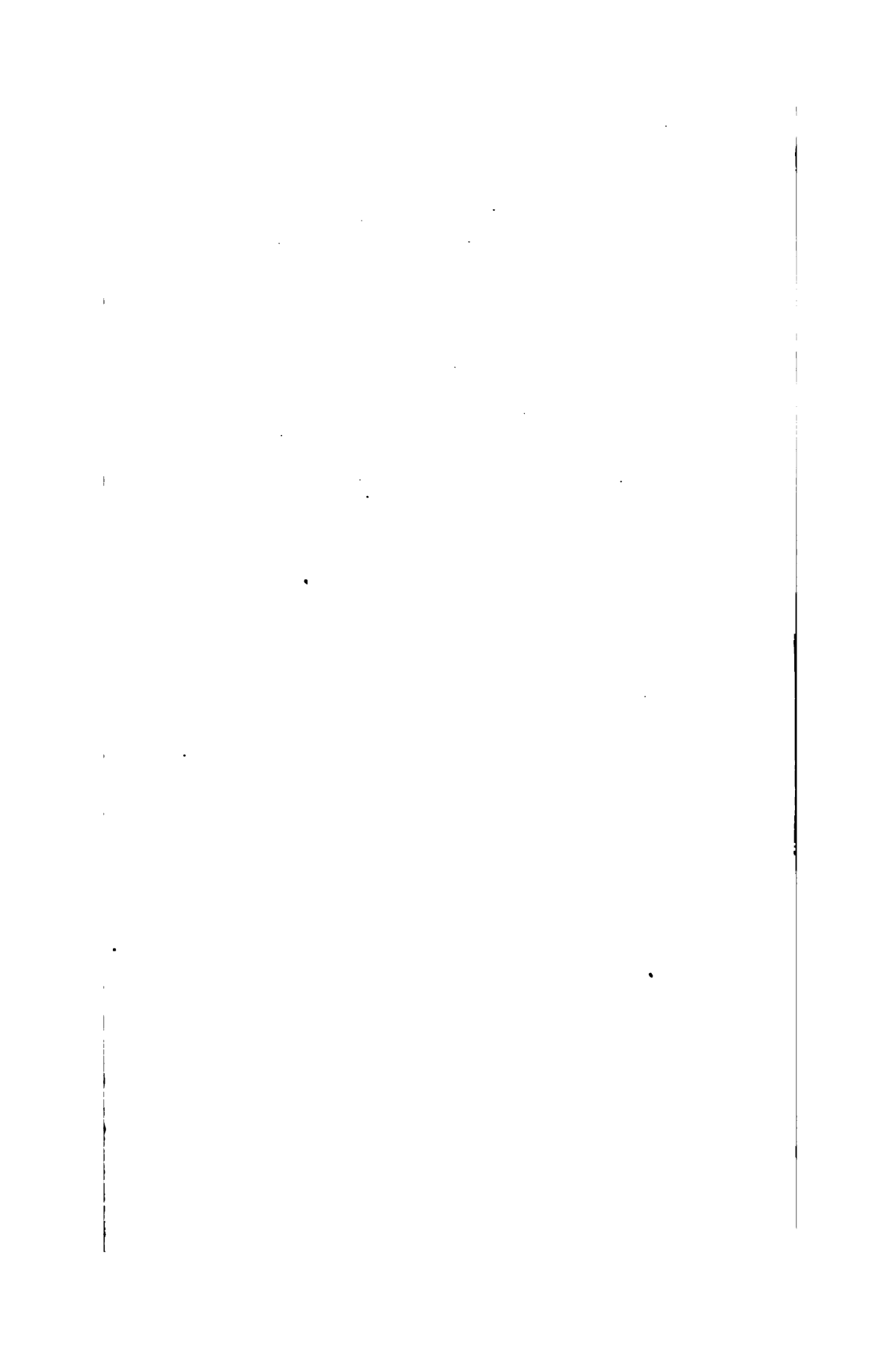
SAINT-SIMON est mort le 19 mai 1825, à dix heures du soir, rue du Faubourg-Montmartre, n° 9, âgé de soixante-quatre ans, sept mois et deux jours. Ses disciples conduisirent son corps au Père-Lachaise, où deux discours furent prononcés sur sa tombe, l'un par le docteur Bailly, l'autre par Léon Halévy. Le premier a été imprimé et publié à Blois, ville natale du docteur Bailly; le second n'a point été imprimé, mais *le Globe* du 4 juin 1825 (t. II, p. 595 et 596) donna un article nécrologique dans lequel on lit : « Rappelons que les derniers » moments de cet homme singulier ont été doux et paisibles, » que sa religion du bonheur et de la fraternité humaine a » été pour lui ce qu'est pour les croyants de l'Église catho- » lique la consolation et la voix du prêtre. Il a conversé, » discoursu avec ses élèves, parlé sans cesse avec exaltation » de ses travaux et de leur avenir, et pour me servir de » l'expression de M. Halévy, qui lui a rendu un si touchant » hommage, *il s'est endormi dans le rêve du bonheur public.* »

Pour la nécrologie de SAINT-SIMON, voyez : la *Revue encyclopédique*, numéro d'avril 1826, tome XXX, page 281; le

tome VI de l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul ; le tome III de la *Biographie* publiée par le général Beauvais, Paris, 1829 ; voyez surtout la *Biographie des contemporains* en un volume, ouvrage dans lequel l'article SAINT-SIMON a été rédigé par Bazard (p. 1233 de la XXVI<sup>me</sup> livraison parue en 1829). Nous devons dire que, même dans ce dernier article, la partie bibliographique est non-seulement incomplète, mais inexacte en quelques points.

En réunissant les Notices placées en tête des sept volumes de la présente édition des œuvres de SAINT-SIMON, on a, croyons-nous, sa bibliographie aussi complète que possible ; nous n'avons, du moins, rien négligé pour qu'il en fût ainsi.

---



DU

# SYSTÈME INDUSTRIEL

(SUTIE ET FIN DE LA SECONDE PARTIE

Dieu a dit : « Aimez-vous et secourez-vous  
« les uns les autres. »

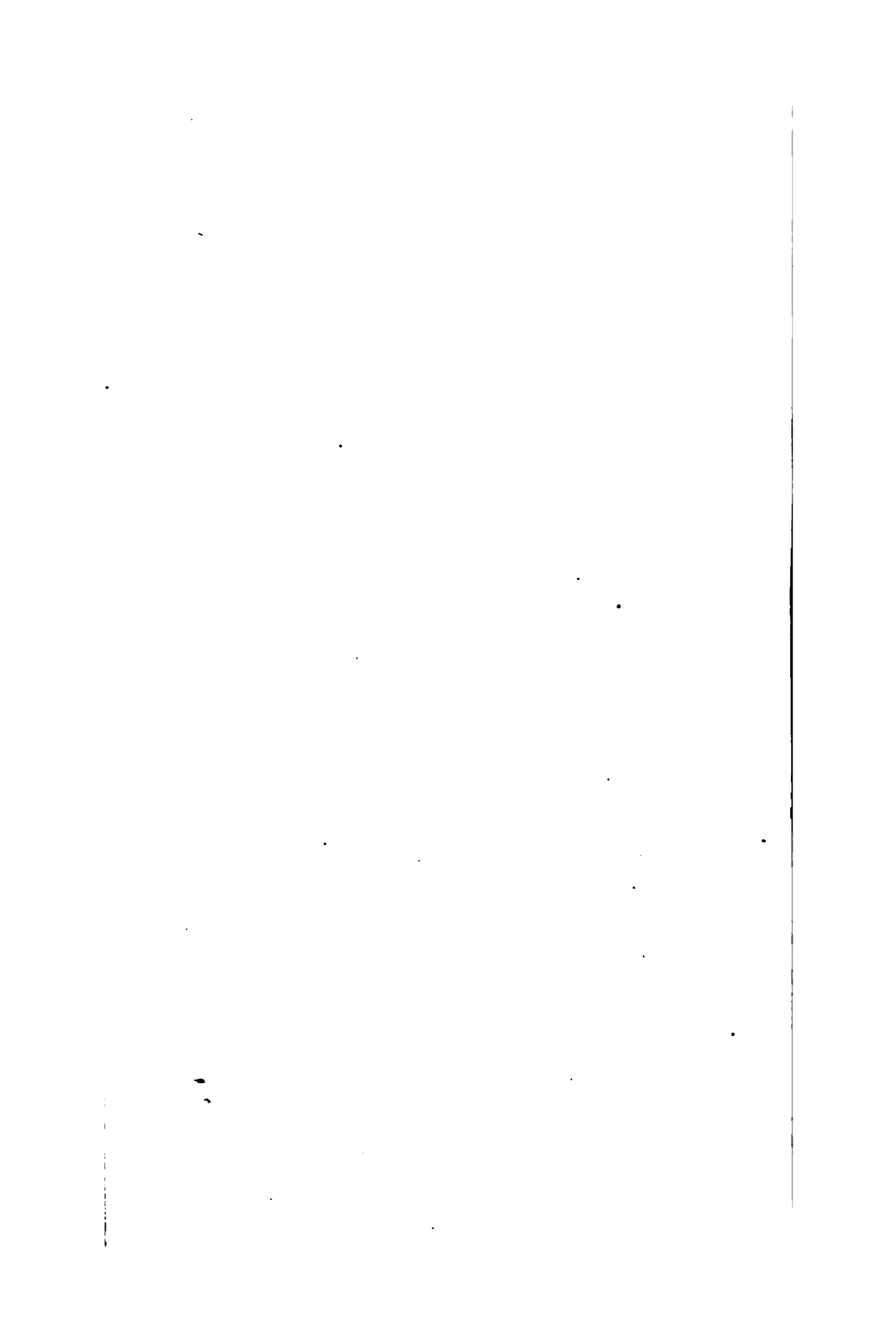
---

**Tome III**

---

1821





DU  
**SYSTÈME INDUSTRIEL**

(SUITE ET FIN DE LA SECONDE PARTIE)

---

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS

QUI SONT INDUSTRIELS

---

PREMIÈRE LETTRE

---

MESSIEURS,

Je crois que vous pouvez faire tourner à votre profit, c'est-à-dire à l'avantage de la classe industrielle, la conduite actuelle des ministres. Je me bornerai pour ce moment à vous présenter un aperçu de mon opinion à ce sujet, je développerai plus tard mes idées, relativement à cette

question, dans mon travail général sur le système industriel.

Je commencerai par vous dire quelques mots des antécédents, cette espèce d'introduction est nécessaire pour éclaircir la question.

MESSIEURS,

Sous l'ancien régime, la société, ou si vous l'aimez mieux, la Nation se trouvait divisée en trois grandes classes.

La première de ces classes se composait du clergé et de la noblesse.

La seconde renfermait les propriétaires oisifs qui n'étaient pas nobles, ainsi que les militaires d'origine roturière; elle renfermait aussi tous les citoyens qui étaient attachés à l'ordre judiciaire, et tous ceux qui exerçaient d'autres professions réputées honorables.

La troisième classe contenait tous ceux qui exerçaient des professions dégradantes, telles que celles de manufacturiers, de négociants, de banquiers, etc., en un mot toute l'industrie, ceux qui dirigeaient les travaux productifs, et ceux qui les exécutaient.

MESSIEURS,

C'est la classe intermédiaire qui a provoqué la révolution, et c'est elle qui l'a dirigée jusqu'à l'instant où le Roi est remonté sur le trône. Ce fait est trop bien constaté, il est trop généralement connu pour qu'il soit nécessaire de l'appuyer d'aucune preuve.

La classe intermédiaire s'est montrée très-populaire tant qu'elle a eu besoin de l'appui des industriels pour secouer le joug du clergé et de la noblesse, mais dès le moment qu'elle est parvenue à dominer la féodalité européenne au moyen du puissant appui que vous et vos ouvriers lui avez prêté, on l'a vue travailler avec ardeur à recréer pour elle les titres de noblesse qu'elle avait fait supprimer; elle a mis un bourgeois sur le trône, elle a réorganisé une Cour composée de nouveaux seigneurs, ayant toute l'insolence qui forme le caractère distinctif des parvenus, elle a rétabli pour son profit les places inutiles qui avaient été anéanties; enfin, elle a fait revivre tous les anciens abus, et elle les a exploités pour son propre compte.

Voyons maintenant ce qui s'est passé depuis la rentrée du Roi.

D'une part l'ancienne noblesse et l'ancien clergé se sont représentés avec leurs anciennes prétentions, d'un autre côté la classe intermédiaire a fait valoir près de Sa Majesté, comme des droits, les privilèges qu'elle s'était attribués pendant le cours de la révolution. Or, le Roi ayant accueilli les prétentions de la seconde classe, ainsi que celles de la première, il en est résulté que, depuis la publication de la Charte, il se trouve cette différence entre la position des industriels et celle dans laquelle ils étaient avant la révolution, c'est qu'avant 1789 la classe intermédiaire était un soutien pour la classe industrielle contre le clergé et contre la noblesse, et qu'il existe aujourd'hui deux clergés et deux noblesses qui pèsent en même temps sur elle.

MESSIEURS,

L'année d'après la rentrée du Roi, en 1815, votre Chambre s'est trouvée dominée par l'ancienne noblesse; les meneurs de cette Chambre ont tenté d'établir en leur faveur le gouvernement

oligarchique; d'une part ils ont essayé de soumettre le pouvoir royal à leur tutelle, et d'un autre côté ils ont traduit la nation à leur propre tribunal; leur intention était de considérer comme un crime les efforts qu'elle avait faits pour établir un gouvernement qui lui coûtât meilleur marché que l'ancien; leur intention était de la condamner à de grosses indemnités à leur profit.

Le Roi, qui ne voulait pas être mis en tutelle, a dissout ce parlement et il a rendu une Ordonnance qui appelait aux élections les patentés payant trois cents francs d'impositions.

Sa Majesté s'imaginait que la troisième classe sentirait l'intérêt qu'elle avait à se liguier avec le pouvoir royal contre les prétentions des deux premières classes à la domination et contre leur avidité; elle espérait que la troisième classe lui fournirait les moyens de réparer la faute qu'elle avait commise en reconnaissant les deux noblesses et en constituant de cette manière la prépondérance des classes oisives sur la classe travailleuse; en un mot, le Roi était convaincu que les patentés ne donneraient leurs voix qu'à des hommes franchement industriels.

L'expérience a prouvé à Sa Majesté qu'elle

avait conçu une opinion trop avantageuse de la capacité philosophique acquise par les industriels, en se figurant que dès ce premier appel ils sentiraient l'avantage pour eux de secouer le joug qui leur avait été imposé par les bourgeois pendant le cours de la révolution et à se liguier avec le pouvoir royal contre les deux premières classes, car la majeure partie des voix des patentés a été donnée à des membres de la seconde classe, particulièrement à ceux qui avaient trahi les industriels de la manière la plus scandaleuse, en servant l'ambition de Bonaparte.

MESSIEURS,

Il nous reste, sans sortir des idées préliminaires, à considérer ce qui s'est passé depuis la loi d'élection, favorable aux travailleurs, jusqu'à la promulgation de celle qui a constitué la prépondérance des oisifs.

Le fait que je vais vous exposer blessera votre amour-propre, mais ce fait est exact, il vous est important de le connaître; ainsi je dois vous le présenter et vous engager à en faire l'objet de vos méditations. Le caractère de ma mission est

de dire la vérité tout entière; je ne consentirai pas plus à devenir le flatteur des industriels qu'à jouer ce rôle déloyal à l'égard des princes, des nobles ou des bourgeois.

La vérité est que depuis la rentrée du Roi vous n'avez eu qu'une existence très-subalterne dans le parti libéral; la vérité est que vous n'avez été que les confidents ou plutôt que les instruments des nouveaux nobles; en un mot, la vérité est que le parti libéral a été dirigé par les bonapartistes<sup>1</sup>.

Oui, Messieurs, le parti libéral a été dominé par les bonapartistes au dedans et au dehors de votre Chambre, depuis la promulgation de la loi qui a appelé les patentés aux élections jusqu'à la publication de celle qui a constitué la prépondérance des oisifs, et les meneurs de ce parti ont constamment eu pour but d'expulser les Bour-

1. J'entends par bonapartistes tous ceux qui ont facilité à Bonaparte les moyens de monter sur le trône; tous ceux qui ont composé sa cour; tous ceux qui ont servi ses projets ambitieux; tous ceux qui ont approuvé la direction fautive et rétrograde que ce général a donnée à la Révolution française, en inspirant à la nation l'esprit militaire et la passion des conquêtes, en la rendant oppressive à l'égard des autres peuples avec lesquels elle s'était engagée solennellement à faire cause commune.



bons, et de placer sur le trône le fils du bourgeois Bonaparte, dans l'espérance d'occuper des places importantes à sa Cour, et d'exploiter de nouveau l'ancien régime à leur profit. Au surplus, ce fait très-remarquable n'a point étonné l'homme possédant une véritable capacité politique, il n'a vu dans le bonapartisme que l'esprit de la seconde classe précisé, et il n'a point trouvé extraordinaire que la troisième classe se soit laissé mystifier deux fois de suite par la seconde, puisqu'elle n'avait été mise en garde par les philosophes du dix-huitième siècle que contre l'injuste domination de la première.

Cependant, Messieurs, je ne peux pas vous dissimuler que, dans cette occasion, les industriels ont commis une faute politique énorme, car ce sont eux qui ont fourni au ministère actuel les moyens d'établir le régime arbitraire qu'il a constitué, en ne soutenant point la famille royale contre les machinations de la seconde classe.

Je ne m'exprimerais pas avec tant de franchise sur la faute qui a été commise par les industriels en général, et plus particulièrement encore par vous, Messieurs, si je n'avais pas découvert le moyen de remédier au mal que vous vous êtes fait, mais je vous déclare positivement que vous

pouvez être tranquilles, je connais à fond la maladie politique que vous vous êtes donnée, je connais le remède et je me sens en état de vous traiter et de vous guérir.

J'ai encore une autre déclaration à vous faire, c'est que je ne regarde point les bonapartistes comme des hommes dont l'esprit soit attaqué d'une maladie incurable. Ce sont en général des hommes dont le moral est vigoureux, et qui sont, par leur constitution, susceptibles de se porter avec plus d'ardeur vers un but louable que vers le but blâmable qu'ils avaient adopté sans avoir suffisamment réfléchi quel serait le résultat final de leurs efforts pour la classe des producteurs.

MESSIEURS,

Ici se termine mon Introduction. Dans une seconde lettre, que je prendrai la liberté de vous adresser incessamment, j'examinerai les trois questions suivantes :

*1° Quelle conduite le ministère actuel aurait-il dû tenir?*

2<sup>o</sup> *Quel système politique le ministère a-t-il adopté?*

3<sup>o</sup> *Quelle marche devez-vous suivre pour faire tourner au profit des industriels les combinaisons du ministère?*

Je n'ai pas cru devoir traiter ces questions dans la présente Lettre, j'aurais craint qu'il en résultât une trop grande cumulation d'idées.

MESSIEURS,

Je vous prie de remarquer que les observations que je viens de vous présenter sont neuves, qu'elles sont très-importantes, qu'elles tendent directement à renverser l'opinion la plus généralement admise, *que le plus grand bonheur de la société serait d'être dirigée par la seconde classe, qu'on a nommée la classe intermédiaire*; qu'elles méritent par conséquent d'être examinées par vous séparément et préliminairement.

Il est d'autant plus essentiel, Messieurs, que vous jugiez préalablement ces observations, que ce sont elles qui serviront de base aux raisonnements que je vous soumettrai dans les Lettres

suivantes, lesquelles seront au nombre de quatre, avant la fin de la présente session.

J'ai l'honneur d'être ,

Messieurs ,

Votre très-humble, etc.

HENRY SAINT-SIMON.

Rue de Richelieu, 34.

*POST-SCRIPTUM.*

Je me suis exprimé dans cette lettre avec toute franchise sur l'esprit des différentes classes, mais je n'ai parlé d'aucune opinion individuelle; ainsi cet écrit n'est offensant pour personne; j'ajouterai à cette observation, que c'est jusqu'à ce jour des premières classes de la société que sont sortis ceux qui ont servi avec le plus de zèle les intérêts généraux des travailleurs.

MM. Comte et Dunoyer appartiennent à la seconde classe, puisqu'ils sont avocats; et cependant ils se sont sacrifiés pour mettre en évidence l'incapacité des deux premières classes

pour faire le budget et pour diriger les affaires publiques.

Le hasard de la naissance m'avait placé dans la première classe, et on ne peut cependant pas me reprocher le manque de vigueur dans le plaidoyer que j'ai entrepris pour faire valoir les droits des producteurs.

Les ministres sont fortement stimulés, par la nature de leurs occupations, à désirer l'arbitraire; cependant Turgot et Malesherbes ont été de vrais modèles sous le rapport du libéralisme.

Enfin, Henri IV, quoique placé sur un trône qu'il avait conquis, est peut-être le Français qui a été le plus véritablement populaire, tandis qu'il existe aujourd'hui quantité d'industriels qui se sont affublés des sobriquets de comte ou de baron.

MESSIEURS,

Un mot remarquable est sorti de la bouche du Roi, lorsqu'il est rentré en France, le voici :

*Peu de lumières mènent à l'erreur, plus de lumières conduisent à la vérité.*

Ce mot heureux, qui ne pouvait sortir que de la bouche d'un véritable philanthrope, peut être appliqué de la manière suivante aux circonstances actuelles.

*En politique, peu de lumières (c'est-à-dire des observations purement critiques) nous ont menés à une révolution, plus de lumières (c'est-à-dire des conceptions organiques) conduiront la Nation au retour complet de la tranquillité par l'établissement d'une Constitution proportionnée à l'état de la civilisation.*

Oui, Messieurs, c'est par la raison que la Nation s'est mise politiquement en action sur un simple aperçu, qu'elle a ôté le pouvoir au clergé et à la noblesse pour le confier aux avocats et aux militaires roturiers, c'est par la raison que la Nation s'est mise en action sur une opinion purement critique, qu'il est arrivé de grands malheurs aux Français de toutes les classes. Cette faute a livré les pauvres à la famine et les riches à la guillotine.

La Nation finira nécessairement par se former une opinion politique complète, c'est-à-dire, après bien des expériences malheureuses, et en résultat de ces mêmes expériences, elle conce-

vra le moyen de se réorganiser d'une manière conforme à l'état présent de la civilisation, alors elle placera les producteurs en première ligne, alors elle investira les chefs des travaux industriels du pouvoir de faire le budget, alors tout rentrera dans l'ordre ; et l'ordre des choses qui s'établira sera infiniment préférable à celui qui existait avant la révolution. Les hommes seront aussi heureux que leur nature puisse le comporter, et la science politique aura réalisé ce que, jusqu'à ce jour, on n'avait considéré que comme une utopie.

Je terminerai, Messieurs, en vous rappelant un mot de Franklin qui est généralement connu, et que j'ai eu la satisfaction de lui entendre dire personnellement :

*Les querelles politiques (ou autres) ne sont que des malentendus, les méchancetés ne sont que des actes d'ignorance.*

C'est par l'effet de notre ignorance politique que nous sommes en lutte les uns avec les autres, au lieu de combiner nos forces pour agir sur la nature, de manière à en obtenir plus abondamment les moyens de satisfaire nos besoins.

Peu de lumières en politique font naître l'irri-

tation, l'égoïsme et la violence; plus de lumières feront éclore des vues conciliatrices, le sentiment des avantages qui résultent pour chacun de vivre en société, et le véritable amour du prochain.

---



# A MESSIEURS LES DÉPUTÉS

QUI SONT INDUSTRIELS

---

## SECONDE LETTRE

---

MESSIEURS,

Je me suis engagé dans ma Lettre précédente à vous dire mon opinion sur les trois questions suivantes :

*1° Quelle conduite le ministère actuel aurait-il dû tenir ?*

*2° Quel système de politique le ministère a-t-il adopté ?*

*3° Quelle marche devez-vous suivre pour faire tourner les combinaisons ministérielles au profit des industriels ?*

Je remplirai plus tard la totalité de cet engagement ; mais je me bornerai pour aujourd'hui à vous parler de la première de ces trois questions. Ce que j'ai à vous dire à ce sujet mérite de fixer pour le moment votre attention tout entière. Vous y trouverez la clef de tout ce que j'ai à vous dire et de tout ce qu'il faut faire. Ce sont les mêmes idées que je vous présenterai dans les Lettres suivantes, il n'y aura d'autre différence que le point de vue auquel je vous placerai pour les examiner.

MESSIEURS,

Je crois que M. de Richelieu, à l'époque où il a accepté la présidence du ministère actuel, aurait dû commencer ses travaux administratifs en faisant à Sa Majesté le Rapport suivant sur la situation politique de la France, et sur l'usage qui devait être fait du pouvoir royal en pareilles circonstances.

Il m'a paru que cette manière de vous présenter mon opinion *sur la conduite que le ministère actuel aurait dû tenir*, la rendrait plus saillante, plus nette et plus facile à juger.

Je crois donc, Messieurs, que M. de Richelieu aurait dû faire à Sa Majesté le Rapport suivant :

« SIRE,

» Depuis la rentrée en France de Votre  
» Majesté, l'ancienne noblesse a manifesté clai-  
» rement ses intentions, elle a proclamé le but  
» politique qu'elle se proposait d'atteindre, elle  
» a tenté d'établir à son profit le gouvernement  
» oligarchique. Cette classe de vos sujets est  
» vraiment incorrigible ; car mon aïeul, le car-  
» dinal de Richelieu, l'a fait décimer, et il a exilé  
» ensuite ses membres les plus importants dans  
» leurs châteaux, pour faire cesser les entraves  
» qu'ils mettaient à l'action du gouvernement et  
» à l'amélioration du sort des peuples ;

» Car la Nation a expulsé ces fainéants or-  
» guilleux de son territoire, lorsqu'elle a voulu  
» mettre de l'économie dans ses dépenses et  
» accroître l'activité de ses productions.

» Et, après ces deux terribles punitions, cette  
» même noblesse se présente à Votre Majesté et  
» à son peuple encore animée du même esprit ;  
» elle reproduit les mêmes prétentions ; elle

» aspire à dominer le trône; elle veut soumettre  
» la société tout entière à un régime arbitraire  
» dont elle se réserve la suprême direction.

» SIRE,

» Les institutions, de même que les individus,  
» ont leur jeunesse, leur âge mûr et leur vieil-  
» lesse; de même que les individus, elles sont  
» destinées à s'anéantir et à être remplacées  
» par de nouvelles qui ont pris naissance et qui  
» ont acquis de la force sous la protection tuté-  
» laire de celles qui les ont précédées. L'an-  
» cienne noblesse est une institution surannée,  
» elle ne rend plus de services à la société, elle  
» lui est à charge, ainsi elle doit être anéantie,  
» et quels que soient les efforts que Votre Ma-  
» jesté ou même que la Nation voulut faire pour  
» soutenir cette institution usée, son existence  
» ne pourrait être prolongée que de quelques  
» instants, le progrès des lumières et la ten-  
» dance de la population à se débarrasser de ce  
» qui lui est nuisible, termineront nécessaire-  
» ment, avant peu de temps, sa languissante  
» existence. Je vais entrer à ce sujet dans quel-  
» ques détails.

» Jusqu'à la découverte de la poudre à canon,  
» l'ancienne noblesse a dû exercer de grands  
» pouvoirs politiques, parce qu'elle rendait de  
» grands services à la société; elle devait se  
» trouver à la tête de la Nation, parce qu'elle  
» était la classe conservatrice de l'existence  
» nationale. La noblesse était alors la classe  
» la plus laborieuse qu'il y eut en France; une  
» éducation spéciale, commencée dès l'enfance,  
» était nécessaire pour former un homme d'ar-  
» mes, et tout homme d'armes devait se tenir  
» continuellement en haleine; il devait, pour  
» mériter d'être classé honorablement parmi les  
» chevaliers, rompre journallement des lances  
» contre des murs, s'il n'avait personne à  
» combattre. Mais depuis la découverte de la  
» poudre à canon, les droits politiques de la  
» noblesse ont successivement disparu par  
» l'effet de la cessation de son utilité; ils ont  
» été anéantis par la découverte de la poudre à  
» canon, attendu que les *vilains* se sont trouvés,  
» par l'effet de cette découverte, aussi capables  
» que les nobles de défendre le territoire natio-  
» nal. Cette vérité a été sentie par le chevalier  
» Bayard, qui, par cette raison, avait pris en  
» aversion les porteurs de mousquets.

» Enfin, aujourd'hui, la plus grande de toutes  
» les expériences militaires qui ait jamais été  
» faite a prouvé qu'une éducation spéciale  
» n'était plus nécessaire pour acquérir la capa-  
» cité des armes; elle a prouvé que trois mois  
» d'exercice suffisaient pour rendre excellent  
» soldat tout homme habitué à la fatigue, et  
» qu'en trois campagnes, un bon soldat pou-  
» vait devenir un général très-distingué.

» SIRE,

» Je conclurai cette première partie de mon  
» Rapport, en déclarant à Votre Majesté que je  
» suis entièrement convaincu que son intérêt  
» exige qu'elle supprime l'ancienne noblesse.

» SIRE,

» Ainsi que je viens de le dire à Votre Majesté,  
» l'ancienne noblesse ne possède plus, exclusi-  
» vement aux autres classes de citoyens, la  
» capacité de défendre le territoire; ainsi, elle  
» ne peut pas fonder ses prétentions à être  
» classe privilégiée sur sa capacité militaire  
» exclusive.

» Pendant le cours de la Révolution, la Nation  
» française a été attaquée en même temps par  
» toutes les troupes soldées qui existaient en  
» Europe ; elle a dû faire des efforts prodigieux  
» pour résister à cette attaque ; et, en effet, tous  
» les citoyens ont pris les armes, elle a mis sur  
» pied quatorze armées, elle a inventé une nou-  
» velle tactique et un nouveau genre de capacité  
» militaire a été acquis par ceux qui ont défendu  
» le territoire.

» L'ancienne noblesse, à très-peu d'exceptions  
» près, n'a point pris les armes contre les étran-  
» gers, et par conséquent elle n'a point participé  
» aux derniers progrès de l'art militaire ; elle est  
» encore guidée dans ce genre de travaux par  
» l'ancienne routine ; ainsi elle est devenue infé-  
» rieure, sous le rapport de la capacité militaire,  
» à ceux qui ont fait les dernières guerres. Sa  
» prétention à jouer le premier rôle dans la  
» société, en qualité de caste militaire, est donc  
» devenue absurde.

» SIRE,

» J'ajouterai à ce que je viens de dire que les  
» progrès des lumières ont changé les rapports

» politiques qui existaient entre les nations. Les  
» rivalités entre elles ne sont plus essentielle-  
» ment militaires; elles sont principalement  
» industrielles; leur amour-propre ne consiste  
» plus à posséder l'armée la plus belle et la plus  
» nombreuse; leurs désirs sont devenus beau-  
» coup plus raisonnables et beaucoup plus paci-  
» fiques; elles luttent à qui produira le plus, à  
» qui manufacturera le mieux, à qui vendra ses  
» produits à meilleur marché; de manière que  
» la classe militaire ne peut plus prétendre qu'à  
» une considération secondaire, et que l'ancienne  
» noblesse ne peut plus prétendre, même dans ce  
» genre, à aucune espèce de considération.

» Après avoir envisagé les prétentions de  
» l'ancienne noblesse sous le rapport militaire,  
» je vais les considérer sous le rapport civil.  
» Autrefois les nobles habitaient leurs châteaux;  
» ils faisaient valoir leurs domaines, et ils  
» avaient, par cette raison, dans l'État, une grande  
» importance industrielle, puisqu'ils étaient  
» adonnés à la culture, qui est la première de  
» toutes les industries.

» Aujourd'hui, presque toute l'ancienne no-  
» blesse habite Paris, elle afferme ses terres, et  
» elle alimente son luxe bien plus avec les



» appointements et les gratifications qu'elle obtient de Votre Majesté qu'avec le produit de ses domaines.

» En un mot, ce n'est plus l'ancienne noblesse qui dirige ni les travaux militaires, ni les travaux pacifiques de la nation; elle n'est plus qu'une superfétation politique; ainsi ses prétentions à occuper le premier rang dans la société et à jouir du privilège exclusif de gouverner la Nation, sont aujourd'hui plus qu'absurdes, puisqu'elles sont devenues tout à fait ridicules.

» SIRE,

» Les considérations que je viens de vous présenter ne sont que matérielles; je vais me placer à un point de vue plus élevé pour envisager l'opinion de la Nation française sur l'ancienne noblesse.

» La Nation française a fait beaucoup de folies pendant le cours de sa révolution; elle a, entre autres, commis la faute énorme de s'exalter pour la gloire militaire et de faire des conquêtes à une époque où la passion de la production est la seule qui puisse procurer une

» satisfaction durable et une prospérité générale  
» et solide ; mais attendu qu'elle tient à l'hu-  
» maine nature et qu'elle participe à l'humaine  
» faiblesse, elle voit de mauvais œil tous ceux  
» qui n'ont point été ses compagnons à l'époque  
» de ses brillants succès, et elle éprouve une  
» véritable aversion pour les émigrés.

» SIRE,

» Voilà l'état positif des choses : mon devoir  
» comme président du conseil des ministres  
» était d'en mettre le tableau exact sous les yeux  
» de Votre Majesté qui adoptera, j'espère, la  
» conclusion de cette première partie de mon  
» rapport, et qui, en conséquence, supprimera  
» l'ancienne noblesse.

» SIRE,

» Je suis entièrement convaincu que votre  
» gloire, que la sûreté de votre dynastie et que  
» l'intérêt des producteurs exigent que vous  
» supprimiez l'ancienne noblesse ; mais je ne me  
» dissimule point qu'un grand obstacle s'oppose  
» à l'adoption de cette mesure.

» *Quel est l'obstacle qui s'oppose à la suppression de la noblesse?*

» *Quel est le moyen de surmonter cet obstacle?*

» Voilà, Sire, les deux questions dont l'examen terminera cette première partie de mon Rapport.

» Je réponds à la première de ces questions :

» L'obstacle qui s'oppose à la suppression de la noblesse ne vient certainement pas de la Nation, car tous les Français qui ne sont pas nobles sont convaincus que la noblesse est une institution surannée, ils sont convaincus que cette institution ne leur est plus d'aucune utilité, qu'elle leur est, au contraire, très-onéreuse et nuisible sous tous les rapports.

» Si l'obstacle ne vient pas de la Nation, il faut nécessairement qu'il vienne de Votre Majesté, car il n'existe en France que deux grands pouvoirs politiques, savoir, le vôtre et celui de la Nation.

» La vérité est que l'obstacle à la suppression de la noblesse vient de Votre Majesté ; c'est-à-dire qu'il vient de l'éducation qu'elle a reçue, de ses habitudes contractées depuis que son

» éducation est terminée, et de la bonté de son  
» cœur.

» On vous a inculqué dans votre jeune âge,  
» comme principe fondamental de la politique,  
» que la noblesse était le principal soutien du  
» trône, et qu'en conséquence vous devez vous  
» considérer comme le premier gentilhomme de  
» votre royaume.

» Votre Auguste Personne a toujours été  
» exclusivement entourée par des nobles ; ainsi,  
» vous n'avez jamais pu voir que par les yeux  
» des nobles et vous n'avez pu vous lier d'amitié  
» qu'avec des nobles.

» Et enfin, une grande partie de la noblesse  
» vous a accompagné en pays étranger, et a  
» partagé vos malheurs, d'où il est résulté pres-  
» que nécessairement que vous vous considérez  
» comme obligé de faire cause commune avec  
» elle.

» Ce sont les dispositions personnelles de  
» Votre Majesté sous ces trois rapports qui  
» constituent l'obstacle énorme qui s'oppose à la  
» suppression de la noblesse.

» Je vais examiner les moyens de surmonter  
» cet obstacle.

» SIRE,

» C'est dans la bonté de votre cœur que je  
» trouve le mal et le remède, c'est dans la bonté  
» de votre cœur que je trouve l'obstacle qui s'op-  
» pose à la suppression de la noblesse, c'est  
» aussi dans la bonté de votre cœur que se  
» trouve le moyen de surmonter cet obstacle.

» SIRE,

» Il n'y a qu'une manière de bien aimer les  
» gens, c'est de les aimer pour eux-mêmes et  
» dans leur intérêt, c'est de travailler à leur faire  
» du bien, c'est de s'occuper de l'amélioration  
» de leur sort. Telle est la manière dont les  
» hommes généreux aiment leurs amis, telle est  
» à coup sûr la manière dont Votre Majesté  
» aime les nobles auxquels elle a accordé sa  
» royale affection.

» La question se réduit donc à savoir (sous  
» ce rapport, qui est le plus positif) quel est le  
» service le plus grand que Votre Majesté puisse  
» rendre à l'ancienne noblesse ?

» Or, la noblesse est en lutte avec la Nation ;

» cette lutte se terminera nécessairement par  
» l'anéantissement de l'institution de la noblesse,  
» car les producteurs sont aujourd'hui les plus  
» forts, et leurs forces augmentent tous les jours,  
» tandis que celles de la noblesse diminuent con-  
» tinuellement.

» L'anéantissement de l'institution de la no-  
» blesse aura donc nécessairement lieu un peu  
» plus tôt ou un peu plus tard ; mais ce chan-  
» gement dans l'organisation sociale peut s'opé-  
» rer de deux manières très-différentes. La  
» suppression peut avoir lieu forcément ou  
» volontairement de la part des nobles, avec  
» leur consentement, ou contre leur gré. Dans le  
» premier cas, les nobles n'ont aucune indem-  
» nité à espérer ; dans le second, ils peuvent  
» obtenir un dédommagement.

» Oui, Sire, les nobles peuvent obtenir une  
» somme, et même une somme importante des  
» producteurs, en échange de leur renonciation  
» volontaire et complète au droit de former une  
» première classe dans la Nation, au droit d'ad-  
» ministrer les intérêts généraux de la société,  
» au droit de donner la direction à l'activité na-  
» tionale.

» Si Votre Majesté veut faire prendre à la

» noblesse ce parti, le seul qui puisse lui faire  
» tirer encore quelques avantages des services  
» que ses ancêtres ont rendus à la Nation, je me  
» charge de cette négociation vis-à-vis des pro-  
» ducteurs, et je puis vous en garantir d'avance  
» le succès.

» Voici la manière dont je m'y prendrai.

» J'assemblerai toutes les chambres de com-  
» merce de France, et je leur tiendrai ce lan-  
» gage :

» MESSIEURS ,

» Il n'y a de bonnes transactions que celles  
» qui sont faites à l'amiable, il n'y a de contrats  
» vraiment obligatoires, de contrats solides, que  
» ceux qui sont synallagmatiques; la seule bonne  
» manière de terminer une querelle quelconque  
» est de déterminer toutes les parties intéressées  
» à faire des sacrifices.

» La plus belle, la plus utile, et la plus solide  
» en même temps que la plus importante des  
» opérations politiques qui aient jamais été  
» faite, a été le rachat des communes : c'est en  
» se rachetant que les communes se sont affran-

» chies. Nous sommes dans des circonstances  
» pareilles à certains égards ; il faut procéder  
» de la même manière, ou plutôt c'est le rachat  
» des communes qu'il faut terminer.

» Le premier rachat a soustrait les industriels  
» à l'action personnelle et arbitraire que les no-  
» bles exerçaient sur eux. Mais il est resté aux  
» nobles un pouvoir collectif qu'ils exercent sur  
» la masse des producteurs, c'est, dans la réa-  
» lité, eux qui votent l'impôt, c'est, dans la réa-  
» lité, eux qui en dirigent l'emploi. C'est ce  
» pouvoir énorme qui leur reste encore que je  
» vous conseille de racheter.

» Jusqu'à présent l'insurrection contre l'an-  
» cien régime a été mal dirigée, car elle n'a été  
» dirigée ni dans votre intérêt, ni dans celui de  
» la royauté. Les meneurs de cette insurrec-  
» tion ont été des avocats ou des militaires, je  
» ferais mieux de dire des avocats et des mili-  
» taires. Or, la tendance des avocats est de plai-  
» der, celle des militaires est d'user de moyens  
» violents pour atteindre leur but, et ni l'une ni  
» l'autre de ces deux manières de procéder ne  
» sont propres à établir une bonne organisation  
» sociale. Depuis longtemps vous auriez dû vous  
» mettre en avant et manifester une opinion



» politique qui vous fût personnelle. La ten-  
» dance de l'industrie est d'agir toujours par  
» voie de conciliation, et cette tendance est la  
» seule propre à terminer la révolution.

» Une autre grande faute a été commise, c'est  
» qu'on n'a point considéré les choses d'une  
» assez grande hauteur.

» Si l'on s'était placé à un point de vue suffi-  
» samment élevé pour embrasser d'un seul coup  
» d'œil toute la marche de la civilisation, on  
» aurait reconnu que, dans l'état d'ignorance où  
» se trouvaient nos pères, les querelles inté-  
» rieures et extérieures devaient être très-fré-  
» quentes; que, par conséquent, les hommes  
» exercés à se battre devaient jouer le premier  
» rôle, et qu'ils devaient être investis du pou-  
» voir; on aurait également reconnu que l'in-  
» dustrie (essentiellement ennemie des querelles)  
» ayant acquis une grande importance, le goût  
» des querelles avait diminué, que l'utilité des  
» hommes exercés à se battre n'était plus aussi  
» grande, qu'il en résultait que le pouvoir devait  
» être confié aux producteurs, et que nécessai-  
» rement l'usage que les producteurs feraient du  
» pouvoir anéantirait complètement la tendance  
» que les hommes avaient eu à employer les

» moyens violents, ou, au moins, qu'il en résul-  
» terait nécessairement que les querelles devien-  
» draient extrêmement rares, de manière que les  
» militaires ne pourraient jamais être que d'une  
» utilité secondaire.

» En un mot, Messieurs, le but de la révolu-  
» tion aurait dû être, il doit être de faire passer  
» le pouvoir des mains des sabreurs dans celles  
» des producteurs, des mains des parleurs dans  
» celles des administrateurs.

» Or, Messieurs, c'est vous qui êtes les pro-  
» ducteurs, c'est vous qui possédez la capacité  
» en administration; l'affaire de la révolution  
» vous est donc absolument personnelle, et il  
» est impossible qu'elle se termine sans que  
» vous vous en mêliez, sans que vous vous met-  
» tiez personnellement en avant pour l'achever.

» MESSIEURS,

» *Je vous engage à présenter une Adresse*  
» *au Roi et à déclarer, dans cette Adresse, à*  
» *Sa Majesté :*

» *1<sup>o</sup> Que vous n'avez point approuvé l'in-*  
» *surrection qui a eu lieu en 1789; que vous*

» avez également improuvé la conduite qui a  
» été tenue par ceux qui ont dirigé la force  
» populaire pendant tout le cours de la révo-  
» lution, attendu qu'ils ont toujours employé  
» la violence, tandis qu'ils auraient dû se  
» servir des moyens de conciliation, surtout  
» depuis que la supériorité de leurs forces a  
» été constatée;

» 2<sup>o</sup> Que votre intention, en vous adressant  
» à Sa Majesté, est de lui déclarer que vous  
» êtes disposés à faire tous les sacrifices  
» pécuniaires qui seront nécessaires pour  
» rétablir la tranquillité en terminant la  
» révolution d'une manière qui satisfasse  
» tous les Français qui ne sont pas assez  
» extravagants pour vouloir lutter directe-  
» ment contre les progrès des lumières et  
» de la civilisation;

» 3<sup>o</sup> Que vous suppliez Sa Majesté de nom-  
» mer une commission composée des six cul-  
» tivateurs, des trois manufacturiers, des  
» trois négociants et des trois banquiers les  
» plus riches et le plus généralement esti-  
» més; que vous la conjurez de charger cette  
» commission de lui présenter le projet  
» d'administration et d'emploi des deniers

» publics qui lui paraîtra le plus favorable à  
» la production;

» 4° Que vous avez été profondément affligés  
» des malheurs et des chagrins que la maison  
» de Bourbon a éprouvés depuis 1789; que  
» vous priez Sa Majesté de considérer que la  
» révolution a pesé sur toutes les classes de  
» la société, et que la meilleure manière  
» d'effacer les chagrins qu'elle a causés à  
» tous les Français, est de travailler à garan-  
» tir les générations suivantes d'une pareille  
» calamité, en établissant à l'amiable le  
» régime le plus favorable à la production,  
» puisque ce régime est réclamé aujourd'hui  
» par l'état des lumières et de la civilisa-  
» tion;

» 5° Enfin, que vous formez des vœux pour  
» que la monarchie française, après avoir  
» duré 1400 ans, le Roi de France, se regar-  
» dant comme le premier soldat de son  
» royaume, dure 1400 autres années, le Roi  
» de France se considérant comme le pre-  
» mier industriel de France et du monde  
» entier.

» MESSIEURS,

» N'hésitez pas un seul instant à prendre le  
» parti que je viens de vous indiquer, les cir-  
» constances vous sont favorables dans ce mo-  
» ment, puisque la France étant en paix avec  
» toute l'Europe, l'attention du Roi et celle de  
» la Nation peuvent se porter tout entières sur  
» les affaires intérieures; hâtez-vous d'obtenir à  
» prix d'argent l'organisation du régime le plus  
» favorable à la production. Ne refusez aucune  
» des sommes qui vous seront demandées, pro-  
» posez même plus qu'on ne vous demandera.  
» Les avantages qui résulteront pour vous  
» d'un établissement social, conçu dans l'intérêt  
» des producteurs et consenti volontairement  
» par les personnes intéressées à s'y opposer,  
» sont innombrables; ces avantages, sous le  
» rapport pécuniaire, seront incalculables, car  
» la production étant débarrassée de toutes les  
» entraves qui en ont jusqu'à ce jour arrêté  
» l'essor, la valeur du territoire de la France  
» sera plus que doublée en moins de vingt ans,  
» et dans ce même temps, les améliorations qui

» seront faites dans toutes les branches de l'in-  
» dustrie française, amélioreront nos manufac-  
» tures au point qu'aucune fabrique étrangère  
» ne pourra plus entrer en concurrence avec les  
» nôtres.

» L'argent ne vous manquera point pour exé-  
» cuter cette importante opération ; M. Laffitte  
» et ses amis vous en procureront autant que  
» vous voudrez, et ils combineront pour vous un  
» mode d'extinction de cette dette qui sera tel  
» que son paiement ne vous causera aucune  
» gêne. M. Laffitte pourra alors développer tous  
» ses talents pour les combinaisons financières,  
» et ses travaux deviendront d'une utilité posi-  
» tive et incontestable pour les progrès de la  
» civilisation.

» Le système de crédit a, jusqu'à ce jour,  
» plutôt servi à prolonger l'existence de la  
» noblesse en Angleterre et en France, qu'à pro-  
» curer l'amélioration de la condition sociale des  
» producteurs ; le moment est arrivé où ce sys-  
» tème doit être employé à faciliter la grande  
» opération du rachat définitif et complet des  
» communes.

» Que d'argent vous auriez économisé si, dès  
» le commencement de la révolution, vous vous

» étiez mis en avant, et si vous aviez traité les  
» affaires de cette manière!

» Que d'argent il vous en coûtera inutilement  
» encore si vous ne suivez pas mon conseil, si  
» vous laissez échapper l'occasion favorable que  
» la paix vous procure, et si vous continuez à  
» vous laisser guider en politique par les sa-  
» breurs et par les parleurs, au lieu de prendre  
» confiance dans votre capacité administrative!

» MESSIEURS,

» C'est de l'établissement du régime adminis-  
» tratif le plus favorable à la production qu'il  
» faut s'occuper directement. La civilisation est  
» parvenue en France à une si grande hauteur,  
» qu'il n'existe plus d'autre moyen d'y ramener  
» la tranquillité que celui de placer les produc-  
» teurs en tête de la société, et de n'accorder de  
» la considération à ceux qui ne sont pas direc-  
» tement producteurs, qu'en raison des services  
» qu'ils rendent aux producteurs directs.

» Le régime anglais n'est qu'un régime bâ-  
» tard; ce régime n'a pu s'établir en Angleterre,  
» et y acquérir quelque solidité, qu'à raison de

» circonstances particulières à ce pays, et dont  
» je parlerai plus tard ; mais il est absolument  
» impossible qu'il s'acclimate en France. Le  
» régime anglais n'est, dans la réalité, que le  
» régime féodal modifié, et les industriels fran-  
» çais éprouvent trop fortement le sentiment de  
» leur utilité et de leur dignité, pour supporter  
» sans mécontentement la conservation du  
» moindre vestige de la noblesse.

» Les discussions relatives aux lois de ga-  
» rantie contre l'établissement de pouvoirs qui  
» ont essentiellement le caractère féodal, sont  
» propres à faire briller les talents de MM. les  
» avocats, mais elles ne sont, dans la réalité,  
» d'aucune utilité, ou plutôt elles sont très-nui-  
» sibles, parce qu'elles contribuent à fixer l'at-  
» tention publique dans une direction politique  
» qui est complètement fautive, c'est-à-dire abso-  
» lument contraire à l'amélioration de la con-  
» dition sociale des producteurs.

» La vérité est qu'il n'existe qu'un seul  
» moyen de mettre les citoyens à l'abri de l'ar-  
» bitraire, qu'il n'en existe qu'un seul de leur  
» garantir le bon emploi des deniers publics,  
» c'est que les producteurs, qui sont ennemis  
» nés de l'arbitraire (puisqu'ils ne peuvent pas



» l'exercer), et qui sont personnellement inté-  
» ressés à l'économie dans les dépenses publi-  
» ques (puisque ce sont eux qui les payent),  
» soient chargés de diriger l'administration gé-  
» nérale.

» En un mot, pour qu'un ordre de choses paci-  
» fique, économique et stable s'établisse en  
» France, il faut que le Roi des Français devienne  
» le premier industriel de France et du monde  
» entier; mais il ne pourra prendre ce titre et  
» diriger l'administration publique dans l'intérêt  
» direct de la production qu'à l'époque où  
» MM. les industriels se seront montrés dignes  
» d'entourer son trône par la générosité de leurs  
» sentiments, par l'étendue de leurs vues et par  
» l'énergie de leur caractère.

» SIRE,

» Voilà le langage que je tiendrais aux cham-  
» bres de commerce de France réunies; j'aurai  
» occasion de reproduire les mêmes idées dans  
» la suite de ce travail, et je ne crois pas, par  
» cette raison, devoir leur donner pour le mo-  
» ment un plus grand développement.

» Je vais passer à la seconde partie de mon  
» Rapport. Je vais examiner ce qui concerne la  
» seconde classe de vos sujets, etc. »

MESSIEURS,

Ce n'est qu'en exécutant les choses qu'on apprend, par sa propre expérience, comment elles doivent être faites. J'avais d'abord projeté de traiter dans cette Lettre les trois grandes questions politiques que j'avais énoncées dans la précédente ; mais, dès que j'ai pris la plume, je me suis aperçu que le tableau était trop grand pour le cadre, et j'ai pris le parti de me réduire à dire mon opinion sur la première de ces questions. Enfin, après avoir écrit les pages qui précèdent, je m'aperçois que je vous en ai dit assez pour aujourd'hui. Je dois même m'estimer fort heureux si j'obtiens de votre complaisance que vous preniez la peine de lire cette Lettre tout entière.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble, etc.

HENRI SAINT-SIMON.

*POST-SCRIPTUM.*

MESSIEURS,

La Nation se trouve dans une position politique absolument fausse, et il résulte de cette fausse position que les circonstances actuelles sont favorables au développement des passions et des capacités malfaisantes.

La position politique dans laquelle nous nous trouvons est fausse sous ce rapport que le pouvoir de diriger les affaires de la société se trouve entre les mains des classes qui ont le moins de forces réelles et de capacités positives, tandis que les classes gouvernées sont les plus capables en même temps que les plus fortes.

Et, en effet, les producteurs, sous le rapport physique et sous le rapport moral, c'est-à-dire les industriels et les savants positifs, forment la classe des gouvernés, tandis que le gouvernement se trouve dans les mains des nobles, des militaires qui ne sont pas nobles et des légistes qui y jouent aujourd'hui le rôle prépondérant.

De cette fausse position il résulte nécessairement que les gouvernants sont obligés d'employer la ruse pour conserver le pouvoir qu'ils exploitent, et que les gouvernés, ne pouvant point donner d'essor à leur amour pour le bien public, se trouvent réduits à agir en égoïstes.

Cet état de choses est monstrueux, il changera nécessairement, et tous les honnêtes gens doivent réunir leurs efforts pour le changer le plus promptement possible.

*Comment doit-on s'y prendre pour faire passer le pouvoir dans les mains de la classe la plus forte et la plus capable, qui est aujourd'hui celle des producteurs?*

C'était la première question à résoudre, c'était le premier pas à faire dans la bonne route politique.

Ce premier pas est fait, j'ai résolu cette question; vous en serez convaincus, Messieurs les industriels, quand vous prendrez la peine de lire mes écrits avec attention.

MESSIEURS,

Ce premier pas étant fait, il vous est facile

d'amener les circonstances favorables aux capacités et aux passions bienfaisantes, c'est-à-dire il vous est facile de déterminer Sa Majesté à donner sa confiance aux producteurs. Mais pour cela il y a une condition indispensable, c'est que vous manifestiez vos propres opinions, c'est que les industriels les plus riches n'adoptent point les habitudes et le genre de luxe de la noblesse ; c'est que vous conserviez tous les mœurs de votre classe, c'est que vous cessiez de jouer un rôle de confident dans le parti réputé libéral ; c'est qu'en un mot vous vous placiez à la tête de ce parti, que vous vous chargiez de le diriger, et que vous adressiez directement au Roi vos vœux sur les changements à faire dans l'administration générale, pour la rendre favorable à la production.

MESSEIERS,

Quand vous aurez établi clairement quel est le genre d'administration des deniers publics qui serait le plus favorable à la production, Messieurs les avocats qui sont libéraux pourront alors employer leur éloquence pour vous

convaincre vous-mêmes de la supériorité de votre doctrine sur toutes celles qui avaient été produites jusqu'à ce jour. Et Messieurs les militaires qui sont libéraux pourront déclarer qu'ils adoptent votre doctrine et qu'ils sont disposés à la soutenir.

La classe militaire peut et doit avoir une opinion politique. Quand l'opinion de l'armée sera que la société doit être organisée de la manière la plus favorable pour les producteurs, et que les producteurs doivent diriger l'administration des deniers publics, jamais le gouvernement n'entreprendra de faire agir l'armée contre son opinion. Ce n'est point avec les industriels que le gouvernement est en opposition, c'est avec les hommes intrigants ou incapables qui ont jusqu'à présent conduit les industriels dans une direction contraire à leurs intérêts et à ceux du Roi; ce que le gouvernement combat, ce n'est pas la doctrine la plus favorable à la production, c'est la doctrine fausse, bâtarde et pernicieuse que Messieurs les industriels ont suivie jusqu'à ce jour sans en avoir senti les conséquences et avec la même incurie que des moutons suivent un garçon boucher qui les conduit à la boucherie. En un mot, ce que le gouver-

nement combat, ce qu'il a raison de combattre, c'est la doctrine : *Tire-toi de là que je m'y mette.*

Depuis le commencement de la révolution, le parti réputé libéral se compose d'un certain nombre de prêtres, de nobles, de militaires non nobles, de légistes et d'industriels. Jusqu'à présent ce sont les prêtres, les nobles, les militaires non nobles et principalement les légistes qui ont mené ce parti, et les industriels n'y ont joué qu'un rôle subalterne. Que les industriels se mettent à la tête du parti; qu'ils arrêtent entre eux clairement le but vers lequel il est de leur intérêt de le faire tendre; que les prêtres, que les nobles, les militaires non nobles, et que les légistes ne jouent plus qu'un rôle auxiliaire dans ce parti, et la révolution tendra alors directement à une heureuse terminaison.

Ne vous effrayez point, Messieurs, de la difficulté de concevoir l'organisation sociale dans l'intérêt des producteurs. J'ai acquis à cet égard des idées nettes. Soutenez-moi de manière à me procurer les moyens de m'adjoindre des collaborateurs, de multiplier mes écrits, et de les répandre non-seulement dans toutes les villes de France qui ont quelque importance indus-

truelle, mais encore dans toute l'Europe commerciale, et je vous réponds que cette grande entreprise sera vigoureusement, sagement et promptement mise en activité.

Il en sera de la guerre des opinions comme de la guerre à coups de canon. Le parti qui aura le dernier écu est celui qui remportera la victoire définitive.

*NOTA. — Deux personnes se battaient à l'épée; une des deux avait déjà rompu plusieurs fois la semelle, son adversaire lui dit : Vous avez une singulière manière de vous battre. — Cela est vrai, répondit le premier, mais pourvu que je vous tue, cela doit vous être tout à fait indifférent. — Et en effet il le tua.*

*Il y a toujours beaucoup plus de moyens de succès en dehors de la méthode, qu'il ne s'en trouve dans la méthode même.*

*Cette lettre contient une cumulation de suppositions qui est un défaut de méthode évident; elle renferme encore bien d'autres fautes contre la méthode et contre les règles de la littérature; malgré cela, je la crois propre à me faire atteindre mon but. Je la*



*crois propre à sortir Messieurs les industriels de l'apathie politique dans laquelle ils ont vécu jusqu'à ce jour. Je la crois propre à les stimuler à faire les efforts nécessaires pour parvenir à former dans l'État une puissance prépondérante.*

*Je donnerai, dans la première Lettre que je publierai, la suite du Rapport que, d'après mon opinion, M. de Richelieu aurait dû faire au Roi, quand il a accepté la présidence du conseil des ministres.*

---

A MESSIEURS LES DÉPUTÉS

QUI SONT INDUSTRIELS

---

TROISIÈME LETTRE

---

MESSIEURS,

Je vous présenterai dans cette Lettre la suite du Rapport que (d'après mon opinion) M. de Richelieu aurait dû faire au Roi quand il a accepté la présidence du ministère et avant de commencer ses travaux administratifs.

C'est donc M. de Richelieu qui est supposé adresser au Roi ce qui va être dit.

« SIRE,

» Je passe à la seconde partie de mon Rap-

» port. Je vais parler à Votre Majesté de la  
» seconde classe de ses sujets.

» J'examinerai d'abord la composition et l'ori-  
» gine de cette seconde classe. Je dois appeler  
» votre attention sur ce premier ordre de con-  
» sidération, avant de m'occuper de la conduite  
» politique que cette classe a tenue pendant le  
» cours de la révolution, et avant de dire à Votre  
» Majesté mon opinion sur l'usage qui doit être  
» fait du pouvoir royal à l'égard de cette portion  
» de ses sujets.

» SIRE,

» La seconde classe de vos sujets se com-  
» pose :

» 1° Des rentiers sans profession, ainsi que  
» des propriétaires territoriaux, qui ne sont point  
» nobles d'origine, et qui ne sont point occupés  
» de travaux industriels ;

» 2° De tous les militaires qui ne sont point  
» nobles ;

» 3° De tous ceux qui sont attachés à l'ordre  
» judiciaire ;

» 4° Enfin, de tous les Français qui exercent  
» des professions réputées honorables.

» Or, les professions qui sont réputées hono-  
» rables sont celles dont l'utilité n'est point  
» directe : ce sont celles qui participent à l'ac-  
» tion de gouverner, ce sont en un mot celles  
» qui n'ont point pour objet spécial LA PRO-  
» Duction.

» SIRE,

» En remontant à l'origine de cette classe, on  
» trouve que sa formation s'est opérée de la  
» manière suivante :

» La noblesse, s'étant endettée par les dé-  
» penses que lui avaient occasionnées les guerres  
» des croisades et par le luxe auquel elle s'était  
» livrée, a vendu une partie de ses domaines à  
» des laïques qui ont, pris, dès ce moment, le  
» titre de bourgeois, et qui ont acquis une  
» grande importance dans l'État, à raison des  
» propriétés territoriales dont ils sont devenus  
» possesseurs.

» Les nobles ont exercé exclusivement la pro-  
» fession militaire, jusqu'à la découverte de la  
» poudre à canon; mais depuis cette époque,  
» il s'est formé une classe de militaires qui

» n'étaient point d'extraction noble, et cette  
» fraction de la seconde classe de vos sujets a  
» été considérée, dès son origine, comme une  
» noblesse au petit pied.

» Je passe à ce qui concerne l'ordre judi-  
» ciaire. Les barons étaient primitivement les  
» seuls juges des habitants de leurs domaines,  
» lesquels étaient leurs sujets : ils adminis-  
» traient la justice à leur profit, et les amendes  
» qu'ils faisaient payer formaient une branche  
» importante de leurs revenus. Ils ont trouvé  
» qu'il était trop fatigant de juger eux-mêmes :  
» ils ont créé, pour se soulager, l'ordre judi-  
» ciaire, dont les membres se trouvent aujour-  
» d'hui à la tête de la seconde classe de vos  
» sujets. On peut dire, sans aucune exagération,  
» que les légistes ont pris naissance entre les  
» jambes des barons.

» SIRE,

» D'après les faits notoires que je viens de  
» rappeler à Votre Majesté, il est évident que la  
» seconde classe de vos sujets a été engendrée  
» par la première, il est par conséquent évident

» qu'elle participe à la nature politique de la  
» féodalité et qu'elle tend à gouverner la nation  
» à son profit ; car les enfants tiennent de leurs  
» parents : on n'a jamais vu des carnivores  
» donner le jour à des frugivores, ni des frelons  
» produire des abeilles.

» SIRE,

» La connaissance de la manière dont la se-  
» conde classe de la nation française est com-  
» posée, réunie à celle de la façon dont sa for-  
» mation s'est opérée, étaient des données suf-  
» fisantes pour mettre en état de juger la con-  
» duite que cette classe tiendrait pendant le  
» cours de la révolution.

» Si les ministres de *Louis XVI* avaient pos-  
» sédé une capacité politique, proportionnée à  
» la gravité des circonstances, ils auraient tenu  
» à leur Roi le langage suivant, dès l'instant  
» que les premiers symptômes de l'insurrection  
» se sont manifestés.

» Ils lui auraient dit :

» *Une grande révolution se prépare, elle  
» ne tardera pas à éclater. Cette révolution  
» se terminera nécessairement par l'établis-*

» sement d'un nouveau régime social, par  
 » l'établissement d'un régime qui sera es-  
 » sentiuellement avantageux aux gouvernés,  
 » et qui ne sera utile aux gouvernants que  
 » d'une manière secondaire.

» Cette révolution ne peut point être évitée,  
 » elle ne peut même pas être sensiblement  
 » retardée; car il résultait de la nature des  
 » choses, que les avantages immenses dont  
 » les gouvernants ont joui primitivement  
 » diminuassent continuellement et à me-  
 » sure que les gouvernés deviendraient plus  
 » éclairés. Il est également de cette même  
 » nature des choses que chacun des gou-  
 » vernés possédant aujourd'hui la capacité  
 » suffisante pour administrer ses propres  
 » affaires, tous les gouvernés réunis doivent  
 » vouloir que la société soit organisée direc-  
 » tement dans leur intérêt, parce qu'ils se  
 » sentent la capacité suffisante pour établir  
 » et pour maintenir ce nouveau régime, qui  
 » est celui vers lequel ont tendu tous les  
 » progrès de l'esprit humain.

» Cette révolution qui est inévitable, qui ne  
 » peut pas même être sensiblement retardée,  
 » ainsi que cela vient d'être établi, s'opérera

» *d'une manière pacifique et par voie de*  
» *conciliation, si elle est dirigée par le pou-*  
» *voir royal, c'est-à-dire si le pouvoir royal*  
» *se met franchement à la tête des gouvernés*  
» *et s'il épouse leurs intérêts.*

» *Cette révolution deviendra sanguinaire*  
» *et désastreuse au Roi lui-même et à sa*  
» *famille, si le pouvoir royal entre en oppo-*  
» *sition avec les intérêts des gouvernés.*

» *Enfin, cette révolution causera à la na-*  
» *tion de grands malheurs; les Français*  
» *serviront pendant longtemps de jouets aux*  
» *intrigants; ils se laisseront pendant long-*  
» *temps conduire par des doctrines bâtarde,*  
» *si le Roi ne dirige pas le changement qui*  
» *doit s'opérer dans l'organisation sociale,*  
» *et s'il n'exerce pas dans cette circonstance*  
» *un pouvoir dictatorial.*

» *Le pouvoir royal doit donc prendre son*  
» *parti dans cette occasion d'une manière*  
» *ferme et nette. Le but que le Roi doit se*  
» *proposer est celui d'établir le régime so-*  
» *cial le plus avantageux possible aux gou-*  
» *vernés. Il doit donc se liquer franchement*  
» *avec les gouvernés contre les nobles et*  
» *contre les bourgeois; c'est-à-dire contre*



» *les gouvernants et contre les sous-gouver-*  
» *nants actuels.*

» *La classe des gouvernés, qui est la troi-*  
» *sième classe de la société, se compose,*  
» *pour la très-majeure partie, des hommes*  
» *les moins instruits et les plus pauvres ;*  
» *mais elle renferme aussi tous les chefs des*  
» *travaux industriels, c'est-à-dire tous les*  
» *entrepreneurs de culture, tous les manu-*  
» *facturiers, tous les négociants et tous les*  
» *banquiers. Or, ces hommes qui, dans l'état*  
» *actuel des choses, sont les véritables chefs*  
» *du peuple, étant par cette raison ceux qui*  
» *possèdent le plus grand pouvoir réel,*  
» *ceux qui sont investis de la capacité la*  
» *plus positive, ceux dont l'utilité est la*  
» *plus directe, c'est avec eux que le Roi doit*  
» *se liquer.*

» *Le Roi doit créer une commission peu*  
» *nombreuse, et qui soit composée des cul-*  
» *tivateurs, des manufacturiers, des négo-*  
» *ciants et des banquiers les plus impor-*  
» *tants. Il doit charger cette commission*  
» *de lui présenter les meilleurs moyens à*  
» *employer pour donner le plus d'activité*  
» *possible à l'industrie. Il doit dire à cette*

» *commission : Faites-moi connaître com-*  
» *ment je dois m'y prendre pour accroître*  
» *le plus promptement possible la valeur du*  
» *territoire de la France? Comment on peut*  
» *perfectionner nos manufactures et donner*  
» *de nouveaux débouchés à nos produits?*  
» *En un mot, comment on peut donner le*  
» *plus d'occupation possible aux ouvriers?*  
» *Quand vous aurez produit à ce sujet des*  
» *idées bien claires, quand vous m'aurez*  
» *présenté un tableau général des travaux*  
» *industriels que la Nation peut entreprendre*  
» *avec ses moyens actuels, il sera fort aisé*  
» *de constituer le nouveau régime, car ce*  
» *nouveau régime, ce régime qui doit être*  
» *principalement utile aux gouvernés, ne*  
» *peut consister que dans l'organisation des*  
» *moyens que vous aurez donnés pour rendre*  
» *la production le plus active possible.*

» *Si le Roi n'adoptait pas le plan de poli-*  
» *tique que nous venons de lui présenter,*  
» *s'il ne se ligait pas franchement avec les*  
» *chefs des travaux industriels contre la*  
» *classe qui a gouverné la nation pendant*  
» *son ignorance, et plus particulièrement*  
» *encore contre les sous-gouvernants qui se*

» faite en 1789 ; mais il faut convenir qu'il était,  
» à cette époque, très-difficile de porter ce juge-  
» ment ferme sur la conduite que le pouvoir  
» royal devait tenir à l'égard de la seconde  
» classe des Français, attendu que les seules  
» données sur lesquelles on pouvait établir ce  
» jugement étaient celles résultant de la con-  
» naissance acquise de la composition de cette  
» classe et de la manière dont elle s'était for-  
» mée. Nous ne devons donc point être étonnés  
» des fautes politiques qui ont été commises à  
» cet égard par Louis XVI ainsi que par son  
» ministère.

« SIRE,

» Les choses ont bien changé de face sous  
» ce rapport ; ce qui était fort difficile à conce-  
» voir en 1789 est aujourd'hui très-facile à  
» juger, parce que l'expérience est venue au  
» secours du raisonnement. Pour prouver ce  
» que j'avance, je vais établir clairement et  
» directement quelle est la conduite que Votre  
» Majesté doit tenir à l'égard de la seconde  
» classe de ses sujets.

» Je commencerai par énoncer un fait général

» qui n'a point besoin d'être prouvé, attendu  
» qu'il est généralement connu. Ce fait est que  
» la seconde classe de vos sujets est celle qui a  
» provoqué l'insurrection, que c'est elle qui a  
» constamment dirigé la révolution, et qu'en  
» résultat de ses travaux révolutionnaires, elle  
» est parvenue à s'cmparer de presque toute  
» l'action politique qui s'exerce en France, car  
» elle conduit en même temps toutes les forces  
» générales qui sont politiquement agissantes,  
» elle fournit des chefs à tous les partis et même  
» à toutes les factions.

» Le ministère de Votre Majesté et son Conseil d'État sont composés presque en totalité  
» de personnes sorties de cette seconde classe.

» Dans les Chambres et hors des Chambres,  
» les meneurs des ultras sont des avocats; les  
» soi-disant libéraux les plus influents sont  
» aussi des avocats, et les directeurs des ven-  
» trus sont encore des avocats.

» Voyons maintenant l'usage que la seconde  
» classe a fait, depuis l'origine de la révolution,  
» de l'influence qu'elle a constamment exercée  
» sur les affaires publiques. Je diviserai cet  
» examen en quatre parties auxquelles je don-  
» nerai le nom d'époques.

» Je renferme dans la première époque ce qui  
» s'est passé depuis 1789 jusqu'à l'acceptation  
» de la constitution de 1791, et je dis que, pen-  
» dant cette première époque, la classe des  
» sous-gouvernants s'est mise en mesure d'accaparer la totalité des pouvoirs politiques :  
» 1° Elle a supprimé la noblesse ; 2° elle a privé  
» la royauté de tous les appuis qui pouvaient la  
» soutenir ; 3° elle s'est emparée de la totalité  
» des pouvoirs administratifs dans les provinces,  
» par l'établissement d'administrations de districts et de départements, qui, par la manière  
» dont elles étaient constituées, devaient nécessairement se trouver dans sa dépendance.

» Je comprends dans la seconde époque le  
» temps qui s'est écoulé depuis l'acceptation de  
» la constitution de 1791 jusqu'à l'établissement  
» de l'Empire, et je dis que, pendant cette époque, la classe des sous-gouvernants s'est  
» emparée de tous les pouvoirs politiques, et  
» qu'elle en a fait usage : 1° pour massacrer la  
» famille royale ; 2° pour dépouiller, par des  
» moyens violents, les nobles de leurs propriétés ; 3° pour ruiner les industriels en établissant la loi du maximum.

» Je considère la troisième époque comme

» étant celle de la durée de l'Empire, et je dis  
» que, pendant cette troisième époque, la se-  
» conde classe s'est constitué un chef suprême  
» auquel elle a donné le titre d'Empereur ; or,  
» ce chef a entraîné la Nation dans des guerres  
» d'ambition qui ont eu des suites désastreuses ;  
» il a recréé les titres féodaux en faveur de ses  
» courtisans ; il s'est emparé de la fabrication  
» du tabac, du commerce du coton, du café, du  
» sucre et de toutes les autres denrées coloniales ;  
» il voulait s'approprier l'éducation des mérinos.  
» Ainsi, pendant cette troisième époque, les  
» sous-gouvernants avaient remis la Nation sous  
» un joug plus fâcheux, à plusieurs égards, que  
» celui qu'elle supportait avant la révolution.

» La quatrième époque a commencé lors de  
» la rentrée de Votre Majesté. Depuis la res-  
» tauraton, la deuxième classe se trouve com-  
» primée par l'action que tous les peuples et  
» que tous les gouvernements européens exer-  
» cent sur elle. Cela l'a déterminée à user de  
» ruse ; plusieurs des favoris de Bonaparte sont  
» devenus les protégés de Votre Majesté ; les  
» légistes les plus malins et les militaires les  
» plus adroits continuent à exploiter le pouvoir  
» royal à leur profit, et ils guettent le moment

» où ils pourront commencer une cinquième  
» époque, en remplaçant sur le trône le fils du  
» bourgeois qui y était monté et qui en a été  
» chassé.

» SIRE,

» Je conclus de cette série d'observations,  
» que l'intérêt des gouvernés, ainsi que celui de  
» Votre Majesté et de son auguste famille,  
» exigent que l'influence acquise par la se-  
» conde classe de ses sujets soit diminuée. La  
» mesure que je propose est celle de placer au  
» premier rang les chefs des travaux industriels,  
» de leur demander officiellement quels sont les  
» moyens d'accroître le plus possible la pro-  
» duction en France, et de n'employer les bour-  
» geois que d'une manière secondaire à l'égard  
» des cultivateurs, des manufacturiers et des  
» négociants, en se servant de ceux qui sont  
» militaires pour empêcher que les travaux in-  
» dustriels ne soient troublés par l'étranger, et  
» de ceux qui sont légistes pour faire les lois  
» les plus favorables à la production.

» SIRE,

» J'ai conclu la première partie de mon Rap-  
» port, en disant que la première classe de vos  
» sujets, c'est-à-dire que la noblesse doit être  
» supprimée, et je conclus cette seconde partie,  
» en disant que la seconde classe de vos sujets  
» ne doit plus être considérée que comme for-  
» mant la dernière.

» Mon opinion, à cet égard, est fondée sur  
» cette conception qui est parfaitement claire :

» Les nations, de même que les individus,  
» ne peuvent vivre que de deux manières, sa-  
» voir : *en volant ou en produisant*. Ainsi, il  
» ne peut y avoir que deux espèces d'organisa-  
» tion sociale, dont le caractère soit positif :  
» l'une ayant pour objet de faire des conquêtes,  
» c'est-à-dire de voler nationalement; l'autre  
» ayant pour but de produire le plus possible.  
» Dans le premier cas, ce sont les militaires qui  
» doivent se trouver au premier rang, et dans le  
» second, ce sont les industriels qui doivent être  
» placés en premier ligne.

» La troisième partie de mon Rapport, dans  
» laquelle j'envisagerai directement ce qui con-



» cerne la troisième classe de vos sujets, éclair-  
» cira, j'espère, complètement ce que j'ai dit  
» jusqu'à présent.

» Je demande à Votre Majesté la permission  
» de ne lui présenter cette troisième partie de  
» mon travail que dans quelques jours. »

---

# ÉPITRE DÉDICATOIRE

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DU CONSEIL DES MINISTRES

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

*L'objet de cet écrit est de déterminer la formation d'un nouveau parti politique, d'un parti qui soit dirigé par les chefs des travaux industriels, et qui ait pour but principal et direct d'activer la production.*

*Je suis profondément convaincu que la formation de ce nouveau parti est de tous les événements politiques possibles le plus désirable pour le Roi, pour la Nation et pour le ministère; car il se proposera nécessairement*

*pour but la prospérité de la Nation, la conservation de la dynastie et la sécurité du gouvernement.*

*C'est surtout le ministère qui est intéressé à la formation de ce nouveau parti; car il restera dans une position très-embarrassante tant qu'il se trouvera en regard avec les deux seuls qui existent aujourd'hui.*

*Il ne peut pas se combiner avec le parti des nobles, qui ne possède aucune force réelle, est mal vu de la Nation, et devient absurde, parce qu'il a des intentions et une direction rétrogrades.*

*Le ministère peut encore moins se combiner avec le parti des bourgeois, dont les chefs sont accusés de cacher, sous le manteau du libéralisme, le désir d'un changement de dynastie, et du rétablissement, à leur bénéfice, des privilèges et de leurs abus<sup>1</sup>.*

1. La très-grande majorité du côté gauche se compose d'hommes dont les intentions sont pures, et qui désirent franchement la réforme des abus; et cependant on ne peut pas se dissimuler que le côté gauche n'est point un parti franchement national. En voici la raison :

Ce parti combat le système politique actuel, et il ne présente point un nouveau système pour remplacer celui qu'il

*Le ministère ne pouvant se réunir avec aucun des deux partis existants, a nécessairement dû adopter un système de bascule pour les contenir l'un par l'autre. Or, ce système est essentiellement vicieux, parce que, d'une part, il tend à maintenir les choses dans un état précaire, et que d'un autre côté, il doit déplaire de plus en plus à la Nation, à qui il occasionne des dépenses considérables qui n'ont point pour objet l'utilité publique.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

*Dès qu'il existera un parti politique dirigé par les chefs des travaux industriels, l'embarras du ministère cessera; car il pourra*

improve. Ce parti a bien conscience que le système féodal, même mitigé, ne peut plus convenir à l'état des lumières; mais il ne sent pas encore que le seul moyen d'anéantir les principes féodaux consiste à établir les principes industriels; de là il résulte que son opinion n'a qu'un caractère critique et vague; de là il résulte que ce parti se laisse mener par quelques ambitieux qui ont un plan fixe, un but positif, qui visent directement à s'emparer du pouvoir et qui ne se laissent point égarer dans les labyrinthes de la métaphysique.

*combinaison le pouvoir royal avec un parti vraiment national, et à l'aide de ce parti, il dominera facilement les partis actuels, qui ne sont dans la réalité que des factions; il les dominera sans être obligé d'employer une portion considérable des revenus de l'État à se mettre à l'abri de leurs intrigues : en un mot, la création de ce parti fournira, au ministère, le moyen d'abandonner les principes de Machiavel, pour suivre une politique franche et loyale, la seule qui puisse convenir à l'état présent des lumières et de la civilisation, et au caractère national.*

*Mon entreprise étant directement et évidemment utile au Roi, à la Nation et au ministère, je crois pouvoir et devoir compter sur la protection de Votre Excellence; je la prie de vouloir bien me l'accorder.*

*Vous savez, monsieur le Président, que j'ai entrepris de faire valoir les droits politiques des industriels; vous savez que je me suis constitué leur avocat, leur agent, et que je me suis engagé à leur faire obtenir la considération à laquelle ils ont droit de prétendre, et l'influence qu'ils doivent exercer sur la direction des affaires publiques; votre*

*appui est trop nécessaire au succès de mon  
entreprise pour que vous soyez surpris de  
l'importance que j'attache à l'obtenir.*

*J'ai l'honneur d'être, avec respect,*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

*Votre très-humble  
et très-obéissant serviteur,*

HENRY SAINT-SIMON.

---

# PREMIÈRE OPINION POLITIQUE

DES INDUSTRIELS

ou

## LETTRE

DE MM. LES ENTREPRENEURS

DES TRAVAUX DE CULTURE, DE FABRICATION,

DE COMMERCE ET DE BANQUES,

A M. TERNAUX,

Membre de la Chambre des Députés.

---

MONSIEUR,

Votre opinion sur le budget vous fait beaucoup d'honneur ; elle vous classe au nombre de ceux qui ont rendu d'éminents services à la société. Vous êtes le premier député qui ait parlé d'une manière générale et convenable des droits

et des intérêts de l'industrie. Votre langage a été celui d'un homme qui sent profondément toute la dignité, toute l'utilité de ses occupations, et qui, sous le rapport de la morale, les regarde comme supérieures à toutes les autres.

Le courage, monsieur, est la principale vertu ; c'est celle qu'il importe le plus aux nations, comme aux individus, de posséder. La France aurait été conquise et partagée, si les Français n'avaient pas déployé un grand courage militaire. Nous n'avons plus besoin de courage militaire ; mais le moment est arrivé où nous devons nous montrer courageux sous le rapport civil. Si nous ne développons pas une grande énergie politique, nous manquerons le but que nous nous sommes proposé en commençant la révolution, celui d'établir un ordre de choses tel que nous nous trouvions gouvernés le moins possible, et au meilleur marché possible.

Le plus bel hommage que nous puissions rendre à vos généreux efforts, c'est de les secondar ; l'approbation la plus complète que nous puissions donner au pas que vous avez fait dans la politique industrielle, c'est d'en faire un second dans la même direction. Nous allons donc continuer l'exposé du système que vous avez eu le courage de présenter.



Vous avez dit, monsieur, qu'un manufacturier était un homme plus utile à l'Etat qu'un noble. Nous sommes entièrement de votre avis, et nous allons soutenir votre assertion par des considérations générales, dans lesquelles nous mettrons en comparaison, d'une part, toute la noblesse, et de l'autre, la classe industrielle.

Dans les temps d'ignorance et de barbarie, l'état de guerre intérieure et extérieure était l'état habituel de la société; ainsi les militaires devaient jouir du premier degré de considération, parce qu'ils étaient la classe conservatrice de l'existence nationale; leurs chefs devaient être les citoyens les plus importants dans l'État; la direction des affaires publiques devait leur être confiée, et le Roi devait considérer comme le plus beau de ses titres, celui de premier gentilhomme, de premier soldat de son royaume.

Dans l'état présent de la civilisation, il n'existe plus de guerre intérieure, et la guerre extérieure n'est plus qu'un état accidentel. Les nations les plus puissantes sont maintenant celles qui produisent le plus; ce sont donc les industriels qui doivent former la première classe de la société; ce sont leurs chefs qui doivent exercer la plus grande influence sur la direction des affaires

publiques, et le plus beau titre que le Roi puisse prendre, est celui de chef suprême des travaux industriels.

En un mot, les circonstances politiques ont été changées par l'effet du progrès des lumières; et de ce changement résulte la nécessité de créer un nouvel art pour diriger les affaires publiques.

Autrefois, la principale capacité politique consistait à savoir gouverner, c'est-à-dire à savoir se faire craindre et se faire obéir; la science de l'administration était encore dans l'enfance, et n'avait qu'une influence très-secondaire.

Aujourd'hui celui qui montrera le plus de capacité en administration, celui qui saura le mieux combiner les intérêts des diverses classes de producteurs, celui qui saura donner le plus d'activité à la production; enfin, celui qui saura faire passer le plus promptement le pouvoir des mains des oisifs dans celles des travailleurs, sera celui qui montrera le plus de capacité en politique; ce sera celui qui conduira les affaires publiques.

La France est devenue une grande manufacture, et la Nation française un grand atelier. Cette manufacture générale doit être dirigée de la même manière que les fabriques particulières.

Or, les travaux les plus importants dans les manufactures, consistent d'abord à établir les procédés de fabrication, ensuite à combiner les intérêts des entrepreneurs avec ceux des ouvriers, d'une part, et de l'autre, avec ceux des consommateurs. Le soin d'empêcher les vols et les autres désordres dans les ateliers, en un mot, le soin de gouverner ces ateliers, n'est considéré que comme un travail tout à fait secondaire, et il est confié à des subalternes.

Sous l'ancien régime, la subordination, en France, était établie et maintenue par les baïonnettes : elle ne peut plus résulter aujourd'hui que de l'infériorité sentie par les ouvriers de leurs moyens pécuniaires et de leur capacité à l'égard de la capacité et des capitaux des entrepreneurs.

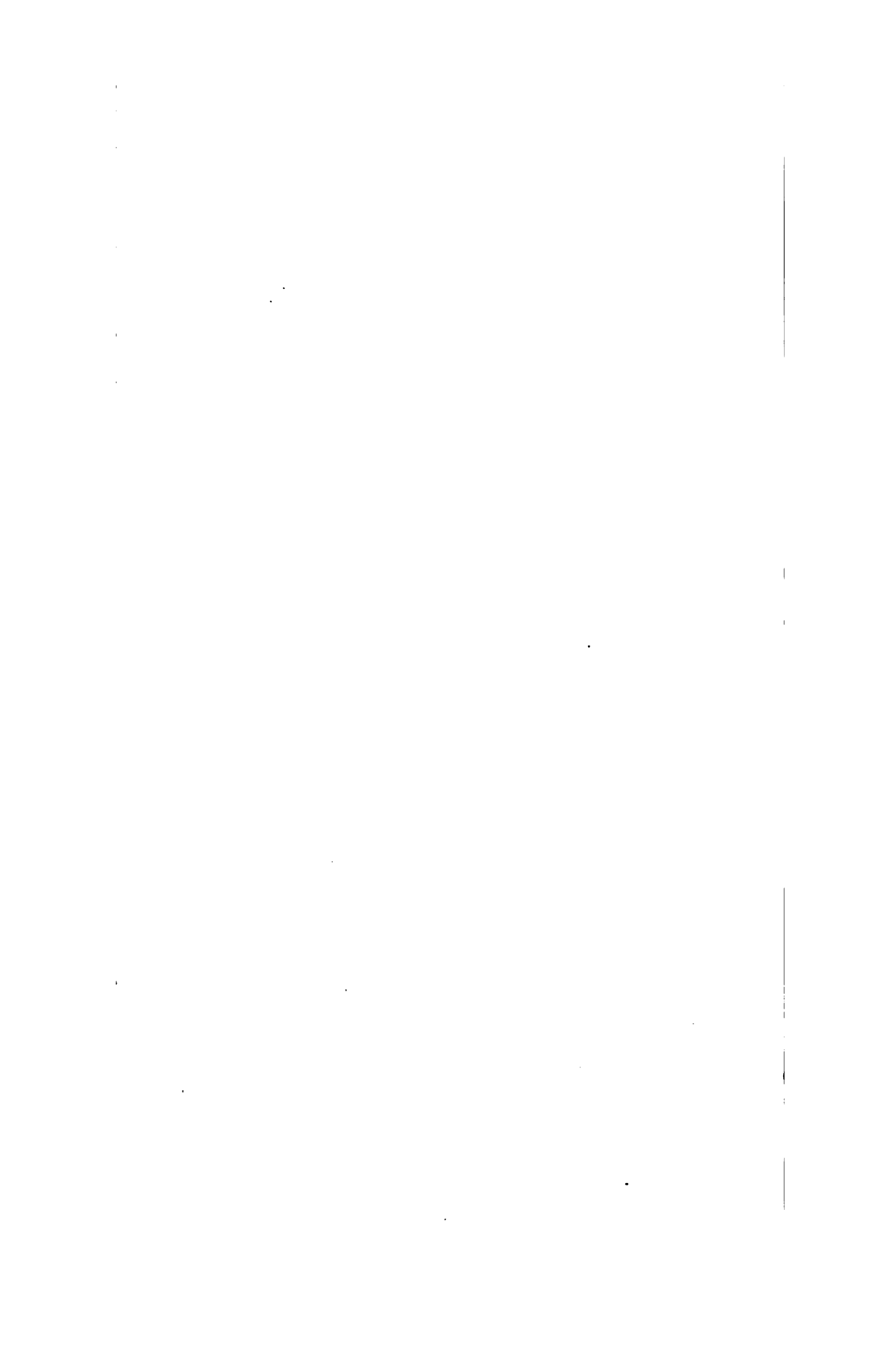
Il est devenu absolument impossible à la royauté de suivre plus longtemps ses anciens errements. Cette institution doit nécessairement changer de nature, de caractère et d'allure. La classe qui l'a instituée à son profit n'est plus en état de la soutenir, et la classe qui peut et qui veut la soutenir, entend, comme de raison, que l'action de la Royauté s'exerce dans son intérêt.

Le Roi doit se considérer maintenant comme

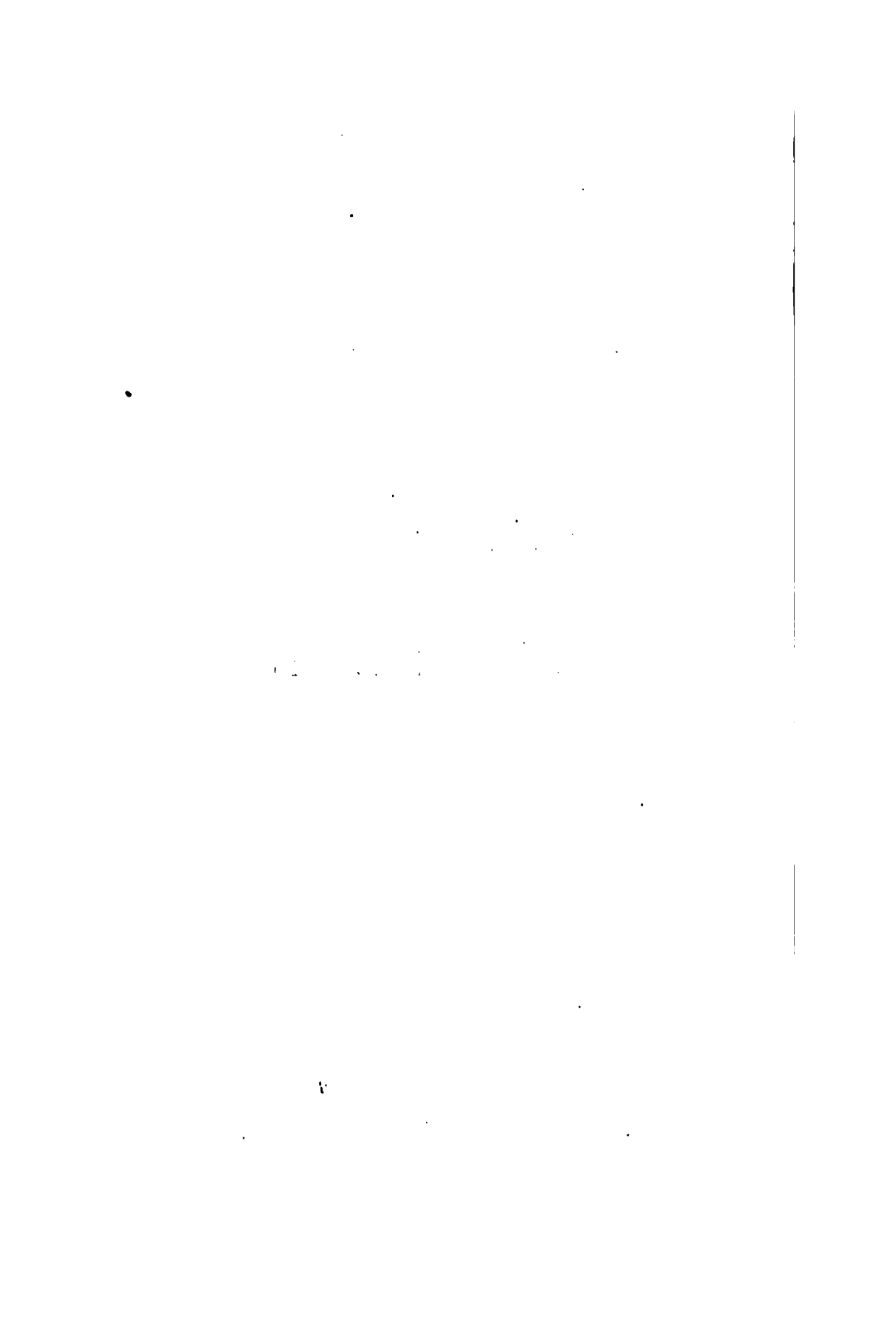
le chef des producteurs de son royaume ; il doit employer tout son pouvoir, toute son autorité à faire disparaître les obstacles qui empêchent l'industrie de prendre le plus grand essor dont elle soit susceptible. Sa Majesté doit faire un grand acte de vigueur ; elle doit anéantir l'existence politique des courtisans, et ne plus voir en eux que des subalternes, parce qu'ils ne remplissent que des fonctions de domesticité. Le Roi doit supprimer l'ancienne et la nouvelle noblesse ; il doit déconsidérer la classe des désœuvrés subalternes, à laquelle on a donné le nom de bourgeois, qui, de même que les nobles, doivent être envisagés comme des sangsues du peuple, puisque, de même que ceux-ci, ils s'efforcent d'obtenir des places pour eux et pour leurs enfants, afin de vivre aux dépens de la Nation.

Un garde national disait plaisamment l'autre jour :

« La Nation se trouve établie sur trois rangs.  
» La noblesse compose le premier, les bourgeois  
» le second et les industriels le troisième. Que  
» le Roi commande demi-tour à droite, et la  
» Nation se trouvera en bataille dans l'ordre que



NOUVEAU  
CHRISTIANISME



NOUVEAU  
CHRISTIANISME  
DIALOGUES

ENTRE

UN CONSERVATEUR ET UN NOVATEUR

---

PREMIER DIALOGUE

---

Celui qui aime les autres a accompli la loi.  
Tout est compris en abrégé dans cette pa-  
role: tu aimeras ton prochain comme toi-  
même.

*SAINTE PAUL, Épître aux Romains.*





## AVANT-PROPOS

---

Le morceau que l'on va lire était destiné à faire partie du deuxième volume des *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*; mais l'objet qui s'y trouve traité est tellement important en lui-même, et à cause des circonstances politiques actuelles, qu'il a été jugé convenable de le publier séparément, et dès à présent.

Rappeler les peuples et les rois au véritable esprit du Christianisme, alors même qu'on s'en écarte le plus, que des lois sur le *sacrilège* sont promulguées, et que les catholiques et les protestants, en Angleterre, cherchent les moyens de terminer une lutte longue et pénible; en même temps, essayer de préciser l'action du sentiment religieux dans la société, quand tous l'éprouvent,

ou du moins sentent le besoin de le respecter dans les autres ; quand les écrivains les plus distingués s'occupent d'en déterminer l'origine, les formes et les progrès, et que, d'une autre part, la théologie cherche à l'étouffer sous le poids de la superstition : tel est le but principal qu'on s'est proposé dans les dialogues suivans.

Les ministres des différentes sectes chrétiennes qui se regardent réciproquement comme hérétiques, et qui, dans le sens vrai et moral du Christianisme, le sont tous à différens degrés, ces ministres, disons-nous, ne manqueront pas de se récrier contre une semblable accusation, et contre l'écrit où elle est développée ; mais ce n'est point principalement à eux que s'adresse cet écrit, il s'adresse à tous ceux qui, classés, soit comme catholiques, soit comme protestans luthériens, ou protestans réformés, ou anglicans, soit même comme israélites, regardent la religion comme ayant pour objet essentiel la morale ; à tous les hommes qui admettant la plus grande liberté de culte et de dogme, sont loin cependant de regarder la morale avec des yeux d'indifférence, et qui sentent le besoin continuel de l'épurer, de la perfectionner, et d'étendre son empire sur toutes les classes de la société en lui

conservant un caractère religieux; à tous les hommes enfin qui ont saisi ce qu'il y a de vraiment sublime, de divin, dans le premier Christianisme, la supériorité de la morale sur tout le reste de la loi, c'est-à-dire sur le culte et le dogme, et qui comprennent en même temps que le culte et le dogme ont pour but de fixer l'attention de tous les fidèles sur la morale divine. De ce point de vue, les critiques du catholicisme, du protestantisme, et des autres sectes chrétiennes, deviennent indispensables, puisqu'il est prouvé qu'aucune de ces sectes n'a accompli les vues du fondateur du Christianisme.

Ce désir d'épurer la morale, de simplifier le culte et le dogme, pousse beaucoup de personnes à proposer une secte particulière du protestantisme, par exemple la religion dite *réformée*, comme le passage inévitable à un nouvel ordre de choses religieux, ou même comme un choix définitif; elles fondent leur opinion sur ce que cette religion particulière se rapproche davantage de l'esprit du Christianisme que toutes les autres, et certes elles s'élèveront pour repousser tous les traits qu'elles croiront lancés contre le protestantisme.

Il n'y a qu'un mot à répondre à cet argument :



L'espèce humaine n'est point condamnée à l'imitation; et il arrive bien souvent que, lorsque nous apprécions complètement l'avantage qu'il y a eu, à une époque antérieure, d'adopter telle opinion, telle institution, cette approbation, pour ce qui a été fait, doit marcher de front avec l'établissement d'une opinion, d'une institution encore supérieure, et toute erreur à cet égard est à la fois et nuisible et passagère.

Quant aux personnes qui n'envisagent les idées sur la Divinité et sur la révélation que comme des formules qui ont pu avoir quelque utilité à des époques d'ignorance et de barbarie, et qui trouveront anti-philosophique l'emploi de semblables formules au XIX<sup>e</sup> siècle; ces personnes, qui, *d'un rire voltairien*, croiront pouvoir réfuter l'auteur de cet écrit, chercheront probablement dans leurs systèmes prétendus philosophiques une formule de morale plus générale, plus simple et plus populaire que la formule chrétienne; et si elles ne trouvaient à lui substituer que la raison pure et la loi naturelle, révélée au fond des cœurs, elles ne soutiendraient plus sans doute une discussion de mots; d'ailleurs elles ne tarderaient pas à s'apercevoir combien il y a de vague et d'incertitude dans leur langage. Si elles

pouvaient enfin douter de l'excellence surhumaine du principe chrétien, au moins devraient-elles le respecter comme le principe le plus général que les hommes aient jamais employé, comme la théorie la plus élevée qui ait été produite depuis dix-huit siècles.

---



NOUVEAU  
**CHRISTIANISME**

DIALOGUES

ENTRE

**UN CONSERVATEUR ET UN NOVATEUR**

---

PREMIER DIALOGUE.

—

**LE CONSERVATEUR.** Croyez-vous en Dieu?

**LE NOVATEUR.** Oui, je crois en Dieu.

**LE C.** Croyez-vous que la religion chrétienne ait une origine divine?

**LE N.** Oui, je le crois.

**LE C.** Si la religion chrétienne est d'origine divine, elle n'est point susceptible de perfectionnement; cependant vous excitez par vos écrits les artistes, les industriels et les savants, à per-



fectionner cette religion : vous entrez donc en contradiction avec vous-même, puisque votre opinion et votre croyance se trouvent en opposition.

LE N. L'opposition que vous croyez remarquer entre mon opinion et ma croyance n'est qu'apparente ; il faut distinguer ce que Dieu a dit personnellement de ce que le clergé a dit en son nom.

Ce que Dieu a dit n'est certainement pas perfectible, mais ce que le clergé a dit au nom de Dieu compose une science susceptible de perfectionnement, de même que toutes les autres sciences humaines. La théorie de la théologie a besoin d'être renouvelée à certaines époques, de même que celle de la physique, de la chimie et de la physiologie.

LE C. Quelle est la partie de la religion que vous croyez divine ? quelle est celle que vous considérez comme étant humaine ?

LE N. Dieu a dit : *Les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres* ; ce principe sublime renferme tout ce qu'il y a de divin dans la religion chrétienne.

LE C. Quoi ! vous réduisez à un seul principe ce qu'il y a de divin dans le Christianisme !...

**LE N.** Dieu a nécessairement tout rapporté à un seul principe ; il a nécessairement tout déduit du même principe ; sans quoi sa volonté à l'égard des hommes n'aurait point été systématique. Ce serait un blasphème de prétendre que le Tout-Puissant ait fondé sa religion sur plusieurs principes.

Or, d'après ce principe que Dieu a donné aux hommes pour règle de leur conduite, ils doivent organiser leur société de la manière qui puisse être la plus avantageuse au plus grand nombre ; ils doivent se proposer pour but dans tous leurs travaux, dans toutes leurs actions, d'améliorer le plus promptement et le plus complètement possible l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse.

Je dis que c'est en cela et en cela seulement que consiste la partie divine de la religion chrétienne.

**LE C.** J'admets que Dieu n'ait donné aux hommes qu'un seul principe ; j'admets qu'il leur ait commandé d'organiser leur société de manière à garantir à la classe la plus pauvre l'amélioration la plus prompte et la plus complète de son existence morale et physique : mais je vous ferai observer que Dieu a laissé des guides à l'espèce

humaine. Avant de remonter au ciel, Jésus-Christ a chargé ses apôtres et leurs successeurs de diriger la conduite des hommes, en leur indiquant les applications qu'ils devaient faire du principe fondamental de la morale divine, et en leur facilitant les moyens d'en tirer les conséquences les plus justes.

Reconnaissez-vous l'église pour une institution divine ?

LE N. Je crois que Dieu a fondé lui-même l'église chrétienne; je suis pénétré du plus profond respect et de la plus grande admiration pour la conduite des Pères de cette église.

Ces chefs de l'église primitive ont prêché franchement l'union à tous les peuples; ils les ont engagés à vivre entre eux d'une manière pacifique; ils ont déclaré positivement et avec la plus grande énergie aux hommes puissants que leur premier devoir était d'employer tous leurs moyens à la plus prompte amélioration possible de l'existence morale et physique des pauvres.

Ces chefs de l'église primitive ont fait le meilleur de tous les livres qui ait jamais été publié, *le catéchisme primitif*, dans lequel ils ont partagé les actions des hommes en deux classes, les bonnes et les mauvaises, c'est-à-dire celles qui sont con-

formes au principe fondamental de la morale divine, et celles qui sont contraires à ce principe.

LE C. Précisez davantage votre idée, et dites-moi si vous regardez l'église chrétienne comme infaillible.

LE N. Dans le cas où l'église a pour chefs les hommes les plus capables de diriger les forces de la société vers le but divin, je crois que l'église peut sans inconvénient être réputée infaillible, et que la société agit sagement en se laissant conduire par elle.

Je considère les Pères de l'église comme ayant été infaillibles pour l'époque où ils ont vécu, tandis que le clergé me paraît aujourd'hui, de tous les corps constitués, celui qui commet les plus grandes erreurs, les erreurs les plus nuisibles à la société; celui dont la conduite se trouve le plus directement en opposition avec le principe fondamental de la morale divine.

LE C. La religion chrétienne se trouve donc, selon vous, dans une bien mauvaise situation ?

LE N. Bien au contraire; jamais il n'a existé un si grand nombre de bons chrétiens; mais aujourd'hui ils appartiennent presque tous à la classe des laïques. La religion chrétienne a perdu, depuis le quinzième siècle, son unité d'action.

Depuis cette époque il n'existe plus de clergé chrétien ; tous les clergés qui cherchent aujourd'hui à enter leurs opinions, leurs morales, leurs cultes et leurs dogmes sur le principe de morale que les hommes ont reçu de Dieu sont hérétiques, puisque leurs opinions, leurs morales, leurs dogmes et leurs cultes se trouvent plus ou moins en opposition avec la morale divine ; le clergé qui est le plus puissant de tous est aussi celui de tous dont l'hérésie est la plus forte.

LE C. Que deviendra la religion chrétienne si, comme vous le pensez, les hommes chargés du soin de l'enseigner sont devenus hérétiques ?

LE N. Le Christianisme deviendra la religion universelle et unique ; les Asiatiques et les Africains se convertiront ; les membres du clergé européen deviendront bons chrétiens, ils abandonneront les différentes hérésies qu'ils professent aujourd'hui. La véritable doctrine du Christianisme, c'est-à-dire la doctrine la plus générale qui puisse être déduite du principe fondamental de la morale divine, sera produite, et aussitôt cesseront les différences qui existent dans les opinions religieuses.

La première doctrine chrétienne n'a donné à la société qu'une organisation partielle et très-incomplète. Les droits de César sont restés indépendants des droits attribués à l'église. *Rendez à César ce qui appartient à César*; telle est la fameuse maxime qui a séparé ces deux pouvoirs. Le pouvoir temporel a continué de fonder sa puissance sur la loi du plus fort, tandis que l'église a professé que la société ne devait reconnaître comme légitimes que les institutions ayant pour objet l'amélioration de l'existence de la classe la plus pauvre.

La nouvelle organisation chrétienne déduira les institutions temporelles, ainsi que les institutions spirituelles, du principe que *tous les hommes doivent se conduire à l'égard les uns des autres comme des frères*. Elle dirigera toutes les institutions, de quelque nature qu'elles soient, vers l'accroissement du bien-être de la classe la plus pauvre.

LE C. Sur quels faits fondez-vous cette opinion? Qui vous autorise à croire qu'un même principe de morale deviendra le régulateur unique de toutes les sociétés humaines?

LE N. La morale la plus générale, la morale

divine doit devenir la morale unique; c'est la conséquence de sa nature et de son origine.

Le peuple de Dieu, celui qui avait reçu des révélations avant l'apparition de Jésus, celui qui est le plus généralement répandu sur toute la surface du globe, a toujours senti que la doctrine chrétienne, fondée par les Pères de l'Église, était incomplète; il a toujours proclamé qu'il arriverait une grande époque, à laquelle il a donné le nom de *messiaïque*, époque où la doctrine religieuse serait présentée avec toute la généralité dont elle est susceptible; qu'elle réglerait également l'action du pouvoir temporel et celle du pouvoir spirituel, et qu'alors toute l'espèce humaine n'aurait plus qu'une seule religion, qu'une même organisation.

Enfin je conçois clairement la nouvelle doctrine chrétienne, et je vais la produire; puis je passerai en revue toutes les institutions spirituelles et temporelles qui existent en Angleterre, en France, dans l'Allemagne du Nord et dans celle du Sud; en Italie, en Espagne et en Russie; dans l'Amérique septentrionale et dans l'Amérique méridionale. Je comparerai les doctrines de ces différentes institutions avec celle qui se déduit directement du principe fonda-

mental de la morale divine, et je ferai facilement comprendre à tous les hommes ayant de la bonne foi et de bonnes intentions que si toutes ces institutions étaient dirigées vers le but de l'amélioration du bien-être moral et physique de la classe la plus pauvre, elles feraient prospérer toutes les classes de la société, toutes les nations, avec la plus grande rapidité possible.

Je suis novateur, parce que je tire des conséquences plus directes, qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour, du principe fondamental de la morale divine. Vous qui, zélé comme moi pour le bien public, êtes animé d'un esprit de conservation, vous bornez votre tâche à empêcher les hommes de perdre de vue le principe même que je veux développer. Eh bien, réunissons nos efforts ; je vais produire mes idées, combattez-les quand il vous paraîtra que je m'écarterai de la direction donnée aux hommes par le Tout-Puissant.

C'est avec une entière confiance que j'entreprends cette grande œuvre. Le meilleur théologien est celui qui fait les applications les plus générales du principe fondamental de la morale divine ; le meilleur théologien est le véritable pape, il est le vicaire de Dieu sur la terre. Si les conséquences que je vais présenter sont justes,



si la doctrine que je vais exposer est bonne, c'est au nom de Dieu que j'aurai parlé.

J'entre en matière. Je commencerai par examiner les différentes religions qui existent aujourd'hui ; je comparerai leurs doctrines avec celle qui se déduit directement du principe fondamental de la morale divine.

#### DES RELIGIONS.

Le Nouveau Christianisme se composera de parties à peu près semblables à celles qui composent aujourd'hui les diverses associations hérétiques qui existent en Europe et en Amérique.

Le Nouveau Christianisme, de même que les associations hérétiques, aura sa morale, son culte et son dogme ; il aura son clergé, et son clergé aura ses chefs. Mais, malgré cette similitude d'organisation, le Nouveau Christianisme se trouvera purgé de toutes les hérésies actuelles ; la doctrine de la morale sera considérée par les nouveaux chrétiens comme la plus importante ; le culte et le dogme ne seront envisagés par eux que comme des accessoires ayant pour objet

principal de fixer sur la morale l'attention des fidèles de toutes les classes.

Dans le Nouveau Christianisme, toute la morale sera déduite directement de ce principe : *Les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres*; et ce principe, qui appartient au Christianisme primitif, éprouvera une *transfiguration* d'après laquelle il sera présenté comme devant être aujourd'hui le but de tous les travaux religieux.

Ce principe régénéré sera présenté de la manière suivante : *La religion doit diriger la société vers le grand but de l'amélioration la plus rapide possible du sort de la classe la plus pauvre.*

Ceux qui doivent fonder le Nouveau Christianisme et se constituer chefs de la nouvelle église, ce sont les hommes les plus capables de contribuer par leurs travaux à l'accroissement du bien-être de la classe la plus pauvre. Les fonctions du clergé se réduiront à enseigner la nouvelle doctrine chrétienne, au perfectionnement de laquelle les chefs de l'église travailleront sans relâche.

Voilà en peu de mots le caractère que doit développer, dans les circonstances présentes, le véritable Christianisme. Nous allons comparer

cette conception d'institution religieuse avec les religions qui existent en Europe et en Amérique; de cette comparaison nous ferons facilement ressortir la preuve que toutes les religions prétendues chrétiennes qui se professent aujourd'hui ne sont que des hérésies, c'est-à-dire qu'elles ne tendent pas directement à l'amélioration la plus rapide possible du bien-être de la classe la plus pauvre, ce qui est le but unique du Christianisme.

#### DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

L'association Catholique, Apostolique et Romaine est la plus nombreuse de toutes les associations religieuses européennes et américaines; elle possède encore plusieurs grands avantages sur toutes les autres sectes auxquelles sont attachés les habitants de ces deux continents.

Elle a succédé immédiatement à l'association chrétienne, ce qui lui donne un certain vernis d'orthodoxie.

Son clergé a hérité d'une grande partie des richesses que le clergé chrétien avait conquises dans les nombreuses victoires qu'il remporta

pendant quinze siècles, en combattant pour l'aristocratie des talents contre l'aristocratie de la naissance, et en faisant valoir la suprématie religieuse des hommes pacifiques sur les militaires.

Les chefs de l'église Catholique ont conservé la souveraineté de la ville qui, depuis plus de vingt siècles, a constamment dominé le monde; d'abord par la force des armes, ensuite par la toute-puissance de la morale divine; et c'est au Vatican que les jésuites combinent aujourd'hui les moyens de dominer toute l'espèce humaine par un odieux système de mysticités et de ruses.

L'association Catholique, Apostolique et Romaine est incontestablement encore très-puissante, quoiqu'elle soit considérablement déchue depuis le pontificat de Léon X, qui a été son fondateur; mais la force que cette association possède n'est qu'une force matérielle, et ce n'est qu'au moyen de la ruse qu'elle parvient à se soutenir. La force spirituelle, la force de la morale, la force chrétienne, celle que donne la franchise et la loyauté, lui manque entièrement. En un mot, la religion Catholique, Apostolique et Romaine n'est autre chose qu'une hérésie chré-

tienne; elle n'est qu'une portion du Christianisme dégénéré.

Je dis que les catholiques sont des hérétiques, et je le prouverai : je prouverai que la renaissance du Christianisme anéantira l'inquisition, et qu'elle débarrassera la société des jésuites ainsi que de leurs doctrines machiavéliques.

Le véritable Christianisme commande à tous les hommes de se conduire en frères à l'égard les uns des autres; Jésus-Christ a promis la vie éternelle à ceux qui auraient le plus contribué à l'amélioration de l'existence de la classe la plus pauvre sous le rapport moral et sous le rapport physique.

Ainsi les chefs de l'église chrétienne doivent être choisis parmi les hommes les plus capables de diriger les travaux qui ont pour objet l'accroissement du bien-être de la classe la plus nombreuse; ainsi le clergé doit s'occuper principalement d'enseigner aux fidèles la conduite qu'ils doivent tenir pour accélérer le bien-être de la majorité de la population.

Examinons maintenant comment le sacré collège a été composé depuis Léon X, fondateur de l'église Catholique, Apostolique et Romaine; examinons les connaissances que ce collège exige de

la part de ceux à qui il accorde la prêtrise ; voyons quelles sont les améliorations morales et physiques que la classe pauvre a éprouvées dans les États ecclésiastiques qui devraient servir de modèle à tous les autres gouvernements ; examinons enfin en quoi consiste l'enseignement donné par le clergé catholique aux fidèles de sa communion.

Je fais sommation au pape, qui se dit chrétien, qui prétend être infallible, qui prend le titre de vicaire de Jésus-Christ, de répondre clairement et sans employer aucune locution mystique, aux quatre accusations d'hérésie que je vais porter contre l'église catholique.

*J'accuse le pape et son église d'hérésie sous ce premier chef :*

*L'enseignement que le clergé catholique donne aux laïques de sa communion est vicieux, il ne dirige point leur conduite dans la voie du Christianisme.*

La religion chrétienne propose pour but terrestre aux fidèles l'amélioration la plus rapide possible de l'existence morale et physique du pauvre. Jésus-Christ a promis la vie éternelle à ceux qui travailleraient avec le plus de zèle à

l'accroissement du bien-être de la classe la plus nombreuse.

Le clergé catholique, de même que tous les autres clergés, a donc pour mission d'exciter l'ardeur de tous les membres de la société vers les travaux d'une utilité générale.

Ainsi tous les clergés doivent user de tous leurs moyens intellectuels et de tous leurs talents pour prouver, dans leurs sermons et dans leurs entretiens familiers, aux laïques de leur croyance, que l'amélioration de l'existence de la dernière classe entraîne nécessairement l'accroissement du bien-être réel et positif des classes supérieures; car Dieu regarde tous les hommes, même les riches, comme ses enfants.

Ainsi les clergés doivent, dans l'enseignement qu'ils donnent aux enfants, dans les prédications qu'ils font aux fidèles, dans les prières qu'ils adressent au ciel, de même que dans toutes les parties de leurs cultes et de leurs dogmes, fixer l'attention de leurs auditeurs sur ce fait important, que *l'immense majorité de la population pourrait jouir d'une existence morale et physique beaucoup plus satisfaisante que celle dont elle a joui jusqu'à ce jour; et que les riches, en accroissant le bonheur*

*des pauvres, amélioreraient leur propre existence,*

Voilà la conduite que le véritable Christianisme dicte au clergé ; il nous sera maintenant facile de mettre en évidence les vices de l'instruction donnée par le clergé catholique à ceux qui suivent sa croyance.

Qu'on parcoure la totalité des ouvrages écrits sur le dogme catholique avec approbation du pape et de son sacré collège, qu'on examine la totalité des prières consacrées par les chefs de l'église, pour être récitées par les fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, et nulle part on ne trouvera le but de la religion chrétienne clairement désigné : les idées de morale se trouvent en petit nombre dans ces écrits, et elles ne forment point corps de doctrine ; elles sont clair-semées dans cette immense quantité de volumes qui se composent essentiellement des répétitions fastidieuses de quelques conceptions mystiques ; conceptions qui ne peuvent nullement servir de guide, et qui sont au contraire de nature à faire perdre de vue les principes de la sublime morale du Christ.

Il serait injuste de porter l'accusation d'incohérence contre l'immense collection des prières



catholiques consacrées par le pape ; on reconnaît que le choix de ces prières a été dirigé par une conception systématique ; on reconnaît que le sacré collège a dirigé tous les fidèles vers un même but ; mais il est évident que ce but n'est point le but chrétien, c'est un but hérétique, c'est celui de persuader aux laïques qu'ils ne sont point en état de se conduire par leurs propres lumières, et qu'ils doivent se laisser diriger par le clergé, *sans que le clergé soit obligé de posséder une capacité supérieure à celle qu'ils possèdent.*

Toutes les parties du culte, ainsi que tous les principes du dogme catholique, ont évidemment pour objet de faire passer les laïques sous la dépendance la plus absolue du clergé.

La première accusation d'hérésie que je porte contre le pape et contre son église, sur la mauvaise instruction qu'ils donnent aux catholiques, est donc fondée.

*J'accuse le pape et les cardinaux d'être hérétiques sous ce second chef :*

*Je les accuse de ne point posséder les connaissances qui les rendraient capables de diriger les fidèles dans la voie de leur salut ;*

*Je les accuse de donner une mauvaise éducation aux séminaristes, et de ne point exiger de ceux auxquels ils accordent la prêtrise l'instruction qui leur serait nécessaire pour devenir de dignes pasteurs, des pasteurs capables de bien diriger les troupeaux qui doivent leur être confiés.*

La théologie est la seule science qu'on enseigne dans les séminaires ; la théologie est la seule science que le pape et les cardinaux se croient obligés de cultiver ; la théologie est la science que les chefs du clergé exigent de ceux qui, comme curés, évêques, archevêques, etc., sont destinés à diriger la conduite des fidèles.

Or, je demande ce que c'est que la théologie ? et je trouve que c'est la science de l'argumentation sur les questions relatives au dogme et au culte.

Cette science est incontestablement la plus importante de toutes pour les clergés hérétiques, attendu qu'elle leur fournit le moyen de fixer l'attention des fidèles sur des minuties, et de faire perdre de vue aux chrétiens le grand but terrestre qu'ils doivent se proposer pour obtenir la vie éternelle, c'est-à-dire l'amélioration la

plus rapide possible de l'existence morale et physique de la classe pauvre.

Mais la théologie ne saurait avoir une grande importance pour un clergé vraiment chrétien, qui doit ne considérer le culte et le dogme que comme des accessoires religieux, ne présenter que la morale comme véritable doctrine religieuse, et n'employer le dogme et le culte que comme des moyens souvent utiles pour fixer sur elle l'attention de tous les chrétiens.

Le clergé romain a été orthodoxe jusqu'à l'avènement de Léon X au trône papal, parce que jusqu'à cette époque il a été supérieur aux laïques dans toutes les sciences dont les progrès ont contribué à l'accroissement du bien-être de la classe la plus pauvre ; depuis, il est devenu hérétique, parce qu'il n'a plus cultivé que la théologie, et qu'il s'est laissé surpasser par les laïques dans les beaux-arts, dans les sciences exactes, et sous le rapport de la capacité industrielle.

L'accusation d'hérésie que je porte contre le pape et contre les cardinaux, à raison du mauvais usage qu'ils font de leur intelligence et de la mauvaise éducation qu'ils donnent aux séminaristes, est donc fondée.

*J'accuse le pape de se conduire en hérétique sous ce troisième chef :*

*Je l'accuse de tenir une conduite gouvernementale, plus contraire aux intérêts moraux et physiques de la classe indigente de ses sujets temporels que celle d'aucun prince laïque envers ses sujets pauvres.*

Qu'on parcoure toute l'Europe, et on reconnaîtra que la population des États ecclésiastiques est celle où l'administration des intérêts publics est la plus vicieuse et la plus anti-chrétienne.

Des terrains considérables, qui font partie du domaine de saint Pierre, et qui rapportaient autrefois des récoltes abondantes, se sont convertis en marais pestilentiels par la négligence du gouvernement papal.

Une grande partie du territoire, qui n'a pas été envahie par les eaux, reste sans culture, ce qui ne doit point être attribué à l'ingratitude du sol, mais bien au peu d'avantage que procure la profession de cultivateur dans les États ecclésiastiques : cette profession n'offrant ni considération ni profits suffisants est peu recherchée ; les hommes qui se sentent de la capacité, ou qui possèdent des capitaux, ne s'y livrent point. Le pape s'est réservé le monopole non-seule-

ment de tous les produits importants de la culture, mais encore de tous les objets de première nécessité, et il concède l'exercice de ce monopole à ceux des cardinaux qui parviennent à devenir ses favoris <sup>1</sup>.

Enfin il n'existe dans les États ecclésiastiques aucune activité de fabrication, quoique le bon marché de la main-d'œuvre pût y rendre l'établissement de manufactures très-avantageux. Cela tient uniquement aux vices de l'administration.

Toutes les branches d'industrie se trouvent paralysées. Les pauvres manquent de travail, et mourraient de faim si les établissements ecclé-

1. Sous ce rapport fondamental de l'existence sociale, l'administration papale est encore plus vicieuse que celle du grand-turc. Je vais en citer un exemple récent : Un boulanger de Rome a été condamné à une forte amende pour avoir vendu du pain à un prix qui n'était pas légal. Le motif de la condamnation n'était point que le vendeur eût fait tort à l'acquéreur en lui livrant une quantité inférieure à celle qu'il devait recevoir ; la punition avait une cause absolument opposée. La faute punie consistait à s'être rendu coupable de délit envers les vendeurs en traitant trop avantageusement les acheteurs.

L'explication de ce jugement inique est bien facile : la presque-totalité des boulangeries de Rome appartient à des cardinaux, qui ont, par conséquent, intérêt à vendre le pain le plus cher possible, et qui regardent comme un crime tout ce qui diminue leurs bénéfices.

siastiques, c'est-à-dire le gouvernement, ne les nourrissaient pas. Les pauvres, étant nourris par charité, sont mal nourris ; ainsi leur existence est malheureuse sous le rapport physique.

Ils sont encore plus malheureux sous le rapport moral, puisqu'ils vivent dans l'oïveté, qui est la mère de tous les vices et de tous les brigandages dont ce malheureux pays est infesté.

La troisième accusation d'hérésie que je porte contre le pape, à raison de la manière vicieuse et anti-chrétienne dont il gouverne ses sujets temporels, est donc fondée.

*J'accuse le pape et tous les cardinaux actuels, j'accuse tous les papes et tous les cardinaux qui ont existé depuis le quinzième siècle, d'être et d'avoir été hérétiques sous ce quatrième chef :*

*Je les accuse d'abord d'avoir consenti à la formation de deux institutions diamétralement opposées à l'esprit du Christianisme, celle de l'inquisition et celle des jésuites ; je les accuse ensuite d'avoir, depuis cette époque, accordé, presque sans interruption, leur protection à ces deux institutions.*

L'esprit du Christianisme est la douceur, la

bonté, la charité, et, par-dessus tout, la loyauté; ses armes sont la persuasion et la démonstration.

L'esprit de l'inquisition est le despotisme et l'avidité, ses armes sont la violence et la cruauté; l'esprit de la corporation des jésuites est l'égoïsme, et c'est au moyen de la ruse qu'ils s'efforcent d'atteindre leur but, celui d'exercer une domination générale sur les ecclésiastiques aussi bien que sur les laïques.

La conception de l'inquisition a été radicalement vicieuse et anti-chrétienne; quand même les inquisiteurs n'eussent fait périr dans leurs auto-da-fé que des personnes coupables de s'être opposées à l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe pauvre, dans ce cas-là même (qui aurait conduit tout le sacré collège sur les bûchers), ils auraient agi en hérétiques, car Jésus n'a point admis d'exception quand il a défendu à son Église d'user de violence. Mais l'hérésie des inquisiteurs n'aurait été que vénielle en comparaison de celle qu'ils ont professée dans leurs atroces fonctions.

Les condamnations prononcées par l'inquisition n'ont jamais eu pour motif que de prétendus délits contre le dogme ou contre le culte, qui n'eussent dû être considérés que comme des

fautes légères, et non comme des crimes dignes de la peine capitale.

Ces condamnations ont eu toujours pour objet de rendre le clergé catholique tout-puissant, en sacrifiant la classe des pauvres aux laïques riches et investis du pouvoir, à condition que ces derniers consentiraient eux-mêmes à se laisser dominer sous tous les rapports par les ecclésiastiques.

Quant à la compagnie de Jésus, le célèbre Pascal en a si bien analysé l'esprit, la conduite et les intentions, que je dois me borner à renvoyer les fidèles à la lecture des *Lettres provinciales*. J'ajouterai seulement que la nouvelle compagnie de Jésus est infiniment plus méprisable que l'ancienne, puisqu'elle tend à rétablir la prépondérance du culte et du dogme sur la morale, prépondérance qui avait été anéantie par la révolution, tandis que les premiers jésuites s'efforçaient seulement de prolonger l'existence des abus qui s'étaient introduits dans l'Église à cet égard.

Les anciens jésuites ont défendu un ordre de choses qui existait, les nouveaux entrent en insurrection contre le nouvel ordre de choses, plus moral que l'ancien, qui tend à s'établir.



Les missionnaires actuels sont de véritables ante-christs, puisqu'ils prêchent une morale absolument opposée à celle de l'Évangile. Les apôtres ont été les avocats des pauvres, les missionnaires sont les avocats des riches et des puissants contre les pauvres qui ne trouvent plus de défenseurs que parmi les moralistes laïques.

#### DE LA RELIGION PROTESTANTE.

L'esprit européen avait pris un grand essor dans le quinzième siècle; de grandes découvertes, de rapides progrès, s'étaient effectués dans toutes les directions d'une utilité positive, et ces découvertes ainsi que ces progrès étaient presque entièrement dus aux travaux des laïques.

La découverte de l'Amérique était due au génie persévérant de Christophe Colomb; des laïques portugais avaient ouvert une nouvelle route vers l'Inde en doublant le cap de Bonne-Espérance; l'imprimerie avait été découverte et perfectionnée par des laïques; le Dante, l'Arioste et le Tasse étaient laïques; Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci étaient également laïques; et les trois grandes lois, au moyen desquelles Newton a calculé depuis tous les phénomènes

célestes, avaient été inventées par Kepler, qui était laïque.

Les Médicis, qui avaient agrandi et activé le commerce européen, qui avaient perfectionné l'agriculture et la fabrication, étaient laïques; et ils avaient acquis une importance sociale telle que leur famille s'était élevée au rang des maisons souveraines; et qu'elle jouait un rôle pour ainsi dire prépondérant dans le pouvoir temporel.

Les laïques avaient donc acquis une supériorité positive sur les ecclésiastiques, en même temps que les sciences réputées profanes avaient dépassé les limites dans lesquelles se trouvaient renfermées les conséquences tirées par l'Eglise des principes de morale divine fondés par Jésus. Le pape et les cardinaux ne possédaient plus la capacité suffisante pour diriger le clergé chrétien, et le clergé chrétien ne se trouvait plus en état de conduire la masse des fidèles.

Sous un autre rapport, la cour de Rome perdit à cette époque une grande partie de l'appui qu'elle avait trouvé jusqu'alors dans la classe des plébéiens contre celle des patriciens, et dans la classe des roturiers contre les nobles et contre la puissance féodale.

Le divin fondateur du Christianisme avait recommandé à ses apôtres de travailler sans relâche à élever les dernières classes de la société et à diminuer l'importance de celles qui se trouvaient investies du droit de commander et de faire la loi.

Jusqu'au quinzième siècle, l'Église avait suivi assez exactement cette direction chrétienne ; presque tous les cardinaux et tous les papes avaient été pris dans la classe des plébéiens, et souvent on les avait vus sortir des familles adonnées aux professions les plus subalternes.

Par cette politique, le clergé avait tendu avec persévérance à diminuer l'importance et la considération de l'aristocratie de naissance, et à lui superposer l'aristocratie des talents.

A la fin du quatorzième siècle, le sacré collège change entièrement d'allure ; il renonce à la direction chrétienne pour adopter une politique toute mondaine : le pouvoir spirituel cesse de lutter avec le pouvoir temporel ; il ne s'identifie plus avec les dernières classes de la société, il ne travaille plus à leur donner de l'importance, il ne s'efforce plus de superposer l'aristocratie des talents à celle de la naissance ; il se fait un plan de conduite dont l'objet est de conserver l'impor-

tance et les richesses acquises par les travaux de l'Église militante, et d'en jouir sans se donner de peine et sans remplir aucune fonction vraiment utile à la société.

Pour atteindre ce but, le sacré collège se place sous la protection du pouvoir temporel, avec lequel il avait lutté jusqu'alors ; il fait avec les rois ce pacte impie : *Nous emploierons toute l'influence que nous pourrons exercer sur les fidèles pour établir en votre faveur un pouvoir arbitraire ; nous vous déclarerons rois par la grâce de Dieu : nous enseignerons le dogme de l'obéissance passive ; nous établirons l'inquisition, au moyen de laquelle vous aurez à votre disposition un tribunal qui ne sera soumis à aucune formalité ; nous instituerons un nouvel ordre religieux auquel nous donnerons le titre de Société de Jésus. Cette société établira un dogme diamétralement opposé à celui du Christianisme ; elle se chargera de faire prévaloir aux yeux de Dieu les intérêts des riches et des puissants sur les intérêts des pauvres.*

*Nous vous demandons, en échange des services que nous vous rendrons, en échange de la dépendance dans laquelle nous consentons*

*à nous mettre à l'égard de votre pouvoir temporel (dont l'origine est impie, puisque ses droits ont été primitivement fondés sur la loi du plus fort), et comme récompense de notre trahison envers la classe la plus pauvre, dont notre divin fondateur nous avait chargés de défendre les intérêts et de faire valoir les droits, nous vous demandons de nous conserver les propriétés qui ont été le fruit des travaux apostoliques de l'Église militante, nous vous demandons d'être maintenus dans la jouissance des privilèges honorifiques et pécuniaires qui lui ont été accordés par vos prédécesseurs.*

Ce pacte sacrilège, qui a été conçu par le sacré collège à la fin du quinzième siècle, se trouvait déjà exécuté, quant à ses clauses principales, au commencement du seizième.

Ce fut à cette époque que Léon X monta sur le trône papal, événement très-remarquable dans les fastes de la religion, et qui jusqu'à ce jour n'a point suffisamment fixé l'attention des philosophes chrétiens.

Les premiers chefs de l'Église avaient été nommés par tous les fidèles, et l'unique motif qui déterminait leur nomination fut qu'ils étaient

regardés comme les plus zélés pour le bien des pauvres, et les plus capables de découvrir les moyens d'améliorer l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse.

Quand les chefs du clergé eurent obtenu la souveraineté de Rome, et qu'ils en eurent fait la capitale du monde chrétien, quand ils eurent centralisé la puissance sacerdotale dans les mains d'un pape, le motif qui détermina les élections des pontifes fut principalement que le candidat auquel le sacré collège accordait la préférence était celui qui possédait au plus haut degré la capacité nécessaire pour écraser l'aristocratie de la naissance sous le poids de l'aristocratie des talents.

Mais les motifs qui déterminèrent l'élection de Léon X furent différents, et même opposés à ceux qui avaient guidé les électeurs précédents, dont les intentions avaient été plus ou moins chrétiennes : les cardinaux, dans cette occasion, agirent conformément au plan de conduite qu'ils avaient adopté, et que j'ai exposé ci-dessus ; ils se proposèrent uniquement pour but de conserver au clergé ses richesses et d'accroître ses jouissances mondaines.

*Léon X était de la pâte dont les rois sont*

*fais*, et par conséquent il n'était point propre à faire un pape : en effet, toute sa conduite démontra qu'il prisait beaucoup plus ses droits de naissance que ceux qu'il tenait de la papauté ; il organisa le service d'honneur auprès de sa personne sur le pied d'une cour ayant un chef laïque. Sa sœur eut à Rome une maison et un entourage de princesse, non pas à raison de sa proche parenté avec le pape, mais en sa qualité de fille du prince laïque le plus important de l'Italie.

Léon X protégea les poètes, les peintres, les architectes, les sculpteurs et les savants ; il protégea tous les Grecs érudits qui se réfugièrent à cette époque en Italie ; mais ce fut en prince temporel qu'il les protégea, et uniquement pour se procurer des jouissances, et pour donner un lustre mondain à son règne. Un véritable pape aurait profité de l'essor que l'esprit européen prenait à cette époque dans toutes les directions importantes, pour combiner les efforts des savants, des artistes et des chefs des grandes entreprises industrielles, avec les intérêts du clergé et avec ceux des pauvres, contre les prétentions héréditaires du pouvoir temporel, dont l'origine est impie, ainsi que je l'ai dit plus haut, puisque ses droits primitifs ont été fondés sur le

droit de conquête, c'est-à-dire sur la loi du plus fort.

Les premières indulgences avaient été accordées en récompense de travaux utiles à la société, tels que les constructions de ponts, de grands chemins, etc.; les indulgences accordées postérieurement avaient été octroyées aux fidèles à une époque où le pouvoir papal, ayant acquis de grandes richesses et une autorité temporelle, avait déjà commencé à se démoraliser; les papes avaient détourné de leur destination primitive les sommes provenant de la vente des indulgences, et ils les avaient employées à satisfaire leurs propres fantaisies ou à seconder l'ambition sacerdotale; mais ils avaient toujours eu soin de donner à leurs actions un but apparent de bien public. Léon X changea entièrement de conduite; il leva le masque, et il déclara publiquement que le produit des indulgences plénières, qu'il chargeait les dominicains de vendre pour le compte du Saint-Siège, serait employé aux frais de la toilette de sa sœur.

Léon X entreprit d'exploiter la papauté comme si elle avait été une puissance essentiellement temporelle; il voulait imposer tous les fidèles de la même manière qu'il aurait pu le faire s'il



eût exercé à leur égard les droits d'un prince laïque.

Dans ses rapports diplomatiques avec Charles-Quint, Léon X traita beaucoup plus en prince de la maison de Médicis, qu'en pape. Il en résulta que la papauté n'inspira plus d'inquiétude à l'Empereur, et que Charles-Quint ne se sentant plus contenu par la force ecclésiastique, qui pouvait seule opposer une barrière à l'ambition des princes laïques, conçut le projet d'établir à son profit une monarchie universelle, projet qui a été renouvelé par Louis XIV et par Bonaparte, tandis qu'aucun des princes européens laïques, depuis Charlemagne jusqu'au seizième siècle, n'en avait tenté l'exécution.

Telle était la situation dans laquelle se trouvait la seule religion qui existât alors en Europe, lorsque Luther commença son insurrection contre la cour de Rome.

Les travaux de ce réformateur se divisèrent naturellement en deux parties : l'une critique, à l'égard de la religion papale ; l'autre, ayant pour objet l'établissement d'une religion distincte de celle que dirigeait la cour de Rome.

La première partie des travaux de Luther a pu être et a été complète. Par sa critique de la

cour de Rome, Luther a rendu un service capital à la civilisation ; sans lui, le papisme eût complètement asservi l'esprit humain aux idées superstitieuses, en faisant totalement perdre de vue la morale. C'est à Luther qu'on doit la dissolution d'un pouvoir spirituel qui n'était plus en rapport avec l'état de la société. Mais Luther ne pouvait combattre les doctrines ultramontaines sans essayer de réorganiser lui-même la religion chrétienne. C'est dans cette seconde partie de sa réforme, c'est dans la partie organique de ses travaux que Luther a laissé beaucoup à faire à ses successeurs : la religion protestante, telle que Luther l'a conçue, n'est encore qu'une hérésie chrétienne. Certainement Luther avait raison de dire que la cour de Rome avait quitté la direction donnée par Jésus à ses apôtres ; certainement il avait raison de proclamer que le culte et le dogme établis par les papes n'étaient point propres à fixer l'attention des fidèles sur la morale chrétienne, et qu'au contraire ils étaient de nature à ne les faire considérer que comme un accessoire de la religion ; mais de ces deux vérités incontestables Luther n'avait pas le droit de conclure que la morale devait être enseignée aux fidèles de son temps

de la même manière qu'elle l'avait été par les Pères de l'Église à leurs contemporains ; il n'avait pas non plus le droit d'en tirer la conséquence que le culte devait être dépouillé de tous les charmes dont les beaux-arts peuvent l'enrichir.

La partie dogmatique de la réforme de Luther a été manquée ; cette réforme a été incomplète, elle a besoin de subir elle-même une réformation.

*J'accuse les luthériens d'être hérétiques sous ce premier chef :*

*Je les accuse d'avoir adopté une morale qui est très-inférieure à celle qui peut convenir aux chrétiens dans l'état actuel de leur civilisation.*

L'opinion publique des Européens étant favorable au protestantisme, tandis qu'elle est contraire au catholicisme, je dois établir la démonstration de l'hérésie protestante avec une grande sévérité, ce qui m'oblige à traiter cette question d'une manière très-générale.

- Jésus avait donné à ses apôtres et à leurs successeurs la mission d'organiser l'espèce humaine de la manière la plus favorable à l'amélioration du sort des pauvres ; il avait recom-

mandé en même temps à son Église de n'employer que les voies de la douceur, que la persuasion et la démonstration pour atteindre ce grand but.

Beaucoup de temps et beaucoup de travaux différents étaient nécessaires pour que cette tâche fût remplie ; ainsi on ne doit pas être surpris de voir qu'elle ne soit pas encore accomplie.

Quelle est la partie de cette tâche qui était échue à Luther ? Comment Luther s'en est-il acquitté ? Voilà les deux points que je dois éclaircir.

Pour y parvenir, je vais examiner successivement quatre grands faits :

1° Quel était l'état de l'organisation sociale lorsque Jésus donna à ses apôtres la mission de réorganiser l'espèce humaine ?

2° Quel était l'état de l'organisation sociale à l'époque où Luther opéra sa réforme ?

3° Quelle était la réforme complète dont la religion papale avait besoin pour rentrer dans la direction donnée par Jésus à ses apôtres, lorsque Luther effectua son insurrection contre la cour de Rome ?

4° En quoi consiste la réforme de Luther ?

Ce sera de l'analyse de ces quatre grandes

questions que se déduira naturellement la conclusion que les luthériens sont hérétiques.

1° A l'époque où Jésus confia à ses apôtres la sublime mission d'organiser l'espèce humaine dans l'intérêt de la classe la plus pauvre, la civilisation était encore dans son enfance.

La société était partagée en deux grandes classes; celle des maîtres et celle des esclaves. La classe des maîtres était divisée en deux castes, celle des patriciens qui faisaient la loi et qui occupaient tous les emplois importants, et celle des plébéiens qui devaient obéir à la loi, quoiqu'ils ne l'eussent pas faite, et qui ne remplissaient en général que des emplois subalternes; les plus grands philosophes ne concevaient pas que l'organisation sociale pût avoir d'autres bases.

Il n'existait point encore de système de morale, puisque personne n'avait encore trouvé les moyens de rapporter tous les principes de cette science à un seul principe.

Il n'existait pas encore de système religieux, puisque toutes les croyances publiques admettaient une multitude de dieux, qui inspiraient aux hommes des sentiments différents, et même opposés les uns aux autres.

Le cœur humain ne s'était point encore élevé à des sentiments philanthropiques. Le sentiment patriotique était le plus général qui fût éprouvé par les âmes les plus généreuses, et le sentiment patriotique était extrêmement circonscrit, vu le peu d'étendue des territoires, et le peu d'importance des populations chez les nations de l'antiquité.

Une seule nation, la nation romaine, dominait toutes les autres, et les gouvernait arbitrairement.

Les dimensions de la planète n'étaient point connues, de manière qu'il ne pouvait être conçu aucun plan général d'amélioration pour la propriété territoriale de l'espèce humaine.

En un mot, le Christianisme, sa morale, son culte et son dogme, ses partisans et ses ministres, ont commencé par se trouver complètement en dehors de l'organisation sociale, ainsi que des usages et des mœurs de la société.

2°. A l'époque où Luther opéra sa réforme, la civilisation avait fait de grands progrès ; depuis l'établissement du Christianisme, la société avait entièrement changé de face ; l'organisation sociale se trouvait fondée sur de nouvelles bases.

L'esclavage était presque entièrement aboli ;

les patriciens ne possédaient plus exclusivement le droit de faire les lois ; ils n'exerçaient plus tous les emplois importants ; le pouvoir temporel, impie dans son essence, ne dominait plus le pouvoir spirituel, et le pouvoir spirituel n'était plus dirigé par les patriciens. La cour de Rome était devenue la première cour de l'Europe ; depuis l'établissement de la papauté, tous les papes et presque tous les cardinaux étaient sortis de la classe des plébéiens ; l'aristocratie des talents primait l'aristocratie des richesses, ainsi que l'aristocratie fondée sur les droits de la naissance.

La société possédait un système religieux et un système de morale combinés ensemble, puisque l'amour de Dieu et du prochain donnait le caractère unitaire aux sentiments les plus généraux des fidèles.

C'était le Christianisme qui était devenu la base de l'organisation sociale ; il avait remplacé la loi du plus fort ; le droit de conquête n'était plus considéré comme le plus légitime de tous les droits.

L'Amérique avait été découverte ; et l'espèce humaine, connaissant toute l'étendue de ses possessions territoriales, se trouvait en mesure de

faire un plan général des travaux à exécuter pour tirer le plus grand parti possible de sa planète.

Les capacités pacifiques s'étaient développées, elles avaient acquis en même temps de la précision ; les beaux-arts venaient de renaitre ; les sciences d'observation, ainsi que l'industrie, venaient de prendre leur essor.

Le sentiment philanthropique, qui est la véritable base du Christianisme, avait remplacé le patriotisme dans tous les cœurs généreux ; si tous les hommes n'agissaient pas à l'égard de leurs semblables comme des frères, du moins ils admettaient tous qu'ils devaient se regarder comme les enfants d'un même père.

3°. Si la réforme de Luther avait pu être complète, Luther aurait produit, aurait proclamé la doctrine suivante ; il aurait dit au pape et aux cardinaux :

« Vos devanciers ont suffisamment perfectionné la théorie du Christianisme ; ils ont suffisamment propagé cette théorie ; les Européens en sont suffisamment imbus : c'est maintenant de l'application générale de cette doctrine qu'il faut vous occuper. Le véritable



» Christianisme doit rendre les hommes heu-  
» reux, non-seulement dans le ciel, mais sur  
» la terre.

» Ce n'est plus sur des idées abstraites que  
» vous devez fixer l'attention des fidèles ; c'est  
» en employant convenablement les idées sen-  
» suelles, c'est en les combinant de manière  
» à procurer à l'espèce humaine le plus haut  
» degré de félicité qu'elle puisse atteindre pen-  
» dant sa vie terrestre, que vous parviendrez à  
» constituer le Christianisme, religion générale,  
» universelle et unique.

» Il ne faut plus vous borner à prêcher aux  
» fidèles de toutes les classes que les pauvres  
» sont les enfants chéris de Dieu ; il faut que  
» vous usiez franchement et énergiquement de  
» tous les pouvoirs et de tous les moyens acquis  
» par l'église militante, pour améliorer prompte-  
» ment l'existence morale et physique de la  
» classe la plus nombreuse. Les travaux préli-  
» minaires et préparatoires du Christianisme  
» sont terminés ; vous avez à remplir une tâche  
» bien plus satisfaisante que celle qu'ont accom-  
» plie vos prédécesseurs. Cette tâche consiste à  
» établir le Christianisme général et définitif ; elle  
» consiste à organiser toute l'espèce humaine

» d'après le principe fondamental de la morale  
» divine.

» Pour remplir cette tâche, vous devez donner  
» ce principe pour base et pour but à toutes les  
» institutions sociales.

» Les apôtres ont dû reconnaître le pouvoir  
» de César ; ils ont dû dire « *Rendez à César*  
» *ce qui appartient à César*, » parce que,  
» ne pouvant point disposer d'une force suffi-  
» sante pour lutter avec lui, ils ont dû éviter de  
» s'en faire un ennemi.

» Mais aujourd'hui la position respective du  
» pouvoir spirituel et du pouvoir temporel étant  
» totalement changée, grâce aux travaux de l'église  
» militante, vous devez déclarer aux successeurs  
» de César que le Christianisme ne leur recon-  
» nait plus le droit de commander aux hommes,  
» droit fondé sur la conquête, c'est-à-dire sur la  
» loi du plus fort.

» Vous devez déclarer à tous les Rois que le  
» seul moyen de rendre la royauté légitime con-  
» siste à la considérer comme une institution  
» dont l'objet est d'empêcher les riches et les  
» puissants d'opprimer les pauvres ; vous devez  
» leur déclarer qu'ils ont pour devoir unique  
» d'améliorer l'existence morale et physique de



pour terminer leurs différends que ceux  
sion et de la démonstration.

» Vousriez employer tout votre pouvoir  
», toute l'influence des clergés nationaux,  
», empêcher les guerres; et loin de vous con-  
» duire de cette manière, vous permettez que  
» les clergés des nations belligérantes invoquent  
» chacun de leur côté le Dieu des armées, qui  
» ne peut être qu'une divinité du paganisme;  
» vous permettez qu'à la suite des combats on  
» chante des *Te Deum* des deux côtés: votre  
» conduite à cet égard, comme celle du clergé,  
» est tout à fait impie.

» C'est l'union qui fait la force; une société  
» dont les membres entrent en opposition les  
» uns contre les autres, tend à sa dissolution;  
» hâtez-vous de rappeler le clergé à l'unité d'ac-  
» tion.

» Il est une autre unité bien plus importante  
» à établir; je veux parler de l'unité de but  
» pour les travaux des chrétiens, pour ceux de  
» toute l'espèce humaine. C'est un but bien clair,  
» bien général, bien positif, bien physique, que  
» vous devez présenter aux hommes pour rendre  
» le Christianisme prépondérant sur le Maho-  
» métisme, sur la religion de Foë, sur celle de

» Brahma, sur toutes les religions enfin, ainsi que  
» sur toutes les institutions temporelles.

» Le but général que vous devez présenter  
» aux hommes dans leurs travaux, c'est l'amé-  
» lioration de l'existence morale et physique de  
» la classe la plus nombreuse, et vous devez  
» produire une combinaison d'organisation so-  
» ciale propre à favoriser davantage cet ordre  
» de travaux et à assurer sa prépondérance  
» sur tous les autres, de quelque importance  
» qu'ils puissent paraître.

» Pour améliorer le plus rapidement possible  
» l'existence de la classe la plus pauvre, la  
» circonstance la plus favorable serait celle où  
» il se trouverait une grande quantité de tra-  
» vaux à exécuter et où ces travaux exigeraient  
» le plus grand développement de l'intelligence  
» humaine. Vous pouvez créer cette circon-  
» stance; maintenant que la dimension de notre  
» planète est connue, faites faire par les savants,  
» par les artistes et les industriels un plan  
» général de travaux à exécuter pour rendre la  
» possession territoriale de l'espèce humaine la  
» plus productive possible et la plus agréable à  
» habiter sous tous les rapports.

» La masse immense de travaux que vous

» déterminerez sur-le-champ, contribuera plus  
» efficacement à l'amélioration du sort de la  
» classe pauvre que ne pourraient le faire les  
» aumônes les plus abondantes ; et par ce  
» moyen les riches, loin de s'appauvrir par des  
» sacrifices pécuniaires, s'enrichiront en même  
» temps que les pauvres.

» Jusqu'à présent le clergé n'a donné aux  
» fidèles, pour l'emploi de leur vie, qu'un but  
» métaphysique : le paradis céleste ; il en est  
» résulté que les ecclésiastiques se sont trouvés  
» investis de pouvoirs tout à fait arbitraires, et  
» dont ils ont abusé de la manière la plus extra-  
» vagante et la plus absurde ; ainsi les uns ont  
» persuadé à leur clients que pour obtenir le  
» paradis ils devaient se déchirer le corps à  
» coups de discipline ; les autres, que c'était en  
» portant un cilice qu'ils devaient se martyriser ;  
» d'autres, qu'il fallait se priver de nourriture ;  
» d'autres, que c'était du poisson qu'il fallait  
» manger, et qu'on devait s'abstenir de viandes ;  
» et d'autres, qu'il fallait lire tous les jours  
» une effroyable quantité de prières, presque  
» toutes insignifiantes, et écrites dans une lan-  
» gue ignorée de la très-grande majorité des  
» fidèles ; d'autres, qu'il fallait passer une grande

» partie de la journée à genoux dans les églises,  
» toutes choses qui ne pouvaient nullement con-  
» tribuer à l'amélioration du sort de la classe  
» pauvre.

» Cette conduite du clergé a pu et a dû avoir  
» lieu à l'époque de l'enfance de la religion ; mais  
» aujourd'hui que nos idées à cet égard se sont  
» éclaircies et précisées, la prolongation de pa-  
» reilles mystifications serait déshonorante pour  
» la cour de Rome. Certainement tous les chré-  
» tiens aspirent à la vie éternelle, mais le seul  
» moyen de l'obtenir consiste à travailler dans  
» cette vie à l'accroissement du bien-être de  
» l'espèce humaine.

» Très-saint Père, l'espèce humaine éprouve  
» dans ce moment une grande crise intellectuelle ;  
» trois nouvelles capacités se montrent : les  
» beaux-arts reparaissent, les sciences viennent  
» se superposer à toutes les autres branches  
» de nos connaissances, et les grandes combi-  
» naisons industrielles tendent plus directement  
» à l'amélioration du sort de la classe pauvre  
» qu'aucune des mesures prises jusqu'à ce jour  
» par le pouvoir temporel ainsi que par le pou-  
» voir spirituel.

» Ces trois capacités sont de l'ordre pacifique ;

» il est par conséquent de votre intérêt, de l'inté-  
» rêt du clergé, de se combiner avec elles. Au  
» moyen de cette combinaison, vous pouvez en  
» peu de temps, et sans éprouver de grands  
» obstacles, organiser l'espèce humaine de la  
» manière la plus favorable à l'amélioration de  
» l'existence morale et physique de la classe  
» la plus nombreuse. Par ce moyen, le pouvoir  
» de César, qui est impie dans son origine et  
» dans ses prétentions, se trouvera complète-  
» ment anéanti.

• Si, au contraire, vous classez comme impies,  
» ou au moins peu agréables à Dieu, les beaux  
» arts, les sciences et les grandes combinaisons  
» industrielles ; si vous cherchez à prolonger  
» votre domination sur l'espèce par des moyens  
» qui ont servi à vos prédécesseurs pour  
» l'acquérir dans le moyen âge ; si vous  
» continuez à présenter les idées mystiques  
» comme les plus importantes de toutes pour  
» le bonheur de l'espèce humaine, les artistes,  
» les savants et les chefs de l'industrie se ligue-  
» ront avec César contre vous ; ils ouvriront les  
» yeux du vulgaire sur l'absurdité de vos doc-  
» trines, sur les monstrueux abus de votre  
» pouvoir, et vous n'aurez alors d'autres res-



» sources, pour conserver une existence sociale,  
» que de vous constituer instruments du pouvoir  
» temporel ; César vous emploiera à vous oppo-  
» ser aux progrès de la civilisation, en continuant  
» à fixer l'attention du peuple sur des idées  
» mystiques et superstitieuses, et en les dé-  
» tournant le plus qu'il vous sera possible de  
» toute instruction dans les beaux-arts, dans  
» les sciences d'observation et dans les combi-  
» naisons industrielles. Faire respecter le pou-  
» voir temporel, avec lequel vous avez été en  
» lutte jusqu'à présent, deviendra votre grande  
» affaire ; prêcher l'obéissance passive à l'égard  
» des Rois, établir qu'ils ne doivent compte de  
» leurs actions qu'à Dieu seul, et que, dans  
» aucun cas, leurs sujets ne peuvent sans crime  
» leur refuser obéissance, voilà les travaux au  
» moyen desquels vous conserverez vos hon-  
» neurs et vos richesses.

» Il me reste, très-saint Père, à vous parler  
» d'un objet très-important.

» L'unité papale, qui n'a pas été autre chose  
» que l'unité de commandement, a été suffisante  
» pour lier entre elles jusqu'à ce jour les diffé-  
» rentes classes du clergé, parce que le clergé  
» lui-même, et à plus forte raison les laïques,

» étaient encore dans l'ignorance ; aujourd'hui,  
» cette unité ne peut plus former un lien suffi-  
» sant, il faut que vous établissiez clairement  
» l'unité du but matériel dans tous les travaux  
» du clergé ; il faut que la papauté rende publi-  
» quement compte de chacun de ses actes ; il faut  
» qu'elle établisse clairement en quoi ces actes  
« peuvent contribuer à l'amélioration de l'exis-  
» tence morale et physique de la classe la plus  
» nombreuse.

» Les papes doivent cesser de faire entrer en  
» ligne de compte les motifs qu'ils gardent *in*  
» *petto*. »

4°. Luther était un homme très-énergique et très-capable sous le rapport de la critique ; mais c'est sous ce rapport seulement qu'il a montré une très-grande capacité ; ainsi il a prouvé d'une manière très-nervueuse et très-complète que la cour de Rome avait quitté la direction du Christianisme ; que, d'une part, elle cherchait à se constituer pouvoir arbitraire ; que, d'une autre, elle travaillait à se combiner avec les puissants contre les pauvres, et que les fidèles devaient l'obliger à se réformer.

Mais la partie de ses travaux relative à la réorganisation du Christianisme a été bien inférieure

à ce qu'elle aurait dû être : au lieu de prendre les mesures nécessaires pour accroître l'importance sociale de la religion chrétienne, il a fait rétrograder cette religion jusqu'à son point de départ ; il l'a replacée en dehors de l'organisation sociale ; il a par conséquent reconnu que le pouvoir de César était celui dont tous les autres émanaient ; il n'a réservé à son clergé que le droit d'humble supplique à l'égard du pouvoir temporel ; et, par ces dispositions, il a voué les capacités pacifiques à rester éternellement dans la dépendance des hommes à passions violentes et à capacité militaire.

Il a resserré de cette manière la morale chrétienne dans les étroites limites que l'état de la civilisation avait imposées aux premiers chrétiens.

L'accusation d'hérésie que je porte contre les protestants, à raison de la morale qu'ils ont adoptée, morale qui se trouve très en arrière de l'état présent de notre civilisation, est donc fondée.

*J'accuse les protestants d'hérésie sous ce second chef :*

*Je les accuse d'avoir adopté un mauvais culte.*

Plus la société se perfectionne au moral et au physique, plus les travaux intellectuels et manuels se subdivisent ; ainsi dans l'habitude de la vie, l'attention des hommes se fixe sur des objets d'un intérêt de plus en plus spécial, à mesure que les beaux-arts, que les sciences et que l'industrie font des progrès.

De là il résulte que, plus la société fait de progrès, et plus elle a besoin que le culte soit perfectionné ; car le culte a pour objet d'appeler l'attention des hommes, régulièrement assemblés au jour de repos, sur les intérêts qui sont communs à tous les membres de la société, sur les intérêts généraux de l'espèce humaine.

Le réformateur Luther, et, depuis sa mort, les ministres des églises réformées auraient donc dû rechercher les moyens de rendre le culte le plus propre possible à fixer l'attention des fidèles sur les intérêts qui leur sont communs.

Ils auraient dû rechercher les moyens et les circonstances les plus favorables pour développer complètement aux fidèles le principe fondamental de la religion chrétienne : *tous les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres*, pour familiariser leur esprit avec ce principe, et les habituer à en faire des applica-

tions à toutes les relations sociales, afin de les empêcher de le perdre totalement de vue dans le courant de la vie, quelque spéciaux que soient les objets de leurs travaux journaliers.

Or, pour stimuler l'attention des hommes dans quelque genre d'idées que ce soit; pour les pousser fortement dans une direction, il y a deux grands moyens : il faut exciter en eux la terreur par la vue des maux terribles qui résulteraient pour eux d'une conduite différente de celle qu'on leur prescrit, ou leur présenter l'appât des jouissances résultant nécessairement des efforts faits par eux dans la direction qu'on leur indique.

Pour produire, dans ces deux circonstances, l'action la plus forte et la plus utile, il faut combiner tous les moyens, toutes les ressources que les beaux-arts peuvent offrir.

Le prédicateur appelé, par la nature des choses, à employer l'éloquence, qui est le premier des beaux-arts, doit faire trembler son auditoire par le tableau de la position affreuse dans laquelle se trouve, dans cette vie, l'homme qui a mérité la mésestime publique; il doit même montrer le bras de Dieu levé sur l'homme dont tous les sentiments ne sont pas dominés par celui de la philanthropie.

Ou bien il doit développer dans l'âme de ses auditeurs les sentiments les plus généreux et les plus énergiques, en leur faisant sentir la supériorité des jouissances que fait éprouver l'estime publique sur toutes les autres jouissances.

Les poètes doivent seconder les efforts des prédicateurs; ils doivent fournir au culte des morceaux de poésie propres à être récités en chœur, de manière à rendre tous les fidèles prédicateurs à l'égard les uns des autres.

Les musiciens doivent enrichir de leurs accords les poésies religieuses, et leur imprimer un caractère musical profondément pénétrant dans l'âme des fidèles.

Les peintres et les sculpteurs doivent fixer dans les temples l'attention des chrétiens sur les actions le plus éminemment chrétiennes.

Les architectes doivent construire des temples de manière que les prédicateurs, que les poètes et les musiciens, que les peintres et les sculpteurs puissent à volonté faire naître dans l'âme des fidèles les sentiments de la terreur ou ceux de la joie et de l'espérance.

Voilà évidemment les bases qui doivent être données au culte, et les moyens qui doivent être employés pour le rendre utile à la société.

Qu'a fait Luther à cet égard ? il a réduit le culte de l'Église réformée à la simple prédication ; il a *prosaïqué* le plus qu'il a pu tous les sentiments chrétiens ; il a banni de ses temples tous les ornements de peinture et de sculpture ; il a supprimé la musique, et il a donné la préférence aux édifices religieux dont les formes sont le plus insignifiantes, et par conséquent le moins propres à disposer favorablement le cœur des fidèles à se passionner pour le bien public.

Les protestants ne manqueront pas de m'objecter que si les catholiques chantent beaucoup, si leurs temples sont décorés des productions des plus grands maîtres dans la peinture ainsi que dans la sculpture, cependant les prédications des ministres réformés produisent sur leurs auditeurs un effet beaucoup plus fructueux pour le bien public que tous les sermons des prêtres catholiques, dont l'objet principal consiste toujours à faire donner aux fidèles de la communion papale le plus d'argent possible pour les frais du culte et pour l'entretien du clergé, et qu'en conséquence de ces faits, il est impossible de nier que leur culte ne soit préférable à celui des catholiques.

A cela je réponds : L'objet de mon travail n'est point de rechercher laquelle des religions Protestante ou Catholique est la moins hérétique ; j'ai entrepris de prouver qu'elles l'étaient toutes les deux, quoiqu'à des degrés différents ; c'est-à-dire que ni l'une ni l'autre n'était la religion chrétienne ; j'ai entrepris de démontrer que depuis le quinzième siècle le Christianisme avait été abandonné ; j'ai entrepris de rétablir le Christianisme en le rajeunissant ; je me propose pour but de faire subir à cette religion (éminemment philanthropique) une épuration qui la débarrasse de toutes les croyances et de toutes les pratiques superstitieuses ou inutiles.

Le Nouveau Christianisme est appelé à faire triompher les principes de la morale générale dans la lutte qui existe entre ces principes et les combinaisons qui ont pour objet d'obtenir un bien particulier aux dépens du bien public ; cette religion rajeunie est appelée à constituer tous les peuples dans un état de paix permanente, en les liquant tous contre la nation qui voudrait faire son bien particulier aux dépens du bien général de l'espèce humaine, et en les coalisant contre tout gouvernement assez antichrétien pour sacrifier les intérêts nationaux aux intérêts privés



des gouvernants; elle est appelée à lier entre eux les savants, les artistes et les industriels, et à les constituer les directeurs généraux de l'espèce humaine, ainsi que des intérêts spéciaux de chacun des peuples qui la composent; elle est appelée à placer les beaux-arts, les sciences d'observation et l'industrie à la tête des connaissances sacrées, tandis que les catholiques les ont rangés dans la classe des connaissances profanes; elle est appelée enfin à prononcer anathème sur la théologie, et à classer comme impie toute doctrine ayant pour objet d'enseigner aux hommes d'autres moyens pour obtenir la vie éternelle que celui de travailler de tout leur pouvoir à l'amélioration de l'existence de leurs semblables.

J'ai dit clairement ce que devait être le culte pour remplir le mieux possible la condition d'appeler l'attention des fidèles, aux jours de repos, sur la morale chrétienne.

J'ai prouvé clairement que le culte des protestants était dépourvu des moyens secondaires les plus efficaces pour développer dans l'âme des fidèles la passion du bien public; ainsi j'ai prouvé que cette seconde accusation d'hérésie contre le protestantisme était fondée.

*Je porte contre les protestants une troisième accusation d'hérésie :*

*Je les accuse d'avoir adopté un mauvais dogme.*

Dans l'enfance de la religion, à l'époque où les peuples étaient encore plongés dans l'ignorance, leur curiosité ne les excitait que faiblement à l'étude des phénomènes de la nature ; l'ambition de l'homme ne s'était pas élevée au point de vouloir maîtriser sa planète et de la modifier de la manière la plus avantageuse pour lui ; les hommes avaient alors peu de besoins dont ils eussent clairement conscience ; mais ils étaient agités par les passions les plus violentes, fondée sur des désirs et sur des volontés vagues, fondées principalement sur le pressentiment de l'action puissante qu'ils étaient appelés à exercer sur la nature ; le commerce, qui depuis a civilisé le monde, n'existait encore qu'en rudiments ; chaque petite peuplade se constituait en état d'hostilité à l'égard de tout le surplus de l'espèce humaine, et les citoyens n'étaient liés avec tous les hommes qui n'étaient pas membres de leur cité par aucun lien de morale. Ainsi la philanthropie ne pouvait exister encore à cette époque que comme un sentiment spéculatif.

A cette même époque, toutes les nations étaient divisées en deux grandes classes, celle des maîtres et celle des esclaves; la religion ne pouvait exercer une action puissante que sur les maîtres, puisqu'ils étaient les seuls qui fussent libres d'agir à leur gré; à cette époque, la morale ne pouvait être que la partie la moins développée de la religion, puisqu'il n'y avait point de réciprocité de devoirs communs entre les deux grandes classes qui divisaient la société; le culte et le dogme devaient se présenter avec beaucoup plus d'importance que la morale; les pratiques religieuses, ainsi que les raisonnements sur l'utilité de ces pratiques et des croyances sur lesquelles elles étaient fondées, étaient les parties de la religion qui devaient occuper le plus habituellement les ministres des autels, ainsi que la masse des fidèles.

En mot, la partie matérielle de la religion a joué un rôle d'autant plus considérable que cette institution a été plus près de sa fondation, et la partie spirituelle a toujours acquis de la prépondérance à mesure que l'intelligence de l'homme s'est développée.

Aujourd'hui le culte ne doit plus être envisagé que comme un moyen d'appeler, dans les jours

de repos, l'attention des hommes sur les considérations et sur les sentiments philanthropiques, et le dogme ne doit plus être conçu que comme une collection de commentaires, ayant pour objet des applications générales de ces considérations et de ces sentiments aux grands événements politiques qui peuvent survenir, ou pour objet de faciliter aux fidèles les applications de la morale dans les relations journalières qui existent entre eux.

Je vais examiner maintenant ce que Luther a pensé du dogme, ce qu'il en a dit, ce qu'il a prescrit à cet égard aux protestants.

Luther a considéré le Christianisme comme ayant été parfait à son origine, et comme s'étant toujours détérioré depuis l'époque de sa fondation; ce réformateur a fixé toute son attention sur les fautes commises par le clergé pendant le moyen âge, et il n'a aucunement remarqué les progrès immenses que les ministres des autels avaient fait faire à la civilisation, ni la grande importance sociale qu'ils avaient fait acquérir aux hommes occupés de travaux pacifiques, en diminuant la puissance et la considération du pouvoir temporel, de ce pouvoir impie qui tend par sa nature à soumettre les hommes à l'empire

de la force physique, et à gouverner les nations à son profit. Luther a prescrit aux protestants d'étudier le Christianisme dans les livres qui avaient été écrits à l'époque de sa fondation, et particulièrement dans la Bible. Il a déclaré qu'il ne reconnaissait point d'autres dogmes que ceux exposés dans les saintes écritures.

Cette déclaration de sa part a été aussi absurde que le serait celle de mathématiciens, de physiciens, de chimistes, et de tous autres savants qui prétendraient que les sciences qu'ils cultivent doivent être étudiées dans les premiers ouvrages qui en ont traité.

Ce que je viens de dire n'est aucunement en opposition avec la croyance à la divinité du fondateur du Christianisme; Jésus n'a pu tenir aux hommes que le langage qu'ils pouvaient comprendre à l'époque où il leur a parlé; il a déposé dans les mains de ses apôtres le germe du Christianisme, et il a chargé son Église du développement de ce germe précieux; il l'a chargée du soin d'anéantir tous les droits politiques dérivés de la loi du plus fort, et toutes les institutions qui formaient des obstacles à l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus pauvre.

C'est en étudiant les effets et en les analysant avec le plus grand soin qu'on acquiert les données suffisantes pour porter sur les causes un jugement ferme et précis. Je vais suivre cette marche, je vais examiner séparément les principaux inconvénients qui sont résultés de l'erreur que Luther a commise en fixant sur la Bible l'attention des protestants d'une manière trop spéciale ; ce sera de cet examen que se déduira naturellement la conclusion que ma troisième accusation d'hérésie contre la religion protestante est fondée.

Quatre inconvénients majeurs sont résultés de l'étude trop approfondie que les protestants ont faite de la Bible :

1°. Cette étude leur a fait perdre de vue les idées positives et d'un intérêt présent ; elle leur a donné le goût des recherches sans but et un grand attrait pour la métaphysique. En effet, dans le nord de l'Allemagne, qui est le foyer du protestantisme, le vague dans les idées et dans les sentiments domine dans tous les écrits des philosophes les plus renommés, et dans ceux des romanciers les plus populaires.

2°. Cette étude salit l'imagination par les souvenirs qu'elle présente de plusieurs vices hon-

de la force physique, et à gouverner, tels que  
à son profit. Luther a préféré, grés qu'on  
d'étudier le Christianisme.

avaient été écrits à l'époque sur des désirs  
particulièrement dans le public ; elle pousse  
ne reconnaissait point dans la société une éga-  
exposés dans le monde impraticable ; elle em-

Cette déclaration de travailler à la formation  
que le sera le politique dans lequel les intérêts  
ciens, de seraient dirigés par les hommes les  
prétendus, dans les sciences d'observation,  
doivent les beaux-arts et dans les combinaisons  
qu'industrielles : système social le meilleur auquel  
l'espèce humaine puisse atteindre, puisque c'est  
celui qui contribuerait le plus directement et le  
plus efficacement à l'amélioration morale et phy-  
sique de l'existence des pauvres.

4°. Cette étude porte ceux qui s'y livrent à la  
considérer comme la plus importante de toutes ;  
de là est résultée la formation des sociétés bi-  
bliques, qui répandent tous les ans dans le public  
des millions d'exemplaires de la Bible.

Au lieu d'employer leurs forces à favoriser la  
production et la propagation d'une doctrine pro-  
portionnée à l'état de la civilisation, ces sociétés  
prétendues chrétiennes donnent aux sentiments

ques une direction fausse, contraire  
et, croyant servir les progrès de  
feraient au contraire rétro-  
était jamais possible.  
de grands faits, je conclus que  
même accusation d'hérésie contre les  
stantes, à raison du dogme qu'ils ont adopté,  
est solidement fondée.

J'ai dû critiquer le protestantisme avec la plus grande sévérité, afin de faire sentir aux protestants combien la réforme de Luther a été incomplète, et combien elle est inférieure au Nouveau Christianisme ; mais, comme je l'ai énoncé en commençant l'examen des travaux de Luther, je n'en sens pas moins profondément combien, malgré ses nombreuses erreurs, il a rendu de grands services à la société dans la partie critique de sa réforme. D'ailleurs ma critique porte sur le protestantisme regardé par les protestants comme la réforme définitive du Christianisme, elle est bien loin d'attaquer le génie opiniâtre de Luther. Quand on se reporte au temps où il a vécu, aux circonstances qu'il a eues à combattre, on sent qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire alors pour enfanter la réforme et pour la faire adopter. En présentant la morale



comme devant fixer l'attention des fidèles bien plus que le culte et le dogme, et quoique la morale protestante n'ait point été proportionnée aux lumières de la civilisation moderne, Luther a préparé la nouvelle réforme de la religion chrétienne. Ce n'est pourtant point comme un perfectionnement du protestantisme qu'on doit considérer le Nouveau Christianisme. La nouvelle formule sous laquelle je présente le principe primitif du Christianisme est complètement en dehors des améliorations de toute espèce que la religion chrétienne a éprouvées jusqu'à ce jour.

Je m'arrête ici. Je pense, monsieur le Conservateur, avoir assez développé mes idées sur la nouvelle doctrine chrétienne pour que vous puissiez, dès à présent, porter sur elle un premier jugement. Dites si vous me croyez bien pénétré de l'esprit du Christianisme, et si mes efforts pour rajeunir cette religion sublime ne sont point de nature à en altérer la pureté primitive.

LE C. J'ai suivi attentivement votre discours; pendant que vous parliez, mes propres idées s'éclaircissaient, mes doutes disparaissaient, et je sentais croître mon amour et mon admiration pour la religion chrétienne; mon attache-

ment au système religieux qui a civilisé l'Europe ne m'a point empêché de comprendre qu'il était possible de le perfectionner, et, sur ce point, vous m'avez entièrement converti.

Il est évident que le principe de morale : *Tous les hommes doivent se conduire en frères à l'égard les uns des autres*, donné par Dieu à son Église, renferme toutes les idées que vous comprenez dans ce précepte ; *Toute la société doit travailler à l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus pauvre ; la société doit s'organiser de la manière la plus convenable pour lui faire atteindre ce grand but.*

Il est également certain qu'à l'origine du Christianisme ce principe a dû être exprimé sous la première formule, et qu'aujourd'hui la seconde formule doit être employée.

Lors de la fondation du Christianisme, avez-vous dit, la société se trouvait partagée en deux classes d'une nature politique absolument différente ; celle des maîtres et celle des esclaves ; ce qui constituait, en quelque façon, deux espèces humaines distinctes, et cependant entremêlées l'une dans l'autre. Il était absolument impossible alors d'établir une réciprocité complète dans

les relations morales entre les deux espèces : aussi le divin fondateur de la religion chrétienne s'est borné à énoncer son principe de morale de manière à le rendre obligatoire pour tous les individus de chaque espèce humaine, sans pouvoir l'établir comme lien pour unir ensemble les maîtres et les esclaves.

Nous vivons à une époque où l'esclavage se trouve complètement anéanti ; il n'existe plus que des hommes de la même espèce politique, les classes ne sont plus séparées que par des nuances : vous concluez de cet état de choses que le principe fondamental du Christianisme doit être présenté sous la formule la plus propre à le rendre obligatoire pour les masses à l'égard les unes des autres, sans que pour cela il cesse de l'être pour les individus dans leurs relations individuelles. Je trouve votre conclusion légitime et de la plus haute importance ; et, dès ce moment, nouveau chrétien, j'unis mes efforts aux vôtres pour la propagation du Nouveau Christianisme.

Mais, à cet égard, j'ai quelques observations à vous faire sur la marche générale de vos travaux. La nouvelle formule sous laquelle vous représentez le principe du Christianisme em-

brasse tout votre système sur l'organisation sociale ; système qui se trouve appuyé maintenant à la fois sur des considérations philosophiques de l'ordre des sciences, des beaux-arts et de l'industrie, et sur le sentiment religieux le plus universellement répandu dans le monde civilisé, sur le sentiment chrétien.

Eh bien ! ce système, objet de toutes vos pensées, pourquoi ne l'avoir pas présenté d'abord du point de vue religieux, du point de vue le plus élevé et le plus populaire ? Pourquoi vous être adressé aux industriels, aux savants, aux artistes, au lieu d'aller droit au peuple par la religion ? Et, dans ce moment même, pourquoi perdre un temps précieux à critiquer les catholiques et les protestants, au lieu d'établir de suite votre doctrine religieuse ? Voulez-vous qu'on dise de vous ce que vous dites de Luther : *Il a bien critiqué et mal doctriné ?*

Les forces intellectuelles de l'homme sont très-petites ; c'est en les faisant converger vers un but unique, c'est en les dirigeant vers le même point qu'on parvient à produire un grand effet et à obtenir un résultat important. Pourquoi commencez-vous à employer vos forces à critiquer, au lieu de débiter par doctriner ? Pourquoi n'atta-

quez-vous pas franchement et de prime-abord la question du Nouveau Christianisme ?

Vous avez trouvé le moyen de faire cesser l'indifférence religieuse chez la classe la plus nombreuse ; car les pauvres ne peuvent pas être indifférents pour une religion dont le but proclamé est celui d'améliorer le plus rapidement possible leur existence physique et morale.

Puisque vous êtes parvenu à reproduire le principe fondamental du Christianisme avec un caractère tout-à-fait neuf, votre premier soin ne devait-il pas être de répandre la connaissance de ce principe régénéré dans la classe la plus intéressée à le faire admettre ? Et cette classe étant à elle seule infiniment plus nombreuse que toutes les autres réunies, le succès de votre entreprise était infaillible.

Il fallait commencer par vous faire de nombreux partisans pour vous assurer un appui dans votre attaque contre les catholiques et contre les protestants.

Enfin, dès que vous aviez conscience claire de la force, de la fécondité, de l'irrésistibilité de votre conception, vous deviez sur-le-champ l'ériger en doctrine, sans aucune précaution préalable, et sans aucune inquiétude d'en

voir la propagation entravée par quelque obstacle politique ou par quelque réfutation importante.

Vous dites : « La société doit être organisée » d'après le principe de la morale chrétienne ; » toutes les classes doivent concourir de tout » leur pouvoir à l'amélioration morale et physique de l'existence des individus composant » la classe la plus nombreuse ; toutes les institutions sociales doivent concourir le plus énergiquement et le plus directement possible à » ce grand but religieux.

« Dans l'état présent des lumières et de la » civilisation, aucun droit politique ne doit plus » se présenter comme dérivé de la loi du plus » fort pour les individus, du droit de conquête » pour les masses ; la royauté n'est plus légitime » que lorsque les Rois emploient leur pouvoir » à faire concourir les riches à l'amélioration » de l'existence morale et physique des pauvres. »

Quels obstacles une pareille doctrine peut-elle rencontrer ? Ceux qui sont intéressés à la soutenir ne sont-ils pas infiniment plus nombreux que ceux qui ont intérêt à empêcher son admission ? Les partisans de cette doctrine s'appuient

sur le principe de la morale divine, tandis que ses adversaires n'ont d'autres armes à lui opposer que des habitudes contractées à une époque d'ignorance et de barbarie, soutenues par les principes de l'égoïsme jésuitique.

En résumé, je pense que vous devriez propager immédiatement votre nouvelle doctrine, et préparer des missions chez toutes les nations civilisées pour la faire adopter.

LE N. Les nouveaux chrétiens doivent développer le même caractère et suivre la même marche que les chrétiens de l'église primitive ; ils ne doivent employer que les forces de leur intelligence pour faire adopter leur doctrine. C'est seulement avec la persuasion et avec la démonstration qu'ils doivent travailler à la conversion des catholiques et des protestants ; c'est au moyen de la démonstration et de la persuasion qu'ils parviendront à déterminer ces chrétiens égarés à renoncer aux hérésies dont les religions papales et luthériennes sont infectées, pour adopter franchement le Nouveau Christianisme.

Le Nouveau Christianisme, de même que le Christianisme primitif, sera appuyé, poussé, protégé par la force de la morale et par la toute-

puissance de l'opinion publique ; et si malheureusement son admission occasionnait des actes de violence, des condamnations injustes, ce seraient les nouveaux chrétiens qui subiraient les actes de violence, les condamnations injustes ; mais, dans aucun cas, on ne les verra employer la force physique contre leurs adversaires ; dans aucun cas, ils ne figureront ni comme juges ni comme bourreaux.

Après avoir trouvé le moyen de rajeunir le Christianisme en faisant subir une transfiguration à son principe fondamental, mon premier soin a été, il a dû être, de prendre toutes les précautions nécessaires pour que l'émission de la nouvelle doctrine ne portât point la classe pauvre à des actes de violence contre les riches et contre les gouvernements.

J'ai dû m'adresser d'abord aux riches et aux puissants pour les disposer favorablement à l'égard de la nouvelle doctrine, en leur faisant sentir qu'elle n'était point contraire à leurs intérêts, puisqu'il était évidemment impossible d'améliorer l'existence morale et physique de la classe pauvre par d'autres moyens que ceux qui tendent à donner de l'accroissement aux jouissances de la classe riche.



J'ai dû faire sentir aux artistes, aux savants et aux chefs des travaux industriels que leurs intérêts étaient essentiellement les mêmes que ceux de la masse du peuple ; qu'ils appartenait à la classe des travailleurs, en même temps qu'ils en étaient les chefs naturels ; que l'approbation de la masse du peuple pour les services qu'ils lui rendaient était la seule récompense digne de leurs glorieux travaux. J'ai dû insister beaucoup sur ce point, attendu qu'il est de la plus grande importance, puisque c'est le seul moyen de donner aux nations des guides qui méritent véritablement leur confiance, des guides qui soient capables de diriger leurs opinions et de les mettre en état de juger sainement les mesures politiques qui sont favorables ou contraires aux intérêts du plus grand nombre. Enfin j'ai dû faire voir aux catholiques et aux protestants l'époque précise à laquelle ils avaient fait fausse route, afin de leur faciliter les moyens de rentrer dans la bonne. Je dois insister sur ce point, parce que la conversion des clergés catholique et protestant donnerait de puissants appuis au Nouveau Christianisme.

Après cette explication, je reprends le cours de mes idées : je ne m'arrêterai point à examiner toutes les sectes religieuses nées du protestan-

tisme; la plus importante de toutes, la religion anglicane, est tellement liée aux institutions nationales de l'Angleterre, qu'elle ne peut être envisagée convenablement qu'avec l'ensemble de ces institutions, et cet examen aura lieu lorsque je passerai en revue, ainsi que je l'ai annoncé, toutes les institutions spirituelles et temporelles de l'Europe et de l'Amérique. Le schisme grec s'est trouvé jusqu'à présent en dehors du système européen, je n'aurai point à en parler; et d'ailleurs tous les éléments de la critique de ces différentes hérésies sont renfermés dans celle du protestantisme.

Mais je n'ai pas seulement pour but de prouver l'hérésie des catholiques et des protestants; il ne me suffit pas, pour rajeunir entièrement le Christianisme, de le faire triompher de toutes les anciennes philosophies religieuses; je dois encore établir sa supériorité scientifique sur toutes les doctrines des philosophes qui se sont placés en dehors de la religion. Je dois réserver le développement de cette idée pour un second entretien; mais, en attendant, je vais vous donner un aperçu de l'ensemble de mon travail.

L'espèce humaine n'a jamais cessé de faire

des progrès, mais elle n'a pas toujours procédé de la même manière ni employé les mêmes moyens pour accroître la masse de ses connaissances et pour perfectionner sa civilisation : l'observation prouve au contraire que, depuis le quinzième siècle jusqu'à ce jour, elle a procédé d'une manière opposée à celle qu'elle avait suivie depuis l'établissement du Christianisme jusqu'au quinzième siècle.

Depuis l'établissement du Christianisme jusqu'au quinzième siècle, l'espèce humaine s'est principalement occupée de la coordination de ses sentiments généraux, de l'établissement d'un principe universel et unique, et de la fondation d'une institution générale ayant pour but de superposer l'aristocratie des talents à l'aristocratie de la naissance, et de soumettre ainsi tous les intérêts particuliers à l'intérêt général. Pendant toute cette période, les observations directes sur les intérêts privés, sur les faits particuliers et sur les principes secondaires, ont été négligées, elles ont été décriées dans la masse des esprits, et il s'est formé une opinion prépondérante sur ce point, que les principes secondaires devaient être déduits des faits généraux et d'un principe universel : opinion d'une vérité pure-

ment spéculative, attendu que l'intelligence humaine n'a point les moyens d'établir des généralités assez précises pour qu'il soit possible d'en tirer, comme conséquences directes, toutes les spécialités.

C'est à ce fait important que se rattachent les observations que j'ai présentées en faisant ce dialogue, dans l'examen du catholicisme et du protestantisme.

Depuis la dissolution du pouvoir spirituel européen, résultat de l'insurrection de Luther; depuis le quinzième siècle, l'esprit humain s'est détaché des vues les plus générales : il s'est livré aux spécialités, il s'est occupé de l'analyse des faits particuliers, des intérêts privés des différentes classes de la société ; il a travaillé à poser les principes secondaires qui pouvaient servir de base aux différentes branches de ses connaissances ; et, pendant cette seconde période, l'opinion s'est établie que les considérations sur les faits généraux, sur les principes généraux et sur les intérêts généraux de l'espèce humaine, n'étaient que des considérations vagues et métaphysiques, ne pouvant contribuer efficacement aux progrès des lumières et au perfectionnement de la civilisation.

Ainsi l'esprit humain a suivi, depuis le quinzième siècle, une marche opposée à celle qu'il avait suivie jusqu'à cette époque ; et certes les progrès importants et positifs qui en sont résultés dans toutes les directions de nos connaissances prouvent irrévocablement combien nos aïeux du moyen âge s'étaient trompés en estimant d'une utilité médiocre l'étude des faits particuliers, des principes secondaires, et l'analyse des intérêts privés.

Mais il est également vrai qu'un très-grand mal est résulté pour la société de l'état d'abandon dans lequel on a laissé, depuis le quinzième siècle, les travaux relatifs à l'étude des faits généraux, des principes généraux et des intérêts généraux. Cet abandon a donné naissance au sentiment d'égoïsme, qui est devenu dominant dans toutes les classes et dans tous les individus. Ce sentiment, devenu dominant dans toutes les classes et dans tous les individus, a facilité à César les moyens de recouvrer une grande partie de la force politique qu'il avait perdue avant le quinzième siècle. C'est à cet égoïsme qu'il faut attribuer la maladie politique de notre époque, maladie qui met en souffrance tous les travailleurs utiles à la société ; maladie qui fait absorber

par les Rois une très-grande partie du salaire des pauvres, pour leur dépense personnelle, pour celle de leurs courtisans et de leurs soldats ; maladie qui occasionne un prélèvement énorme de la part de la royauté et de l'aristocratie de la naissance sur la considération qui est due aux savants, aux artistes et aux chefs des travaux industriels, pour les services d'une utilité directe et positive qu'ils rendent au corps social.

Il est donc bien désirable que les travaux qui ont pour objet le perfectionnement de nos connaissances relatives aux faits généraux, aux principes généraux et aux intérêts généraux, soient promptement remis en activité, et soient désormais protégés par la société, à l'égal de ceux qui ont pour objet l'étude des faits particuliers, des principes secondaires et des intérêts privés.

Tel est l'aperçu des idées qui seront développées dans notre deuxième entretien, dont l'objet sera d'exposer le Christianisme sous le point de vue théorique et scientifique, et d'établir la supériorité de la théorie chrétienne sur toutes les philosophies spéciales, tant religieuses que scientifiques.

Enfin, dans un troisième dialogue, je traiterai

directement du Nouveau Christianisme ou du Christianisme définitif. J'exposerai sa morale, son culte et son dogme ; je proposerai une profession de foi pour les nouveaux chrétiens.

Je ferai voir que cette doctrine est la seule doctrine sociale qui puisse convenir aux Européens dans l'état présent de leurs lumières et de leur civilisation. Je prouverai que l'adoption de cette doctrine offre le moyen le meilleur et le plus pacifique pour remédier aux inconvénients énormes qui sont résultés de l'envahissement du pouvoir spirituel par la force physique, arrivé au quinzième siècle, et pour faire cesser cet envahissement en réorganisant le pouvoir spirituel sur de nouvelles bases, et en lui donnant la force suffisante pour mettre un frein aux prétentions illimitées du pouvoir temporel.

Je prouverai encore que l'adoption du Nouveau Christianisme, en faisant marcher de front les travaux relatifs aux généralités des connaissances humaines, et ceux qui ont pour objet le perfectionnement des spécialités, accélérera les progrès de la civilisation infiniment plus qu'ils ne pourraient l'être par toute autre mesure générale.

Je termine ce premier dialogue en vous déclara-

rant franchement ce que je pense de la révélation du Christianisme.

Nous sommes certainement très-supérieurs à nos devanciers dans les sciences d'une utilité positive et spéciale ; c'est seulement depuis le quinzième siècle, et principalement depuis le commencement du siècle dernier, que nous avons fait de grands progrès dans les mathématiques, dans la physique, dans la chimie et dans la physiologie. Mais il est une science bien plus importante pour la société que les connaissances physiques et mathématiques : c'est la science qui constitue la société, c'est celle qui lui sert de base, c'est la morale ; or, la morale a suivi une marche absolument opposée à celle des sciences physiques et mathématiques. Il y a plus de dix-huit cents ans que son principe fondamental a été produit, et, depuis cette époque, toutes les recherches des hommes du plus grand génie n'ont point fait découvrir un principe supérieur par sa généralité ou par sa précision à celui donné à cet époque par le fondateur du Christianisme ; je dirai plus, quand la société a perdu de vue ce principe, quand elle a cessé de le prendre pour guide général de sa conduite, elle est promptement retombée sous le joug de César ;



c'est-à-dire sous l'empire de la force physique, que ce principe a subordonnée à la force intellectuelle.

Je demande maintenant si l'intelligence qui a produit, il a dix-huit cents ans, le principe régulateur de l'espèce humaine, et qui par conséquent a produit ce principe quinze siècles avant que nous ayons fait des progrès importants dans les sciences physiques et mathématiques, je demande si cette intelligence n'a pas évidemment un caractère surhumain, et s'il existe une plus grande preuve de la révélation du Christianisme.

Oui, je crois que le Christianisme est une institution divine, et je suis persuadé que Dieu accorde une protection spéciale à ceux qui font leurs efforts pour soumettre toutes les institutions humaines au principe fondamental de cette doctrine sublime; je suis convaincu que moi-même j'ai accompli une mission divine en rappelant les Peuples et les Rois au véritable esprit du Christianisme. Et, plein de confiance dans la protection divine accordée à mes travaux, d'une manière spéciale, je me sens la hardiesse de faire des représentations sur leur conduite aux Rois de l'Europe qui se sont coalisés, en donnant

à leur union le nom sacré de *Sainte-Alliance* ; je leur adresse directement la parole, j'ose leur dire :

PRINCES,

Quelle est la nature, quel est le caractère, aux yeux de Dieu et des chrétiens, du pouvoir que vous exercez ?

Quelles sont les bases du système d'organisation sociale que vous travaillez à établir ? Quelles mesures avez-vous prises pour améliorer l'existence morale et physique de la classe pauvre ?

Vous vous dites chrétiens, et vous fondez encore votre pouvoir sur la force physique, et vous n'êtes encore que les successeurs de César, et vous oubliez que les vrais chrétiens se proposent pour but final de leurs travaux d'anéantir complètement le pouvoir du glaive, le pouvoir de César, qui, par sa nature, est essentiellement provisoire.

Et c'est ce pouvoir que vous avez entrepris de donner pour base à l'organisation sociale ! A lui seul appartient, selon vous, l'initiative dans toutes les améliorations générales réclamées par le pro-

grès des lumières. Pour soutenir ce système monstrueux, vous tenez deux millions d'hommes sous les armes, vous avez fait adopter votre principe à tous les tribunaux, et vous avez obtenu des clergés catholique, protestant et grec, qu'ils professassent hautement l'hérésie que le pouvoir de César est le pouvoir régulateur de la société chrétienne.

En rappelant les peuples à la religion chrétienne par le symbole de votre union, en les faisant jouir d'une paix qui est pour eux le premier des biens, vous ne vous êtes néanmoins attiré aucune reconnaissance de leur part; votre intérêt personnel domine trop dans les combinaisons que vous présentez comme étant d'un intérêt général. Le pouvoir suprême européen qui réside dans vos mains est loin d'être un pouvoir chrétien comme il eût dû le devenir. Dès que vous agissez, vous déployez le caractère et les insignes de la force physique, de la force antichrétienne.

Toutes les mesures de quelque importance que vous avez prises depuis que vous êtes unis en sainte-alliance, toutes ces mesures tendent par elles-mêmes à empirer le sort de la classe pauvre, non-seulement pour la génération actuelle, mais même pour les générations qui doivent lui succé-

der. Vous avez augmenté les impôts, vous les augmentez tous les ans, afin de couvrir l'accroissement des dépenses occasionnées par vos armées soldées et par le luxe de vos courtisans. La classe de vos sujets à laquelle vous accordez une protection spéciale est celle de la noblesse, classe qui, de même que vous, fonde tous ses droits sur l'épée.

Cependant votre blâmable conduite paraît excusable sous plusieurs rapports : une chose a dû vous induire en erreur, c'est l'approbation qu'ont reçue les efforts communs que vous avez faits pour terrasser le pouvoir du César moderne. En combattant contre lui, vous avez agi très-chrétiennement ; mais c'est uniquement parce que, dans ses mains, l'autorité de César, que Napoléon avait conquise, avait beaucoup plus de force que dans les vôtres, où elle n'est parvenue que par héritage. Votre conduite a encore une autre excuse : c'est que c'était aux clergés à vous arrêter au bord du précipice, tandis qu'ils s'y sont précipités avec vous.

PRINCES,

Écoutez la voix de Dieu, qui vous parle par ma bouche ; redevenez bons chrétiens, cessez de considérer les armées soldées, les nobles, les clergés hérétiques et les juges pervers comme vos soutiens principaux ; unis au nom du Christianisme, sachez accomplir tous les devoirs qu'il impose aux puissants ; rappelez-vous qu'il leur commande d'employer toutes leurs forces à accroître le plus rapidement possible le bonheur social du pauvre !

FIN DES ŒUVRES DE SAINT-SIMON.

